

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/11/2010

Réception par le Prefet : 08/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-3-5-2

Séance du vendredi 5 novembre 2010

APPROBATION DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE DE PIEMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE, COLMAR, FECHT ET RIED, THUR DOLLER ET REGION MULHOUSIENNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 14 octobre 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les Contrats de Territoire de Piémont-Val d'Argent – Pays Welche, de Colmar, Fecht et Ried, de Thur et Doller et de la Région Mulhousienne joints en annexe et autorise le Président du Conseil Général à les signer.
- Précise que les aides prévues seront affectées et engagées par la Commission Permanente du Conseil Général dans le cadre des budgets et des politiques sectorielles au fur et à mesure de l'avancement des projets.
- Délègue à la Commission Permanente le suivi de ces Contrats.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Contrat de Territoire de Vie

thur doller

2010 - 2013

Document de travail

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



*Plus de **302,3 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie pour la période **2010-2013***

**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.


Le Territoire de Vie Thur Doller forme en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

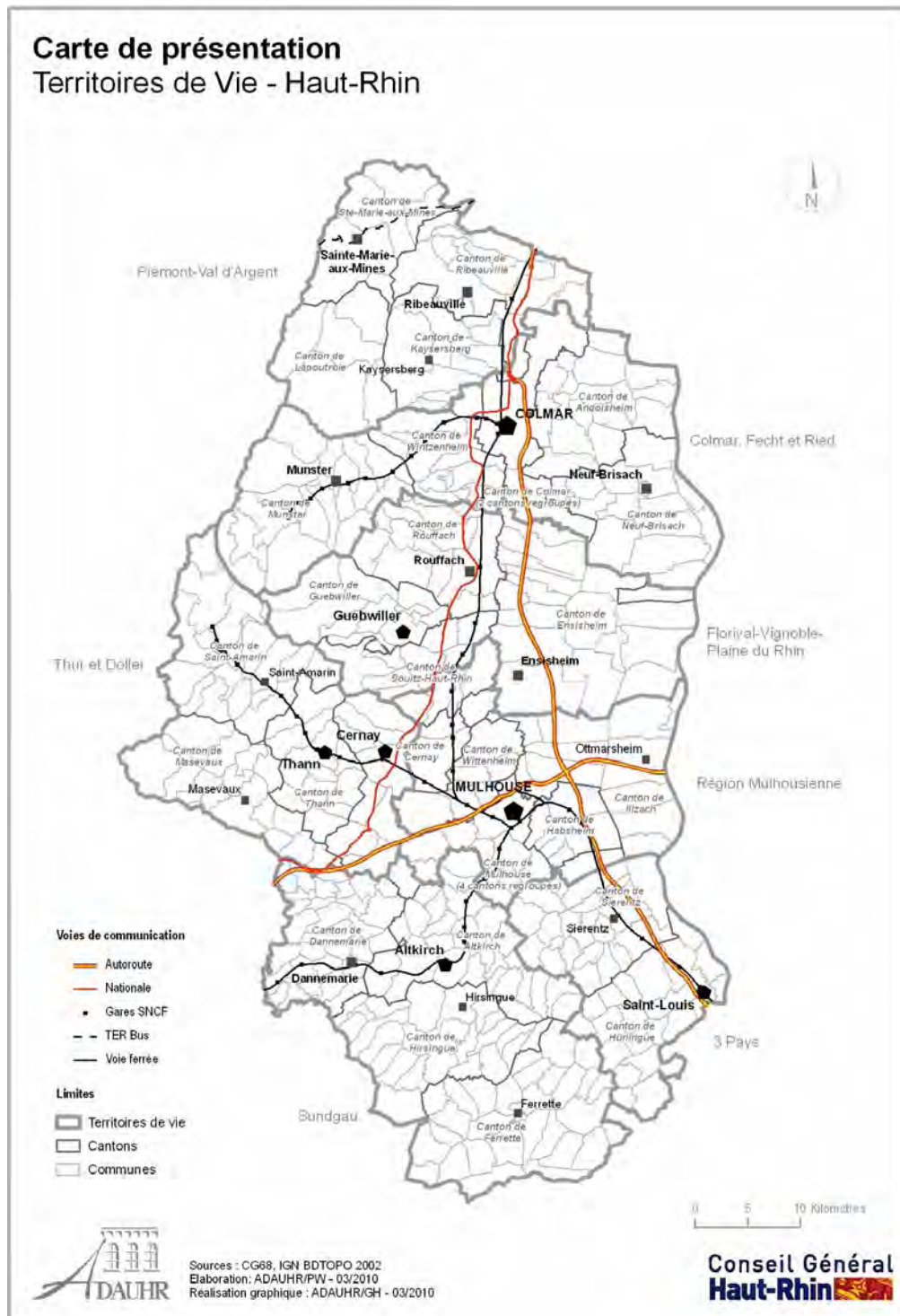
Que tous les partenaires en soient remerciés !



Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

8 communes intégrées dans le Contrat de Territoire

ASPACH-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-HAUT | CERNAY | SCHWEIGHOUSE-THANN | STEINBACH | UFFHOLTZ | WATTWILLER

20 278 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 49,6 Km²

Canton de MASEVAUX



Jean-Luc REITZER

Conseiller Général

15 communes

BOURBACH-LE-HAUT | DOLLEREN | KIRCHBERG | LAUW | MASEVAUX | MORTZWILLER | NIEDERBRUCK | OBERBRUCK | RIMBACH-PRES-MASEVAUX | SENTHEIM | SEWEN | SICKERT | SOPPE-LE-BAS | SOPPE-LE-HAUT | WEGSCHEID

11 054 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 134,7 Km²

Canton de SAINT-AMARIN



François TACQUARD

Conseiller Général

15 communes

FELLERING | GEISHOUSE | GOLDBACH-ALTENBACH | HUSSEREN-WESSERLING | KRUTH | MALMERSPACH | MITZACH | MOLLAU | MOOSCH | ODEREN | RANSPACH | SAINT-AMARIN | STORCKENSOHN | URBES | IWILDENSTEIN

13 137 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 167,7 Km²

Canton de THANN



Michel HABIB

Conseiller Général

11 communes

ASPACH-LE-HAUT | BITSCHWILLER-LES-THANN | BOURBACH-LE-BAS | GUEWENHEIM | LEIMBACH | MICHELBACH | RAMMERSMATT | RÖDEREN | THANN | VIEUX-THANN | WILLER-SUR-THUR

19 890 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 91,8 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE THUR DOLLER	p. 5
SOMMAIRE	p. 9
PREAMBULE	p. 11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 12
Etapas de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 14
Structuration du Contrat de Territoire	p. 15
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 19
Les chiffres clés	p. 21
Le diagnostic du Territoire	p. 27
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 107
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p. 115
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p. 117
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 119
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p. 123
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p. 171
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 177
Article 1 : Objet du contrat	p. 180
Article 2 : Durée du contrat	p. 180
Article 3 : Contenu du contrat	p. 180
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 182
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 182
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 182
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 183
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 184
Article 6 : Gestion et suivi	p. 184
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 184
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 185
Article 7 : Evaluation	p. 185
Article 8 : Publicité et communication	p. 184
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 186
Article 9.1 : Modification	p. 186
Article 9.2 : Cessation	p. 186
Article 9.3 : Résiliation	p. 186
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 187
LES SIGNATAIRES	p. 188
ANNEXES	p. 191
Tableau de synthèses des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité économique,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût,

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont conduit à hiérarchiser les principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie Thur Doller doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie Thur Doller et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 16 juin 2009 : Rencontre du Territoire de Vie Thur Doller

La Rencontre du Territoire Thur Doller a eu lieu le 16 juin 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus du Territoire de Vie Thur Doller. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus du Territoire de Vie Thur Doller ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. Le groupe de travail d'élus Thur Doller

Un groupe de travail, représenté par différentes collectivités (Communautés de Communes, Pays Thur Doller) et piloté par les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie du Territoire de Vie Thur Doller, a été chargé d'organiser et de définir les besoins territoriaux du Territoire de Vie Thur Doller, de retenir les priorités directrices pour le territoire et d'élaborer un cadre de propositions d'actions.

Le 24 juin 2010, le groupe s'est réuni une première fois pour échanger et proposer des premières pistes de réflexions quant aux axes et projets de développement à retenir pour l'élaboration du futur Contrat de Territoire Thur Doller.

Les 12 juillet, 24 août et 21 septembre 2010, le groupe de travail s'est à nouveau réuni pour valider les enjeux et axes structurants de développement qui constitueront la colonne vertébrale du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2010-2013.

4. Les 10 et 17 septembre 2010 : Travail en groupes thématiques

Les structures porteuses de projets ont été collectivement invitées à présenter leurs dossiers devant les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie et les services du Conseil Général.

10 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

Au total, 98 fiches projets de 18 maîtres d'ouvrage ont été relayées et examinées.

5. **Le 5 novembre 2010** : Approbation du Contrat de Territoire de Vie du Thur Doller 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.
6. **Le XX décembre 2010** : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013 au Collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux Thur Doller, des différents porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du Territoire de Vie Thur Doller.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Territoire de Vie Thur Doller est structuré de la façon suivante :

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire**

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général (CCI Sud Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Association Départementale du Tourisme...) et à travers différentes études déjà menées dans le territoire (étude services à la population, diagnostic du SCOT en cours d'élaboration...).

- **Les Enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2010-2013**
- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie Thur Doller**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour Thur Doller à travers deux volets :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisée en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Elle n'est pas contractualisée. Elle témoigne néanmoins de la présence des politiques départementales sur le territoire et des moyens qui sont alloués par le Conseil Général en conséquence.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire**

Elle constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller.

Elle formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 5 novembre 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Proche de vous, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants.

Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.

A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.

Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2010, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **55,5 millions d'euros** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **222,2 millions d'euros** sur la période 2010 - 2013.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, le Département mobilise une ressource humaine dont le coût peut être évalué à **10,9 millions d'euros** par an, soit **44,4 millions d'euros** sur la période 2010 - 2013, sur le Territoire de Vie Thur Doller

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **30,8 millions d'euros** en faveur du Territoire de Vie Thur Doller.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés, aux côtés des Communes, des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomérations et des associations partenaires pour permettre le bien vivre de tous.

Dans le Territoire Thur Doller, le Département mobilise dès à présent 4,9 millions d'euros pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur une enveloppe prévisionnelle d'un montant total de 6 millions d'euros pour la période 2010 - 2013.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement des Territoires de Vie et investit massivement pour contribuer à leur réussite. Ainsi, pour la période 2010 – 2013, l'investissement total du Département est estimé à **302,3 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie Thur Doller.**

LES CHIFFRES CLES DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE

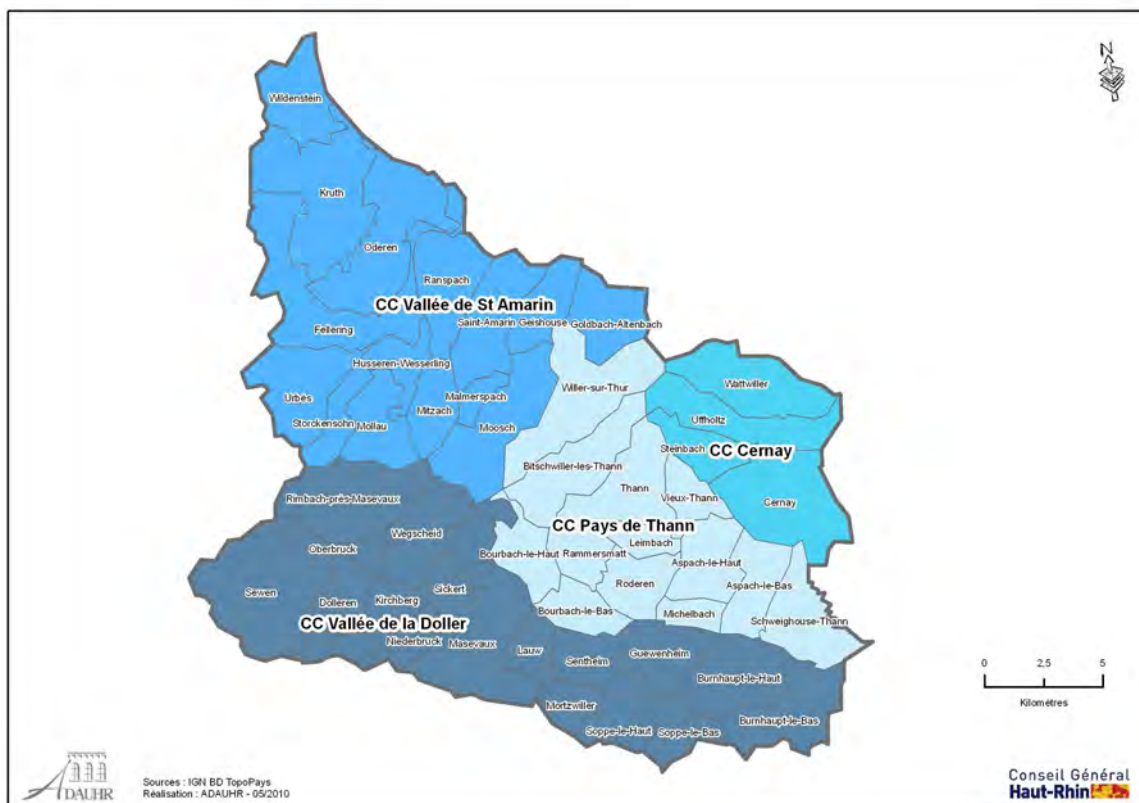
<u>Territoire de Vie Thur Doller</u>	pour 2010	2010 / 2013
Engagement financier global du Département sur le Territoire :		302 300 000 €
Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		75 200 000 €
L'investissement humain :	10 900 000 €	44 400 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.		30 800 000 €
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie.	55 550 000 €	222 200 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie.	26 600 000 €	106 400 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	6 600 000 €	26 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	2 700 000 €	10 800 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête	1 200 000 €	4 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	5 300 000 €	21 200 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	3 400 000 €	13 600 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.	1 600 000 €	6 400 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.	5 450 000 €	21 800 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.	2 600 000 €	10 400 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	100 000 €	400 000 €
Le soutien financier de nos partenaires : les projets du Territoire.		4 900 000 €

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE

THUR DOLLER

Les **Chiffres Clés** du Territoire de Vie Thur Doller

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leur source est précisée dans le diagnostic



Données générales (INSEE)

Population totale (2007)	: 67 448 hab.
Population municipale (2007)	: 66 121 hab.
Ménages (2006)	: 25 715
Superficie	: 486 Km ²
Cantons	: 4
Communes	: 49
Communautés de Communes	: 4
Antenne du Conseil Général	: 1 principale

Contexte Socio-Economique (INSEE)

Population active (2006)	: 27 970
Taux de chômage (nov. 2009)	: 8,4 %
Emplois totaux offerts (2006)	: 23 315
Bénéficiaires RSA (CG68 - 2010)	: 630
Surfaces affectées à des ZAE (ADAUHR - mars 2008)	: 1 187 ha
Entreprises et établissements (Sirène - 2009)	: 4 138
Travailleurs frontaliers (2006)	: 1 310

Habitat / Logement (INSEE - 2006)

Logements	: 28 727
Maisons	: 19 430
Appartements	: 8 831
Logements locatifs publics aidés	: 2 389
Logements locatifs	: 7 251
Loyer moyen en locatif privé (Adil-ODH68 - 2008)	: 7,42 à 8,18 €/m ²
Logements vacants	: 1 868

Culture et patrimoine (CG68 - 2009)

Ecoles de musique	: 20
Structures d'enseignement de la danse	: 12
Lieux d'enseignement du théâtre et de la musique	: 2
Musées	: 6
Bibliothèques - Médiathèques	: 6
Cinémas	: 3
Inscriptions aux Médiabus du CG	: 7 % de la pop.

Tourisme

Pistes et itinéraires cyclables (CG68 - 2010)	: 82 Km
Hébergement (ORT - 2009)	: 8 822 lits
Offices de Tourisme	: 4

Sports (RES - 2010)

Equipements sportifs	: 310
Piscines publiques	: 4
Terrains de football synthétiques	: 1 (2 projets)

Transports et déplacements (ADAUHR - 2010)

Km de RD hors agglomération (CG68 - 2010)	: 284 Km
Km de voie rapide 2x2 voies	: 14 Km
Gares d'Arrêt TER	: 12
Unités routières	: 1
Centres routiers	: 2
Communes desservies en bus	: 7

Environnement / Cadre de vie (CG68 - 2009)

GERPLAN	: 4
Surfaces boisées (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 32 148 ha
Surfaces agricoles (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 12 327 ha
Exploitations agricoles (RGA - 2000)	: 123
Stations d'épuration	: 5
Communes assainies	: 37
Déchetteries	: 2

Personnes âgées (CG68 - 2009)

Population de plus de 65 ans (INSEE 2006)	: 10 789 hab.
EHPAD habilités à l'aide sociale	: 507 places
EHPAD non habilités à l'aide sociale	: 72 places
Unité de soins de longue durée habilités à l'aide sociale	: 58 places
MARPA	: 24 places
Service d'accueil de jour	: 15 places
Unité de vie protégée	: 15 places
Hébergement temporaire	: 1 place
Bénéficiaires APA à domicile	: 449

Personnes handicapées (CG68 - 2009)

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 2 020 personnes
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	: 2
MDPH	: 1 antenne
Foyer d'accueil spécialisé	: 3 (59 places)
Foyer pour adultes handicapés travailleurs	: 2 (138 places)
Centre d'Accueil de Jour	: 1 (15 places)
Foyer d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes	: 2 (59 places)

Enfance/Jeunesse (CG68 - 2009)

Population de moins de 20 ans (INSEE - 2006)	: 16 337 hab.
Accueil de la petite enfance	: 188 places
Nombre d'établissements	: 9
Nombre d'assistantes maternelles agréées	: 611
Nombre de RAM	: 4
Collèges	: 6 publics
Lycées	: 4 publics

Les services de santé (INSEE - Sirene 2010)

Médecins généralistes	: 65
Infirmiers libéraux	: 46
Pôles de santé	: 2 principaux 1 secondaire
Centres médico-sociaux (CG68 - 2010)	: 5

Le Diagnostic du Territoire de Vie Thur-Doller

Cadrage général

Un Territoire sous influence

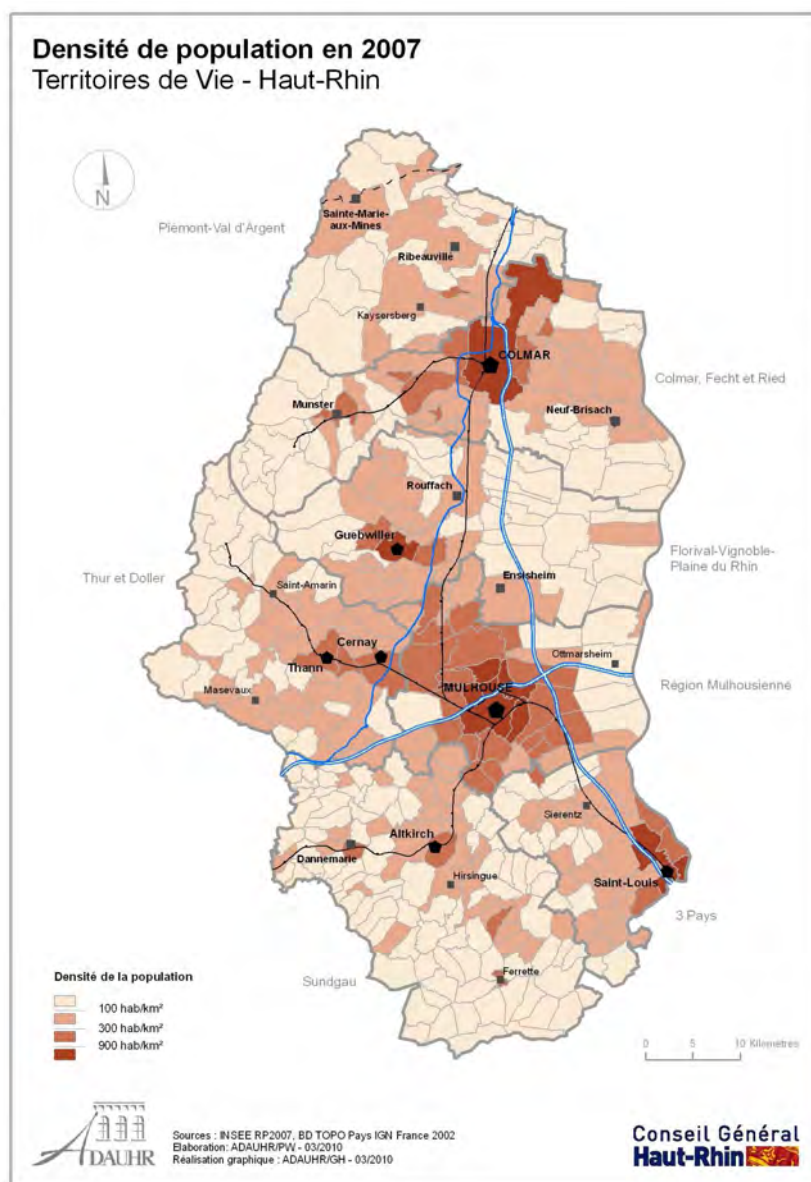
Les caractéristiques générales

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Le Territoire de Vie Thur et Doller compte 49 communes et 66 121 habitants en 2007, soit 8,9 % de la population du département.

Ce Territoire comprend les vallées de la Thur, de la Doller et du Soultzbach et leurs débouchés ; il s'étend d'Est en Ouest de la plaine d'Alsace aux montagnes vosgiennes et est limitrophe avec les Vosges à l'Ouest et le Territoire de Belfort au Sud.

D'une superficie de 486 Km², le Territoire de Vie Thur et Doller présente une densité de 137 habitants/Km², ratio qui est au-dessus de la moyenne nationale (113 habitants/Km²), mais bien inférieur à la moyenne alsacienne (219 habitants/Km²) et départementale (209 habitants/Km²).

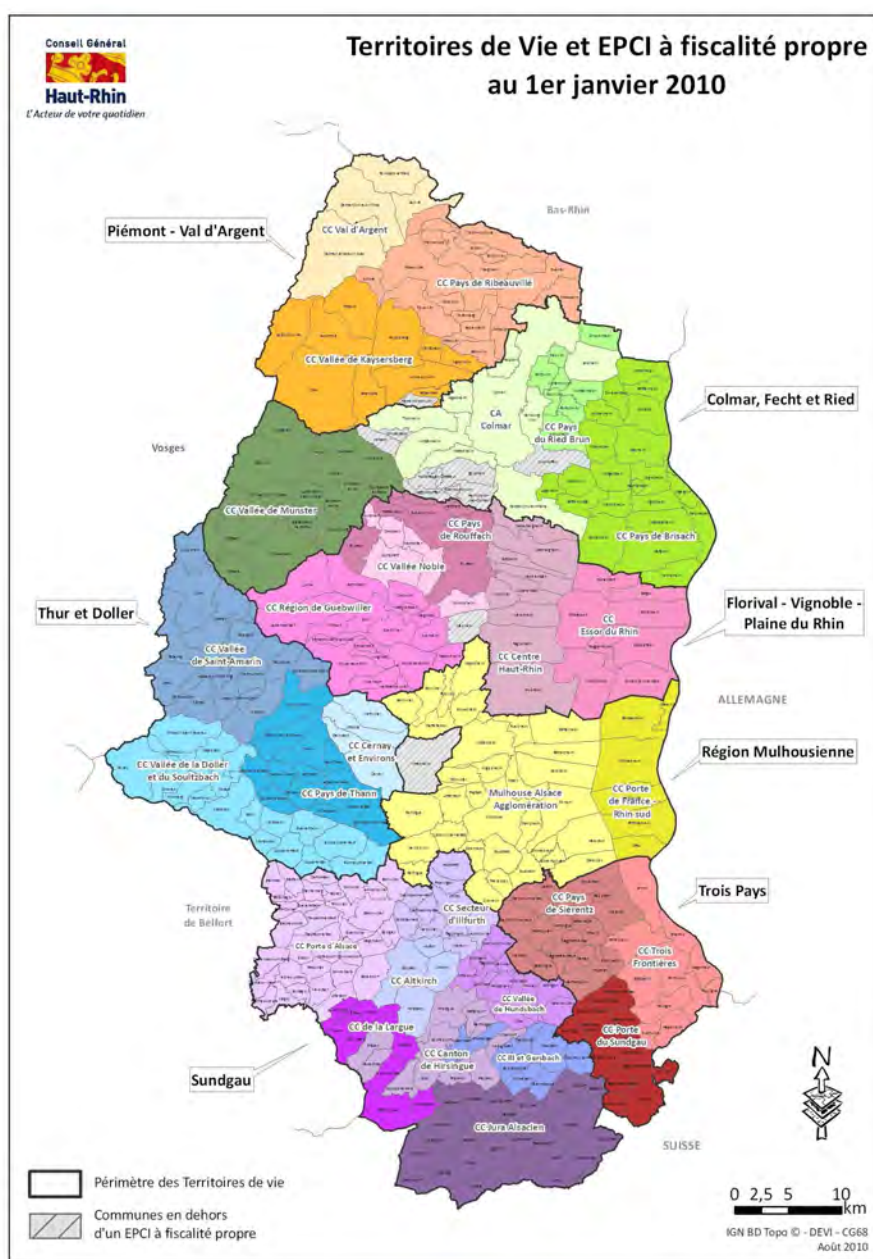


La structuration administrative

Le périmètre du Territoire de Vie reprend les limites du SCOT et du Pays des vallées de la Thur et de la Doller. Il s'étend sur 4 cantons, les cantons de CERNAY (sauf Wittelsheim), MASEVAUX, SAINT-AMARIN et THANN.

Ce Territoire comprend entre autres 4 Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes de CERNAY et environs ;
- la Communauté de Communes du Pays de THANN ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de la DOLLER et du SOULTZBACH ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN ;
- 1 syndicat mixte (Syndicat Mixte de Pays et pour le Schéma de Cohérence Territoriale des vallées de la Thur et de la Doller) ;
- divers syndicats à géométrie et compétences variables (gestion forestière, gestion de l'eau, assainissement...).



L'armature urbaine

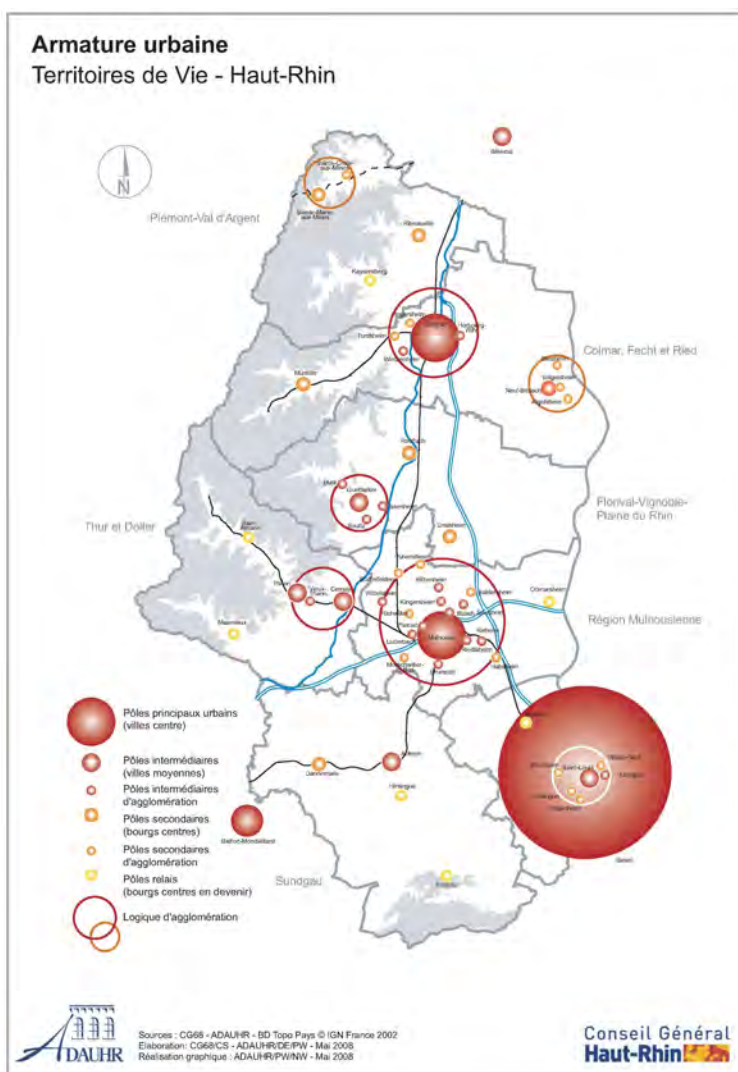
(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Le Territoire de Vie est organisé autour de 2 villes principales, THANN et CERNAY, qui en bi-pôle, assurent des fonctions de ville-moyenne en concentrant les principales fonctions administratives, de services et économiques du Territoire. Elles sont reliées à Mulhouse par le train et seront desservies par le Tram-Train fin 2010.

Cette armature urbaine est complétée par les bourgs-centres de MASEVAUX et de SAINT-AMARIN qui assurent une fonction de services à l'échelle de leur bassin de vie. Ces bourgs sont relayés à une échelle plus locale par des pôles relais : BURNHAUPT-LE-HAUT, pôle émergent (forte croissance de la population, implantation récente d'un nouveau collège...) situé à l'aval de la vallée de la Doller, et FELLERING (piscine)/ WESSERLING qui ont des fonctions complémentaires au pôle de SAINT-AMARIN.

Ce territoire est constitué de communes des tailles suivantes :

- 1 commune a plus de 10 000 habitants (CERNAY) ;
- 1 commune a entre 5 000 et 10 000 habitants (THANN) ;
- 4 communes du Territoire de Vie ont entre 2 000 et 5 000 habitants ;
- 15 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- enfin, 28 communes ont moins de 1 000 habitants.



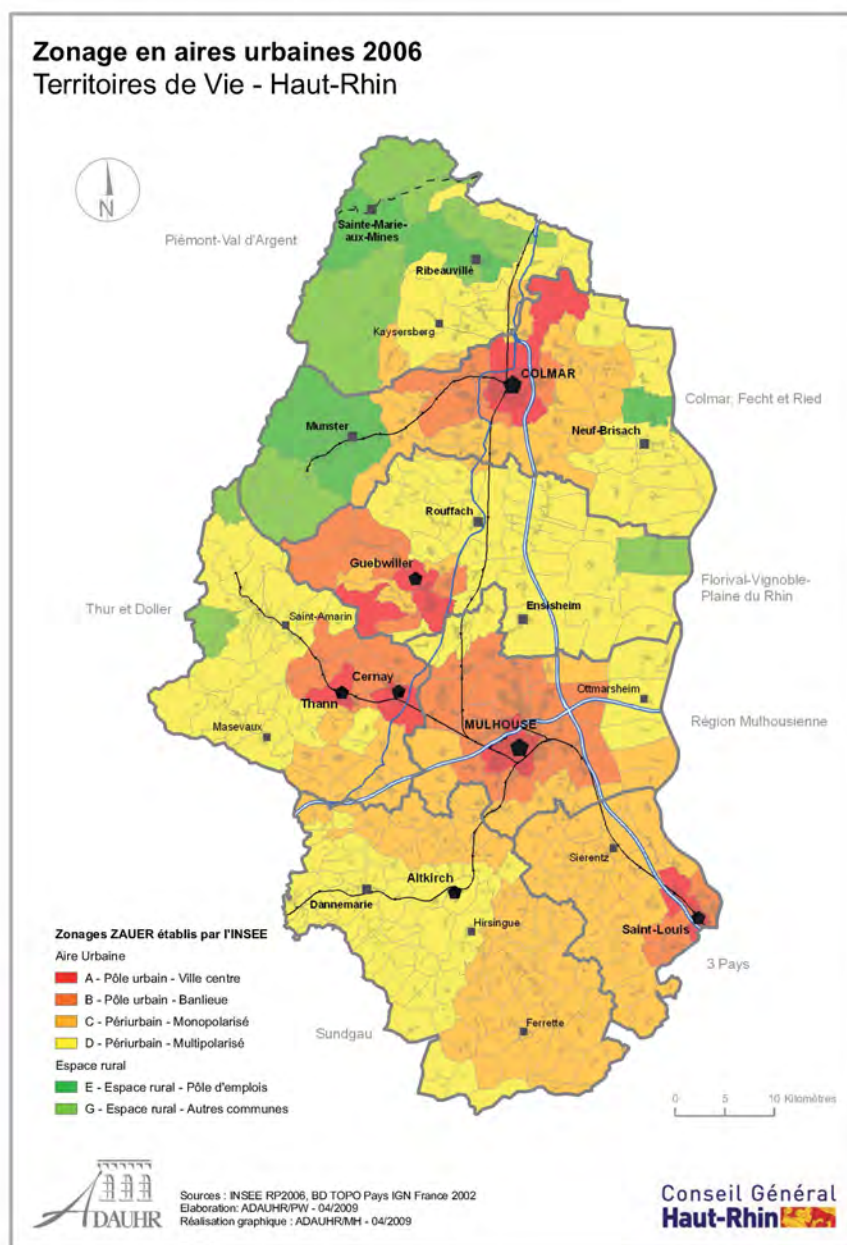
Les espaces urbains et ruraux

(Source : INSEE - RP 2006)

L'INSEE propose un découpage en aires urbaines, unités urbaines (pôles urbains) et espace rural en fonction du nombre d'emplois offerts et du lieu de travail des actifs.

Le Territoire de Vie Thur et Doller est découpé en plusieurs zones :

- les villes de THANN et CERNAY ont une fonction de pôle urbain principal rayonnant sur une grande partie du Territoire ; toutefois leur attractivité en tant que pôles d'emplois principaux se limite aux communes périphériques ;
- les communes situées au débouché de la vallée de la Doller sont fortement polarisées par l'agglomération mulhousienne (communes « monopolarisées ») ;
- la majorité des autres communes des deux vallées sont des communes multipolarisées (polarisées essentiellement par les agglomérations de THANN, CERNAY, MULHOUSE, voire BELFORT).



Les documents d'urbanisme

(ADAUHR - DDT 68, déc. 2009)

La révision du Schéma Directeur approuvé en 1995 et l'élaboration d'un SCOT qui sont en cours de procédure.

La quasi-totalité du Territoire de Vie est couvert par des documents d'urbanisme locaux :

- 47 communes disposent d'un POS/PLU approuvé ;
- 21 communes ont engagé une démarche de révision de leur POS/PLU, dont la Communauté de Communes de SAINT-AMARIN (10 communes) dans une démarche intercommunale ;
- 1 commune dispose d'une carte communale (MICHELBACH) ;
- seule 1 commune n'a pas de document d'urbanisme (WEGSCHEID).

On observe que 9 communes possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

⇒ Enjeux relevés :

- **Elaborer le SCoT à l'échelle du Territoire de Vie ;**
- **Couvrir le Territoire de Vie avec des documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux (notamment en PLU), en cohérence avec le SCoT ;**
- **Conforter la coopération déjà bien engagée à l'échelle du Territoire de Vie ;**
- **Enjeux territoriaux :**
 - **Prendre en compte le projet Tram-Train dans la structuration urbaine des agglomérations desservies, en termes d'impact sur les déplacements, l'attractivité territoriale, foncière, immobilière et économique du Territoire ;**
 - **Poursuivre la complémentarité des pôles de Thann et de Cernay, notamment en matière d'équipements et de services à la population ;**
 - **Assurer dans le haut de la vallée de la Thur une bonne complémentarité entre la ville-relais de SAINT-AMARIN et le pôle émergeant de HUSSEREN-WESSERLING.**

Population

Des évolutions internes contrastées

La population et son évolution

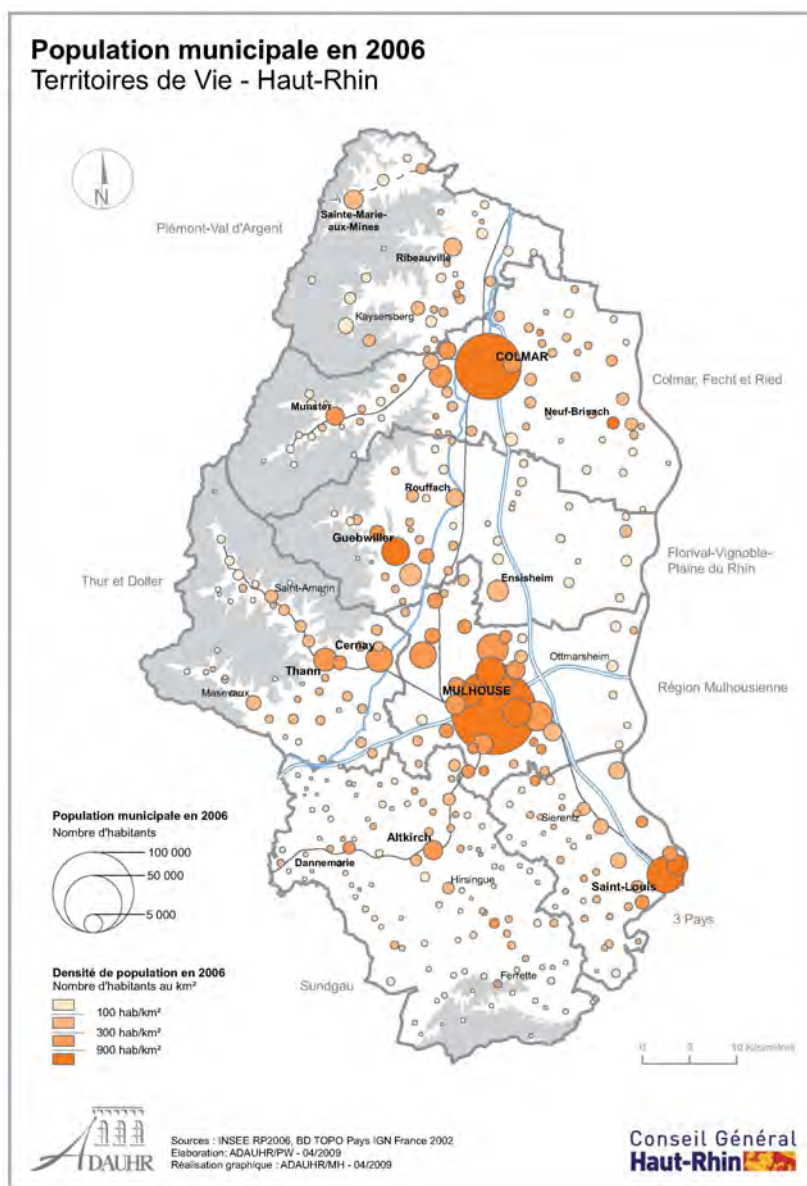
(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Au dernier recensement de la population de l'INSEE, la population légale du Territoire de Vie s'élève à 66 121 habitants, soit 8,9 % de la population départementale.

Entre 1999 et 2007, la population du Territoire de vie a augmenté de + 4,7 %, rythme d'évolution légèrement en retrait par rapport à la moyenne départementale (environ + 5,6 % de croissance pour l'ensemble des Territoires de Vie entre 1999 et 2007). Cette croissance démographique provient pour 54 % d'un solde migratoire positif et pour 46 % d'un solde naturel positif.

Au niveau interne au Territoire, des écarts sont observés entre les différentes entités territoriales : alors que les secteurs de THANN et de SAINT-AMARIN croissent faiblement (près de + 3,8 %), la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a vu sa population augmenter de + 27 % (notamment à l'aval de la vallée), et celle de CERNAY et environs de 17 %. Ces croissances sensibles de population s'expliquent notamment par le desserrement de l'agglomération mulhousienne (solde migratoire), et par des mouvements internes au Territoire en faveur de l'aval des vallées.

Les villes de THANN (7 981 habitants en 2006) et de CERNAY (10 752 habitants) totalisent 28,6 % de la population du Territoire de Vie.



La structure par âge de la population

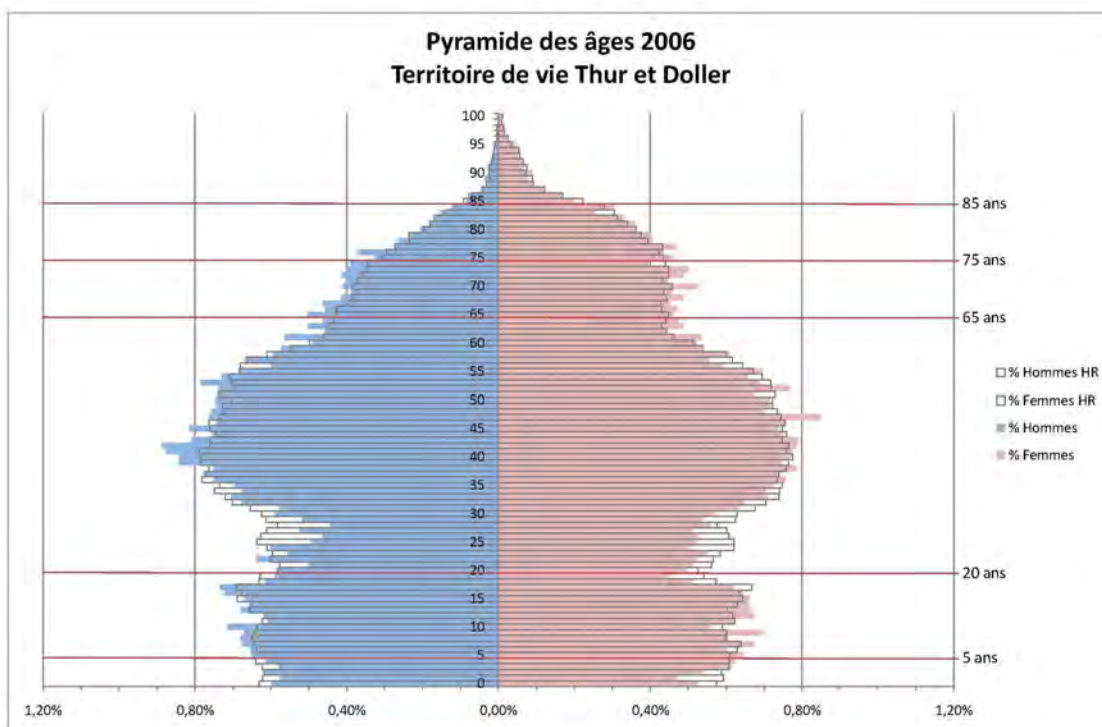
(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

La structure par âge du Territoire de Vie en 2006 est la suivante :

- 25 % de la population a moins de 20 ans (moyenne départementale : 25 % ; moyenne nationale : 25,1 %) ;
- 58,5 % de la population a entre 20 et 64 ans (moyenne départementale : 59,5 % ; moyenne nationale : 58,5 %) ;
- 16,5 % de la population a 65 ans ou plus (moyenne départementale 15,5 % ; moyenne nationale : 16,4 %).

La structure par âge de la population du Territoire de Vie Thur et Doller est assez proche du profil départemental :

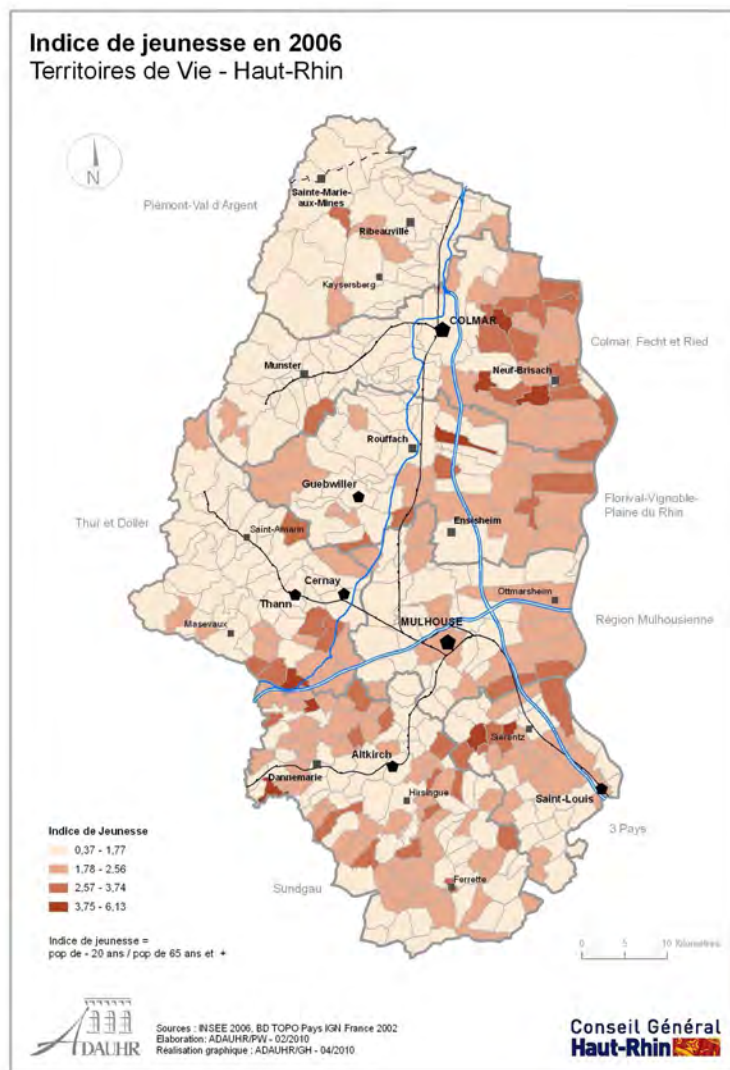
- La proportion d'habitants de moins de 20 ans est similaire à la moyenne départementale ;
- la part des plus de 65 ans ou plus est un peu plus élevée que les moyennes départementale et nationale.



Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation: ADAUHR/MH - Mars 2010

Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.

La géographie dans le Territoire oppose toutefois ces deux catégories de populations, avec une prédominance des populations jeunes dans la structure par âges communale en débouchés de vallées, et des populations globalement plus âgées, voire vieillissantes, dans la plupart des autres collectivités (confer la carte de l'indice de jeunesse ci-dessous).



La structure des ménages

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

Le Territoire de Vie compte 25 715 ménages en 2006 qui se composent comme suit :

- la part des familles monoparentales est de 10,3 % (moyenne départementale de 11 % ; moyenne nationale : 8,6 %), part légèrement inférieure à la moyenne départementale ;
- la part des ménages constitués d'un couple sans enfant est de 29,7 %, taux supérieur à la moyenne nationale : 26,8 % ;
- la part des ménages constitués d'un couple avec enfants est de 36 % (moyenne départementale : 34,1 % ; moyenne nationale : 29,0 %) ;
- la part des ménages constitués d'une personne seule est inférieure à la moyenne départementale : 25,2 % (moyenne départementale : 27,6 % ; moyenne nationale : 32,8 %).

⇒ Enjeux relevés :

- Prendre en compte le vieillissement de la population ;
- Veiller à maintenir une certaine « tonicité » démographique des hauts de vallées plus fragilisés (vieillesse accrue, apport de populations nouvelles plus faible) ;
- Prendre en compte le projet Tram-Train comme vecteur de vitalité démographique et de diversification des populations.

Contexte socio-économique

Un Territoire encore marqué par l'industrie

Les principales caractéristiques de la population active

(Source : INSEE - RP 2006)

La population active dans le Territoire de Vie Thur et Doller totalise 27 970 actifs occupés en 2006, soit 8,8 % de la population du département.

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) se répartissent de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants : 144 actifs
↳ 0,5 % (moyenne départementale : 1,0 % ; moyenne nationale : 2,2 %) ;
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 1 404 actifs
↳ 5,2 % (moyenne départementale : 4,6 % ; moyenne nationale : 6,0 %) ;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 2 952 actifs
↳ 10,5 % (moyenne départementale : 11,7 % ; moyenne nationale : 15,4 %) ;
- Professions intermédiaires : 6 819 actifs
↳ 24,3 % (moyenne départementale : 24,3 % ; moyenne nationale : 24,6 %) ;
- Employés : 7 304 actifs
↳ 26,1 % (moyenne départementale : 27,6 % ; moyenne nationale : 28,7 %) ;
- Ouvriers : 9 346 actifs
↳ 33,4 % (moyenne départementale : 30,6 % ; moyenne nationale : 23,2 %).

Le Territoire de Vie Thur et Doller se démarque par la proportion encore relativement importante de sa population ouvrière. Cette population est davantage représentée dans les vallées que dans la plaine/piémont.

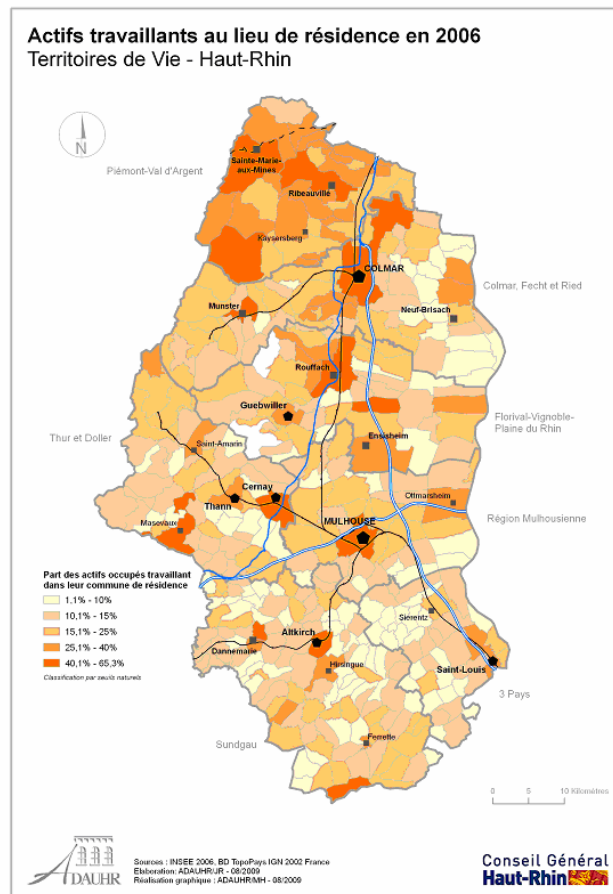
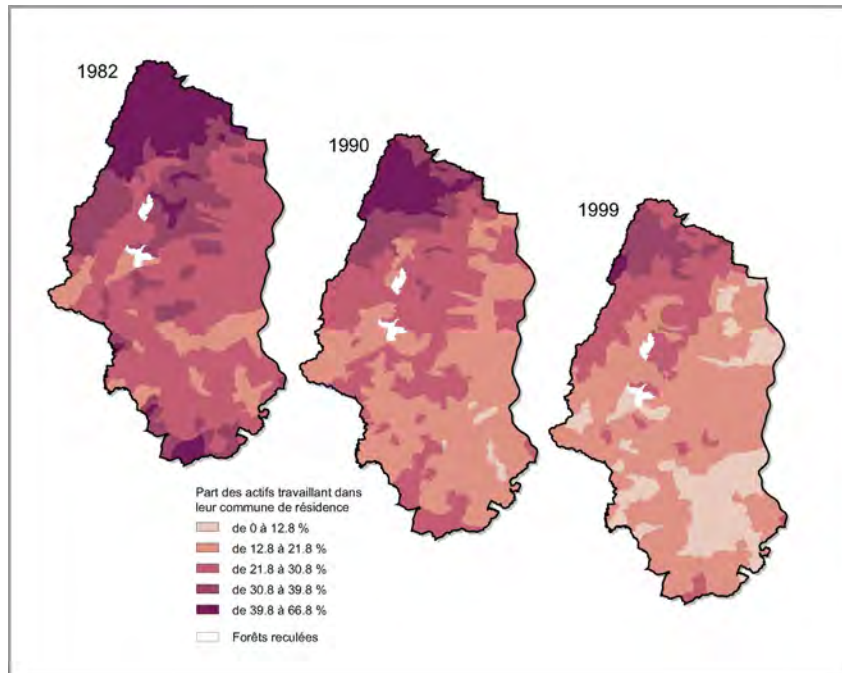
La concentration des emplois :

Au sein du Territoire de Vie, les polarités significatives en termes d'emplois sont essentiellement concentrées dans les agglomérations de Thann et de Cernay, avec un mouvement de développement des emplois à l'aval des vallées qui s'accroît.

La part des actifs du Territoire de Vie ayant un emploi dans leur commune de résidence est de 22 % en 2006 (moyenne départementale : 26,3 %). Ils sont 70,5 % à travailler dans une autre commune du Haut-Rhin.

Le Territoire de Vie Thur et Doller est fortement soumis à l'aire d'influence mulhousienne, elle-même soumise à des difficultés sur le plan de l'emploi, industriel notamment. En 2006, 34 % des actifs résidents y travaillent.

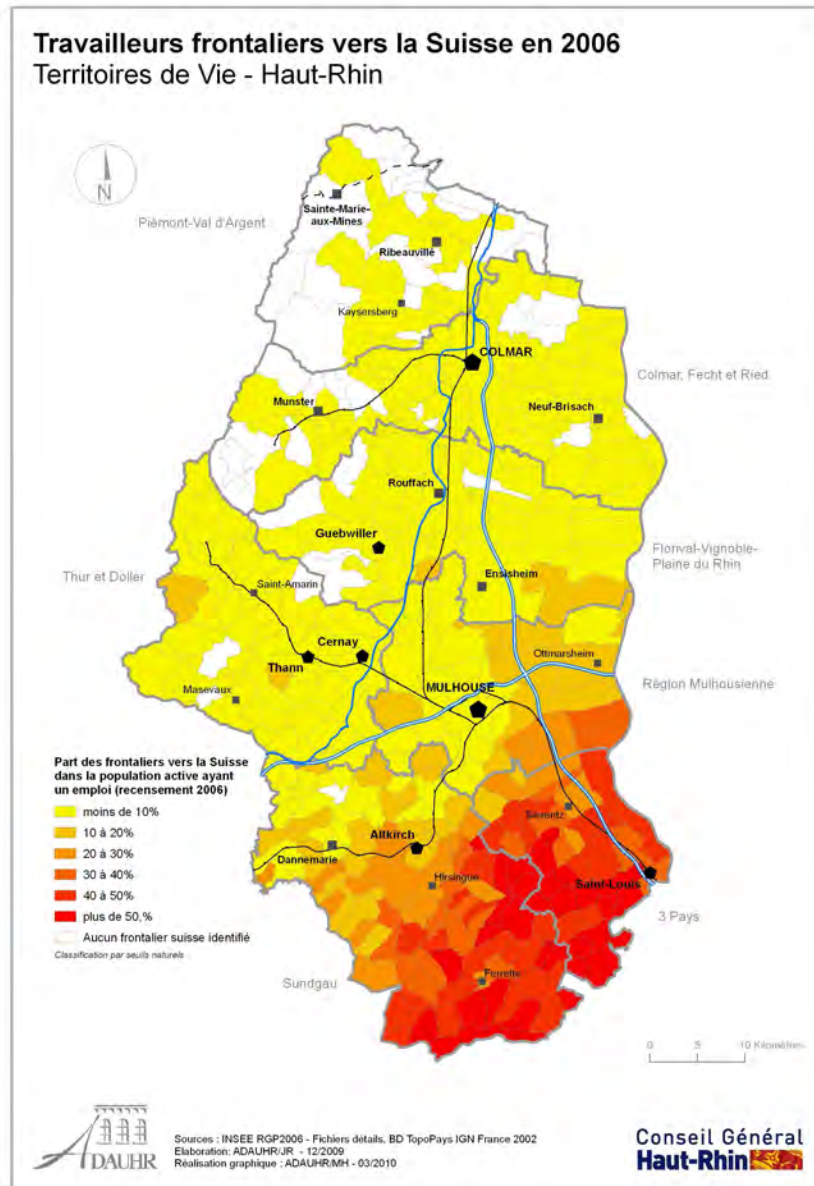
Près de 2,8 % des actifs travaillent dans un autre département français (Territoire de Belfort et Nord du département du Doubs notamment). Les relations avec les Vosges sont faibles en termes de flux pendulaires.



Les travailleurs frontaliers

(Source : INSEE - RP 2006)

Ce Territoire de Vie n'est pas limitrophe d'un pays étranger, mais il est bien connecté à l'Allemagne et à la Suisse qui se trouvent à une cinquantaine de kilomètres. On observe en 2006 que 4,6 % des actifs travaillent à l'étranger (agglomération bâloise pour l'essentiel), ce qui n'est pas négligeable.

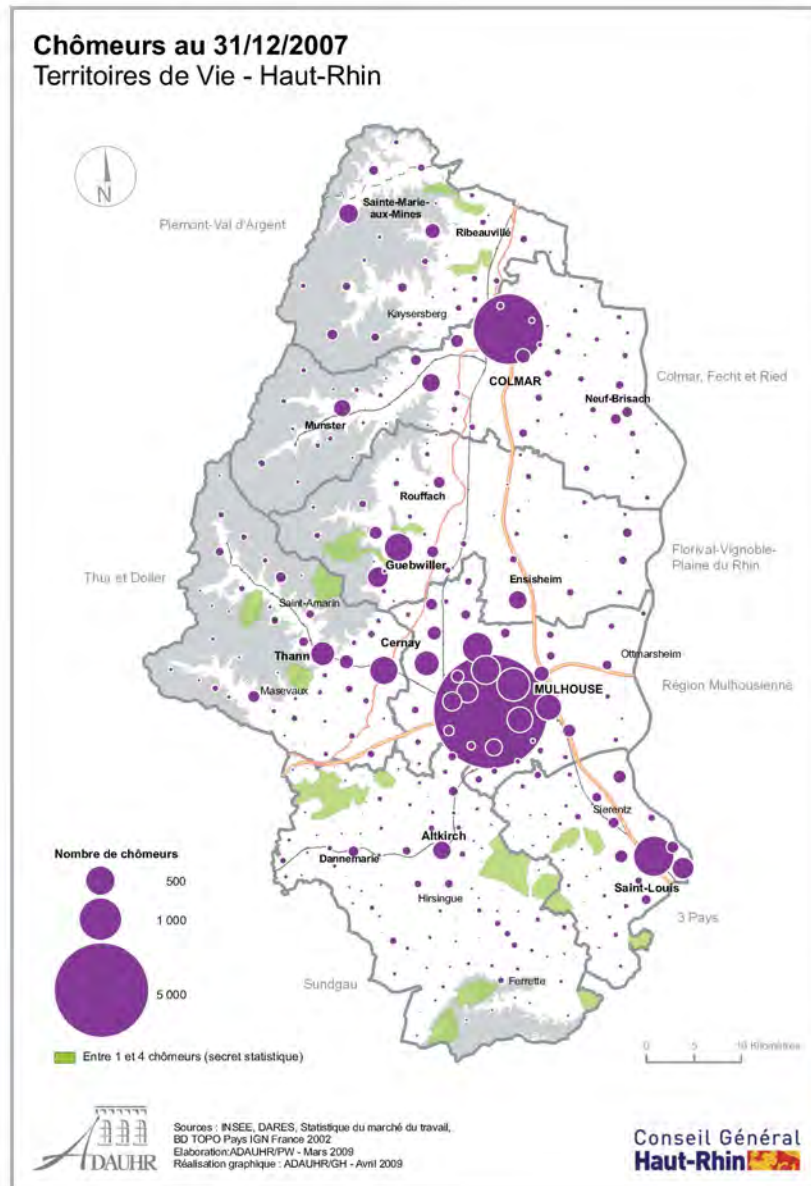


Le chômage

(Source : DIRECCTE Alsace – SESE - 2009)

Au troisième trimestre 2009, le taux de chômage atteignait 8,7 % de la population (contre 6,8 % en 2007, trimestre 4) : on observe une forte évolution sur un an (+ 28 %) à l'échelle de la zone d'emploi. Avec la région mulhousienne, cette zone d'emploi constitue un des secteurs géographiques où le taux de chômage est le plus important du département.

Fin 2009, le taux de chômage s'élevait en moyenne à 8,9 % sur le département, et à 8,5 % sur l'Alsace.



L'aide à l'insertion professionnelle

(Source : CG68-CAF 2009 - 2010)

Au 31 décembre 2008, le Territoire de Vie Thur et Doller comptait 430 bénéficiaires du RMI, soit 3,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du RMI dans le département.

Le RMI est aujourd'hui remplacé par le RSA qui s'adresse à une population plus large (ex-bénéficiaires de l'API – travailleurs « pauvres » en plus des bénéficiaires du RMI). Début 2010, 630 personnes en bénéficient dans le Territoire.

Ce territoire dispose de 8 structures d'insertion par l'activité économique (affiliées à l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique d'Alsace).

Le niveau de qualification de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

Le niveau de qualification de la population active non scolarisée de 15 ans et plus dans le Territoire de Vie est le suivant :

- 22,7 % sont sans diplôme (moyenne départementale : 21,8 % ; moyenne nationale : 19,7 %) ;
- 14,3 % ont un niveau certificat d'études ou brevet des collèges (moyenne départementale : 12,9 % ; moyenne nationale : 18,2 %) ;
- 33,4 % ont un niveau BEP/CAP (moyenne départementale : 31,3 % ; moyenne nationale : 23,8 %) ;
- 13,2 % ont un niveau BAC/BAC Pro (moyenne départementale : 14,2 % ; moyenne nationale : 15,3 %) ;
- 10,3 % ont un niveau BAC+2 (moyenne départementale : 11,2 % ; moyenne nationale : 11,0 %) ;
- 6,1 % ont un diplôme supérieur à BAC + 2 (moyenne départementale : 8,5 % ; moyenne nationale : 11,9 %).

La population active se démarque par un niveau de qualification plutôt en-deçà des moyennes départementale ou nationale.

Elle présente une part de « sans diplôme » plus élevée que la moyenne départementale et nationale, et une part plus faible de diplômés bac+2 et études supérieures.

En revanche la part de la population active dotée de BEP/CAP est plus importante.

Les lieux de formation

(Source : CG68, CRA - 2010)

Ce Territoire de Vie compte 6 collèges publics (3 339 élèves au total pour la rentrée 2009/2010).

On dénombre également 4 lycées sur le Territoire : un lycée d'enseignement général à THANN, un lycée professionnel à THANN, le lycée du Bâtiment à CERNAY et un lycée professionnel à MASEVAUX.

Des possibilités de formation continue sont assurées sur le Territoire par des organismes tels que le GRETA ou l'AFPA.

Les emplois offerts et les principales activités économiques

(Source : INSEE - RP 2006)

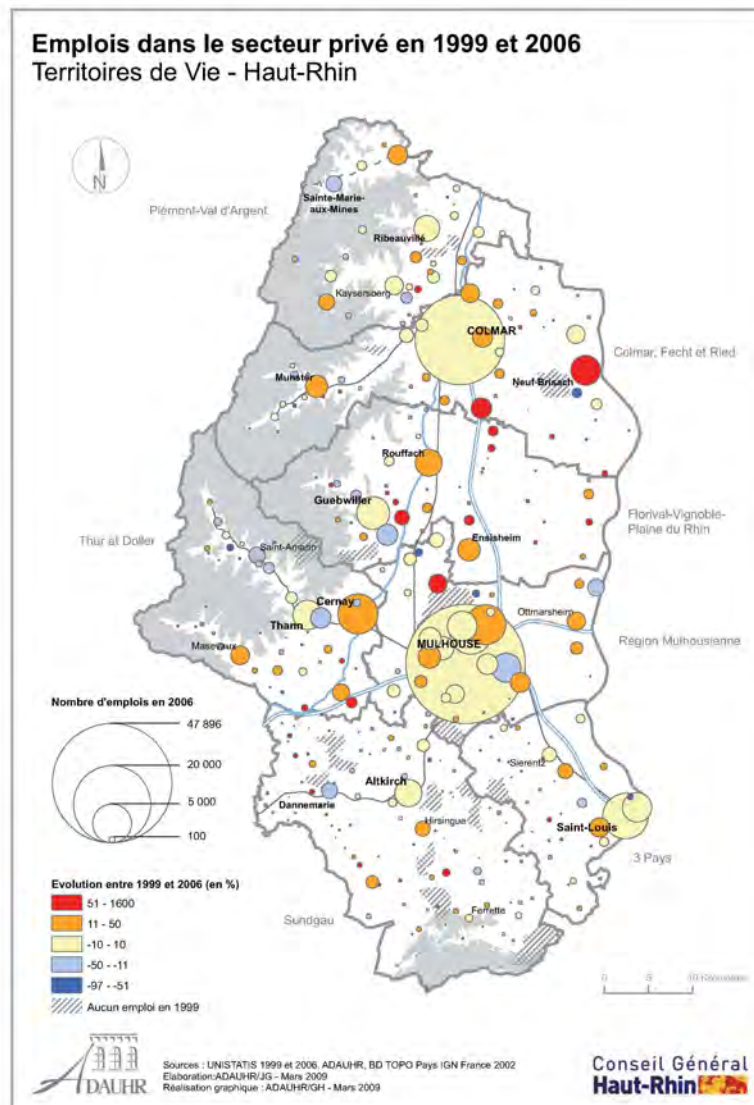
Le Territoire de Vie Thur et Doller offre 23 315 emplois (8,1 % des emplois offerts dans le département), pour 28 257 actifs résidant sur le Territoire, soit un taux de concentration d'emplois de 82,5 % (contre 89,98 % de moyenne départementale et 93 % de moyenne régionale). Depuis 1990, le nombre d'emplois a augmenté de 20 %.

Le Territoire compte, au 31 décembre 2009, près de 4 138 entreprises et établissements, soit 8,1 % des entreprises du département (INSEE sirène 2009).

La répartition des emplois offerts dans le Territoire Thur et Doller selon les secteurs d'activités est la suivante :

- agriculture : 1,9 % (moyenne départementale : 2,4 % ; moyenne nationale : 3,5 %) ;
- industrie : 33,9 % (moyenne départementale : 23,5 % ; moyenne nationale : 15,2 %) ;
- construction : 7,0 % (moyenne départementale : 6,7 % ; moyenne nationale : 6,4 %) ;
- tertiaire : 52,2 % (moyenne départementale : 67,5 % ; moyenne nationale : 74,8 %).

Le Territoire de Vie Thur et Doller est celui où la part du secteur industriel reste la plus importante parmi les 7 Territoires de Vie du département.



Bien que l'activité industrielle soit encore fortement présente dans ce Territoire, le secteur tertiaire est la première source d'emplois offerts sur le Territoire avec 13 333 emplois, soit 6,8 % des emplois tertiaires présents dans le Haut-Rhin.

Le commerce représente 2 857 emplois (12 % des emplois locaux), soit 6,9 % des emplois du département.

L'activité industrielle concentre avec 7 905 emplois dans le Territoire de Vie, soit 11,7 % des emplois industriels du département.

On observe en revanche que le nombre d'emplois industriels a baissé entre 1990 et 2006 au bénéfice de l'emploi tertiaire. C'est dans la vallée de la Thur que la régression de l'emploi industriel est la plus forte.

Enfin, l'agriculture totalise près de 447 emplois, ce qui représente néanmoins 6,6 % des emplois dans l'agriculture de l'ensemble du département. Entre 1979 et 2000, le nombre d'exploitations est passé de 177 à 123.

Les principaux employeurs sont les suivants :

(Source : INSEE - Sirène 2010 ; effectifs arrondis à la centaine)

Nom de l'établissement	Commune principale d'implantation	Effectifs
Association A. de Glaubitz	Cernay	500
Centre Hospitalier de THANN	Thann	300
Dupont de Nemours	Cernay	300
Emerson Process	Cernay	300
Centre Hospitalier de CERNAY	Cernay	200
Imprimerie et Editions Braun SA	Vieux-Thann	200
Sté de distribution Sodicer	Cernay	200
Endress Hauser	Cernay	200
Millennium Inorganic Chemicals	Thann	200
Potasse et produits chimiques	Thann	200
GPV Navarre Diffusion	Saint-Amarin	200

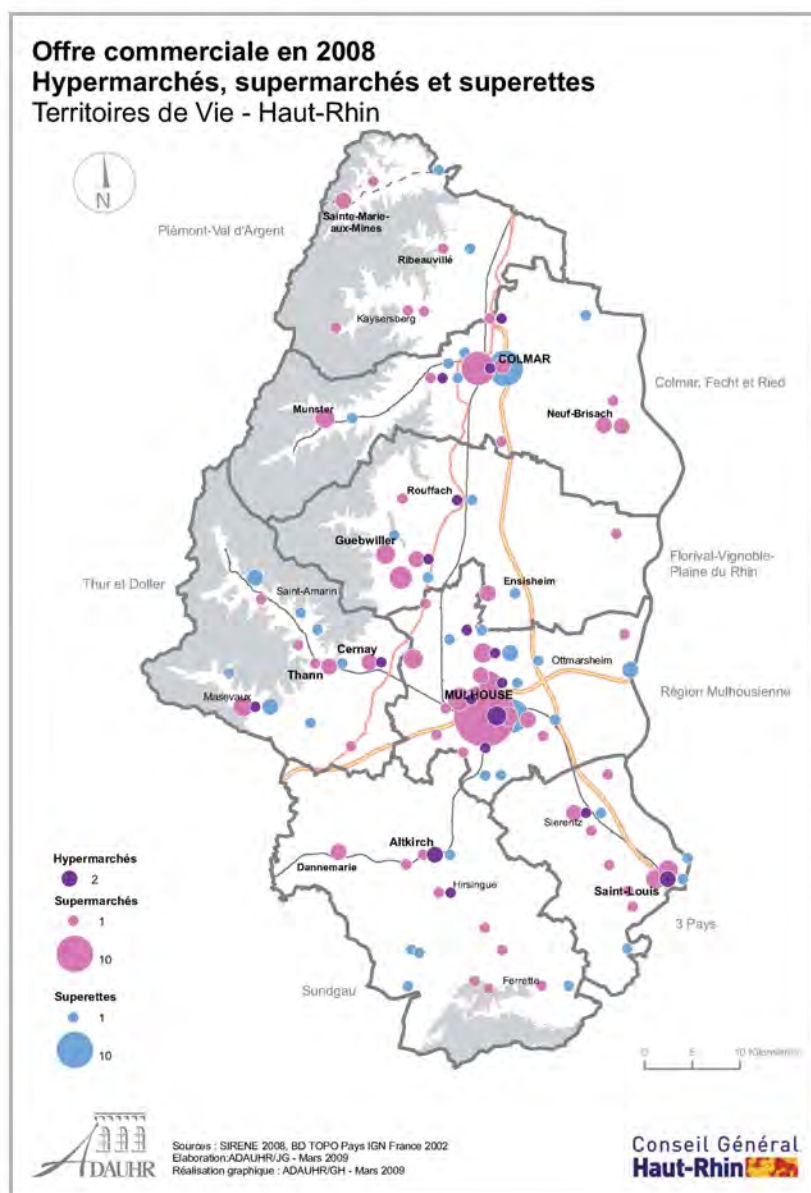
Le commerce et l'artisanat

(Source : INSEE - Sirène 2009)

L'offre commerciale du Territoire de Vie de Thur et Doller est significative en termes de commerces de type hypermarchés, supermarchés ou supérettes où 22 établissements sont recensés, soit un ratio de 3,36 pour 10 000 habitants. A titre de repère le ratio départemental est de 2,81.

Les supermarchés sont les établissements les plus présents (11 dans le Territoire), suivis des supérettes (9 équipements) et de 2 hypermarchés.

La plus forte concentration de l'offre commerciale se situe au sein des agglomérations de CERNAY, de THANN puis, dans des proportions moindres, à MASEVAUX, BURNHAUPT-LE-BAS et dans certaines communes de la vallée de la Thur.



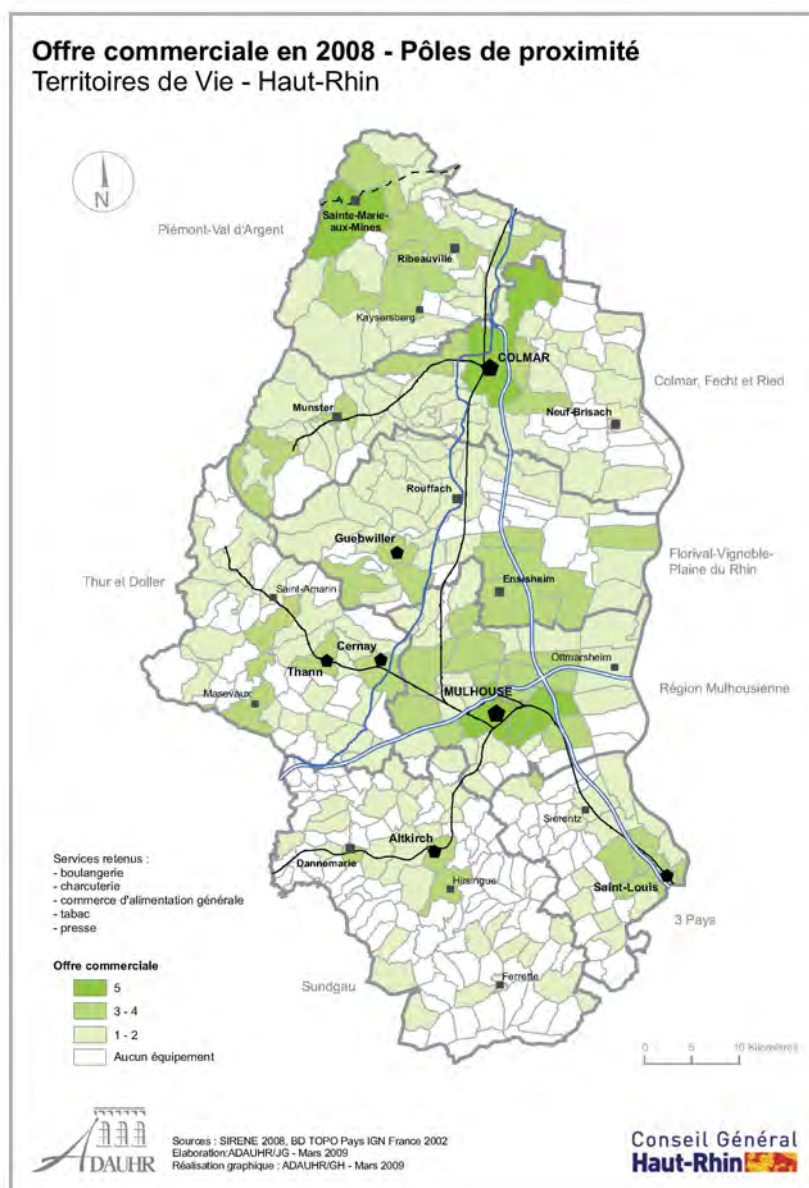
L'offre commerciale des supérettes, super et hyper marchés est complétée par une offre commerciale de proximité.

On observe que la moitié des communes ne dispose d'aucun commerce de proximité. Les 24 autres communes se partagent 42 services (contre 56 en 2000) qui se répartissent de la façon suivante en 2008 : 20 boulangeries (10 en 2000), 9 commerces d'alimentation générale (16 en 2000), 4 tabacs (8 en 2000), 6 magasins de presse (7 en 2000) et 3 charcuteries (elles étaient 7 en 2000).

La diminution du nombre de commerces de proximité de près de - 25 % entre 2000 et 2008 est plus accentuée que la baisse observée à l'échelle départementale (- 13 %).

Les commerces de proximité se concentrent essentiellement dans les pôles urbains (communes de THANN, CERNAY, MASEVAUX et SAINT-AMARIN).

Concernant les établissements artisanaux, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat recense 1 133 établissements en 2009 au sein de l'arrondissement de THANN. Cela représente 12,2 % des établissements artisanaux du département. Le secteur du bâtiment est fortement représenté avec 41,4 % des établissements contre 39 % sur le département.



Le foncier et les outils du développement économique

(Source : ADAUHR - DDT - mars 2008 ; CG68 - 2010)

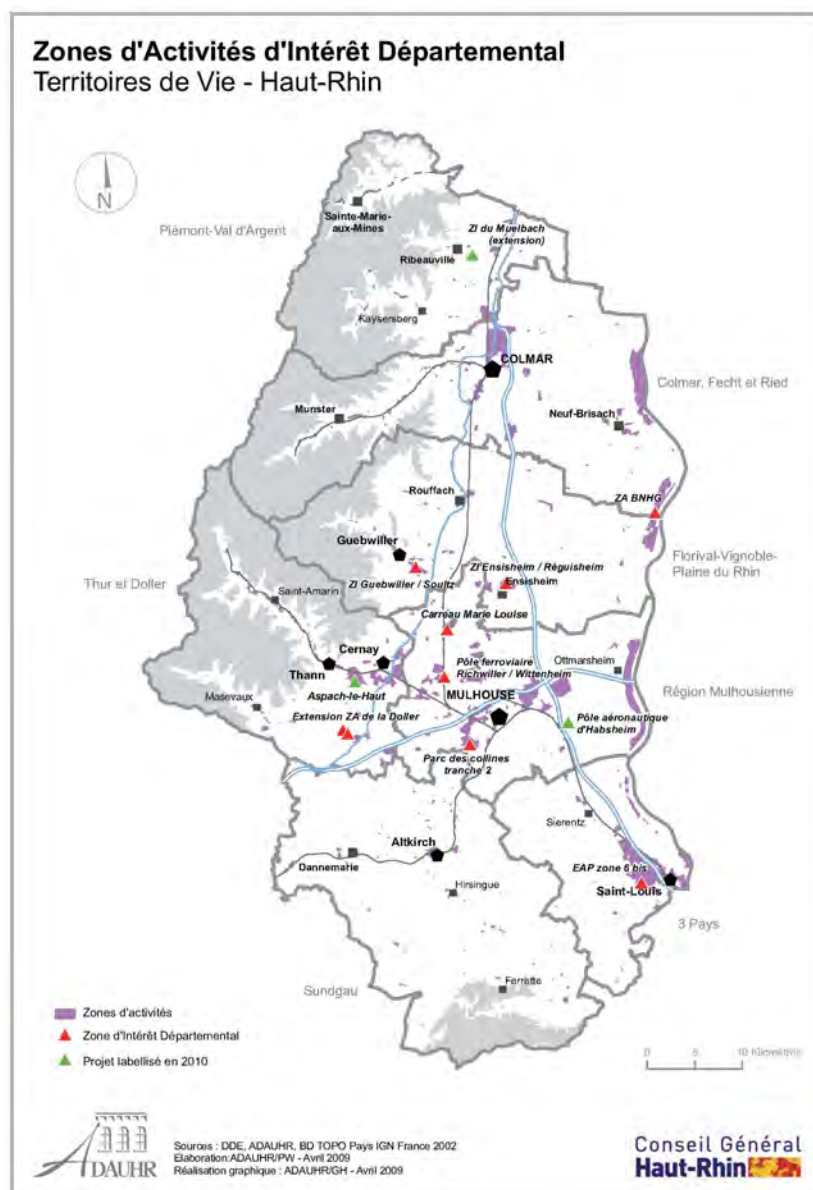
Au 1^{er} mars 2008, le Territoire de Vie dispose de 1 186,6 hectares de zones réglementaires affectées à des Zones d'Activités Economiques (ZAE), soit 11 % de la surface des ZAE du Haut-Rhin.

Le Territoire compte plusieurs Pôles d'Excellence Rurale labellisés : WESSERLING (innovation et production de textile), Vallée de la Doller (plate-forme d'échanges orientée TIC), Pays Thur Doller (PER Réseau de gîtes d'étape de montagne).

Les communes de CERNAY, ASPACH-LE-HAUT, VIEUX-THANN, BURNHAUPT-LE-HAUT et SCHWEIGHOUSE peuvent bénéficier de l'Aide à Finalité Régionale. Ces communes, ainsi que ASPACH-LE-BAS et les communes situées dans la haute vallée de la Thur (MOLLAU et amont), sont éligibles aux fonds structurels.

Les sites économiques labellisés par le Conseil Général « d'intérêt départemental » sont les suivants :

- la zone d'activités intercommunale située à ASPACH-LE-HAUT/VIEUX-THANN dénommée « Parc d'activités du Pays de THANN - ASPACH-LE-HAUT » ;
- l'extension de la zone industrielle de la Doller/Pont d'Aspach (située à GUEWENHEIM/BURNHAUPT-LE-HAUT).



Une pépinière, un hôtel d'entreprises et une plateforme de formation (« l'Embarcadère ») sont situés à VIEUX-THANN, et un hôtel d'entreprises est implanté à WESSERLING. Une pépinière spécialisée TIC est en projet dans la vallée de la Doller (DOLLEREN).

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Exploiter l'attractivité économique croissante du Territoire, en profitant d'une accessibilité renforcée (Tram-Train, LGV) ;**
- **Diversifier les activités économiques ;**
- **Améliorer l'appareil commercial et artisanal existant en veillant à une répartition adaptée de l'offre sur le Territoire ;**
- **Améliorer l'adéquation entre les niveaux de qualification à rehausser et l'offre d'emplois ;**
- **Favoriser l'insertion professionnelle et développer le panel des structures d'insertion.**

Habitat et Logement

*Veiller à diversifier le parc de logements en maîtrisant la
consommation d'espace*

Les présentes caractéristiques du logement dans le Territoire de Vie sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat et des statistiques 2006 de l'INSEE.

Le Territoire de Vie Thur et Doller comprend 3 Zones d'Observation de l'Habitat (ZOH) : MASEVAUX, SAINT-AMARIN et THANN-CERNAY. Les 4 Communautés de Communes du Pays Thur et Doller sont également engagées dans une démarche d'élaboration de Plans Locaux de l'Habitat (PLH).

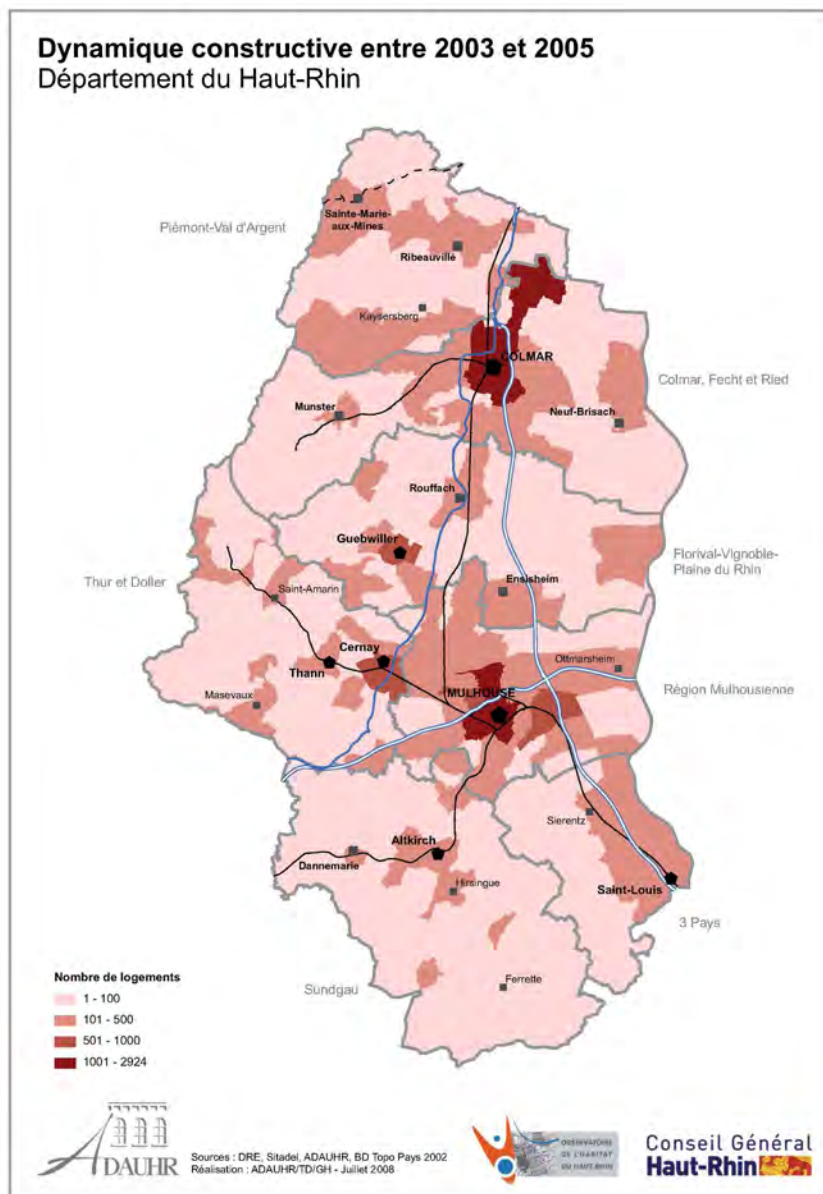
La dynamique constructive

(Source : DREAL - Sitadel)

Le parc de logements a augmenté de près de 30 % en 40 ans alors que la population n'a crû que de 17 %, ce qui traduit, ici comme ailleurs, les besoins accrus en logements liés aux nouveaux modes de vie (décohabitations, familles monoparentales...) et à l'allongement de l'espérance de vie.

Entre 2000 et 2007, près de 514 constructions neuves ont été édifiées au sein de ce Territoire, soit 3 599 logements au total. Ce rythme d'évolution est supérieur aux objectifs du PLH (+ 375 logements par an).

Ces constructions nouvelles sont composées pour 50 % de logements individuels, pour 46 % de logements collectifs et pour 4 % de logements individuels groupés. 34 % de ces constructions ont été réalisées à THANN (389 logements) et CERNAY (861 logements).



Les caractéristiques principales du parc de logements

(Source : INSEE - RP 2006)

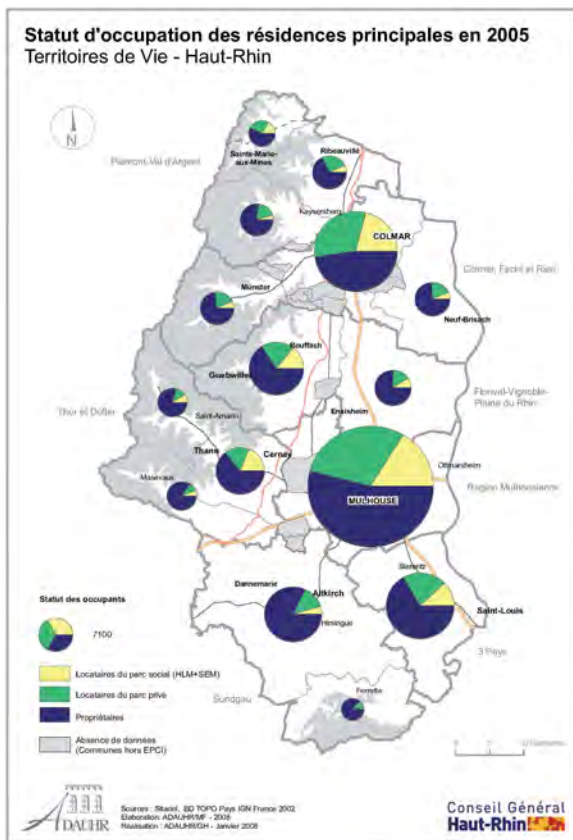
Les typologies de logements

En 2006, on recense 28 727 logements au sein de ce Territoire, dont 25 722 résidences principales (89 % des logements). Entre 1999 et 2006 le parc des résidences principales a augmenté de 9,07 %, rythme d'évolution légèrement inférieur à la moyenne départementale (+ 9,32 %).

Le parc reste encore largement dominé par la maison individuelle : il est composé de 69 % de pavillons individuels et de 31 % d'appartements en 2006. Les moyennes nationales et départementales présentent respectivement des ratios de (42,4 % - 56,1 %), et de (46,4 % - 52,9 %).

Les logements de petite taille se retrouvent essentiellement en ville alors que la part des grands logements de 4 et 5 pièces et plus est plus élevée dans les secteurs ruraux et périurbains où le coût du mètre carré est moins élevé.

Le taux de vacance est de 6,5 %, taux plus faible que la moyenne départementale (7,5 %).



Le statut des occupants

Le statut de propriétaire est le plus important de tous les Territoires de Vie du département et représente 68,8 % des occupants des résidences principales (moyenne départementale de 57,9 %, moyenne nationale 57,2 %). Les locataires, quant à eux, représentent 31,2 % des occupants du parc de logements.

Le mode locatif, en retrait dans ce Territoire, est beaucoup plus présent en ville et la part des propriétaires augmente dans les communes périurbaines et les villages, dont la croissance récente repose souvent sur le développement des lotissements et de l'accès à la propriété en maison individuelle.

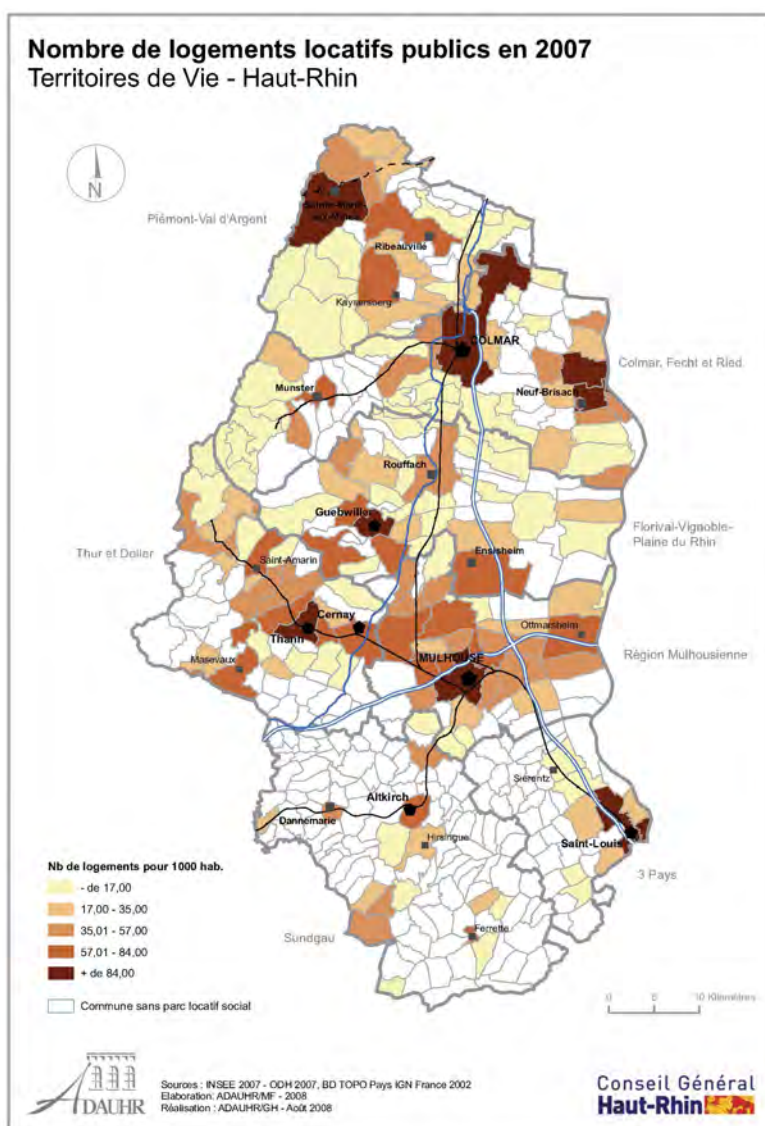
Dans les ZOH (Zones d'Observation de l'Habitat) de MASEVAUX et SAINT-AMARIN, la part des locataires en 2005 est respectivement de 20 % et 35 %. L'évolution observée du nombre de locataires par l'ADIL entre 2005 et 2007 est à la baisse dans les ZOH de SAINT-AMARIN et surtout de MASEVAUX, alors qu'elle est à la hausse sur THANN-CERNAY.

Le locatif social

On dénombre 2 839 logements sociaux en 2006, soit 7,2 % du parc haut-rhinois selon les données de l'INSEE. La part des locataires en HLM publique sur l'ensemble des résidences est de 11 %.

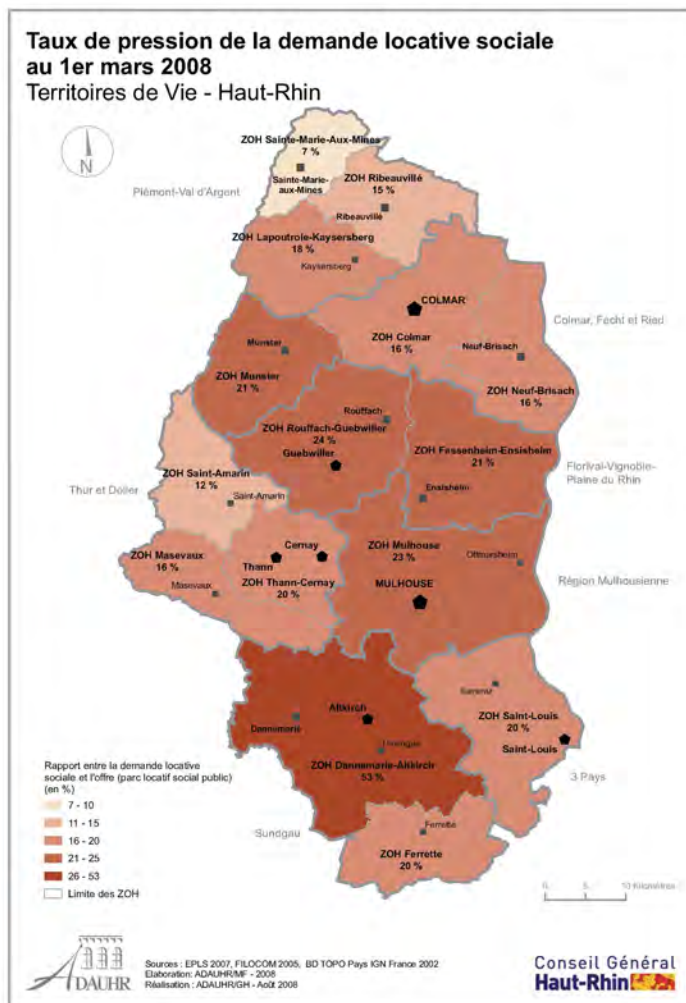
Bien qu'une diffusion croissante des logements aidés soit observée sur le Territoire, ces derniers restent encore fortement concentrés dans les centres urbains (THANN et CERNAY).

Une partie importante du parc de logement social date de plus de 30 ans, rendant nécessaires des travaux de réhabilitation.



La demande d'accès aux logements locatifs sociaux est significative dans le Territoire. Le rapport entre l'offre et la demande dans la ZOH de THANN-CERNAY est de 20 % au 1^{er} mars 2008, de 16 % dans la ZOH de MASEVAUX, de 12 % dans la ZOH de SAINT-AMARIN (pression moindre). L'ADIL note par ailleurs, une nette augmentation du nombre de bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé) dans les ZOH de SAINT-AMARIN et de MASEVAUX et une forte augmentation des délais d'attribution d'un logement locatif public dans la ZOH de THANN-CENAY (novembre 2009).

Le Plan Départemental de l'Habitat préconise une construction annuelle de 46 logements locatifs publics (jusqu'en 2015) afin de répondre à la demande, tout en insistant sur le fait que la part des parcs sociaux existant sur THANN et CERNAY ne devait plus augmenter.



Loyers moyens dans le parc locatif privé

(Source : Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH)

La faiblesse du nombre de logements locatifs publics dans certains secteurs n'a pas entraîné de hausse des tarifs locatifs par rapport aux moyennes départementales.

Avec une fourchette comprise entre 7,42€/m² (pour la ZOH de MASEVAUX) et 8,18€/ m² pour la ZOH de THANN-CERNAY), les loyers moyens du parc locatif privé se situent en-dessous de la moyenne départementale d'après l'étude spécifique réalisée par l'ADIL du Haut-Rhin en décembre 2009 (8,22 €/m²).

Les sites d'accueil des gens du voyage

(Source : CG68 - DDT - sept. 2009)

Le Territoire de Vie Thur et Doller compte 1 aire d'accueil des gens du voyage avec un total de 28 places à CERNAY. Le tarif journalier est de 5 euros (hors fluides) et la durée maximale de stationnement est de 2 mois. Selon le schéma départemental d'accueil publié le 7 mars 2003, un site d'accueil des gens du voyage devrait être créée à THANN.

⇒ Enjeux relevés :

- **Développer l'offre locative publique en la diffusant à l'extérieur de THANN et de CERNAY déjà très bien dotées ;**
- **Accompagner le développement économique à l'aval des vallées par une offre en logements diversifiée et adaptée (faiblesse de l'offre locative notamment au débouché de la vallée de la Doller) ;**
- **Privilégier la requalification des friches.**

Tourisme

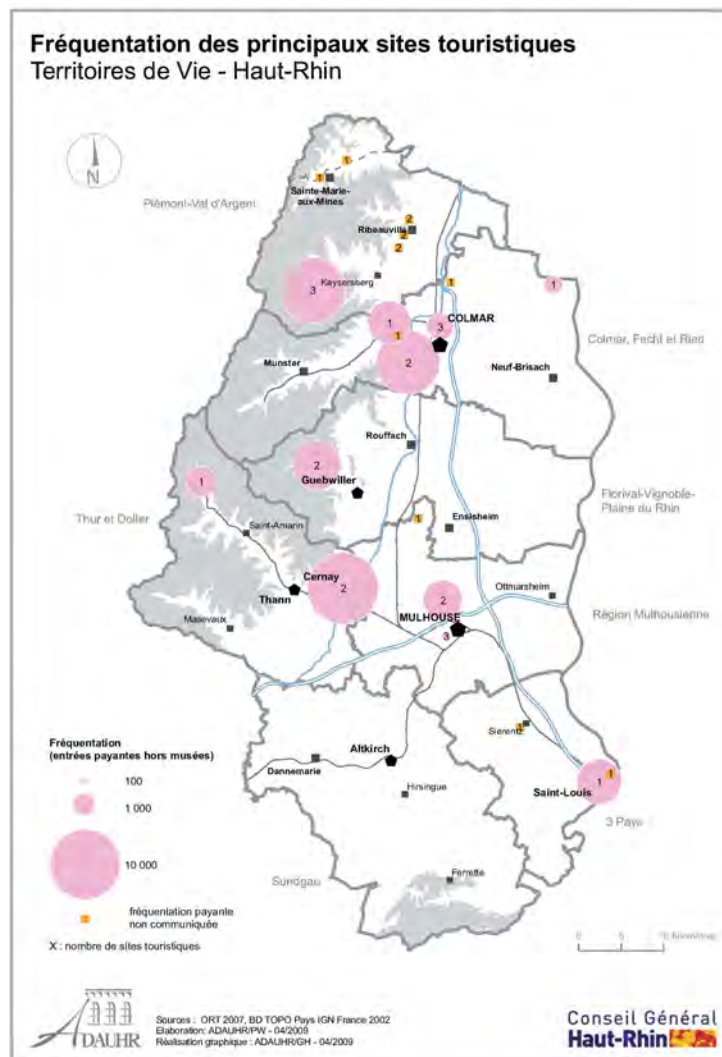
Des potentialités à exploiter

L'offre touristique

Le Territoire de Vie Thur et Doller est un Territoire aux caractéristiques physiques variées (vallées, montagnes, piémont), disposant d'un certain nombre d'atouts permettant le développement de la filière touristique. Ce Territoire constitue également un secteur très attractif pour les loisirs de la population de l'aire urbaine de Mulhouse. Les arrivées prochaines du Tram-Train et du TGV Rhin-Rhône offriront également des opportunités supplémentaires en faveur du développement touristique.

Les principaux éléments d'attractivité touristique sont :

- les massifs montagneux, hautes chaumes, lacs et la route des Crêtes ; outre la randonnée, un certain nombre de sites permettent également la pratique de sports et de loisirs en saisons hivernale et estivale (stations de ski au Ballon d'Alsace et au Markstein notamment, vol libre au Treh, etc...) ;
- les sites ruraux et villageois préservés de la haute vallée de la Doller et de la haute vallée de la Thur ainsi que les villages d'altitude ;
- la porte Sud de la route des Vins (THANN) et le prestigieux vignoble du Rangen, dont la notoriété dépasse les frontières ;
- les sites historiques et culturels ou mémoriaux tels que le Vieil Armand (lieu de commémoration drainant de nombreux visiteurs), le site du Parc de WESSERLING, les sites du château de l'Engelbourg et de la Collégiale à THANN, le moulin de STORCKENSOHN, les orgues de MOLLAU et ODEREN, le patrimoine industriel et géologique, les sites urbains présentant des éléments remarquables, anciennes fortifications etc...



L'offre en hébergement touristique

(Source : ORT - 2009)

Le Territoire de Vie présente une offre d'hébergement de 8 822 lits touristiques marchands (hors résidences secondaires), soit 15 % de l'offre départementale, ce qui représente, pour un secteur où les potentialités de développement touristique ne sont pas négligeables, une part relativement modérée.

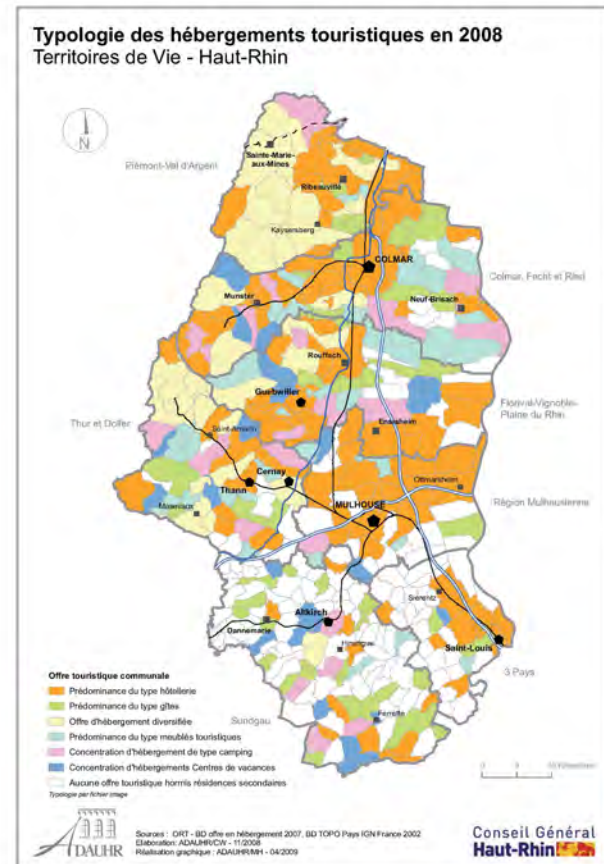
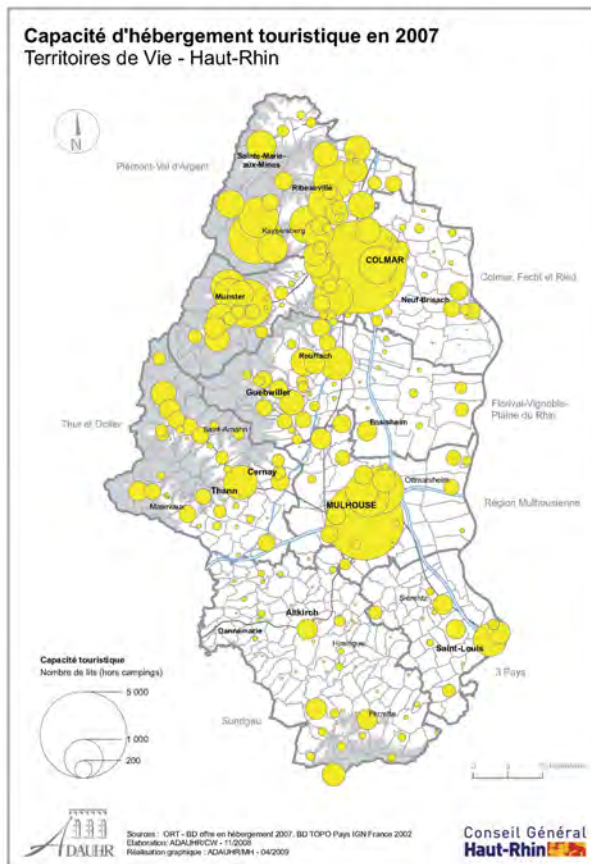
	Nb d'établissements	Nb lits
Hôtels	29	816
Campings	13	5 157
Gîtes ruraux	96	479
Gîtes d'étapes et séjours	9	289
Meublés hors label et clévacances	99	399
Chambres d'hôtes	32	175
Centres d'accueil et de vacances	8	559
Maisons Familiales de vacances	1	80
Refuges	27	868
Total =	314	8 822

L'offre en hébergement dans le Territoire de Vie repose essentiellement sur l'offre en camping. 78 % des lits en campings proviennent des campings classés 3 ou 4 étoiles.

L'offre hôtelière médiane correspond essentiellement aux établissements de 2 étoiles avec un total de 574 lits, ce qui représente 70 % des lits en hôtellerie. Le Territoire possède également 114 lits en établissement 3 étoiles, mais l'offre en établissement 4 étoiles est inexistante.

Environ 1 005 résidences secondaires sont présentes sur le Territoire, ce qui représente moins de 14 % du total des résidences secondaires du département.

L'offre en hébergement est plus développée dans la vallée de la Thur que dans la vallée de la Doller ; les hôtels sont davantage représentés dans la Communauté de Communes du Pays de THANN.



⇒ Enjeux relevés :

- Développer une image attractive et plus lisible du Territoire ;
- Valoriser l'offre touristique autour de la politique des massifs et du vieil Armand ;
- Capturer davantage les touristes, et pour des durées de séjours plus longues (promotion d'une offre touristique diversifiée, mise en réseau/restructuration des offices de tourisme...) ;
- Renforcer les capacités d'hébergement touristique.

Environnement et Cadre de Vie

Une réelle diversité et de nombreuses richesses

Les espaces naturels et les aspects paysagers

(Source : IGN, Diren - 2009, RGA - 2000)

Le Territoire de Vie Thur et Doller possède une diversité de paysages, une richesse naturelle importante et des milieux à haute valeur patrimoniale.

En termes de grands paysages, on distingue plusieurs milieux fortement caractérisés : les vallées vosgiennes (hautes vallées, villages d'altitude, vallons secondaires, vallée moyenne de la Thur plus urbanisée), le débouché des vallées, le piémont, la plaine agricole (plaine loessique, Ochsenfeld) et les contreforts du Sundgau au Sud.

Le Territoire de Vie est couvert par 32 148 hectares de surfaces boisées soit 66 % de sa surface totale. Ces espaces correspondent principalement aux forêts des massifs montagneux. C'est le Territoire de Vie, parmi les sept du département, qui est doté de la plus forte proportion d'espaces forestiers.

Les espaces agricoles représentent près de 12 327 hectares de terres soit 25,5 % du Territoire. Enfin, les espaces artificialisés représentent 3 650 hectares, 7,5 % du Territoire de Vie.

Un certain nombre de sites naturels remarquables faisant l'objet de mesures de protection (ou d'inventaires) sont présents dans le Territoire de Vie, dont notamment :

- de nombreux sites naturels remarquables font partie des sites du réseau Natura 2000 en qualité de Zones de Protection Spéciale ou de Zones Spéciales de Conservation (10 639 ha), principalement localisées sur les Hautes Chaumes ;
- les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 représentent 1 940 hectares ;
- 6 arrêtés de protection du biotope, 1 arrêté de protection de la flore (Rossberg), 1 réserve naturelle nationale (Massif du Ventron), 2 réserves naturelles régionales, 5 espaces naturels sensibles et plusieurs zones humides remarquables.

Le Département a créé plusieurs espaces naturels sensibles, notamment dans la vallée de la Thur à WILDENSTEIN, KRUTH, URBES et CERNAY (qui représentent une surface totale de 1 235 ha). Plusieurs propriétés départementales seront prochainement classées au titre des espaces naturels sensibles à FELLERING, HUSSEREN-WESSERLING et VIEUX-THANN pour la vallée de la Thur, et à SEWEN, RIMBACH-PRES-MASEVAUX, BURNHAUPT-LE-HAUT et à SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN pour la vallée de la Doller, pour une surface de 308 ha. Ces espaces naturels sensibles concernent des zones humides remarquables.

Les 4 structures intercommunales du Territoire sont engagées dans un GERPLAN et ont validé leur programme d'actions.

Enfin 31 communes sont concernées par la loi Montagne, et 37 communes font partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

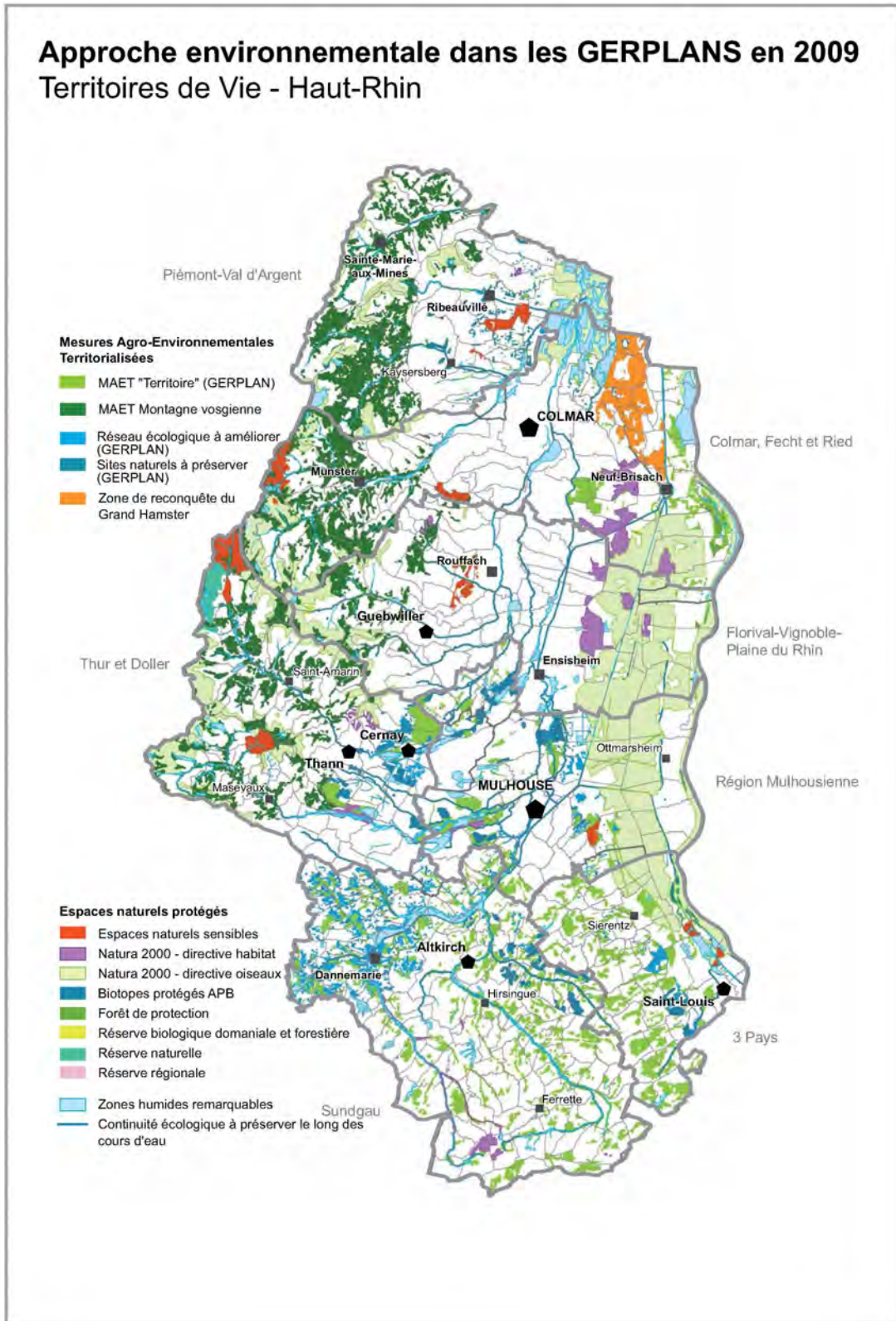
Sensibilité environnementale en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Sources : DDE 2009, DDAF 2008, ONF 2006, SIGRS 2007, CG68 2004, DIREN 2007, Région Alsace 2007, ADAUHR 2006, BD TOPO Pays IGN France 2002
Elaboration: ADAUHR/PW - 03/2009
Réalisation graphique : ADAUHR/MH - 04/2009

Conseil Général
Haut-Rhin

Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les espaces agricoles

(Source : IGN, Diren - 2009, RGA - 2000)

Avec 12 327 hectares, les espaces agricoles occupent plus du quart du Territoire. L'agriculture, au sein du Territoire de Vie Thur et Doller, reflète la diversité de ses terroirs :

- dans les secteurs de plaine, la culture céréalière est dominante, avec une hausse sensible du maïs ;
- dans les hautes vallées, on observe une prédominance de l'élevage de bovins ;
- l'activité viticole (aire AOC) est concentrée sur les coteaux situés entre THANN et la Communauté de Communes de CERNAY et environs. Les surfaces affectées au vignoble ont quasiment doublé en 20 ans.

Selon le RGA (Recensement Général Agricole), entre 1979 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles a diminué, passant de 177 à 123. La surface moyenne par exploitation est passée, durant cette même période de 35 à 54 ha. La Surface Agricole Utilisée n'a que faiblement évolué entre 1979 et 2000 ; 90 % de celle-ci sont des terres labourables.

Un axe agro-environnemental a été développé dans les GERPLAN afin de reconquérir des espaces naturels tout en garantissant les ressources financières des éleveurs grâce au développement des filières courtes et aux mesures agro-environnementales.

Les enjeux liés à l'eau

(Source : CG68 - 2009-2010)

Dans le Territoire de Vie Thur et Doller, les cours d'eau principaux sont la Thur, la Doller, le Soultzbach et le Bearenbach/petite Doller ; ces cours d'eau sont accompagnés d'un chevelu hydrographique dense.

Dans le cadre des GERPLAN, 3 Communautés de Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur Territoire.

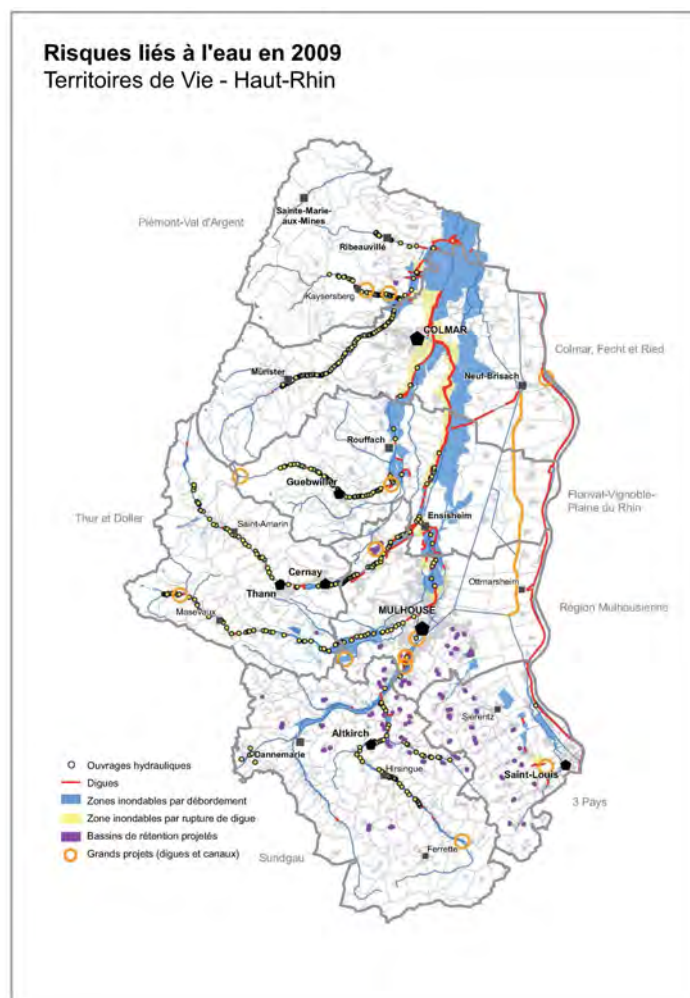
Ce réseau hydrographique se caractérise également par la présence de lacs et de retenues de montagne et de plaine : lacs de Neuweiher, lac des Perches, lac et barrage de KRUTH/WILDENSTEIN, lac et barrage d'Alfeld, lac et barrage de MICHELBAACH.

Le Département gère les barrages des vallées de la Thur et de la Doller (4 barrages) ; les barrages de la vallée de la Doller permettent de soutenir l'étiage de la rivière qui contribue également à l'alimentation en eau potable de l'agglomération mulhousienne. Il s'agit des barrages d'Alfeld (800 000 m³ d'eau), des Grand et Petit Neuweiher (93 000 m³ et 40 000 m³) et du lac des Perches (500 000 m³).

Le Département gère le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN, d'une capacité de stockage de 12 M de m³, qui alimente la Thur en amont de KRUTH. L'importance de cette retenue permet également d'écrêter efficacement les crues hivernales et printanières en stockant jusqu'à 6 ou 8 M de m³ lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Les principales zones inondables se situent en sorties de vallées, entre THANN, VIEUX-THANN et CERNAY pour la Thur, et de SENTHEIM à SCHWEIGHOUSE pour la Doller. Au total 33 communes sont concernées par les risques d'inondation par débordement ou par rupture de digues.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été élaboré et approuvé en 2003 (PPRI de la vallée de la Thur) ; un PPRI pour la vallée de la Doller a été prescrit par arrêté du 12 mai 1997, et un PPRI pour les communes d'ASPACH-LE-BAS, de GEISHOUSE et RIMBACH-PRES-MASEVAUX a été prescrit le 22 décembre 2000.



Les enjeux liés à l'alimentation en eau potable

(Source : CG68 - 2009-2010)

L'eau potable provient, soit de captages de sources émergeant à flanc de versants, soit de prises en ruisseau, soit encore de forages effectués dans les alluvions fluvio-glaciaires de la Thur et de la Doller.

La distribution est assurée par :

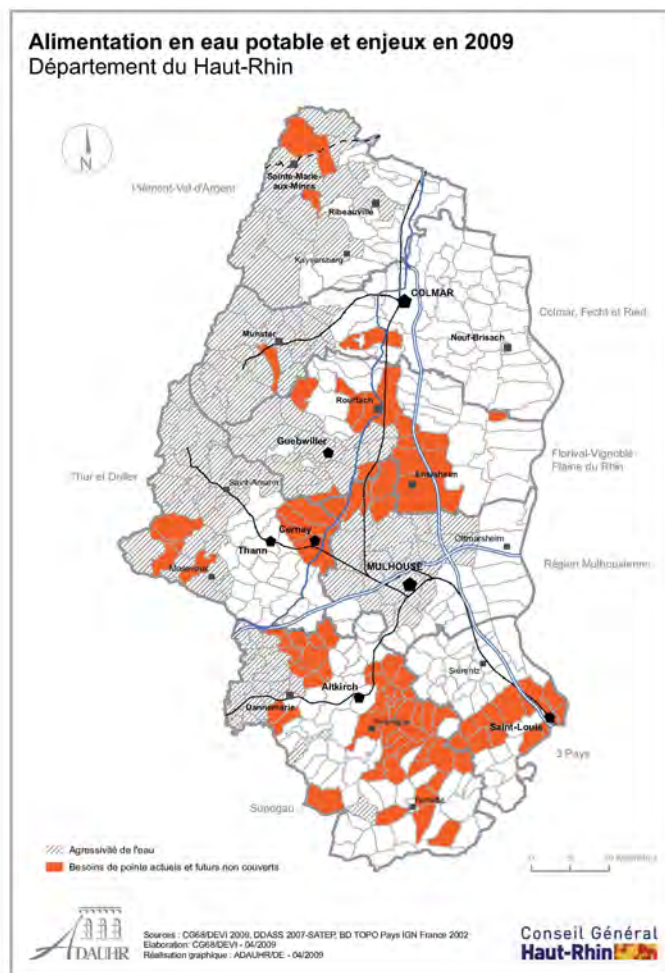
- une société d'affermage ;
- 3 syndicats intercommunaux ;
- 8 régies communales.

Aspects qualitatifs :

La qualité de l'eau distribuée est globalement bonne. Des problèmes liés à « l'agressivité » de l'eau existent pour les communes situées dans les hautes vallées de la Thur et de la Doller. La mise en place d'unités de neutralisation est prévue dans la haute vallée de la Doller. Dans la Communauté de Communes de SAINT-AMARIN, la source du tunnel d'URBES présente des teneurs excessives en arsenic, qui vont nécessiter la mise en place d'un dispositif de traitement. Des problèmes qualitatifs ponctuels sont relevés (problèmes de nitrates à WATTWILLER), parfois également liés à la vétusté des réseaux.

Aspects quantitatifs :

Si globalement la ressource en eau est abondante dans ce Territoire, 5 communes situées dans la haute vallée de la Doller et certaines communes situées à l'aval de la vallée de la Thur sont susceptibles de connaître des difficultés d'approvisionnement en période de pointe. Les communes de LAUW, MASEVAUX, NIEDERBRUCK et SICKERT prévoient de se regrouper en syndicat d'eau pour réaliser un nouveau forage à MASEVAUX et les liaisons intercommunales avec NIEDERBRUCK et SICKERT. La Communauté de Communes du Pays de THANN utilise une liaison existante avec le syndicat intercommunal en eau potable de la vallée de la Doller pour compléter ses ressources en période d'étiage. La Communauté de Communes de CERNAY et environs a dû abandonner le forage d'UFFHOLTZ en raison d'une pollution au bromacil, découverte en 2008. Suite à cet abandon, ses ressources deviennent insuffisantes en période d'étiage. Des études sont prévues pour trouver les solutions permettant d'y remédier.

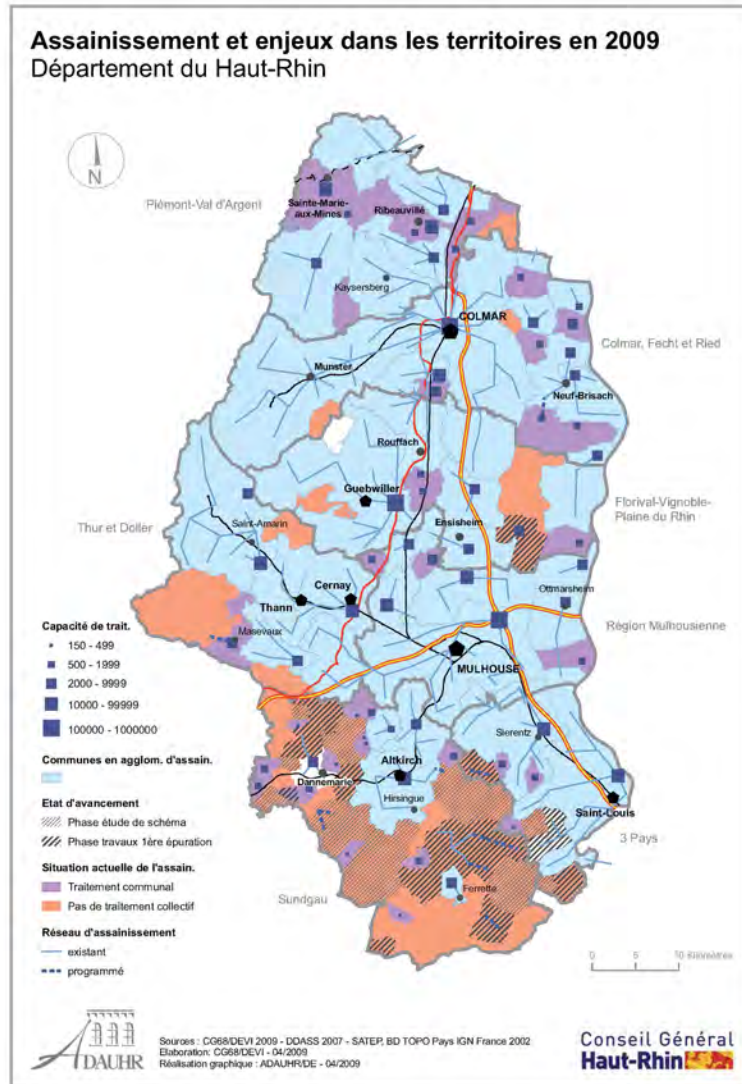


Les enjeux liés au réseau d'assainissement

(Source : CG68 - 2009-2010)

L'assainissement de l'eau est assuré sur l'ensemble du Territoire de Vie comme suit :

- 31 communes sont raccordées à 5 stations d'épurations existantes dans le Territoire ;
- 6 communes sont raccordées à une station d'épuration située hors du Territoire ;
- 2 communes sont assainies sur un mode semi-collectif ;
- 11 communes n'ont pas encore fait le choix ou ont opté pour l'assainissement non collectif.



Les enjeux liés à la gestion des déchets

(Source : CG68 - 2009-2010)

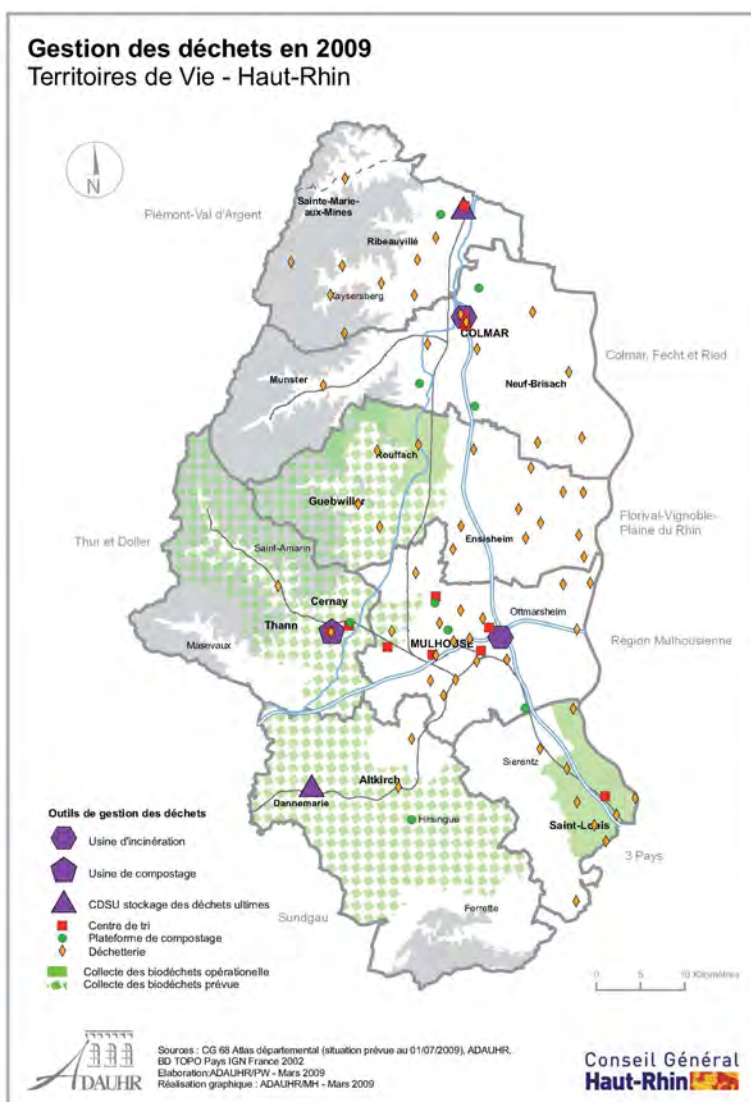
La gestion des déchets relève de la compétence des Communautés de Communes. En 2011, le SIVU de THANN-CERNAY prendra le relais (pour les Communautés de Communes de THANN et de CERNAY) et le ramassage des ordures ménagères sera uniformisé dans les 2 intercommunalités pour un ensemble de plus de 40 000 habitants.

Dans ces 2 structures intercommunales les ordures ménagères résiduelles sont facturées au volume. Le ramassage en porte-à-porte est assuré pour les ordures ménagères résiduelles, les produits recyclables (cartons, plastiques...) et les déchets verts. La collecte du verre se fait sous forme d'apport volontaire aux conteneurs prévus à cet effet.

Dans les Communautés de Communes de SAINT-AMARIN et de la vallée de la DOLLER et du SOULTZBACH, le ramassage des ordures ménagères est également assuré en porte-à-porte. Des plates-formes d'apport volontaires sont installées pour récupérer les déchets recyclables (papiers, verres, plastiques, déchets verts etc.)

L'opération pilote sur la collecte séparative des bio-déchets en vue de leur valorisation par compostage (ou méthanisation) a été lancée en 2010 pour le SM4 couvrant la vallée de la Thur. Les collectivités concernées par la collecte séparative des bio-déchets sont la Communauté de Communes du Pays de THANN, la Communauté de Communes de CERNAY et environs, la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN et les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT et BURNHAUPT-LE-BAS.

Le Territoire est équipé de 2 déchetteries, d'1 plate-forme de compostage, de 2 centres de tri et d'une usine de compostage à ASPACH-LE-HAUT.



⇒ Enjeux relevés :

- Eau : capacité limitée en période de pointe pour une partie des communes (secteur de Cernay, haut de la vallée de la Doller) ;
- Enjeu assainissement en amont de la vallée de la Doller ;
- Secteur de montagne et de piémont : le Territoire profite de la richesse des milieux du massif et doit veiller à en pérenniser les valeurs en les préservant, en garantissant une gestion adaptée des milieux agricoles et en maintenant les paysages ouverts dans les vallées. Dans le piémont viticole, des efforts sont à réaliser afin de retrouver une biodiversité et de maintenir, voire de restaurer, des continuités naturelles ;
- Préserver et valoriser la mosaïque naturelle et paysagère ;
- Améliorer la qualité de l'eau dans l'Ouest et le Nord-Ouest du Territoire ;
- Développer une agriculture durable tout en maîtrisant l'étalement urbain.

Culture et Patrimoine

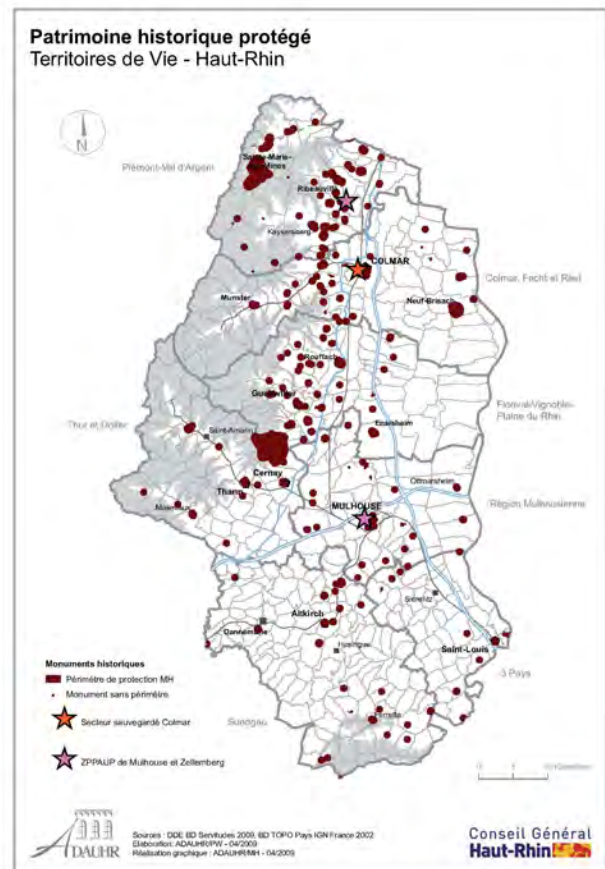
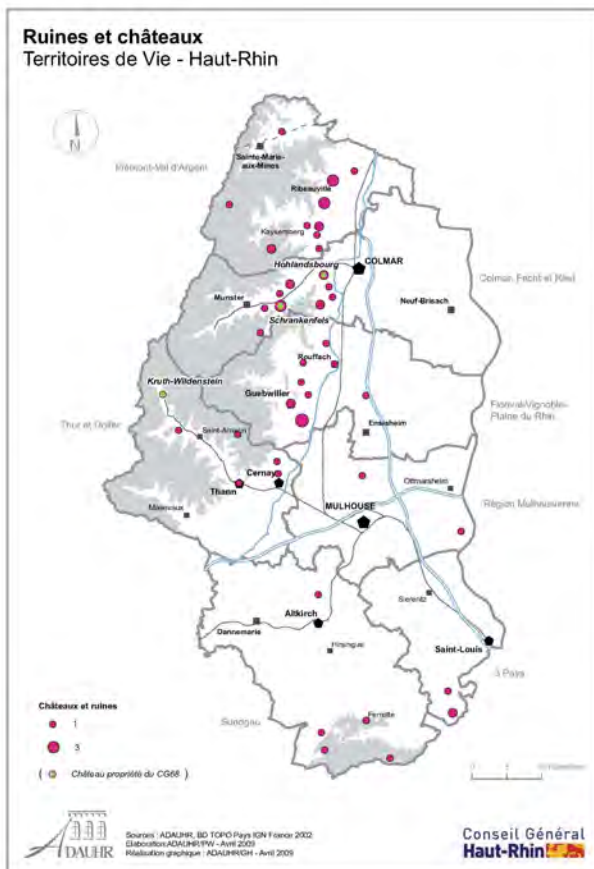
Une offre territoriale de bon niveau à valoriser

Les principales caractéristiques patrimoniales

(Source : DRAC - 2009)

Le Territoire de Vie Thur et Doller possède :

- plusieurs identités découlant des origines agricoles et industrielles du Territoire. Elles se retrouvent notamment dans l'architecture et l'organisation urbaine des communes ; on observe une réelle diversité du patrimoine bâti : passé industriel (textile notamment) avec par exemple le site remarquable du Parc de WESSERLING, le patrimoine militaire ou mémorial avec notamment le site du Vieil Armand, des sites urbains caractérisés (THANN et sa collégiale) ; le patrimoine géologique est également présent (vallée de la Doller) avec la maison et le sentier de la Géologie à SENTHEIM ;
- des espaces naturels pittoresques (montagnes vosgiennes desservies en partie par la route des Crêtes, les hautes chaumes, le Ballon d'Alsace, le Grand Ballon, le site du Markstein, les lacs (KRUTH-WILDENSTEIN, d'Alfeld, des Perches, Neuweiher, etc...) ;
- la route des Vins sur une partie du Territoire et des espaces viticoles (Rangen...) ;
- un nombre important d'associations locales traduisant le dynamisme culturel et sportif de ce Territoire à travers une multitude d'actions culturelles et sportives tout au long de l'année (théâtre, spectacles, concerts, chorales...).



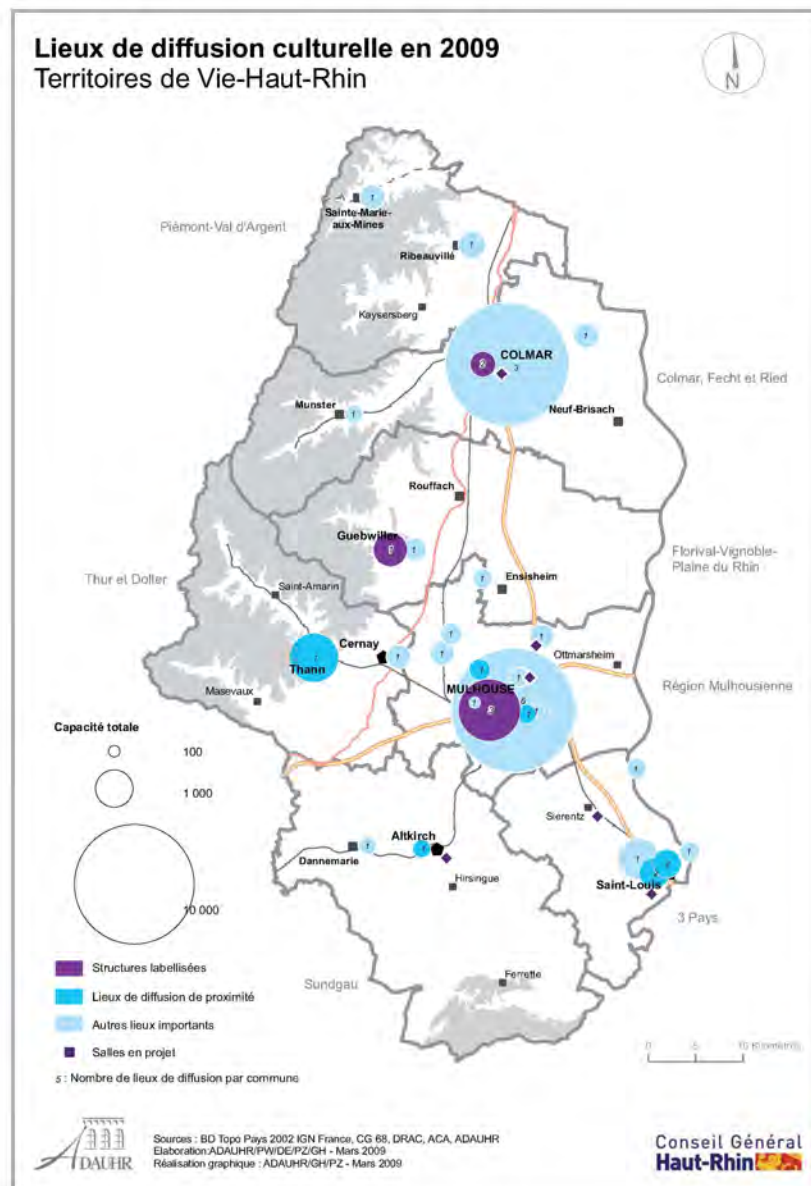
Les équipements culturels structurants

(Source : DRAC-ACA - 2008-2009 ; CG68 - 2010)

Le Territoire de Vie bénéficie de plusieurs équipements culturels. Il s'agit notamment du relais culturel à THANN (près de 800 places) et de l'espace Grün à CERNAY (près de 420 places) qui assure une programmation professionnelle de spectacles vivants et de cinéma dans des conditions optimales et dans une logique de réseau et de partenariat. Par ailleurs, la réalisation récente de la salle culturelle du CAP à SAINT-AMARIN permet de renforcer l'offre au sein de la vallée de la Thur (jauge de 560 places assises).

De capacité plus réduite (145 places), la grange « Bürcklé » située à MASEVAUX, dans la vallée de la Doller, propose quant à elle une programmation estivale de spectacles et concerts variés orientés vers la pratique amateur.

Enfin, le site de HUSSEREN-WESSERLING abrite différents espaces tels que le théâtre de poche, la ferme, la grange, le hangar qui accueillent des manifestations culturelles ou événementielles.



Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

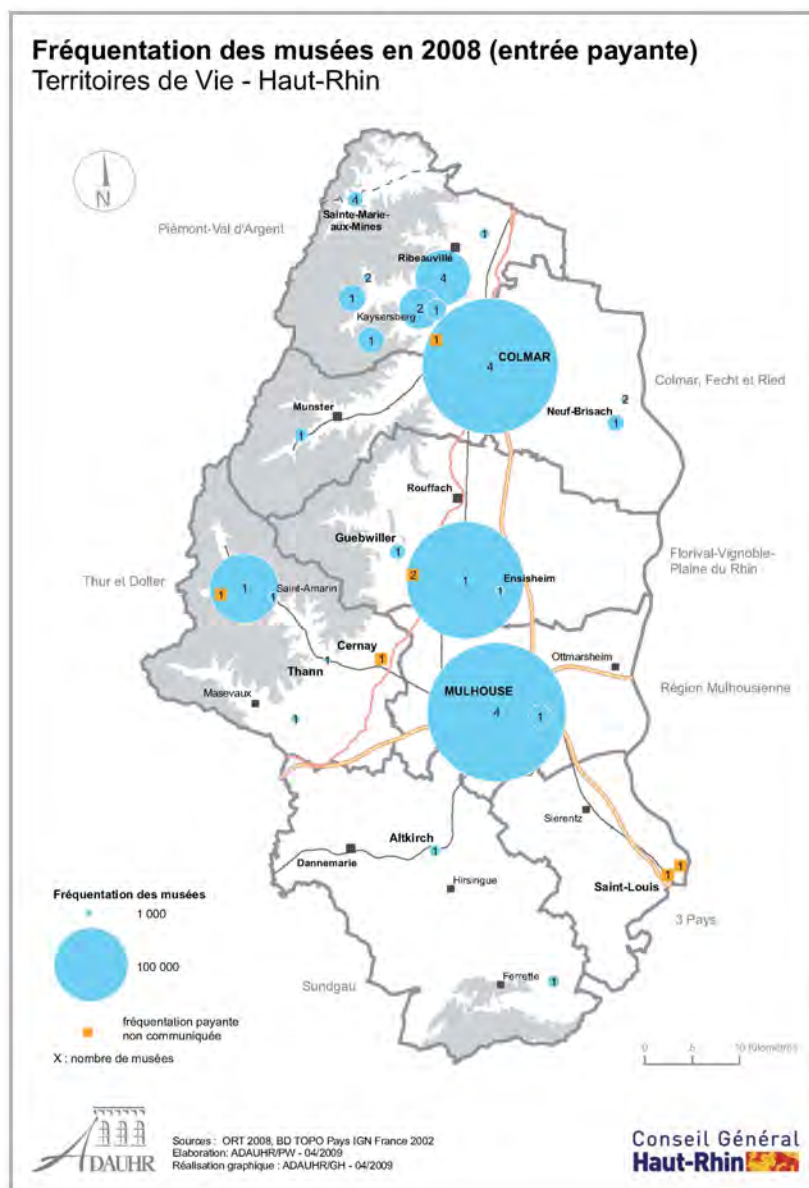
Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, validé par l'Assemblée départementale en décembre 2007, a permis au Département de valoriser son action volontariste en faveur de l'enseignement musical et d'y intégrer la danse et le théâtre.

Ainsi, dans le Territoire de Vie Thur-Doller, ont adhéré au Schéma et à sa logique de structuration, de qualification des équipes pédagogiques, de diversification de l'offre avec une adaptation aux disciplines nouvelles et d'amélioration de l'accessibilité, les structures suivantes :

- pour l'enseignement de la musique, l'école de musique actuelle et classique de Thann, école centre, structure ressource pour le Territoire, conventionnée avec le Département ainsi que quatorze écoles associatives ;
- pour l'enseignement du théâtre, une école à Uffholtz.

Dans le Territoire de Vie Thur et Doller, on dénombre 8 musées, dont le musée/mémorial du Hartmannswillerkopf, le musée du textile et des costumes de Haute-Alsace (HUSSEREN-WESSERLING), le musée Serret à SAINT-AMARIN, le musée de l'ouvrier paysan à STORCKENSOHN, le musée de la Porte Sud, de la route des Vins à THANN, le musée des Amis de THANN, le musée de la Porte de Thann à CERNAY et la maison de la géologie à SENTHEIM.

Le Vieil Armand ou Hartmannswillerkopf est l'un des 4 sites classés « monuments historiques nationaux » évoquant la Grande Guerre de 1914-1918.



Le réseau de lecture publique

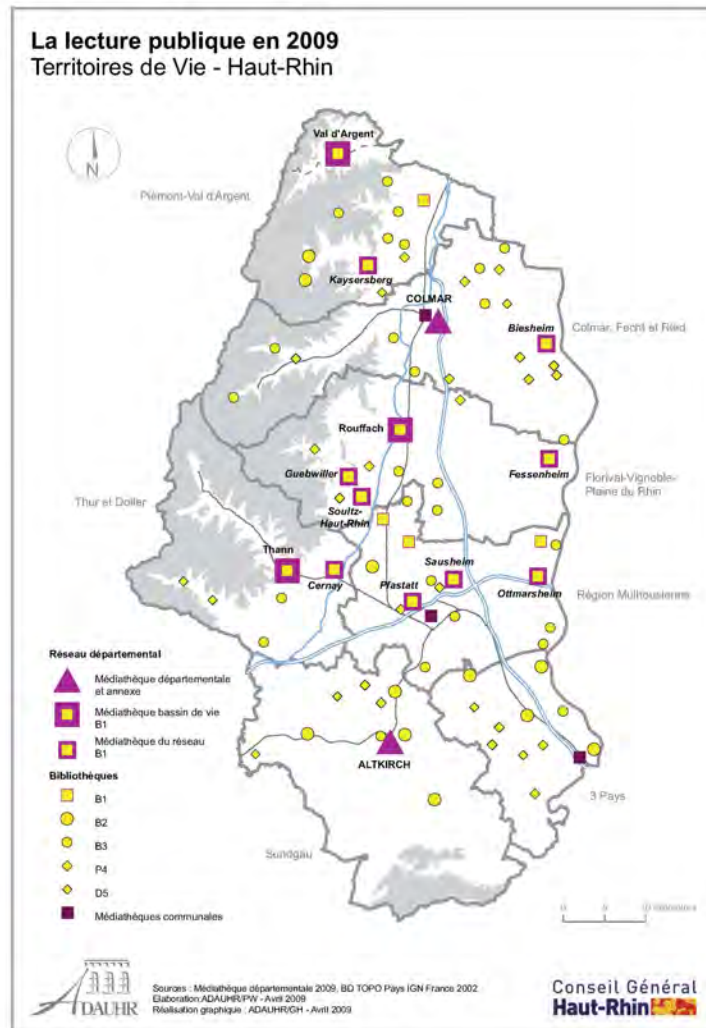
(Source : CG68 - Médiathèque Départementale - 2009)

L'offre en équipements

La structuration du réseau de lecture publique est composée de :

- 2 médiathèques de bassin de vie à THANN et à CERNAY ;
- 4 bibliothèques municipales dont certaines restent sous-dimensionnées par rapport aux besoins des habitants.

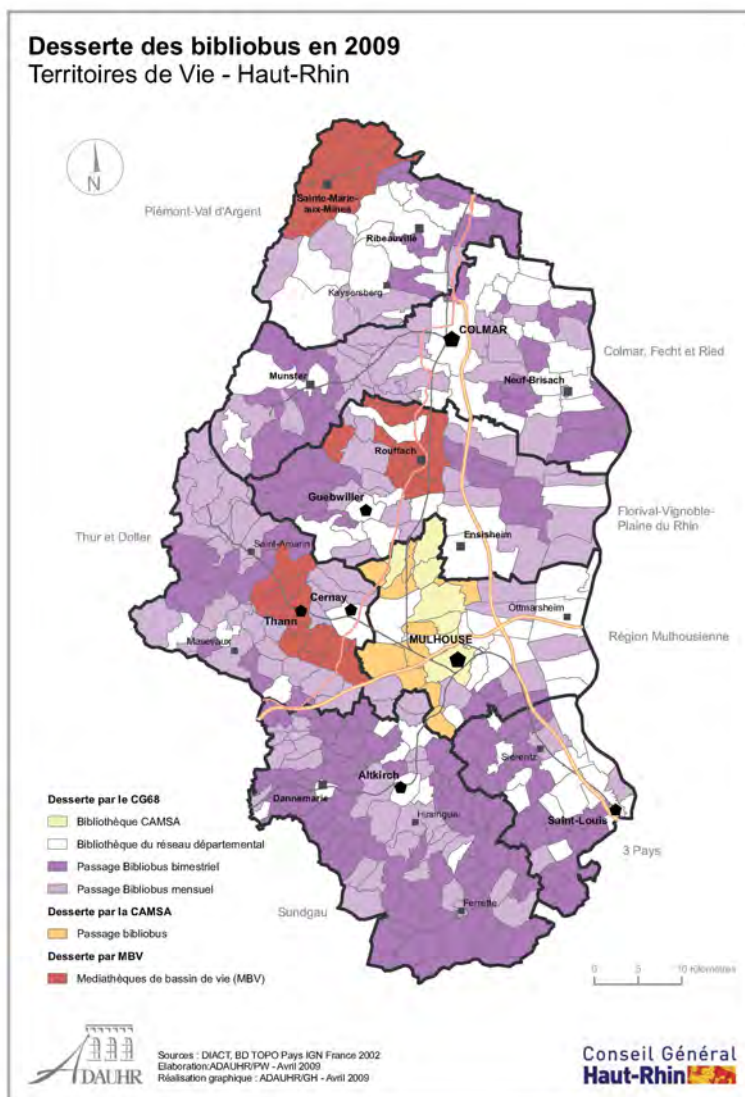
L'essentiel de l'offre reste concentré aux débouchés des vallées.



L'offre en services complémentaires :

En complémentarité des médiathèques et bibliothèques présentes sur le Territoire, le passage mensuel ou bimestriel du médiabus vient compléter le dispositif.

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des Médiabus supérieur à la moyenne départementale: 7 % de la population du Territoire est inscrite aux Médiabus (avec 4,5 % de prêts « actifs ») contre 6,4 % en moyenne départementale (3,9 % de prêts « actifs »).



⇒ Enjeux relevés :

- **Offrir une diffusion culturelle de proximité et de qualité sur l'ensemble du Territoire ;**
- **Soutenir les pôles « muséographiques », notamment ceux bénéficiant d'un rayonnement important (parc de WESSERLING, le Vieil Armand ou Hartmannswillerkopf,...) ;**
- **En matière de lecture publique, la très bonne fréquentation des Médiabus dans certaines parties de ce Territoire montre qu'il y a un potentiel pour deux équipements structurants supplémentaires dans les deux vallées.**

Équipements et Services à la Population

Une offre à adapter

Les équipements sportifs

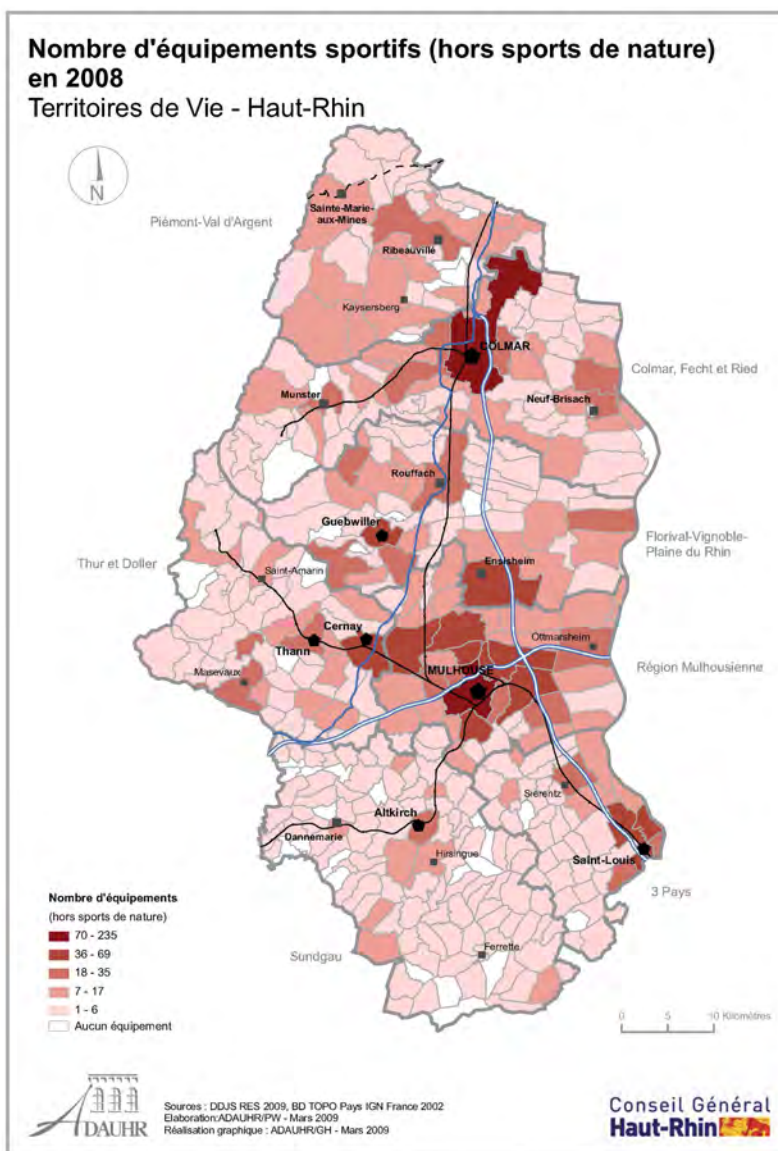
(Source : RES - 2008 - 2010)

Le Territoire de Vie Thur et Doller dispose de 258 installations sportives (soit 448 équipements sportifs hors espaces et sites de sports de nature) répartis sur l'ensemble des communes, mais avec une concentration plus forte à l'aval des vallées.

Le Territoire dispose d'un très bon niveau d'équipements sportifs : le taux d'équipement est de 47,7 équipements pour 10 000 personnes (contre 40,4 en moyenne départementale et 39,6 en moyenne nationale). Il présente d'ailleurs le meilleur taux d'installations sportives de l'ensemble des 7 Territoires de Vie.

Ce point fort essentiellement quantitatif s'exprime à travers les installations généralistes ainsi que dans les installations spécialisées en faveur des sports collectifs, du tennis ou encore de la gymnastique.

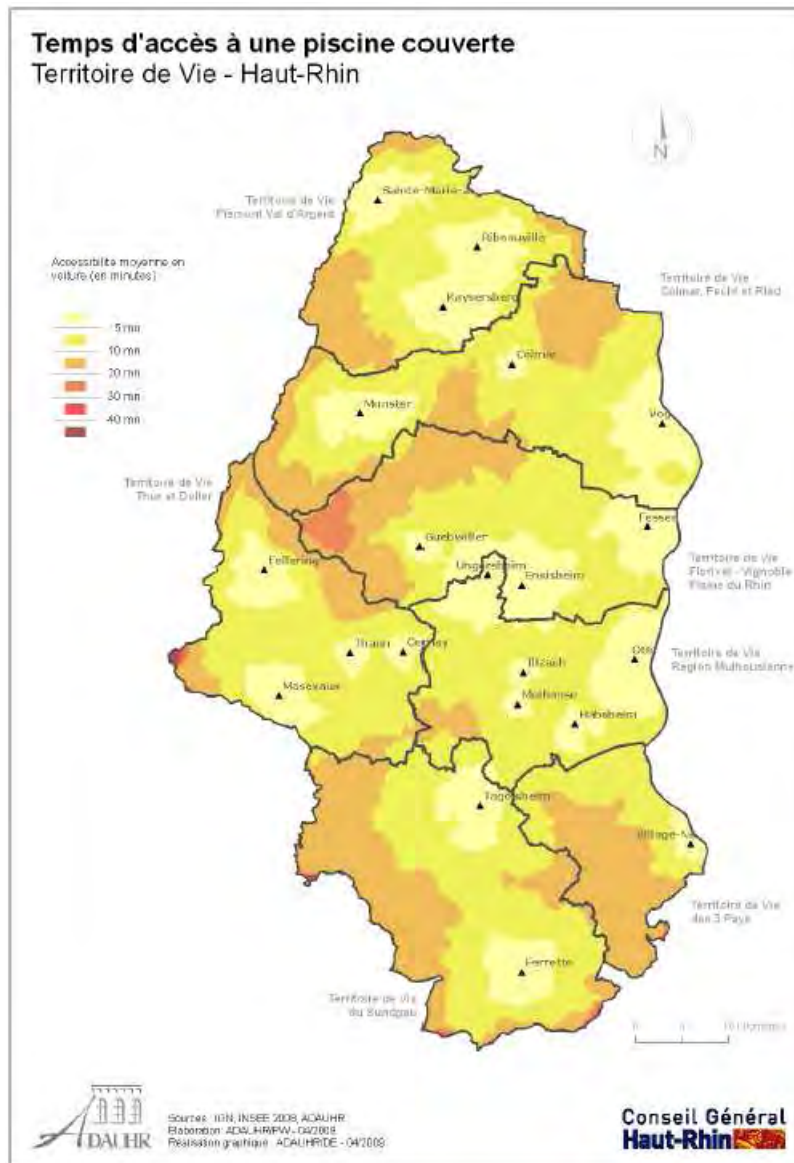
Des activités sportives de montagne telles que le ski, l'escalade, le parapente... sont également présentes dans ce Territoire de Vie.



S'agissant des équipements aquatiques, le Territoire de Vie dispose de 4 établissements nautiques (piscines) et de plans d'eau pouvant accueillir des activités nautiques (lac de KRUTH-WILDENSTEIN et plan d'eau de BURNHAUPT-LE-BAS).

Au total, les structures accueillant les piscines regroupent 2 bassins ludiques, 5 bassins de natation sportifs et 2 bassins de natation mixtes ; 6 bassins de natation sont couverts.

Les piscines sont réparties sur l'ensemble du Territoire ; elles se situent à CERNAY, FELLERING, MASEVAUX et THANN.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Réflexion/gestion concertée sur la nécessaire réhabilitation-reconstruction de certaines piscines couvertes à l'échelle de l'ensemble du Territoire.**

Les services à l'enfance et la petite enfance

(Source : CG68 - 2009)

Le Territoire de Vie Thur et Doller offre, dans 9 établissements, 188 places d'accueil des jeunes enfants en structures multi-accueil.

Il s'agit de l'une des offres de services à l'enfance la plus faible du département (avec le Sundgau), tant en nombre de places, qu'en termes de diversité ; le nombre de places disponibles (2,8 places pour 1 000 habitants) est inférieur au ratio départemental qui est de 5,05 places d'accueil pour 1 000 habitants.

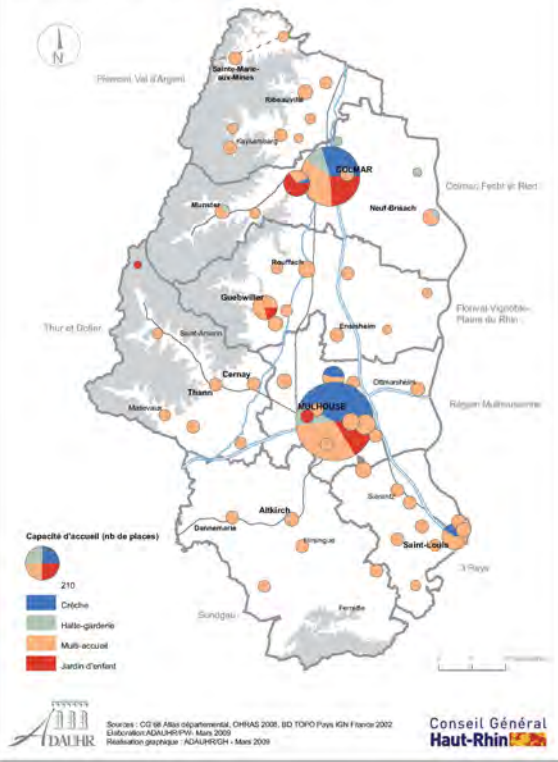
Toutefois, les possibilités offertes par les assistantes maternelles viennent compléter le dispositif. On recense sur ce Territoire 611 assistantes maternelles et 4 relais d'assistantes maternelles (RAM) répartis sur le Territoire.

Enfin, le Territoire ne dispose d'aucune place en Maison d'Enfance à Caractère Social (MECS), en Maison d'Enfant Habilité par la Justice (MEJS) ou en accueil de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans ; ces équipements sont davantage présents dans la région mulhousienne proche de ce Territoire.

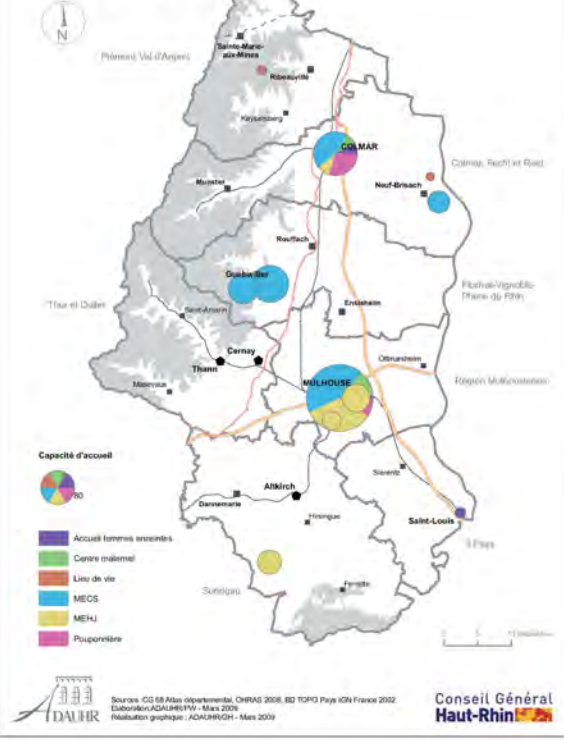
⇒ Enjeux relevés :

- **Amélioration de l'offre en matière de structures « petite enfance » et périscolaires dans toutes les Communautés de Communes (hormis la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach).**

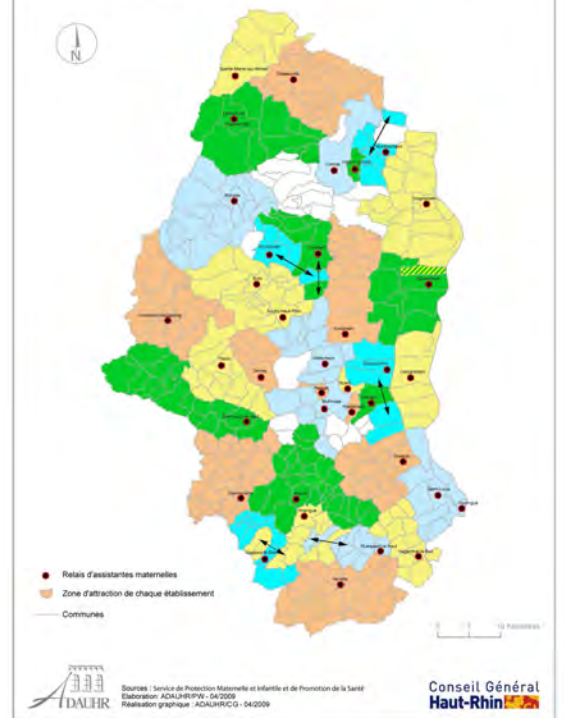
Mode d'accueil du jeune enfant en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Dispositif d'accueil mères/enfants pour la protection de l'enfance en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Relais assistantes maternelles et aires d'attraction
Territoires de Vie - Haut-Rhin



L'offre en hébergement pour personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le Territoire sont la synthèse du Schéma départemental gériatrique 2006-2011.

Synthèse démographique :

Le vieillissement de la population est une tendance générale qui est un peu plus marquée à l'échelle de ce Territoire de Vie. En 2006, près de 21 % de la population a 60 ans ou plus, et 7 % a 75 ans ou plus ; en 2015, ce seront près de 28% des habitants qui auront 60 ans et plus (26 % en Alsace).

Synthèse des équipements d'hébergement :

(Source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009)

Le Territoire dispose de 661 places en maisons de retraite et unités de soins longue durée, se répartissant comme suit :

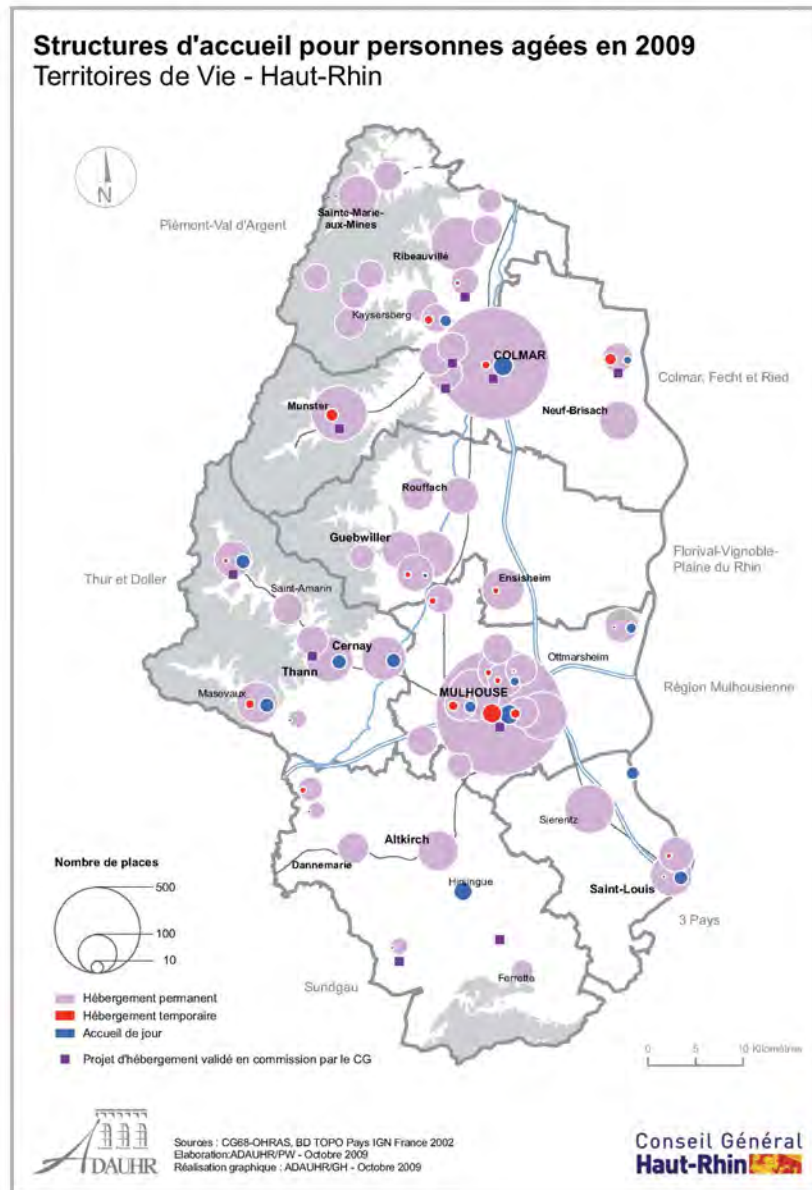
- 6 maisons de retraite habilitées à l'aide sociale totalisant 507 places (BITSCHWILLER-LES-THANN, CERNAY, MASEVAUX, MOOSCH, ODEREN, THANN) ;
- une unité de soins longue durée de 58 places à CERNAY ;
- une maison d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA) de 24 places à SENTHEIM ;
- un établissement non habilité à l'aide sociale de 72 places à THANN (maison de retraite « les Trois Sapins »).

15 places sont réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à MASEVAUX.

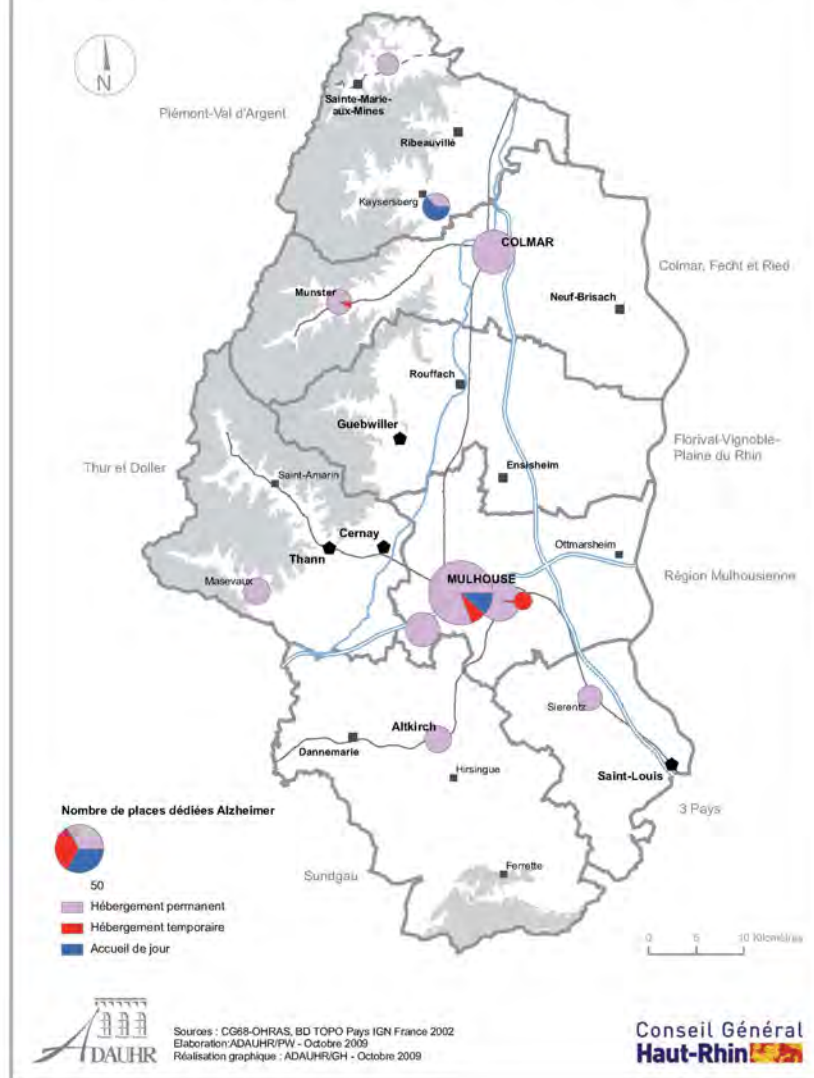
Synthèse des services d'aide à domicile

444 personnes bénéficient de l'APA « maintien à domicile » en 2009, soit 0,6 % de la population totale, taux inférieur à la moyenne départementale (0,82 %).

L'offre en hébergement temporaire n'est que d'une place et il n'y a aucune place en accueil de jour dans ce Territoire.



Offre d'accueil dédiée à la maladie d'Alzheimer en 2009
Territoires de Vie - Haut-Rhin



⇒ **Enjeux relevés :**

- Amélioration du niveau d'équipement pour personnes âgées notamment dans la vallée de la Doller ;
- Diversification des structures d'accueil pour les personnes âgées.

Les structures d'accueil pour personnes handicapées

(Source : MDPH68)

Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Territoire de Vie Thur et Doller ont été relevées dans le Schéma Départemental des Personnes Handicapées 2009-2013.

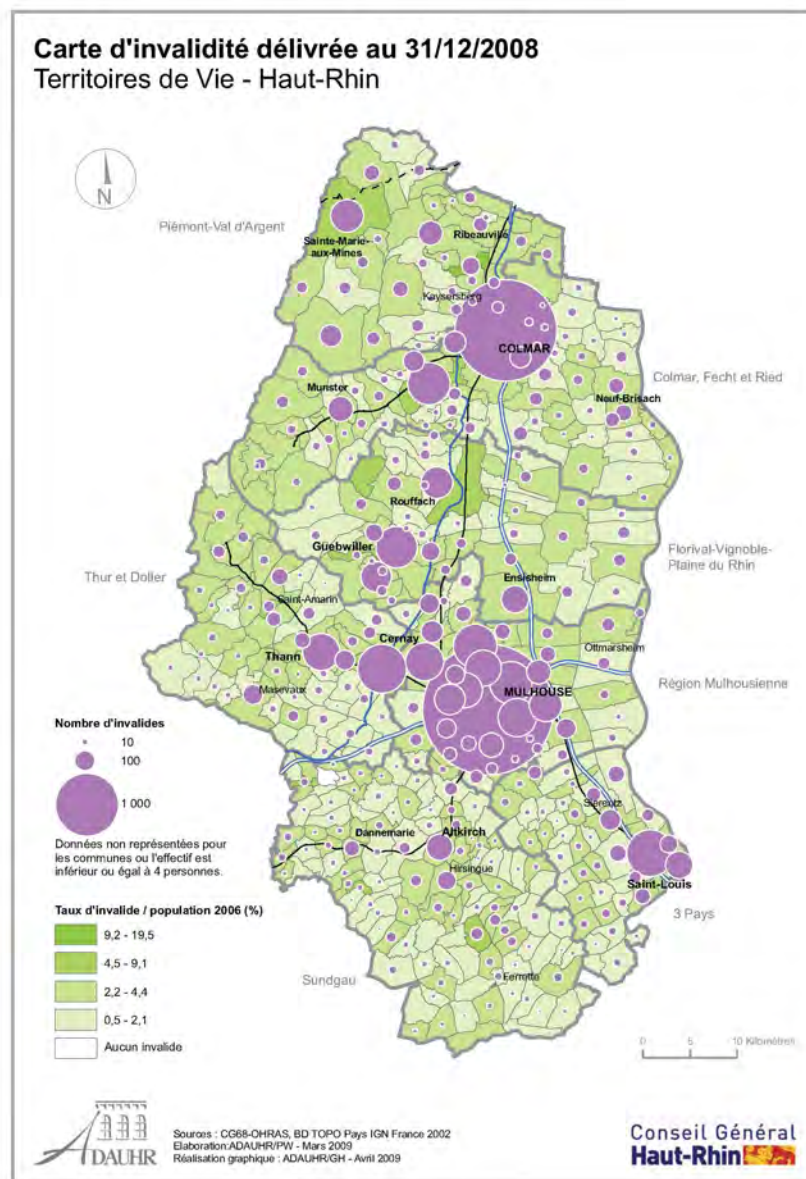
Synthèse démographique :

(Source : MDPH68)

Au 31 décembre 2008, 2 020 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire de Vie Thur et Doller, soit 9,2 % des bénéficiaires à l'échelle du département.

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent 3 % de la population du Territoire de Vie. Cette part est proche de la moyenne départementale qui est de 2,98 %.

Sur le Territoire, 913 personnes sont bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés.



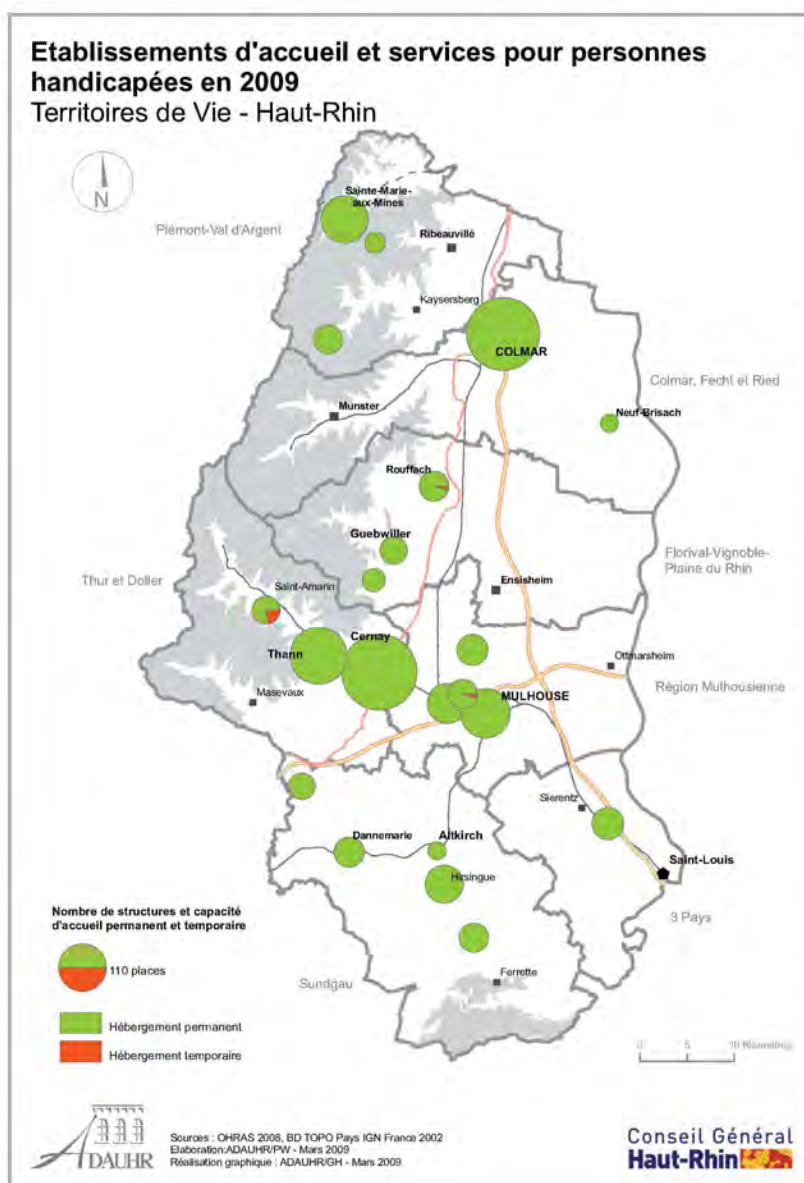
Synthèse des équipements et services :

(Source : OHRAS et DA -STE au 1^{er} janvier 2010)

Plusieurs structures d'accueil et de services pour personnes handicapées sont présentes sur le Territoire :

- 3 Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) totalisant 242 places (CERNAY, MALMERSPACH et THANN) ;
- 2 foyers d'accueil spécialisé pour personnes handicapées vieillissantes totalisant 59 places (CERNAY, THANN) ;
- 1 Foyer d'Accueil de Jour Médicalisé (FAM) de 12 places à MALMERSPACH ;
- 2 Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) totalisant 138 places (CERNAY, THANN) ;
- 1 centre d'accueil de jour de 15 places existe à CERNAY.

Le Territoire de Vie est relativement bien pourvu en structures spécialisées d'accueil pour les personnes handicapées.



Les services sociaux et médico-sociaux

Dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, le Conseil Général propose une offre de services par l'intermédiaire d'un Espace Solidarité constitué de 5 centres médico-sociaux dans les pôles urbains principaux de CERNAY, MASEVAUX, SAINT-AMARIN et THANN.

Composés d'équipes pluridisciplinaires (secrétaire médico-sociale, assistant de service social, puéricultrice, médecin...), ils interviennent avant tout dans les domaines de la Protection Maternelle et Infantile, de la Protection de l'Enfance et dans l'Aide aux Personnes et Familles en difficulté (dont l'Insertion).

L'offre en services de santé

(Source : INSEE - Sirène - 2009)

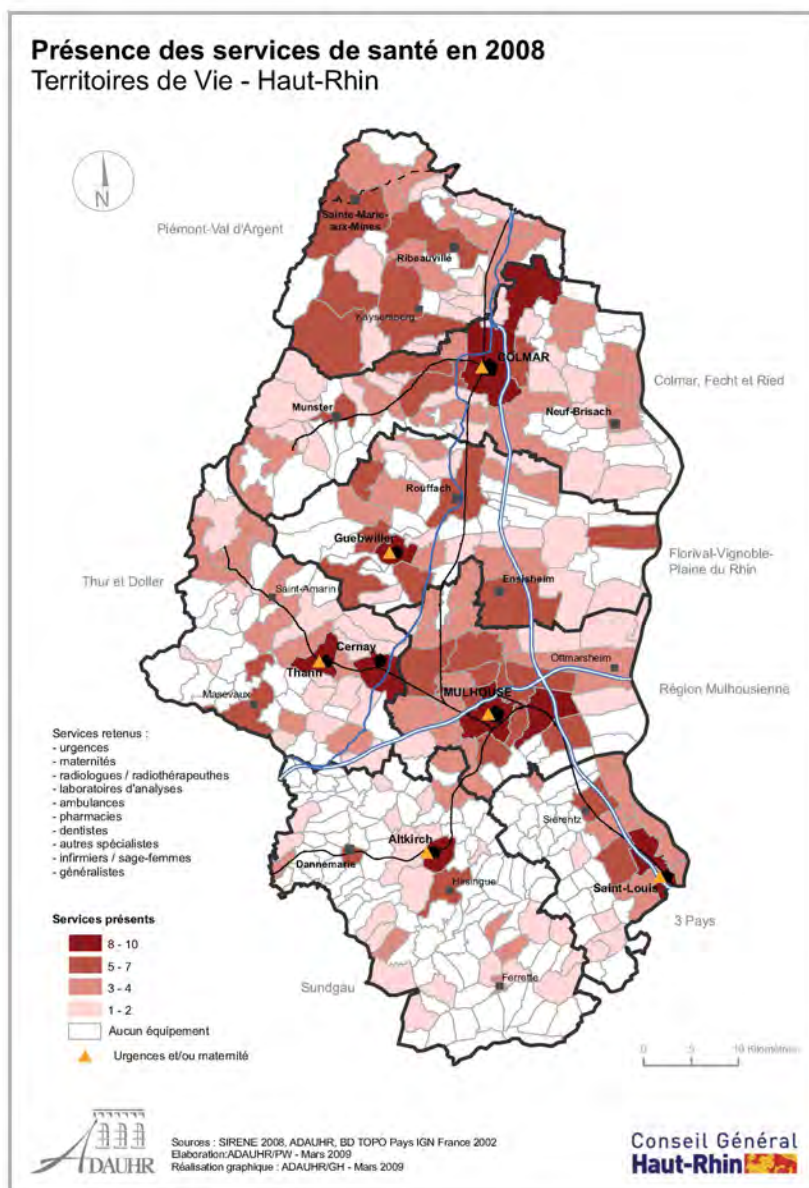
Le Territoire de Vie Thur et Doller dispose à THANN d'un hôpital qui comprend notamment un service d'urgence et un service de maternité.

Au total, près de 195 services de santé (laboratoires d'analyses, médecins, infirmiers ...) sont répartis sur le Territoire pour une moyenne de 2,98 équipements pour 1 000 habitants ; ce ratio est en-dessous de la moyenne départementale de 3,44 équipements pour 1 000 habitants.

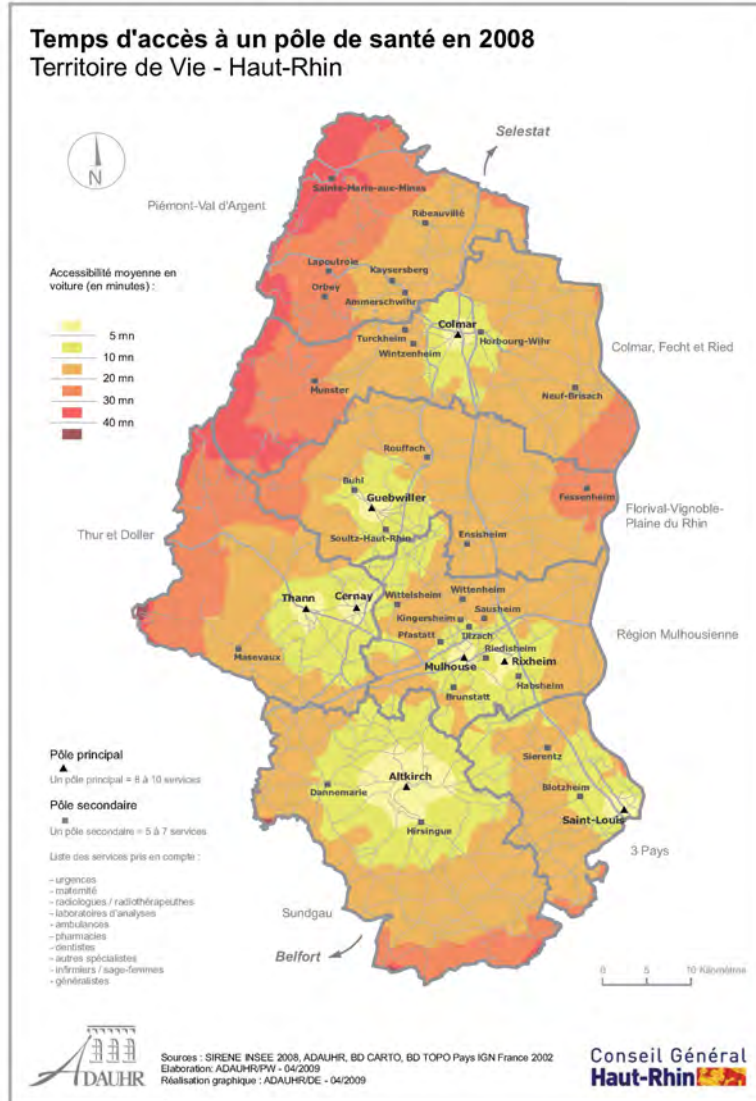
Concernant les professions libérales, on dénombre :

- médecins généralistes : 65 médecins, soit 6,9 % des médecins du département ; cela représente un ratio de 9,9 pour 10 000 habitants (12,63 en moyenne départementale) ;
- infirmiers : 46 infirmiers /sages-femmes, soit 8,5 % des infirmiers du département ; cela représente un ratio de 7 pour 10 000 habitants (7,35 en moyenne départementale).

Les principaux pôles de santé se situent à THANN (pôle principal), CERNAY et MASEVAUX (pôles secondaires) ; ces derniers regroupent un certain nombre de spécialités/services permettant d'assurer une couverture territoriale satisfaisante.



La majorité des habitants réside à 20 mn ou moins d'un pôle de santé principal ; seuls les habitants résidant dans le haut des vallées connaissent un temps de trajet plus long, mais qui reste toutefois inférieur à 30 mn en moyenne.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Conforter et améliorer l'offre territoriale en termes de santé et de soins.

Transports et Mobilité

Un Territoire bien relié aux grands axes de communication

Les caractéristiques principales

(Source : DDT - CG68 - 2009)

Le Territoire de Vie Thur et Doller est très bien relié aux grands axes de communication interrégionaux et transfrontaliers via les RD 83/RD 483, RN 66 et l'A 36 qui, avec la RD 466, constituent le réseau routier structurant de ce Territoire.

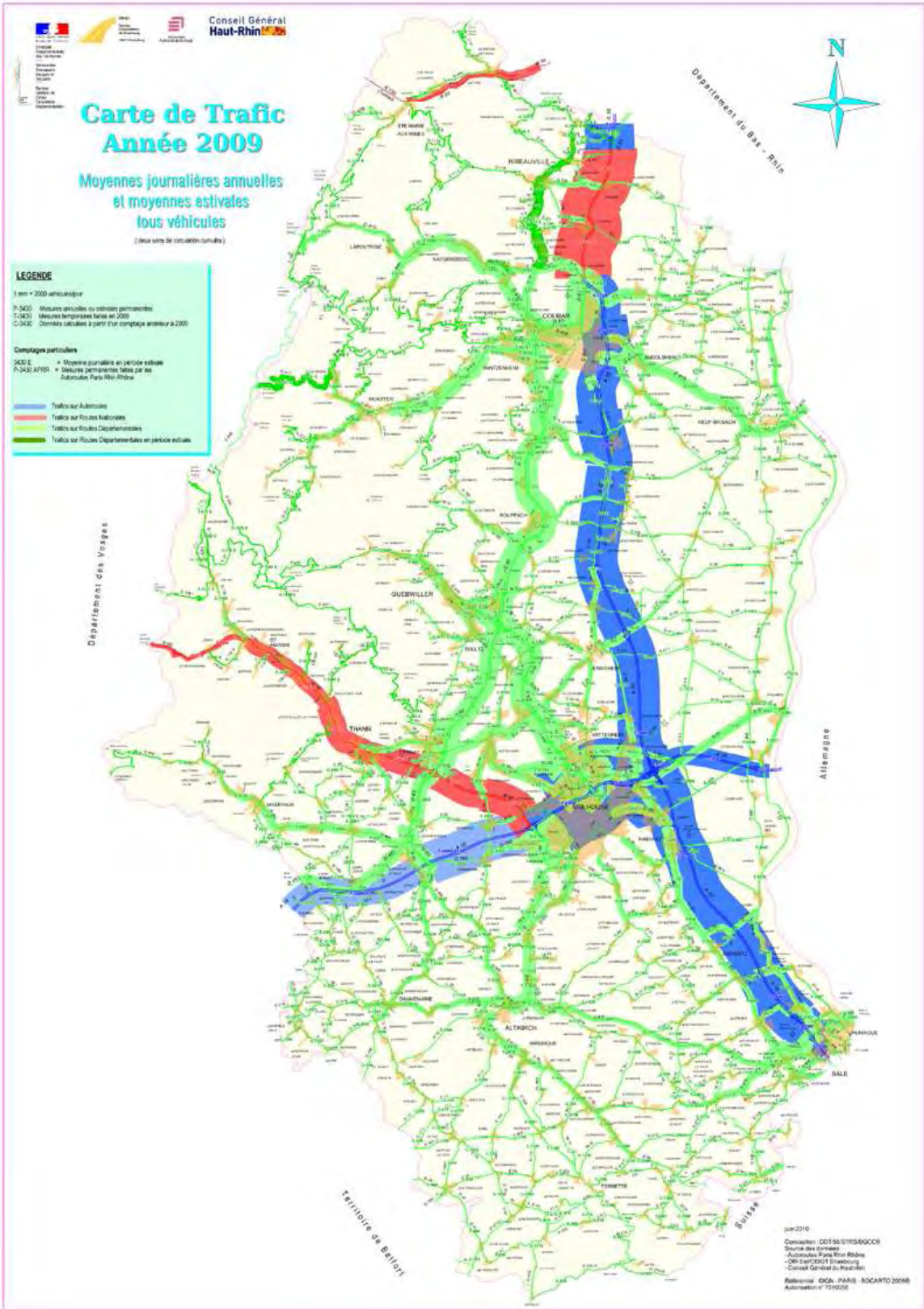
Cette situation, cumulée à l'importance des échanges, y compris pendulaires avec l'agglomération mulhousienne notamment, génère un niveau de trafic important et croissant, notamment sur la RN 66 qui absorbe également une partie du trafic de transit entre les 2 côtés des Vosges.

L'ensemble du réseau autoroutier du Territoire s'étend sur 16,3 kilomètres. Le réseau de route nationale est de 78 Km. La RN 66 connaît un niveau de trafic élevé : entre 14 000 et 25 000 véhicules/jour en moyenne selon les sections entre MOOSCH et CERNAY, en 2009 et présente une réelle congestion à l'entrée de VIEUX-THANN et dans la traversée de THANN.

Le réseau de routes départementales s'étend sur 347 Km dont les axes les plus fréquentés sont la RD 83 avec plus de 25 000 véhicules par jour en périphérie de CERNAY, la RD 483 (12 280 véhicules/jour en moyenne annuelle au Nord de SOPPE-LE-BAS) et la RD 466 avec plus de 9 500 par jour en moyenne entre GUEWENHEIM et Pont d'Aspach.

Le projet de barreau reliant la RN 66 à la RD 35 (à hauteur de VIEUX-THANN et ASPACH-LE-HAUT) est inscrit dans le programme pluriannuel des investissements routiers du Conseil Général. Il permettra également une desserte performante de la ZAID (Zone d'Activités d'Intérêt Départemental) d'ASPACH-LE-HAUT. Une première partie est en cours de réalisation (réalisation d'un carrefour dénivelé sur la RN 66 à l'aval de VIEUX-THANN).

Une unité routière et 2 centres routiers sont présents dans le Territoire.



Offre en transports collectifs

Transport par le fer

LGV Rhin-Rhône,

Ce Territoire est concerné par la branche Est du projet TGV Rhin-Rhône (liaison Dijon/Strasbourg), dont près de 189 Km de ligne nouvelle à grande vitesse entre GENLIS et LUTTERBACH. Ce projet, ayant fait l'objet d'une DUP, se traduit notamment dans le Territoire de Vie par la réalisation d'une voie nouvelle à hauteur de GUEWENHEIM, SOPPE-LE-HAUT, BURNHAUPT-LE-HAUT (Pont d'Aspach), SOPPE-LE-BAS ; l'impact de ce projet à terme sera extrêmement bénéfique au Territoire puisque ce dernier sera très bien relié aux réseaux de transport par le fer, aussi bien au niveau local que national ou international.

TER et Tram-Train

La vallée de la Thur et son débouché (THANN, VIEUX-THANN, CERNAY) bénéficient d'une desserte ferroviaire depuis MULHOUSE ; au total on dénombre aujourd'hui 12 gares ou arrêts.

Cette offre sera sensiblement renforcée très prochainement par l'arrivée du Tram-Train reliant de façon cadencée et sans rupture de charge THANN à l'agglomération mulhousienne. La section fer reliant THANN/Saint-Jacques à KRUTH devrait également voir son niveau de desserte fer amélioré (section desservie par le TER). A plus long terme, le Tram-Train devrait relier MULHOUSE à KRUTH.

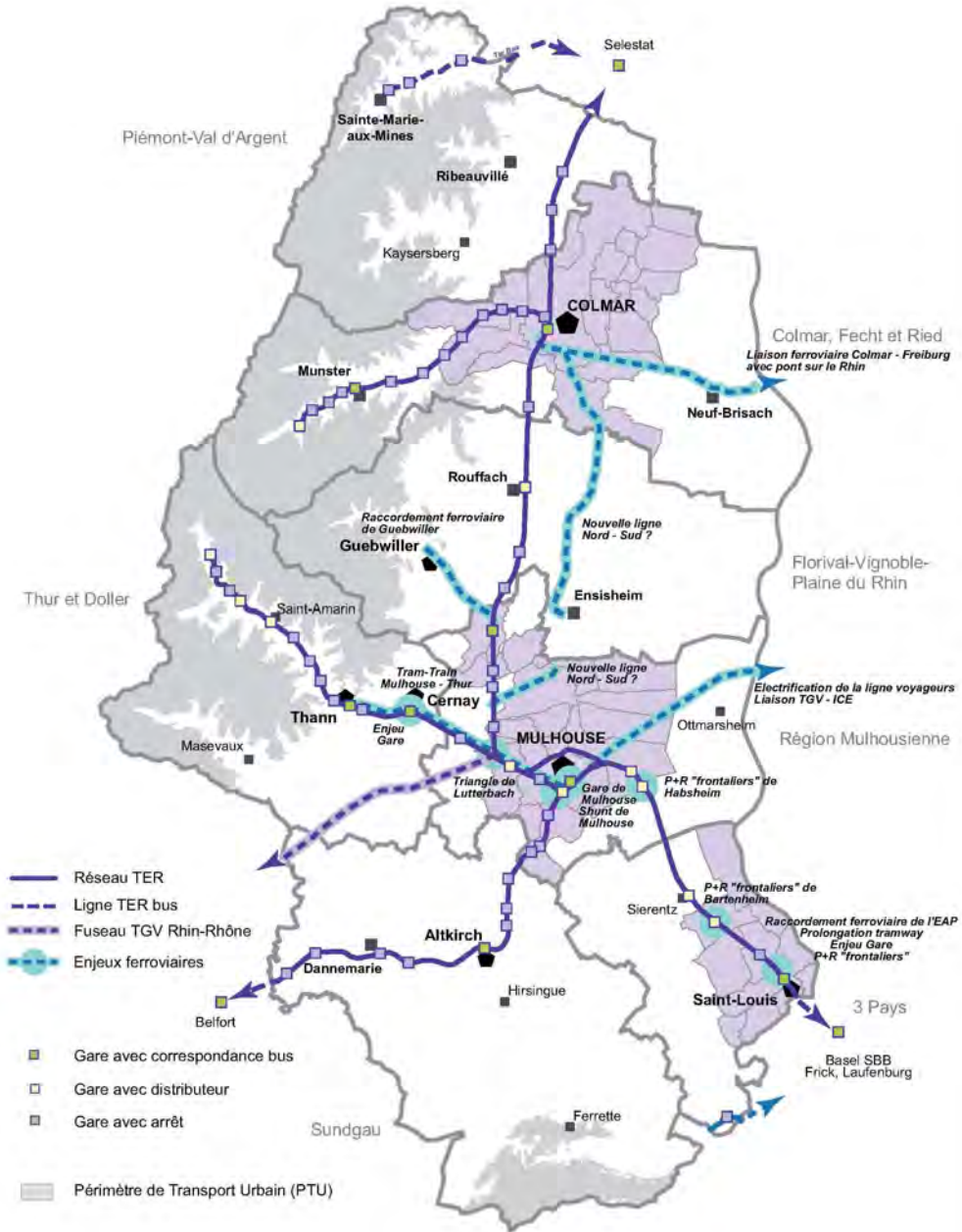
Ce projet s'accompagne nécessairement de l'adaptation, du réaménagement des gares et arrêts, du développement de leur fonction intermodale, et de l'adaptation du réseau d'autobus avec des possibilités de rabattement aux différents points d'arrêt Tram. La réalisation de 2 nouveaux points d'arrêts est prévue à THANN (THANN centre) et à VIEUX-THANN (zone industrielle). Sur la section THANN-KRUTH, un nouveau point d'arrêt sera réalisé à RANSBACH.

La voie ferrée reliant SENTHEIM à CERNAY (Saint-André) est aujourd'hui à vocation touristique (train touristique à vapeur fonctionnant en saison estivale).

Pour ce qui concerne le fret, seuls 2 embranchements sont encore actifs sur la ligne MULHOUSE-THANN (à VIEUX-THANN et THANN).

Enjeux des transports publics en 2009

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Transport par autobus

Le Territoire de Vie est desservi par 7 lignes de bus : 4 lignes desservent la vallée de la Thur et 3 lignes desservent la vallée de la Doller (dont une ligne exclusivement scolaire). Si la totalité des communes est desservie, les communes de BOURBACH-LE-HAUT, RAMMERSMATT et RODEREN n'ont qu'une desserte scolaire.

Le Département subventionne la mise en réseau des Transports à la Demande (TAD) actuellement en service au sein de la Communauté de Communes de CERNAY (Transport à la Demande « Boug'Enbus » comprenant 73 arrêts) et dans le secteur de la Communauté de Communes du Pays de THANN (en cours de réalisation).

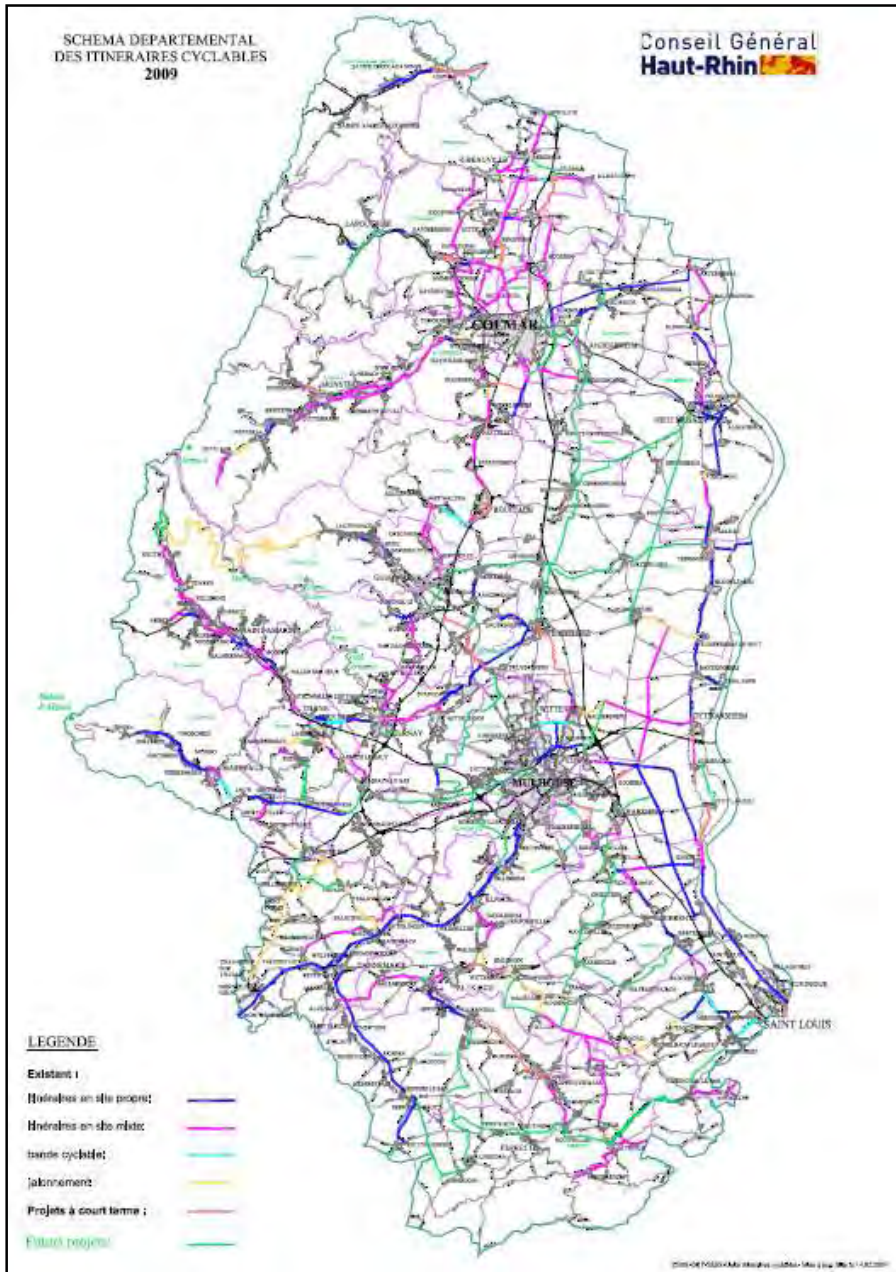
Pistes cyclables

Le réseau actuel d'itinéraires cyclables dans le Territoire de Vie Thur et Doller est l'un des plus vastes du département avec près de 82 Km de pistes existantes soit 30 % du réseau départemental total.

A long terme près de 80 Km supplémentaires sont prévus, avec une première phase totalisant 15 Km.

⇒ Enjeux relevés :

- **Enjeux importants en termes d'intermodalité et de réaménagement des gares/arrêts avec l'arrivée du Tram-Train : impact positif sur l'attractivité de ce Territoire ;**
- **Enjeu global de l'amélioration de l'accessibilité (ferroviaire et routière) de la vallée de la Thur (y compris la haute vallée) ;**
- **Renforcement du réseau de cars dans la vallée de la Doller ;**
- **Projet routier sur THANN et ASPACH-LE-HAUT : barreau structurant à l'échelle de l'agglomération et permettant une accessibilité améliorée de la Zone d'Activités d'Intérêt Départemental ;**
- **Enjeux liés à l'arrivée du TGV Rhin-Rhône (Mulhouse) ;**
- **Poursuite du développement des itinéraires cyclables.**



Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Thur Doller pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégalement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en mai 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie Thur Doller sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.1 :

Favoriser les reconversions des friches existantes

Le Territoire de Vie Thur Doller est celui où la part des emplois du secteur industriel reste la plus importante dans la répartition des emplois parmi les sept Territoires de Vie du Haut-Rhin.

Toutefois, il n'est pas épargné par le processus de désindustrialisation au profit d'une tertiarisation de l'économie et a dû faire face à de nombreuses fermetures ces dernières années.

Aussi, pour accompagner ces mutations en cours et pour faire face à l'accroissement du nombre de friches industrielles, il convient de réfléchir à un mode d'intervention adapté.

En effet, une intervention dans ce domaine doit satisfaire aux nouvelles exigences en matière de préservation du cadre de vie remarquable du territoire Thur Doller et d'atteinte des objectifs de développement durable.

Ainsi, les requalifications de friches existantes sont privilégiées afin de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace toujours plus accrus. Leurs reconversions en pôle tertiaire ou le maintien d'un tissu industriel sont synonymes de maintien des emplois sur site.

Toutefois, une attention particulière sera apportée afin de veiller à ce que le volume de surfaces réhabilitées soit en cohérence avec la demande existante sur le marché immobilier des entreprises.

Axe 1.2 :

Soutenir les zones d'activités intercommunales

Il s'agit, pour le Territoire Thur Doller, de tirer parti de son emplacement idéal par rapport aux principaux réseaux de transports et de communication en créant des zones d'activités modernes et adaptées à leur environnement existant.

En effet, il est attendu que les zones d'activités intercommunales se complètent à l'échelle du Territoire de Vie et l'emplacement de ces zones répond à un double objectif d'aménagement du territoire et de maintien équilibré d'emplois sur le territoire.

Axe 1.3 :

Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Face aux perpétuelles évolutions technologiques et techniques, les entreprises doivent pouvoir faire face à aux nouvelles exigences de leur clientèle.

Aussi, les partenaires du territoire se sont engagés dans une structuration du territoire à travers la création de pôles thématiques dédiés à ces nouvelles évolutions.

Ainsi, le Conseil Général entend à travers le contrat de Territoire de Vie Thur Doller apporter le soutien nécessaire à la création de ces pôles, parmi lesquels le pôle NTIC de la Vallée de la Doller ou encore le Pôle Energies Nouvelles et Renouvelables de CERNAY et environs.

Il souhaite également venir en appui des pôles thématiques existants comme celui du textile dans la Haute-Vallée de la Thur.

Axe 1.4 :

Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM)

Il s'agit de conforter et d'améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

Deux communautés de communes sont engagées dans cette démarche à l'échelle du Territoire de Vie Thur Doller dans le but de limiter l'évasion commerciale tout en accompagnant la nécessaire adaptation du commerce local face aux enjeux actuels liés au développement de la grande distribution et du commerce électronique. Une troisième communauté de communes y réfléchit.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Parallèlement à l'OCM, la redynamisation du cœur des bourgs-centres dans le but de consolider, voire renouveler, l'offre commerciale et artisanale pourra être accompagnée de manière complémentaire à travers les aides classiques du Département.

Enjeu 2 :

Mettre à niveau les équipements sportifs du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 2.1 :

Encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Le Territoire Thur Doller possède un bon niveau d'équipement en matière d'infrastructures de sport. Il n'en demeure pas moins que certains équipements nécessitent une impérative mise à niveau dans le but de les rendre compatibles avec les nouvelles normes en matière de sécurité, mais aussi d'améliorer leurs performances énergétiques. Nombre de ces équipements sont également utiles aux différents publics scolaires et le Département soutiendra de manière significative et prioritaire les équipements à destination des publics collégiens.

S'agissant des piscines, il a été convenu de mettre l'accent sur les aides à l'investissement permettant d'assurer les fonctions de base, à savoir la pratique sportive et l'accueil des publics scolaires. Le développement de nouveaux services ludiques et de loisirs « marchands » n'a pas été retenu dans le cadre du présent contrat.

Enjeu 3 :

Maintenir et développer les services à la population

Une étude menée par le Pays Thur Doller en 2008 sur les services à la population a permis de mettre en exergue un certain nombre de carences en matière de services dédiés à la population.
Les axes qui sont présentés ci-dessous entendent répondre à un certain nombre de points révélés par cette étude.

Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la Petite Enfance

Un accent particulier sera porté sur la durée du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller aux opérations visant à promouvoir l'accueil de la Petite Enfance à travers le cofinancement de structures de type multiaccueil dans le respect du Schéma Départemental de la Petite Enfance actuellement en cours de réalisation.
Le soutien des projets intercommunaux liés à la petite enfance permet de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets pourront être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire

Ce contrat s'attachera également à permettre la mise à niveau du territoire en matière de répartition de structures périscolaires notamment dans le secteur en carence (Vallée de la Thur).

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Enfin, l'effort du Département sera poursuivi en faveur du développement de transport à la demande à l'échelle des bassins de vie dans le souci d'une parfaite complémentarité avec le Tram-Train Mulhouse – Thann – Kruth.

Enjeu 4 :

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à la mise en réseau des acteurs et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1. :

Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du territoire Thur Doller des activités socio-culturelles diversifiées et complémentaires avec les autres équipements déjà existants sur le Territoire de Vie.

Ainsi, que ce soit en matière d'enseignements artistiques, de lecture publique ou de création artistique ou culturelle, une attention particulière sera portée aux lieux qui en permettent la diffusion au plus grand nombre.

Axe 4.2 :

Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Cet axe consiste à conforter les musées existants dans le Territoire de Vie voire l'une ou l'autre création, qui contribuent à la fois au développement culturel du Territoire et à son développement touristique par la mise en valeur de son patrimoine particulier.

Axe 4.3 :

Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites et équipements emblématiques du territoire

Le Territoire Thur Doller jouit d'un patrimoine historique, culturel, industriel et environnemental remarquable qui lui a notamment valu d'être retenu par l'Europe à travers le programme LEADER.

Aussi, le présent axe a pour objet de souligner la qualité et la richesse du patrimoine existant à l'image de la Collégiale de Thann ou encore du Train touristique de la Doller.

Les sites patrimoniaux du territoire sont autant des destinations pour une clientèle touristique exigeante et éclairée que des sources d'identification et de fierté pour les populations qui y habitent.

Axe 4.4 :

Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Le Territoire Thur Doller est doté d'un cadre de vie attrayant et attractif qui en fait une destination touristique, à la fois de proximité mais aussi nationale et internationale.

Cet axe a vocation à encourager les mises en synergie des acteurs dans le domaine du tourisme et à contribuer ainsi à une meilleure lecture de l'offre touristique en Thur Doller par le touriste.

De même, le rapprochement des acteurs du tourisme doit permettre des économies d'échelle notamment dans le domaine de la promotion touristique.

Un effort particulier sera mené en direction des professionnels du tourisme à travers le soutien au projet structurant de constitution d'un réseau de gîtes d'étape de montagne, récemment labellisé « Pôle d'excellence rurale ».

Cet axe a vocation également à favoriser l'accueil de publics touristiques variés à l'image de la clientèle camping-caristes ou encore la clientèle de randonnée.

Enjeu 5 :

Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie Thur Doller. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

Avec la signature prochaine du GERPLAN de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la totalité du Territoire de Vie Thur Doller sera couverte par des programmes GERPLAN. Le présent volet du contrat vient organiser et permettre la mise en œuvre des actions qui en sont issues.

Axe 5.2 :

Encourager une gestion durable des ressources en eau

Si globalement la ressource en eau est abondante en Thur Doller, plusieurs communes sont susceptibles de connaître des difficultés d'approvisionnement en période de pointe (Haute Vallée de la Doller, certaines communes situées à l'aval de la vallée de la Thur et secteur de Cernay).

La qualité de l'eau distribuée est globalement bonne. Des problèmes liés à « l'agressivité » de l'eau existent pour les communes situées dans les Hautes Vallées de la Thur et de la Doller. La mise en place d'unités de neutralisation est prévue dans la Haute Vallée de la Doller.

Des travaux seront nécessaires dans les années à venir pour acheminer de nouvelles ressources en eau potable vers les communes en ayant besoin.

Le soutien aux maillages intercommunaux des réseaux d'adduction d'eaux potable est ainsi priorisé, sous réserve des résultats et préconisations d'études.

Enjeu 6 :

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Sundgau, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie Thur Doller,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller.

Axe 6.2 :

Soutenir les actions portées par le GAL Thur Doller

Le Pays Thur Doller s'est constitué en Groupe d'Action Local après avoir été retenu dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

La stratégie du GAL s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

Le Conseil Général mettra à la disposition du GAL Thur Doller une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales.

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général sera apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER. Le soutien se traduira selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie Thur Doller**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie Thur Doller

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

1- La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie Thur Doller

Dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin conduit une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et permet de développer avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...) et de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie Thur Doller accueille 122 agents territorialisés répartis sur 15 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie du Thur Doller :

► **Antenne Thur Doller / Espace Solidarité**

15 avenue R. SCHUMAN
68800 THANN
tél. 03 89 37 17 86
courriel : espacethann@cg68.fr

► **Centre Médico-Social de THANN**

24, rue Jacquot
68800 THANN
tél. 03 89 35 73 73 | fax. 03 89 37 58 76

► **Centre Médico-Social de CERNAY (Poincaré)**

34, rue Poincaré
68700 CERNAY
tél. 03 89 75 62 43

► **Centre Médico-Social de SAINT-AMARIN**

97, rue du Général De Gaulle
68550 SAINT-AMARIN
tél. 03 89 82 15 55

► **Centre Médico-Social de CERNAY (Fabriques)**

5, rue des Fabriques
68700 CERNAY
tél. 03 89 25 81 31

► **Centre Médico-Social de MASEVAUX**

1, rue de l'Ancien Hôpital
68290 MASEVAUX
tél. 03 89 82 40 81

► **Unité Routière de THANN**

24 avenue Gérard
68290 MASEVAUX
tél. 03 89 38 07 85

► **Centre Routier de BURNHAUPT-LE-HAUT**

Boulevard du Chemin de Fer - ZI de la Doller
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
tél. 03 89 38 07 85

► **Centre Routier de UFFHOLTZ**

68700 UFFHOLTZ

► **Collège de BURNHAUPT-LE-HAUT**

1 rue de l'Avenir
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
tél. 03 89 48 34 43

► **Collège René CASSIN**

4 passage des Roses
68700 CERNAY
tél. 03 89 75 68 15

▶ **Collège Alexandre GERARD**

5, rue Paul Burgi
68290 MASEVAUX
tél. 03 89 38 07 07

▶ **Collège de SAINT-AMARIN**

36, rue Charles De Gaulle
68550 SAINT-AMARIN
tél. 03 89 82 62 83

▶ **Collège Rémy FAESCH**

7, place Joffre
68800 THANN
tél. 03 89 37 91 06

▶ **Collège Charles WALCH**

14, rue Jean Flory
68800 THANN
tél. 03 89 37 09 22

Antenne principale de THANN

Située au sein de l'Espace Solidarité de THANN, 15 avenue R. SCHUMAN à THANN.

Services présents :

- Délégation à l'Action Territorialisée : Animateur –Coordonnateur
- Espace Solidarité de Thann
- Salle de réunion

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie Thur Doller

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009.

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie

Plus de **26 600 000 €** consacrés au Territoire de Vie en **2009**

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin" rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente 299,1 millions € pour l'ensemble de son territoire.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Un **Espace Solidarité** (ES), situé à THANN, anime et contribue à un réseau partenarial local notamment dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, l'Espace Solidarité se compose d'une équipe territorialisée de 28 agents, soit un effectif de 23,6 ETP (1,9 ETP de cadre, 5,3 ETP de secrétaires, 3,8 ETP de puéricultrice et 1 ETP sage-femme, 0,9 ETP d'éducateur spécialisé, 1 ETP de travailleur social spécialisé rSa, 9,7 ETP d'assistant de service social polyvalent de secteur).

L'Espace Solidarité (rue Schuman) et un Centre Médico-Social (rue Jacquot) sont implantés sur la ville de THANN. Quatre autres centres médico-sociaux y sont rattachés :

- Centre médico-social de CERNAY rue Poincaré
- Centre médico-social de CERNAY rue des Fabriques
- Centre médico-social de MASEVAUX
- Centre médico-social de SAINT AMARIN

L'Espace Solidarité de THANN a apporté l'aide suivante pour l'ensemble de son territoire :

- 49 305 € en allocations d'aide à l'enfance (données au 31/12/2009)
- 110 929 € en fonds de solidarité logement (données au 31/12/2009)
- 92 986 € en fonds de solidarité d'aide à l'énergie (données au 31/12/2009)
- 13 707 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009)

Un **Centre de Lutte Antituberculeuse** (CLAT) situé à THANN est chargé d'organiser le dépistage, le traitement précoce et les contrôles d'entourage de patients déclarés pour la tuberculose. Il met par ailleurs à disposition des traitements anti-poux pour les usagers ou les écoles qui en font la demande.

Il se compose d'une infirmière et d'une secrétaire, 2 jours par semaine (0.8 ETP).

► Le Développement Social des Territoires

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, la **Direction du Développement Social des Territoires** (DDST) dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social** (SETS), contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile

Les missions du service de PMI s'organisent autour des axes suivants :

- activités de planification familiale et d'éducation familiale, le Conseil Général délègue son intervention par convention auprès du Centre de planification hospitalier de THANN,

- actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- participation du service aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- agrément et contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- agrément des assistants maternels et familiaux et formation des assistants maternels,
- recueil d'information en épidémiologie et santé publique et traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Le Conseil Général soutient par ailleurs le développement des relais assistantes maternelles (RAM), ce qui représente **4 RAM sur le Territoire de Vie Thur Doller et 611 assistantes maternelles agréées** (au 31/01/2010), ainsi que la formation des assistantes maternelles agréées (330 000 € en 2009).

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► **L'Aide Sociale à l'Enfance**

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- de l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
Le Territoire de Vie Thur Doller dispose d'un établissement de 68 places à RIMBACH (Le Chalet), soit 50 ETP et un budget de 2 769 029 € pour son fonctionnement ;
- de l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- de l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
- de l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur COLMAR (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- de l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 ;
- des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- de la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie Thur Doller, 123 591 € d'aides financières et secours d'urgence ont été accordés aux familles avec enfants en 2009.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- Le CAP situé à Mulhouse (conduites addictives) 796 900 € en 2009.
- L'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009.
- La Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009.
- Le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009.
- Trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009).
- Deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009.
- L'association « Les anciens de Marienbronn » à hauteur de 460 €.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, Familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion (Revenu de Solidarité Active, RSA) à l'échelle du Territoire Thur Doller, l'Espace Solidarité de THANN compte 1,8 ETP (assistante sociale spécialisée RSA et secrétaire) chargés spécifiquement **de la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Territoire Thur Doller**.

Le dispositif RSA dans le Territoire Thur Doller compte 630 bénéficiaires RSA soumis à droits et devoirs au 31 décembre 2009.

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **un Projet pour L'Insertion (PLI) sur le Territoire Thur Doller** en partenariat avec les structures oeuvrant dans le domaine de l'insertion.

Le Conseil Général subventionne deux associations dans le champ de l'action sociale dans le domaine de l'insertion:

- Association nationale des visiteurs de prison : 2 000 € (12% du budget)
- Association culture du cœur pour 650 € (2% du budget)

Parallèlement dans le cadre d'une démarche de développement social, l'Espace Solidarité développe des projets en matières d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

Il peut également aider les communes, les structures intercommunales et les associations à la définition et la conduite de projets de développement social sur le territoire de vie.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL)**.

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de - de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds à bénéficier d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle du Territoire Thur Doller, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 180 040 € à 6 structures (Les Jardins d'Icare, Arcs, Patrimoine et Emploi, Les Jardins de Wessering, Agir, Epicea), pour l'accueil de 118 bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 26 800 € au CIAREM et AGIR pour l'accompagnement socio-professionnel de 45 bénéficiaires RSA,
- 49 679 € à Pôle Emploi pour l'accompagnement dans l'emploi classique de 50 bénéficiaires RSA,
- 8 555 € à APPONA pour l'accompagnement social de 28 bénéficiaires RSA.

En 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie Thur Doller :

- 110 930 € en Fonds de Solidarité Logement (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 92 986 € en Fonds de Solidarité Energie (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 13 707 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Le Territoire Thur Doller compte 3 Pôles Gérontologiques (PG) :

- PG CERNAY sur le secteur de CERNAY,
- PG THANN-MASEVAUX sur les secteurs de THANN et de MASEVAUX,
- PG SAINT-AMARIN sur le secteur de SAINT-AMARIN

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes Agées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation à mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 743 personnes ont été suivies par les PG du Territoire de Vie Thur Doller

4 Agents (Assistants sociales et secrétaires), soit 4 ETP, assurent le fonctionnement des 3 PG du Territoire Thur Doller

L'Equipe Médico-sociale (EMS) d'ALTKIRCH pour le Territoire de Vie Thur Doller est composée outre du médecin-gériatre, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent instructeur du service Prestations Aides Sociales. Ils se réunissent 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisé pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile dans le Territoire Thur Doller.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) « THUR DOLLER », situé dans le bâtiment de la Gare à THANN, a un rôle d'observation, de coordination et d'animation dans le domaine gérontologique pour la population du Territoire de Vie Thur Doller. Il est géré par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller et est composé de 2 agents, soit 1,5 ETP. **Le Conseil Général verse 76 000 € / an au Syndicat Mixte pour son fonctionnement.**

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique (SSG)**, 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► Les Prestations d'Aides Sociales

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 487 dans le territoire Thur Doller.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, le Territoire Thur Doller représente une dotation dépendance en hébergement totale versée par le Conseil Général de 2 208 702 €.

► **La Prévention de la Dépendance**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droit des résidents...),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- Examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- Examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- Examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

• **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Territoire Thur Doller compte 8 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 507 places en hébergement de jour, 58 places en Unités de soin longue durée (USLD) et 24 places en Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) :

- la Maison de retraite « Jules Scheurer » à BITSCHWILLER-LES-THANN (67 lits),
- la Maison de retraite « Le Castel Blanc » à MASEVAUX (121 lits),
- le Centre Hospitalier de CERNAY (80 lits et 60 places en USLD),
- la Maison de Retraite « résidence JUNCK » à MOOSCH (66 places),
- la MARPA de la Doller à SENTHEIM (24 places),
- l'Hôpital « Saint-Vincent » à ODEREN (95 places),
- Le Centre Hospitalier Saint-Jacques à THANN (78 places),
- la Maison de Retraite « Les Trois Sapins » à THANN (72 places, non habilitée à l'Aide sociale).

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie Thur Doller compte :

- 3 FAS (75 lits) à l'Institut Saint-André de CERNAY (75 lits), à la Maison Emilie (19 lits permanents et 6 temporaires) de MALMERSPACH et au Foyer « Saint-Joseph » de THANN (64 lits) ;
- 2 FASPHV à l'Institut Saint-André de CERNAY (48 lits) et au Foyer « Saint-Joseph » de THANN (11 lits) ;
- 1 FAM (10 lits permanents et 2 temporaires) à la Maison Emilie de MALMERSPACH ;
- 2 FAHT (128 lits) à CERNAY (Foyer Kennedy et Foyer « Les Résidences ») ;
- 1 accueil de jour (15 lits) de l'Association Adèle de Glaubitz à CERNAY. Une dotation totale de fonctionnement de 286 104 € a été allouée en 2009 par le Conseil Général pour ce service d'accueil de jour.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** de l'association « Adèle de Glaubitz » est installé à **CERNAY**. Le Conseil Général apporte une aide à son fonctionnement à hauteur de 176 215 € en 2009 pour la partie Thur Doller.

Composé de 3,15 agents (ETP), le SAVS s'adresse aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Quatre autres services d'accompagnement à la Vie Sociale spécialisés dans le handicap physique, psychique et sensoriel interviennent également sur ce territoire.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région Mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports :

Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

Plus de 6 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement priorisées.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

L'Unité Routière de THANN veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental qui représente près de 361 km dont 329 sont situés sur le Territoire Thur Doller. Elle est l'interlocuteur local pour les questions relatives au réseau routier départemental.

Elle prend appui sur **2 Centres Routiers**, situés à UFFHOLTZ et BURNHAUPT-LE-HAUT.

Elle est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des routes départementales et a en charge la signalisation temporaire, la mise en place des déviations et la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental.

A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale (VH) a représenté un coût de 1 368 000 € pour le Conseil Général. La campagne de viabilité hivernale a mobilisé (pour une astreinte 24h/24h – 1 semaine sur 2) 60 semaines/agent responsable d'intervention et 210 semaines/agent d'intervention. A ces données, il

convient de rajouter les astreintes des entreprises privées qui ont mobilisé 6 camions avec chauffeur durant 18 semaines. Pour mémoire la période VH s'étale sur 22 semaines.

- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.
En période hivernale (1^{er} novembre au 31 mars), le patrouillage est effectué 1 fois pas jour en fonction du temps.
Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage 2 fois par semaine.
- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Les avis sur les études de sécurité en traverse d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Les avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

L'Unité routière est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 32 personnes (31,3 ETP) : 1 chef et son adjoint, 1 secrétaire, 1 comptable, 2 responsables d'exploitation Entretien routier, 4 chefs d'équipes et 22 agents d'intervention.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- **1,086 M€ de fonctionnement,**
- **4,11 M€ d'investissement, notamment pour les reprises des revêtements de chaussées.**
A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - **2 277 000 € pour les couches de roulement,**
 - **1 150 000 € pour les ouvrages d'art,**
 - **476 000 € pour les conventions de mandat au titre du calibrage,**
 - **207 000 € en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel.**

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT)**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité «Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.

- Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.
- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 585 511 € de concours financier pour ce territoire, répartis de la façon suivante :

- 584 535 € d'aide en investissement selon la ventilation suivante :

- **13 834 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,**
- **227 540 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,**
- **322 956 € de subvention pour la voirie communale,**
- **20 205 € de subvention pour l'équipement de matériels de déneigement.**

- 976 € d'aide en fonctionnement pour l'entretien des itinéraires cyclables.

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois

Plus de **2 700 000 €** consacrés au Territoire de Vie en **2009**

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde, trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte dès le plus jeune âge dans les classes maternelles et primaires de l'allemand, forme de référence littéraire et standard de la langue régionale, avec si possible une familiarisation avec les dialectes alsaciens qui en constituent les formes orales. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité l'anglais et le multilinguisme.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► Les équipements départementaux

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 6 dans le Territoire de Vie Thur Doller qui accueillent 3 339 élèves à la rentrée 2009-2010 :**

- Le collège de BURNHAUPT-LE-HAUT	: 504 élèves
- Le collège René Cassin à CERNAY	: 624 élèves
- Le collège Alexandre Gérard à MASEVAUX	: 564 élèves
- Le collège de SAINT-AMARIN	: 627 élèves
- Le collège Rémy Faesch à THANN	: 384 élèves
- Le collège Charles Walch à THANN	: 636 élèves

En 2009, le Conseil Général a consacré 1 536 784 € au fonctionnement des collèges du Territoire Thur Doller.

Par ailleurs, le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

73 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 6 collèges du Territoire de Vie.

► **Les Actions Educatives**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- Le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.
En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué 165 225 € pour le Territoire de Vie, qui se répartissent en 84 564 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré, 51 551 € de subvention à des organismes d'envergure départementale et 29 110 € au titre des aides diverses aux associations et aux collèges.
- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin.
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, dont 23 792 € pour des étudiants du Territoire de Vie, pour l'année 2009.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
10 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Territoire de Vie en 2009.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 26 jeunes conducteurs du Territoire de Vie ont été soutenus par le Département.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► La promotion de la Langue et de la Culture Régionale

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte de la langue régionale sous sa forme standard et littéraire- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires avec si possible une familiarisation avec la forme orale : les dialectes. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'anglais et le plurilinguisme.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- L'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- La promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale.

Le Territoire de vie Thur Doller dispose de sites d'enseignements bilingues :

- **5 sites publics en maternelle et 5 sites publics en école élémentaire accueillant 320 élèves ;**
- **2 collèges publics (MASEVAUX et CERNAY) accueillant une cinquantaine d'élèves.**

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, 1 500 € pour les bibliothèques de sites bilingues publics et les animations scolaires en allemand des écoles de la Vallée de la Doller en 2009.

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête

Plus de 1 200 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin, bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► Les Actions sportives

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales :
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs :
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 101 921 € en 2009.
- Les bourses BAFA :
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 2 200 € pour des diplômés résidant dans le Territoire de Vie.

- Les Mercredis du Sport :

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie, 2 Mercredis Sportifs ont été organisés et ont permis d'accueillir près de 130 enfants à BITSCHWILLER-LES-THANN et à RIMBACH-PRES-MASEVAUX.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté

Plus de **5 300 000 €** consacrés au Territoire de Vie en **2009**

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques... les GERPLAN - Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'ASPACH-LE-HAUT, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

Le Département étudie les différentes solutions de maillage envisageables avec l'ensemble des collectivités du Territoire de Vie Thur Doller.

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a apporté son ingénierie aux collectivités du Territoire de Vie pour 18 200 € et leur a alloué 3 950 € au titre du programme départemental.

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

Le SATESE, suit le fonctionnement de 4 stations d'épuration dans le Territoire de Vie et conseille les exploitants pour leur optimisation.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a apporté son ingénierie aux collectivités du Territoire de Vie du Thur Doller pour 8 800 € et leur a alloué 350 829 € au titre du programme départemental.

► **L'Aménagement des Rivières**

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

En 2009, dans le domaine de l'aménagement des rivières, le Conseil Général a contribué aux budgets de 2 syndicats mixtes fluviaux du Territoire de Vie Thur Doller pour 35 000 €.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 5 Communautés de Communes regroupant plus de 60 Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, ***dont 20 chantiers dans le Territoire de Vie Thur Doller pour un montant de 560 000 €.***

► **Barrages et ouvrages hydrauliques**

Le Département gère 10 barrages situés dans le Massif Vosgien. Ces barrages assurent le soutien d'étiage des cours d'eau qui irriguent les vallées de la Doller, de la Thur, de la Lauch et de la Fecht, au bénéfice des milieux aquatiques en général et des industriels au fil de l'eau en particulier.

35 millions de m³ d'eau ont été retenus dans les barrages pour d'une part, limiter les pointes de crues en période hivernale et d'autre part ajouter 12 millions de m³ d'eau dans les rivières durant la période sèche de fin juillet à mi-novembre pour qu'elles ne tombent pas à sec. Plus de 6 millions de m³ concernent directement la Doller tandis que la Thur a bénéficié d'un apport de 23 millions de m³ d'eau.

Quatre barrages départementaux existent dans la vallée de la Doller et permettent de soutenir l'étiage de la rivière qui contribue également à l'alimentation en eau potable de l'Agglomération Mulhousienne. Il s'agit des barrages d'Alfeld (670 000 m³), des Grand et Petit Neuweiher (93 000 m³ et 40 000 m³) et du lac des Perches (500 000 m³ dont 200 000 m³ exploitables au-dessus du lac naturel).

Le Département gère le barrage de Kruth-Wildenstein, d'une capacité de stockage de près de 12 M de m³ qui alimentent la Thur en amont de KRUTH. L'importance de cette retenue permet également d'écarter efficacement les crues hivernales et printanières en stockant jusqu'à 6 ou 8 M de m³ d'eau lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Dans une moindre mesure, la gestion d'un creux hivernal (baisse du plan d'eau), de l'ordre de 500 000 à 600 000 m³, au barrage d'Alfeld permet d'écarter les pointes de crues en amont de la Doller durant la saison humide.

Le nouveau barrage du Grand Neuweiher a été construit entre 2004 et 2007 pour un montant de 2,1 M€, en remplacement de l'ancien ouvrage trop vétuste, pour améliorer la sécurité du site tout en conservant son attrait touristique.

Le Département investit ainsi en moyenne 200 000 € sur le territoire de Vie Thur Doller pour la gestion annuelle des barrages qui s'y trouvent.

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural

► L'Environnement et l'Agriculture

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture** (SEA) composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

A ce titre, dans le Territoire de Vie Thur Doller, le Département du Haut-Rhin a créé plusieurs espaces naturels sensibles, notamment dans la vallée de la Thur à WILDENSTEIN, KRUTH, URBES et CERNAY (qui représentent une surface totale de 1 235 hectares), mais aussi dans la vallée de la Doller à WEGSCHEID (sur une surface de 446 hectares). Plusieurs propriétés départementales seront prochainement classées au titre des espaces naturels sensibles dans la vallée de la Thur à FELLERING, HUSSEREN-WESSERLING et VIEUX-THANN, ainsi que dans la vallée de la Doller à SEWEN, RIMBACH-PRÈS-MASEVAUX, BURNHAUPT-LE-HAUT et à SCHWEIGHOUSE-PRÈS-THANN (sur une surface totale de 308 hectares). Ces espaces naturels sensibles concernent des zones humides remarquables.

L'appui aux associations de protection de la nature, à la Brigade Verte et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a également été renforcé pour s'établir à près de 2 M€. 305 communes adhèrent à la brigade-verte ***dont 32 du secteur Thur - Doller et 37 communes du territoire de vie adhèrent au Parc Naturel. Le Département investit ainsi en moyenne 200 000 € sur le Territoire de Vie Thur Doller dans cette problématique.***

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de 10 000 arbres et arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine dont 680 dans le Territoire de Vie Thur Doller.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions.

A ce titre, la démarche GERPLAN représente le socle du partenariat de terrain établi entre la collectivité départementale et les territoires. Les 4 structures intercommunales du Pays Thur Doller sont engagées dans un GERPLAN et ont validé leur programme d'actions. En effet, composé d'ingénieurs et de techniciens, le SEA soutient les porteurs de projet en leur apportant l'ingénierie nécessaire pour la réalisation de projets parfois complexes devant s'intégrer dans une approche environnementale globale ; les connaissances méthodologiques, techniques et les retours d'expérience sont valorisés et partagés au sein du réseau des animateurs GERPLAN qui se réunit plusieurs fois par an, en salle mais aussi sur le terrain en fonction des thématiques abordées.

Les Communautés de Communes du Pays de THANN, CERNAY et environs et Vallée de SAINT-AMARIN ont un contrat avec le Département pour la mise en œuvre de leurs actions qui court sur la période :

- 2009-2011 pour les 2 premières avec un coût global respectif de 2,75 M€ (dont ≈ 1 M€ pour le Département) et de 1,16 M€ (dont 532 000 € pour le Département) ;
- 2008-2010 pour la Communauté de Communes Vallée de SAINT-AMARIN avec un coût global de 2,57 M€ (dont 1,18 M€ pour le Département).

L'ingénierie départementale est estimée à 35 000 €, les actions réalisées se montent à 3 188 000 € en 2009 (avec une participation départementale de 970 000 €).

Avec le Sundgau, la montagne reste un secteur où l'élevage est encore très présent ce qui permet de maintenir une qualité de vie et paysagère grâce aux herbages entretenus par les éleveurs. Outre la montagne, les enjeux environnementaux de ce territoire sont également de mettre en valeur et restaurer les vergers traditionnels haut-tige très présents dans le piémont, de préserver les espaces de cultures diversifiées et les espaces ouverts en plaine, d'intégrer les zones industrielles (cf. programme de gestion différenciée des espaces des zones industrielles de Cernay).

Un axe agro-environnemental soutenu fortement par le Département a ainsi été développé dans les GERPLAN. Cet axe permet de préserver et de reconquérir des espaces naturels tout en garantissant les ressources financières des éleveurs grâce au développement des filières courtes et aux mesures agri-environnementales.

Ainsi, 300 contrats agro-environnementaux ont été engagés avec les agriculteurs de montagne, pour une surface de 12 000 ha et une participation départementale de 120 000 € dont 40 % pour le territoire Thur et Doller.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie :

- ***Atouts Hautes Vosges à WILDENSTEIN en lui versant annuellement une aide de 79 200 € (7 000 journées participants réalisées) ;***
- ***la Maison de la Géologie à SENTHEIM pour 17 000 € (1 450 journées participants).***

Au titre de la politique d'appui à l'agriculture de montagne, le Conseil Général a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie Thur Doller 2 dossiers relatifs à l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage pour un montant de 29 349 €.

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, Sauvegarde Faune Sauvage, APRECIAL...).

► **Mutualiser les données sur INFOGEO 68**

Le Département met à la disposition des collectivités un support SIG (Système d'Information Géographique) appelé InfoGeo68, qui permet de mutualiser les données sur des bases communes constituées ou acquises par le Conseil Général. Cet outil qui sera, dans sa prochaine version, davantage tourné vers les territoires, représente un investissement annuel de 400 000 € au service des collectivités.

► **Les équipements départementaux**

L'**abattoir départemental**, situé à **CERNAY**, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Sundgau et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

Créé en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ dans une propriété départementale, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets

► L'Énergie et le Recyclage

La mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, dont l'objectif est de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles, est assurée par le Service de l'Énergie et du Recyclage (SER), composé de 5 personnes.

Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général propose l'organisation d'un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles. Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Conseil Général a participé financièrement, en 2009, à la réalisation de 26 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 19 opérations de compostage individuel, 21 actions de communication, 1 étude et 2 réhabilitations de décharges brutes.

Le Département assure la mise en œuvre du Plan départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin ayant pour priorités de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles.

L'observatoire statistique départemental mis en place permet de mesurer, entre autres, les performances des collectes de déchets "propres et secs" (emballages papier-carton, verre, plastiques et métalliques + journaux-magazines) : on assiste, depuis 1998 à un doublement de la quantité collectée séparativement, ces résultats étant imputables tant au dynamisme des collectivités compétentes qu'à l'accompagnement technique et financier du Conseil Général. Au niveau national, l'Alsace s'affirme comme la région la plus en pointe en termes de valorisation des déchets ménagers, selon l'ADEME.

Une opération pilote, sur la collecte séparative des biodéchets en vue de leur valorisation par compostage (ou méthanisation) a été lancée en 2010 pour le SM4 couvrant la vallée de la Thur. Elle implique les collectivités concernées par la collecte séparative des biodéchets que sont la Communauté de Communes de CERNAY et environs, la Communauté de Communes du Pays de THANN, la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN et les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT, BURNHAUPT-LE-BAS et WITTELSHEIM.

Le coût de cette opération sur le Territoire de Vie Thur Doller est de 415 000 € en investissement et de 500 000 € en fonctionnement.

Le renouvellement annuel des sacs compostables représente un coût de fonctionnement de 250 000 € par an pour ce territoire et sera renouvelé pendant 3 années.

Les interventions financières du Conseil Général, dans le cadre de la convention avec l'ADEME, se sont matérialisées par la réalisation d'une opération relative aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 10 opérations de compostage, 16 actions de communication, 1 étude sur la redevance incitative et 3 opérations de réhabilitation pour un montant de 300 000 €.

Le Département soutient également le SIVOM qui gère l'usine d'incinération de SAUSHEIM et a voté plus de 7 M€ d'aide à ce titre durant les 5 dernières années.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68)

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour ce Territoire de Vie représente près de 25 % de l'activité du laboratoire vétérinaire, l'aide indirecte du Département à ce territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 160 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme : Soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois

Plus de 3 400 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filières dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles, les opérations globales de promotion touristique. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence Départementale du Tourisme.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, il mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE, PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 9 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié un **Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin (PRE)** en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions € qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelque 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énergivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec **l'Université de Haute-Alsace (UHA)** pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins**.

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
 - le tourisme,
 - le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
 - le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
 - l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).
- Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, **dont 19 512 € pour le Territoire de Vie Thur Doller.**

En 2009, le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 2 587 540 € :

- soutien en faveur de la construction de bâtiments-relais	: 2 452 710 €
- dispositif de Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE) :	1 520 €
- politique d'aide à l'artisanat	: 33 877 €
- convention EMC -DATAR	: 6 666 €
- étude d'aménagement de la ZA de la Doller	: 20 000 €
- interventions économiques générales	: 7 500 €
- meublés de tourisme et chambre d'hôtes	: 18 776 €
- aide à l'aménagement touristique en forêt	: 6 665 €
- aide à l'hôtellerie familiale et indépendante	: 30 667 €
- interventions, actions et animations touristiques	: 69 000 €

► Les équipements départementaux

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace Tourisme (ADT68) est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie, le CAHR a notamment accompagné en 2009, la développement de la zone d'activités de la Doller et le développement du Parc d'Activités du Pays de Thann à Aspach-le-Haut.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain

Plus de 1 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► L'Habitat et les Solidarités Territoriales

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales** (SHST), met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- la satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire de Vie Thur Doller ont bénéficié d'un montant total de subventions de 456 000 € pour la création de 58 logements et de 12 000 € pour l'amélioration de 24 logements en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 50 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire de Vie Thur Doller pour un montant total de 221 826 €.

- l'amélioration et le développement du parc privé (ANAH) :

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire Thur Doller, cela représente 48 logements pour un montant alloué de 201 302 €.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire Thur Doller, cela représente 30 logements pour un montant alloué de 603 390 €.

- l'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 13 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire Thur Doller pour un montant alloué de 45 000 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution du Pôle Aménagement et Habitat du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés du Pôle « Synergia ».
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, **WATTWILLER**, LE BONHOMME).

- Les garanties d'emprunts :

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, le Département octroie la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A.

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêtée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, **CERNAY**, GUEBWILLER et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 787 sur le Territoire de Vie Thur Doller.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour cette même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectif d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré

Plus de 5 450 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibrés et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► Les services présents dans le Territoire de Vie Thur Doller

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la Territorialisation, il est prévu que chaque Territoire de Vie dispose d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie Thur Doller dispose :

- **d'une antenne principale située à THANN (l'Antenne Thur Doller),**

Les services présents dans ces antennes sont détaillés dans la 1^{ère} partie « La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie Thur Doller ».

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents d'accueil ont été formés sur le Département, assurant un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général à l'aide de brochures thématiques, dans l'optique d'optimiser le service rendu aux haut-rhinois.

Cet accueil a pour missions d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

Sur le Territoire de Vie Thur Doller, 5 personnes ont été formées pour assurer un rôle d'information générale dans les Centres Médico-Sociaux du Territoire de Vie (THANN, CERNAY, MASEVAUX et SAINT-AMARIN).

Un Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie Thur Doller, basé à l'Antenne principale de THANN, est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller.

► **La Prospective Territoriale**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L'Action Territorialisée**

A travers **la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie :

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - Mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - Participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permet d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

En 2009, pour les aides gérées par la DAT, le Conseil Général a alloué un montant total de 10 830 048 € aux communes et intercommunalités dont 631 750 € pour le Territoire de Vie Thur Doller.

► **La Prospective et l'Aménagement**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par **la Mission Aménagement de la Montagne** (MAM), soit s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. **La Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Sur le Territoire de Vie Thur Doller, la participation départementale en 2009 s'élève à :

- 1 550 000 € pour le projet de Tram Train Mulhouse - Vallée de la Thur (quote-part sur les 3 100 000 € de subvention départementale attribuée au projet).

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie Thur Doller pour 1 227 000 € :

- *la zone d'activités de BURNHAUPT-LE-BAS*
- *la zone d'activités Est à CERNAY*
- *la zone d'activités Hohrain à CERNAY*
- *la zone industrielle Europe à CERNAY*
- *la ZAE Uffholtz à CERNAY*
- *la zone d'activités de la Porte de Masevaux (ex Allmend) à MASEVAUX*
- *la zone d'activités Centre, Nord, Sud de SAINT-AMARIN,*
- *la zone d'activités d'intérêt départemental Straffeld à THANN*
- *la zone d'activités Athanor à VIEUX-THANN*
- *la ZAC Thurmatten à THANN*
- *les 5 collèges publics du Territoire de Vie Thur Doller : Collège René Cassin à CERNAY ; Collège Alexandre Gérard à MASEVAUX, Collège Schuman à SAINT-AMARIN, Collège Rémy FAESCH à THANN, Collège Charles WALCH à THANN,*
- *le centre hospitalier de CERNAY,*
- *le centre hospitalier de THANN,*
- *les 4 Lycées du Territoire de Vie Thur Doller : Lycée du Bâtiment Gustave Eiffel à CERNAY, Lycée Joseph Vogt à MASEVAUX, Lycée Scheurer Kestner à THANN, Lycée Pointet à THANN.*

► **Les Affaires Juridiques**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette seconde mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements,
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services.

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie Thur Doller, 10 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie Thur Doller, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 49 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- **6 collèges,**
- **3 sites touristiques / culturels : Parc de HUSSEREN-WESSERLING, voies ferrées et gare du chemin de fer touristique de la vallée de la Doller, château du Schlossberg,**
- **13 sites d'intérêt écologique, dont 4 lacs, 1 prairie à crocus blanc en copropriété avec le Conservatoire des Sites Alsaciens à WILDENSTEIN,**
- **6 sites hébergeant des services administratifs, dont 4 centres routiers, des équipements routiers divers, des terrains...**
- **2 gendarmeries, prises à bail emphytéotiques par Habitats de Haute-Alsace,**
- **2 sites hébergeant des Relais d'Assistants maternelles à HUSSEREN-WESSERLING,**
- **1 poste de secours au MARKSTEIN.**

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie Thur Doller ces mises à disposition gratuites ou à l'euro symbolique concernent :

- **l'association pour la Gestion et l'Animation du Parc de WESSERLING, pour différents bâtiments et terrains sis sur le Parc de WESSERLING à HUSSEREN-WESSERLING. Soit une surface de 5 590 m² de bâtiments, ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 € ;**
- **l'association du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de la Doller, pour la voie ferrée et les bâtiments.**

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire

Plus de 2 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques complété avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui chaque année bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► **Le Patrimoine et la Conservation**

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à MULHOUSE, *Parc de WESSERLING*, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

► **Le Développement Culturel**

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 117 100 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 1 090 083 € pour le développement culturel du Territoire de Vie Thur Doller :

- **14 700 € en matière d'expressions artistiques (musique, musique actuelle, arts de la scène...)** ;
- **33 000 € au Relais Culturel de THANN ;**
- **63 000 € à l'Espace Grün de CERNAY et à la Communauté de communes de Cernay et Environs dans le cadre du Contrat Thématique de Cernay et Environs ;**
- **500 € dans le cadre du fonds de soutien aux manifestations locales ;**
- **3 430 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'oeuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma) ;**
- **72 597 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein de 15 écoles de musique.**

► **La Lecture Publique**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale

Dans le cadre de la Lecture Publique, le Département a soutenu :

- **la médiathèque de Bassin de Vie de THANN à hauteur de 79 990 € en 2009 ;**
- **le réseau de médiabus à hauteur de 78 930 €.**

► Les Archives Départementales

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► Les équipements départementaux

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à Guebwiller, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 166 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

Plus de 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'atèle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinational de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.
- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW), avec l'Autriche (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en Espagne, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationalaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin ;

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles ;
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future ;
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme ;
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie Thur Doller

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie Thur Doller

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie Thur Doller dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédent.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie Thur Doller**

• **Infrastructures routières / Grands projets routiers :**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergure réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 M€.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 17,2 millions € pour la réalisation d'infrastructures routières dans le Territoire de Vie Thur Doller, dont :

- **le contournement Est de VIEUX-THANN ;**
- **la liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT-LE-BAS (coût partiellement pris en compte dans le total ci-dessus)**

De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur leur programmation et l'évolution de leur coût financier (contraintes liées au sous-sol, aux études hydrauliques, aux études environnementales, à la concertation locale, à la propriété des sols...).

• **Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009 -2014 :**

Le PDMI s'inscrit dans la continuité du précédent volet routier des Contrats de Plan Etat-Région (CPER).

Par ce dispositif, le Département réaffirme sa volonté de contribuer à la modernisation des grands axes de circulation haut-rhinois, y compris ceux appartenant au réseau national non concédé. Le Conseil Général apportera son concours financier, à **hauteur de 750 000 € dans le Territoire de Vie Thur Doller** pour l'opération d'aménagement de l'entrée sud de BITSCHWILLER-LES-THANN sur la RN 66.

Pour mémoire, dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région, le Département prévoit d'apporter sa contribution aux aménagements qualitatifs de la Vallée de la Thur à hauteur de **2 485 000 €**.

- **Opérations d'aménagement du réseau routier départemental :**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers,...) dont le montant se situe en dessous de 1,9 millions € TTC, seuil des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Pour 2010-2011, le Conseil Général prévoit d'investir 800 000 € pour des aménagements divers tels que :

- **l'aménagement du carrefour de la RD35 à SENTHEIM ;**
- **l'aménagement d'un carrefour giratoire RD35 / RD36 à VIEUX-THANN**

- **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie, le Département a prévu de réaliser les liaisons cyclables suivantes pour 1,6 M€ :

- **la liaison BURNHAUPT-LE-HAUT / ASPACH-LE-BAS ;**
- **la refonte de la signalisation dans la vallée de MASEVAUX ;**
- **la réalisation d'une étude de la liaison CERNAY/VIEUX-THANN (Tranche 2) ;**
- **la liaison GUEWENHEIM / RODEREN (non chiffrée)**

► **Préserver le cadre de vie, protéger les ressources naturelles et agir pour le développement durable**

Le Conseil Général a décidé de réaliser un nouveau bâtiment d'accueil au Lac d'ALFELD, situé sur le ban de la commune de SEWEN, propriété du Département. La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach envisage la présence d'un agent au point d'accueil touristique dans ce bâtiment.

L'exploitation de ce dernier sera confiée à un professionnel qualifié pour exercer des activités commerciales dans le secteur de la restauration et du tourisme durable, déléataire d'une DSP par exemple.

Situé sur un grand site national, cet équipement s'intégrera harmonieusement à son environnement tout en offrant la possibilité de mieux accueillir le nombreux public qui fréquente le site, notamment durant la saison estivale, les week-end et les jours de forte chaleur. Il offrira ainsi les services suivants : restauration, espace "tiré du sac" pour l'accueil des randonneurs, point d'accueil touristique en lien avec la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, commodités,... dans un espace de près de 150 m².

Les travaux pourraient être engagés au début de l'année 2011 et l'ouverture au public serait prévue pour fin 2012.

Cette réalisation représente un investissement de l'ordre de 400 000 €.

► **Aménager les sites de loisirs de montagne dans le respect de l'environnement**

A travers le Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace (SMIBA), le Conseil Général apportera son soutien au programme de développement de ce site interdépartemental, à hauteur de 4 M€ pour la période 2010-2012.

Parallèlement, **le Département participera également au projet de modernisation du site du Markstein à travers le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon à hauteur de 8 M€ dont 2 M€ sur la période du Contrat (2012-2013).**

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie Thur Doller**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un certain nombre d'opérations en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie Thur Doller :

- **l'installation d'une télérestauration, la réfection de la cage d'escalier et des volets du collège Rémy Faesch à THANN.** Les travaux sont estimés à **1 190 000 €** et devraient débuter en 2010 pour s'achever en 2013 ;
- **la restructuration de l'atelier, du préau, du local vélos ainsi que le remplacement de l'alarme du collège René Cassin à CERNAY.** Ces travaux sont estimés à **446 000 €** débuteront en septembre 2010 et s'achèveront début 2011 ;
- **la réalisation d'une pré-étude de restructuration du site du collège Robert Schuman de SAINT-AMARIN pour 5 000 €, fin 2013-début 2014.**

Il est à noter que le Conseil Général a consacré près de **16,5 M€** pour la construction du nouveau collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, qui a été mis en service à la rentrée 2009. Ouvert aux nouvelles technologies, très abouti en matière d'environnement durable, cet établissement préfigure le collège du XXIème siècle.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie Thur Doller**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie Thur Doller possède un lieu de présence principal provisoire à THANN (l'Antenne principale).

Un projet d'Antenne Principale définitive est actuellement à l'étude sur le site de l'ancienne Gendarmerie à THANN.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 25 juin 2010,

d'une part

et

- La Communauté de communes de CERNAY et environs, représentée par Michel SORDI, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes du Pays de THANN, représentée par Jean-Pierre BAEUMLER, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 30 octobre 2010 ;
- La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, représentée par Roger GAUGLER, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- La Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, représentée par François TACQUARD, président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du xx xx xxxx ;
- Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, représenté par Jean-Pierre BAEUMLER, président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du xx xx xxxx,
- La commune de THANN, représentée par Jean-Pierre BAEUMLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de MASEVAUX représentée par Laurent LERCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de MOOSCH représentée par José SCHRUFFENEGGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;
- La commune de WEGSCHEID représentée par Guy RICHARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xx xx xxxxx ;

Est conclu un contrat de Territoire de Vie Thur Doller et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013 :

Article 1 : Objet du contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie Thur Doller.

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Le présent Contrat du Territoire de Vie Thur Doller prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Les actions qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat.

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et axes suivants :

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.1 : favoriser les reconversions de friches existantes

Axe 1.2 : soutenir les zones d'activités intercommunales

Axe 1.3 : soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Axe 1.4 : soutenir les opérations de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire

Axe 2.1 : encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.1 : promouvoir l'accueil de la petite enfance

Axe 3.2 : promouvoir l'accueil périscolaire

Axe 3.3 : profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : soutenir les lieux de diffusion culturelle

Axe 4.2 : soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Axe 4.3 : conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Axe 4.4 : assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Axe 5.2 : encourager une gestion durable des ressources en eau

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : soutenir le Développement local

Axe 6.2 : soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local THUR DOLLER

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs
- des plans détaillés des travaux
- une notice explicative du projet
- un échéancier de réalisation
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement
- un plan de financement
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros oeuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », « vademecum GERPLANS » et contrats thématiques transport qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- être informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- l'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes est demandé à nos partenaires.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, défini d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

BURNHAUPT-LE-HAUT, le XX décembre 2010
Fait en 20 exemplaires

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général du canton de
CERNAY

Le Conseiller Général du canton de
MASEVAUX

Pierre VOGT

Jean-Luc REITZER

Le Conseiller Général du canton de
THANN

Le Conseiller Général du canton de
SAINT-AMARIN

Michel HABIB

François TACQUARD

Le Président de la
Communauté de Communes
de CERNAY et environs

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de THANN

Michel SORDI

Jean-Pierre BAEUMLER

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller et du
Sultzbach

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de SAINT-AMARIN

Roger GAUGLER

François TACQUARD

Le Président du Syndicat Mixte du Pays
Thur Doller

Le Maire de
la Ville de MASEVAUX

Jean-Pierre BAEUMLER

Laurent LERCH

Le Maire de
la commune de MOOSCH

Le Maire de
la Ville de THANN

José SCHRUFFENEGGER

Jean-Pierre BAEUMLER

Le Maire de
la Commune de WEGSCHEID

Guy RICHARD

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive									
Axe 1.1 : Favoriser les reconversions de friches existantes									
111	Etude de faisabilité de la friche GDF	Thann	Thann	10 000 €	2011	2011	10 000 €	40%	4 000 €
				275 000 €	2011	2011	275 000 €	19%	52 250 €
112	Etude de faisabilité de la friche Total / ELF	Thann	Thann	10 000 €	2011	2011	10 000 €	40%	4 000 €
				50 000 €	2011	2011	50 000 €	19%	9 500 €
Axe 1.2 : Soutenir les zones d'activités intercommunales									
121	Parc d'activités du Pays de THANN (2ème tranche)	CC Pays de Thann	Aspach-le-Haut	6 319 000 €	2011	2013	1 923 940 €	15%	288 591 €
	Etude ZAC Avant-Vallée - ZAD Burnhaupt-le-Haut	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Burnhaupt-le-Haut	50 000 €	2012	2012	à examiner à mi-parcours		
Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques									
131	Réalisation du Pôle ENR-BBC (Energies Renouvelables et Bâtiment Basse Consommation) - Création d'une pépinière d'entreprises	CC Cernay et environs	Cernay	3 523 970 €	2010	2013	2 400 000 €	30%	720 000 €
132	Réhabilitation multistade Kleinau / SAIC (1ère tranche)	CC Vallée de Saint-Amarin	Malmerspach / Saint-Amarin	2 400 000 €	2010	2012	2 400 000 €	20%	480 000 €
133	Equipement informatique du Pôle d'excellence rurale NTC	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Dolleren	350 000 €	2010	2011	350 000 €	30%	105 000 €
Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)									
141	Etude préalable à la mise en oeuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	40 000 €	2010	2011	40 000 €	25%	10 000 €
				533 334 €	2011	2012	533 334 €	5%	26 667 €
142	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de Saint-Amarin (tranche 1 et 2)	CC Pays de Thann	Pays de Thann	660 000 €	2011	2013	660 000 €	5%	33 000 €
								Total Enjeu 1	1 733 008 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller									
axe 2.1 :									
Encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire									
211	Réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	100 000 €	2011	2012	100 000 €	10%	10 000 €
	Réhabilitation du Gymnase René Cassin	Cernay	Cernay		2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	Aménagement du complexe sportif de Masevaux	Masevaux	Masevaux	600 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
Total Enjeu 2									10 000 €
Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population									
axe 3.1 :									
Promouvoir l'accueil de la petite enfance									
311	Réaménagement du multiaccueil de Wesseling	CC Vallée de Saint-Amarin	Husseren-Wesseling	50 000 €	2010	2010	50 000 €	30%	15 000 €
	Etude et création d'un deuxième multiaccueil à Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Saint-Amarin	200 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
axe 3.2 :									
Promouvoir l'accueil périscolaire									
321	Création d'un périscolaire à Moosch	Moosch	Moosch	350 000 €	2010	2011	295 000 €	30%	88 500 €
	Construction ou agrandissement - mise aux normes d'un périscolaire à Steinbach	Steinbach	Steinbach	200 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
axe 3.3 :									
Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande									
331	Transport à la demande sur Cernay et Environs (BOUGEN BUS)	CC Cernay et environs	Cernay et environs	281 574 €	2011	2013	281 574 €	50%	140 787 €
332	Transport à la demande sur le Pays de Thann	CC Pays de Thann	Pays de Thann	401 562 €	2011	2013	401 562 €	50%	200 781 €
Total Enjeu 3									445 068 €

Contrat de Territoire de Vie Thur Doller
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques équipements emblématiques									
axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle									
411	Réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en Abri-mémoire	CC Cernay et environs	Uffholtz	1 224 439 €	2010	2010	480 000 €	12,5%	60 000 €
412	Création d'une médiathèque (étude, travaux, équipements, acquisition livres)	CC Vallée de Saint-Amarin	Huseren-Wesseling	150 000 €	2011	2011	150 000 €	33%	50 000 €
413	Valorisation du site de l'Engelbourg - création d'un espace scénique	Thann	Thann	300 000 €	2011	2013	300 000 €	19%	57 000 €
414	Aménagement d'une maison de la musique intercommunale	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Masevaux	100 000 €	2011	2011	100 000 €	24%	24 000 €
	<i>Contrat Thématique Culture de Cernay et Environs</i>	CC Cernay et environs	Cernay et environs	à définir	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	<i>Relais Culturel de Thann (aménagements, travaux et Josse cinéma numérique)</i>	Thann	Thann	à définir	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	<i>Rénovation et extension du complexe Maurice et Katia KRAFFT</i>	Wattwiller	Wattwiller	1 665 000 €	2012	2012	à examiner à mi-parcours		
	<i>Rénovation de l'École de musique</i>	Thann	Thann	200 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
axe 4.2 : les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire									
421	Création d'une maison du Patrimoine et de l'Environnement	Wegscheid	Wegscheid	200 000 €	2011	2011	108 000 €	20%	21 600 €
421	Mise en valeur de la Porte Sud de la Route des Vins	CC Pays de Thann	Thann	145 000 €	2010	2013	145 000 €	20%	29 000 €
axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques									
431	Travaux sur la Collégiale de Thann	Thann	Thann	631 435 €	2010	2011	571 954 €	20%	114 391 €
432	Train touristique Thur Doller Alsace	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	500 000 €	2010	2013	500 000 €	40%	200 000 €
	<i>Etude de faisabilité touristique du Tunnel d'Urbs</i>	Urbs	Urbs	25 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	<i>Travaux sur le Saint-Sépulchre de Vieux-Thann</i>	Vieux-Thann	Vieux-Thann	à définir	2010	2013	à examiner à mi-parcours		
axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes									
441	Création d'un réseau de gîtes d'étape en montagne (PER) - Tranches 1 et 2	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	3 893 000 €	2011	2013	selon dossier		526 011 €
442	Création d'une aire d'accueil de Camping-cars	Thann	Thann	100 000 €	2010	2011	100 000 €	20%	20 000 €
441	<i>Création d'un réseau de gîtes d'étape en montagne (PER) - Tranche 3 (conditionnelle)</i>	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	à examiner à mi-parcours	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	<i>Equiperment du point d'accueil au Lac d'Alfeld</i>	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Sewen	n.c	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
Total Enjeu 4									1 102 001 €
Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en oeuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage									
axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
511	Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (dont chemin du Bruckenwald à Niederbruck)	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	250 000 €	2010	2013	250 000 €	40%	100 000 €
512	Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	250 000 €	2011	2013	250 000 €	40%	100 000 €
	<i>Programme GERPLAN de la CC de Cernay et Environs</i>	CC Cernay et environs	Cernay et environs	220 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
	<i>Programme GERPLAN de la CC du Pays de Thann</i>	CC Pays de Thann	Pays de Thann	250 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
axe 5.2 : Encourager une gestion durable des ressources en eau									
521	Travaux d'interconnexion Lauw - Masevaux - Sickers - Niederbruck	Masevaux	Lauw-Masevaux-Sickers-Niederbruck	320 000 €	2011	2013	320 000 €	20%	64 000 €
	<i>Etude de maillage et travaux sécurisation de l'eau potable et travaux d'interconnexion entre Cernay et Wittelsheim</i>	CC Cernay et environs	Cernay-Wittelsheim	509 800 €	à préciser	à préciser	à examiner à mi-parcours		
Total Enjeu 5									264 000 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense à définitif	Taux subventionnable	Subvention proposée
Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller									
axe 6.1 :									
Soutenir le Développement local									
611	Agents de Développement Généralistes	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	768 000 €	2010	2013	768 000 €	50%	384 000 €
612	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	512 000 €	2010	2013	512 000 €	30%	153 600 €
613	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	512 000 €	2010	2013	512 000 €	20%	102 400 €
614	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	600 000 €
615	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	55 000 €	2010	2012	55 000 €	50%	27 500 €
axe 6.2 :									
Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local THUR DOLLER									
621	Animation du programme LEADER Thur Doller - Poste de chargé de mission LEADER	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
622	Accompagnement du programme LEADER Thur Doller - Valorisation du patrimoine Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	100 000 €
								Total Enjeu 6	1 405 900 €

Fiches descriptives des projets

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.1 : Favoriser les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Etude préalable et acquisition de la friche GDF-SUEZ

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Thann

Localisation du projet :

21-23, rue Henri Lebert - 68 800 THANN

Description du projet :

Le site est une ancienne usine à gaz ensuite reconvertie en centre de formation théorique et pratique jusqu'en 2008. L'emprise foncière couvre 7500m², dont 1100m² de bâti. Parmi les six bâtiments existants, seuls deux sont encore exploitables, les autres étant voués à la démolition. Le site étant classé en zone d'activité économique (POS), le projet consiste en la réimplantation d'une activité économique, tenant compte des contraintes urbanistiques et réglementaires (Seveso/PPRT).

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC du Pays de Thann

Public visé :

- * Entreprises artisanales
- * Industries

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : premier semestre 2011
- ▶ date d'acquisition : second semestre 2011

Coût total du projet :	285 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet
Etude :	10 000 €	Acquisition et démolition :	275 000 €

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 € (étude) et 275 000 € (acquisition et démolition)
▶ Taux d'intervention :	40% (étude) et 19% (acquisition)
▶ Montant de la subvention :	4 000 € (étude) et 52 250 € (acquisition et démolition)

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
Etude	6 000 €	4 000 €			oui		10 000 €
Acquisition et démolition	222 750 €	52 250 €			oui		275 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'emplois créés
* Nombre d'entreprises installées

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 112

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.1 : Favoriser les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Etude préalable et acquisition de la friche station Total / ELF

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Thann

Localisation du projet :

Rue du Général De Gaulle – THANN

Description du projet :

Il s'agit d'une parcelle rectangulaire située le long de la route nationale n°66, et surbâtie d'une ancienne station service partiellement démolie. Cette parcelle est contigüe aux installations de la gare SNCF. D'après le zonage du POS, cet emplacement est réservé aux « travaux d'aménagement et de modernisation de la gare et de ses abords ». L'acquisition de cet emplacement stratégique offre la possibilité d'augmenter le nombre de places de stationnement aux environs de la gare (qui cumulera les offres TER et Tram-Train), ce qui bénéficierait également aux usagers des commerces et services alentours. Cela permettrait également d'augmenter le nombre d'emplacements vélo. Enfin, l'installation d'un commerce (vente, réparation, location) de cycles est également envisagée, ce qui compléterait l'offre en « transports doux » et contribuerait à la création d'une plateforme multi-modale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC du Pays de Thann et CC Vallée de Saint Amarin

Public visé :

- * Usagers des TER et tram-train
- * Usagers des commerces et services alentours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : premier semestre 2011
- ▶ date d'acquisition : second semestre 2011

Coût total du projet :	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Forêt
* Etude :	10 000 €	* Acquisition :	50 000 €

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 € (étude) et 50 000 € (acquisition)
▶ Taux d'intervention :	40% (étude) et 19% (acquisition)
▶ Montant de la subvention :	4000 € (étude) et 9 500 € (acquisition)

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
Etude	6 000 €	4 000 €			oui		10 000 €
Acquisition	40 500 €	9 500 €			oui		50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'emplacements de stationnements occupés
* Nombre d'usagers des TER et tram-train
* Nombre de clients/CA (magasin de cycles)

Remarques éventuelles :
* L'augmentation du nombre d'emplacements de stationnement à l'extérieur du centre-ville historique permettrait de retirer des places situées dans l'hyper-centre, et ainsi rendre ce dernier plus agréable et moins dangereux à la circulation piétonne, automobile et cycliste.
* Le développement de l'utilisation du vélo est souhaité par la Ville de Thann (Agenda 21). Cette parcelle représente un emplacement idéal pour un magasin de cycles.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.2 : Soutenir les zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Parc d'Activités du Pays de Thann (2ème Tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

ASPACH-LE-HAUT

Description du projet :

Aménagement de la 2^e tranche du Parc d'Activités du Pays de Thann sur 15 ha afin de disposer du foncier nécessaire à l'accueil d'entreprises de toutes tailles. Permettre la mise en œuvre de l'étude d'intelligence territoriale relative aux filières industrielles à promouvoir.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC du Pays de Thann et Pays Thur Doller dans sa globalité

Public visé :

- * Entreprises artisanales et industrielles
- * Investisseurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2013

Coût du projet : **6 319 000 €** HT ou TTC Invest ou Føne

Participation d partementale :

- Base subventionnable retenue : **1 923 940 €**
- Taux d'intervention : **15%**
- Montant de la subvention : **288 591 €**

Plan de financement pr visionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	R�gion	Pays Thur Doller	
	4 858 484 €	288 591 €	82 800 €	877 000 €	112 125 €	100 000 €	6 319 000 €

Indicateurs de suivi / d' valuation du projet :

- * Nombre d'emplois cr es
- * Nombre d'entreprises accueillies
- * Typologie et activit s des entreprises accueillies
- * Etat de la commercialisation

Remarques  ventuelles :

La base subventionnable retenue correspond aux travaux de voirie, d'assainissement, de bassin de r tention, d'eau potable, d'espaces verts, de signal tique ainsi qu'aux frais de ma trise d' uvre et d' tude.

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Réalisation du Pôle ENR-BBC (Energies Renouvelables et Bâtiment Basse Consommation) - Création d'une pépinière d'entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et Environs

Localisation du projet :

CERNAY (en partie sud de la ZAC des Rives de la Thur à Cernay. En bordure directe de la RD83, à proximité du lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics)

Description du projet :

Volonté de la CCCE de soutenir les filières "efficacité énergétique" et "énergies renouvelables" à travers un projet qui réunira 3 coeurs de cible en un seul complexe immobilier.

1. un outil immobilier et une offre d'accompagnement technique: pépinière d'entreprises
2. une plateforme/centre de ressources portant sur les ENR et la basse consommation énergétique.
3. un concours au développement des formations dédiées à ces domaines, à travers la mise à disposition d'espaces formation.

Le futur pôle permettra donc l'accueil de créateurs d'entreprises dans les domaines ENR-BBC à travers la pépinière d'entreprises, mais aussi l'accueil de public en recherche d'informations dans ces domaines, par le biais du centre de ressources et de l'Espace Info Energie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de vie Thur Doller et au-delà. Aire de rayonnement régionale et transfrontalière (Suisse, Allemagne)

Public visé :

- * Entreprises en création dans le domaine des ENR-BBC
- * Grand public et collectivités en recherche d'informations et d'orientations dans ces domaines

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2013

Coût du projet :	3 523 970 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	720 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
Maître d'ouvrage		CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
Fonds propres	Emprunt		Europe	Etat	Région	Pays Thur Doller	
383 370 €	1 000 000 €	720 000 €	0 €	720 600 €	600 000 €	100 000 €	3 523 970 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'emplois créés
* Nombre de contacts établis
* Nombre de personnes renseignées

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Réhabilitation multisite Kleinau-SAIC (tranche 1)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Malmerspach et Saint-Amarin

Description du projet :

Travaux de réhabilitation de deux friches industrielles sur les communes de Malmerspach et de Saint-Amarin:

- **Malmerspach:** friche du Kleinau:

Le bâtiment dit « MSK » : aménagement de la moitié de la partie bureaux sur un niveau (140,44 m² de partie locative) et lotissement d'une partie de la zone d'activités (13 lots pour une surface locative de 1 771 m²). Le restant des surfaces fera l'objet d'un aménagement minimum permettant la location « en l'état ».

Le bâtiment dit « Zeller » : démolition de l'arrière du bâtiment en très mauvais état, réhabilitation du clos et du couvert, création d'un quai de chargement pour une surface locative de 2 080 m². Pas de lotissement intérieur, le bâtiment est prévu pour un locataire unique (société FNAPP).

Le bâtiment dit Dietrich, verrue paysagère et présentant une menace d'écroulement doit impérativement être démolit. Un traitement paysager léger de ce secteur doit être effectué.

- **Saint-Amarin:** site de la SAIC. Les travaux consisteront à aménager les bâtiments en haut du site ainsi que les bureaux, en hôtels d'entreprises communautaires. La société succédant à la SAIC louerait les surfaces restantes.

Aménagements prévus :

Bâtiment A : aménagement d'une partie du bâtiment en un hôtel d'entreprises communautaire industriel, artisanal et logistique de 6 lots d'activités d'une surface allant de 280 à 800 m², pour une surface totale locative de 5.021 m².

Bâtiment B : aménagement en hôtel d'entreprises communautaire de bureaux, pour une surface totale de 1.980 m².

Bâtiment C : bâtiment d'une surface totale de 15.663 m², loué en l'état à la nouvelle société.

Sur les espaces dédiés à celle-ci, la Communauté de Communes n'interviendra pas, à quelque titre que ce soit, pour financer des travaux d'aménagement, de réhabilitation ou d'entretien. L'ensemble des travaux resteront à la charge exclusive de la nouvelle société.

Des travaux de mise aux normes de l'électricité, de séparation et de reconfiguration des réseaux sont à prévoir.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes et territoires voisins

Public visé :

Acteurs du monde économique (entreprises existantesn créateurs d'entreprises...) et salariés potentiels

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :**2 400 000 €**

HT

Invest eu Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **480 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	662 000 €	480 000 €	400 000 €	258 000 €	600 000 €		2 400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entreprises accueillies sur site
Nombre d'emplois créés

Remarques éventuelles :

Le coût des travaux devra être affiné et la surface créée devra être précisée afin d'adapter, le cas échéant, la subvention départementale aux conditions du dispositif harmonisé entre la Région et des deux Départements.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 133

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Equipement informatique du Pôle d'excellence Rurale à Dolleren

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach

Localisation du projet :

DOLLEREN

Description du projet : (voir annexe technique)

Equipement informatique permettant d'offrir sur le Pôle Numérique -Hôtel d'Entreprises des services innovants en matière de Très Haut-Débit (services IP, débit symétrique à la demande, télétravail sur mesure, téléphonie IP, sauvegardes, hébergement, réseaux, WiFi gratuit, ...). ***Cet équipement et l'architecture informatique qui l'organise sont la réelle plus-value de ce projet, ce qui en fait son originalité et son caractère innovant.***

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Alsace

Public visé :

Créateurs d'entreprise, travailleurs nomades, indépendants, organismes de formation, entreprises locales et/régionales, télétravailleurs...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE CELUI EN VOTRE POSSESSION

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Intitulé du projet :

- * Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et commerce sur la Vallée de Saint-Amarin
- * 1ère Tranche de l'OCM

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Vallée de Saint-Amarin

Description du projet :

Réalisation d'une étude préalable à l'OCM :

La CCVSA souhaite s'attacher les services d'un prestataire pour conduire une analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur son territoire et dégager des axes de développement du commerce et de l'artisanat, afin de permettre aux élus de décider de l'opportunité de s'engager dans une démarche FISAC (OCM).

Première tranche de l'OCM :

Selon les axes qui seront définis, la CCVSA sollicitera les partenaires financiers pour les accompagner dans le cadre des aides qui pourront être apportées aux commerçants-artisans engagés dans l'OCM. L'objectif est de maintenir et développer une offre de qualité à l'égard des consommateurs et habitants du territoire. La première tranche présentée à cofinancement départemental dans le cadre du présent Contrat de territoire ne concerne que le volet aide aux entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Saint-Amarin

Public visé :

Artisans
Commerçants
Consommateurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 306 667 € HT ou TTC Fonctionnement

Etude : 40 000 € Aide aux entreprises (tranche 1) 266 667 €

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **40 000 € (étude) et 266 667 € (aides aux entreprises)**
- ▶ Taux d'intervention : **25% (étude) et 5% (aides aux entreprises)**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 € (étude) et 26 667 € (T1 et T2 aides aux entreprises)**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	entreprises	
Etude	20 000 €	10 000 €			10 000 €		40 000 €
Tranche 1 (2011-2012)	13 333 €	13 333 €		26 667 €	13 333 €	200 000 €	266 667 €
Tranche 2 (2012-2013)	13 333 €	13 333 €		26 667 €	13 333 €	200 000 €	266 667 €
Total Tranches 1 et 2	46 667 €	36 667 €		53 333 €	36 667 €	400 000 €	573 334 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...

Remarques éventuelles :

La 3ème tranche, prévue fin 2013-2014, sera analysée dans un prochain contrat (Pour mémoire : 266 666 €). Le projet global est de 845 000 €.

La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé.

Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE CELUI EN VOTRE POSSESSION

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Intitulé du projet :

Réalisation d'une OCM (volet aides aux entreprises)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

Pays de Thann

Description du projet :

Les principaux axes définis par les résultats de l'étude visent à soutenir et pérenniser les activités commerciales et artisanales, structurer l'offre commerciale et artisanale et animer et valoriser le commerce et l'artisanat du Pays de Thann. Les actions présentées dans ce projet ne concernent que la partie relative à l'aide aux entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Artisans
Commerçants
Consommateurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	195 000 €	HT ou TTC	Fonctionnement
-------------------------	------------------	-----------	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	660 000 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	33 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage (Emprunt)	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autres (commerçants)	
Tranche 1 (2011-2012)	19 500 €	9 750 €		19 500 €	9 750 €	136 500 €	195 000 €
Tranche 2 (2012-2013)	46 500 €	23 250 €		46 500 €	23 250 €	325 500 €	465 000 €
Total Tranches 1 et 2	66 000 €	33 000 €	0 €	66 000 €	33 000 €	462 000 €	660 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...

Remarques éventuelles :
<p>Seules les tranches 1 et 2 apparaissent dans la fiche projet car elles concernent le Contrat de territoire de vie.</p> <p>La 3ème tranche, prévue fin 2013-2014, sera analysée dans un prochain contrat (Pour mémoire : 185 000 €). Le projet global est de 845 000 €.</p> <p>La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé.</p> <p>Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.</p>

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°211

Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller

Axe 2.1 : Encourager les pratiques sportives individuelles par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Intitulé du projet :

Réhabilitation de la piscine intercommunale de MASEVAUX

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Masevaux

Description du projet :

Engager la réhabilitation de la piscine intercommunale en améliorant la qualité du bâtiment, notamment en matière d'économie d'énergie. Travaux d'isolation des verrières de manière à rendre le site efficace du point de vue énergétique et plus attractif.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

Particuliers, scolaires, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2012

Coût du projet :	100 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :						
Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
		Europe	Etat	Région	Pays Thur Doller	
90 000 €	10 000 €					100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Evolution de la fréquentation
* Satisfaction de la clientèle

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la petite enfance

Intitulé du projet :

Réaménagement du multi-accueil de Wesserling

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Husseren-Wesserling

Description du projet :

Le multi-accueil de Wesserling partageait avec le Relais d'Assistantes Maternelles (le RAM) des locaux, d'une superficie totale de 263 m². Les locaux se révèlent trop étroits pour un bon fonctionnement du multi-accueil. La Communauté de Communes a souhaité déménager le RAM à Saint-Amarin (depuis le 1er juin 2010) afin de libérer l'espace pour le multi-accueil. Il est alors possible pour l'équipe encadrante d'assurer une meilleure prise en charge des enfants notamment en fonctionnant avec au moins deux groupes d'enfants :

- * groupe des "petits", dans l'espace de vie actuel
- * groupe des "moyens et des grands" dans l'espace de vie libéré par le RAM

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Saint-Amarin

Public visé :

Enfants de 0-6ans
Parents usagers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	50 000 €	HT	Invest
-------------------------	-----------------	----	--------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	35 000 €	15 000 €					50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* un service à la population de qualité
* nombre d'enfants accueillis

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 321

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire

Intitulé du projet :

Restructuration du presbytère de Moosch pour le périscolaire

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Moosch

Localisation du projet :

40 rue du Général de Gaulle - 68 690 MOOSCH

Description du projet :

La Commune de Moosch signataire d'un Contrat Enfance et Jeunesse accueille un site périscolaire. Actuellement situé à la résidence Jungck (située 18 rue du Général de Gaulle), l'accueil souffre d'une inadaptation des locaux aux besoins de fonctionnement de l'équipement. Par ailleurs la résidence Jungck voit d'un bon oeil un déménagement du périscolaire, ce qui permettra d'aménager des locaux destinés aux personnes dépendantes. Pour ces deux raisons, la Commune a pris la décision d'installer la structure périscolaire au rez-de-chaussée du presbytère (40 rue du Général de Gaulle) dans le cadre de la réhabilitation entière du bâtiment.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Saint-Amarin

Public visé :

Ce projet prévoit un effectif maximum de 26 enfants de 3 à 12 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : sept 2011

Coût du projet :	350 000 €	HT	Invest
-------------------------	------------------	----	--------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	295 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	88 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	227 500 €	88 500 €				34 000 €	350 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* un service à la population de qualité
* nombre d'enfants accueillis
* nombre d'emploi créés

Remarques éventuelles :
L'accueil périscolaire occupera tout le rez-de-chaussé de l'immeuble. L'immeuble comprendra également des espaces mis à disposition de la paroisse (cf Droit Local), une salle de catéchisme, un bureau pour le prêtre, un bureau pour le conseil de fabrique et des sanitaires. Le versement de l'aide est conditionné à la transmission par la commune d'un bilan de l'opération laissant apparaître une impossibilité d'amortir l'équipement sur une période de 15 ans malgré la perception de loyers permettant de réévaluer la base subventionnable en fonction du solde à charge de la commune.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°331

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Intitulé du projet :

Transport à la demande sur CERNAY et environs (Boug'en Bus)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et environs

Localisation du projet :

Cernay et environs

Description du projet :

Le service de transport Boug'Enbus a été mis en place en septembre 2008. Il s'adresse autant aux résidents du territoire qu'aux personnes de passage, y venant pour diverses raisons. Ce service, après une année de fonctionnement sur la base de lignes et de grilles horaires, fonctionne en « point à point » et dessert plus de 74 arrêts à travers tout le territoire de la CCCE. Il est déclenché "à la demande", sur la base d'une réservation faite à l'avance auprès d'une centrale de réservation. Le service de transport fonctionne de 5h45 à 19h, du lundi au samedi. La plateforme de réservation fonctionne quant à elle du lundi au samedi de 8h à 18h non stop. Plusieurs formules d'accès au service sont proposés aux utilisateurs, allant du ticket simple à l'abonnement mensuel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Cernay et environs

Public visé :

Toutes personnes résidant ou circulant sur le territoire de Cernay et Environs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2011
- ▶ date de fin : 2013

Coût du projet :	281 574 €	TTC	fonctionnement
-------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	281 574 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	140 787 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	140 787 €	140 787 €					281 574 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de voyageurs transportés, de courses effectuées, de tickets et/ou d'abonnements vendus.

Remarques éventuelles :
<p>Une convention est passée entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales des bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine ou une gare. Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.</p>

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 332

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Intitulé du projet :

Transport à la demande sur le Pays de Thann

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

Pays de Thann

Description du projet :

Mise en œuvre d'un Transport à la Demande pour l'ensemble des habitants des 13 communes membres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Toutes personnes résidant ou circulant sur le territoire du Pays de Thann

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2011
- ▶ date de fin : 2013

Coût du projet :	401 562 €	TTC	fonctionnement
-------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **401 562 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **200 781 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	200 781 €	200 781 €					401 562 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de voyageurs transportés, de courses effectuées, de tickets et/ou d'abonnements vendus.

Remarques éventuelles :

Une convention est passée entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales des bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine ou une gare.
Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.
Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.
Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en Abri-mémoire

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et environs

Localisation du projet :

UFFHOLTZ

Description du projet :

En tant que centre de ressources et lieu de pratiques artistiques et culturelles en lien avec le site du Hartmannswillerkopf et le patrimoine de mémoire en général, l'Abri-mémoire représente un véritable atout pour notre territoire.

Lieu vivant destiné à un public large, l'Abri-mémoire proposera un espace de rencontre et d'éducation sur l'histoire, la mémoire et la paix. Des missions de communication, d'animation et de sensibilisation seront donc menées pour développer l'attractivité culturelle et touristique du site (conception d'expositions temporaires accompagnées de manifestations culturelles ponctuelles faisant appel à des intervenants français et étrangers : conférences, spectacles vivants, sensibilisation à l'art, actions auprès des scolaires, etc.)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Est / Allemagne

Public visé :

Scolaires, étudiants, chercheurs, historiens, seniors

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2010
- ▶ date de fin : 2010

Coût du projet :	1 224 439 €	HT	Investissement
-------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	480 000 €
▶ Taux d'intervention :	12,5%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	601 209 €	60 000 €		207 560 €	155 670 €	200 000 €	1 224 439 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de visiteurs accueillis, de scolaires encadrés, de manifestations et d'expositions organisées

Remarques éventuelles :
Site faisant partie du Programme global de valorisation du Hartmannswillerkopf (HWK - Vieil Armand).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Création d'une médiathèque (étude et travaux)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Fellingring

Description du projet :

Au sein de Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling, et afin de combler le manque de lieu de lecture publique sur le territoire, il est prévu de créer dans une partie des locaux, une médiathèque. De l'ordre de 600 m² dans un premier temps, cette médiathèque aura pour vocation d'évoluer et de se développer pour, à terme, atteindre les critères habituels de la DRAC sur un autre site. Une mise en réseau avec les médiathèques de Thann et de Cernay sera étudiée. Les travaux ne seront que mineurs dans la mesure où seul l'aménagement des locaux sera nécessaire.

Cet équipement s'inscrit dans la vocation économique, culturelle et touristique du site de Wesserling

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes

Public visé :

Tous publics du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	150 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	----------------------	----------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre : DRAC	
	100 000 €	50 000 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'abonnements

Remarques éventuelles :
Un simple aménagement des locaux sera pris en compte, l'essentiel de la dépense devant être constitué de mobilier et d'acquisition d'ouvrages.

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et
Enjeu 4 poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Valorisation touristique du site de l'Engelbourg - création d'un espace scénique

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de THANN

Localisation du projet :

Ruines du Château de l'Engelbourg – 68 800 THANN

Description du projet :

En tant que site touristique structurant pour le Pays Thur Doller, l'Engelbourg fait l'objet d'un programme global de valorisation. Ce projet s'articule autour de trois axes interdépendants : la création d'un espace scénique, l'alimentation électrique du site ainsi que l'installation de mobilier de détente et d'information (bancs et totems).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Thur Doller

Public visé :

- * Habitants du Pays Thur Doller
- * Touristes
- * Artistes professionnels et amateurs
- * Scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention souhaité :	19%
▶ Montant de la subvention :	57 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	243 000 €	57 000 €	dossier déposé	DRAC	oui	PAIR, SDAP, AFPA, Mission Locale	300 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Organisation d'animations culturelles
* Nombre de visiteurs accueillis
* Nombre d'entrées

Remarques éventuelles :
* L'espace scénique pourrait prendre la forme d'un amphithéâtre de verdure et être réalisé au travers d'un chantier-formation (appel à projet de la Région Alsace). L'intérêt des différents partenaires (DRAC, SDAP, PAIR, AFPA) pour ce projet été confirmé lors de diverses réunions préalables.
Types de dépenses : Espace scénique, alimentation électrique du site et mobilier.
Le projet sera instruit selon les critères "bâtiment à vocation culturelle", il conviendra donc de préciser la surface du projet. Celle-ci servira de référence afin de calculer précisément la base subventionnable.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 414

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Aménagement d'une Maison de la Musique Intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Masevaux

Description du projet :

Réaliser, en partenariat avec la Ville de Masevaux l'aménagement d'une ancienne école en Maison de la Musique, adaptée à la pratique de toutes les musiques et permettant l'enseignement, les concerts et les répétitions.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

associations locales, particuliers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **100 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **100 000€**
- ▶ Taux d'intervention : **24%**
- ▶ Montant de la subvention : **24 000€**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	76 000 €	24 000 €			à définir	100 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de personnes et d'associations accueillies

Remarques éventuelles :

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Intitulé du projet :

Construction d'un musée du Patrimoine et de l'Environnement

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WEGSCHEID

Localisation du projet :

WEGSCHEID

Description du projet :

Ce projet complète l'ensemble bâtiment distillerie/pressoir, verger des enfants de l'école et mise en valeur d'une collection variée de plus de 40 cépages de plants de vignes (collection qui sera agrandie dans les prochaines années).
D'autre part, un verger d'essence fruitières forestières complète cet ensemble environnemental et nous avons en vue l'étude de la mise en valeur des mines d'argent (Wegscheid était le centre minier le plus important d'Alsace au XVIème siècle).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach

Public visé :

Public local, départemental, touristes de toutes régions et pays.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : fin septembre 2010
- ▶ date de fin des travaux : juin 2011

Coût du projet :	186 000 €	HT	Investissement
-------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	101 480 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	20 296 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	104 704 €	20 296 €	0 €		1 000 €	60 000 €	186 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre de visiteurs
* création d'un emploi à terme avec gestion du musée du patrimoine et de l'environnement et distillerie/pressoir.

Remarques éventuelles :
Finalisation d'un projet initié il y a 10 ans comprenant un bâtiment distillerie/pressoir (réalisé il y a 8 ans) complété par les éléments du présent projet par la construction d'un bâtiment musée et sanitaires. La base subventionnable tient compte des surfaces nouvelles créées (101,4 m ² de SHON)

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 422

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Intitulé du projet :

Mise en valeur de la Porte Sud des Vins d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Thann

Localisation du projet : THANN

Description du projet :

Rénovation de l'espace muséographique, amélioration des conditions de travail et d'accueil, amélioration des abords.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et international

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **145 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **145 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **29 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	116 000 €	29 000 €						145 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation (touristes, locaux, scolaires, professionnels), élargissement des horaires d'ouverture

Remarques éventuelles :

Le bâtiment appartient à un privé, la CCPT a un bail de location emphytéotique, le bâtiment est classé.
Autres participations (notamment viticulteurs) à détailler au moment du dépôt du dossier.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 431

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Travaux de sauvegarde à la collégiale de THANN

Maîtrise d'ouvrage : Ville de THANN

Localisation du projet : THANN

Description du projet :

Dans le cadre d'un programme global d'1 million d'euros de travaux urgents établi par l'architecte en chef des monuments historiques, le présent projet concerne une 2ème et une 3ème tranche de travaux.

- le rétablissement des étanchéités du pourtour de la nef et du chœur
- la restauration du couronnement du gouttereau Nord du vaisseau principal de la nef

Aire géographique de rayonnement du projet :

La collégiale de Thann est sans conteste un des éléments forts et structurants d'une politique de développement touristique du Pays Thur-Doller

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°432

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Train de la Doller - Programme annuel d'investissement

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Thur Doller

Localisation du projet :

De Cernay à Senheim, sur les propriétés départementales (voie ferrée et bâtiments)

Description du projet :

La propriété départementale relative au Train de la Doller, concernant tant la voie que les bâtiments, fait l'objet d'un transfert au Syndicat Mixte par bail emphytéotique à compter du 1er janvier 2011. Ce bail s'accompagne d'une aide départementale pour réaliser les travaux d'entretien et de mise en valeur nécessaires au maintien et à l'amélioration du service proposé aux touristes/voyageurs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Cernay - Aspach le Bas - Aspach le Haut - Burnhaupt le Haut - Guewenheim - Senheim

Public visé :

- * les touristes
- * les locataires des bâtiments
- * les habitants des communes concernées
- * l'association Train Thur Doller Alsace, utilisatrice des biens

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 441

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Réseau de Gîtes d'Etape de Montagne - Label PER

Maîtrise d'ouvrage :

- * Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour l'étude et la création d'outils de promotion
- * Partenaires privés, publics ou associatifs propriétaires de gîtes concernés pour la partie travaux sur gîtes

Localisation du projet :

Sur les crêtes sud vosgiennes, sur le massif du Rossberg en grande partie.
Thann, Bourbach le Haut, Bitschwiller-lès-Thann, Moosch/Husseren, Storckensohn, Oderen, Fellingering, Sewen, Oberbruck, Dolleren, Masevaux.

Description du projet :

L'objectif est de créer un produit touristique innovant en matière de randonnée sur les crêtes vosgiennes, en proposant des itinéraires de longueur moyenne (3 à 4 heures de marche/jour) associés à une offre d'hébergement en montagne de qualité. L'ensemble des acteurs se regroupent dans un réseau qui est doté d'une charte de qualité partagée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Alsace, National et International

Public visé :

- * les touristes, les randonneurs
- * les propriétaires et gestionnaires des bâtiments
- * les habitants des communes concernées
- * associations, entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : 3 893 000 €

Invest ou Fon

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 3 893 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 16,2% (taux moyen à affiner selon les dossiers)
- ▶ Montant de la subvention : 526 111 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrages	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
Tranche 1 (2010-2011)	662 750 €	315 900 €	642 200		315 900 €	9 750 €	1 946 500 €
Tranche 2 (2012-2013)	662 750 €	210 211 €	642 200		315 900 €	9 750 €	1 840 811 €
Tranche 3 (conditionnelle)		105 689 €					105 689 €
TOTAL	1 325 500 €	631 800 €	1 284 400		631 800 €	19 500 €	3 893 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de bâtiments rénovés ou mis aux normes
- * m² rénovés

Remarques éventuelles :

Ce projet se décompose en trois parties :

- 1- Etude et élaboration d'un groupement d'entreprises, création d'outils de promotion
- 2- Propriétaires privés (Maîtrise d'œuvre, travaux et et aménagements divers)
- 3- Propriétaires publics ou associatifs (Maîtrise d'œuvre, travaux, et aménagements divers)

Cette opération concerne, à ce jour, 12 sites d'hébergement volontaires

La commercialisation pourra démarrer partiellement en 2012 et surtout en 2013

La participation départementale sera arrêtée dès lors que le Pays Thur Doller transmettra un plan de financement, un programme de travaux ainsi qu'un calendrier définitifs qui auront été validés par l'ensemble des partenaires du projet.

Dans l'attente, il est prévu de scinder l'opération en trois tranches :

* la première tranche d'un montant de 1 946 500 € s'étend sur la première partie du contrat de territoire (2010-2011), la part départementale correspond à 16,2 %, soit 315 900 € ;

* pour la deuxième tranche du contrat le montant indiqué dans la maquette pour la participation départementale est de 210 111 € et correspond à une provision pour le projet dans l'attente de la fourniture d'un programme d'avancement et d'un plan de financement détaillés qui seront analysés à l'occasion de la révision à mi-parcours, au cours de laquelle la participation départementale pourra être réévaluée au besoin.

* la troisième tranche est une tranche conditionnelle qui pourra être validée à mi-parcours, selon les crédits disponibles et selon l'état d'avancement.

Concernant les projets de réhabilitation des gîtes d'étape, la participation départementale sera attribuée en Commission Permanente, dossier par dossier, et versée directement à chaque porteur de projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°442

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de THANN

Localisation du projet :

THANN

Description du projet :

Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars avec gestion technique (vidanges, eau potable, poubelles), information à destination des touristes

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes

Public visé :

- * touristes
- * commerce local

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **100 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **100 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **20 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	80 000 €	20 000 €					100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de visiteurs accueillis
- * suivi du commerce local

Remarques éventuelles :

Cet aménagement s'inscrit dans la politique d'accueil touristique de la Ville, afin d'améliorer les conditions de séjour des camping-caristes. L'aire de stationnement sera payante afin d'assurer le financement des charges (eau, poubelles) et de la maintenance (nettoyage, horodateurs,...).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°511

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Vallée de la Doller et du Soultzbach

Description du projet :

Actions issues de l'étude GERPLAN.

A ce stade, il peut notamment être cité la réhabilitation du chemin du Bruckenwald de manière à pérenniser la présence des agriculteurs en montagne et leur assurer une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail et domestiques y compris pour les familles, ce qui facilite la transmission des activités.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

- * Agriculteurs
- * communes
- * associations
- * particuliers
- * Communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **250 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **250 000€**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000€**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	150 000 €	100 000 €					250 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* mobilisation des acteurs du territoire

Remarques éventuelles :

Montant estimatif à préciser.
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 512

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de Saint-Amarin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Saint-Amarin

Description du projet :

Mise en œuvre du prochain GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Public visé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
- * communes
- * associations
- * particuliers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	250 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autres (communes)	
	137 500 €	100 000 €				12 500 €	250 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* satisfaction du public visé

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 512

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.2 : Encourager une gestion durable des ressources en eau

Intitulé du projet :

Travaux d'interconnexion LAUW-MASEVAUX-SICKERT-NIEDERBRUCK

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de MASEVAUX

Localisation du projet :

LAUW - MASEVAUX - SICKERT - NIEDERBRUCK

Description du projet :

Programme pluriannuel d'amélioration et de sécurisation de la production et de la distribution en eau potable.

Le programme global prévoit la :

- la création d'un nouveau forage
- la construction d'une nouvelle station de pompage
- la construction d'unités de traitement
- la création de réseaux d'adduction
- la création de stations de surpression
- la réalisation de conduites de liaisons intercommunales

Seule la réalisation des liaisons intercommunales est inscrite au Contrat de Territoire de Vie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

LAUW - MASEVAUX - SICKERT - NIEDERBRUCK

Public visé :

Les habitants et entreprises des communes concernées.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	320 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	320 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	64 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (communes)	
	256 000 €	64 000 €					320 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* réalisation du maillage

Remarques éventuelles :
<p>Le montant du projet devra faire l'objet de précision car le chiffre actuel est établi sur la base d'une estimation.</p> <p>Une grande partie du projet semble éligible au Guide des Aides, le dépôt du dossier pour instruction permettra d'affiner la ventilation des dépenses entre le Contrat de Territoire de Vie et le Guide des Aides départementales.</p>

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de développement généraliste :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets de développement local sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **768 000 €** ~~HT ou TTC~~ ~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **768 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **384 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	384 000 €	384 000 €					768 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement
Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité
Participation au comité technique du Contrat de Territoire de Vie

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

1ers Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 1er Agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	512 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	512 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	153 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	358 400 €	153 600 €					512 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités de l'agent de développement Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité ou au réseau des animateurs GERPLAN (si agent affecté au GERPLAN)

Remarques éventuelles :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

2èmes Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 2ème agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

S'agissant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, cette dernière prévoit le recrutement d'un 2ème agent spécialisé dans le cadre du CTV.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets de développement local sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **384 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **384 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20% ou 30% (si mutualisé)**
- ▶ Montant de la subvention : **102 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	281 600 €	102 400 €					384 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement
Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité ou au réseau des animateurs GERPLAN
(si agent affecté au GERPLAN)

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie. Cet appel à projets a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40%
▶ Montant de la subvention :	600 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	600 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir par projet (se référer aux fiches-projets Développement Local déposées par les Communautés de communes).

Remarques éventuelles :
Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Elaboration d'une nouvelle charte de développement

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Description du projet :

Une charte de développement doit être conçue comme une réflexion d'ensemble, un outil de stratégie globale sur le territoire, incluant toutes les actions envisagées sur le territoire, indépendamment de leur mode de financement.

L'élaboration d'une charte doit inclure :

- un bilan de la charte précédente, le cas échéant,
- un diagnostic du territoire,
- des objectifs prioritaires de stratégie pour le territoire pour les années à venir,
- un programme pluriannuel détaillé d'actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Public visé :

- * Communauté de Communes et communes membres
- * Habitants du territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **55 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **55 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **27 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	27 500 €	27 500 €						55 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Approbation de la nouvelle charte par le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale sont développées dans le "vademecum du développement local".
Dans la période du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, seule la Communauté de communes envisage d'élaborer une nouvelle charte de développement en faisant appel à un cabinet extérieur. Les autres Communautés de communes privilégient d'élaborer leur nouvelle charte en interne (agents de développement).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°621

Enjeu 6 Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.2 Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

Intitulé du projet :

Animation du programme LEADER Thur Doller - Poste de chargé de mission LEADER

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour le GAL Thur Doller

Localisation du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Description du projet :

La mise en oeuvre du Programme Leader nécessite un travail d'animation de terrain soutenu. A travers sa stratégie "valorisation des patrimoines", de nombreux acteurs locaux sont potentiellement concernés. L'animation consiste à les mobiliser, les rencontrer, les accompagner afin que des projets puissent être menés à terme.

L'animation comprend aussi, le suivi financier de l'enveloppe, la gestion administrative de l'enveloppe.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Public visé :

* Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 9 600 €

Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 128 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 38 400 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	89 600 €	38 400 €					128 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de dossiers montés, instruits par l'animateur GAL
- * Nombre de contacts, nombre de réunions

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée annuellement, selon les critères en vigueur pour les postes d'agents de développement spécialisés (vademecum du développement local).

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.2 : Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

Intitulé du projet :

**Accompagnement du programme LEADER Thur Doller - Valorisation du patrimoine
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Porteurs de projet éligibles aux axes retenus au titre du GAL

Localisation du projet :

Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Description du projet :

L'aide du programme Feader dans le cadre du Programme Leader est conditionnée à des cofinancements publics.

Pour certains types d'actions relevant de la stratégie de valorisation du patrimoine, les cofinancements ne peuvent trouver place dans les aides sectorielles. Aussi, cette action vise à créer une enveloppe spécifique permettant de cofinancer ces actions à hauteur de 100 000 € soit 25 000 €/ an en moyenne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Peut concerner toutes les communes du Pays Thur Doller ou seulement certaines, selon le projet aidé.

Public visé :

* Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER : artisans, artistes, personnes individuelles, agriculteurs, associations,

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : à préciser HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir, selon le projet**
- ▶ Taux d'intervention : **taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	à définir	100 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de projets créés
- * nombre d'emplois créés ou maintenus
- * typologie et activités des entreprises

Remarques éventuelles :

Il s'agit de reconduire chaque année une enveloppe qui sera affectée en fonction des projets déposés et instruits au titre de la démarche Leader.

Autres annexes

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes de CERNAY et Environs
- ▶ Communauté de Communes du Pays de THANN
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
- ▶ Syndicat mixte du Pays Thur Doller
- ▶ Commune de MASEVAUX
- ▶ Commune de MOOSCH
- ▶ Commune de THANN
- ▶ Commune de WEGSCHEID

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département
BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex
tél. 03 89 30 64 10
Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010 - 2013

Document de travail

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



*Plus de **915,1 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie pour la période **2010-2013***

**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.

La Région Mulhousienne forme en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

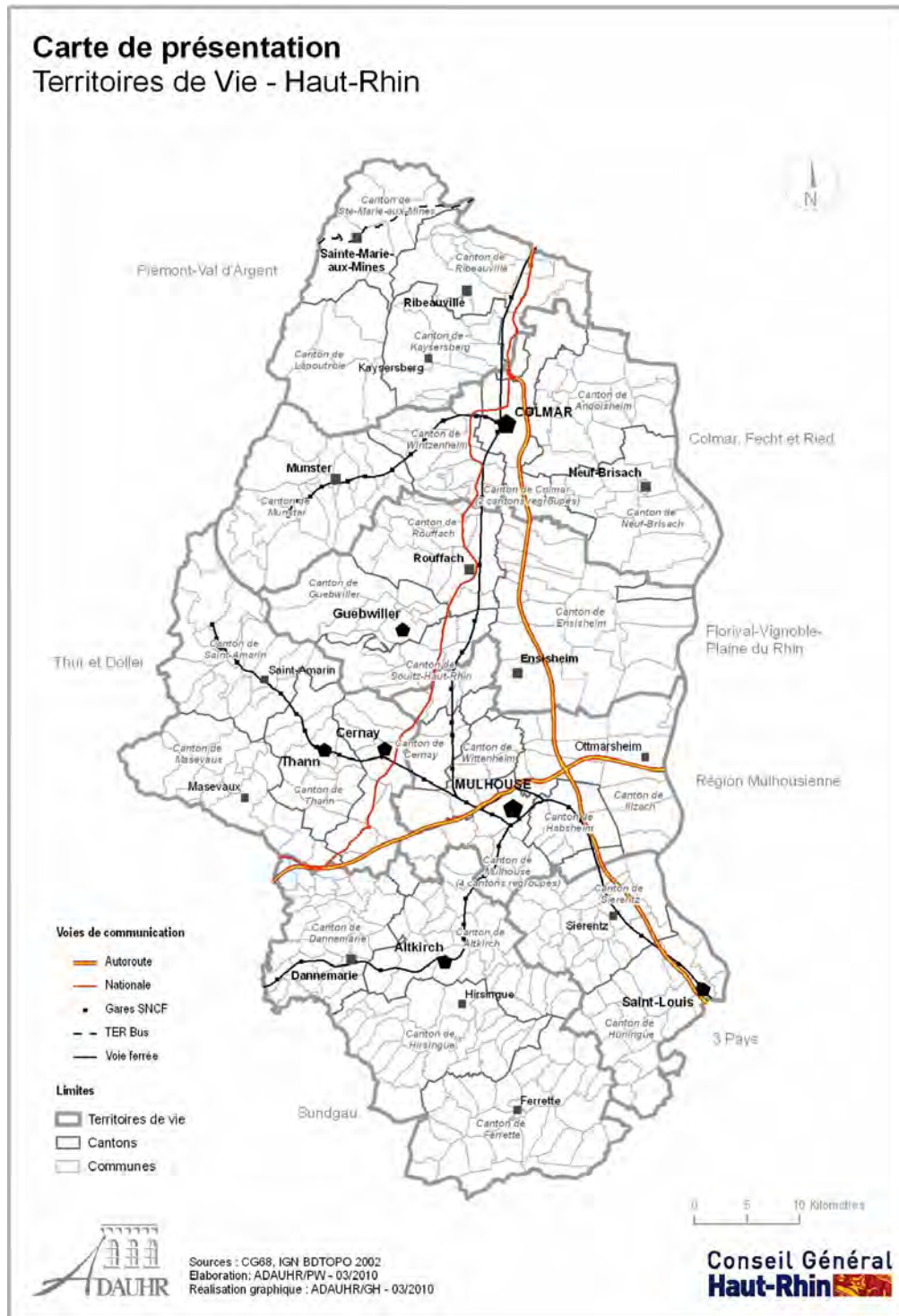
Que tous les partenaires en soient remerciés !

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Canton d'HABSHEIM



Charles BUTTNER

Président du Conseil Général

5 communes

ESCHENTZWILLER | HABSHEIM | RIEDISHEIM | RIXHEIM | ZIMMERSHEIM

32 343 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 48,46 km²

Canton d'ILLZACH



Bernard NOTTER

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports

11 communes

BALDERSHEIM | BANTZENHEIM | BATTENHEIM | CHALAMPE | HOMBOURG | ILLZACH | NIFFER | OTTMARSHEIM |
PETIT-LANDAU | RUELISHEIM | SAUSHEIM

33 437 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 154,53 km²

Canton de MULHOUSE SUD



Francis FLURY

Conseiller Général

9 communes

BRUEBACH | BRUNSTATT | DIDENHEIM | FLAXLANDEN | GALFINGUE | HEIMSBRUNN |
MORSCHWILLER-LE-BAS | MULHOUSE | ZILLISHEIM

40 228 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 62,62 km²

Canton de MULHOUSE EST



Marc SCHITTLY

Conseiller Général

Président de la Commission de la Vie Associative et des Sports

1 commune

MULHOUSE

29 771 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 4,75 km²

Canton de MULHOUSE OUEST



Pierre FREYBURGER

Conseiller Général

1 commune

MULHOUSE

25 799 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 5,58 km²

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Canton de MULHOUSE NORD



Gilbert BUTTAZZONI

Conseiller Général

1 commune
MULHOUSE

33 810 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 6,32 km²

Canton de WITTENHEIM



Joseph SPIEGEL

Conseiller Général

6 communes
KINGERSHEIM | LUTTERBACH | PFASTATT | REININGUE | RICHWILLER | WITTENHEIM

47 091 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 63,60 km²

Canton de SOULTZ



Etienne BANNWARTH

Conseiller Général

4 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie
BERRWILLER | BOLLWILLER | FELDKIRCH | UNGERSHEIM

7 610 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 34,01 km²

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

2 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie
STAFFELFELDEN | WITTELSHEIM

14 206 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 31,05 km²

Canton d'ENSISHEIM



Michel HABIG

3^{ème} Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie

1 commune sur 17 du Canton est située dans ce Territoire de Vie
PULVERSHEIM

2 819 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 8,54 km²

Canton de SIERENTZ



Jean-Louis LORRAIN

Vice-Président du Conseiller Général

Président de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement.

**1 commune sur 21 du Canton est située dans ce Territoire de Vie
DIETWILLER**

1 315 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 11,06 km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie.....	p. 4
LES CONSEILLERS GENERAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA REGION MULHOUSIENNE.....	p. 5
SOMMAIRE	p. 10
PREAMBULE	p. 13
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 14
Etapas de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 15
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 16
Structuration du Contrat de Territoire	p. 17
Les chiffres clefs de l'engagement financier et des moyens alloués pour le Territoire de Vie.....	p. 18
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 21
Les chiffres clés	p. 23
Le diagnostic du Territoire	p. 29
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 121
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p. 127
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie (volet 1).....	p. 129
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 131
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p. 139
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie (volet 2).....	p. 191
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 197
Article 1 : Objet du contrat	p. 201
Article 2 : Durée du contrat	p. 201
Article 3 : Contenu du contrat	p. 201
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 202
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 202
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 202
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 203
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 204
Article 6 : Gestion et suivi	p. 204
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 204
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 205
Article 7 : Evaluation	p. 205
Article 8 : Publicité et communication	p. 206
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 206
Article 9.1 : Cessation.....	p. 206
Article 9.2 : Modification	p. 206
Article 9.3 : Résiliation	p. 206
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 207
LES SIGNATAIRES	p. 208
ANNEXES	p. 211
Tableau de synthèses des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes (Bilan annuel et évaluation du Contrat)	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité économique,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût.

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de Territoire de Vie en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont conduit à la hiérarchisation des principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 23 juin 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

La première Rencontre du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne a eu lieu le 23 juin 2009, en présence des Conseillers Généraux et de l'ensemble des élus du Territoire. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus de la Région Mulhousienne ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. Le 2 juin 2010 : La Réunion de Concertation

Cette étape essentielle dans le cadre de la mise en place de notre nouveau partenariat a permis de présenter et d'arrêter collégialement les axes de développement prioritaires pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, dotant ainsi le Contrat de lignes directrices à l'aune desquelles ont été discutées les fiches-projets du Territoire.

4. Les 22, 23 juin et 8 septembre 2010 : Travail en groupes thématiques

Les structures porteuses de projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les Conseillers Généraux du Territoire de Vie.

3 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

Au total, 95 projets structurants de 21 maîtres d'ouvrage ont été examinés.

5. Le 29 septembre 2010 : 2ème Rencontre du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

La deuxième Rencontre du Territoire de la Région Mulhousienne a eu lieu le 29 septembre 2010. Elle a permis de présenter à l'ensemble des élus du Territoire les enjeux ainsi que les projets pouvant être retenus dans le futur Contrat de Territoire de Vie.

6. Le 5 novembre 2010 : Approbation du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.

7. Le 1^{er} décembre 2010 : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 au Collège Henri Ulrich à HABSHEIM, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux du Territoire et des différents porteurs de projets inscrits dans le Contrat.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de Territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le présent Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est structuré de la façon suivante :

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire**

Ce diagnostic a été élaboré par l'ADAUHR sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, des partenaires du Conseil Général (CCI Sud Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Agence Départementale de Développement Touristique de Haute-Alsace...) et à travers différentes études déjà menées dans le Territoire de la Région Mulhousienne (SCOT notamment).

- **Les Enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2010-2013**

- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour la Région Mulhousienne à travers deux volets :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisées en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Elle n'est pas contractualisée. Elle témoigne néanmoins de la présence des politiques départementales sur le territoire et des moyens qui sont alloués par le Conseil Général en conséquence.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire**

Elle constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Elle formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 5 novembre 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE

Proche de vous, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants.

Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.

A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles Antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.

Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2010, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **152,3 millions d'euros** aux différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **609,2 millions d'euros** sur la période 2010 - 2013.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, le Département mobilise une ressource humaine peut être évalué à **23,4 millions d'euros** par an, soit **93,6 millions d'euros** sur la période 2010 – 2013, sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **200 millions d'euros** en faveur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sur la période 2010-2013.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés, aux côtés des Communes, des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomérations et des associations partenaires pour permettre le bien vivre de tous.

Dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Département mobilise dès à présent 12,3 millions d'euros pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur une enveloppe prévisionnelle d'un montant total de 16,5 millions d'euros pour la période 2010-2013.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement des Territoires de Vie et investit massivement pour contribuer à leur réussite. Pour la période 2010-2013, l'investissement total du Département est estimé à **915,1 millions d'euros en faveur de la Région Mulhousienne.**

	pour 2010	2010 / 2013
Dépense globale estimée du Département sur le Territoire :		915 100 000 €

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie.		293 600 000 €
L'investissement humain	23 400 000 €	93 600 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.		200 000 000 €

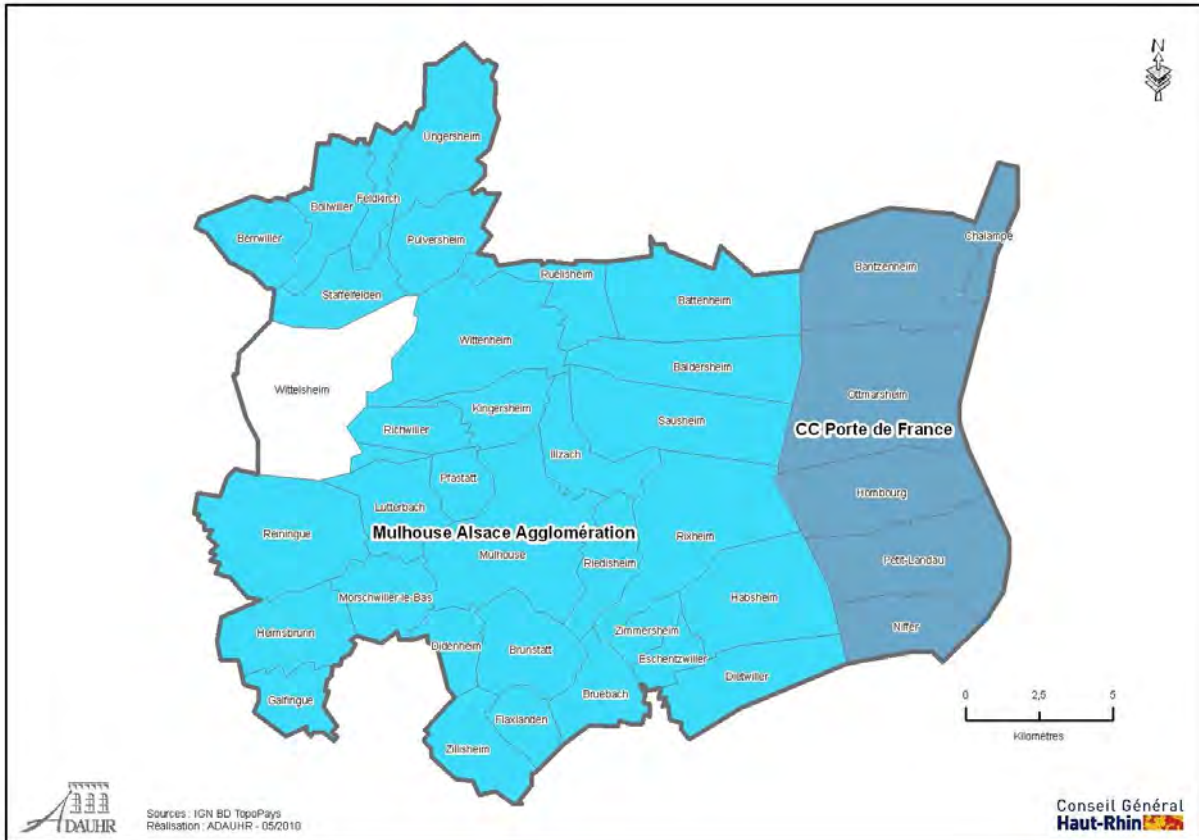
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie.	152 300 000 €	609 200 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie.	108 200 000 €	432 800 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	5 100 000 €	20 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	5 800 000 €	23 200 000 €
Les activités sportives et de loisirs : du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête	3 700 000 €	14 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	10 100 000 €	40 400 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	4 800 000 €	19 200 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.	2 600 000 €	10 400 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.	8 900 000 €	35 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.	3 000 000 €	12 000 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	100 000 €	400 000 €

Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire.		12 300 000 €
--	--	---------------------

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Les **Chiffres Clés** du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic.



Données générales (INSEE)

Population totale (2007)	: 273 141 hab.
Population municipale (2007)	: 268 429 hab.
Nombre de Ménages (2006)	: 27 912
Superficie	: 430 Km ²
Densité de population	: 623 hab/km ²
Cantons	: 11
Communes	: 39
Communautés d'Agglomération	: 1
Communautés de Communes	: 1 + 1 commune
Antennes du Conseil Général	: 1 principale, 1 secondaire.

Contexte socio-économique (INSEE)

Population active (2006)	: 108 175
Taux de chômage (nov. 2009)	: 11,5 %
Emplois totaux offerts (INSEE 2006)	: 113 972
Bénéficiaires RSA (CG68 - 2010)	: 8 462
Surfaces affectées à des ZAE (ADAUHR - mars 2008)	: 3 365 ha
Entreprises et établissements (Sirene - 2009)	: 16 738
Travailleurs frontaliers (2006)	: 9 960

Habitat / Logement (INSEE - 2006)

Logements	: 121 517
Maisons	: 48 237
Appartements	: 72 253
Logements locatifs publics aidés	: 16 078
Logements locatifs	: 121 517
Loyer moyen en locatif privé (Adil - ODH68 - 2008)	: 7,60 à 8,44 €/m ²
Logements vacants	: 9 694

Culture et patrimoine (CG68 - 2009)

Ecoles de musique	: 31
Structures d'enseignement de la danse	: 45
Lieux d'enseignement du théâtre et de la musique	: 16
Musées	: 8
Bibliothèques - Médiathèques	: 17
Cinémas	: 3
Inscriptions aux Médiabus du CG	: 4,7 % de la pop.

Tourisme (ADAUHR - 2010)

Pistes et itinéraires cyclables (CG68 - 2010)	: 76 Km
Hébergement (ORT - 2009)	: 9 700 lits
Offices de Tourisme	: 1
Point Bleu camping-car	: 1

Sports (RES - 2010)

Equipements sportifs	: 918
Piscines publiques	: 10
Terrains de football synthétiques	: 3 8 projets

Transports et déplacements (ADAUHR - 2010)

Km de RD (CG68 - 2010)	: 356 km
Km d'autoroute	: 85 km
Gares d'Arrêt TER	: 14
Unité routière	: 1
Réseau de transport urbain	: 1
Avec lignes de tramway	: 1
Avec ligne de Tram-Train	: 1
Lignes de bus interurbains	: 16
Navettes scolaires dédiées	: 3

Environnement / cadre de vie (CG68 - 2009)

GERPLAN	: 1 sur la M2A 1 à l'étude (CCPFRS)
Surface boisée (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 15 800 ha
Surface agricole (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 16 500 ha
Exploitations agricoles (RGA - 2000)	: 417
Stations d'épuration	: 9
Communes assainies	: 39
Déchetteries	: 16

Personnes âgées (CG68 - 2009)

Population de plus de 65 ans (INSEE - 2006)	: 41 230 hab.
EHPAD habilité à l'aide sociale	: 1 668 places
EHPAD non habilité à l'aide sociale	: 266 places
Unités de soins de longue durée habilitées à l'aide sociale	: 203 places
Hébergement temporaire	: 43 places
Service d'accueil de jour	: 50 places
Unité de vie protégée Permanents (160 pl.), temporaires (8 pl.)	: 168 places
Bénéficiaires APA à domicile	: 2 120

Personnes handicapées (CG68 - 2009)

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 8 589 personnes
Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	: 6
MDPH	: 1 antenne
Foyer d'accueil spécialisé	: 2 (81 places)
Foyer d'accueil médicalisé	: 1 (40 places)
Foyer d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes	: 1 (16 places)
Foyer pour adultes handicapés travailleurs	: 3 (108 places)
Centre d'Accueil de Jour	: 3 (51 places)

Enfance/Jeunesse (CG68 - 2009)

Population de moins de 20 ans (INSEE 2006)	: 67 585 hab.
Accueil de la petite enfance	: 1 872 places
Nombre d'établissements	: 42
Nombre assistantes maternelles agréées:	1 342
Accueil assistantes maternelles agréées:	3 748 places
Nombre de RAM	: 10
Maisons d'enfants	: 4 établissements
Collèges	: 21 publics 4 privés
Lycées	: 11 publics 6 privés
Université	: 1

Les services de santé (INSEE - Sirène 2009)

Médecins généralistes	: 373
Infirmiers libéraux	: 173
Pôle de santé	: 2 principaux 9 secondaires
Centre médico-social (CG68 - 2010)	: 12
Espace médico-social (CG68 - 2010)	: 1

Le **D**iagnostic du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Cadrage général

***« La Région Mulhousienne »,
principal Territoire urbain du département***

Les caractéristiques générales

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

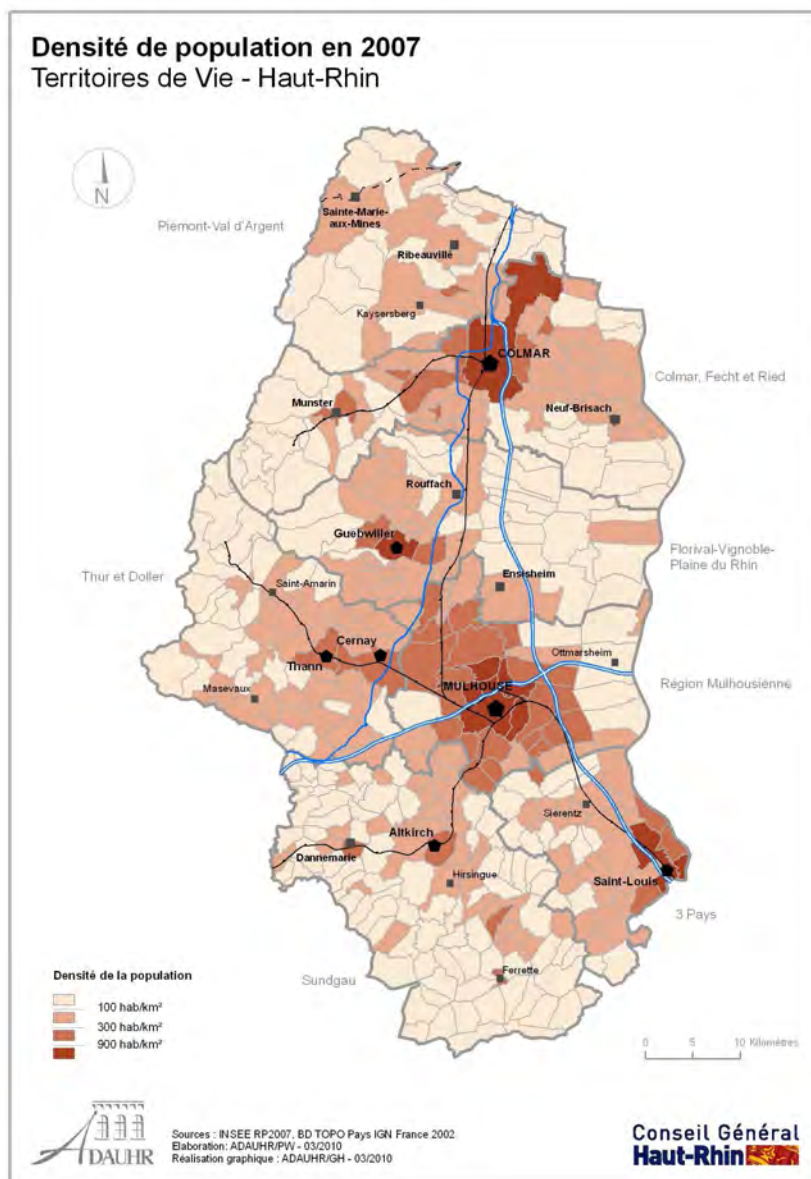
Fort de 39 communes regroupées autour de MULHOUSE (111 394 habitants), première ville du Haut-Rhin, le Territoire de Vie concentre 268 429 habitants en 2007.

Ce Territoire est à la fois composé de l'aire urbaine de MULHOUSE ainsi que des communes de l'ancien bassin potassique au Nord avec des communes de plaine à l'Est et des communes rurales proches du Sundgau au Sud.

Ce Territoire est limitrophe de l'Allemagne et entretient des liens importants avec la Suisse notamment par le biais des frontaliers.

D'une superficie de 430 km², le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est l'un des plus petits du département, mais présente la densité la plus élevée avec 623 habitants/km² largement au-dessus de la moyenne nationale de 113 habitants/km², alsacienne (219 habitants/km²) et départementale (209 habitants/km²).

Il se caractérise par la présence d'identités paysagères fortes (forêts alluviales et rhénanes, plateaux et vallons alsaciens...) et d'un paysage naturel riche, mais fragilisé par les activités humaines.



L'armature urbaine

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est centré sur MULHOUSE qui est le premier pôle urbain du département. Il forme avec une dizaine de pôles intermédiaires et 5 pôles secondaires, la principale aire urbaine qui fonctionne en logique d'agglomération. Il est relayé sur la bande rhénane par le bourg-centre d'OTTMARSHEIM.

L'armature urbaine de ce Territoire de Vie est donc de type monocéphale avec la ville de MULHOUSE qui présente un surpoids démographique avec ses 111 394 habitants en 2007, alors que les deux villes suivantes du périmètre, ILLZACH et WITTENHEIM comptent respectivement 14 889 et 14 451 habitants, et que la moyenne du nombre d'habitants des autres communes est d'environ 4 200 habitants.

A elle seule, MULHOUSE représente plus de 40 % des habitants du Territoire. Malgré cet écart démographique entre MULHOUSE et les autres communes, la Région Mulhousienne est le Territoire de Vie qui présente le plus de pôles intermédiaires et secondaires.

Ce Territoire est constitué principalement de communes urbaines et périurbaines :

- MULHOUSE avec plus de 110 000 habitants est au sommet de la hiérarchie urbaine du Territoire de Vie ;
- 6 communes ont entre 10 000 et 15 000 habitants (ILLZACH, WITTENHEIM, RIXHEIM, KINGERSHEIM, RIEDISHEIM et WITTELSHEIM) ;
- 14 communes du Territoire de Vie ont entre 2 000 et 10 000 habitants ;
- 13 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- enfin, 5 communes ont moins de 1 000 habitants, la plus petite commune étant PETIT-LANDAU avec 712 habitants.

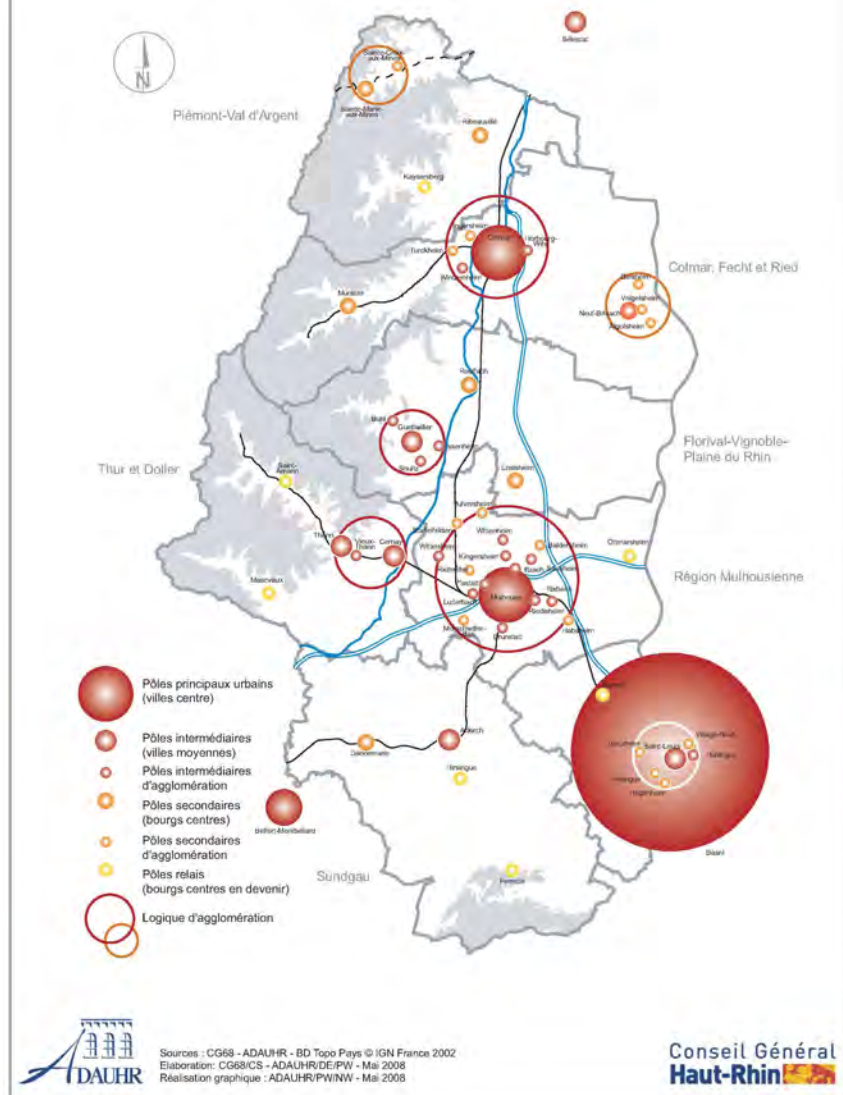
Les 7 plus grandes communes représentent 71 % des habitants du Territoire, tandis que les 32 autres communes de moins de 10 000 habitants représentent 29 % des habitants.

Nombre moyen d'habitants par commune :

- 7 004 habitants par commune (MULHOUSE incluse dans la moyenne) ;
- 4 211 habitants par commune (MULHOUSE exclue de la moyenne).

Armature urbaine

Territoires de Vie - Haut-Rhin



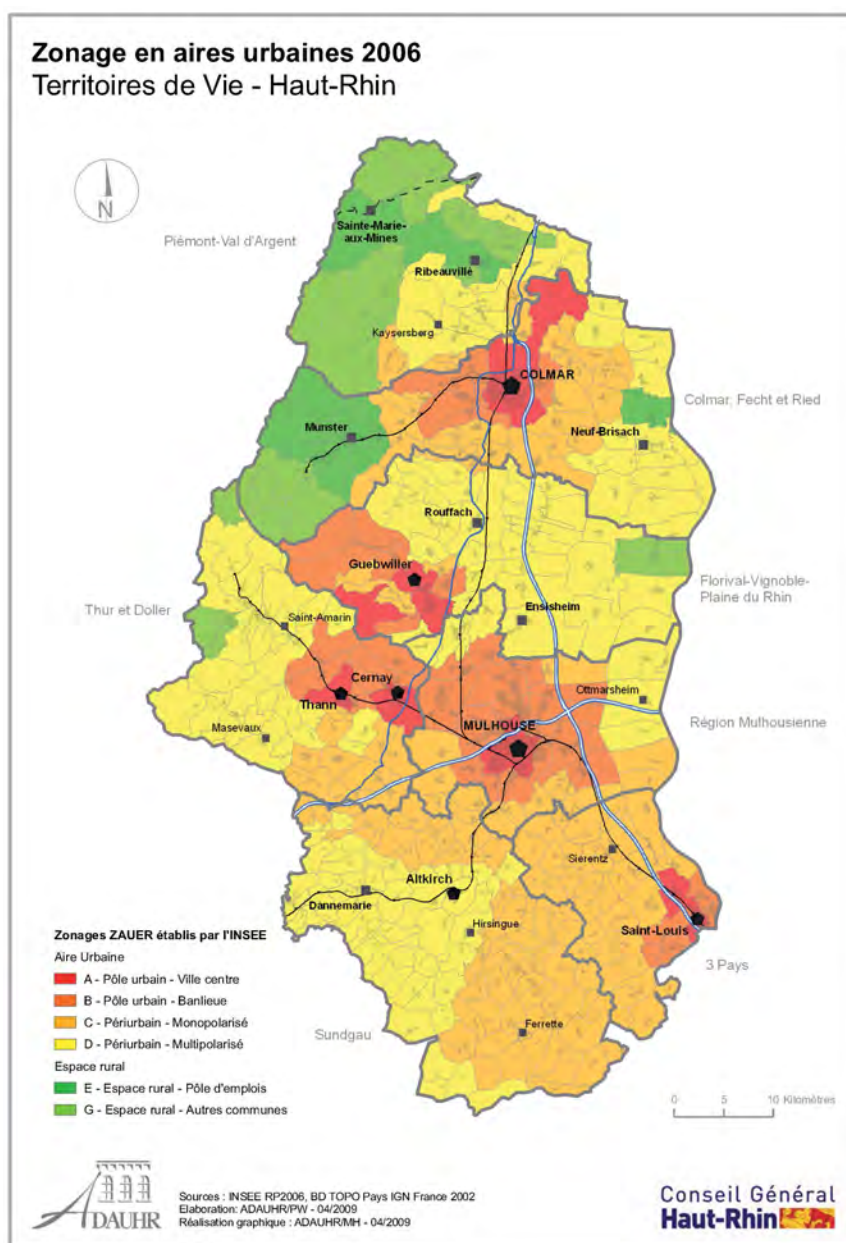
Les espaces urbains et ruraux

(Source : INSEE - RP 2006)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est découpé en 4 zonages selon l'INSEE :

- La ville centre de MULHOUSE qui joue le rôle de pôle urbain principal rayonnant sur tout le Territoire ;
- En périphérie du pôle urbain, se trouve la 1^{ère} couronne composée de 17 communes ;
- 11 communes correspondant à la deuxième couronne urbaine sont monopolarisées par MULHOUSE.
- Enfin, on retrouve 3 communes au Nord-Ouest et 3 communes à l'Est du Territoire appartenant toujours à l'aire urbaine, mais qui sont multipolarisées vers MULHOUSE, GUEBWILLER et la SUISSE.

Bien que la majorité de communes soit sous l'influence du pôle d'emplois mulhousien et que les flux pendulaires en direction de ce pôle soient dominants, le Territoire est également soumis à l'influence d'autres aires urbaines comme les aires urbaines de THANN-CERNAY, de GUEBWILLER, de SAINT-LOUIS et de BÂLE.



Les documents d'urbanisme

(ADAUHR - DDT 68, déc. 2009)

Les orientations d'aménagement du Territoire de Vie reposent sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne approuvé par le syndicat mixte le 15 décembre 2007.

L'ensemble du Territoire de Vie est couvert par des documents d'urbanisme locaux :

- 16 communes sont engagées dans une démarche de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont plusieurs communes périphériques de l'agglomération mulhousienne ;
- les 23 autres communes disposent de POS/PLU approuvés.

On observe cependant un retard dans la réalisation de PLU car seules 10 communes sur 39 possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération joue un rôle important dans l'aménagement du Territoire de Vie (programmation d'opération d'aménagement et assistance technique à l'aménagement).

⇒ Enjeux relevés :

- **Mise en œuvre du SCOT à l'échelle du Territoire de vie ;**
- **Couverture du Territoire de Vie avec des documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux (notamment en PLU), en cohérence avec le SCOT ;**
- **Développement des coopérations avec les Territoires voisins notamment avec l'Allemagne ;**
- **Meilleure prise en compte de la commune de WITTELSHEIM hors de tout EPCI.**

Population

*Un Territoire jeune avec une dynamique démographique
à conforter*

La population et son évolution

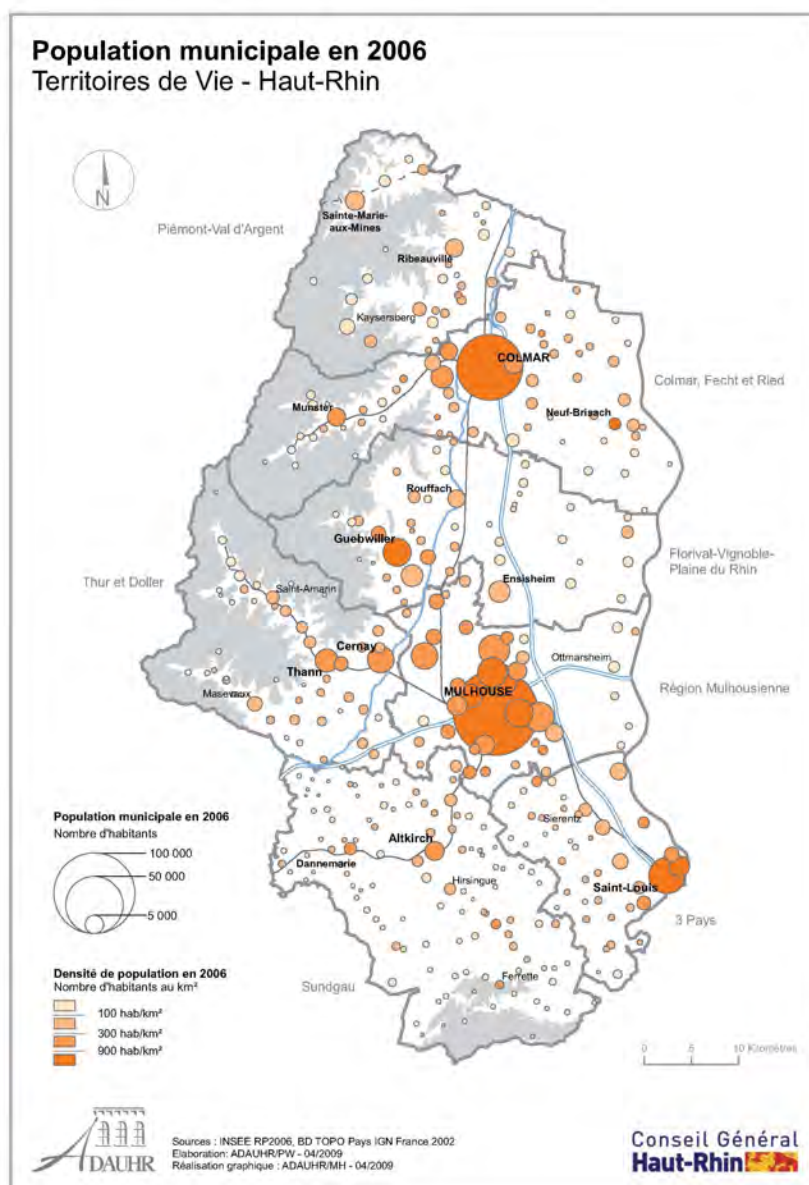
(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Au dernier recensement de la population de l'INSEE, la population légale du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne s'élève à 268 429 habitants, soit 36 % de la population départementale totale.

Ce Territoire est de loin le plus peuplé du département. Sa croissance démographique positive (+3 % entre 1999 et 2007) reste en retrait par rapport à la croissance départementale (environ 5,6 % de croissance pour l'ensemble des Territoires de Vie entre 1999 et 2007).

Le poids démographique de MULHOUSE représente plus de 40 % de la population du Territoire de Vie, mais ne représente pas le secteur de plus grande croissance démographique. Après une période de diminution du nombre de ses habitants, MULHOUSE connaît à nouveau une croissance démographique, mais son poids relatif tend à diminuer. La croissance démographique s'effectue dans les communes périphériques et périurbaines.

La croissance démographique de la Région MULHOUSIENNE résulte d'un solde naturel excédentaire (+ 10 332 naissances entre 1999 et 2006) et un solde migratoire déficitaire (- 4 024 habitants entre 1999 et 2006). Au total on observe un solde de la population de + 6 308 habitants entre 1999 et 2006.



La structure par âges de la population

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

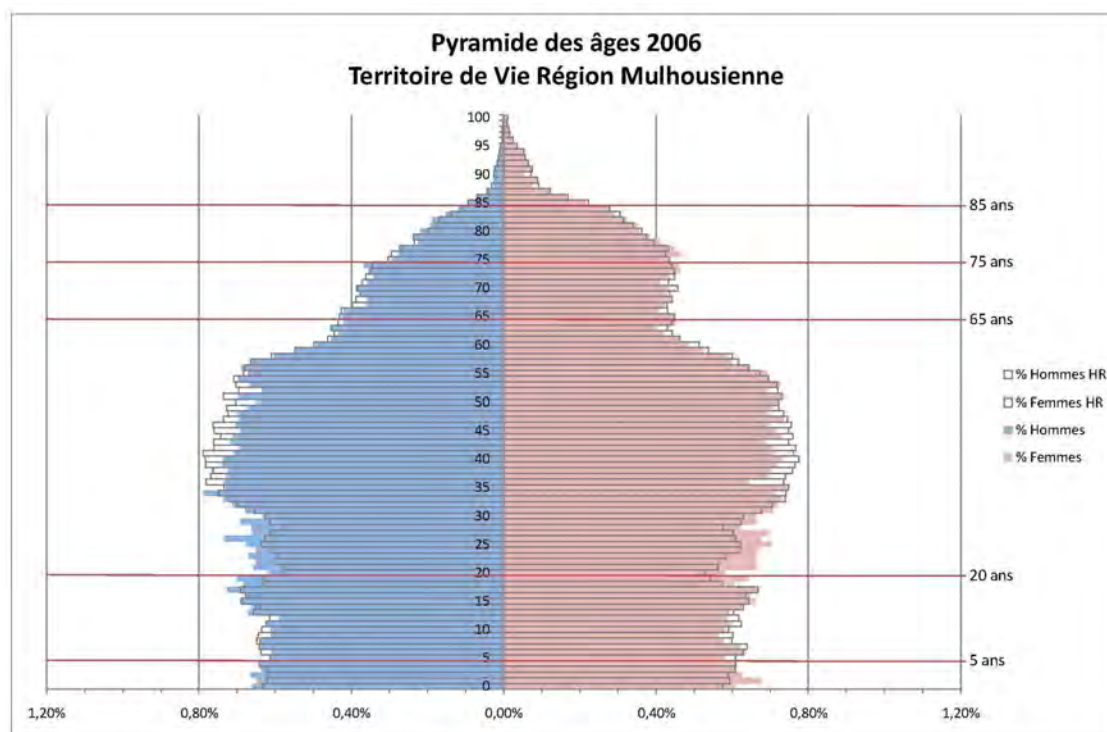
La structure par âges du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne en 2006 est la suivante :

- 25,3 % de la population a moins de 20 ans (moyenne départementale : 25 % ; moyenne nationale : 25,1 %) ;
- 59,2 % de la population a entre 20 et 64 ans (moyenne départementale : 59,5 % ; moyenne nationale : 58,5 %) ;
- 15,4 % de la population a 65 ans ou plus (moyenne départementale 15,5 % ; moyenne nationale : 16,4 %).

La répartition des populations du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est assez représentative de la répartition départementale avec quelques singularités :

- le nombre d'habitants de moins de 20 ans est proche de la moyenne départementale avec cependant une part des moins de 5 ans en progression par rapport au département ;
- une présence de 20-30 ans plus importante que dans le reste du département ;
- la part des plus de 65 ans correspond à la moyenne départementale, mais reste en-deçà de la normale nationale ;
- la part des 75 ans ou plus est inférieure à la moyenne départementale, mais est en progression par rapport à 1999 ;
- la surreprésentation des femmes de 60 ans ou plus qui s'accroît davantage à partir de 75 ans par rapport aux hommes du même âge.

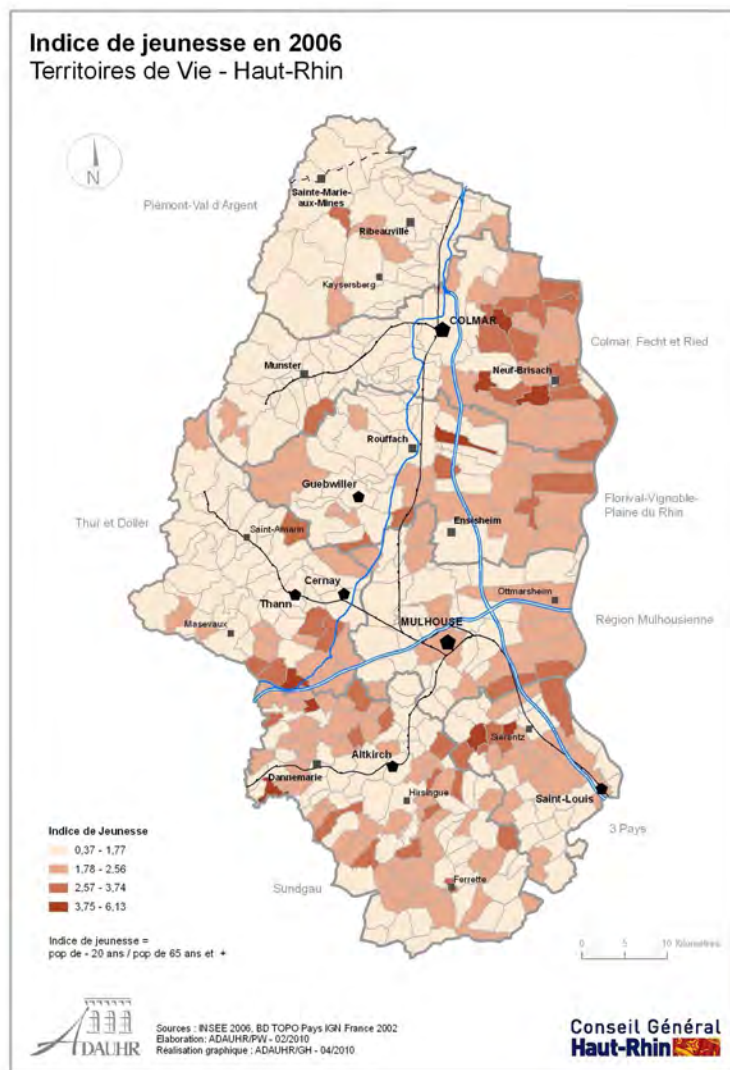
Information : le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne représentant près de la moitié de la population du département, les moyennes départementales dépendent donc fortement de la répartition des classes d'âge du Territoire de Vie d'où la faible différence observée entre la moyenne départementale et la répartition de la population de la pyramide des âges.



Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation : ADAJHR/MH - Mars 2010

Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.

La répartition des populations les plus jeunes dans le Territoire présente une nette différenciation spatiale entre, d'un côté, la bordure rhénane et la ville de Mulhouse et de l'autre, le reste des communes de la Région Mulhousienne. La première catégorie est celle qui regroupe la part la plus importante des populations de moins de 20 ans.



La structure des ménages

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

Le Territoire de Vie compte 27 912 ménages en 2006. La progression du nombre de ménages depuis 1999 est de 11 % :

- la part des familles monoparentales est de 14,1 % (moyenne départementale de 11 % ; moyenne nationale : 8,6 %), nettement supérieure aux normales ;
- la part des ménages constitués d'un couple sans enfant est de 26,4 % très proche de la moyenne nationale : (26,8 %), alors que la moyenne départementale s'établit à 28 % ;
- la part des ménages constitués d'un couple avec enfants est de 30 % (moyenne départementale : 34,1 % ; moyenne nationale : 29 %) ;
- la part des ménages constitués d'une personne seule est relativement importante (32,4 % en 2006) par rapport au département (moyenne départementale 27,6 %) ; mais tend à augmenter et s'apparente à la moyenne nationale (32,8 %).

Le caractère urbain se dégage de cette répartition avec une part des familles monoparentales et de personnes seules beaucoup plus élevée que dans les zones périurbaines et les espaces ruraux.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **S'adapter à l'évolution des ménages et répondre aux fortes attentes des nouvelles populations urbaines et périurbaines en matière de services à la population : services de proximité, commerces, logements et loisirs ;**
- **Prendre en compte la part importante des familles monoparentales dans le Territoire ;**
- **Maîtriser la forte pression résidentielle sur la bande rhénane ;**
- **Favoriser l'accueil de nouvelles populations (classes moyennes) par une politique adaptée de l'habitat et un renforcement de l'attractivité de la ville de Mulhouse.**

Contexte socio-économique

Un pôle d'emplois attractif dans le département, mais une progression soutenue du chômage

Les principales caractéristiques de la population active

(Source : INSEE - RP 2006)

La part de la population active dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est de 44,5 % de la population, soit 108 175 actifs occupés.

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) se répartissent de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants : 216 actifs
↳ 0,20 % (moyenne départementale : 1,0 % ; moyenne nationale : 2,2 %) ;
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 4 806 actifs
↳ 4,5 % (moyenne départementale : 4,6 % ; moyenne nationale : 6,0 %) ;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 13 356 actifs
↳ 12,4 % (moyenne départementale : 11,7 % ; moyenne nationale : 15,4 %) ;
- Professions intermédiaires : 26 432 actifs
↳ 24,6 % (moyenne départementale : 24,3 % ; moyenne nationale : 24,6 %) ;
- Employés : 30 043 actifs
↳ 27,9 % (moyenne départementale : 27,6 % ; moyenne nationale : 28,7 %) ;
- Ouvriers : 32 739 actifs
↳ 30,5 % (moyenne départementale : 30,6 % ; moyenne nationale : 23,2 %).

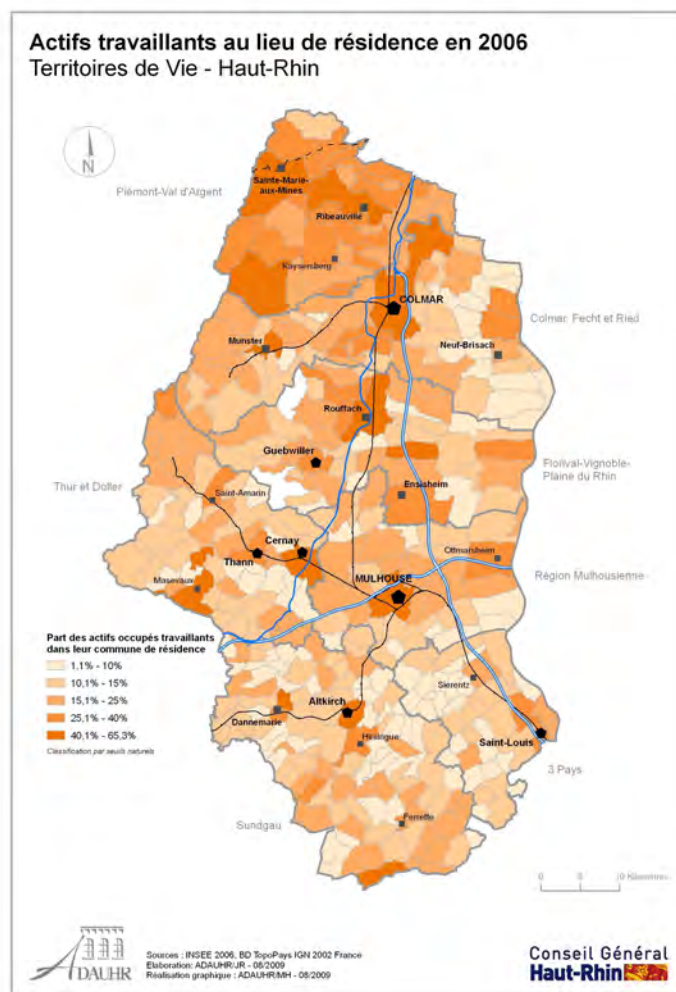
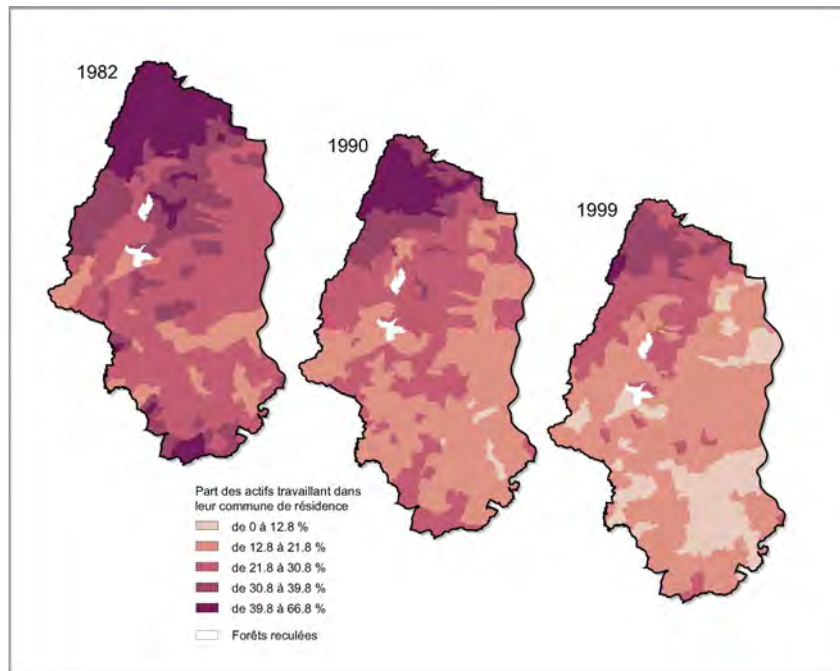
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne se démarque par la très nette composante ouvrière de sa population active et du fait de la prégnance urbaine, par la faible part de sa population agricole.

La concentration des emplois :

La part des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence est de 31,3 % en 2006 (moyenne départementale de 26,3). Ils sont 56,9 % à travailler dans une autre commune du Haut-Rhin. La destination principale des travailleurs des différentes communes périurbaine est MULHOUSE qui draine un nombre conséquent d'emplois.

La mobilité des travailleurs dans la région de MULHOUSE a toujours été importante. Les industries minières et automobiles avaient depuis longtemps mis en place des réseaux de ramassages de salariés par transport en commun vers les différentes usines. La proximité de la Suisse a également favorisé les déplacements hors des communes de résidence.

Entre 1982 et 2006, la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence diminue. Il est ainsi nécessaire de se déplacer davantage pour travailler, ce qui accentue par ailleurs les flux de circulation et tend à faire de certaines parties du Territoire un secteur résidentiel.



Les travailleurs frontaliers

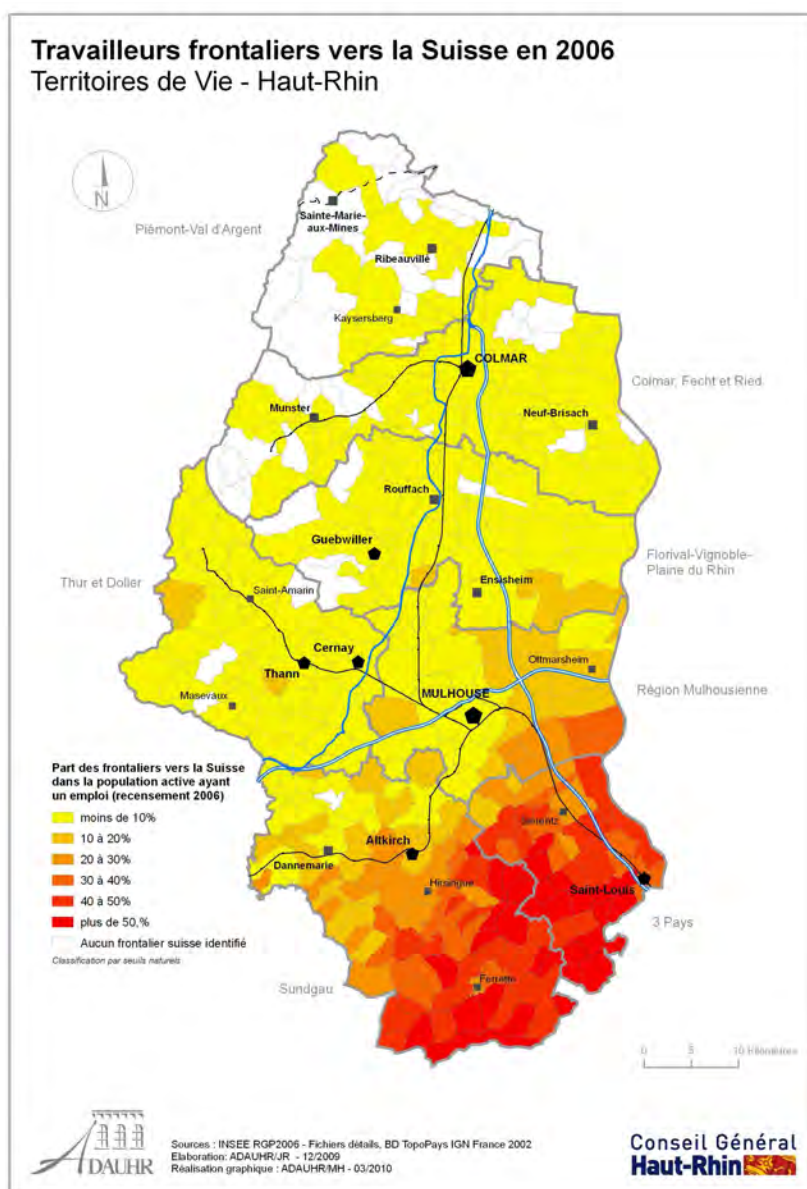
(Source : INSEE - RP 2006)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est soumis à plusieurs aires d'influences régionales et internationales. Le Territoire est mitoyen avec l'Allemagne, mais c'est la proximité avec la Suisse, première destination des frontaliers haut-rhinois qui joue un rôle important.

Selon les données INSEE de 2006, 9,2 % des actifs occupés et actifs de 15 ans et plus travaillent dans les pays frontaliers et principalement dans l'aire urbaine bâloise.

La part du nombre de frontaliers a cependant tendance à diminuer depuis 1999 où près de 11 % de la population active locale effectuait des migrations professionnelles quotidiennes vers l'étranger.

Ce sont essentiellement les communes de l'Est du Territoire qui possèdent une part importante de frontaliers (plus de 10 % des actifs). Les communes de NIFFER et PETIT-LANDAU atteignent les 30 à 40 % de travailleurs frontaliers à destination de la Suisse.



Le chômage

(Source : DIRECCTE Alsace – SESE - 2009)

Au quatrième trimestre 2009, le taux de chômage de la zone d'emploi de MULHOUSE atteint 11,5 % de la population active alors que les moyennes départementale, régionale et nationale s'établissent respectivement à 9,2 %, 8,9 % et 9,5 % (France métropolitaine). C'est la zone d'emploi qui présente la situation la plus délicate d'Alsace devant celle de Strasbourg (9,8 %), situation pérenne et identique depuis le 1^{er} trimestre 2005. Le taux de chômage depuis la fin 2007 a augmenté de 2 %.

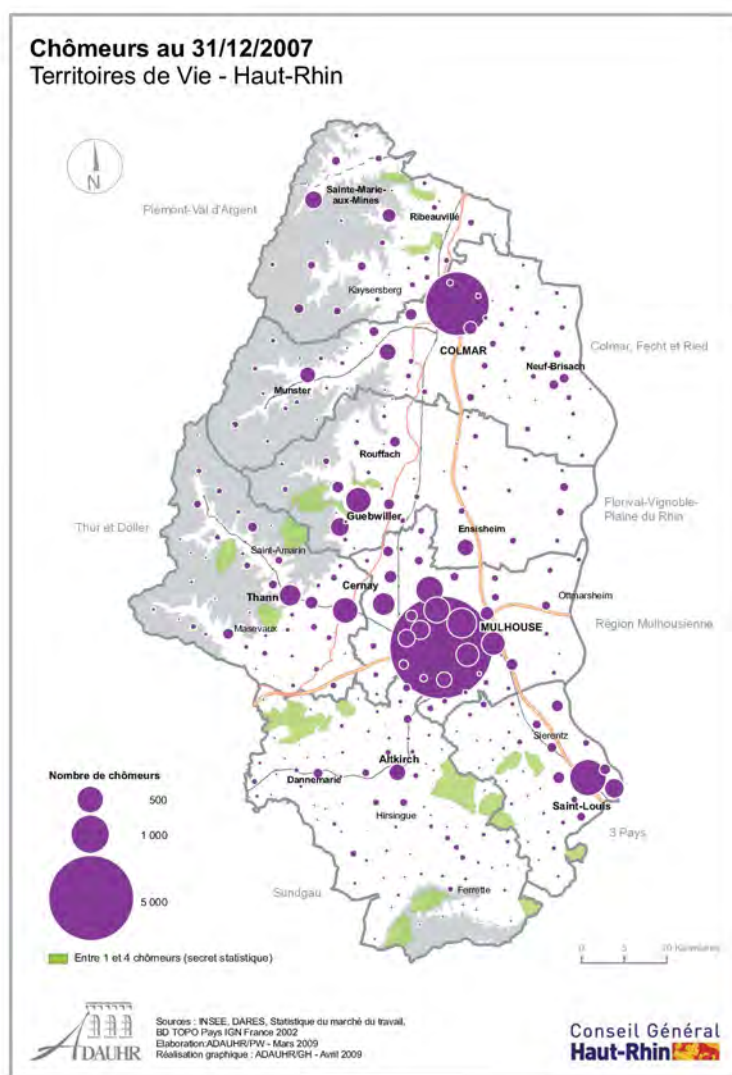
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est le Territoire le plus touché en Alsace avec près de 14 000 demandeurs d'emploi.

Ce fort taux de chômage découle notamment de la diminution de l'offre du secteur privé dans plusieurs communes du Territoire de Vie, dont MULHOUSE, qui est la première commune en nombre d'emplois offerts.

Ainsi, le taux d'évolution des emplois dans le secteur privé a diminué de 3,5 % à MULHOUSE (environ 1 700 emplois de moins) entre 1999 et 2006, de 4,5 % à ILLZACH (environ 300 emplois de moins) et de 14 % à RIXHEIM qui enregistre une nette diminution de ses emplois disponibles dans le secteur privé (environ 500 emplois).

Au contraire, certaines communes ont vu leur nombre d'emplois augmenter fortement lors de la dernière décennie. Ainsi, PULVERSHEIM a connu une augmentation de 63 % du nombre d'emplois dans le secteur privé entre 1999 et 2006 (430 emplois créés), WITTENHEIM a connu une croissance de plus de 20 % sur la même période (+ 717 emplois) ou encore une augmentation de 27 % pour SAUSHEIM (+ 1147 emplois).

Les petites communes et notamment les communes frontalières sont moins touchées par le chômage que les grandes agglomérations.



L'aide à l'insertion professionnelle

(Source : CG68-CAF 2009 - 2010)

Au 31 décembre 2008, le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne comptait 6 702 bénéficiaires du RMI, soit 56 % de l'ensemble des bénéficiaires du RMI dans le département. Ainsi, avec 2,4 % de la population totale qui bénéficie de cette allocation, le Territoire de la Région Mulhousienne est de loin le Territoire le plus concerné par ce revenu minimum.

Le RMI est aujourd'hui remplacé par le RSA qui s'adresse à une population plus large (ex-bénéficiaires de l'API – travailleurs « pauvres » en plus des bénéficiaires du RMI). En 2010, 8 462 personnes en bénéficient dans le Territoire.

A elle seule, la commune de MULHOUSE dispose de 6 sites du Pôle Emploi, ainsi qu'un nombre important d'agences de placements et de recrutements privés.

Il est à noter que ce Territoire est fortement doté en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles sont au nombre de 35 (affiliées à l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique d'Alsace) : 13 entreprises d'insertion (EI) ; 4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ; 4 associations intermédiaires (AI) ; 14 ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Le niveau de qualification de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

Le niveau de qualification de la population active non scolarisée de plus de 15 ans dans le Territoire de Vie est le suivant :

- 24,9 % sont sans diplôme (moyenne départementale : 21,8 % ; moyenne nationale : 19,7 %) ;
- 12,5 % ont un niveau certificat d'études ou brevet des collèges (moyenne départementale : 12,9 % ; moyenne nationale : 18,2 %) ;
- 30,2 % ont un niveau BEP/CAP (moyenne départementale : 31,3 % ; moyenne nationale : 23,8 %) ;
- 13,7 % ont un niveau BAC/BAC Pro (moyenne départementale : 14,2 % ; moyenne nationale : 15,3 %) ;
- 10,4 % ont un niveau BAC+2 (moyenne départementale : 11,2 % ; moyenne nationale : 11,0 %) ;
- 8,6 % ont un diplôme supérieur Bac + 2 (moyenne départementale : 8,5 % ; moyenne nationale : 11,9 %).

La population active de la Région Mulhousienne se démarque avant tout par son faible niveau de qualification.

Elle présente à la fois une part de « sans diplôme » beaucoup plus élevée que la moyenne départementale (3,1 % de plus) ou nationale (5,2 % d'écart), et lorsqu'elle est proche des moyennes haut-rhinoises (exemple : les Bac +2), elle se situe très en-deçà de la norme nationale.

Cette faiblesse est également à noter dans les filières plus professionnelles (1 point de moins pour les BEP/CAP que le Haut-Rhin ; des chiffres plus faibles également pour les BAC/BAC Pro).

Les lieux de formation

(Source : CG68, CRA - 2010)

Ce Territoire de Vie compte 21 collèges publics (9 960 élèves au total, avec SEGPA, pour la rentrée 2009/2010) et 4 établissements privés pouvant accueillir 2 859 élèves.

La capacité globale des collèges publics n'a pas changé depuis la rentrée 2007. Toutefois, les collèges d'OTTMARSHEIM et de KINGERSHEIM ont fait l'objet d'aménagement durant cette période, et le collège Jules Verne d'ILLZACH a été reconstruit pour une ouverture effective à la rentrée 2010/2011. Signalons enfin que la reconstruction sur site du collège Bel Air 2 de MULHOUSE est programmée.

On dénombre également 11 lycées publics et 6 lycées privés sur le Territoire pour un nombre total de 10 587 lycéens en 2009/2010. 7 de ces lycées assurent des formations post-bac pour environ 2 000 étudiants.

Des formations universitaires sont également présentes sur le Territoire avec l'Université de Haute Alsace (UHA et ses 4 facultés, 2 écoles d'ingénieurs et 2 IUT) et ses quelques 8 000 étudiants sur les communes de MULHOUSE et de COLMAR, l'essentiel étant regroupé sur MULHOUSE.

Ce sont environ 100 formations qui sont délivrées dans 4 domaines principaux :

- Arts, Lettres, Langues
- Sciences Humaines et Sociales
- Droit, Economie, Gestion
- Sciences et Technologies, Santé.

Les emplois offerts et les principales activités économiques

(Source : INSEE - RP 2006)

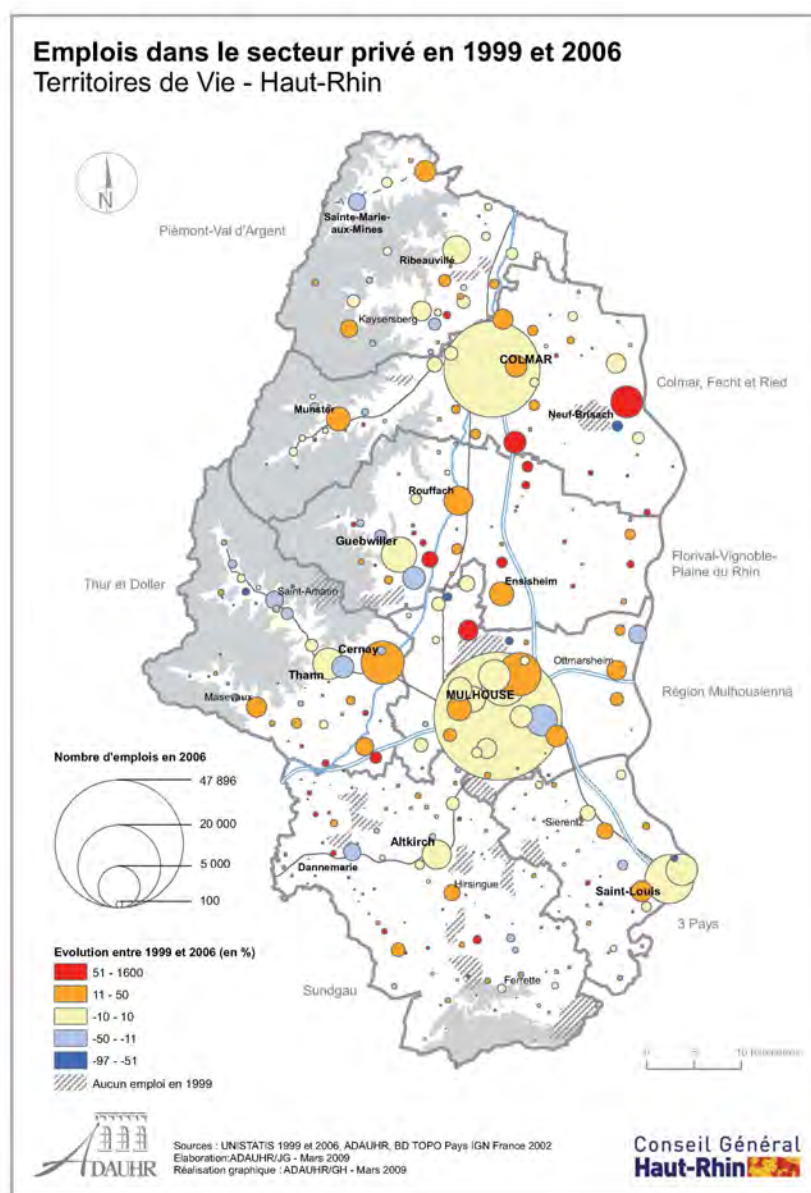
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne offre 113 972 emplois (39,7 % des emplois offerts dans le département), pour 108 176 actifs résidant sur le Territoire, soit un taux de concentration d'emplois de 105,4 % (contre 90 % de moyenne départementale).

Le Territoire compte, au 31 décembre 2009, près de 16 738 entreprises et établissements, soit 33 % des entreprises du département (Source : INSEE - Sirène 2009).

Il représente donc un pôle d'emplois attractif pour les territoires voisins.

La répartition des emplois offerts dans le Territoire de la Région Mulhousienne selon les secteurs d'activités est la suivante :

- agriculture : 0,7 %, (moyenne départementale : 2,4 % ; moyenne nationale : 3,5 %) ;
- industrie : 21,8 % (moyenne départementale : 23,5 % ; moyenne nationale : 15,2 %) ;
- construction : 6,3 % (moyenne départementale : 6,7 % ; moyenne nationale : 6,4 %) ;
- tertiaire : 71,2 % (moyenne départementale : 67,5 % ; moyenne nationale : 74,8 %).



Le secteur tertiaire est la première source d'emplois offerts sur le Territoire avec 81 117 emplois, soit 41 % des emplois tertiaires présents dans le Haut-Rhin. Il reste toutefois bien en-dessous de la normale nationale (-3,6 % d'écart). La Région Mulhousienne concentre également 43 % des emplois dans le commerce du département avec 17 845 emplois, 37 % des emplois du département lié à la construction avec 7 232 emplois, et 37 % de l'activité industrielle du département avec 24 800 emplois.

Contrairement aux idées reçues, la part de l'industrie est plus faible que la moyenne départementale. MULHOUSE, moteur de la révolution industrielle française est toutefois encore tournée aujourd'hui vers l'industrie et notamment le secteur automobile (usine PSA et ses nombreux sous-traitants dans la région). Avec la disparition de l'activité minière, plusieurs communes du bassin potassique ont reconverti leurs économies et en partie par la réalisation de zones d'activités industrielles et artisanales sur les anciens terrils et friches minières.

Enfin, si l'agriculture semble marginale dans la répartition du travail de la Région Mulhousienne, elle représente néanmoins 12,3 % des emplois agricoles du département.

Le secteur agricole offre un nombre d'emplois directs limités (215 agriculteurs) auquel s'ajoutent les emplois indirects liés à l'agroalimentaire qui fait travailler près de 600 personnes pour 417 exploitations agricoles enregistrées au RGA en 2000 pour le Territoire.

Les structures d'exploitation sont de taille importante, même si leur surface a tendance à diminuer. L'agriculture du Territoire est dominée par les producteurs céréaliers, mais on observe une tendance récente, via l'action des collectivités locales, de transformation et de relocalisation des activités agricoles par le biais des projets de maraîchage, jardins collectifs et vente directe par paniers et AMAP. Ces dernières se sont fortement développées dernièrement et structurées autour de l'association TERRES.

Les principaux employeurs sont les suivants (Source : INSEE - Sirène 2009 - Effectifs arrondis à la centaine) :

Nom de l'établissement	Commune principale d'implantation	Effectifs
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	SAUSHEIM	8700
Centre Hospitalier Spécialisé	MULHOUSE	7 300
COMMUNE DE MULHOUSE	MULHOUSE	2000
ASS POUR ACCOMPAG MAINTIEN A DOMICILE	MULHOUSE	1 400
SOC NAT DES CHEMINS DE FER FRANCAIS	MULHOUSE	900
RHODIA OPERATIONS	CHALAMPE	800
CLEMESY SA	MULHOUSE	700
MAISON DU DIACONAT	MULHOUSE	600
SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE EST	MULHOUSE	600
APALIB	MULHOUSE	600
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN	MULHOUSE	440

Le secteur de la fonction publique et de l'hospitalier joue un rôle important à MULHOUSE et dans sa région avec 4 établissements de ce type dans les 8 premiers employeurs. La majorité des grands employeurs se trouve à MULHOUSE. On retrouve certaines communes ayant des spécificités propres comme SAUSHEIM avec l'usine Peugeot Citroën Automobile SA, l'établissement Rhodia à CHALAMPE ou encore la SIELEST à PULVERSHEIM qui offre plusieurs centaines d'emplois grâce à la présence d'un seul établissement.

Le secteur de la grande distribution (comprenant la vente, la gestion, le stockage) offre également plusieurs milliers d'emplois dans le Territoire de Vie principalement à MULHOUSE et en périphérie proche du centre urbain.

Les effectifs des établissements sont dans l'ensemble inversement proportionnels à la distance au pôle principal de MULHOUSE.

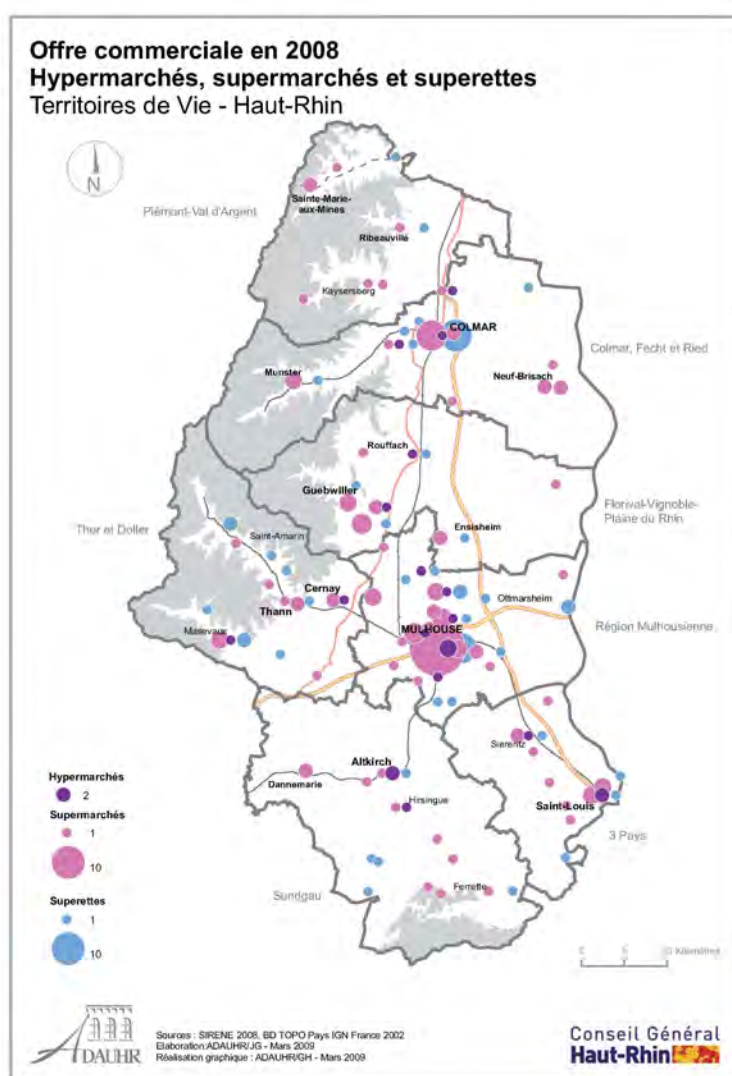
Le commerce et l'artisanat

(Source : INSEE - Sirène 2009)

L'offre commerciale du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est la plus importante du département. Le Territoire de Vie compte au total 81 établissements de type hypermarchés, supermarchés ou superettes, soit un ratio de 3,03 pour 10 000 habitants (2,81 en moyenne pour le département).

Les supermarchés sont les établissements les plus présents (54 dans le Territoire), suivi des superettes (19 équipements) et de 8 hypermarchés. La Région Mulhousienne est le Territoire qui regroupe respectivement le maximum de ces établissements avec notamment, 40 % des hypermarchés et 42 % des supermarchés.

La plus forte concentration de l'offre commerciale se partage entre MULHOUSE, KINGERSHEIM, WITTENHEIM. Une rupture dans l'offre est visible dans les communes à l'Est de MULHOUSE où l'offre est beaucoup plus faible. Ainsi, 7 communes au Sud-Est ne disposent d'aucune offre commerciale de ce type.



L'offre commerciale des supérettes, super et hypermarchés est complétée par l'offre commerciale de proximité.

Seules 6 communes de petites tailles, situées à la limite Sud-Est du Territoire et la commune de FELDKIRCH au Nord, ne disposent d'aucun commerce de proximité. Les 24 autres communes se partagent 80 services qui se répartissent de la façon suivante en 2008 : 28 boulangeries (27 en 2999), 16 commerces d'alimentation générale (18 en 2000), 18 tabacs (21 en 2000), 11 presses (identique à 2000) et de 7 charcuteries (elles étaient 10 en 2000). (Source : SIRENE 2007).

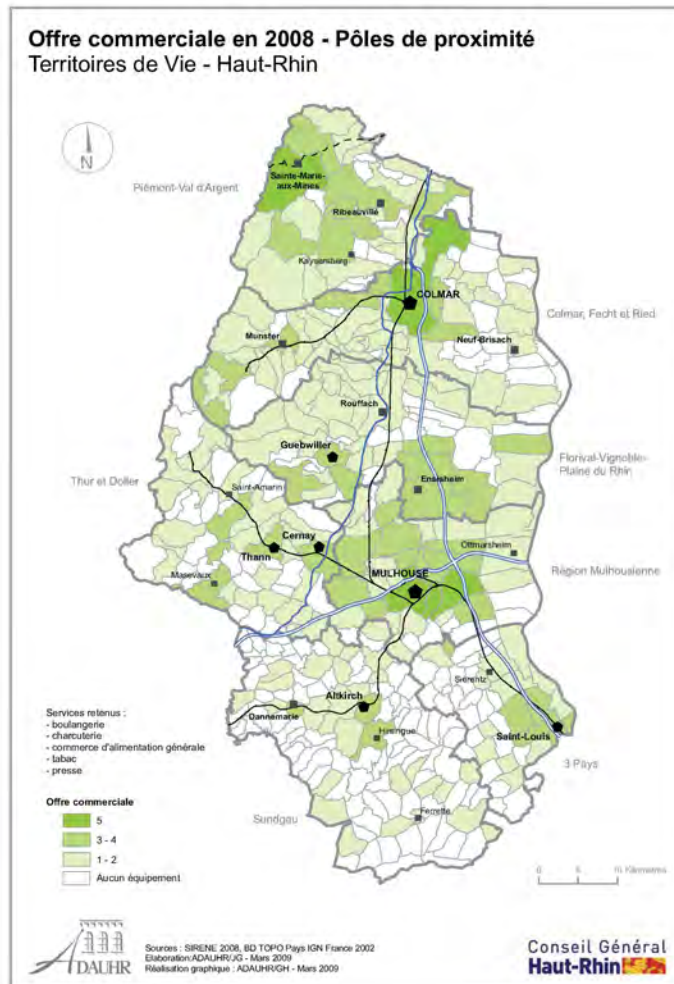
La tendance générale de disparition des commerces de proximité se retrouve également dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne avec 7 fermetures entre 2000 et 2008. Ce sont les boucheries-charcuteries charcuteries qui sont les plus touchés avec 30 % de fermetures suivi des Tabacs et des commerces d'alimentation générale avec 14 et 11 % de fermetures. Seul le secteur de la boulangerie a augmenté avec la création d'une boulangerie supplémentaire.

La diminution des commerces de proximité de 8 % entre 2000 et 2008 reste cependant la baisse la plus faible de tous les Territoires de Vie du département.

Les commerces de proximité se concentrent essentiellement à MULHOUSE, RIEDISHEIM et RIXHEIM et leur nombre par commune diminue en fonction de la distance de MULHOUSE (LUTTERBACH, PFASTATT et RICHWILLER sont sous-équipés par rapport à leur poids démographiques).

Concernant les activités artisanales, 3 434 établissements sont recensés en 2009 par la Chambre de Métiers dans l'arrondissement de MULHOUSE (soit 37 % des établissements du Haut-Rhin). On observe que les établissements de services sont davantage représentés (34,7 % des établissements du Territoire, contre 30,4 % en moyenne départementale), suivi par le secteur du bâtiment qui concentre 37,4 % des établissements (39,6 % dans le département), le secteur de la production qui regroupe 19,7 % des établissements (département : 21,3 %) et le secteur de l'alimentation qui regroupe 8,2 % des établissements (8,6 % à l'échelle du département).

(Source : Chambres des Métiers/SCOT)



Le foncier et les outils du développement économique

(Source : ADAUHR - DDT - mars 2008 ; CG68 - 2010)

Au 1^{er} mars 2008, le Territoire de Vie dispose de 3 364,7 hectares de zones règlementaires affectées à des Zones d'Activités Economiques (ZAE), soit 31,3 % de la surface de ZAE du Haut-Rhin. Il s'agit du Territoire qui possède le plus de ZAE du département.

Les zones d'activités du Territoire sont fortement spécialisées : dans l'industrie de la chimie le long du Rhin, dans l'automobile en périphérie Est de MULHOUSE, ou encore dans l'artisanat dans les communes plus éloignées de MULHOUSE.

Des Zones d'Activités Economiques sont répertoriées sur l'ensemble du Territoire. Plusieurs zones « d'intérêt départemental » ont été mises en place et sont soutenues par le Conseil Général. On retrouve ainsi :

- le pôle ferroviaire de RICHWILLER / WITTENHEIM (vocation logistique et formation conducteurs) ;
- le Parc des collines (tranche 2) au sud de MULHOUSE (MORSCHWILLER, DIDENHEIM) à vocation tertiaire ;
- le Carreau Marie-Louise (STAFFELFELDEN) à vocation artisanale et industrielle ;
- le pôle aéronautique d'HABSHEIM qui est un projet labélisé en 2010.

Plusieurs communes bénéficient des Aides à Finalité Régionale (zonage AFR) pour le secteur industriel, notamment dans l'ancien bassin minier (WITTELSHEIM, WITTENHEIM, PULVERSHEIM...) ou dans les communes de plaine le long du Rhin (CHALAMPE, BANTZENHEIM, OTTMARSHEIM).

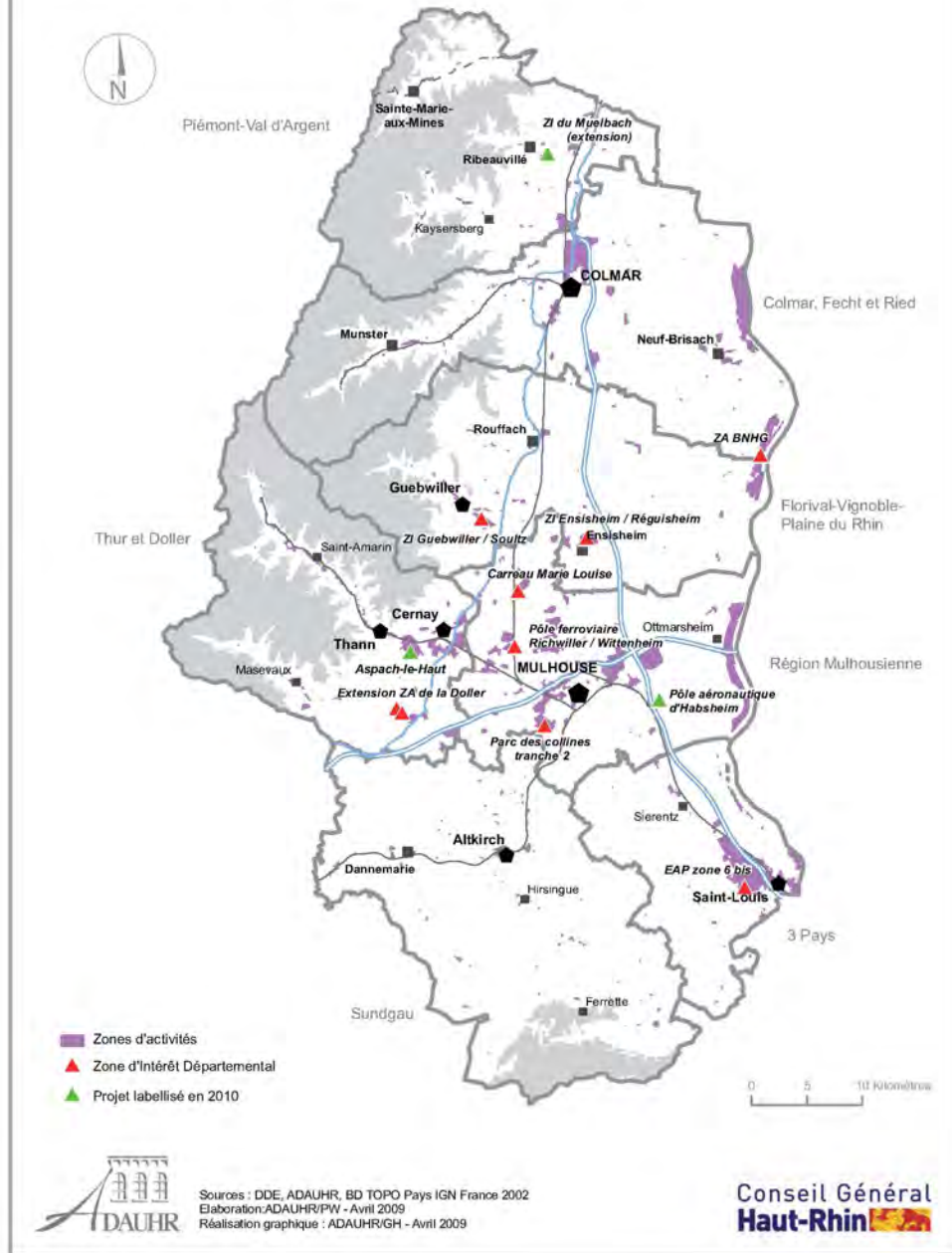
Afin d'inciter à la création et au développement des entreprises, plusieurs structures d'encouragement et de soutien existent sur le Territoire autour des pépinières et des autres hôtels ou villages d'entreprises, dont celle de la Mer Rouge, de l'aire de la Thur. Le Territoire avec l'aide du Conseil Général a permis l'émergence de deux projets d'hôtels d'entreprises supplémentaires, qui ont été labélisés fin 2009, respectivement sur les bans communaux de BRUNSTATT (site du Gifop) et de MULHOUSE.

⇒ Enjeux relevés :

- **Accroître l'attractivité économique du Territoire ;**
- **Améliorer l'appareil commercial et artisanal existant en veillant à une meilleure répartition de l'offre sur le Territoire ;**
- **Favoriser le développement de fonctions métropolitaines supérieures ;**
- **Améliorer l'adéquation entre les niveaux de qualifications à rehausser et l'offre d'emplois ;**
- **Favoriser l'insertion professionnelle ;**
- **Préserver le foncier agricole dans ce Territoire dense et fortement urbanisé afin de pérenniser l'activité agricole, de favoriser le maraîchage et de développer les circuits courts.**

Zones d'Activités d'Intérêt Départemental

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Habitat et Logements

*Diversifier l'offre afin d'améliorer l'image et l'attractivité du
Territoire et de sa ville-centre*

Les présentes caractéristiques du logement dans le Territoire de Vie sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat et des statistiques 2006 de l'INSEE.

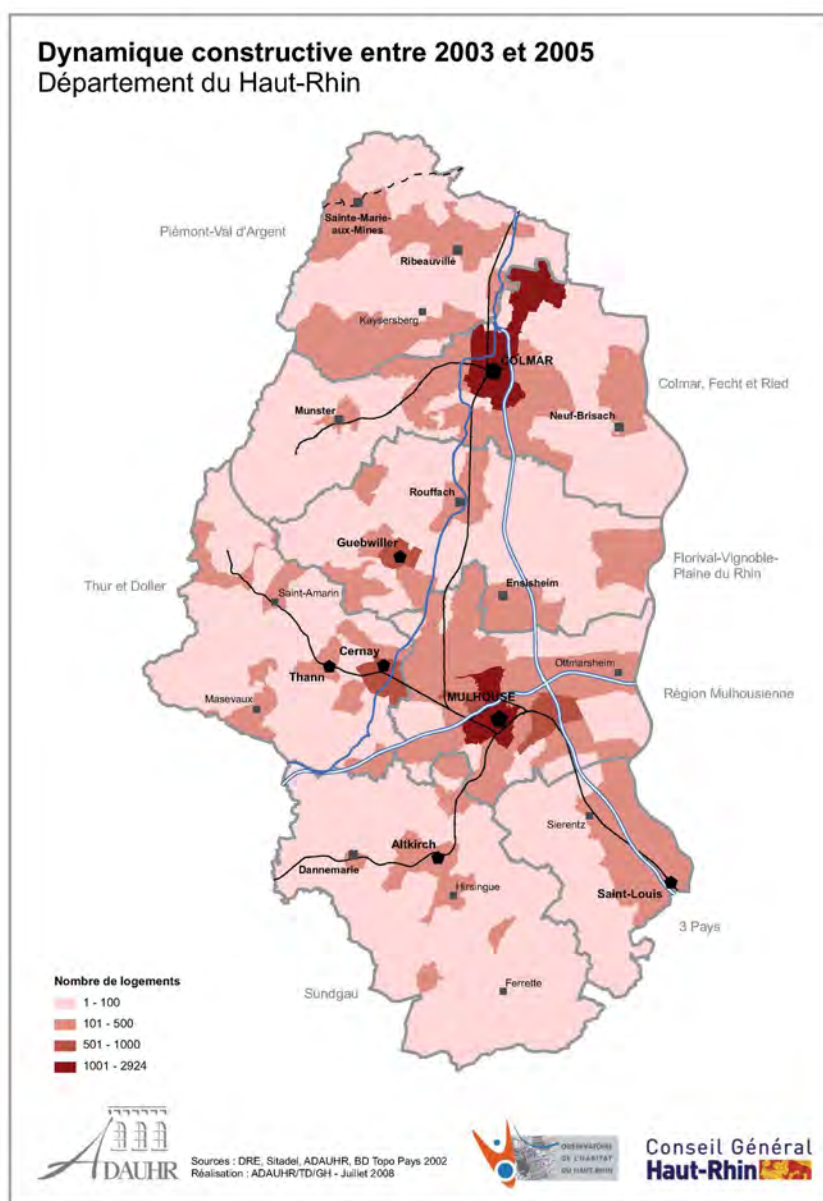
La problématique du logement est gérée pour tout le Territoire de Vie par la Zone d'Observation de l'Habitat (Z.O.H.) de MULHOUSE.

La dynamique constructive

(Source : DREAL - Sitadel)

En 2006, le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne comptait 121 517 logements. Le parc de logements a augmenté de 8 % entre 1999 et 2006. En valeur absolue, la progression du nombre de logements est la plus forte du département avec 9 334 nouveaux logements construits (+ 2 532 logements commencés en 2007-2008). Près de 3 000 logements ont été créés à MULHOUSE qui est la commune qui a connu la plus grande dynamique constructive du département (en valeur absolue) lors de cette période. Les deux autres communes les plus dynamiques sont RIXHEIM et PFASTATT.

Cependant en valeur relative, il s'agit de la plus faible progression du département (progression de 10 %).



Les caractéristiques principales du parc de logements

(Source : INSEE - RP 2006)

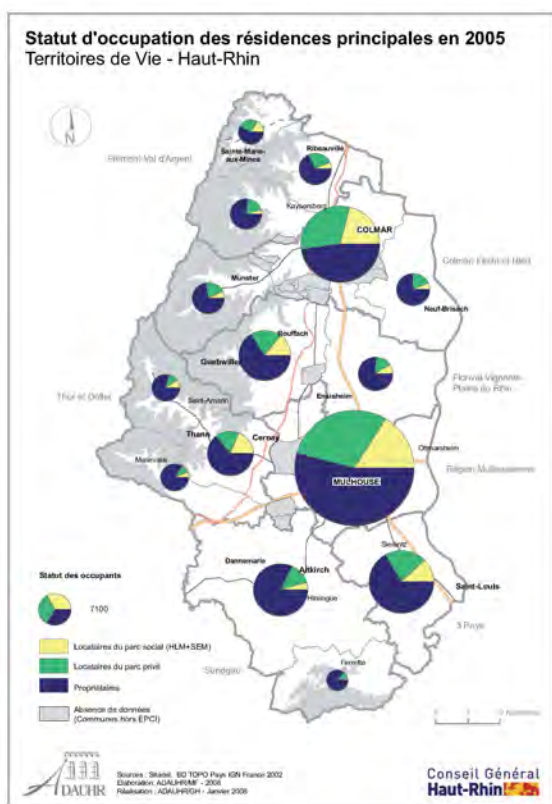
Les typologies de logements

Contrairement aux autres Territoires de Vie, la part des appartements est plus importante que la part des maisons individuelles avec respectivement 60 % et 40 % (moyennes nationales : 42,4 % et 56,1 % ; moyennes départementales : 46,4 % et 52,9 %). On dénombre ainsi 72 252 appartements et 48 237 maisons en 2006 dans le Territoire de Vie.

Dans les faits, la prédominance des appartements n'est réelle qu'à MULHOUSE et sa première ceinture périphérique (PFASTATT, ILZACH,...). La maison individuelle demeure le type d'habitat majoritaire dans les communes périurbaines plus éloignées de MULHOUSE.

Cependant, même si la maison individuelle est privilégiée dans les villages périurbains, la part de logement individuel diminue face aux logements collectifs et aux logements individuels groupés.

Globalement avec un parc d'un peu plus de 121 000 logements en 2006, la Région Mulhousienne présente des taux de résidences principales (91,4 %) et de vacance (8 %) supérieurs aux moyennes nationales (83,9 % et 6,4 %) et départementales (90,1 % et 7,3 %) avec un très faible taux de résidences secondaires (0,6 %, contre 9,7 % pour la France entière et 2,6 % pour le Haut-Rhin).



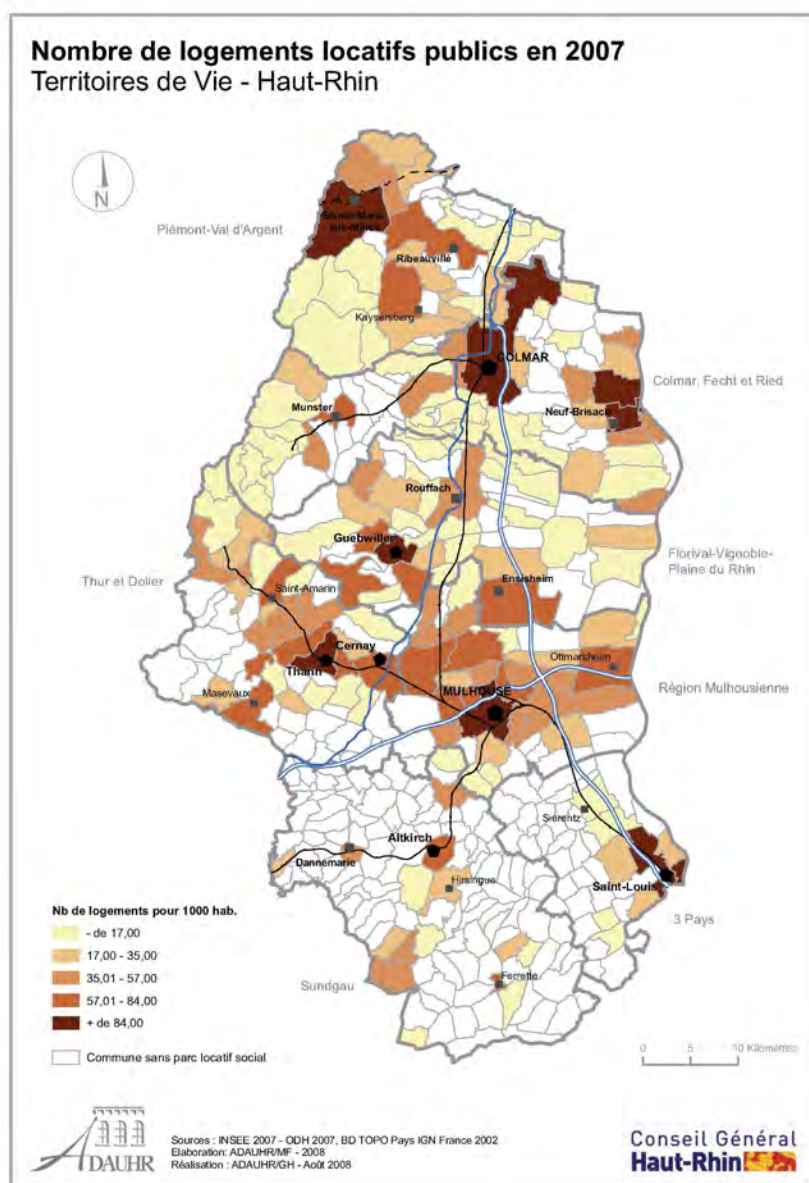
Le statut des occupants

Le statut de propriétaire est le plus faible du département et représente 54,5 % des occupants des résidences principales, largement en dessous de la moyenne départementale de 57,9 % ou de la moyenne nationale avec 57,2 %. Le mode locatif est beaucoup plus présent en ville, et la part des propriétaires augmente dans les communes périurbaines dont la croissance récente repose sur le développement des lotissements et de l'accession à la propriété de la maison individuelle.

Le locatif social

La part des locataires en Habitations à Loyers Modérés (HLM) publique sur l'ensemble des résidences est de 14,5 %, en diminution de 0,8 point depuis 1999, mais le parc locatif privé est en croissance sur la même période.

La part du locatif, et notamment du locatif public, est largement surreprésentée dans le Territoire de Vie et plus particulièrement sur la ville de MULHOUSE, créant ainsi un déséquilibre avec les territoires environnants et engendrant une forte pression de la demande locative sociale sur MULHOUSE.

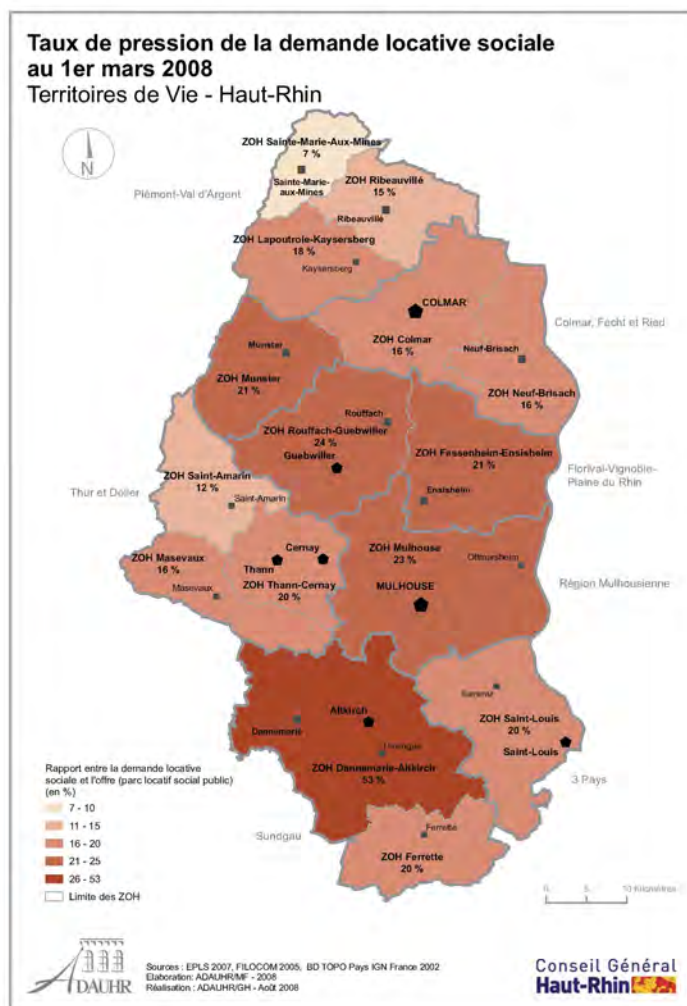


La demande d'accès aux logements locatifs sociaux est importante dans le Territoire. Le rapport entre l'offre et la demande dans la ZOH de MULHOUSE est de 23 % au 1^{er} mars 2008 alors que le taux de pression est de 21 % pour l'ensemble du département.

La pression de la demande locative sociale est relativement importante en raison du nombre important de personnes qui pourraient en bénéficier au regard de leurs revenus. Ainsi, 77 % des locataires du parc privé et 54 % des propriétaires seraient susceptibles de demander un logement social.

La pression foncière est très inégalement répartie et se concentre principalement à MULHOUSE et dans ses communes périphériques.

Le Plan Départemental de l'Habitat préconise une construction annuelle de 340 logements locatifs publics (jusqu'en 2015) afin de diminuer la pression de la demande locative.



Loyers moyens dans le parc locatif privé

(Source : Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH).

La faiblesse du nombre de logements locatifs publics dans certains secteurs n'a pas entraîné de hausse des tarifs locatifs par rapport aux moyennes départementales.

A 7,95 €/m², les loyers moyens du parc locatif privé se situent en dessous de la moyenne départementale (8,11 €/m²). Ils varient en fonction de la localisation et descendent à 7,60/m² pour la ville de MULHOUSE et croient jusqu'à 8,44 €/m pour le secteur Ile Napoléon – Porte de France Rhin-Sud – Collines.

Les sites d'accueil des gens du voyage

(Source : CG68 - DDT - sept. 2009)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne compte 4 sites d'accueil des gens du voyage pour un total de 137 places réparties comme suit :

- 28 places à KINGERSHEIM à un tarif journalier par place de caravane (hors fluides) de 3€ ;
- 40 places à MULHOUSE à un tarif journalier par place de caravane (hors fluides) de 3€ ;
- 44 places à RIXHEIM à un tarif journalier par place de caravane (hors fluides) de 3€ ;
- 15 places à RIEDISHEIM à un tarif journalier par place de caravane (hors fluides) de 5€.

Les tarifs par jour et par place de caravane (hors fluide) font partie des moins chers du département. En contrepartie, la durée maximale de stationnement est plus faible et varie entre 1 et 2 mois selon les aires d'accueil.

Une aire d'accueil de 20 places existe également à WITTELSHEIM, mais a été déclarée non conforme au décret du 29 juin 2001 en raison de l'absence de sanitaires. Un dossier est en attente pour la création d'une aire d'accueil de 10 places à PFASTATT.

⇒ Enjeux relevés :

- **Gérer la pression foncière et l'étalement urbain ;**
- **Maintenir l'attractivité résidentielle par une diversification de l'offre en logements et notamment de l'offre locative à loyers « maîtrisés » dans les communes hors de MULHOUSE ;**
- **Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers anciens et des quartiers d'habitat social ;**
- **Permettre l'accession à la propriété par de jeunes ménages par une maîtrise de la pression foncière ;**
- **Résorber la vacance de logements.**

Tourisme

*Un Territoire touristique en retrait,
mais porteur d'opportunités*

L'image et l'offre touristique

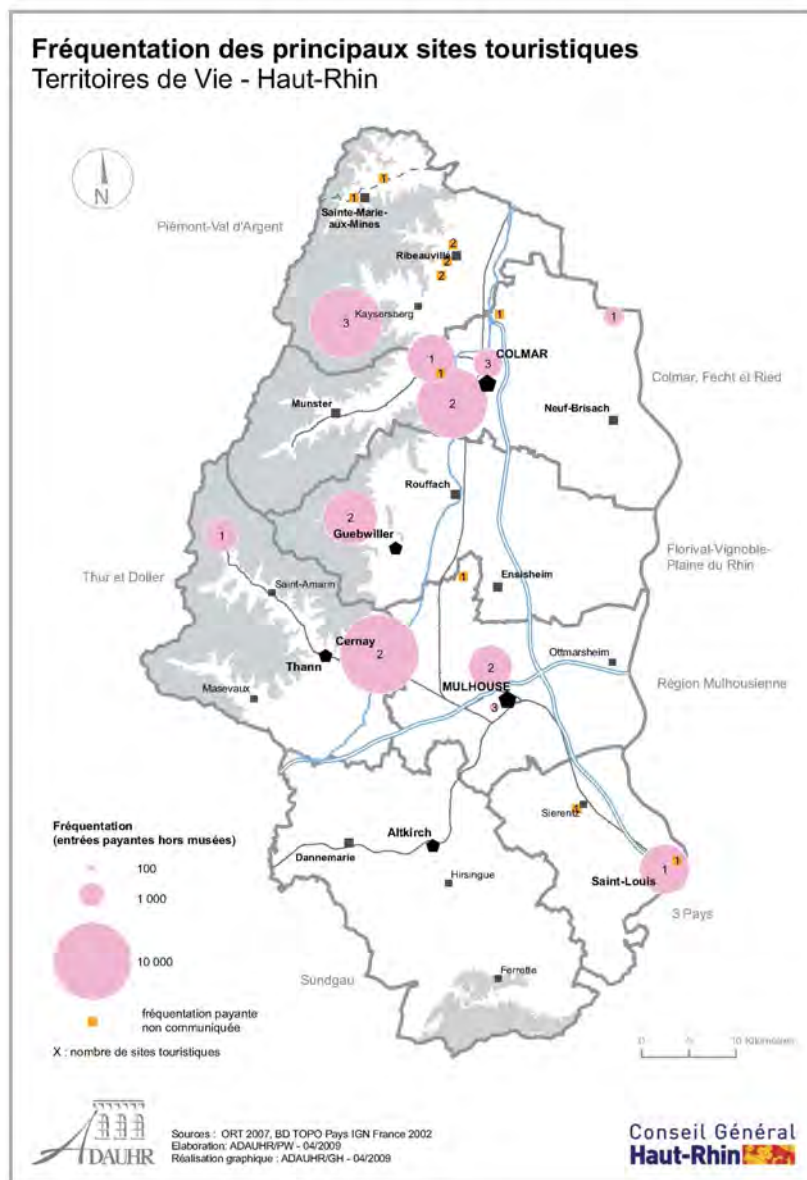
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne se démarque du reste du département par son offre touristique. La Région Mulhousienne a axé son offre touristique sur les musées technologiques traduisant l'histoire industrielle des 18, 19 et 20^{ème} siècles de MULHOUSE ainsi que sur l'évènementiel et les congrès.

La présence de l'Ecomusée à UNGERSHEIM, vitrine du patrimoine alsacien s'oppose à cette orientation technologique du Territoire même s'il s'ouvre désormais au patrimoine minier.

La Région Mulhousienne bénéficie d'une bonne accessibilité pour développer son offre touristique (Autoroutes, TGV, aéroports...), mais celle-ci reste peu développée par rapport au reste du département et notamment au Nord. Certains secteurs comme la plaine alluviale à l'Est et au Sud-Est ont une offre touristique quasi inexistante, notamment en offre d'hébergement.

Le tourisme dans la Région Mulhousienne est avant tout un tourisme de passage. Les touristes se rendent dans le Territoire pour un évènement ou une visite particulière grâce à certains musées, au Bioscope et autres évènementiels dont la renommée dépasse largement les limites du Territoire, mais sont pour partie hébergés par des établissements hors du Territoire (Région de Colmar, piémont Viticole...).

Des potentialités existent cependant pour développer le tourisme et notamment un tourisme vert favorisé par l'importance et la qualité de certains espaces naturels telles que les forêts de la Hardt, du Rhin ou des communes vallonnées au sud présentant un patrimoine architectural traditionnel alsacien.



Le Territoire de la Région Mulhousienne profite d'événements ponctuels (le festival automobile, le « Mulhouse Musique Festival », le marché de Noël ou encore le carnaval international) et de quelques équipements d'importance régionale pour le tourisme comme le Zoo ou le Parc des Expositions qui sont en passe d'être respectivement agrandis ou renforcés dans leurs fonctionnalités (centre de congrès).

Une part du patrimoine industriel riche de la Région Mulhousienne qui pourrait servir de base à un développement touristique tend cependant à disparaître. C'est le cas avec la réhabilitation quasi systématique des friches et des carreaux miniers.

Le développement du tourisme passera aussi par la fidélisation des touristes qui pourraient être incités à résider et passer plusieurs jours au sein du Territoire mulhousien. Cela peut passer par la création d'une offre d'hébergement plus attractive, car plus qualitative et/ou diversifiée et d'un développement d'une politique globale jouant sur la synergie et la mise en valeur des potentialités touristiques du Territoire existantes ou programmées.

La promotion touristique de la Région Mulhousienne est assurée par l'Office de tourisme et des congrès de Mulhouse et sa région.

Seuls deux points d'accueil aux touristes existent dans le Territoire de Vie. Ils se trouvent tous deux à Mulhouse (place de la Réunion au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et dans l'avenue Foch).

Bien que l'office du tourisme représente « Mulhouse et sa région », il concentre l'essentiel de ses compétences sur MULHOUSE en faisant la promotion des principaux événements de la ville.

L'offre en hébergement touristique

(Source : ORT - 2009)

Le Territoire de Vie présente une offre d'hébergement de 9 700 lits, soit 18 % de l'offre départementale.

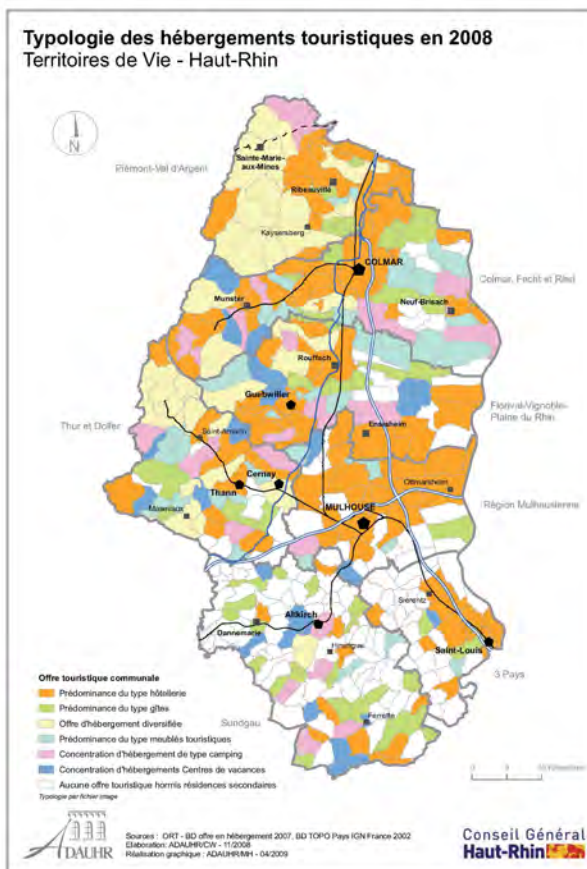
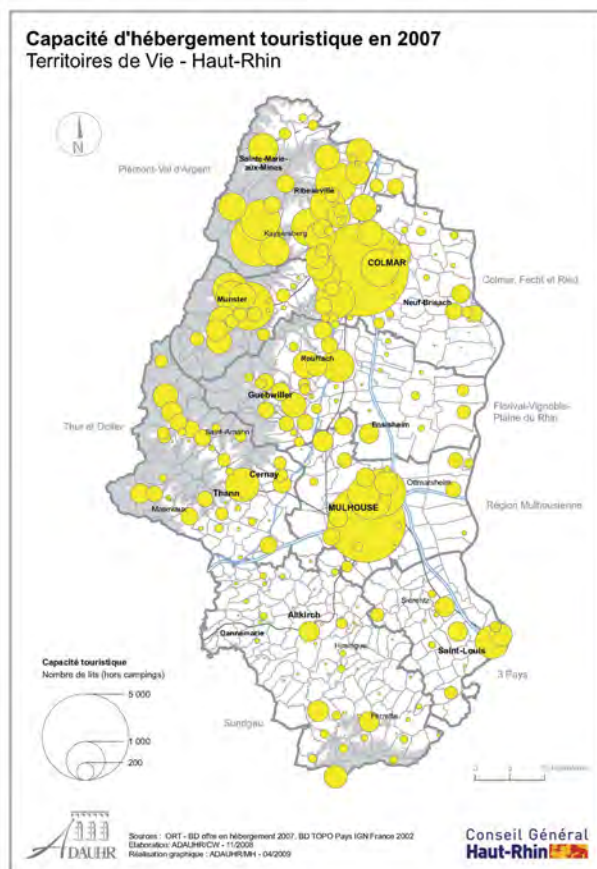
	Nb d'établissements
Hôtels	47
Campings	4
Gîtes ruraux	10
Meublés	6
Refuges et gîtes d'étape	1
Centres d'accueil et de vacances	1
Chambres d'hôtes	17

L'offre en hébergement dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne repose essentiellement sur l'offre hôtelière. Par rapport aux autres Territoires de Vie, l'offre d'hébergements alternatifs à l'hôtellerie est quasiment inexistante (refuges, gîtes, auberges de jeunesse...).

L'offre hôtelière médiane correspond aux établissements de 2 étoiles avec 1 936 lits ce qui représente 40 % des lits en hôtellerie de la Région Mulhousienne. Le Territoire possède également 1 136 lits en établissement 3 étoiles, mais l'offre en établissement 4 étoiles est réduite à 312 lits.

Contrairement au vignoble et aux Vosges, la Région Mulhousienne n'a jamais été un secteur attractif pour les résidences secondaires. Environ 327 résidences secondaires sont présentes sur le Territoire ce qui représente moins de 5% du total des résidences secondaires du département (environ 1635 lits).

Si l'offre en camping est de bonne qualité avec 54 % des places en établissement 3 étoiles, elle reste relativement faible avec un total de 1 311 lits réparti en 4 campings. Elle serait à développer pour promouvoir un accueil plus accessible et familial sur le Territoire.



⇒ Enjeux relevés :

- Développer une image attractive pour la Région Mulhousienne (promotion des évènements à rayonnement national ou international en s'appuyant sur le Parc des Expositions et les sites touristiques structurants comme le zoo) ;
- Prolonger la durée de visite des touristes dans le Territoire par le développement d'une offre touristique diversifiée et une augmentation de l'offre d'hébergement ;
- Promouvoir de nouvelles pistes touristiques en dehors du tourisme technologique en se basant notamment sur le patrimoine naturel du Territoire (forêt de la Hardt, le long du Rhin et des anciens canaux).

Environnement et Cadre de Vie

*Une forte présence de zones naturelles remarquables à préserver
face à l'urbanisation croissante*

Les espaces naturels et les aspects paysagers

(Source : IGN, Diren - 2009, RGA - 2000)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne possède une diversité de paysages et une richesse naturelle importante mais sous forte pression anthropique.

On retrouve à l'Est du Territoire la forêt thermophile de la Hardt et les îles de la bande Rhénane. Au sud, un ensemble de prairies et de vergers du Horst Mulhousien. A l'ouest, la vallée de la Doller et ses milieux humides et au Nord-Ouest, l'extrémité du massif du Nonnenbruch et du Thurwald situés dans le bassin potassique qui possède de nombreuses rivières et milieux humides.

Le Territoire de Vie est couvert par 15 810 hectares de surfaces boisées, soit 36,7 % de sa surface totale. Ces espaces correspondent principalement à la forêt de la Hardt, à la forêt du Nonnenbruch et à la forêt du Tannenwald, Zuhrenwald et Altenberg qui constituent une ceinture verte autour de MULHOUSE.

La première source d'utilisation d'espace est dévolue à l'agriculture avec plus de 16 462 hectares de terres, soit 38 % du Territoire. Enfin, la Région Mulhousienne présente le plus fort taux d'urbanisation du département avec 23,2 % de son Territoire soit 2 472 hectares.

De nombreux sites naturels remarquables font partie des sites du réseau Natura 2000 en qualité de Zone de Protection Spéciale (8 920 ha) ou de Zone Spéciale de Conservation (2 374 ha), principalement dans les forêts de la Hardt et du Nonnenbruch.

La superficie totale des zones Natura 2000 représente 9 427 ha, soit 22 % de la superficie totale du Territoire de la Région Mulhousienne.

Précisons qu'il existe quatre périmètres d'Espaces Naturels Sensibles sur les bans des communes de HABSHEIM (162 ha), UNGERSHEIM (22 ha), DIETWILLER (2 ha) et PULVERSHEIM (environ 170 ha).

Le Territoire de Vie comprend également 22 zones humides remarquables.

Enfin, 26 % du Territoire sont considérés comme des zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF). La Région Mulhousienne est le second Territoire présentant la plus grande superficie de ZNIEFF.

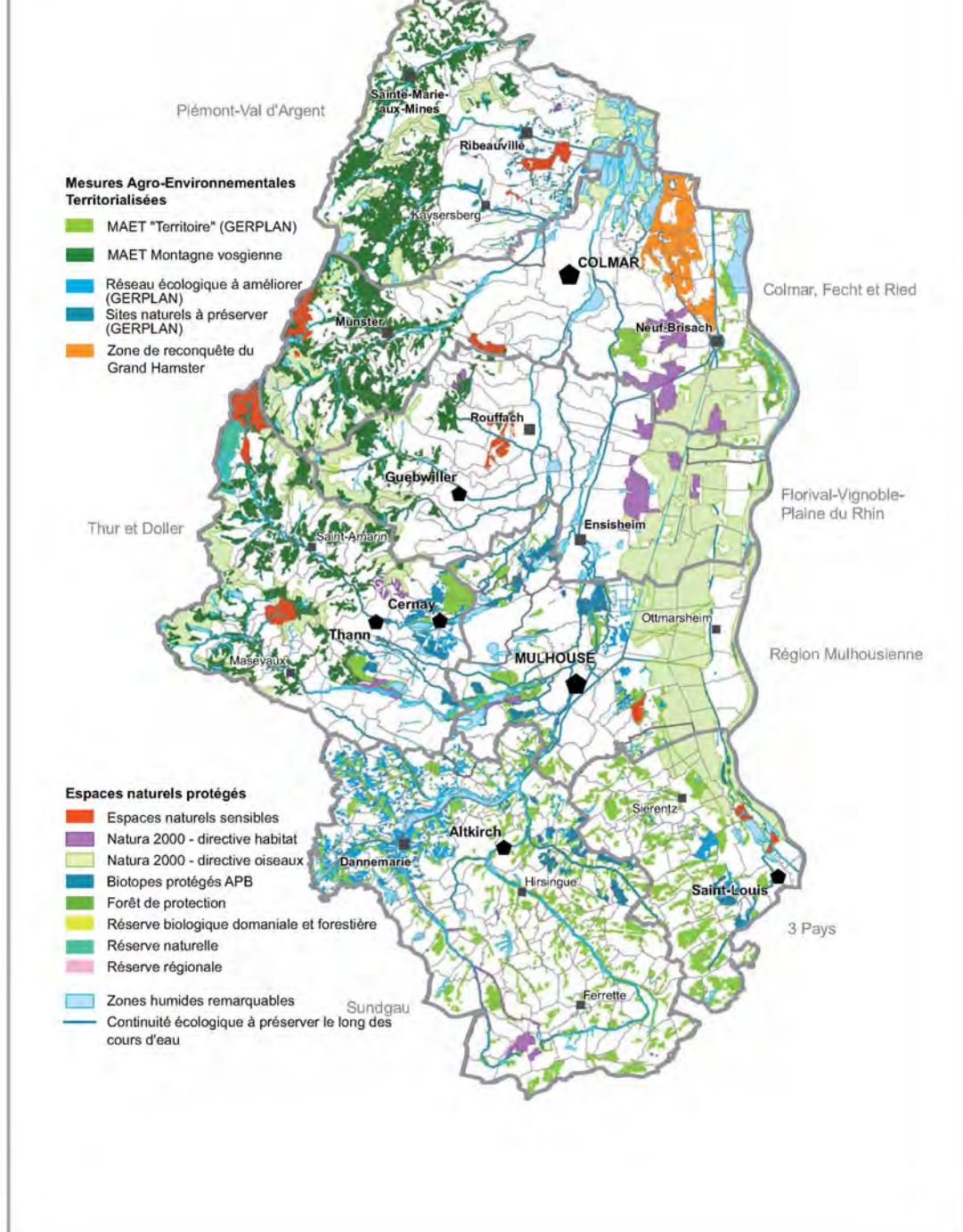
Sensibilité environnementale en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Sources : DDE 2009, DDAF 2008, ONF 2006, SIGRS 2007, CG68 2004, DIREN 2007, Région Alsace 2007, ADAUHR 2006, BD TOPO Pays IGN France 2002
Elaboration: ADAUHR/PW - 03/2009
Réalisation graphique : ADAUHR/MH - 04/2009

Conseil Général
Haut-Rhin

Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les espaces agricoles

(Source : IGN, Diren - 2009, RGA - 2000)

Avec 16 462 hectares, les terrains agricoles occupent 38,2 % de l'espace. Cette superficie doit faire face à une pression foncière importante découlant de l'artificialisation des sols et des opérations d'aménagement qui se multiplient même dans les communes aux poids démographiquement les plus faibles du Territoire.

La culture principale est la culture céréalière de plaine orientée vers la polyculture. Les zones agricoles au Nord-Ouest présentent des rendements très élevés tandis que les terres de la Hardt, plus pauvres, nécessitent une irrigation forte pour garantir une productivité élevée.

La viticulture à BERRWILLER ou encore les exploitations fruitières au Sud du Territoire existent mais jouent un rôle limité dans la production agricole du département.

Plusieurs actions ont été menées par le GERPLAN sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération MULHOUSE Alsace Agglomération pour promouvoir des actions des agriculteurs en faveur du paysage et du cadre de vie.

Les alentours de MULHOUSE (périmètre de l'agglomération) font l'objet de plusieurs actions du GERPLAN visant à :

- conserver des sites d'intérêt patrimonial et paysager exempts de présences urbaines et de pollutions visuelles. Cette qualité, rare sur le Territoire, fait de ces lieux des espaces de respiration au sein de l'agglomération. Il est important de les préserver comme à RUELSHEIM, MORSCHWILLER-LE-BAS, RIXHEIM et HABSHEIM ;
- requalifier des zones commerciales, de définir des pénétrantes vertes dans les nouveaux espaces en construction ou encore enfouir les lignes électriques afin d'effacer les points noirs paysagers et de préserver le cadre de vie et les paysages comme à KINGERSHEIM, WITTENHEIM, STAFFELFELDEN.

Un second GERPLAN transfrontalier est à l'étude et concernerait la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, la Communauté de Communes Essor du Rhin (Territoire de Vie Florival) et des communes allemandes.

Des actions de vente à la ferme ont été mises en place à SAUSHEIM (Exploitation fruitière et maraîchère en agriculture intégrée), à PETIT-LANDAU (producteur d'œuf et de produits associés), à FELDKIRCH (œufs bio, légumes et fruits, jus de fruits non pasteurisé...), à BERRWILLER (vergers et vignes en production intégrée) et à UNGERSHEIM (élevage de porcs et bovins).

Les enjeux liés à l'eau

(Source : CG68 - 2009-2010)

Le réseau hydrographique présent dans le périmètre du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne s'intègre dans le bassin versant du Rhin. A une échelle plus large, le réseau hydrographique fait partie du SDAGE Rhin-Meuse.

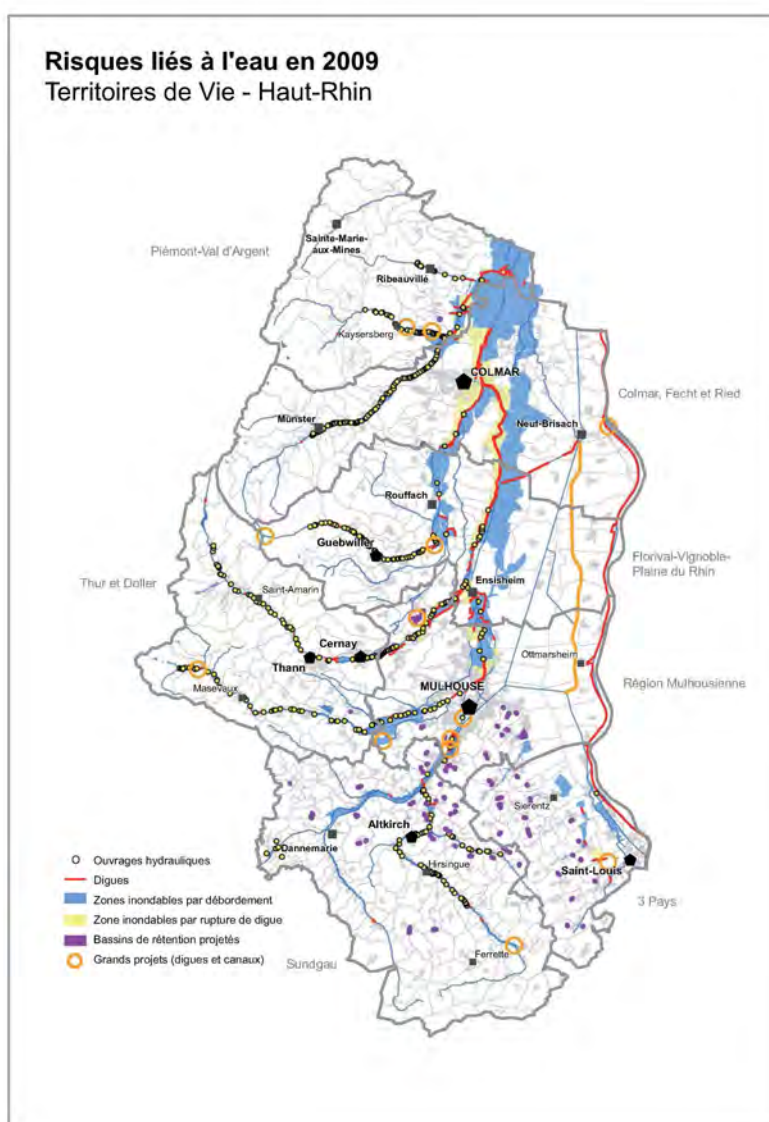
Les principaux cours d'eau sont : le Rhin, le Grand Canal d'Alsace, le Canal du Rhône au Rhin, l'III, la Doller et la Thur. Ces cours d'eau sont complétés par un nombre important de petits affluents principalement présents à l'Ouest dans le bassin potassique et les principaux plans d'eau dans le Territoire ont été créés par l'exploitation de carrières.

Un nombre important de bassins de rétentions ont été implantés en amont des cours d'eau (l'III) traversant l'aire urbaine de MULHOUSE, afin de limiter l'impact causé par les crues.

Les efforts mis en place au début des années 2000 ont permis une amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble du Territoire.

Les principales zones inondables par débordement se situent le long de l'III à REININGUE, HEIMSBRUNN, LUTTERBACH et MORSCHWILLER-LE-BAS et au sud-ouest de MULHOUSE et au nord du Territoire dans les communes de RUELISHEIM, BATTENHEIM, BALDERSHEIM et SAUSHEIM.

Le cours d'eau de la Thur passant au nord-ouest du Territoire est davantage maîtrisé grâce aux nombreux ouvrages hydrauliques et ne fait pas lieu à d'importantes zones d'inondation.



Les enjeux liés à l'alimentation en eau potable

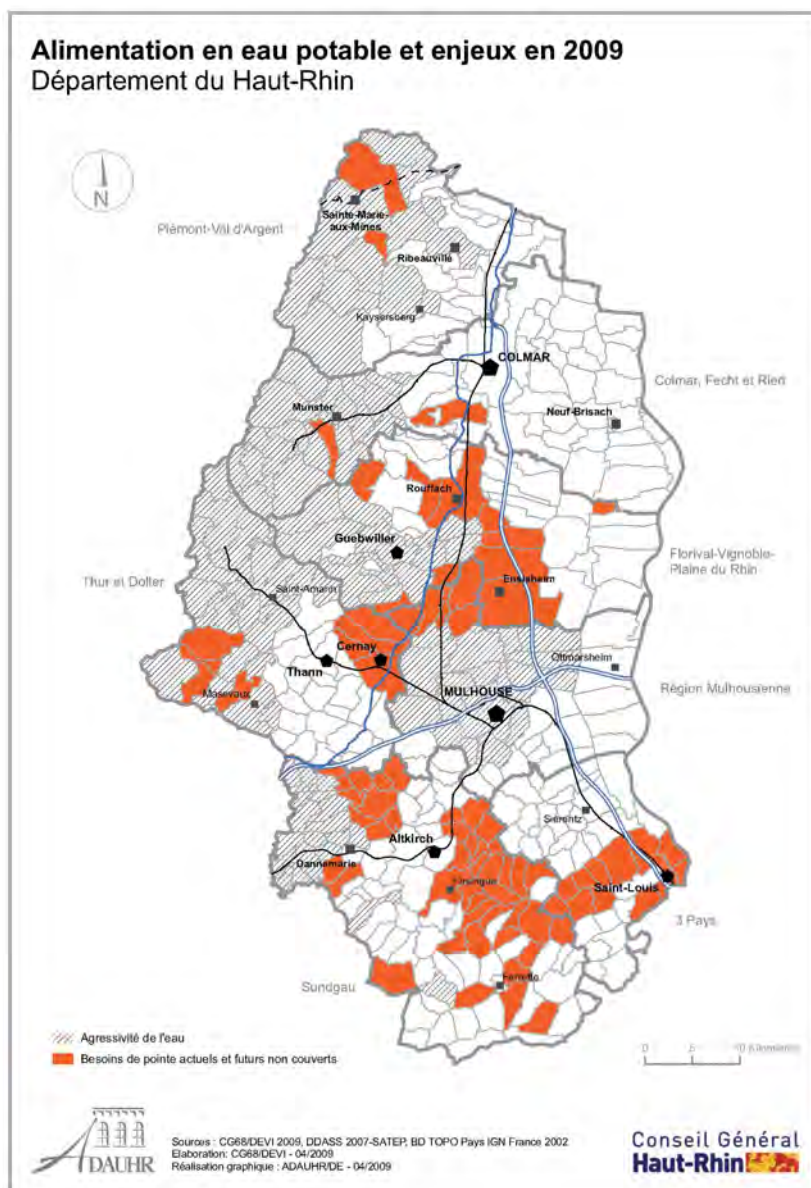
(Source : CG68 - 2009-2010)

L'eau potable du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne a plusieurs origines en fonction des lieux de captage. Elle provient de prélèvements de la nappe phréatique rhénane à l'exception de la commune de BRUEBACH qui est alimentée par des ressources situées dans le Sundgau.

Les analyses de l'eau présentent des teneurs excessives de chlorures (SIAEP d'ENSISHEIM-BOLLWILLER), de pesticides dans les syndicats des eaux du canton de Habsheim, du SIE d'OTTMARSHEIM-HOMBOURG-NIFFER et du SIVU du bassin potassique. Ce dernier est également touché par un excédent de nitrates.

Plusieurs communes au Nord du Territoire de Vie (BERRWILLER, BOLLWILLER, FELDKIRCH, UNGERSHEIM, PULVERSHEIM) ne bénéficient pas d'un réseau d'eau potable pouvant répondre aux besoins de pointes actuels et futurs. De plus, l'agressivité de l'eau est un problème récurrent dans l'ensemble des communes du bassin potassique et de l'agglomération mulhousienne.

Les principaux périmètres de protections (Périmètre de Protection Rapprochée et Périmètre de Protection Éloigné) autour des sources de captages se trouvent au sud de la forêt de la Hardt dans les communes de HOMBOURG, de PETIT-LANDAU, et NIFFER. Pour le reste du Territoire, les périmètres de protections sont beaucoup plus restreints autour des zones de captages et il n'existe que peu de périmètres de protections éloignés, cela malgré l'observation répétée de pesticides et de nitrates dans les analyses de l'eau de nombreuses communes.



Les enjeux liés au réseau d'assainissement

(Source : CG68 - 2009-2010)

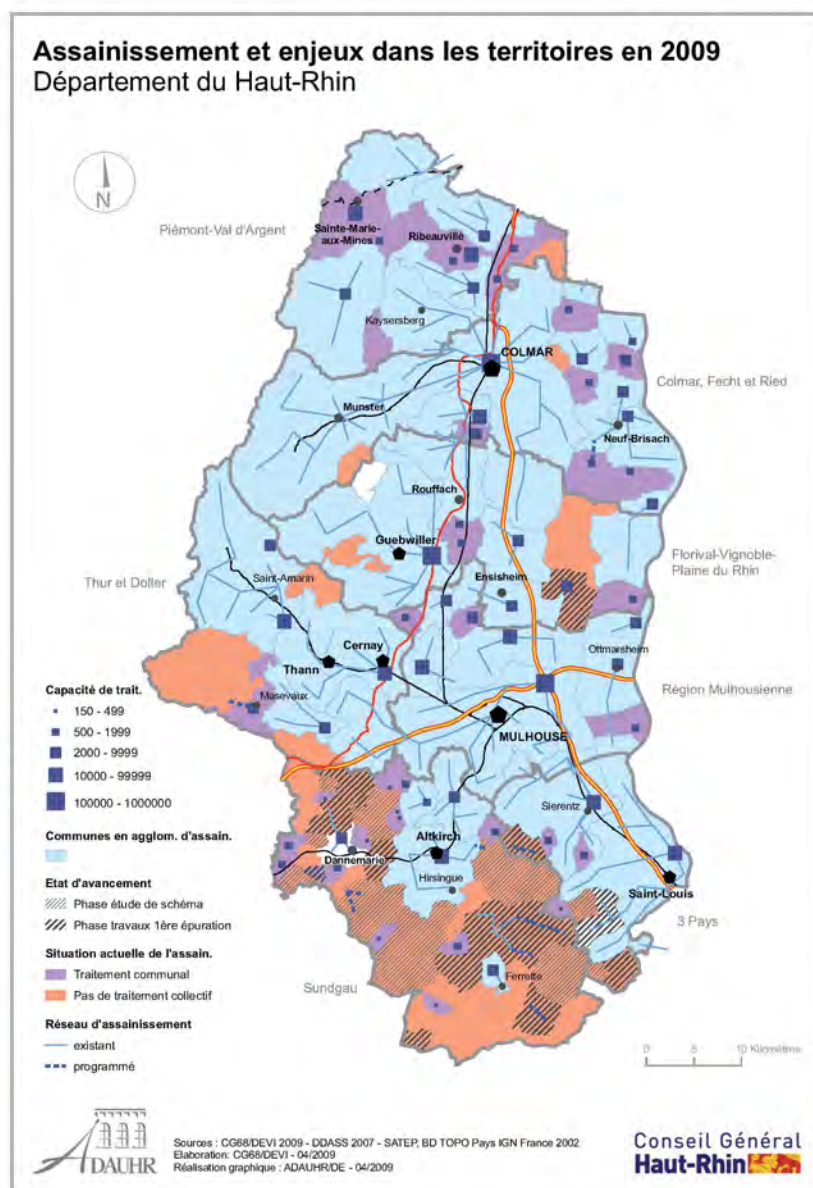
La qualité de l'assainissement de l'eau est bonne et est assurée sur l'ensemble du Territoire de Vie.

La situation est la suivante :

- 39 communes sont raccordées à un réseau d'épuration intercommunal géré pour l'essentiel par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne (30 communes) ou à des stations situées hors du périmètre territorial ;
- 3 communes réalisent un traitement communal de leurs eaux usagées (PETIT-LANDAU, PULVERSHEIM, BERRWILLER) ;
- 9 stations d'épurations sont réparties sur le Territoire.

L'utilisation de boues actives à aération prolongée est le premier moyen d'assainissement des eaux du Territoire. 6 stations d'épuration utilisent ce procédé.

La station d'assainissement la plus importante en termes de capacité de traitement se trouve à RUELISHEIM. Elle a une capacité de traitement de 25 000 m³ par jour, soit les besoins de 48 000 habitants.



Les enjeux liés à la gestion des déchets

(Source : CG68 - 2009-2010)

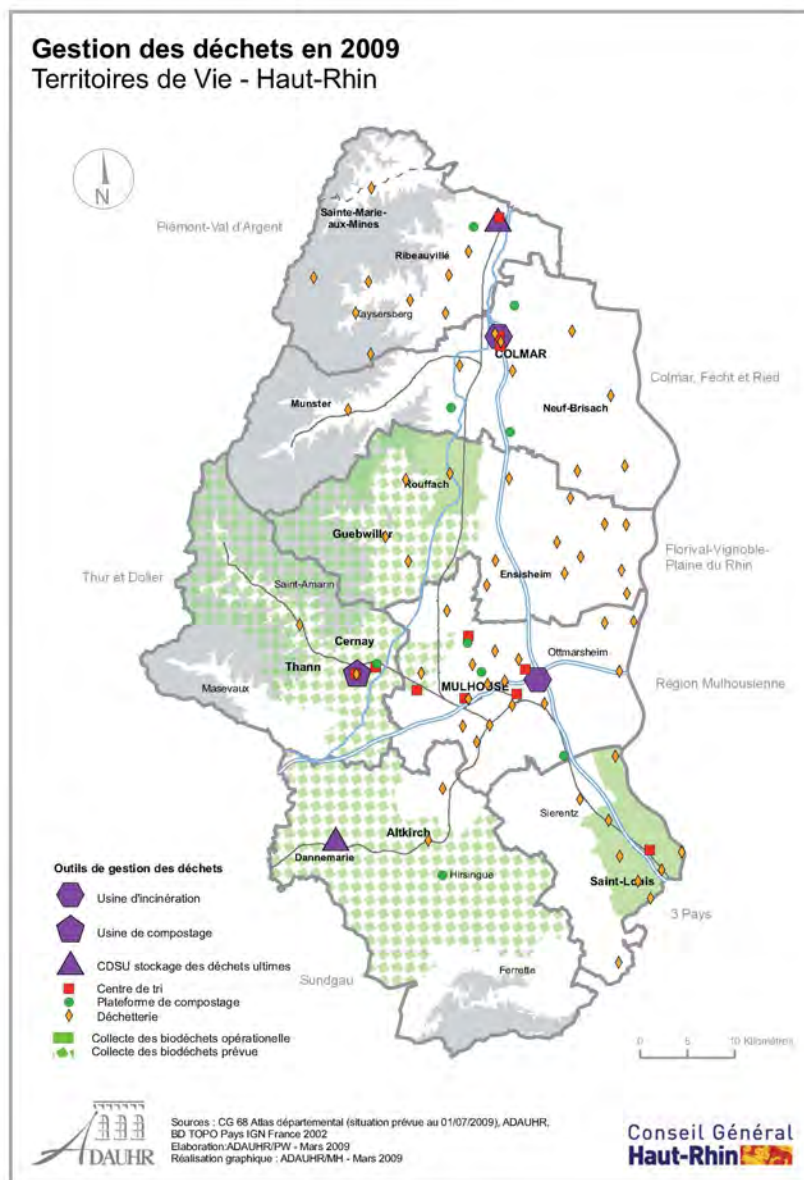
La gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération qui en assure le service en interne ou par délégation aux communes. La valorisation et l'élimination des déchets sont confiées au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Le Territoire est équipé de 16 déchetteries, de 3 plateformes de Compostage. 5 centres de tri sont présents sur le Territoire. L'usine d'incinération de SAUSHEIM (l'exploitation de l'usine concédée à la société NOVERGIE par le SIVOM) permet d'incinérer près de 120 000 tonnes de déchets solides et produit 75 000 MWh d'électricité par an.

Plusieurs communes sont concernées par la collecte sélective en porte-à-porte séparant les papiers, cartons, verre, bouteilles et flacons en plastique, des déchets verts et des ordures ménagères non recyclables. Les communes concernées sont : UNGERSHEIM, FELDKIRCH, BOLLWILLER, BERRWILLER, PULVERSHEIM, STAFFELFELDEN, RUELISHEIM, WITTENHEIM, KINGERSHEIM, RICHWILLER ainsi que certains quartiers de Dornach, d'une partie du Haut-Poirier et d'un îlot résidentiel du centre de MULHOUSE

Au vu des résultats, le SIVOM devrait étendre ce dispositif à d'autres communes du Territoire de Vie.

Le SIVOM, en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADEME a mis en place une opération de promotion du compostage individuel permettant à terme de diminuer le traitement de 4 000 à 10 000 tonnes de déchets.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Préserver et valoriser la mosaïque naturelle et paysagère ;**
- **Prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques par la mise en œuvre de bassins de rétention et d'aménagement hydrauliques spécifiques envisagés dans le GERPLAN ;**
- **Développer le réseau de distribution de l'eau afin d'optimiser les consommations actuelles et futures ;**
- **Etendre le tri sélectif à l'ensemble du Territoire ;**
- **Améliorer la qualité de l'eau dans l'Ouest et le Nord-Ouest du Territoire ;**
- **Prévoir le traitement des boues résultant des opérations d'assainissement ;**
- **Développer et encourager une agriculture durable en préservant les surfaces agricoles, en maîtrisant l'étalement urbain et en privilégiant les filières courtes.**

Culture et Patrimoine

*Un rôle de centralité dans la diffusion de l'offre culturelle amplifié
par une richesse associative*

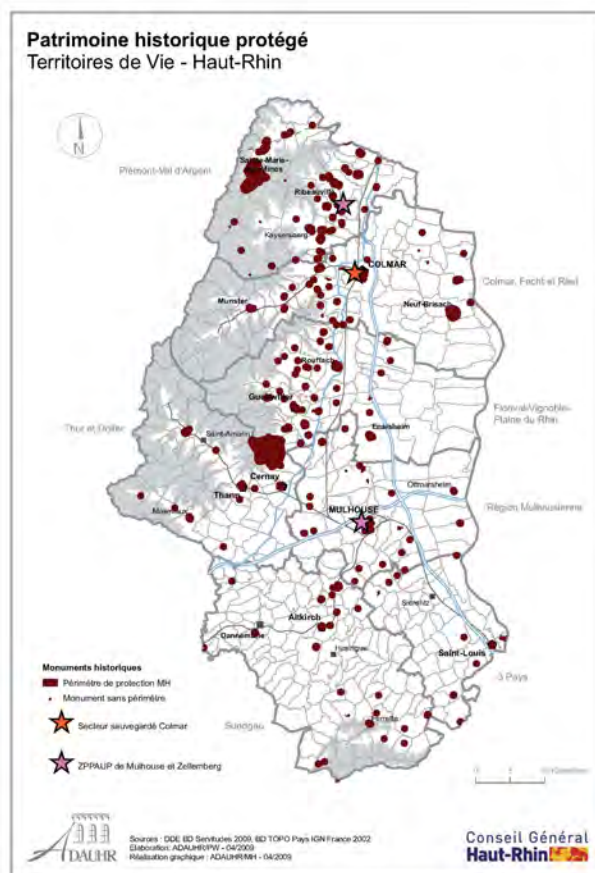
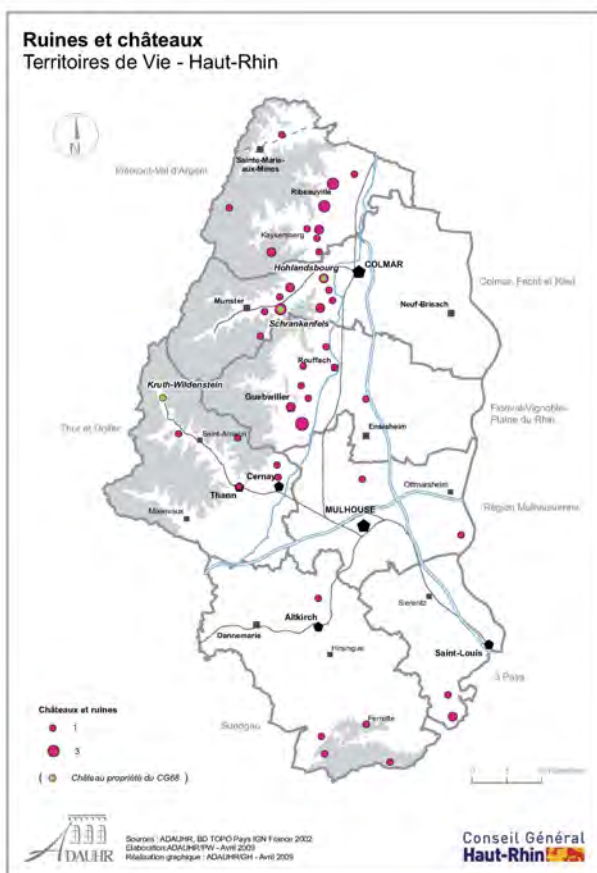
Les principales caractéristiques patrimoniales

(Source : DRAC - 2009)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne possède :

- plusieurs identités découlant des origines agricoles, industrielles et minières du Territoire. Elles se retrouvent notamment dans l'architecture et l'organisation urbaine des communes ;
- un nombre important d'associations locales traduisant le dynamisme culturel et sportif de ce Territoire à travers une multitude d'actions culturelles et sportives tout au long de l'année (théâtres, spectacles, concerts, chorales...). Toutefois, un manque de concertation et de synergie dans les actions menées est constaté ;
- des espaces naturels importants à proximité des principaux foyers de peuplement ;
- la présence de l'Ecomusée d'Alsace, premier musée du département présentant l'architecture, les traditions et les modes de vie alsaciens dans un Territoire où ces traditions sont moins présentes dans la vie quotidienne par rapport à d'autres territoires ;
- une richesse multiculturelle importante du Territoire.

Contrairement aux autres Territoires de Vie situés au Nord du département notamment, la Région Mulhousienne possède un patrimoine de monuments historiques protégés moins important en nombre de bâtiments classés et inscrits. Elle ne possède également que deux châteaux face aux Territoires du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, de Colmar-Fecht et Ried et du Piémont Val d'Argent Pays Welche qui en possèdent près d'une dizaine chacun.



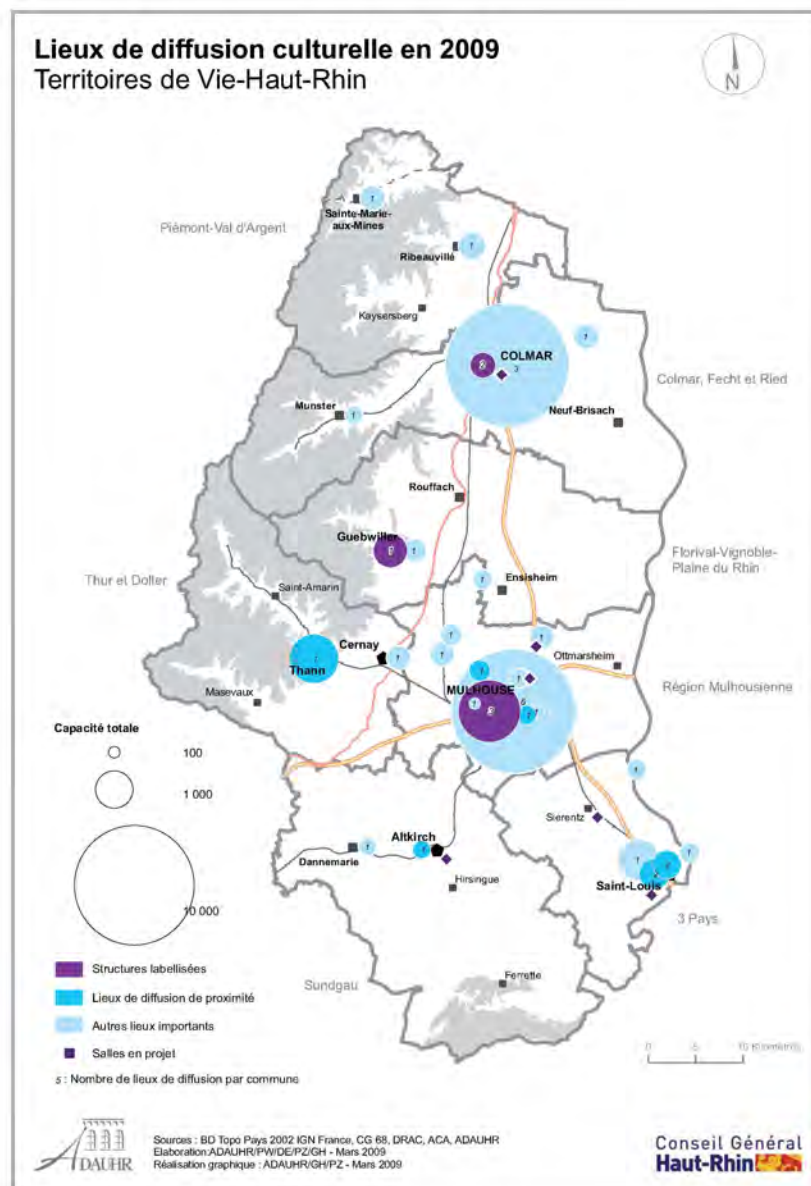
De nombreux équipements culturels structurants

(Source : DRAC-ACA - 2008-2009 ; CG68 - 2010)

La Région Mulhousienne, et particulièrement la Ville de MULHOUSE, assurent un rôle de centralité pour l'ensemble de l'Alsace du Sud dans le domaine de la diffusion et de l'offre culturelle. La Filature, scène labellisée, et la Kunsthalle, centre d'art contemporain, sont les ambassadeurs principaux de cette diffusion culturelle.

Mais le Territoire dispose d'autres équipements au rayonnement départemental, régional, national et européen tels que le Parc des Expositions, le Parc Zoologique, plusieurs musées nationaux et accueille une dizaine d'équipements de proximité permettant la diffusion culturelle (le CREA de KINGERSHEIM, l'Espace 110 d'ILLZACH, le centre culturel de RIEDISHEIM, La Passerelle à RIXHEIM....) et cinématographique (Kinépolis, le Palace, Bel air).

La bande Rhénane, quant à elle, ne dispose d'aucun équipement de diffusion culturelle, cette absence illustrant un déséquilibre sur le Territoire de vie de la Région Mulhousienne.



Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, validé par l'Assemblée départementale en décembre 2007, a permis au Département de valoriser son action volontariste en faveur de l'enseignement musical et d'y intégrer la danse et le théâtre.

Ainsi, dans la Région Mulhousienne, outre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de MULHOUSE avec lequel le Département a signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre de son projet d'établissement, ont adhéré au Schéma et à sa logique de structuration, de qualification des équipes pédagogiques, de diversification de l'offre avec une adaptation aux disciplines nouvelles et d'amélioration de l'accessibilité, les structures suivantes :

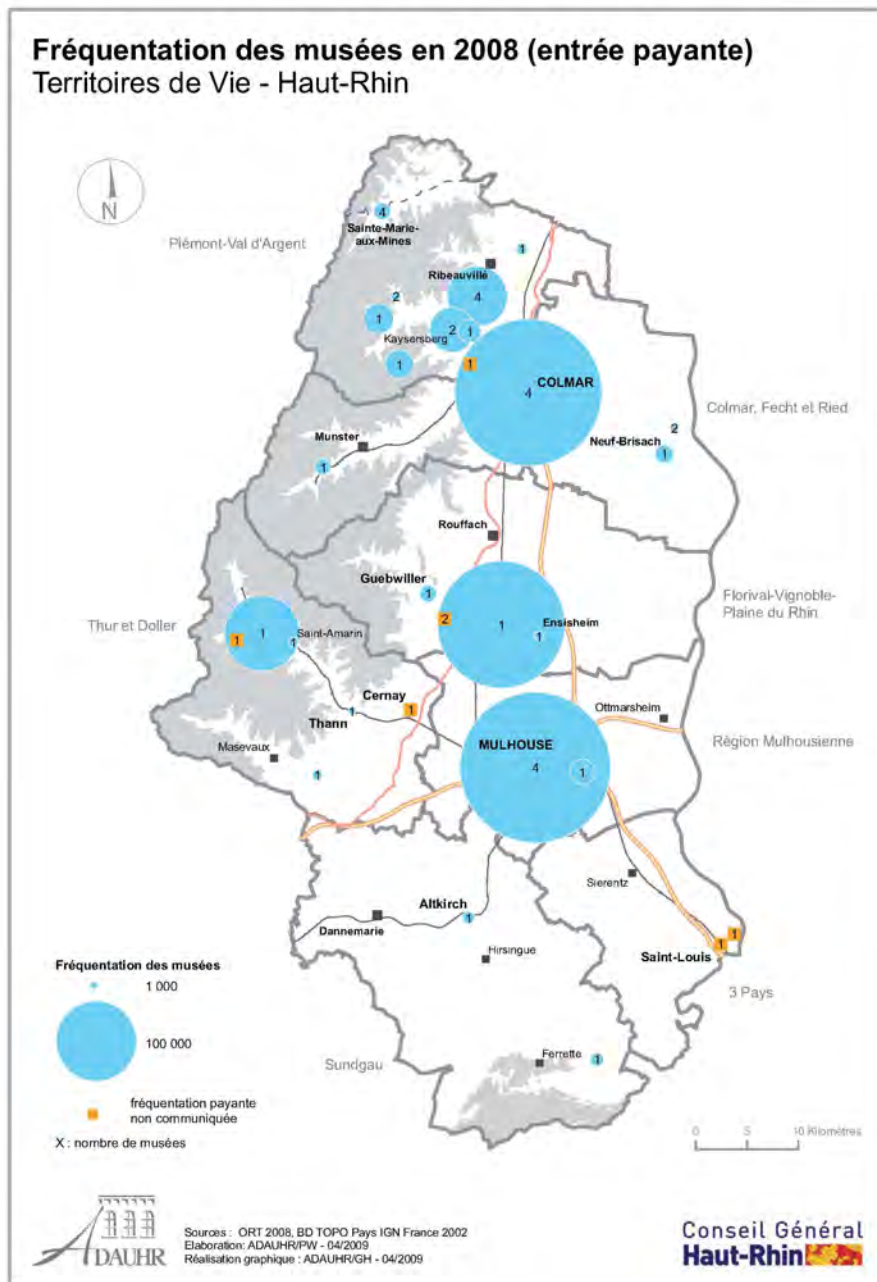
- pour l'enseignement de la musique, deux écoles centre, structures ressource pour le Territoire, conventionnées avec le Département, les écoles de BRUNSTATT et de WITTENHEIM, et 30 écoles de musique associatives ;
- pour l'enseignement de la danse, neuf écoles à BOLLWILLER, ILLZACH, KINGERSHEIM, deux à MULHOUSE, PFASTATT, RICHWILLER, RIXHEIM et WITTENHEIM ;
- pour l'enseignement du théâtre, huit structures à BOLLWILLER, ILLZACH, KINGERSHEIM, MORSCHWILLER-LE-BAS, PFASTATT, RIEDISHEIM, RIXHEIM et WITTENHEIM.

L'offre muséographique du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne repose principalement sur les musées technologiques (automobile, chemin de fer) qui se rattachent au passé industriel et technique de MULHOUSE. Les savoirs-faire et les compétences de la technique mulhousienne tiennent également une bonne place avec les musées du papier peint et de l'impression sur étoffe.

Trois communes regroupent l'ensemble des 7 musées : MULHOUSE, RIXHEIM et UNGERSHEIM. UNGERSHEIM fait partie des premiers lieux de fréquentation de musées du département grâce à l'Ecomusée conforté par le Bioscope.

Les principaux pôles muséographiques sont les suivants :

	Visiteurs	Commune
Musée National de l'Automobile	210 000	MULHOUSE
Musée Français du Chemin de Fer	92 000	MULHOUSE
Musée de l'impression sur étoffe	30 000	MULHOUSE
Musée Electropolis	30 000	MULHOUSE
Musée du Papier Peint	15 000	RIXHEIM
Ecomusée d'Alsace	Plus de 300 000	UNGERSHEIM
Bioscope	100 000	UNGERSHEIM



Le réseau de lecture publique

(Source : CG68 - Médiathèque Départementale - 2009)

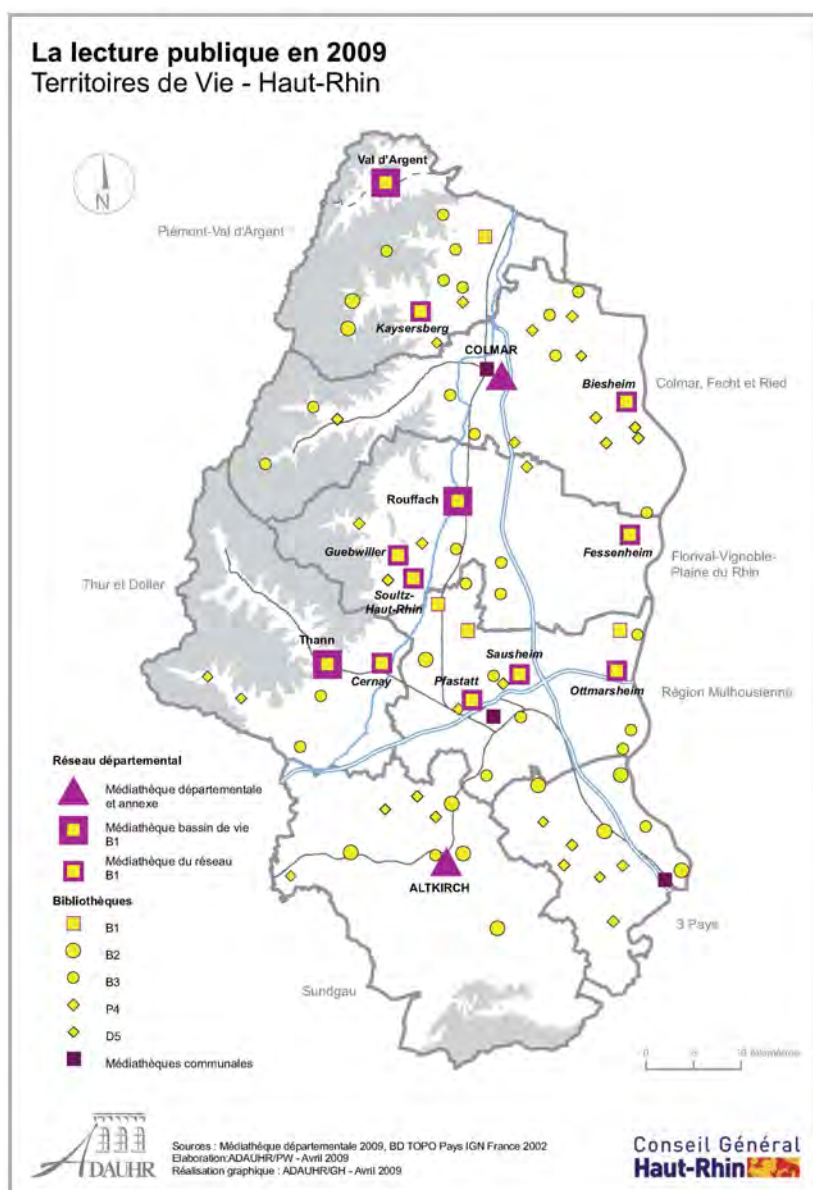
L'offre en équipements

La structuration territoriale du réseau de lecture publique est importante et diversifiée. On retrouve une offre de proximité adaptée à la taille des communes dans lesquelles les médiathèques sont implantées. Contrairement aux autres services, l'est du Territoire est bien équipé en lieux de lecture publique.

Les médiathèques principales à l'envergure d'un bassin de vie se trouvent à PFASTATT, SAUSHEIM et OTTMARSHEIM. MULHOUSE possède une médiathèque communale hors du réseau départemental dépendant de la Communauté d'agglomération.

Malgré le nombre important d'infrastructures de lecture publique et leurs répartitions homogènes sur le Territoire, seuls 10 % de la population sont inscrits à une médiathèque en dessous de la moyenne départementale de 11,5 % de la population inscrite. De même, le nombre de prêts est le plus bas du département avec environ 25 000 prêts en 2006 soit 6,6 % des prêts enregistrés dans le département.

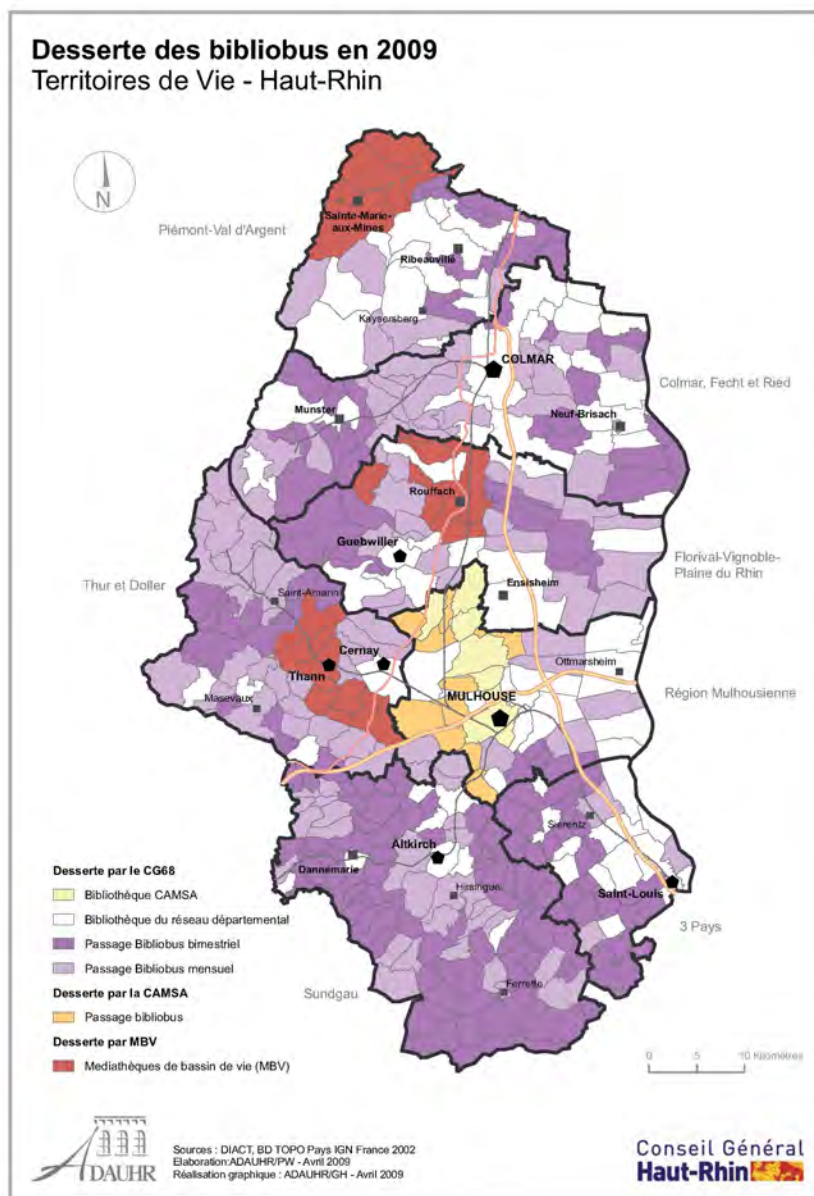
Un inscrit aux médiathèques dans la Région Mulhousienne emprunte moins de 2 livres par an en moyenne contre près de 9 en moyenne pour l'ensemble du département.



L'offre en services complémentaires

Nous avons vu que le réseau de médiathèque était bien implanté sur le Territoire. La majorité des communes ne disposant pas de ces équipements bénéficient d'un passage de Médiabus avec un passage mensuel ou bimestriel. Depuis juin 2005, le Médiabus de la CAMSA, puis de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), a remplacé celui du département dans les communes de sa compétence avec une desserte bimensuelle.

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des Médiabus (M2A et département) inférieur à la moyenne départementale : 4,7 % de la population du Territoire sont inscrits aux Médiabus (avec 2,9 % de prêts « actifs ») contre 6,4 % en moyenne départementale (3,9 % de prêts « actifs »).



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Offrir une diffusion culturelle de proximité et de qualité à l'ensemble du Territoire et notamment à l'Est ;**
- **Permettre une synergie entre les nombreux équipements culturels existants ;**
- **Soutenir les pôles muséographiques au rayonnement national comme l'Ecomusée et le Musée National de l'Automobile ;**
- **Développer des équipements de lecture publique en créant des bibliothèques pour les communes de plus de 5 000 habitants et en améliorant le niveau des équipements existants pour les communes de plus de 10 000 habitants ;**
- **Mettre en place une synergie entre les bibliothèques existantes et le Médiabus de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse.**

Équipements et Services à la Population
*Une offre à la mesure du Territoire départemental
le plus urbain et le plus peuplé*

Une forte concentration d'équipements sportifs

(Source : RES - 2008 - 2010)

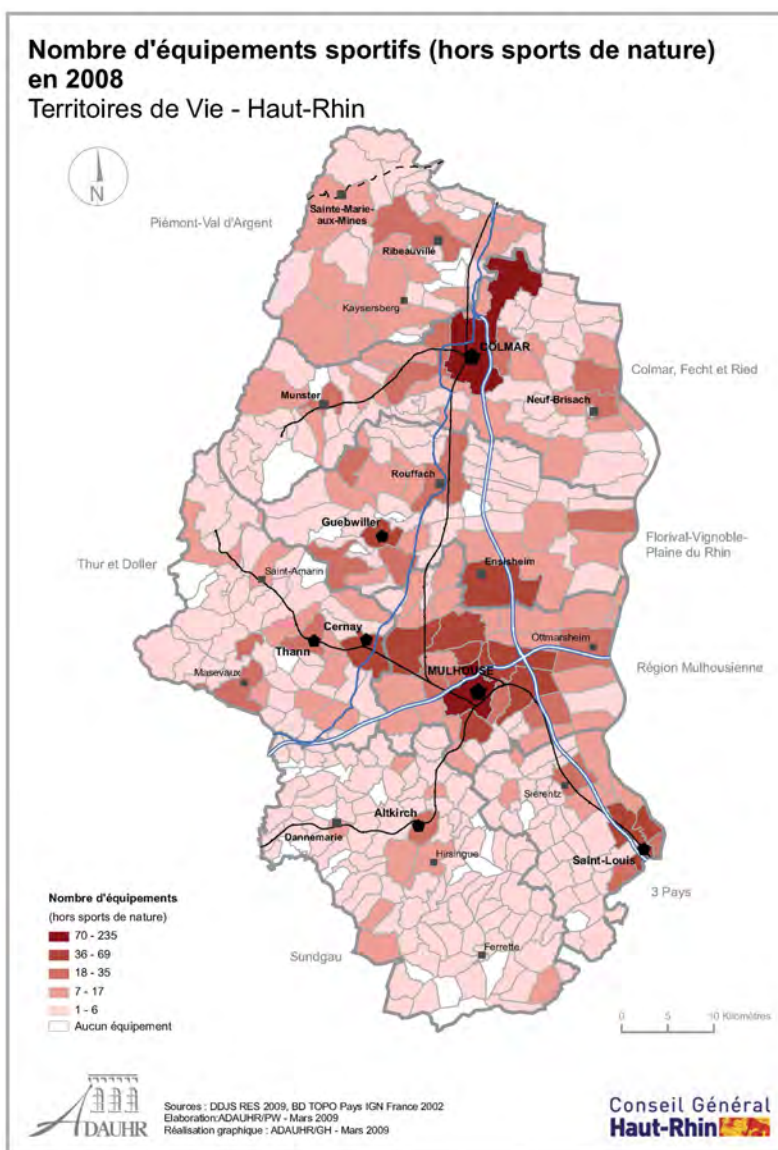
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose de 918 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis sur l'ensemble des communes. Le Territoire offre la plus forte concentration d'équipements sportifs du département et seules 7 communes disposent de moins de 6 équipements sur leurs bans.

MULHOUSE concentre le plus grand nombre d'installations sportives (plus de 400), dont des équipements au rayonnement départemental (piscine en grand bassin, patinoire, Centre Sportif Régional d'Alsace, Palais des Sports, stade de l'III, ...).

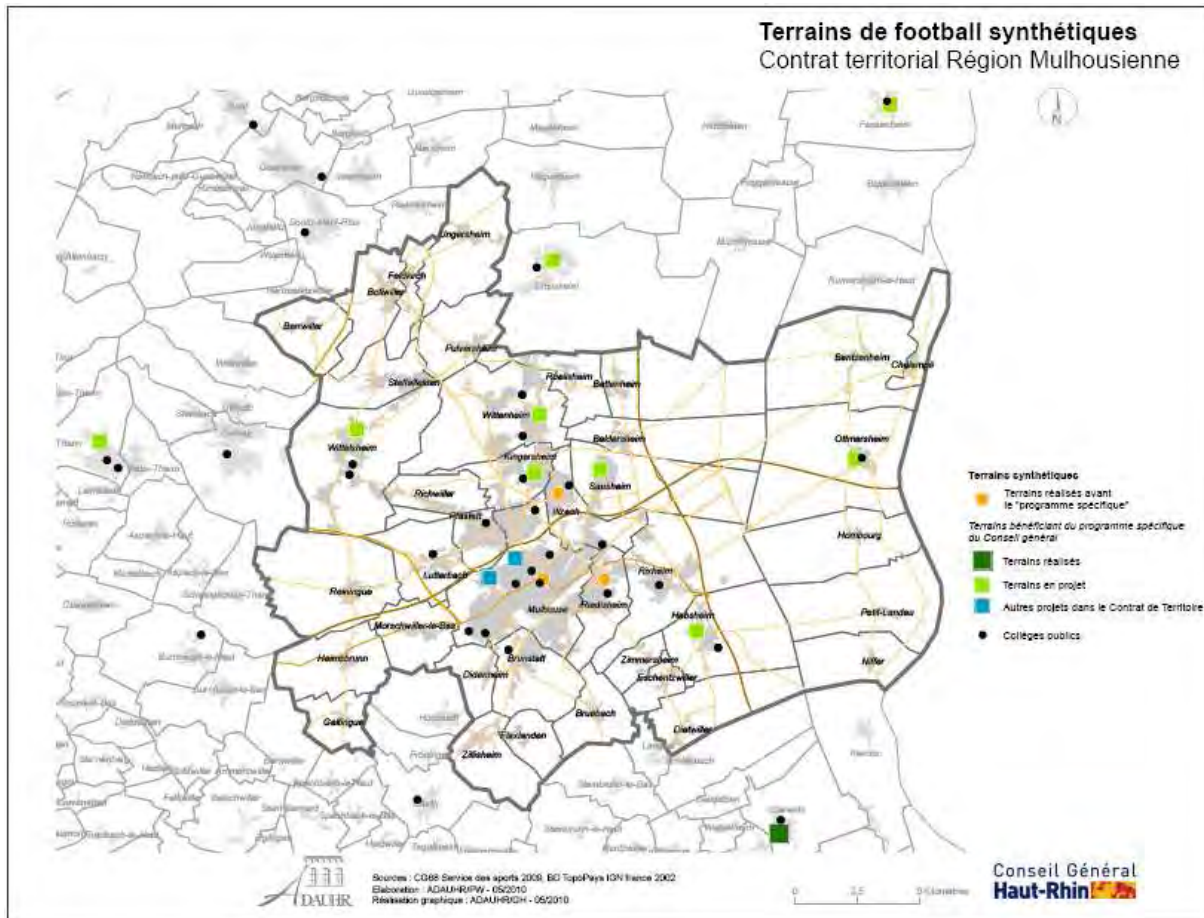
Malgré le nombre important d'équipements sportifs, le taux d'installations sportives par personne est le plus faible du département (15,6 équipements pour 10 000 habitants, contre 22,7 pour 10 000 habitants dans le Haut-Rhin).

Rapporté au nombre de licenciés sportifs dans les clubs, le constat est d'ailleurs de même nature : la Région Mulhousienne accuse un net déficit d'installations par rapport à la moyenne départementale et présente le taux le plus faible d'installations sportives pour 1 000 licenciés sportifs de tous les Territoires de Vie : 9 pour 1 000 contre 12,4 pour 1 000 dans le Haut-Rhin.

Le Territoire offre une diversité d'équipements, mais plusieurs d'entre eux s'avèrent aujourd'hui surexploités, voire inadaptés aux pratiques et aux besoins des sportifs, des écoliers ou des habitants.



La Région Mulhousienne dispose actuellement de 3 terrains de football synthétiques. Détenant déjà les ¾ des terrains synthétiques du département, la réalisation de 8 nouveaux projets ferait du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne le Territoire le mieux doté pour ce type d'équipement et répondrait ainsi aux besoins de la population la plus importante du département.



Ces équipements pourront servir demain aux sportifs, à la population comme aux collégiens et lycéens du Territoire de Vie. Les 21 collèges publics de la Région Mulhousienne utilisent de fait 97 installations sportives (soit 140 équipements) pour les besoins de leurs élèves. Ces installations sont essentiellement des gymnases, terrains de sports, pistes d'athlétisme, piscines, plus occasionnellement des patinoires ou des murs d'escalade. Si certains collégiens profitent de ces installations et autres équipements dans l'enceinte même de l'établissement ou à proximité immédiate, pour 7 collèges, la distance cumulée d'accès à vol d'oiseau aux installations sportives dépasse 6 kilomètres. Enfin il est à noter que plusieurs collèges du Territoire sont amenés à utiliser des équipements insuffisants, vétustes et/ou en mauvais état.

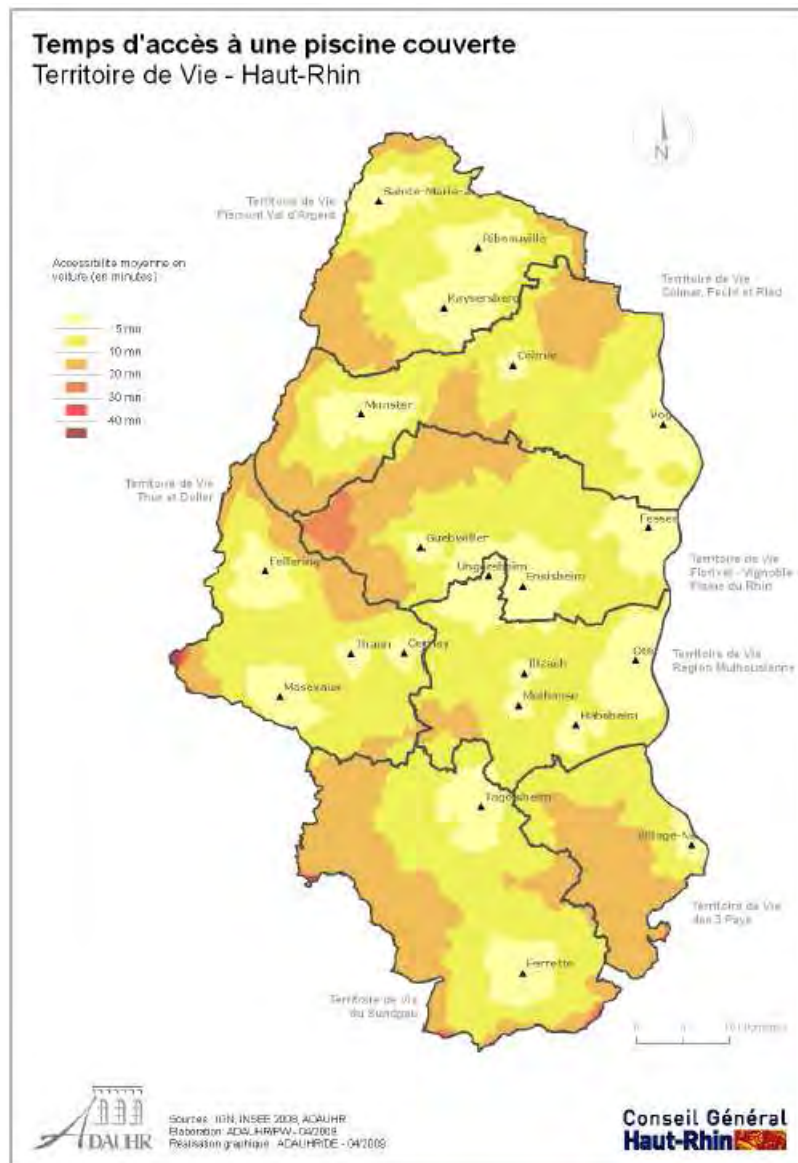
S'agissant des équipements aquatiques, la Région Mulhousienne dispose de 10 piscines et d'un plan d'eau pouvant accueillir des activités nautiques surveillées. La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération gère :

- le centre nautique de l'île Napoléon à RIXHEIM-HABSHEIM ;
- la piscine couverte de l'Illberg à MULHOUSE ;
- le stade nautique à MULHOUSE ;
- la piscine Pierre et Marie Curie à MULHOUSE ;
- la piscine de Bourtzwiller à MULHOUSE ;
- le centre d'entraînement et de formation de MULHOUSE ;
- la piscine d'UNGERSHEIM ;
- la piscine des Jonquilles à ILLZACH ;
- le plan d'eau de REININGUE.

La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud gère, quant à elle, la piscine d'OTTMARSHEIM.

Au total, 17 bassins (dont 5 bassins sportifs et 6 bassins ludiques) sont présents sur le Territoire. 11 de ces bassins sont couverts. Le niveau d'accessibilité à ces équipements est bon et ne dépasse jamais les 20 minutes en voiture. On retrouve au moins un équipement dans l'aire urbaine de MULHOUSE, dans les communes périurbaines du Nord du Territoire et dans les communes frontalières à l'Est.

Notons également la présence de plusieurs équipements aquatiques importants à proximité en Allemagne et en Suisse qui sont aussi utilisés par les populations du Territoire de Vie mulhousien.



⇒ Enjeux relevés :

- Développer l'offre en équipements sportifs pour les besoins de la population, des sportifs et des écoliers, notamment les terrains de football synthétiques sur la ville de Mulhouse et son agglomération ;
- Poursuivre la modernisation des équipements sportifs bénéficiant aux collégiens en priorité, voire la reconstruction de certains gymnases particulièrement vétustes.

Les services à l'enfance et la petite enfance : une offre importante et diversifiée

(Source : CG68 - 2009)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne offre 1 872 places d'accueil à l'enfance qui se répartissent de la façon suivante :

- accueil régulier permanent (5 jrs par semaine) :	1 140 places
- accueil régulier temporaire (2 ou 3 jrs par semaine) :	258 places
- accueil occasionnel (quelques heures de temps en temps) :	134 places
- places d'urgence :	5 places
- jardins d'enfants :	220 places
- service d'accueil familial :	20 places
- périscolaire maternel (enfants 3/6 ans) :	95 places

Il s'agit de l'offre de services à l'enfance la plus nombreuse et la plus diversifiée du département. Le nombre de places disponibles (7 places pour 1000) est supérieur à la moyenne départementale (avec 5,7 places d'accueil pour 1 000 habitants).

Cependant, cette offre se concentre essentiellement à MULHOUSE et dans les communes importantes en proche périphérie. Ainsi, les communes de la plaine rhénane à l'Est ne disposent que d'un espace multi-accueil à OTTMARSHEIM. Il en va de même pour le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Territoire dont plusieurs communes ne bénéficient d'aucun espace d'accueil pour les jeunes enfants. Deux projets de structures d'accueil petite-enfance à OTTMARSHEIM et PETIT-LANDAU couvriront les besoins actuels.

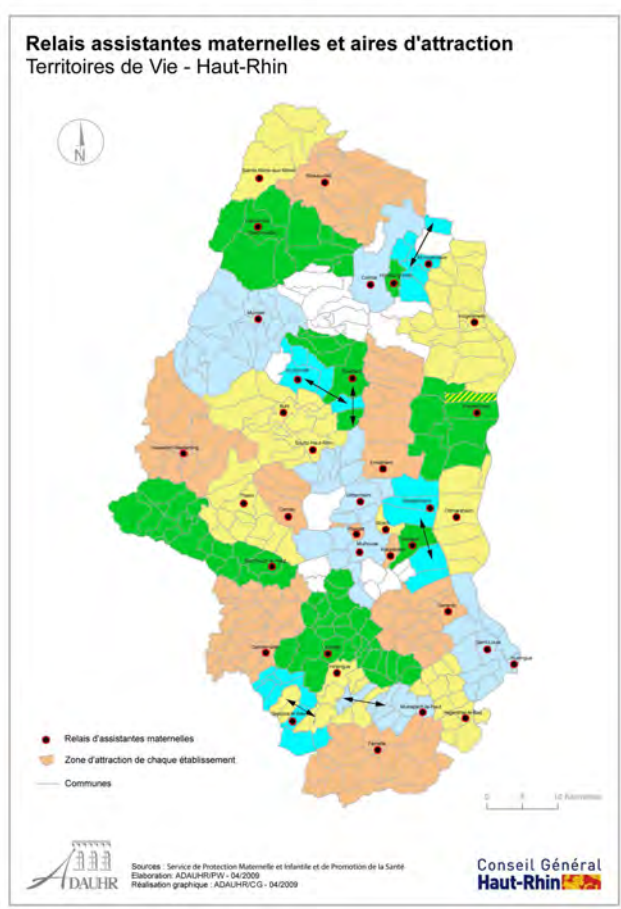
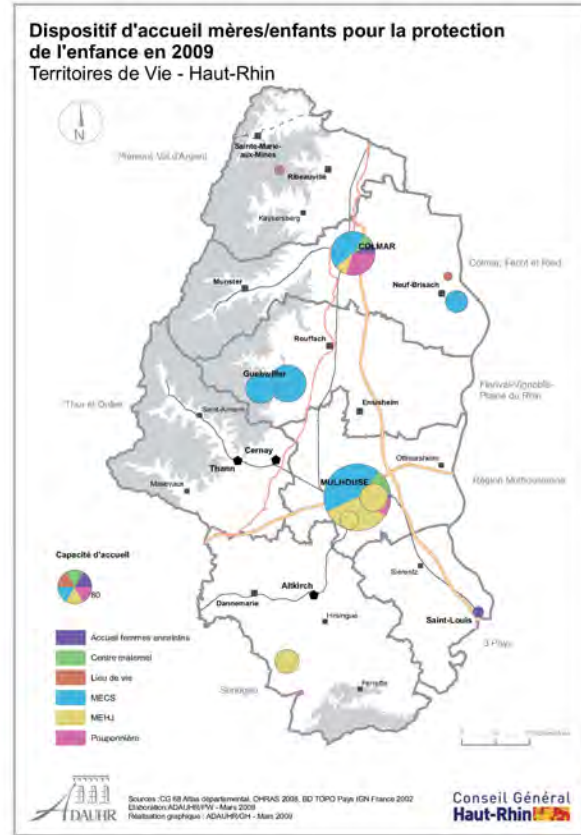
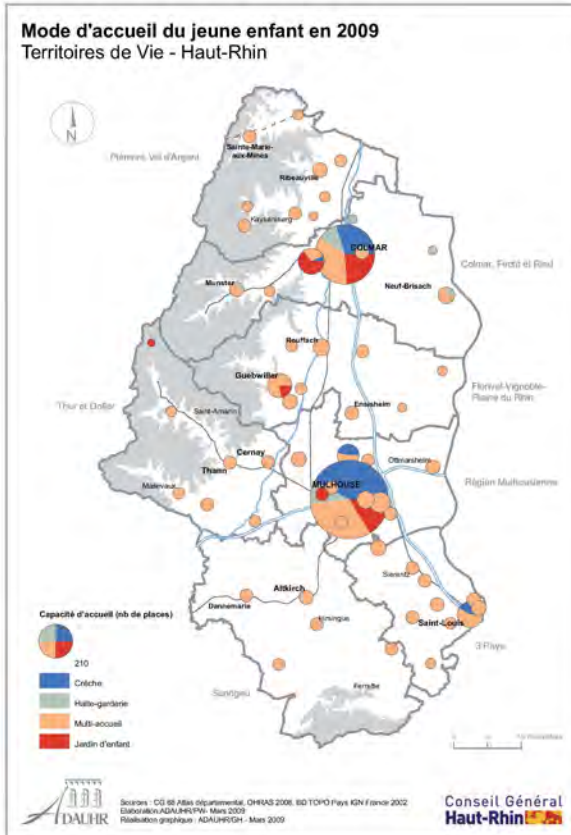
Par ailleurs, le Territoire de Vie possède une capacité d'accueil de 1 476 jeunes enfants dans les structures périscolaires et 400 places supplémentaires sont en projet.

Enfin au travers de ses dix réseaux de RAM (relais d'assistance maternelle) et de ses 1 342 assistantes maternelles agréées, le Territoire complète son offre à destination des ménages avec jeunes enfants et offre 3 748 places.

Enfin, le Territoire dispose de 161 places en maison d'enfance à caractère social (MECS).

⇒ Enjeux relevés :

- **Equilibrer la répartition des équipements pour les jeunes enfants sur le Territoire de Vie.**



Une offre importante d'hébergements pour personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le Territoire sont la synthèse du Schéma départemental gériatrique 2006-2011.

Synthèse démographique

La part des 60 ans et plus suit une progression croissante depuis plusieurs années. Elle représentait 17 % en 1990 et 19 % en 1999. En 2006, 41 230 personnes ont plus de 65 ans (soit 15,4 % de la population du Territoire) et une vague importante de personnes va atteindre cet âge dans les années à venir. Cette progression des personnes de plus de 65 ans est estimée à environ 10 % entre 2010 et 2020.

Le Territoire de Vie repose cependant sur la population la plus jeune du département qui limite un vieillissement trop important de la population et une trop forte diminution du nombre d'actifs sur le Territoire.

Synthèse des équipements d'hébergement

(Source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009)

Au total, ce sont 2 260 places d'hébergement disponibles soit 1 place sur 3 existantes dans le département qui se trouve dans la Région Mulhousienne. S'il s'agit de l'offre la plus importante du département, le taux d'accès à ces places est beaucoup plus faible que dans les autres Territoires. Il y a ainsi 8,5 places pour 1 000 habitants contre 10 pour 1 000 habitants en moyenne départementale.

Près de 1 600 places d'hébergement pour personnes âgées sont disponibles dans les 18 EHPAD habilités à l'aide sociale dans la Région Mulhousienne. L'établissement le plus important se situe à RIXHEIM (163 lits), mais c'est à MULHOUSE que l'on retrouve globalement le plus de lits (750 lits répartis dans 7 établissements). L'unité de soins de longue durée habilitée à l'aide sociale de la Clinique de Gériatrie « Saint Damien » à MULHOUSE dispose également de 65 lits.

Le Territoire de Vie dispose du plus grand nombre de lits réservés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (160 lits soit 57 % des lits du département), qui est essentiellement dévolu à l'accueil permanent.

Quant aux services d'accueil de jour, ils se concentrent essentiellement à MULHOUSE avec 50 places.

La Région Mulhousienne offre enfin 18 foyers-logements pour une capacité d'accueil de 1 848 places (sur un total de 28 dans le département).

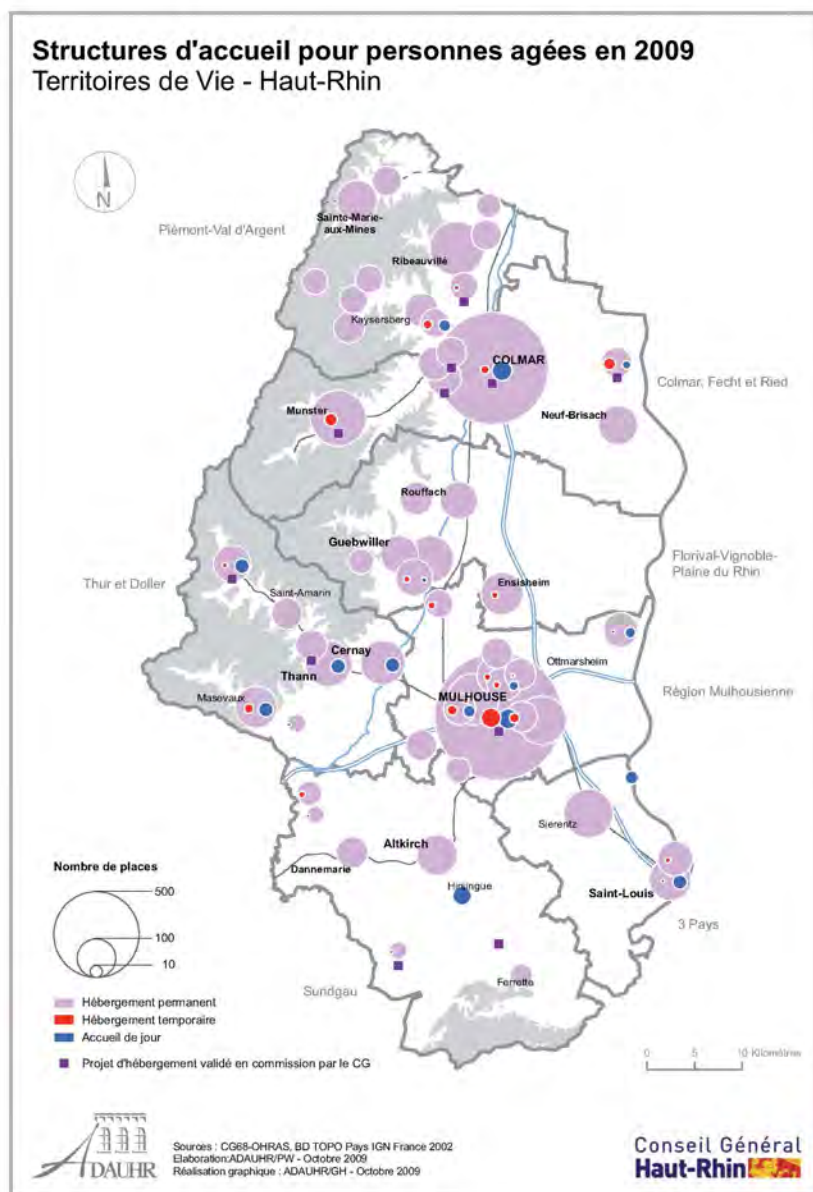
De par son caractère urbain, le Territoire de Vie ne possède aucune maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA).

Synthèse des services d'aide à domicile

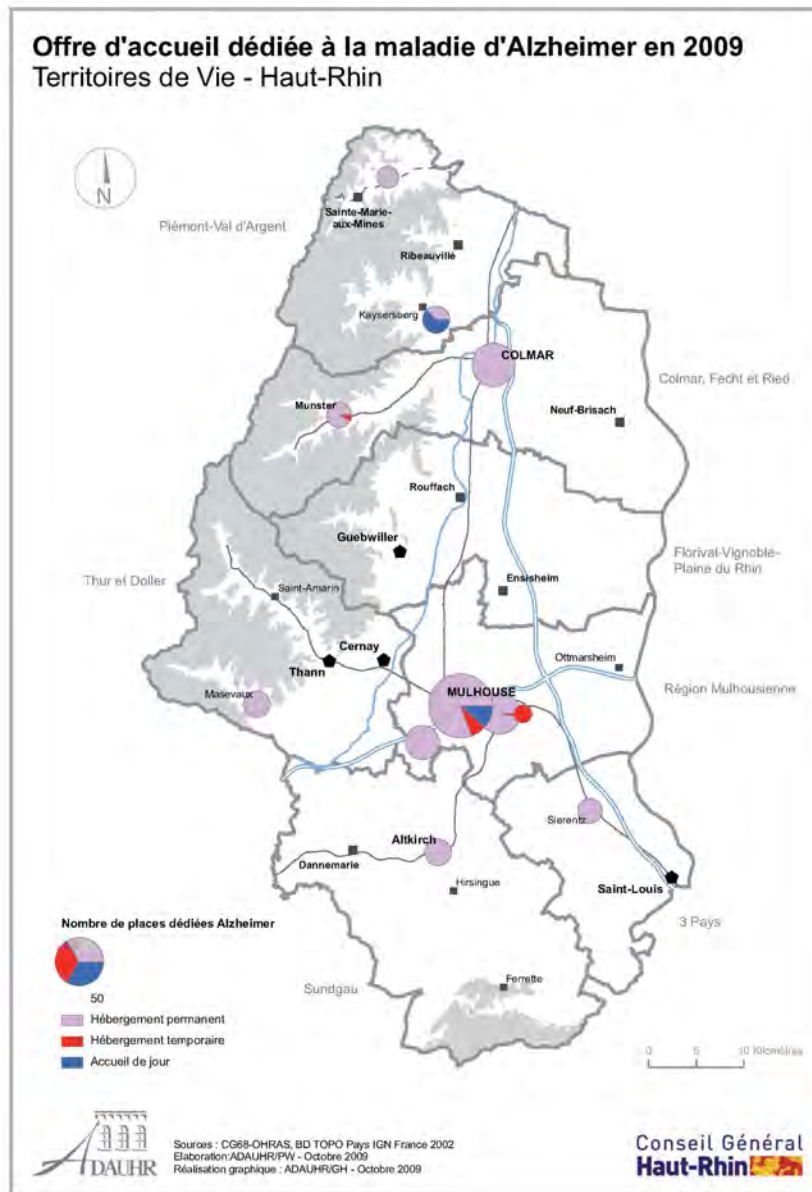
2 120 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile en 2009, soit 35 % des bénéficiaires haut-rhinois. Toutefois en proportion, la part des bénéficiaires de l'APA par rapport à la population des personnes de plus de 65 ans reste inférieure à la moyenne départementale (5,1 % contre 5,4 %).

L'offre en hébergement autonome (hébergement temporaire et accueil de jour) ne dépasse pas les 90 places et se concentre à MULHOUSE et dans sa première couronne.

Le maintien des personnes âgées à domicile est assuré par 173 infirmiers itinérants sur le Territoire. Les services prestataires d'aide à domicile bénéficiant de l'agrément qualité ou autorisés sont au nombre de 11. Ils contribuent par leur action à assurer le maintien à domicile des personnes âgées qui le peuvent et/ou le souhaitent.



La prise en charge des maladies Alzheimer et troubles apparentés est en pleine évolution compte-tenu des projections démographiques sur la prévalence de cette pathologie dans les années à venir. En effet, ce public fragilisé demande des réponses appropriées et diversifiées tant à domicile qu'en établissement. Ainsi, en établissement, les petites unités de vie protégées permettent un accueil de qualité dans un cadre de vie adapté avec un personnel formé et une animation pertinente pour les résidents.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par un accompagnement social personnalisé ou spécialisé, et par un soutien aux aidants familiaux, notamment par le répit offert par les accueils de jour dont certains sont dédiés aux malades d'Alzheimer ;
- Diversifier l'offre d'accueil en établissement pour renforcer la qualité de prise en charge des personnes dépendantes, notamment celles atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Un manque de structures d'accueil pour personnes handicapées

(Source : MDPH68)

Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ont été relevées dans le Schéma départemental des personnes handicapées 2009-2013.

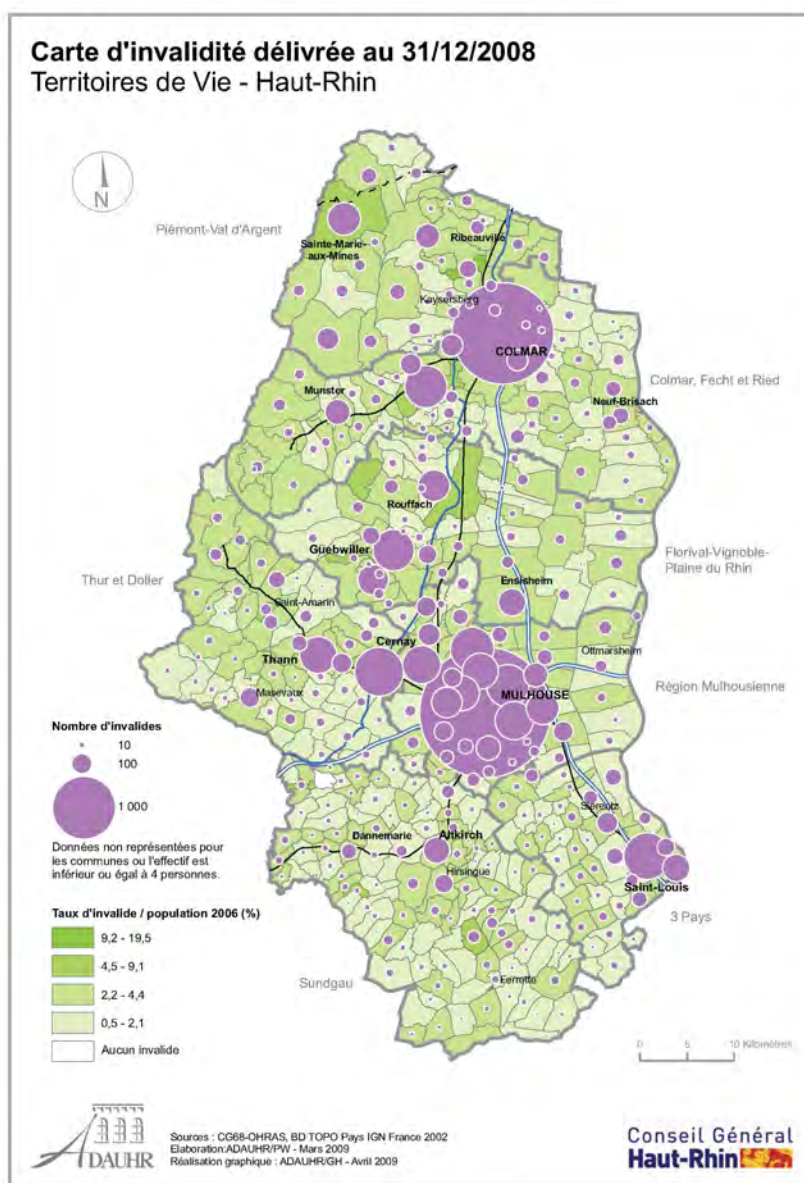
Synthèse démographique

(Source : MDPH68)

Au 31 décembre 2008, 8 589 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, soit 39 % du total départemental.

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent 3,2 % de la population de la Région Mulhousienne. Cette part est la plus importante du département, au dessus de la moyenne de 3 % pour le Haut-Rhin.

Sur le Territoire, 4 054 personnes sont bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés.



Synthèse des équipements et services

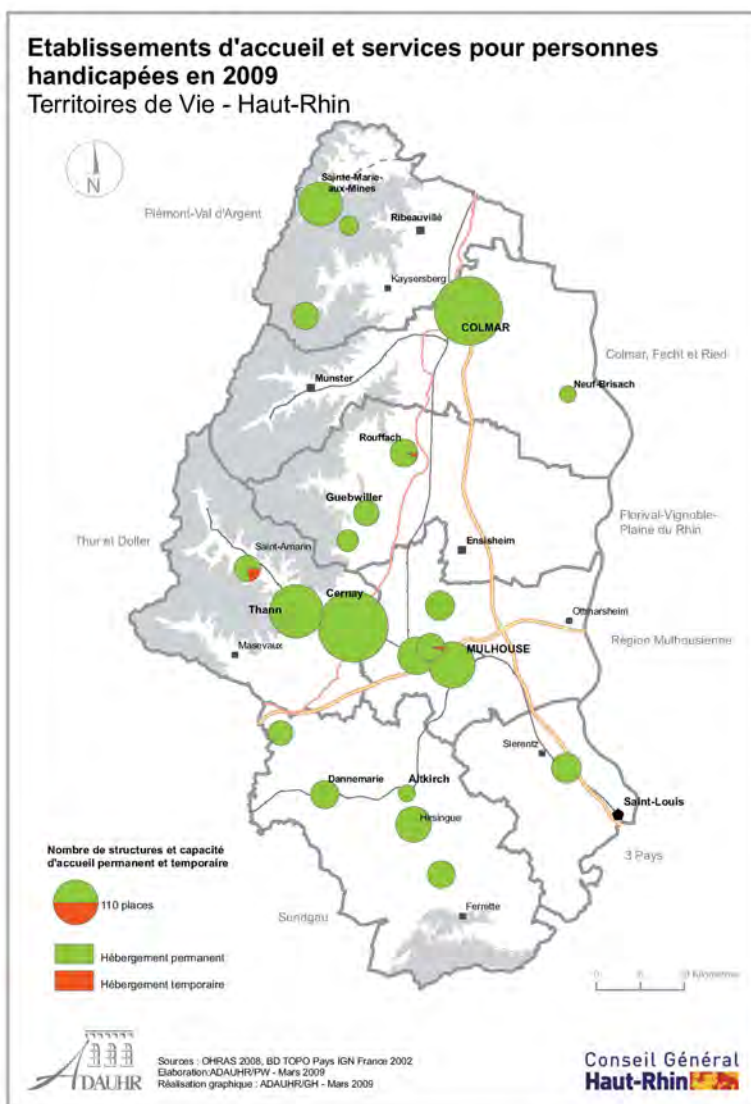
(Source : OHRAS et DA -STE au 1^{er} janvier 2010)

7 établissements d'accueil et de services pour personnes handicapées sont présents sur le Territoire :

- 3 Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), dont 1 à WITTENHEIM et 2 à MULHOUSE, regroupant 108 lits ;
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) à PFASTATT avec 40 lits destinés pour l'essentiel à l'accueil permanent (2 lits en accueil temporaire) ;
- 1 Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de 65 lits à LUTTERBACH disposant également d'une section pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV) de 38 lits ;
- 1 Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de 16 lits à WITTENHEIM.

La Région Mulhousienne bénéficie également de 8 appartements pour personnes handicapées en situation de grande dépendance «La Passerelle» à MULHOUSE dont l'objectif est de favoriser au maximum l'autonomie des personnes et leur intégration dans la cité. Précisons enfin que des extensions sont programmées pour le FASPHV de LUTTERBACH (+16 lits) et pour le FAS de WITTENHEIM (+48 lits).

Les Services en charge de cette politique sont bien représentés avec une antenne de la MDPH à MULHOUSE et 6 SAVS, dont 3 spécialisés pour le handicap physique, le handicap psychique et les déficiences sensorielles.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Adapter l'offre de services aux évolutions des besoins des personnes, en particulier le vieillissement des personnes handicapées ;
- Diversifier l'offre sur un Territoire de proximité ;
- Développer des modes d'accueil et d'accompagnement en prenant en compte le type de déficiences des jeunes adultes ou adultes handicapés et leurs besoins spécifiques: ainsi, pour le handicap psychique, il conviendra d'étoffer l'offre médico-sociale pour les adultes avec autisme ou de promouvoir de nouveaux concepts locatifs comme le logement accompagné.

Les services sociaux et médico-sociaux

En conclusion, dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, le Conseil Général propose une offre de services par l'intermédiaire de cinq Espaces Solidarité, d'un Espace spécialisé dans le domaine de l'insertion et de Pôles Gériatologiques.

Composés d'équipes pluridisciplinaires (secrétaire médico-sociale, assistant de service social, puéricultrice...), ces professionnels interviennent avant tout dans les domaines de la Protection Maternelle et Infantile, de la Protection de l'Enfance et dans l'aide aux séniors et aux personnes et familles en difficulté (dont l'Insertion).

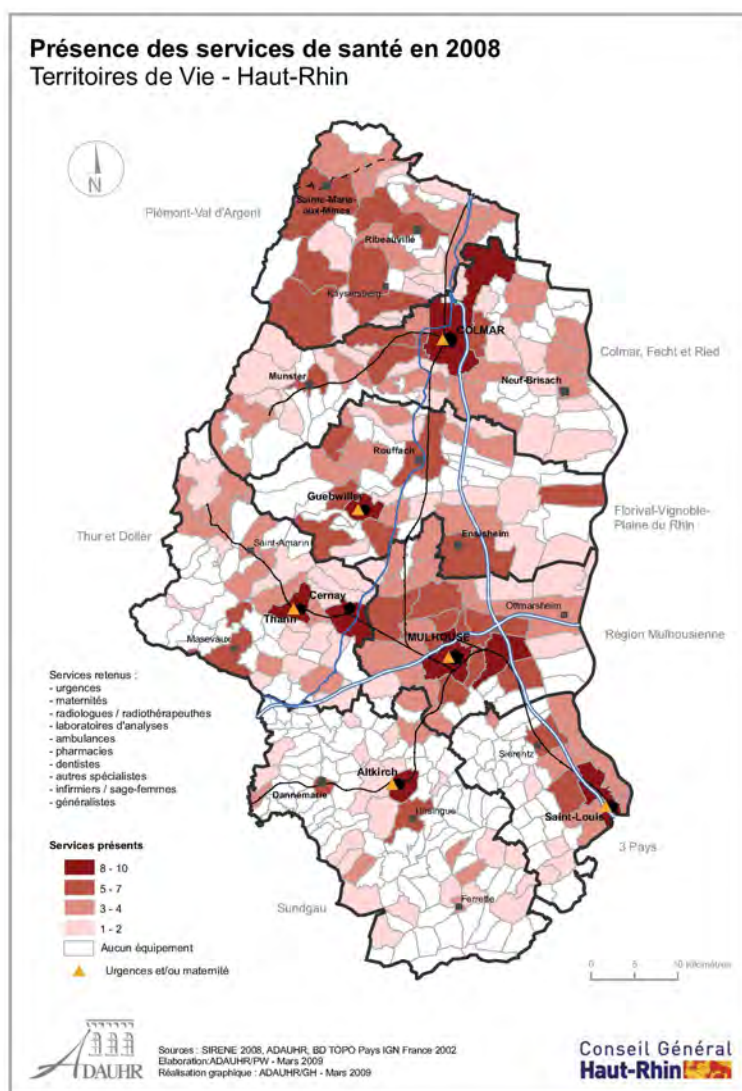
Les services de santé : une offre conséquente en termes de structures et d'effectifs

(Source : INSEE - Sirène - 2009)

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne possède l'offre en services de santé la plus importante du département en effectif total. Cependant, une disparité des services de santé est visible avec une gradation entre les communes urbaines bien équipées et les communes périurbaines disposant de moins de services. Ainsi, les communes au Sud-Est du Territoire ne disposent d'aucun équipement de santé. Ce déficit est en partie compensé par la proximité de plusieurs communes bien pourvues en services telles que RIXHEIM et MULHOUSE.

Au total, 978 services de santé sont répartis sur le Territoire pour une moyenne d'équipements de 3,66 pour 1 000 habitants située au-dessus de la moyenne départementale de 3,44 équipements pour 1 000 habitants :

- médecins généralistes libéraux : 373 médecins, soit 40 % des médecins du département, soit un ratio de 14 pour 10 000 habitants (11,3 en moyenne départementale) ;
- infirmiers libéraux : 173 infirmiers ou sage-femmes, soit 32,6 % des infirmiers du département, soit un ratio de 6,5 pour 10 000 habitants (7,4 en moyenne départementale).



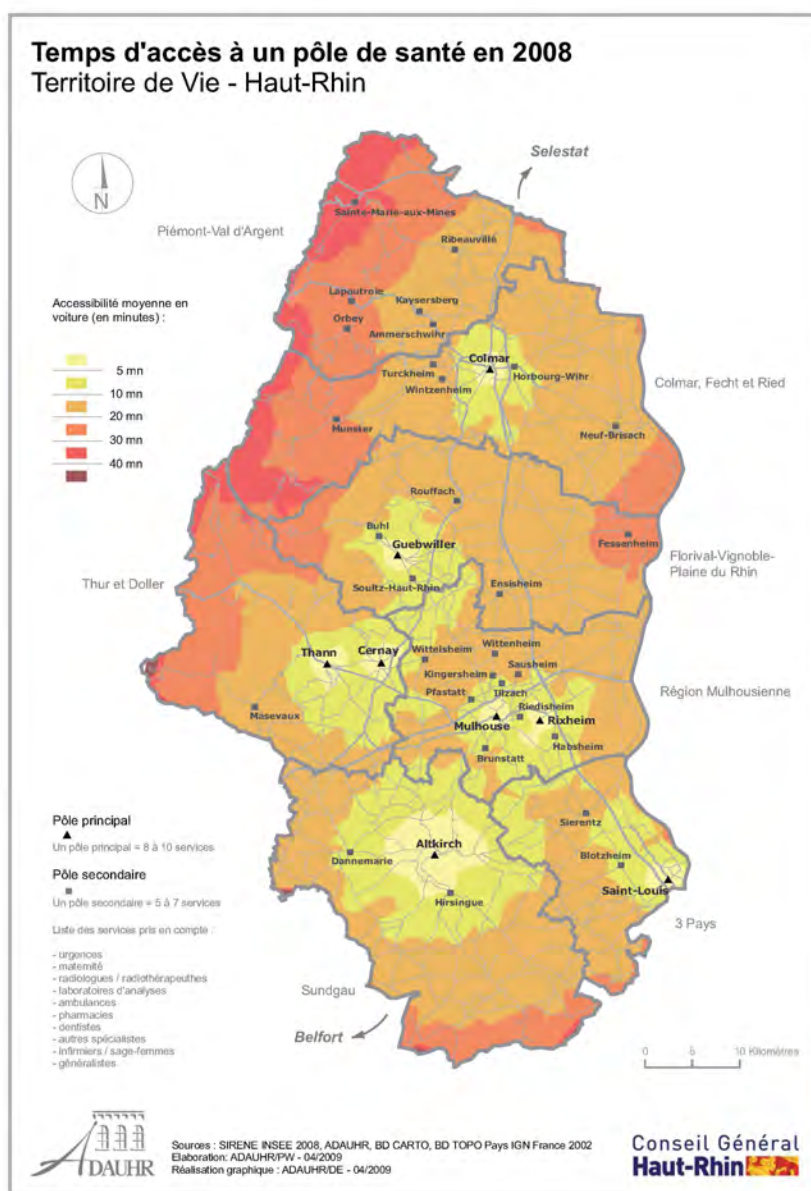
Le principal manque en service de santé par rapport à l'effectif de la population se trouve chez les infirmiers et sages-femmes. A l'inverse, les généralistes et spécialistes sont surreprésentés dans le Territoire et rayonnent en dehors de la Région Mulhousienne.

Un service d'urgence ainsi qu'une maternité se trouvent à MULHOUSE.

MULHOUSE possède le principal pôle hospitalier du département avec l'hôpital du Hasenrain et l'hôpital Emile Muller (le Moenchsberg). Trois cliniques privées sont également présentes à MULHOUSE (la clinique du Diaconat, la Clinique Saint-Sauveur et la Clinique de dialyse de la Fonderie).

Des centres hospitaliers secondaires se trouvent à RIXHEIM et PFASTATT.

Le temps d'accès aux pôles de santé est bon pour les communes périphériques à MULHOUSE et pour les communes du Nord-Est du Territoire qui est proche de l'hôpital de GUEBWILLER. L'Est et le Nord-Est du Territoire sont plus éloignés des pôles de santé, mais aucune commune ne se trouve à plus de 20 minutes de ces pôles.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Résorber l'inégale répartition des services de santé sur le Territoire de Vie en développant davantage les équipements à l'Est du Territoire et limiter la concentration de tous les services dans le seul pôle urbain de MULHOUSE ;**
- **Suivre l'évolution du nombre d'infirmiers dans le Territoire dont le ratio infirmier/patient tend à diminuer.**

Transports et Mobilité

*Un carrefour majeur de dessertes routières et de transports
en développement*

Les caractéristiques principales

(Source : DDT - CG68 - 2007)

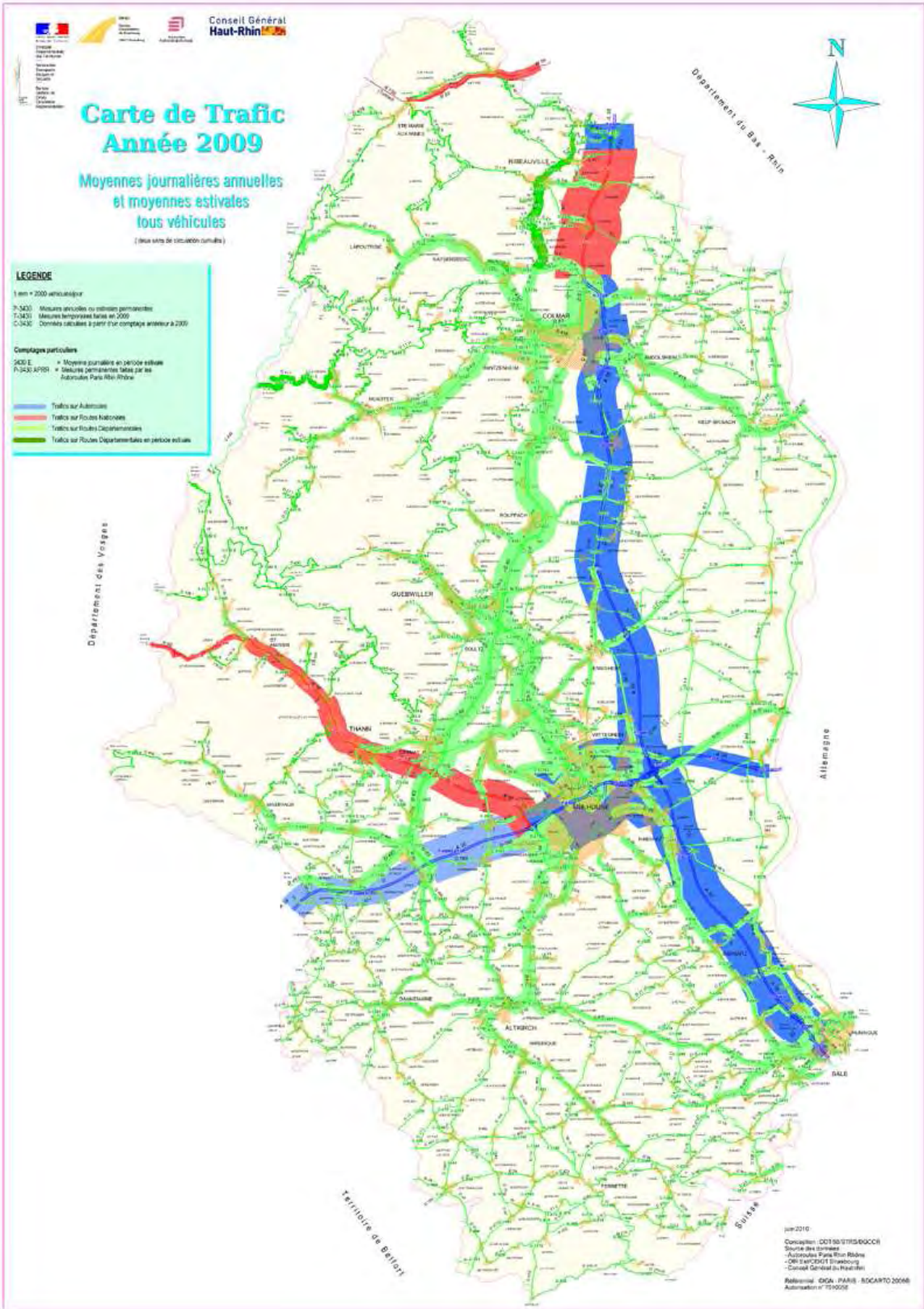
La Région Mulhousienne regroupe le plus important nœud de transport départemental. Elle joue également un rôle à l'échelle régionale et internationale. Le Territoire de Vie regroupe une offre multimodale importante avec la présence d'autoroutes traversant l'Alsace du Nord au Sud et d'Est en Ouest en reliant la Suisse. Le rôle du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est renforcé par la proximité de l'EuroAirport de BÂLE-MULHOUSE et le passage du TGV Est dont le réseau tend à s'accroître avec le TGV Rhin-Rhône. Le raccordement ferroviaire envisagé pour l'EuroAirport permettra de relier directement les centres-villes de Mulhouse et de Bâle à cette infrastructure majeure.

L'ensemble du réseau routier du département s'étend sur près de 1 860 kilomètres. Il comporte le réseau autoroutier le plus long du Territoire avec 85 kilomètres répartis entre les autoroutes A35 et A36.

Le réseau de routes départementales s'étend sur 356 kilomètres. Les axes les plus fréquentés sont la D430 avec plus de 61 000 véhicules/jour en périphérie de MULHOUSE, la D68 avec 48 000 véhicules/jours entre MORSCHWILLER-LE-BAS et l'échangeur de l'A36, et la D83 au niveau de BERRWILLER et BOLLWILLER avec plus de 19 000 véhicules/jours.

MULHOUSE est le premier lieu de destination pour les emplois du département. Les flux pendulaires principaux correspondant aux déplacements domicile-travail sont très importants vers le centre urbain mulhousien. On y retrouve les axes les plus fréquentés du département qui accueillent plus de 85 000 véhicules/jours. Les deuxièmes flux importants découlent des relations avec la Suisse soutenues par le nombre significatif de frontaliers du Territoire de Vie qui y travaille. Ainsi, plus de 45 000 véhicules par jour empruntent l'autoroute A35 qui relie MULHOUSE à BÂLE.

L'effectif de véhicules qui transite par MULHOUSE entraîne des surcharges régulières des infrastructures routières. Le SCoT prévoit la réalisation de deux barreaux routiers Nord et Sud de Mulhouse afin de permettre une meilleure répartition des flux en périphérie d'agglomération.



L'offre en transports ferroviaires

MULHOUSE est le point convergent de plusieurs modes de déplacement de transports en commun et est au centre de nombreux enjeux. Le Territoire dispose de plusieurs lignes de TER permettant de se rendre avec un cadencement élevé vers STRASBOURG, BELFORT et BÂLE. La Région Mulhousienne dispose de 14 gares d'arrêt pour les TER. Les trains grandes-lignes ainsi que les TGV font également halte à la gare de MULHOUSE.

Un rabattement sur la gare de MULHOUSE est assuré par un réseau de bus interurbain et départemental qui dessert notamment l'Est du Territoire dépourvu d'infrastructure ferroviaire de transport de personnes.

Plusieurs enjeux ferroviaires sont mis en avant, notamment :

- la future liaison du TGV Rhin-Rhône, actuellement en travaux et/ou en DUP selon les tronçons qui devrait rejoindre MULHOUSE en passant par le Sud-Ouest du Territoire ;
- l'électrification d'une ligne « voyageurs » permettant la liaison du réseau de TGV à l'ICE Allemand à partir de MULHOUSE ;
- le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport ;
- un renforcement de l'axe MULHOUSE-THANN avec la mise en place du Tram-Train jusqu'à Kruth (Territoire de Vie Thur et Doller) ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne Nord-Sud permettant d'alléger la surcharge du réseau actuel ;
- une nouvelle liaison vers la vallée de GUEBWILLER ;
- plusieurs enjeux ferroviaires concernent également les gares de BOLLWILLER, de HABSHEIM, ou encore de LUTTERBACH avec la mise en place de plateformes multimodales favorisant l'utilisation des transports en commun.

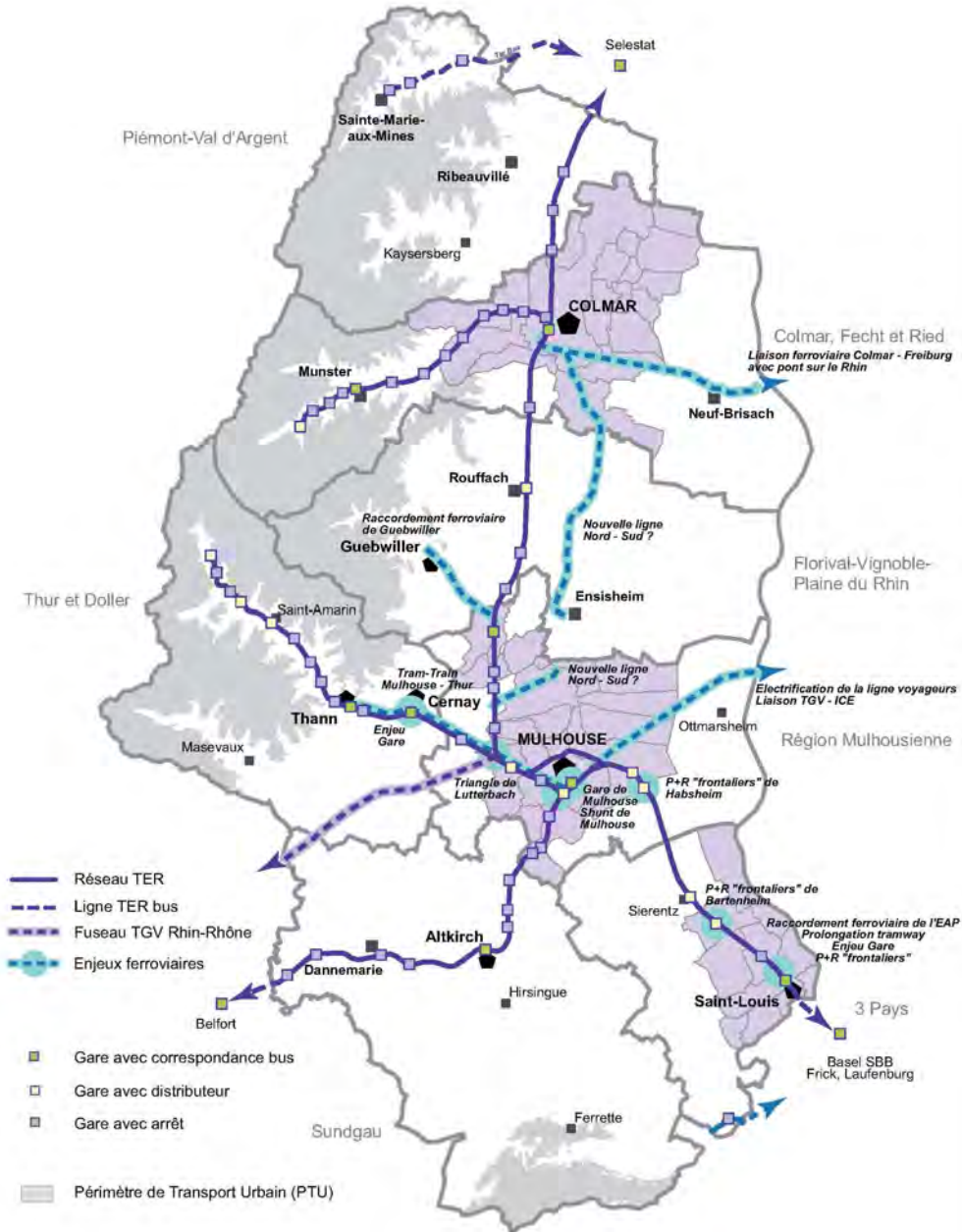
Transport par autobus

L'offre des transports en commun repose également sur les services de transports assurés par la Communauté d'Agglomération et la Région, où le Tram-Train doit jouer un rôle principal. Plusieurs lignes de bus et cars permettent de desservir les communes du Territoire en dehors des réseaux ferrés. Ces types de transports sont complétés par les Domibus à destination des personnes à mobilité réduite. Cependant, l'offre diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de MULHOUSE et le réseau de transport en commun perd de son efficacité pour les utilisateurs quotidiens voulant les utiliser pour les déplacements domicile-travail. Il joue un rôle quasi exclusif pour les transports scolaires et se calque aux horaires et aux périodes des cours et de vacances pour définir le niveau de cadencement.

Le Territoire de Vie est desservi par 16 lignes de bus interurbains dédiées et 3 navettes scolaires particulières pour desservir certains lycées de l'agglomération. La totalité des communes sont donc desservies et Mulhouse est reliée à Colmar et innerve l'ensemble de ses Territoires voisins : le Sundgau, les vallées de la Thur et de la Doller, le secteur de Guebwiller-Ensisheim et le Territoire des Trois Pays. De fait, la Région Mulhousienne dispose du plus important carrefour interurbain du département et offre quantitativement le service le meilleur.

Enjeux des transports publics en 2009

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Offre en pistes cyclables

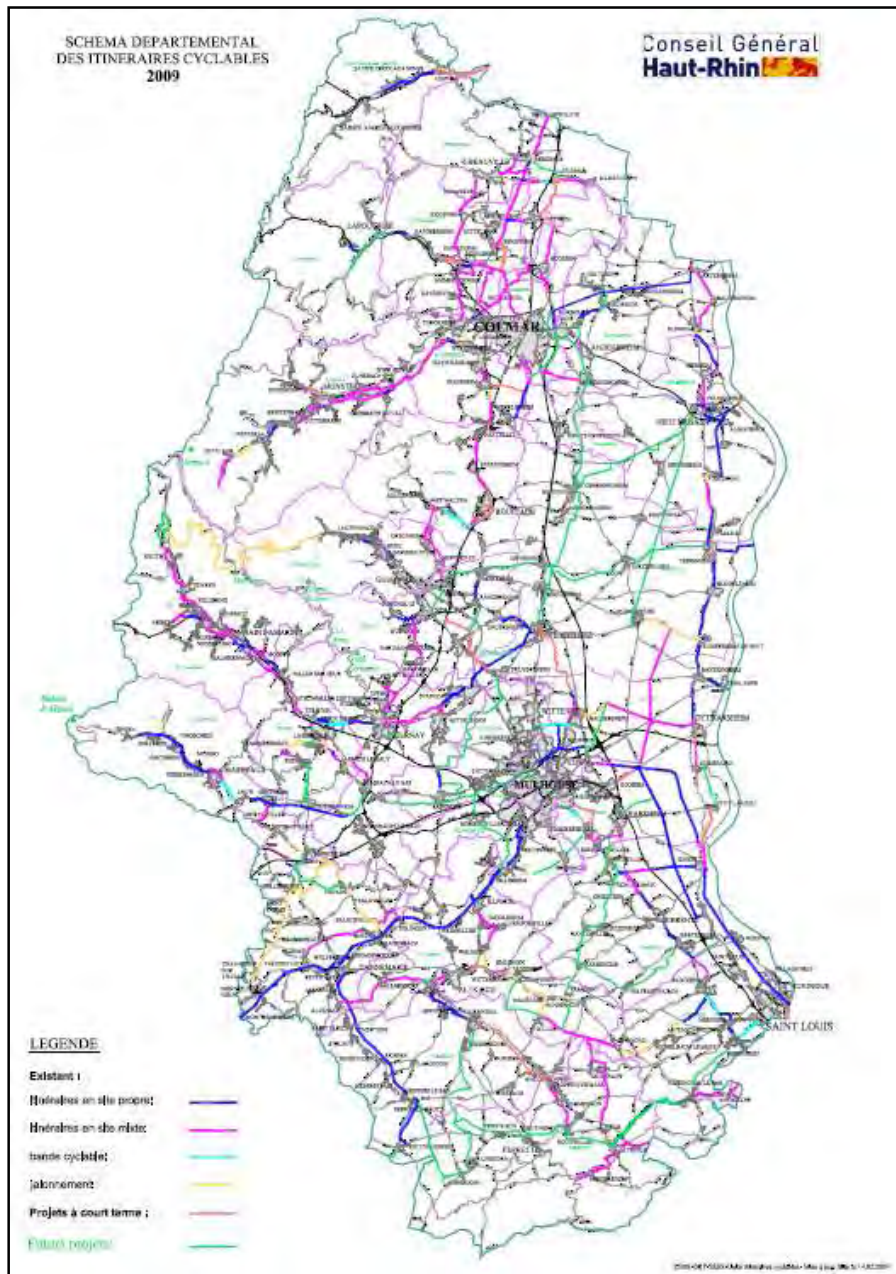
Le réseau actuel d'itinéraires cyclables dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est l'un des plus restreints du département avec seulement 76 kilomètres de pistes existantes, soit moins de 12 % du réseau départemental total.

Le réseau est amené à long terme à être développé avec une première phase de 13 kilomètres de projets de pistes cyclables déjà retenus.

Il faudra veiller à travailler sur les liaisons entre les différents itinéraires cyclables pour optimiser l'efficacité de ce réseau et favoriser les pistes indépendantes des axes routiers qui offrent une plus grande sécurité aux cyclistes.

⇒ Enjeux relevés :

- **Développer l'utilisation des transports en commun en développant les plates-formes multimodales ;**
- **Développer la création de parkings-relais pour faciliter le co-voiturage ;**
- **Limiter la saturation routière en périphérie de MULHOUSE ;**
- **Renforcer l'offre en transports collectifs dans les communes périurbaines ;**
- **Poursuivre un développement cohérent des itinéraires cyclables.**



Les Enjeux et les Axes structurants du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégalement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est confronté à une perte de dynamisme de la Ville-centre et concentre des disparités sociales et économiques tout en étant le Territoire le plus peuplé du Département.

L'objectif est de contribuer à l'attractivité du Territoire de Vie en confortant la Ville-centre, MULHOUSE, tout en assurant une qualité de vie aux habitants de l'ensemble des communes du Territoire en offrant les équipements nécessaires.

Axe 1.1 :

Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Il s'agit de cibler l'intervention du Département sur les opérations de rénovation urbaine et sur les initiatives concourant à l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre, MULHOUSE.

Les opérations des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) sont jugées prioritaires dans la mesure où elles contribuent à diversifier l'offre de logements, à améliorer les espaces publics et à créer de nouveaux services et équipements offrant une nouvelle qualité de vie aux habitants.

Axe 1.2 :

Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose du plus grand nombre d'équipements mais son taux d'équipement est faible rapporté à sa densité de population.

C'est pourquoi le Département axera son soutien sur la création d'équipements sportifs afin de contribuer à une meilleure répartition des installations sur le Territoire de Vie d'une part et à une modernisation de l'existant d'autre part.

Le soutien du Département portera prioritairement sur les équipements sportifs bénéficiant aux collégiens.

Enjeu 2 :

Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne possède de nombreux sites et équipements structurants qu'il convient de conforter dans les domaines économique, touristique et culturel.

Axe 2.1 :

Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Le développement économique et touristique constitue un enjeu majeur pour la Région Mulhousienne.

Le Département, qui s'est déjà beaucoup investi à travers le Programme de Revitalisation Economique, souhaite à l'avenir soutenir le développement des sites structurants, stratégiques pour favoriser la compétitivité du Territoire.

Axe 2.2 :

Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

La Région Mulhousienne bénéficie de la présence de plusieurs salles de spectacles réparties sur le Territoire et pour certaines soutenues par le Département dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Il s'agit pour le Département de conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins identifiés sur le Territoire et s'inscrivant dans une recherche de complémentarité entre les structures existantes et celles qui se créent.

Enjeu 3 :

Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Le Département affiche sa volonté d'être l'acteur privilégié des partenaires du Territoire afin de les accompagner dans leurs initiatives en faveur du Développement durable, notamment dans les domaines des déplacements des habitants et de l'agriculture.

Axe 3.1 :

Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

La problématique des déplacements, notamment en modes doux, constitue un enjeu important pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Le soutien du Conseil Général sera dirigé vers la création d'itinéraires cyclables favorisant la mobilité territoriale tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire.

Axe 3.2 :

Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose de surfaces agricoles qu'il convient de préserver et de valoriser dans un contexte d'extension de l'urbanisation tandis qu'une demande croissante de la population porte sur l'accès à des circuits courts de vente de produits locaux ou biologiques.

Au travers du dispositif GERPLAN, le Conseil Général accompagne le maintien d'une activité agricole respectueuse du développement durable et pérenne.

En complément de ce soutien, le Département souhaite favoriser les initiatives en matière d'agriculture durable, de vente directe de produits locaux et de valorisation des atouts environnementaux de la Région Mulhousienne.

Enjeu 4 :

Accompagner les initiatives de développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Le Département continuera à soutenir l'animation locale et l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialistes.

Axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local

Cet axe tend à favoriser la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire sous forme d'un appel à projets annuel.

Les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

1- La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin conduit une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et permet de développer avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...) et de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne accueille 440 agents territorialisés répartis sur 16 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

▶ **Antenne de la Région Mulhousienne**

Espace Solidarité Mulhouse Doller

61, rue de Pfstatt
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 59 65 00 | fax. 03 39 21 93 42
courriel : espacemulhousedoller@cg68.fr

▶ **Antenne Secondaire de RIEDISHEIM**

Espace Solidarité Mulhouse – Grand Est

1, rue de l'Ecole
68400 RIEDISHEIM
tél. 03 89 31 88 11
courriel : espacemulhousegrandest@cg68.fr

▶ **Espace Solidarité Mulhouse - Drouot**

28, rue du 57^{ème} Régiment de Transmissions
68100 MULHOUSE
tél. 03 89 36 56 66

▶ **Espace Solidarité Mulhouse - CAF Nations**

18, rue du Docteur A. Kienzler
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 33 59 00

▶ **Centre Médico-Social de ILLZACH**

43, rue de Pfstatt
68110 ILLZACH
tél. 03 89 52 66 00

▶ **Centre Médico-Social de ILLZACH**

3, rue Pierre Curie
68110 ILLZACH
tél. 03 89 46 33 00

▶ **Centre Médico-Social de KINGERSHEIM**

97, Faubourg de Mulhouse
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 57 22 12

▶ **Centre Médico-Social de LUTTERBACH**

8, rue du Maréchal Foch
68110 ILLZACH
tél. 03 89 46 33 00

▶ **Centre Médico-Social PFASTATT**

15, rue de Kingersheim
68120 PFASTATT
tél. 03 89 57 39 30

▶ **Centre Médico-Social de RIXHEIM**

5, rue Louis Gully
68170 RIXHEIM
tél. 03 89 54 42 70

▶ **Espace Solidarité Mulhouse -Grand Ouest**

1, rue de Gascogne
68270 WITTENHEIM
tél. 03 89 57 24 25

▶ **Centre Médico-Social de WITTELSHEIM**

6, rue de Cernay
68310 WITTELSHEIM
tél. 03 89 55 62 00

▶ **Centre Médico-Social de WITTENHEIM**

4 rue du Bourg
68270 WITTENHEIM
tél. 03 89 52 15 66

▶ **Espace Médico-Social La Fonderie**

67 rue du Manège
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 64 50 40

► **Antenne Mulhousienne de la MDPH**

2, rue d'Agén
68100 MULHOUSE
tél. 03 89 60 61 83

► **Collège Pierre PFLIMLIN**

14 rue Arthur Ashe
68350 BRUNSTATT
tél. 03 89 31 90 70

► **Collège Henri ULRICH**

Rue du Cerf
68440 HABSHEIM
tél. 03 89 54 12 22

► **Collège du NONNENBRUCH**

Rue de la Forêt
68460 LUTTERBACH
tél. 03 89 52 66 55

► **Collège JEAN MACE**

1, rue Jean-François Millet
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 32 90 22

► **Collège BEL AIR 2**

3 boulevard des Nations
68092 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 42 00 56

► **Collège SAINT-EXUPERY**

11 rue du Languedoc
68090 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 44 49 25

► **Collège WOLF**

4 rue de la Belette
68100 MULHOUSE
tél. 03 89 46 17 14

► **Collège Katia et Maurice KRAFFT**

18 rue du Collège
68120 PFASTATT
tél. 03 89 53 43 53

► **Collège Capitaine DREYFUS**

10 rue du Temple – BP 69
68170 RIXHEIM CEDEX
tél. 03 89 31 83 00

► **Collège Charles PEGUY**

14 rue Charles PEGUY
68310 WITTELSHEIM
tél. 03 89 55 02 16

► **Maison Départementale des Adolescents**

8 rue des Pins
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 32 01 15

► **Collège Jules VERNE**

2 rue Saint-Jacques - BP 48
68311 ILLZACH Cedex
tél. 03 89 52 71 31

► **Collège Anne FRANK**

8 rue des Iris
68110 ILLZACH
tél. 03 89 61 75 30

► **Collège Emile ZOLA**

30 rue de Pfastatt
68260 KINGERSHEIM
tél. 03 89 52 63 43

► **Collège BOURTZWILLER**

16 rue Toulon
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 52 24 10

► **Collège KENNEDY**

13 avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
tél. 03 89 42 00 07

► **Collège François VILLON**

26 avenue DMC
68092 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 42 43 60

► **Collège Théodore MONOD**

68 rue des Vergers
68490 OTTMARSHEIM
tél. 03 89 26 06 63

► **Collège Léon GAMBETTA**

13 rue du Collège
68400 RIEDISHEIM
tél. 03 89 65 96 50

► **Collège Jean MERMOZ**

15 rue Jean MERMOZ – BP 52
68310 WITTELSHEIM
tél. 03 89 55 15 64

► **Collège Marcel PAGNOL**

10 rue Albert EINSTEIN
68270 WITTENHEIM
tél. 03 89 57 57 30

► **Collège Irène JOLIOT-CURIE**

2a rue de l'Espérance – BP 145
68274 WITTENHEIM CEDEX
tél. 03 89 62 50 20

► **Parc d'Intervention en Matériel - Travaux**

4 rue Coehorn
68100 MULHOUSE
tél. 03 89 43 18 89

► **Unité Routière de RIXHEIM**

Route de l'Aérodrome
68170 RIXHEIM
tél. 03 89 44 95 28

Les **Services** du **Conseil Général** présents dans votre **Territoire de Vie**



Région Mulhousienne

Sources : COG25 - A. DUBRE - 101 Tigo-Roya © Call Bureau 2012 - Réseau : COG25 - A. DUBRE 101 RW - Avril 2008

- **Antenne principale**
- **Espace Solidarité**
- **Centre Médico-Social**
- **Pôle Gérontologique**
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**
- **Siège de l'Unité Routière**
- **Centre Routier**
- **Collège**
- **Territoire de Vie**
- **Limite Communale**
- **Limite des Pôles Gérontologiques**
- **Limite de l'Espace Solidarité**
- **Limite de l'Unité Routière**

MULHOUSE VILLE

- 3 Espaces Solidarité
- 2 Centres Médico-Sociaux
- Pôle Gérontologique
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
- 7 Collèges
- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Parc d'Intervention du Matériel et Travaux

396 Agents départementaux
3 Agents de développement subventionnés par le Conseil Général

Antenne de la REGION MULHOUSIENNE

L'antenne de la Région Mulhousienne regroupe les services suivants :

- ▶ Accueil généraliste,
- ▶ Bureau des Conseillers Généraux,
- ▶ Délégation à l'Action Territorialisée : Animateur-Coordonnateur,
- ▶ Espace Solidarité Mulhouse Doller,
- ▶ Protection Maternelle et Infantile,
- ▶ Espace Mulhousien Insertion – RSA,
- ▶ Plate-Forme MAIA,
- ▶ Pôle Gérontologique Ill et Doller.

Antenne de RIEDISHEIM

L'antenne de RIEDISHEIM offre les services suivants :

- ▶ Espace Solidarité Mulhouse Grand Est,
- ▶ Protection Maternelle et Infantile,
- ▶ Pôle Gérontologique,
- ▶ Bureau des Conseillers Généraux.

Antenne d'ILLZACH (ouverture en 2011)

L'antenne d'Illzach, située au Fil d'Ariane, ouvrira au printemps 2011 et proposera les services suivants :

- ▶ Centre Médico-social (avec Protection Maternelle et Infantile),
- ▶ Pôle gérontologique d'Illzach,
- ▶ Bureau des Conseillers Généraux.

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009.

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie

Plus de 108 200 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'assistantes maternelles pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.

- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...

- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.

- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.

Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin" rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.

Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente 299,1 millions € pour l'ensemble de son territoire.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Les Espaces Solidarité de Mulhouse et de la couronne mulhousienne ainsi que l'Espace Mulhousien Insertion animent et contribuent à un réseau partenarial local notamment dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, 3 Espaces Solidarité sont présents sur la Ville de MULHOUSE avec 106 agents.

L'Espace Solidarité Mulhouse CAF Nations se compose de 27 agents, soit un effectif de 23,4 ETP (2 ETP de cadre, 3,8 ETP de secrétaire, 5 ETP de puéricultrice, 1 ETP d'éducateur spécialisé (intervention sur l'ensemble de la ville de Mulhouse), 10,8 ETP d'assistant de service social, 0,8 ETP de CESF).

Deux centres médico-sociaux y sont rattachés : 18 rue Dr Alphonse Kienzler et 67 rue du Manège à Mulhouse.

Il est à noter que les locaux du 18 rue Dr Kienzler sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et 9 agents de cette équipe sont des salariés CAF pour lesquels le Département du Haut-Rhin finance 39 % des salaires versés.

L'Espace Solidarité Mulhouse Doller se compose de 30 agents, soit un effectif de 24,5 ETP (2 ETP de cadre, 5,6 ETP de secrétaire, 5 ETP de puéricultrice, 1,8 ETP de CESF, 9,3 ETP d'assistant de service social polyvalent, 2 ETP d'agents d'accueil).

L'Espace Solidarité Mulhouse Drouot se compose de 29 agents, soit un effectif de 25,7 ETP (1,9 ETP de cadre, 4,4 ETP de secrétaire, 4,6 ETP de puéricultrice, 1 ETP d'éducateur spécialisé, 1 ETP de CESF, 12,1 ETP d'assistant de service social polyvalent).

Le Territoire de la couronne mulhousienne (38 communes du Territoire hors Ville de Mulhouse) dispose de 2 Espaces Solidarité : Mulhouse Grand Est et Mulhouse Grand Ouest.

L'Espace Solidarité Mulhouse Grand Est se compose d'une équipe territorialisée de 25 agents, soit un effectif de 22,5 ETP (2 ETP de cadre, 4,2 ETP de secrétaire, 0,8 ETP de CESF, 1 ETP d'éducateur, 11,7 ETP d'assistant de service social polyvalent, 2,8 ETP de puéricultrice).

4 centres médico-sociaux y sont rattachés :

- Centre médico-social Illzach Modenheim,
- Centre médico-social Riedisheim,
- Centre médico-social Rixheim,
- Centre médico-social Illzach.

L'Espace Solidarité Mulhouse Grand Ouest se compose d'une équipe territorialisée de 25 agents, soit un effectif de 21,9 ETP (2 ETP de cadre, 5,2 ETP de secrétaire, 2,9 ETP de puéricultrice, 1 ETP d'éducateur spécialisé, 10,8 ETP d'assistant de service social polyvalent).

L'Espace Solidarité est composé de 5 centres médico-sociaux :

- Centre médico-social Kingersheim,
- Centre médico-social Lutterbach,
- Centre médico-social Pfastatt,
- Centre médico-social Wittelsheim,
- Centre médico-social Wittenheim.

Parallèlement dans le cadre d'une démarche de développement social, les Espaces Solidarité développent des projets en matière d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

Ils peuvent également aider les communes, les structures intercommunales et les associations à la définition et la conduite de projets de développement social sur le territoire couvert par leur service.

Un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT), situé à l'Espace médico-social Fonderie à Mulhouse, est chargé d'organiser le dépistage, le traitement précoce et les contrôles d'entourage de patients déclarés pour la tuberculose. Il met par ailleurs à disposition des traitements anti-poux pour les usagers ou les écoles qui en font la demande.

► **Le Développement Social des Territoires**

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires (DDST)** dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets. Ces derniers sont également chargés de promouvoir les modes de coopération transversaux entre services pour faciliter l'émergence de projets.

► **L'Expertise en Travail Social**

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social (SETS)**, contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► **La Protection Maternelle et Infantile**

L'activité du **Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** s'organise autour des axes suivants :

- Les activités de planification familiale et d'éducation familiale,
Pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Conseil Général délègue son intervention par convention auprès du Centre de planification hospitalier de MULHOUSE.
- Les actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- Les actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- Les actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- L'agrément et le contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- L'agrément des assistants maternels et familiaux et formation des assistants maternels (330 000 € en 2009),
A ce titre, le Conseil Général soutient le développement des relais d'assistantes maternelles (RAM), ***ce qui représente pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, 10 RAM et 1342 assistantes maternelles agréées, soit 3 748 places.***
- Le recueil d'information en épidémiologie et santé publique et traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► L'Aide Sociale à l'Enfance

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- Des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- Des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- De l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose de 8 établissements offrant 443 places, soit 407 ETP en fonctionnement, pour un budget de 23 444 694 € en 2009.
- De l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- De l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne compte 40 ETP d'assistants familiaux pour 66 enfants accueillis.
- De l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- De l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 **dont 69 pour la Région Mulhousienne** ;
- Des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- De la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, 779 730 € d'aides financières et de secours d'urgence ont été accordés aux familles avec enfants en 2009.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Conseil Général soutient plusieurs associations dans le domaine de l'enfance situées à Mulhouse (données 2009) :

- L'AFSCO : 2 000 €,
- L'aide et l'intervention à domicile : 4 000 €,
- L'APPONA : 4 000 €,
- Le Centre socio-culturel CREALLIANCE : 1 000 €,
- Le PAPHYRUS : 1 000 €,
- La Maison des parents M2A : 1 000 €,
- L'OREE : 35 500 €,
- L'accueil des demandeurs d'asile (AADA) : 2 000 €.

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, plusieurs associations sont soutenues par le Conseil Général dans le domaine de la famille (données 2009) :

- le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CEDIF) : 1 600 €,
- le Conseil départemental des associations familiales laïques du Haut-Rhin : 5 000 €,
- Association familiale sociale et culturelle du Haut-Rhin (AFSC) : 5 000 €.

Sur le Territoire de la Région Mulhousienne, le Conseil Général soutient plusieurs associations dans le domaine de l'insertion sociale (données 2009) :

- L'Elan Sportif : 6 750 €,
- Saint Vincent de Paul : 3 500 €.

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- **Le CAP situé à MULHOUSE (conduites addictives) : 796 900 € en 2009,**
- L'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009,
- La Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009,
- Le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009,
- Trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009),
- Deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de **MULHOUSE** et COLMAR : 25 000 € en 2009.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an,
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009,
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion à travers le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans la Région Mulhousienne, l'Espace Mulhousien Insertion est chargé spécifiquement de **la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle de la Ville de MULHOUSE**. Une deuxième Commission Territoriale de Solidarité Active couvre **la couronne mulhousienne**.

L'Espace Mulhousien Insertion, situé au 61 rue de Pfastatt à Mulhouse, gère et coordonne le dispositif RSA sur le Territoire de la Ville de Mulhouse. Il est découpé en trois territoires correspondant aux Espaces Solidarités Mulhousiens (1,8 ETP travailleurs sociaux spécialisés RSA, et de 2,6 ETP de secrétariat).

Afin d'accomplir l'ensemble de cette mission et l'accompagnement des bénéficiaires, ce service se compose d'une équipe territorialisée de 20 agents, soit un effectif de 17,3 ETP (108 ETP de cadre, 5,2 ETP de secrétaire, 1 ETP coordinatrice CTSA, 1,8 ETP de travailleur social RSA et 7,5 ETP de travailleur social pour l'évaluation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA).

L'Espace Solidarité Mulhouse Grand Ouest est doté d'une Commission Territoriale de Solidarité Active qui couvre l'Espace Solidarité de Mulhouse Grand Ouest mais également Mulhouse Grand Est (1 ETP d'assistante sociale spécialisée RSA et 1 ETP de secrétariat).

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne compte 8 462 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs (source : CG 68).

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **deux Projets pour l'Insertion (PLI) sur le Territoire de la Région Mulhousienne** (un pour la Ville de Mulhouse et un pour la couronne mulhousienne) en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine de l'insertion.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL)**.

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds a bénéficié d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle de la Région Mulhousienne, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 927 587 € pour l'accueil de bénéficiaires du RSA (912 accompagnements) en structures d'insertion par l'activité économique (Amac, Dsha, Insef Inter, Inter Job, Adit, Construire Nettoyage, Coursclair, Envie Haute-Alsace, Im'serson, Le Relais Est, Régie de Bourtzwiller, Réagir Nettoyage, Warum Net, Repass Net, Repass-ill, Accès Habsheim, Adesion, Alsa, Armée du Salut, Arsea, Cité solidaire, Espace et Développement, Espoir Mulhouse, Insef, Amazones, Locacycles, Papivore, Réagir Environnement),
- 518 976 € pour l'accompagnement socio-professionnel de bénéficiaires du RSA (1 108 accompagnements, ARSEA-ICF, CIAREM, Espace et Développement, Régie de l'ill, Réagir Emploi/Formation, Sémaphore MSA, Ville de Mulhouse),
- 629 594 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique de bénéficiaires RSA (630 accompagnements, CIAREM et Pôle Emploi),

- 780 524 € pour l'accompagnement social de bénéficiaires RSA (1 887 accompagnements).

Enfin, en 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

- 907 970 € en Fonds de Solidarité Logement pour 1 611 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 556 226 € en Fonds de Solidarité Energie pour 1 246 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 32 796 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

La Région Mulhousienne compte 5 Pôles Gérontologiques (PG), ce qui représente 19 agents :

- Le **PG de MULHOUSE**, situé au 61 rue de Pfastatt à Mulhouse, est composé d'une équipe de 9 personnes (7,2 ETP),
- Le **PG d'HABSHEIM**, situé à l'Espace Solidarité Mulhouse Grand Est à Riedisheim, est composé de 2 personnes (1,5 ETP),
- Le **PG d'ILLZACH**, situé à Sauheim (et sera transféré au printemps 2011 à la nouvelle Antenne d'Illzach), est composé de 3 personnes (2,5 ETP),
- Le **PG Ill et Doller**, situé au 61 rue de Pfastatt à Mulhouse, est composé de 2 personnes (1,5 ETP),
- Le **PG du Bassin Potassique**, situé à Wittenheim, est composé de 3 personnes (3 ETP).

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes âgées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 2 698 personnes ont été suivies par les Pôles Gérontologiques de la Région Mulhousienne.

L'Equipe Médico-sociale (EMS) de MULHOUSE, composée d'un médecin-gériatre, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent-instructeur du service Prestations Aides Sociales, se réunit 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisé pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile pour les cantons de Mulhouse, Habsheim, Illzach et Wittenheim.

Le secteur du Bassin Potassique est pris en charge par **L'Equipe Médico-Sociale de COLMAR OUEST**.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) « La Clé des Aînés » est géré pour le compte du Conseil Général par la Ville de MULHOUSE. Il intervient sur Mulhouse sachant que les actions collectives de prévention sont accessibles, à un plus large public, originaire des autres communes de l'agglomération mulhousienne. Il assure des missions d'accueil, d'information et de coordination notamment en direction du pôle gérontologique et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer. Il tient le registre des personnes vulnérables et participe au Plan Canicule. Son budget de fonctionnement est assuré par le Conseil Général à hauteur de **70 000 € en 2009**.

La Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA), située au 61 rue de Pfastatt à Mulhouse et composée d'une équipe de 7 personnes (7 ETP), offre un nouveau service de gestion de cas pour le territoire de Mulhouse et Illzach. Elle a pour mission d'organiser la prise en charge globale du malade et de son entourage. Elle optimise la coordination entre tous les intervenants des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il s'agit d'un dispositif expérimental qui s'inscrit dans le Plan Alzheimer 2008-2012 démarré en juillet 2009 avec un cofinancement de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA).

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique

La **Direction de l'Autonomie (DA)**, représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique (SSG)**, 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► **Les Prestations d'Aides Sociales**

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et la mise en paiement des prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 2 120 dans la Région Mulhousienne.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, la Région Mulhousienne représente une dotation dépendance en hébergement totale versée par le Conseil Général de 6 917 130 €.

► **La Prévention de la Dépendance**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droits des résidents),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- Examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- Examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- Examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

• **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) rattachés et gérés par un centre hospitalier,
- les EHPAD publics,
- les EHPAD gérés par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

La Région Mulhousienne compte 19 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 1 668 places en hébergement de jour, 43 places en hébergement temporaire (HT) et 203 places en Unité de Soins de Longue durée (USLD) :

- Les Molènes à BANTZENHEIM (81 lits dont 1 HT),
- La Résidence d'Argenson à BOLLWILLER (58 lits dont 4 HT),
- Le Séquoia à ILLZACH (84 lits dont 3 HT),
- Les Violettes à KINGERSHEIM (93 lits dont 3 HT),
- Notre Dame à MULHOUSE (88 lits),
- L'Arc à MULHOUSE (165 lits dont 8 HT),
- Jean Dollfus à MULHOUSE (106 lits dont 4 HT),
- Les Ecureuils à MULHOUSE (82 lits),
- Saint-Damien à MULHOUSE (65 lits en USLD),
- Centre Hospitalier de MULHOUSE (157 lits et 138 en USLD),
- Beau Regard à MULHOUSE (80 lits),
- Béthesda à MULHOUSE (85 lits dont 2 HT),
- Le Parc des Salines à MULHOUSE (86 lits dont 15 HT),
- Centre Hospitalier de PFASTATT (96 lits),
- Résidence Hirschler à PFASTATT (85 lits),
- Les Collines à RIEDISHEIM (65 lits),
- Saint-Sébastien à RIXHEIM (163 lits),
- Le Quatelbach à SAUSHEIM (70 lits dont 1 HT),
- Résidence les Vosges à WITTENHEIM (67 lits dont 2 HT).

Les établissements non habilités à l'aide sociale (majoritairement des structures privées à vocation commerciale) sont :

- certains EHPAD privés,
- certaines petites unités de vie (ex : appartements protégés).

Les frais d'hébergement sont obligatoirement réglés par la personne âgée et/ou par son entourage familial.

En 2009, la Région Mulhousienne compte 6 établissements non habilités à l'aide sociale, offrant 235 places en hébergement permanent, 7 en hébergement temporaire et 24 en appartements protégés :

- Sainte-Anne à HEIMSBRUNN (65 lits),
- Les Fontaines à LUTTERBACH (77 lits dont 7 HT),
- Le Doyenné à MULHOUSE (100 lits),
- Mangeney à MULHOUSE (8 appartements protégés),
- La Cour du Tissage à BRUNSTATT (9 appartements protégés),
- La Cour des Vignerons à BRUNSTATT (7 appartements protégés).

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose également de **50 places en accueil de jour dont 37 places générant une aide de fonctionnement aux structures versée par le Conseil Général d'un montant de 251 585 € en 2008 :**

- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) pour l'Accueil de jour « Maison Steinel » à MULHOUSE,,
- Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME) pour l'Accueil de jour « Les Castors » à MULHOUSE (12 places),
- EHPAD « Les Fontaines » à LUTTERBACH.

L'accueil de jour permet la prise en charge des personnes âgées en journée tout en apportant un soutien aux aidants familiaux.

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits,
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits,
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits,
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits.

Les accueils de jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne compte 5 structures d'hébergement pour personnes adultes handicapées représentant 245 places :

- Institut Saint-Joseph de LUTTERBACH (65 lits en FAS et 16 lits en FASPHV),
- Foyer Marguerite Saint-Clair à MULHOUSE (25 lits en FAHT),
- Foyer les Papillons Blancs à MULHOUSE (53 lits en FAHT)
- Foyer Marc Duval à PFASTATT (40 lits en FAM dont 2 temporaires),
- Foyer de l'Etape à WITTENHEIM (16 lits en FAS avec extension de 48 places prévue en avril 2012 et 30 lits en FAHT).

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne compte également 3 Accueils de jour pour personnes adultes handicapées représentant 51 places générant une aide du Conseil Général de 693 175 € pour le fonctionnement (données non communiquées pour l'APF) :

- *L'Association les Papillons Blancs, rue de la Charité à MULHOUSE (21 places),*
- *L'Association des Paralysés de France (APF), Parc de la Mer Rouge à MULHOUSE (15 places),*
- *L'Association pour l'Information Scientifique et Technique en Rééducation (ALISTER, 15 places).*

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

La Région Mulhousienne compte 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) territorialisés :

- *Le SAVS de l'Association Les Papillons Blancs à MULHOUSE est composé de 4,5 ETP,*
- *Le SAVS Marguerite Saint-Clair à PFASTATT est composé de 2,7 ETP,*
- *Le SAVS Croix Marine à PFASTATT est spécialisé pour le handicap psychique et composé de 3,5 ETP.*

Le SAVS est un service social territorialisé s'adressant aux personnes handicapées de 20 à 60 ans (et au-delà), vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Le soutien départemental pour le fonctionnement des SAVS territorialisés représente 558 724 € en 2008.

Le Territoire de Vie compte également 3 SAVS spécialisés intervenant sur l'ensemble du Département :

- Le SAVS ALISTER à MULHOUSE se compose d'une équipe de 3,5 ETP,
- Le SAVS de l'APF à MULHOUSE se compose d'une équipe de 5,5 ETP,
- Le SAVS Le Phare à ILLZACH se compose d'une équipe de 6,5 ETP.

Les SAVS spécialisés, ayant un rayonnement départemental, sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur le réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports :

Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

Plus de 5 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement prioritaires.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie

L'Unité Routière de MULHOUSE veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental qui représente près de 546 Km **dont 346 km situés sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**. Elle est l'interlocutrice locale pour les questions relatives au réseau routier départemental.

Elle prend appui sur **2 Centres Routiers**, dont 1 implanté sur le Territoire de Vie à RIXHEIM.

L'Unité Routière de MULHOUSE couvre 32 des 39 communes du Territoires de Vie.

Les communes de BERRWILLER, BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM dépendent de l'Unité Routière de GUEBWILLER. Les communes de STAFFELFELDEN et de WITTELSHEIM sont rattachées à l'Unité Routière de Thann.

L'Unité Routière de Mulhouse est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des RD et a en charge la signalisation temporaire, la mise en place des déviations et la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental de la Région Mulhousienne.
A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale sur le Territoire de Vie a représenté un coût de 882 000 € pour le Conseil Général et 20 000 heures d'astreintes pour les agents de l'Unité Routière et des Centres Routiers.
- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.
*En période hivernale (1^{er} novembre au 31 mars pour le Centre Routier de RIXHEIM), le patrouillage est effectué une fois par jour en fonction des conditions météorologiques.
Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage deux fois par semaine.*
- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Donner un avis sur les études de sécurité en traversée d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Donner un avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

L'Unité routière de MULHOUSE est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 32 personnes (31,3 ETP) : 1 chef et son adjoint, 1 secrétaire, 1 comptable, 2 responsables d'exploitation Entretien routier, 4 chefs d'équipes et 22 agents d'intervention.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- **882 000 € en matière de fonctionnement** (hors charges de personnel),
- **3 125 000 € en matière d'investissement**, notamment pour le renouvellement des couches de roulement. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - 788 000 € pour les couches de roulement,
 - 490 000 € pour les ouvrages d'art,
 - 251 000 € pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - 207 000 € en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel.

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT)**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité « Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.

- Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement, en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat, sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool de contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.
- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air, et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 1 093 238 € de concours financiers pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, répartis de la façon suivante :

- **976 841 € d'aide en investissement selon la ventilation suivante :**
 - **7 879 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,**
 - **330 333 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,**
 - **638 629 € de subvention pour la voirie communale,**
- **116 397 € d'aide en fonctionnement pour l'entretien des itinéraires cyclables.**

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois

Plus de 5 800 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde, trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte dès le plus jeune âge dans les classes maternelles et primaires de l'allemand, forme de référence littéraire et standard de la langue régionale, avec si possible une familiarisation avec les dialectes alsaciens qui en constituent les formes orales. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité l'anglais et le multilinguisme.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► **Les équipements départementaux**

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 21 dans la Région Mulhousienne qui accueillent 9 960 élèves :**

- Le Collège Pierre PFLIMLIN de BRUNSTATT : 681 élèves,
- Le Collège Henri ULRICH de HABSHEIM : 325 élèves,
- Le Collège Anne Frank d'ILLZACH : 386 élèves,
- Le Collège Jules Verne d'ILLZACH : 347 élèves,
- Le Collège Emile ZOLA de KINGERSHEIM : 481 élèves,

- Le Collège Nonnenbruch de LUTTERBACH : 577 élèves,
- Le Collège Bel Air 2 de MULHOUSE : 420 élèves,
- Le Collège Bourtzwiller de MULHOUSE : 479 élèves,
- Le Collège Jean Macé de MULHOUSE : 506 élèves,
- Le Collège Kennedy de MULHOUSE : 660 élèves,
- Le Collège Saint-Exupéry de MULHOUSE : 453 élèves,
- Le Collège François Villon de MULHOUSE : 596 élèves,
- Le Collège Wolf de MULHOUSE : 464 élèves,
- Le Collège Théodore Monod d'OTTMARSHEIM : 503 élèves,
- Le Collège Katia et Maurice Krafft de PFASTATT : 350 élèves,
- Le Collège Léon Gambetta de RIEDISHEIM : 523 élèves,
- Le Collège Capitaine Dreyfus de RIXHEIM : 424 élèves,
- Le Collège Jean Mermoz de WITTELSHEIM : 267 élèves,
- Le Collège Charles Péguy de WITTELSHEIM : 470 élèves,
- Le Collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM : 485 élèves,
- Le Collège Irène Joliot-Curie de WITTENHEIM : 563 élèves.

En 2009, le Conseil Général a consacré 4 987 635 € au fonctionnement des collèges publics et privés du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie**

150 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 21 collèges du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

► **Les Actions Educatives**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- Le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.

En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué 110 763 € de subventions aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré et 54 343 € de subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin, dont 4 collèges sur la Région Mulhousienne : Collège Jean XXIII et Collège Jeanne d'Arc à MULHOUSE, Collège Sainte-Ursule à RIEDISHEIM et Collège Episcopal de ZILLISHEIM.

En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subventions d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.

- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, **dont 53 393 € pour 43 étudiants de la Région Mulhousienne, pour l'année 2009.**
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
57 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans la Région Mulhousienne en 2009, ce qui représente un coût de 124 007 € pour le Conseil Général.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 115 jeunes conducteurs de la Région Mulhousienne ont été soutenus par le Département, pour un coût total de 9 120 €.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► **La promotion de la Langue et de la Culture Régionale**

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte de la langue régionale sous sa forme standard et littéraire dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires avec si possible une familiarisation avec la forme orale : les dialectes. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'anglais et le plurilinguisme.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- L'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- La promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».

En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose de sites d'enseignement bilingues :

- 1 école associative (Regio Schule à MULHOUSE) et une école privée (maternelle et élémentaire Jeanne d'Arc à MULHOUSE) accueillant 350 élèves environ,
- 30 sites publics en maternelle et 25 sites publics en école élémentaire accueillant environ 2500 élèves,
- 6 collèges publics (Kennedy à MULHOUSE, Gambetta à RIEDISHEIM, Joliot Curie à WITTENHEIM, Collège d'OTTMARSHEIM, Collège du Nonnenbruch à LUTTERBACH, Collège de BRUNSTATT) accueillant plus de 250 élèves,
- 1 collège privé (Collège épiscopal à ZILLISHEIM), accueillant 75 élèves,
- 1 lycée public (Lycée Lambert à MULHOUSE), accueillant une centaine d'élèves.

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne en 2009 :

- 8 400 € aux associations et au théâtre alsacien,
- 1 600 € aux bibliothèques scolaires des écoles bilingues publiques,
- 212 500 € aux écoles privées (collège épiscopal) et associatives (Regioschule ABCM),
- 12 000 € pour les animations théâtrales en allemand et les centres de documentation et d'information des collèges bilingues (BRUNSTATT, WITTENHEIM, RIEDISHEIM, collège épiscopal à ZILLISHEIM),
- 15 000 € aux locaux et sites bilingues (MORSCHWILLER-LE-BAS).

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête

Plus de **3 700 000 €** consacrés au Territoire de Vie en **2009**

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin, bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► **Les Actions sportives**

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales :
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs :
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 432 163 € en 2009.
- Les bourses BAFA :
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 3 800 € pour des diplômés résidant dans le Territoire de Vie.

- Les Mercredis du Sport :

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, 6 Mercredis Sportifs ont été organisés et ont permis d'accueillir près de 400 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009 majoritairement au bénéfice du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté

Plus de 10 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques...les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

Dans le Territoire de Vie, 1 dossier de périmètre de protection des captages d'eau est en cours de traitement (coût de l'ingénierie estimée à 7 700 €).

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 7 200 € d'aides.

L'approvisionnement en eau de certaines des 39 communes du Territoire de Vie a posé problème en termes de qualité sur le piémont sundgauvien et dans la plaine. Des solutions de traitement ou d'interconnexion aux fins de dilution ont toutefois été mises en place.

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

Les 39 communes du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sont raccordées à une station d'épuration (30 sont raccordées à 9 stations existantes dans le Territoire et 9 autres à des stations situées hors du Territoire de Vie).

De nouveaux contrats pluriannuels d'assainissement devraient être passés entre le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et les Collectivités, notamment pour le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne au titre de la station d'épuration de PULVERSHEIM et des réseaux et traitement du temps de pluie dans le Bassin Potassique.

Le SATESE suit le fonctionnement des stations d'épuration dans ce territoire. L'ingénierie prise en charge par le Département pour l'assainissement est chiffrée à 36 000 € par an pour ce Territoire de vie.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 733 700 € aux collectivités du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, principalement au SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, au titre du programme départemental.

► **L'Aménagement des Rivières**

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 5 Communautés de Communes regroupant plus de 60 communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. 4 ingénieurs et 4 techniciens travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire, ce qui représente **30 % de leur temps pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.**

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, **dont 20 chantiers dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour un montant de 390 000 €.**

Le Département a remis en fonctionnement en 2003 la prise d'eau de KEMBS, qui permet d'alimenter l'III à Mulhouse pour soutenir le débit d'étiage en été. La gestion des ouvrages nécessaires au fonctionnement du soutien d'étiage de l'III a été confiée à Voies Navigables de France et représente un coût annuel de 6 000 € pour le Département.

Le Département contribue également aux budgets des syndicats mixtes fluviaux pour plus de 500 000 € par an **dont 70 000 € correspondant aux 2 syndicats mixtes du Territoire de la Région Mulhousienne.**

► **Barrages et ouvrages hydrauliques**

Le Département gère également 10 barrages situés dans le massif vosgien. Ces barrages assurent le soutien d'étiage des cours d'eau qui irriguent les vallées de la Doller, de la Thur, de la Lauch et de la Fecht, au bénéfice des milieux aquatiques en général et d'industriels au fil de l'eau en particulier.

Quatre barrages départementaux existent dans la vallée de la Doller et permettent de soutenir l'étiage de la rivière **qui contribue également à l'alimentation en eau potable de l'Agglomération Mulhousienne**. Il s'agit des barrages d'Alfeld (670 000 m³), des Grand et Petit Neuweiher (93 000 m³ et 40 000 m³) et du lac des Perches (500 000 m³ dont 200 000 m³ exploitables au-dessus du lac naturel).

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural

► **L'Environnement et l'Agriculture**

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture (SEA)** composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

Le Département assure également le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental.

A ce titre, dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Département du Haut-Rhin a créé un espace naturel sensible sur la colline de HABSHEIM (sur une surface de 162 hectares), afin d'y préserver une mosaïque de vergers, prairies et cultures, notamment favorable à la chouette chevêche. Des propriétés départementales (zones humides) seront prochainement classées au titre des espaces naturels sensibles à BRUEBACH, DIETWILLER, UNGERSHEIM et PULVERSHEIM. Des zones humides remarquables ont été identifiées dans l'ancien bassin potassique, le long de la Doller et de l'Ill.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine, dont **116 dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales (CC) qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions. En effet, composé d'ingénieurs et de techniciens, le SEA soutient les porteurs de projet en leur apportant l'ingénierie nécessaire pour la réalisation de projets parfois complexes devant s'intégrer dans une approche environnementale globale ; les connaissances méthodologiques, techniques et les retours d'expérience sont valorisés et partagés au sein du réseau des animateurs GERPLAN qui se réunit plusieurs fois par an, en salle mais aussi sur le terrain en fonction des thématiques abordées.

Dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, un Contrat sur la période 2010-2012 a été validé et sera signé en 2010 sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Une réflexion est en cours pour un GERPLAN Transfrontalier avec les Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin.

Au titre de la politique GERPLAN dans la Région Mulhousienne, le Conseil Général a apporté une aide à l'ingénierie à hauteur de 15 000 € ainsi qu'un soutien aux actions d'un montant global de 1 290 000 € en 2009.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu en 2009 dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

- *le CINE du Moulin à LUTTERBACH pour 78 200 € (4 899 journées réalisées),*
- *le Zoo de MULHOUSE pour 38 000 € (3 589 journées réalisées),*
- *Naturhena à MULHOUSE pour 3 000 € (888 journées réalisées),*
- *l'Ecomusée de UNGERSHEIM pour 38 000 € (3 764 journées).*

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, APRECIAL...).

► **Mutualiser les données sur INFOGEO 68**

Le Département met à la disposition des collectivités un support SIG (Système d'Information Géographique) appelé InfoGeo68, qui permet de mutualiser les données sur des bases communes constituées ou acquises par le Conseil Général. Cet outil qui sera, dans sa prochaine version, davantage tourné vers les territoires, représente un investissement annuel de 400 000 € au service des collectivités.

► **Les équipements départementaux**

L'**abattoir départemental**, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Sundgau et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

Créée en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres (**dont 24 de la Région Mulhousienne**) au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets

► L'Energie et le Recyclage

La mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, dont l'objectif est de réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part ordures ménagères résiduelles, sont assurées par le Service de l'Energie et du Recyclage (SER), composé de 5 personnes.

Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général propose l'organisation d'un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles. Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Général a participé financièrement, en 2009, à la réalisation de 26 opérations relatives aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 19 opérations de compostage individuel, 21 actions de communication, 1 étude et 2 réhabilitations de décharges brutes.

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Conseil Général a financé 1 opération relative aux déchetteries ou aux collectes sélectives, 2 opérations de compostage individuel et 3 actions de communication pour un montant total de 525 000 €.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68)

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne représente 5 % de l'activité du laboratoire vétérinaire. L'aide indirecte du Département à ce territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 35 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,

- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme :

Soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois

Plus de 4 800 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filières dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (véhicules du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, il mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même, il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► **Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme**

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE –PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 11 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié un **Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin** (PRE) en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelques 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle « Véhicule du Futur », Pôle « Alsace Biovalley » Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Grand'Est, Pôle « Alsace énergivie » Bâtiment durable et efficacité énergétique et Pôle « Hydréos » Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est concerné par les zonages de tous ces pôles de compétitivité.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec l'**Université de Haute-Alsace** (UHA) pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins**.

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, tels que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
- le tourisme,
- le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
- le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
- l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).

▪ Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique et touristique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, **dont 55 408 € pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.**

En 2009, Le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 3 621 114 € :

- soutien en faveur de la construction de bâtiments-relais	: 1 912 500 €
- dispositif de Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)	: 7 530 €
- politique d'aide à l'artisanat	: 108 725 €
- fonds de garantie OSEO et SIAGI	: 167 517 €
- soutien à l'enseignement et à la recherche (investissement)	: 757 177 €
- soutien à l'enseignement et à la recherche (fonctionnement)	: 289 650 €
- Plate-forme d'initiatives locale (investissement)	: 242 000 €
- Plate-forme d'initiative locale (fonctionnement)	: 45 000 €
- terrains de camping	: 2 515 €
- aménagement touristique en forêt	: 19 500 €
- interventions, actions et animations touristiques (fonctionnement)	: 69 000 €

► **Les équipements départementaux**

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu événementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace événementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT68) est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le CAHR a notamment accompagné en 2009 le développement de la zone d'activités du Parc des Collines, le développement de la zone d'activités du Carreau Marie-Louise, la création d'un hôtel d'entreprises dans les anciens locaux du GIFOP à BRUNSTATT, le développement de la zone d'activités de l'Aérodrome d'HABSHEIM et la création d'une offre économique dédiée aux PME en liaison avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain

Plus de 2 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► L'Habitat et les Solidarités Territoriales

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST)**, met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- La satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ont bénéficié d'un montant total de subventions de 1 254 674 € € pour la création de 304 logements en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 426 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour un montant total de 1 074 654 €.

- L'amélioration et le développement du parc privé (ANAH) :

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire de la Région Mulhousienne, cela représente 22 logements pour un montant alloué de 91 755 €.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire de la Région Mulhousienne, cela représente 3 logements pour un montant alloué de 65 835 €.

- L'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 21 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour un montant alloué de 78 000 €.

Au total, le soutien financier du Conseil Général dans le domaine de l'Habitat pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne représente un montant total de 2 564 918 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La mutualisation des compétences qui résulte de la constitution du Pôle « Synergia » du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.

- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés du Pôle « Synergia ».
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (ISSENHEIM, **STAFFELFELDEN**, **UNGERSHEIM**, WATTWILLER, LE BONHOMME).

- Les garanties d'emprunts :

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A.

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêtée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de **MULHOUSE**. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, CERNAY, GUEBWILLER et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 5 453 sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectif d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré

Plus de 8 900 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibré et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne Internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► Les services présents dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la démarche de territorialisation des services, il est prévu qu'à terme chaque Territoire de Vie disposera d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose :

- **d'une antenne principale située à MULHOUSE (l'Antenne de la Région Mulhousienne),**
- **d'une antenne secondaire située à RIEDISHEIM (Espace Solidarité Mulhouse Grand Est),**
- **d'une future antenne secondaire située à ILLZACH (ouverture au printemps 2011).**

Les services présents dans ces antennes sont détaillés dans la 1^{ère} partie « La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ».

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents départementaux ont été formés pour assurer un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, 18 personnes ont été formées pour assurer un rôle d'information générale dans les Espaces Solidarité et les Centres Médico-Sociaux du Territoire de Vie.

En 2009, 36 605 personnes ont été accueillies (physiquement et téléphoniquement) à l'Antenne de la Région Mulhousienne.

Un Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, basé à l'Antenne de la Région Mulhousienne à MULHOUSE, est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

► **La Prospective Territoriale**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L'Action Territorialisée**

A travers **la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie :

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - Mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - Participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permettra d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

A ce titre, en 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 10 830 048 € aux communes et intercommunalités dont **4 041 819 € pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.**

► **La Prospective et l'Aménagement**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par la **Mission Aménagement de la Montagne** (MAM) s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- Administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. Le **Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, la participation départementale en 2009 s'élève à :

- 3 100 000 € pour le projet de Tram Train Mulhouse - Vallée de la Thur,
- 180 000 € pour le Syndicat mixte de l'Aérodrome Mulhouse-Habsheim.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour un montant de 2 784 800 € :

- La zone d'activités de BRUNSTATT,
- La zone d'activités Valparc à HABSHEIM,
- La zone d'activités de HOMBOURG,
- La zone d'activité Cyprès de KINGERSHEIM,
- La zone d'activités Cité de l'Habitat de LUTTERBACH,
- Les zones d'activités de MULHOUSE (Ile Napoléon, Drouot, Parc de la Mer Rouge, Nouveau Bassin, Parc des Collines et Hofer),
- Les zones d'activités d'OTTMARSHEIM (ZA du Port et ZA d'Ottmarsheim),
- La zone d'activités de PETIT-LANDAU,
- La zone d'activités Aire de la Thur de PULVERSHEIM,
- La zone industrielle de RIEDISHEIM,
- Les lycées d'ILLZACH, PULVERSHEIM et WITTELSHEIM,
- Les lycées de MULHOUSE (LP du Rebbert, LEG Lambert, LEGTPI Lavoisier, LPE C. Claudel, LEGT A. Schweitzer, LEGT Montaigne, LPC Roosevelt, LEGT L. Armand, LEGT C. Stoessel, Lycée Jeanne d'Arc),
- Les collèges publics (BRUNSTATT, HABSHEIM, ILLZACH, KINGERSHEIM, LUTTERBACH, MULHOUSE, PFASTATT et OTTMARSHEIM),
- Les hôpitaux de MULHOUSE (Hasenrain et Muller),
- L'hôpital de PFASTATT.

► **Les Affaires Juridiques**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, 5 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système

AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes (soit 16,6 ETP), est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 27 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- 15 collèges,
- 3 sites accueillant du public,
- 5 sites hébergeant des services administratifs, dont 1 centre routier, des équipements routiers divers, des terrains...
- 4 gendarmeries, prises à bail emphytéotique par Habitats de Haute Alsace.

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général **sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne** :

- Association de gestion du Centre Sportif Régional d'Alsace, Ligue d'Alsace de Tennis, Tennis Club de l'Illberg à BRUNSTATT,
- Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse du Haut-Rhin (CDMIJ) et Association EGEE à RIEDISHEIM.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir-faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire

Plus de 3 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques, complétée avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui, chaque année, bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► **Le Patrimoine et la Conservation**

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, *Cité de l'Automobile à MULHOUSE*, Parc de WESSERLING, *Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...*).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

► **Le Développement Culturel**

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 117 500 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a soutenu fortement **deux équipements du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne à rayonnement départemental** :

- *l'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM (426 000 € en fonctionnement et 500 000 € en investissement);*
- *le BIOSCOPE à UNGERSHEIM (105 751 € en fonctionnement et 89 396 € en investissement).*

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 1 036 400 € pour le développement culturel du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

- *132 250 € en matière d'expressions artistiques (musique, musique actuelle, arts de la scène...);*
- *329 000 € au titre du soutien aux institutions et lieux de diffusion (le Créa à KINGERSHEIM, la Filature et le Noumatrouff à MULHOUSE, La Passerelle et Résonances à RIXHEIM);*
- *249 000 € au titre du développement culturel des Territoires (convention avec la Ville de Mulhouse 2008-2011);*
- *12 225 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'oeuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma);*
- *313 925 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein des 34 écoles de musique de la Région Mulhousienne et du Conservatoire à rayonnement départemental.*

► **La Lecture Publique**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

Pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Conseil Général a soutenu en 2009 le réseau de médiabus à hauteur de 74 803 €.

► **Les Archives Départementales**

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI^{ème} Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► **Les équipements départementaux**

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à GUEBWILLER, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 85 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions qui se déclinent à raison de :

- 950 000 € pour le fonctionnement,
- 50 000 € pour l'investissement,
- 483 000 € pour la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialisées.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

Plus de 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'attelle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinational de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.
- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW en POLOGNE), avec l'AUTRICHE (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en ESPAGNE, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin ;

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles ;
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future ;
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme ;
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédent.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**

• **Infrastructures routières / Grands projets routiers :**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergure réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 millions €.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 143,9 millions d'euros pour la réalisation d'infrastructures routières dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, dont :

- La suppression du PN3 à BRUNSTATT (en phase d'achèvement),
- Les carrefours de RIEDISHEIM – Pont à Arches (achevé) et prolongement de la Voie Sud,
- Le carrefour du Château d'eau à KINGERSHEIM (en phase d'étude),
- La liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT (en phase d'étude, section du Territoire de Vie non chiffrée).

De nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur leur programmation et l'évolution de leur coût financier (contraintes liées au sous-sol, aux études hydrauliques, aux études environnementales, à la concertation locale, à la propriété des sols...).

• **Opérations de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014 :**

Le PDMI s'inscrit dans la continuité du précédent volet routier des Contrats de Plan Etat-Régions (CPER). Par ce dispositif, le Département réaffirme sa volonté de contribuer à la modernisation des grands axes de circulation haut-rhinois, y compris ceux appartenant au réseau national non concédé. Le Conseil Général apportera son concours financier **dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour les opérations suivantes à hauteur de 7,7 millions d'euros :**

- Mise à 2x3 voies de la Rocade Nord de MULHOUSE (A36),
- Aménagement de l'échangeur de la Mertzau (A36).

• **Opérations d'aménagement du réseau routier départemental :**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers...) dont le montant se situe en dessous de 2,6 millions d'euros TTC, seuil des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique.

Le Conseil Général prévoit d'investir pour des aménagements divers tels que :

- **L'aménagement d'un carrefour RD 39 – RD 4bis à CHALAMPE (en phase travaux),**
- **L'aménagement d'un terre-plein central sur la RD 68 à MULHOUSE,**
- **L'élargissement de la RD 56 entre DIETWILLER et ESCHENTZWILLER,**
- **L'aménagement de 4 carrefours sur la RD 55 à SAUSHEIM (2 carrefours à l'étude),**
- **Le carrefour-giratoire RD 55 à ILLZACH (à l'étude),**
- **L'aménagement de la RD 201 et accès aux usines Peugeot (à l'étude).**

• **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 km. 76 km sont situés sur le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Département a prévu de réaliser les liaisons cyclables suivantes :

- **la liaison SOULTZ-PULVERSHEIM,**
- **la liaison RIXHEIM-PONT DU BOUC,**
- **la liaison RIEDISHEIM-HABSHEIM (tranche 3),**
- **la liaison HABSHEIM – FORET DE LA HARDT (études en cours),**
- **la liaison SCHLIERBACH-ESCHENTZWILLER (études en cours),**
- **la desserte du Collège de BRUNSTATT (études techniques en cours).**

► **Agir en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières**

Sur l'III, d'importants travaux auront lieu au cours des prochaines années pour la protection contre les inondations des communes de DIDENHEIM, BRUNSTATT et MULHOUSE. La crue qui a eu lieu en 2007 sur l'III a confirmé la vulnérabilité des communes de DIDENHEIM et BRUNSTATT vis-à-vis des inondations. Le projet de protection prévoit la mise en place de casiers de rétention permettant de limiter les débits de l'III dans la traversée de ces communes.

Des travaux sont également prévus pour protéger Mulhouse en déviant une partie des eaux de l'III vers le canal. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à **5 000 000 € répartis sur 10 ans**.

En matière d'aménagement de rivières, le Département prévoit également la réalisation de la déviation hydraulique de BOLLWILLER (2^e tranche) pour un montant estimé à 1 000 000 €.

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un investissement de près de 36,9 millions d'euros en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, notamment pour :

- La création d'une demi-pension et une restructuration au Collège Emile Zola de KINGERSHEIM,
- Les travaux sur le Collège Kennedy de MULHOUSE,
- La restructuration et l'extension du Collège Wolf à MULHOUSE,
- La restructuration et l'extension du Collège Villon à MULHOUSE,
- La restructuration partielle du Collège Jean Macé à MULHOUSE,
- La reconstruction du Collège Bel Air de MULHOUSE,
- La restructuration partielle et la création d'un local casiers au Collège du Nonnenbruch à LUTTERBACH,
- Le préau et les casiers du Collège Théodore Monod à OTTMARSHEIM,
- La restructuration et l'étanchéité des bâtiments du Collège Capitaine Dreyfus à RIXHEIM,
- L'extension et la création de la télérestauration au Collège Katia et Maurice Krafft à PFASTATT,
- Les travaux de chauffage et de conformité incendie du Collège Charles Péguy à WITTELSHEIM,
- Le réaménagement des extérieurs du Collège Jean Mermoz à WITTELSHEIM.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**

• **Territorialisation des services du Conseil Général**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, **le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est maillé par un lieu de présence principal à MULHOUSE (l'Antenne de la Région Mulhousienne) et une Antenne secondaire à RIEDISHEIM.**

De plus, une **deuxième Antenne secondaire** ouvrira prochainement à **ILLZACH** (début 2011). L'investissement total est estimé à **1,8 millions d'euros**.

• **Soutien aux Grands Equipements**

Dans le cadre de sa participation aux Grands Equipements du Territoire de la Région Mulhousienne, **le Conseil Général a prévu d'investir 800 000 € pour les projets du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de HABSHEIM pour les quatre prochaines années.**

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Un contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est conclu pour la période 2010-2013,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 5 novembre 2010,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Jean-Marie BOCKEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx/xx/2010 ;
- La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, représentée par Martine LAEMLIN-DELMOTTE, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du xx/xx/2010 ;
- Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon, représenté par Bernard NOTTER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de MULHOUSE, représentée par Jean ROTTNER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de WITTENHEIM, représentée par Antoine HOME, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de KINGERSHEIM, représentée par Joseph SPIEGEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de LUTTERBACH, représentée par André CLAD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de BERRWILLER, représentée par Fabian JORDAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de PULVERSHEIM, représentée par Jean-Claude EICHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La Commune de SAUSHEIM, représentée par Daniel BUX, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La commune de BRUNSTATT, représentée par Bernadette GROFF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La commune d'ILLZACH, représentée par Daniel ECKENSPIELLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;
- La commune de RIEDISHEIM, représentée par Monique KARR, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/2010 ;

- L'association du Tennis Club de HABSHEIM, représenté par Jean-Jacques ANHEIM, Président,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le présent Contrat du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe 1.1 : Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Enjeu 2 : Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Axe 2.2 : Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Axe 3.2 : Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Enjeu 4 : Accompagner les initiatives de développement local

Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local.

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

S'agissant des fiches n°111 (Réalisation d'un parking en ouvrage – Gare de MULHOUSE – 1^{ère} phase de la M2A) et n°324 (GERPLAN – Programme d'actions 2010-2012 par la M2A), le soutien financier du Département est conditionné à l'approbation conjointe par la M2A et le Département d'une modification du Contrat GERPLAN 2010-2012 permettant de transférer un montant de 800 000 € sur le projet de parking de la gare de MULHOUSE.

Article 5 :

Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros oeuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;

- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 25 exemplaires

HABSHEIM, le 1^{er} décembre 2010

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général du
Canton d'ILLZACH

Le Conseiller Général du
Canton de WITTENHEIM

Bernard NOTTER

Joseph SPIEGEL

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Sud

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Est

Francis FLURY

Marc SCHITTLY

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Nord

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Ouest

Gilbert BUTTAZZONI

Pierre FREYBURGER

Le Conseiller Général du
Canton de SOULTZ

Le Conseiller Général du
Canton de CERNAY

Etienne BANNWARTH

Pierre VOGT

Le Conseiller Général du
Canton d'ENSISHEIM

Le Conseiller Général du
Canton de SIERENTZ

Michel HABIG

Jean-Louis LORRAIN

La Présidente de la
Communauté de Communes
Porte de France Rhin Sud

Le Président de Mulhouse Alsace
Agglomération

Martine LAEMLIN-DELMOTTE

Jean-Marie BOCKEL

Le Président du
Syndicat de Communes de l'Île
Napoléon

Le Maire de la
Commune de MULHOUSE

Bernard NOTTER

Jean ROTTNER

Le Maire de la
Commune de WITTENHEIM

Le Maire de
la Commune de KINGERSHEIM

Antoine HOME

Joseph SPIEGEL

Le Maire de
la Commune de BERRWILLER

Le Maire de
la Commune de BRUNSTATT

Fabian JORDAN

Bernadette GROFF

Le Maire de
la Commune de LUTTERBACH

Le Maire de
la Commune de PULVERSHEIM

André CLAD

Jean-Claude EICHER

Le Maire de
la Commune de SAUSHEIM

Le Maire de
la Commune d'ILLZACH

Daniel BUX

Daniel ECKENSPIELLER

Le Président de l'Association du
tennis Club de HABSHEIM

Le Maire de
la Commune de RIEDISHEIM

Jean-Jacques ANHEIM

Monique KARR

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 1.1 :									
Enjeu 1 :									
Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire									
Axe 1.1 :									
Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre									
111	Réalisation d'un parking public en ouvrage - Gare de Mulhouse - 1ère phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	6 900 000 €	2011	2012	3 500 000 €	43,0%	1 500 000 €
112	PRU - Création de voiries nouvelles et rénovation de rues existantes (Brossollette) - 2e tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	728 095 €	2011	2012	728 095 €	20,0%	145 619 €
113	PRU - Réfection de 2 rues sur le programme de cinq rues (Franklin) - rues Gaz et Heilmann	MULHOUSE	MULHOUSE	657 107 €	2011	2012	657 107 €	20,0%	131 421 €
114	PRU - Réhabilitation de la place Franklin	MULHOUSE	MULHOUSE	3 160 000 €	2010	2012	3 160 000 €	30,0%	948 000 €
115	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voiries) - 1ère tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	3 100 000 €	2010	2011	1 550 000 €	20,0%	310 000 €
116	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voiries) - 2ème tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 900 000 €	2012	2013	1 450 000 €	20,0%	290 000 €
117	PRU - Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) du Markstein - Partie aménagements publics	WITTENHEIM	WITTENHEIM	8 216 974 €	2011	2012	263 000 €	20,0%	52 600 €
Axe 1.2 :									
Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens									
121	Construction d'un centre nautique	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTMARSHEIM	9 200 000 €	2011	2013	9 200 000 €	10,0%	920 000 €
122	Construction d'un complexe sportif (quartier de l'île Napoléon)	SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON	RIXHEIM	5 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	60,0%	1 200 000 €
123	Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport	BERRWILLER	BERRWILLER	2 126 000 €	2012	2013	750 000 €	40,0%	300 000 €
124	Création d'un espace de loisirs (deux terrains de football synthétique, terrain multisports, jeux pour enfants,...)	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	2 580 000 €	2011	2011	1 400 000 €	40,0%	560 000 €
125	Réfection du COSEC	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	62 803 €	2010	2010	62 803 €	60,0%	37 682 €
126	Restructuration et extension du COSEC	LUTTERBACH	LUTTERBACH	2 089 100 €	2010	2011	2 000 000 €	35,0%	693 000 €
127	PRU - Aménagement de la Plaine de la Doller - Terrain de football synthétique - 1ère Tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	1 500 000 €	2012	2013	700 000 €	43,0%	300 000 €
128	Construction d'un terrain de football synthétique à Brustlein	MULHOUSE	MULHOUSE	1 800 000 €	2011	2011	700 000 €	43,0%	300 000 €
129	Restructuration du complexe sportif	PULVERSHEIM	PULVERSHEIM	3 603 036 €	2011	2013	750 000 €	30,0%	225 000 €
129a	Création d'un terrain de football synthétique	SAUSHEIM	SAUSHEIM	700 000 €	2011	2011	700 000 €	60,0%	420 000 €
129b	Création et rénovation d'équipements sportifs (Rénovation de la salle Pierre de Coubertin, aménagement d'une salle d'arts martiaux et création d'un terrain de football synthétique)	WITTENHEIM	WITTENHEIM	1 277 000 €	2011	2013	900 000 €	50,0%	450 000 €
129c	Réfection du tennis couvert	ASSOCIATION TENNIS CLUB DE HABSHEIM	HABSHEIM	41 967 €	2010	2010	41 967 €	14,0%	5 800 €
	PRU - Aménagement de la Plaine de la Doller - Salle polyvalente - 2e Tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 264 000 €	2012	2014	à examiner à mi parcours		
	Construction d'un club d'aviron	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	NIFFER	1 600 000 €	2012	2014	à examiner à mi parcours		
	Réhabilitation du Stade de football de l'ASCA (terrain de football synthétique et salle de sport)	WITTENHEIM	WITTENHEIM	à définir	2011	2013	à examiner à mi parcours		
Total Enjeu 1									8 789 122 €

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 2 :									
Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire									
Axe 2.1 :									
Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique									
211	Projet intercommunautaire de valorisation de l'île du Rhin entre Fessenheim et Ottmarsheim (avec Communauté de Communes Essor du Rhin)	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTMARSHEIM à CHALAMPE	1 145 000 €	2010	2013	1 145 000 €	10,0%	114 500 €
212	Réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	2 000 000 €	2011	2012	2 000 000 €	25,0%	500 000 €
213	Implantation de l'Office de Tourisme a venue de Colmar à Mulhouse	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	1 414 000 €	2011	2012	600 000 €	25,0%	150 000 €
	<i>Développement de l'espace réceptif du Parc des Expositions de Mulhouse- 1ère tranche</i>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	10 490 000 €	à définir		à examiner à mi parcours		
Axe 2.2 :									
Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant									
221	Création d'un espace culturel, espace d'expression pour les artisans d'art	BRUNSTATT	BRUNSTATT	987 105 €	2010	2011	987 105 €	20,0%	197 421 €
222	Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110	ILLZACH	ILLZACH	117 145 €	2011	2011	117 145 €	20,0%	23 429 €
223	Restructuration du centre socioculturel	RIEDSHEIM	RIEDSHEIM	3 500 000 €	2011	2013	3 500 000 €	20,0%	700 000 €
224	Création d'un centre de loisirs social et familial	WITTENHEIM	WITTENHEIM	3 500 000 €	2011	2013	1 200 000 €	20,0%	240 000 €
	<i>Création d'une salle culturelle</i>	WITTENHEIM	WITTENHEIM	6 000 000 €	2012	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Contrat Culture 2012-2015</i>	MULHOUSE	MULHOUSE	à définir	2012	2015	à examiner à mi parcours		
								Total Enjeu 2	1 925 350 €
Enjeu 3 :									
Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme									
Axe 3.1 :									
Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire									
311	Aménagement d'une piste cyclable "industrielle" desservant les entreprises sur la RD 52	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	CHALAMPE et HOMBURG	2 198 000	2010	2012	2 198 800	20,0%	439 760 €
312	Piste cyclable sur le chemin de Galtingue à Morschwiller-Le-Bas	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MORSCHWILLER-LE-BAS	91 000 €	2010	2010	91 000 €	20,0%	18 200 €
313	Liaison cyclable Richwiller-Wittenheim	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	RICHWILLER et WITTENHEIM	607 000 €	2010	2012	607 000 €	20,0%	121 400 €
314	Piste cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Dornach	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE et BRUNSTATT	102 800	2011	2011	102 800 €	20,0%	20 560 €
	<i>Aménagement cyclable entre Sausheim et forêts de la Hardt</i>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	SAUSHEIM	460 000 €	à définir		à examiner à mi parcours		
	<i>Création d'une desserte routière à l'arrière du Collège</i>	ZILLISHEIM	ZILLISHEIM	2 000 000 €	2012	2013	à examiner à mi parcours		

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
axe 3.2 :									
Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne									
321	GERPLAN Transfrontalier - Ingénierie	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	96 000 €	2011	2013	96 000 €	30,0%	28 800 €
322	GERPLAN Transfrontalier - Etude et actions de préfiguration	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	180 000 €	2011	2011	180 000 €	30,0%	54 000 €
323	GERPLAN - Ingénierie	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	241 638 €	2010	2012	172 800 €	26,0%	44 160 €
324	GERPLAN - Programme d'actions 2010-2012	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	7 599 601 €	2010	2013	à définir	à définir	637 570 €
	<i>Réhabilitation écologique d'une friche industrielle avec point de vente directe de produits locaux, café-théâtre et restaurant</i>	ASSOCIATION LES SHEDS	KINGERSHEIM	2 915 000 €	à définir		à examiner à mi parcours		
Total Enjeu 3									1 364 450 €
Enjeu 4 :									
Accompagner les initiatives de développement local									
Axe 4.1 :									
Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local									
411	Développement local - Agent de développement généraliste	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	192 000 €	2010	2013	192 000 €	50,0%	96 000 €
axe 4.2 :									
Favoriser les actions de développement local									
421	Développement local - Actions sous la forme d'un appel à projets annuel	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	à définir	2010	2013	à définir	à définir	80 000 €
Total Enjeu 4									176 000 €

Fiches descriptives des projets

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : Réalisation d'un parking public en ouvrage - Gare de Mulhouse - 1ère phase

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

La réalisation du parking public s'inscrit dans l'opération d'urbanisme projetée aux abords de la gare centrale de Mulhouse, sur le « site de la gare TGV ». Cette dernière, fruit de plusieurs années de réflexions et de concertations, prévoit, en sus du pôle d'échanges aujourd'hui quasi achevé, la réalisation d'une opération immobilière sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) à dominante tertiaire et de services, d'une durée de 10 à 15 ans, d'un parking en ouvrage de plusieurs centaines de places et d'une voirie urbaine permettant de desservir le quartier gare et de contourner le centre-ville par le Sud et en passant au nord du site ferroviaire de la gare de Mulhouse Ville.

Afin d'asseoir cette opération, une première phase sera réalisée pour l'arrivée du TGV Rhin Rhône, en décembre 2011, comportant entre autres la réalisation d'un parking public en ouvrage, comprend environ 450 places pour la clientèle ferroviaire, loueurs compris. Il sera réalisé sous forme de socle et sera surmonté à terme d'un parvis et d'immeubles de bureaux. Une première phase sera réalisée en 2011 et consistera à construire un parking/parvis.

Le programme global des travaux pour 2011 se décompose comme suit :

- libération des sols,
- démolition de la rampe actuelle d'accès au secteur 2
- réalisation de 300 places environ en ouvrage sur deux niveaux, l'un calé sur le niveau des voies ferrées afin d'exploiter la différence altimétrique entre lesdites voies et l'avenue du Général Leclerc et l'autre en infrastructure
- création de 150 places environ en stationnement provisoire de surface au niveau des voies ferrées.

L'accès au parking se fera à partir du nouveau tronçon de la voie sud qui sera mis en service au premier semestre 2011, entre le giratoire externe Est et le secteur 2.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : PRU - Création de voiries nouvelles et rénovation de rues existantes - quartier Brossolette - 2ème tranche

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le projet, inscrit au PRU, porte sur l'aménagement ou le réaménagement des voiries de l'ensemble du quartier. La 1ère tranche d'aménagement, qui concerne la rue de la Fraternité et la rue Jean Grimont, a déjà fait l'objet d'un cofinancement du Conseil Général au titre d'un partenariat antérieur.

La 2ème tranche, objet de la présente fiche, concerne le réaménagement partiel des voies existantes qui constituent les limites du quartier : rue de la Rochelle, rue du Progrès et rue de St Dié.

Les aménagements portent sur le déplacement ou la création de réseaux, la réalisation des voiries, des espaces verts d'accompagnement et des noues, ainsi que la mise en place d'éclairage public et de mobilier urbain.

Les objectifs de l'opération sont :

- * améliorer la desserte et l'accès du nouveau quartier (création de logements, de surfaces d'activités et d'équipements sportifs et de loisirs),
- * adapter l'accès aux types d'habitats et clarifier les statuts des voiries,
- * participer au changement d'image du quartier par l'effet d'adresse (nouvelles rues, nouvel adressage).

Le projet s'interface avec les autres aménagements du quartier, à savoir :

- la création du nouveau quartier Fraternité (ex-420) : logements neufs, résidence sociale, parc public, etc.,
- l'aménagement du parc sportif et de loisirs de la Doller,
- le prolongement de la ligne de tramway et la création d'une station à moins de 500 m,
- la rénovation du parc social.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville-centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du Territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 728 095 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 728 095 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 145 619 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU					
	358 430 €	145 619 €	224 046 €					728 095 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs d'évolutions des quartiers prévus à la convention ANRU.

Remarques éventuelles :

Projet inscrit dans la convention initiale du Programme de Rénovation Urbaine de MULHOUSE.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : PRU - Réfection de deux rues sur le programme de cinq rues (Franklin) -
rues Gaz et Heilmann

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Descriptif précis du projet / de l'action :

L'objet de l'opération, inscrite au PRU, consiste en la requalification de l'espace public bordant les îlots en réhabilitation en complément des opérations d'aménagement de la ZAC Casquettes Franklin, afin de :

- Crédibiliser la mobilisation de l'investissement privé dans l'OPAH et l'ORI par une intervention publique forte,
- Réorganiser l'offre de stationnement,
- Améliorer les cheminements.

Les rues concernées sont les rues Runtz, Filature, Vosges (pour lesquelles le CG a antérieurement apporté sa participation) et les rues Gaz et Heilmann, objet de la présente fiche.

Les travaux consistent en :

- Mise aux normes pompiers des voiries, remise en état des chaussées et trottoirs, amélioration de l'éclairage, réorganisation du stationnement (limitation du stationnement sauvage), végétalisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville-centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du Territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : PRU - Réhabilitation de la Place Franklin

Maîtrise d'ouvrage :
MULHOUSE

Localisation du projet :
Quartier Franklin

Description du projet :

L'opération, inscrite au PRU, participera à la redynamisation du quartier Franklin, en déclin économique, par la requalification de l'espace public de la place la plus spacieuse de la ville, en entrée de centre ville et des quartiers anciens d'habitats dégradés.

Le périmètre des travaux portera sur la place Franklin, ainsi que sur les rues : Franklin, Dollfus, Heilmann, Filature et Schlumberger.

La place Franklin se décomposera en deux parties :

- parking payant de 46 places de stationnement (exclu de la demande d'inscription au Contrat de Territoire),
- espace de vie pour accueillir les manifestations et terrasses.

Un cheminement transversal devrait séparer ces deux espaces. Au milieu de la place, la « roue de Mulhouse » sera réimplantée avec les pavés d'époque repositionnés.

Un jet d'eau central sera également installé. Les mosaïques seront repositionnées en périphérie de la place, avec l'installation de mobilier urbain (bancs, etc.).

La place sera mise en valeur par l'illumination des arbres avec des candélabres de type totem à leds.

Les bâtiments seront également mis en valeur avec des éclairages spécifiques.

L'organisation spatiale des arbres devrait être conservée et l'installation de grilles.

S'agissant des voiries, des aménagements seront apportés aux rues Heilmann, Filature et Franklin afin de sécuriser les traverses piétonnes entre le quartier Fridolin et la rue Schlumberger (la rue de la Filature prolongée ne sera, entre autres, plus traversante).

La rue Dollfus sera modifiée avec la mise en place d'un plateau surélevé.

La rue Schlumberger verra son sens de circulation modifié et le boulevard Roosevelt (tronçon rue Franklin-rue Dollfus) sera mis à double sens de circulation.

Tous les aménagements de voiries veilleront à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Les trottoirs seront élargis sur les rues Dollfus (3m), Heilmann (6,5m) et Franklin (3m).

La présence du vélo sera renforcée par la mise en place d'arceaux supplémentaires et le repositionnement de la station Vélo Cité.

Enfin, la collecte et le tri des ordures ménagères est prise en compte avec la mise en place de bacs enterrés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants de la Région Mulhousienne et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 3 160 000 € HT ou TTC Invest ou Finet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 3 160 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 948 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			ANRU	Région	FEDER		
	979 000 €	948 000 €	890 560 €	202 400 €	140 040 €		3 160 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Surface de voiries rénovées. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre ville (voiries) - Tranche 1

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Centre-ville de MULHOUSE

Description du projet :

Le projet a pour objectif de renforcer la zone piétonne afin de faciliter les flux vers les commerces, et de dégager les perspectives afin d'améliorer l'attractivité du centre ville.

Le réaménagement de la rue du Sauvage (plateau piéton, arbres, luminaires, etc) réalisé en 2009 et financé par le CG, constitue une première étape du programme qui sera suivi du réaménagement des rues suivantes :

2010 : Réunion et Preiss

2011 : Justice, Halles, Pl. Paix, Trois Rois (1ère partie) Lucelle, Lyon et Rabbins

Le programme de travaux doit s'étendre de 2010 à 2013. Il participera intégralement au projet "Grand Centre Ville"

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 3 100 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 550 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **310 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 790 000 €	310 000 €						3 100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre ville (voiries) - Tranche 2

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Centre- ville de MULHOUSE

Description du projet :

Le projet a pour objectifs de renforcer la zone piétonne afin de faciliter les flux vers les commerces, et de dégager les perspectives afin d'améliorer l'attractivité du centre ville.

Le réaménagement de la rue du Sauvage (plateau piéton, arbres, luminaires, etc) réalisé en 2009 et financé par le CG, constitue une première étape du programme qui sera suivi du réaménagement des rues suivantes :

2012 : Couvent, Passage central, Fleurs, Raisin, Mittelbach, Lucelle et Trois Rois (2ème partie).

2013 : Bonbonnière, Lorraine, Sinne, Pass. H de Ville, G Tell, Wicky, Place G Tell, Engel, Synagogue et Loi.

Le programme de travaux doit s'étendre de 2010 à 2013. Il participera intégralement au projet "Grand Centre Ville".

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 2 900 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **290 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 610 000 €	290 000 €						2 900 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet : Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de la Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) Markstein à Wittenheim - Partie aménagements publics

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Zone de redynamisation Urbaine (ZRU) du Markstein à WITTENHEIM

Description du projet :

Démolition de 140 logements appartenant au bailleur DOMIAL - Reconstruction sur site de 85 logements - **Réalisation d'un programme d'aménagements publics (voiries et divers aménagements)** - Déménagement du lieu de culte musulman hors du quartier - Mise en place d'un programme d'accompagnement social lourd - Réhabilitation des 43 logements du bailleur SOMCO et résidentialisation.

Pour permettre sa réalisation, ce projet a été phasé : la phase 1 est prévue de 2008 à 2013, et la seconde démarrera à compter de 2013.

Aire géographique de rayonnement du projet :

ZRU Markstein et au-delà renforcement de l'image de la ville et de son attractivité.

Public visé :

Les habitants du quartier en termes d'amélioration des conditions de vie, et habitants de la commune.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 8 216 974 € HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 263 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 52 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Ville de Wittenheim	Bailleurs	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CG 68 (logement)	ANRU	M2A	FEDER, Région et CAF	
1 232 485 €	4 538 489 €	52 600 €	252 000 €	1 570 000 €	230 000 €	341 400 €	8 216 974 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des habitants
Amélioration des conditions de vie dans le quartier
Amélioration de l'image du quartier et renforcement de son attractivité.

Remarques éventuelles :

Ce projet, en complément de celui de requalification du quartier "La Forêt" situé en proximité immédiate et de celui de développement de logements adaptés pour les Aînés, contribuera à revaloriser le centre de Wittenheim et à renforcer son attractivité.
Ce projet bénéficie également d'une aide du Conseil Général au titre de la politique du logement. La dépense subventionnable retenue ne porte que sur les aménagements publics.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 121**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet : Construction d'un centre nautique

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

OTTMARSHEIM

Description du projet :

Construction d'un centre nautique communautaire en remplacement de la piscine tournesol localisée à Ottmarsheim trop ancienne et ne répondant plus aux besoins actuels des usagers. Le nouvel équipement sera implanté dans le parc actuel de la piscine et présentera les caractéristiques suivantes : 705 m² de plans d'eau, dont un bassin sportif (6 couloirs), un bassin d'apprentissage (250 m²) et une pataugeoire de 80 m² ; un accueil de spectateurs dans le hall bassins (200 personnes assises) ; les éléments de complémentarité et de détente (un centre de remise en forme composé de sauna / hammam) et une salle de sports.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC Porte de France et Région Mulhousienne

Public visé :

Scolaires, habitants, associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 9 200 000 € HT ou TTC Invest ou Finet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 9 200 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 920 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	8 280 000 €	920 000 €					9 200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
 Fréquentation de l'équipement (avec les communes d'origine), Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
 Ce centre nautique rayonne au-delà du territoire communautaire, sur une grande partie de la Région Mulhousienne.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 122**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet : Construction d'un gymnase multisports

Maîtrise d'ouvrage :

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON

Localisation du projet :

Rue de la Forêt Noire à RIXHEIM

Description du projet :

Le Gymnase Saint-Jean de Rixheim est devenu vétuste et devra être abandonné. Le COSEC du collège de Rixheim ne répond plus aux normes fixées par les fédérations sportives pour faire évoluer des équipes en championnat. Il est donc nécessaire d'envisager la construction d'une nouvelle salle de sport (50x30x9m) et une salle annexe (40x20) pouvant éventuellement servir de dojo avec l'ensemble des vestiaires, gradins, salles de réunion et locaux inhérents à ce type d'équipement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Situé à l'Ile Napoléon, ce terrain est en accès direct depuis l'autoroute et les communes d'Illzach, Sausheim, Habsheim et Riedisheim via les routes départementales D201 et D66.

Public visé :

Le public Rixheimois et celui de l'ensemble des communes voisines qui évoluent dans les clubs locaux, les collégiens.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	5 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **60%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 200 000 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	3 800 000 €	1 200 000 €					5 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement,
 Résultats des clubs sportifs,
 Satisfaction des usagers,
 Capacité à prendre le relais des équipements vétustes qui seront fermés (gymnase Saint Jean).

Remarques éventuelles :

Cet équipement est indispensable pour conserver une infrastructure de qualité sur le ban de Rixheim au service des équipes locales (dont la dimension dépasse la commune : Hand Ball, Volley en nationale 2, Basket ...).



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 123**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet : Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport

Maîtrise d'ouvrage :

BERRWILLER

Localisation du projet :

BERRWILLER

Description du projet :

Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport. Il est prévu également la construction d'un périscolaire et la réalisation d'une chaufferie-bois desservant plusieurs bâtiments communaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BERRWILLER et communes environnantes.

Public visé :

Habitants, scolaires, associations, clubs sportifs (basket, football,...).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 2 126 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 750 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 300 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			M2A	CNDS	Région	Autres	
	526 000 €	300 000 €	600 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	2 126 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La participation de la M2A porte uniquement sur la partie périscolaire.
Le coût prévisionnel HT ne comprend pas l'option BBC. La partie chaufferie-bois n'est pas estimée à ce jour. Le calcul de la subvention du Conseil Général ne porte que sur l'équipement structurant salle de sport.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 124**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet : Création d'un espace de loisirs

Maîtrise d'ouvrage :

KINGERSHEIM

Localisation du projet :

Quartier Gounod au Nord de la commune de KINGERSHEIM

Description du projet :

Dans le cadre de la réflexion engagée par la municipalité sur le développement de la pratique sportive, la construction de nouveaux équipements dédiés au foot et à la pratique de loisirs est programmée au Nord de la Commune, à l'espace Gounod à proximité de la salle de sports du collège Joliot Curie. Ce projet sera tout naturellement utilisé par les collégiens et les scolaires en journée, par les enfants du site périscolaire du Village des enfants après l'école, par le FCK et ses 230 jeunes licenciés. Ce projet comprendra notamment : deux terrains de football synthétiques, un terrain multisports, des vestiaires et des locaux techniques et d'accueil adaptés, un espace de jeux pour enfants et des aménagements paysagers et des places de stationnement. Cette plaine de foot aura compte tenu de son emplacement au Nord de la commune une vocation intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Au Nord de la commune à proximité du collège Irène Joliot Curie, ce projet rayonnera au-delà de Kingersheim.

Public visé :

Collégiens, jeunes, familles avec enfants et seniors, associations sportives avec pour objectif de développer les échanges intergénérationnels et la mixité sociale sur un espace d'activités.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 2 580 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **560 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 020 000 €	560 000 €					2 580 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Mise en place d'un conseil participatif durant toute la durée du projet qui sera transformé en conseil d'évaluation.

Remarques éventuelles :

La Ville de Kingersheim se caractérise par la mise en place d'une démarche fortement intégrée de démocratie participative qui vise à renforcer l'implication citoyenne des habitants et contribuer ainsi à refonder un esprit de solidarité et de responsabilité. Pour favoriser l'implication du plus grand nombre, ce projet - comme tous les projets structurants de la Ville- sera lancé sous forme d'un forum à la maison de la citoyenneté, qui marquera la constitution d'un conseil participatif. Il s'agira de réunir élus, techniciens, partenaires, usagers et citoyens.

Ensemble, ils réfléchiront à la manière de monter ce projet qui satisfera à la fois les utilisateurs, conviendra aux citoyens, sera faisable techniquement dans le cadre du budget défini et ce dans l'esprit des Etat généraux permanents de la démocratie chers à Kingersheim. Le collège des habitants qui participera au conseil participatif sera composé d'1/3 de riverains (dont des habitants du quartier du Béarn), d'1/3 de volontaires issus du forum et 1/3 de personnes tirées au sort.

A terme, après réalisation du projet, le conseil participatif sera transformé en conseil d'évaluation.

Ce projet aura un impact sur l'emploi et les charges de fonctionnement : création d'un poste d'agent d'entretien et de conciergerie. Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 50 000 €.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet : Réfection du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :
KINGERSHEIM

Localisation du projet :
KINGERSHEIM

Description du projet :

Les travaux consistent en la transformation et la rénovation de la salle de sport du COSEC de la Ville de Kingersheim, afin d'améliorer les conditions d'accueil des associations sportives et des collégiens. Il s'agit de travaux de maçonnerie, carrelage, menuiserie, plâtrerie et travaux sanitaires (transformation d'un vestiaire en local de rangement, réfection de 2 vestiaires et des blocs sanitaires, pose d'un sol en périphérie du plateau sportif).

Aire géographique de rayonnement du projet :

KINGERSHEIM.

Public visé :

associations sportives, collégiens.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : 62 803 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **62 803 €**
- ▶ Taux d'intervention : **60%**
- ▶ Montant de la subvention : **37 682 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	25 121 €	37 682 €					62 803 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Restructuration et extension du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :

LUTTERBACH

Localisation du projet :

LUTTERBACH

Description du projet :

Le COSEC a été construit en 1976. Malgré quelques opérations de rénovation, le bâtiment présente un fort vieillissement et surtout ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins de ses utilisateurs que sont le collège du Nonnenbruch (63 % de l'occupation) et les associations locales. Le programme se compose de 3 volets. Un volet réhabilitation : grande salle avec installation d'une tribune repliable, locaux de chaufferie, rangement et vestiaires existants. Un volet extension : construction au nord de vestiaires/sanitaires pour les scolaires et les sportifs (complétés par des locaux pour les enseignants), construction au sud d'un hall d'accès principal, construction d'une salle de réunion avec locaux de rangement complémentaire destinée à un usage associatif. Un volet équipements : buts (basket, volley, tennis), protections, mur d'escalade, tribune amovible (272 places) et vestiaires.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Au-delà de la commune.

Public visé :

Collégiens et associations sportives.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **2 089 100 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **35%**
- ▶ Montant de la subvention : **693 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 396 000 €	693 000 €					2 089 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La subvention accordée par le Conseil Général correspond à celle demandée par le maître d'ouvrage.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 127**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

PRU - Aménagement de la Plaine sportive de la Doller - Terrain de football synthétique - 1ère Tranche

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Quartier Bourtzwiller à MULHOUSE

Description du projet :

L'aménagement d'une Plaine sportive et de loisirs de la Doller sur le foncier libéré par la démolition de la tranche Est de la cité des 420, répond aux problématiques et enjeux de mixité fonctionnelle et de désenclavement du quartier avec une réponse à un besoin en équipements sportifs variés. Cet équipement répondra simultanément aux besoins du public scolaire, du mouvement sportif compétitif et des pratiques individuelles de loisirs : il offrira aux associations sportives du quartier très dynamiques et aux mulhousiens plus généralement un équipement sportif de qualité, il sera également dédié à l'éducation physique et sportive du collège, écoles et associations du quartier.

- > Aménagement d'un terrain de football synthétique de 105 x 68 m avec éclairage du terrain, clôture pare-ballon côté voie rapide, main courante, structure complète et drainage
- > Aménagement d'un terrain d'échauffement synthétique 35x20 m
- > Locaux annexes : 4 vestiaires de 25 m², 2 espaces sanitaires et 4 espaces douches de 60 m², 1 espace sanitaire public de 10 m², 1 local rangement de 20 m², 1 local préposé de 10 m², 2 locaux arbitres de 12 m² chacun, 1 local infirmerie de 16 m², circulation et hall d'entrée de 36 m² pour un coût "bâtiment" de 331 200 € TTC (ratio de 1200 € TTC/M²) + 20 000 € TTC pour les branchements.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 500 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **43%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU	FEDER				
	300 000 €	300 00 €	750 000 €	150 000 €				1 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs d'évolutions des quartiers prévus à la convention ANRU. Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 128**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Construction d'un terrain de foot synthétique à Brustlein

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Quartier Brustlein à MULHOUSE

Description du projet :

Le quartier Brustlein est à la veille d'importantes transformations avec, entre autres, la reconversion prochaine des terrains libérés par le recentrage des activités de DMC. Le projet de création d'un terrain de football synthétique à proximité du stade s'intégrera dans cette évolution et permettra d'étoffer et de compléter l'offre d'équipements sportifs sur le quartier.

Les principes d'aménagements sont en cours d'étude mais l'aménagement comporterait, entre autres, un terrain de football en synthétique de 105x68 en remplacement de la surface engazonnée existante avec un terrain réduit d'entraînement en synthétique (35x20) dont l'usage sera mixte : jeunes du quartier / clubs sportifs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Quartier et agglomération.

Public visé :

Licenciés de clubs, public scolaire, etc.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 1 800 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **43%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 500 000 €	300 000 €						1 800 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Restructuration du complexe sportif

Maîtrise d'ouvrage :

PULVERSHEIM

Localisation du projet :

PULVERSHEIM

Description du projet :

L'ensemble sportif de Pulversheim a été inauguré en 1966. Il est aujourd'hui vieillissant et vétuste. Le bâtiment de la salle des sports est fortement endommagé (étanchéité, huisseries, sol,...).

Le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation de la salle des sports et le réaménagement avec mise aux normes des équipements sportifs extérieurs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

PULVERSHEIM et autres communes du Département.

Public visé : Sportifs régionaux, scolaires, périscolaires et associations

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **3 603 036 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

▶ Base subventionnable retenue : **750 000 €**

▶ Taux d'intervention : **30%**

▶ Montant de la subvention : **225 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CNDS	Région	M2A	ADEME	Autres	
	2 850 680 €	225 000 €	100 000 €	214 000 €	163 356 €	20 000 €	30 000 €	3 603 036 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 129a**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Création d'un terrain de football synthétique

Maîtrise d'ouvrage :

SAUSHEIM

Localisation du projet :

SAUSHEIM à proximité du Collège de ILLZACH

Description du projet :

Création d'un terrain de football synthétique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

SAUSHEIM et communes environnantes

Public visé :

Scolaires (dont les collégiens), habitants et associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 700 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **60%**
- ▶ Montant de la subvention : **420 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	420 000 €						700 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Equipement prévu dans le programme spécifique des terrains de football synthétiques en 2007.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Soutien au monde associatif - création et rénovation d'équipements sportifs

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Complexe sportif Léo Lagrange et Pierre de Coubertin à WITTENHEIM

Description du projet :

Le pôle sportif existant comprend : deux salles de sport multidisciplinaires (avec salles d'haltérophilie et d'escrime), un complexe tennistique (3 courts couverts et 3 courts extérieurs), quatre terrains de football synthétiques. Le projet prévoit la rénovation de la salle Pierre de Coubertin, la création d'un terrain de football synthétique et l'aménagement d'une salle des arts martiaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin Potassique, M2A

Public visé : Scolaires (dont collégiens), habitants, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 277 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **900 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **450 000 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	827 000 €	450 000 €					1 277 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			HABSHEIM				
	30 367 €	5 800 €	5 800 €				41 967 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La subvention départementale accordée correspond au montant de la participation communale.

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Projet intercommunautaire de valorisation de l'île du Rhin entre Fessenheim et Ottmarsheim

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

Île du Rhin, d'OTTMARSHEIM à CHALAMPE

Description du projet :

L'île du Rhin est un espace privilégié connu pour son environnement préservé, la richesse et la diversité de la faune et de la flore. Un projet de valorisation de l'île du Rhin entre Ottmarsheim et Fessenheim est instruit depuis plusieurs années dans un cadre intercommunautaire (CC Porte de France Rhin Sud et CC Essor du Rhin) et transfrontalier. L'objectif est de réaliser sur l'île du Rhin entre Ottmarsheim et Fessenheim des aménagements respectueux du cadre de l'environnement afin de valoriser le site comme lieu de loisirs et de découverte. Le projet d'aménagement global comporte différentes facettes : la mise en sécurité de l'accès au Golf du Rhin (depuis le pont de Chalampé), la réalisation d'un sentier de découverte nature, la réalisation d'un jardin pédagogique, la création de trois postes d'observation sur le vieux Rhin, la création d'une aire de pique nique, la mise en place d'une signalétique d'information ad'hoc.

Il est à noter que ce projet global s'inscrit dans une démarche plus large qui prévoit des aménagements importants des berges du Rhin sur la rive allemande.

Le projet pourrait être mis en oeuvre dans le cadre d'une démarche de GERPLAN Transfrontalier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Les territoires des deux Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin ainsi que la ville de Neuenburg am Rhein (D).

Public visé :

Habitants, scolaires, visiteurs (randonneurs, cyclistes, pêcheurs, golfeurs) et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 145 000 €** HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 145 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **114 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 030 500 €	114 500 €						1 145 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des aménagements projetés, qualité du partenariat.
Indicateurs de résultat : fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

La subvention accordée correspond à la demande formulée par le maître d'ouvrage.

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique de Mulhouse

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le complexe pour animaux de la zone holarctique date de 1974, et accueille 2 ours polaires âgés de 24 et 22 ans. Cet enclos est aujourd'hui obsolète par sa conception et les conditions désuètes de présentation des animaux.

Il devient impératif d'améliorer l'habitat des ours afin qu'ils disposent d'un environnement digne de l'intérêt que l'on doit leur accorder et de nature à permettre la préservation de l'espèce, en danger du fait du réchauffement climatique et de la réduction de l'arc polaire.

Suite à une étude de faisabilité, le projet s'orienterait vers une réhabilitation et un réaménagement complet, intérieur et extérieur, du pôle holarctique. Cette réhabilitation permettra également de respecter les objectifs du Plan Climat territorial en matière d'économie d'énergie et de développement durable, les installations étant grandes consommatrices d'énergie et d'eau.

Parallèlement, cette zone holarctique sera très axée sur la pédagogie à destination des visiteurs (adultes et scolaires). En effet, le projet porte sur une amélioration des conditions de vie des ours ainsi que sur une mise en scène qui offrira matière à discours pédagogique à dominante environnementale.

Aire géographique de rayonnement du projet : Région Mulhousienne et au niveau régional.

Public visé : Tout public et scolaires.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 2 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **500 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 500 000 €	500 000 €						2 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du zoo.

Remarques éventuelles :

Le parc zoologique et botanique de Mulhouse est un site touristique Alsacien d'importance avec l'accueil d'environ 340 000 visiteurs par an. Il est, à ce titre, le premier site touristique du Haut-Rhin.

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Implantation de l'Office du Tourisme Avenue de Colmar à MULHOUSE

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le projet prévoit le déplacement de l'Office du Tourisme, actuellement situé avenue Foch à Mulhouse, au début de l'avenue de Colmar, à proximité du centre commercial Porte Jeune.

L'Office du Tourisme sera implanté dans les anciens locaux de Logial, réhabilités. L'opération sera réalisée via une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)

Le projet permettra de supprimer le point noir urbain que représente les locaux non occupés de Logial et permettra également une implantation plus accessible et visible de l'Office du Tourisme.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'Office du Tourisme et des Congrès assure la promotion de l'ensemble des activités du Territoire.

Public visé : Visiteurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 414 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **150 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	1 264 000 €	150 000 €					1 414 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'Office de Tourisme. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Création d'un espace culturel : espace d'expression pour les artisans d'art et les artistes, doté d'une salle d'expositions et d'une salle de spectacles.

Maîtrise d'ouvrage :

BRUNSTATT

Localisation du projet :

301, avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT

Description du projet :

La transformation d'un immeuble au centre de Brunstatt en espace culturel doté de l'ensemble des fonctionnalités nécessaires permet la création des œuvres, leur présentation au public et un lieu de rencontre et de convivialité.

A cet effet, les ateliers d'artistes comprenant un espace adapté à la création sont proches de la salle de conférence et d'exposition et permettent de mettre en place la dynamique nécessaire à l'éclosion d'une véritable appropriation de la culture pour les usagers. Ces derniers, des ateliers en activité permanente à la salle d'exposition, comprennent le processus de création.

Il s'agit d'un outil pédagogique par nature qui sera à la disposition des scolaires de tous niveaux, à proximité des écoles primaires mais aussi du collège de Brunstatt et des collèges du sud de l'agglomération mulhousienne.

Ce projet novateur permettant la cohabitation d'artistes et d'artisans d'art présents sur le site en permanence, est également rehaussé de manifestations événementielles assurant la diffusion culturelle à plus large échelle.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud de l'agglomération mulhousienne au quotidien, ensemble de l'agglomération mulhousienne lors des manifestations particulières.

Public visé : Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 987 105 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **987 105 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **197 421 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	789 684 €	197 421 €					987 105 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet : Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110.

Maîtrise d'ouvrage : ILLZACH

Localisation du projet :

Espace 110 - 1 avenue des rives de l'Ill 68110 ILLZACH

Description du projet :

Réaménagement intégral de l'auditorium (éclairage, fauteuils, sols...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne

Public visé : Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 117 145 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 117 145 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 23 429 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	93 716 €	23 429 €					117 145 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°223**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Restructuration du centre socio-culturel

Maîtrise d'ouvrage :

RIEDISHEIM

Localisation du projet : 20 rue d'Alsace 68400 RIEDISHEIM

Description du projet :

Le Centre Culturel et des Loisirs (CCL) est un bâtiment municipal original achevé en 1973. Son élégante et sobre coupole de béton abrite 3 niveaux de salles se développant sur une surface de 3.416 m². Ces salles permettent l'organisation, tout au long de l'année, de nombreuses activités culturelles ou socio culturelles dont le rayonnement dépasse largement Riedisheim. A ce titre, le CCL constitue un pivot essentiel de l'animation et de la vie sociale.

Ce bâtiment nécessite aujourd'hui des adaptations rendues en grande partie nécessaires par l'évolution des normes et réglementations, mais aussi par l'évolution des besoins des utilisateurs. L'objectif est d'aboutir à un fonctionnement plus aisé (mise en accessibilité) et plus économe (la norme BBC est visée). Des extensions, respectueuses de l'identité architecturale, sont souhaitées.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire géographique mulhousienne et au-delà (voir origine des membres des principales associations en annexe). Plus de 55 % des utilisateurs réguliers du CCL ne sont pas Riedisheimois : 49 % demeurent dans le Territoire de Vie "Région Mulhousienne" (hors Riedisheim) 6 % proviennent de communes extérieures à ce territoire et 45 % sont des Riedisheimois.

Public visé :

Toutes catégories. Les principales associations implantées sur ce site regroupent environ 1400 adhérents. Par ailleurs, le cumul des participants aux différentes manifestations/animations avoisine les 36 500 personnes/an.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 3 500 000 € HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **3 500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **700 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL	
			emprunt	Autres partenaires FEDER - Région - EDF				
	2 710 000 €	700 000 €		90 000 €				3 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'activités et de manifestations organisées à partir du CCL. Nombre de participants/spectateurs.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Création d'un centre de loisirs social et familial

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Suite à une étude conduite par l'AURM, la solution retenue pour les futurs locaux du centre social, de la Ludothèque et du pôle jeunesse, est la mise à disposition par la Paroisse de la Ville du Foyer Sainte-Marie situé au centre de Wittenheim, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Description du projet :

Le centre Social et Familial (CSF) et la ludothèque Pass' aux jeux disposent actuellement de locaux mis à disposition par la Ville. Ces locaux, initialement à usage d'habitation et exigus, ne sont pas adaptés en termes d'accueil du public et au regard du développement des activités. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la politique jeunesse, la Ville entend mettre en place un Pôle Jeunesse avec une dimension "loisirs" et une dimension "prévention spécialisée".

L'objectif est d'adapter et d'étendre les locaux de l'actuel Foyer Sainte-Marie. Si toutefois l'étude de faisabilité indiquait que cette option n'est pas réalisable, une construction neuve pourrait être envisagée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Wittenheim et communes environnantes. L'équipement prévu attirera un public au-delà des habitants de Wittenheim, car il n'existe pas dans les communes alentours de centre social ni de ludothèque, et ces équipements accueillent d'ores et déjà de nombreux adhérents des autres communes.

Public visé :

Enfants, jeunes, adultes et familles de Wittenheim et environs. Public des quartiers d'habitat social dans le cadre de la mission de développement social conduite par le Centre Social.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 311**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'une piste cyclable "industrielle" desservant les principales entreprises le long de la RD52.

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

Le long de la Route Départementale RD 52 entre CHALAMPE et HOMBOURG

Description du projet :

Aménagement d'une piste cyclable << industrielle >> desservant les principales entreprises le long de la RD52 entre Chalampé et Hombourg.

Aménagement de 7740m le long d'une route départementale située en pleine Zone Industrielle Mulhouse Rhin (ZIRM).

Desserte des usines suivantes : RHODIA (880 employés), ARCELOR (100), CLAIREFONTAINE (125), LAFARGE PLATRES (72), ORCOFA (50), PORT RHENAN (25), TECTA SA (45), GEODIS (35), TRANSPORT BUFFA (30), PEC RHIN (180), Centrale EDF (40), EUROGLAS (154).

La ZIRM compte environ 2000 employés, dont une bonne partie vivent dans les communes de la bande rhénane et seraient demandeurs d'une piste cyclable.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le territoire de la Communauté de Communes, l'espace transfrontalier dans un rayon de 30 km au cœur du projet d'itinéraire cyclables " 2 rives, 3 ponts, mille choses à découvrir ".

Public visé :

Habitants, employés des entreprises, touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 2 198 800 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 198 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **439 760 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 759 040 €	439 760 €						2 198 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Piste cyclable sur le chemin de GALFINGUE à MORSCHWILLER-LE-BAS

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MOSCHWILLER-LE-BAS

Description du projet :

Il s'agit d'un itinéraire permettant de relier MULHOUSE (et notamment le Parc des Collines et le quartier des Coteaux) à MORSCHWILLER-LE-BAS et à l'itinéraire cyclable structurant qui relie ZILLISHEIM et DIDENHEIM à LUTTERBACH et RICHWILLER. Les travaux consistent en l'aménagement du chemin rural existant avec renforcement de la couche de fondation et réalisation d'un revêtement adéquat entre la passerelle du chemin de la Croix qui enjambe la N66 et la rue de Lugner à MORSCHWILLER-LE-BAS. Longueur de l'aménagement est de 1 310 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé :

Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : 91 000 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 91 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 18 200 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	72 800 €	18 200 €					91 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Liaison cyclable RICHWILLER-WITTENHEIM

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

RICHWILLER et WITTENHEIM

Description du projet :

L'aménagement vise à créer un itinéraire de promenade dans la forêt du Nonnenbruch desservant notamment les étangs de Seeboden. Le projet se situe dans le prolongement d'un itinéraire cyclable continu reliant ZILLISHEIM à WITTENHEIM. Il comporte également l'amorce d'une liaison vers STAFFELFELDEN. Les travaux consisteront pour l'essentiel en l'aménagement de chemins forestiers, consistant à mettre en place une fondation et un revêtement adéquat respectant l'environnement forestier. Longueur de l'aménagement : 5 380 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé : Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 607 000 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 607 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 121 400 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	485 600 €	121 400 €					607 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Piste cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Dornach

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE et BRUNSTATT

Description du projet :

Il s'agit de créer une liaison cyclable sécurisée entre la piste cyclable venant de Dannemarie (Eurovélo 6) et la piste cyclable réalisée sur le chemin des Cordiers par le Conseil Général qui mène vers le centre de Mulhouse (continuité réalisée dans le cadre de la mise en oeuvre du raccordement court du TGV). La continuité de la piste est notamment rendue possible par la réalisation en 2010 par le Conseil Général du Haut-Rhin de l'ouvrage inférieur de franchissement du canal et de la voie ferrée. Les travaux consistent en la réalisation d'un enrobé sur le chemin de halage avec renforcement ponctuel de la couche de fondation.
Longueur de l'aménagement : 1 470 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé : Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 102 800 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **102 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **20 560 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	82 240 €	20 560 €						102 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN Transfrontalier - Ingénierie

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

GERPLAN Transfrontalier prévu sur le Territoire de deux Communautés de Communes : Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin. La demande porte sur l'ingénierie dédiée à ce GERPLAN : un agent mutualisé entre les deux Communautés de Communes. Le recrutement est prévu pour début 2011 au moment du lancement de l'étude GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD, COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN et ALLEMAGNE

Public visé :

Habitants et porteurs de projets de la zone frontalière (France et Allemagne).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

96 000 €

~~HT~~ ou TTC

~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **96 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **28 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CC Essor du Rhin				
	33 600 €	28 800 €	33 600 €				96 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement.

Remarques éventuelles :

La CC Essor du Rhin participe au financement de l'agent de développement spécialisé mutualisé à hauteur de 35 %.
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CC ESSOR DU RHIN				
	96 000 €	54 000 €	30 000 €				180 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de projets mis en œuvre et leur typologie.
Qualité de l'étude rendue.
Mobilisation des acteurs du Territoire autour du projet.

Remarques éventuelles :

Le taux des actions de préfiguration est modulé suivant les projets présentés. Les actions de préfiguration concernent des opérations de fonctionnement et d'investissement. Le maître d'ouvrage a prévu de solliciter une subvention auprès du programme INTERREG pour l'étude. L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN.

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	197 478 €	44 160 €					241 638 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités des agents de développement.

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". Pour le premier agent de développement à temps plein, la subvention est calculée sur la base de 30 % d'une dépense subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € par an (28 800 € sur 3 ans). Pour le deuxième agent de développement à temps partiel (80 %), la subvention est calculée sur la base de 20 % d'une dépense subventionnable de 25 600 € (80 % de 32 000 €), soit 5 120 € par an (15 360 € sur 3 ans).

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN - Programme d'actions 2010-2012

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations d'investissement et de fonctionnement issues du volet environnemental du GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne.

Public visé : Habitants, agriculteurs, collectivités, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 7 599 601 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : à définir
- ▶ Montant de la subvention : 637 570 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CG 68 hydraulique				
	6 170 130 €	637 570 €	791 901 €				7 599 601 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets. Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. **La participation financière du Conseil Général s'élève à 637 570 € pour le volet environnemental sous réserve de l'approbation conjointe par la M2A et le Département d'une modification du Contrat GERPLAN 2010-2012 de la M2A, permettant de transférer 800 000 € sur le projet de parking de la gare de Mulhouse porté par la M2A.**

Enjeu : 4 - Accompagner les initiatives de développement local

Axe : 4.1 - Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Intitulé du projet :

Développement local - Agent de développement généraliste

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

Soutien du poste d'agent de développement généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Public visé :

Communauté de Communes, porteurs de projets sur le territoire intercommunal, agent de développement.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

192 000 €

~~HT~~ ou TTC

~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **192 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **96 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	96 000 €	96 000 €						192 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement.

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : 4 - Accompagner les initiatives de développement local

Axe : 4.2 - Favoriser les actions de développement local

Intitulé du projet :

Développement local - Actions sous la forme d'un appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du Contrat de Territoire de Vie. Cet appel à projets a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Public visé :

Communauté de Communes, porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

à définir

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : max 40 %
- ▶ Montant de la subvention : 80 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	à définir	80 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir.

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont indiquées dans le "vademecum du développement local".

Autres annexes

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes Porte France Rhin Sud
- ▶ Mulhouse Alsace Agglomération
- ▶ Syndicat de Communes de l'Île Napoléon
- ▶ Commune de MULHOUSE
- ▶ Commune de BERRWILLER
- ▶ Commune de BRUNSTATT
- ▶ Commune de ILLZACH
- ▶ Commune de KINGERSHEIM
- ▶ Commune de LUTTERBACH
- ▶ Commune de PULVERSHEIM
- ▶ Commune de RIEDISHEIM
- ▶ Commune de SAUSHEIM
- ▶ Commune de WITTENHEIM
- ▶ Association du Tennis Club de HABSHEIM

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

WWW.cg68.fr

Contrat de Territoire de Vie
du Piémont –
Val d'Argent –
Pays Welche
2010 - 2013

Document de travail

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

*Plus de **194 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie pour la période **2010-2013***

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.

Le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche forme en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

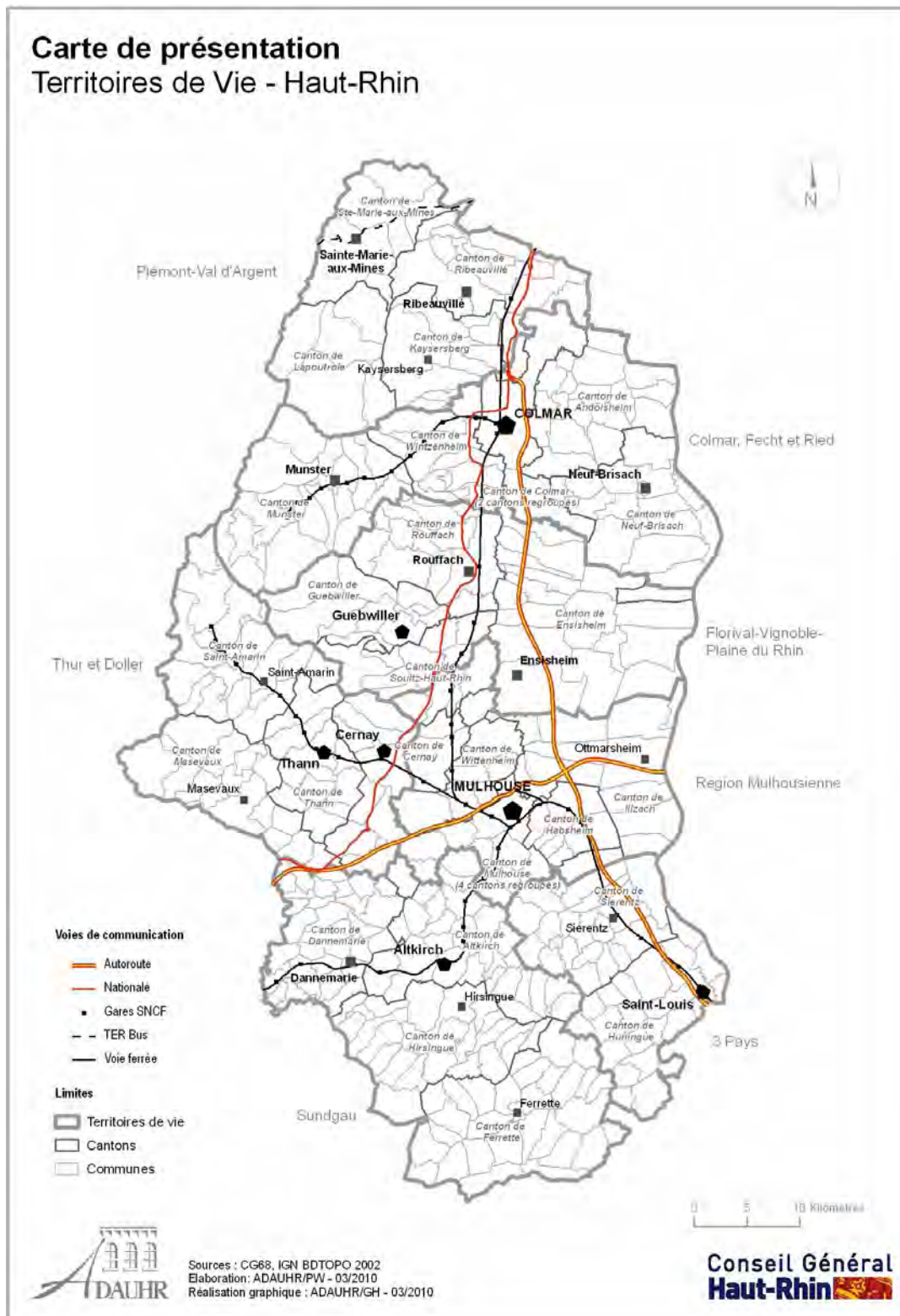
Que tous les partenaires en soient remerciés !



Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIEMONTE – VAL D'ARGENT – PAYS WELCHE

Canton de RIBEAUVILLE



Pierre BIHL

Conseiller Général

10 communes

BERGHEIM | GUEMAR | HUNAWIHR | ILLHAEUSERN | OSTHEIM | RIBEAUVILLE | RODERN | RORSCHWIHR
| SAINT-HIPPOLYTE | THANNENKIRCH |

12 801 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 125 Km²

Canton de SAINTE-MARIE-AUX-MINES



Christian CHATON

Conseiller Général

5 communes

AUBURE | LIEPVRE | ROMBACH-LE-FRANC | SAINTE-CROIX-AUX-MINES | SAINTE-MARIE-AUX-MINES |

10 703 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 108,4 Km²

Canton de LAPOUTROIE



Guy JACQUEY

Conseiller Général

5 communes

LE BONHOMME | FRELAND | LABAROCHE | LAPOUTROIE | ORBEY |

9 699 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 122.3 Km²

CANTON DE KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

12 communes

AMMERSCHWIHR | BEBLENHEIM | BENNWIHR | KATZENTHAL | KAYSERSBERG | KIENZHEIM |
MITTELWIHR | NIEDERMORSCHWIHR | RIQUEWIHR | SIGOLSHEIM | ZELLENBERG |

NB : la commune d'INGERSHEIM relève du Territoire Colmar, Fecht et Ried.

16 126 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 106.2 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PIÉMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE	p. 5
SOMMAIRE	p. 7
PREAMBULE	p. 11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 12
Etapes de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 14
Structuration du Contrat de Territoire	p. 15
Les chiffres clefs de l'engagement financier et des moyens alloués pour le territoire.....	p. 16
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 19
Les chiffres clefs	p. 21
Le diagnostic du Territoire	p. 27
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 109
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE	p. 115
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p. 117
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 119
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p. 123
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p. 169
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 175
Article 1 : Objet du contrat	p. 178
Article 2 : Durée du contrat	p. 178
Article 3 : Contenu du contrat	p. 178
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 179
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 180
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 180
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 181
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 181
Article 6 : Gestion et suivi	p. 182
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 182
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 183
Article 7 : Evaluation	p. 183
Article 8 : Publicité et communication	p. 183
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 184
Article 9.1 : Modification	p. 184
Article 9.2 : Cessation	p. 184
Article 9.3 : Résiliation	p. 184
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 184
LES SIGNATAIRES	p. 185
ANNEXES	p. 189
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité économique,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût.

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIÉMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont conduit à la hiérarchisation des principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 04 juin 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

La première Rencontre du Territoire a eu lieu le 04 juin 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général du Territoire de Vie, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. Le groupe de travail d'élus du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Un groupe de travail, composé par différentes collectivités (Communautés de Communes et Député) et piloté par les quatre Conseillers Généraux du Territoire a été chargé d'organiser et de définir les besoins territoriaux, de retenir les priorités directrices pour le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche et d'élaborer un cadre de propositions d'actions.

Le 18 décembre 2009, le groupe s'est réuni une première fois pour échanger et proposer des premières pistes de réflexions quant aux axes et projets de développement à retenir pour l'élaboration du futur Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Le 26 février 2010, le groupe de travail s'est réuni une seconde fois pour valider les enjeux et axes structurants de développement qui constitueront la colonne vertébrale du Contrat de Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

4. La réunion de concertation des élus du territoire du 30 avril 2010.

Lors de cette réunion, les orientations du groupe de travail ont été présentées à l'ensemble des élus du Territoire de Vie afin d'en débattre. A l'issue de cet échange, 5 axes prioritaires ont été retenus, à savoir :

- développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.
- Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.
- Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.
- Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.
- Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

5. Les 30 juin et 1^{er} juillet 2010 : travail en groupes thématiques.

Les structures porteuses de projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les quatre Conseillers Généraux du Territoire de Vie.

5 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Cette occasion a permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser une première priorisation.

Au total, 86 fiches projets de 24 maîtres d'ouvrage ont été relayées et examinées.

6. Juillet – Septembre 2010 : définition de la maquette contractuelle.

7. Le 05 novembre 2010 : Approbation du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.

8. Le 8 décembre 2010 : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche 2010-2013 à la Villa Burrus à SAINTE-CROIX-AUX-MINES, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux du Territoire, des différents porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche est structuré de la façon suivante.

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire.**

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général et à travers différentes études déjà menées dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

- **Les Enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour la période 2010-2013.**

- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche.**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche à travers deux volets :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisée en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Elle n'est pas contractualisée. Elle témoigne néanmoins de la présence des politiques départementales sur le territoire et des moyens qui sont alloués par le Conseil Général en conséquence.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire.**

Elle constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Elle formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 5 novembre 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe au Contrat de Territoire de Vie.

LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE DU PIÉMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE.

Proche de vous, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants.

Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.

A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.

Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2010, l'ensemble de ces interventions représente un investissement de **34 000 000 €** au profit des différents partenaires du Conseil Général, soit **136 000 000 €** sur la période 2010 - 2013.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, le Département mobilise une ressource humaine dont le coût peut être évalué à 9 600 000 € par an, soit 38 400 000 € sur la période 2010 – 2013, sur le Territoire Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. A ce titre le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **17 000 000 €** en faveur du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés, aux côtés des Communes, des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération et des associations partenaires pour permettre le bien vivre de tous.

Dans le Territoire du Piémont-Val d'Argent Pays Welche, le Département mobilise dès à présent 2 700 000 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur une enveloppe prévisionnelle de 5 200 000 € sur la période 2010-2013.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement des Territoires de Vie et investit massivement pour contribuer à leur réussite. Ainsi, pour la période 2010 – 2013, l'investissement total du Département est estimé à **194,1 millions d'euros en faveur du Piémont-Val d'Argent - Pays Welche.**

	pour 2010	2010 / 2013
Engagement financier global du Département sur le Territoire		194 100 000 €

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		55 400 000 €
L'investissement humain	9 600 000 €	38 400 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		17 000 000 €

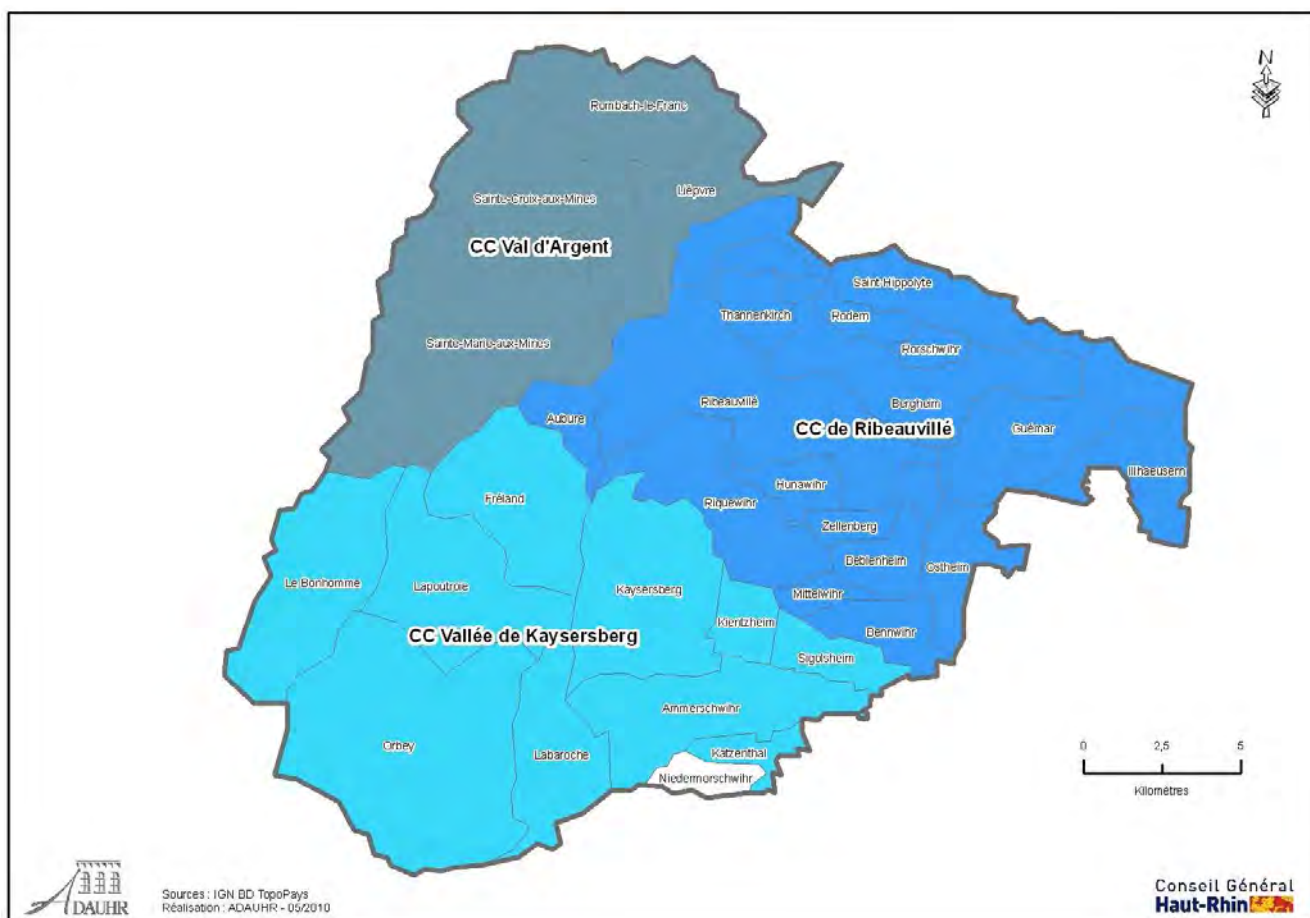
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	34 000 000 €	136 000 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	18 700 000 €	74 800 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	4 600 000 €	18 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	1 400 000 €	5 600 000 €
Les activités sportives et de loisirs : du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	1 000 000 €	4 000 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	3 000 000 €	12 000 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	2 000 000 €	8 000 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.	1 000 000 €	4 000 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.	1 400 000 €	5 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.	800 000 €	3 200 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	100 000 €	400 000 €

Le soutien financier de nos partenaires : les projets du Territoire.		2 700 000 €
---	--	--------------------

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE PIEMONTE-VAL D'ARGENT- PAYS WELCHE

Les Chiffres Clefs du Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic



Données générales (INSEE)

Population totale (2007)	: 47 743 hab.
Population municipale (2007)	: 46 574 hab.
Ménages (2006)	: 18 732
Superficie	: 454 Km ²
Cantons	: 4
Communes	: 31
Communautés de Communes	: 3
Antennes du Conseil Général (programmée pour 2013)	: 1 principale

Contexte Socio-Economique (INSEE)

Population active (2006)	: 20 602
Taux de chômage (nov. 2009)	: 6,7 %
Emplois totaux offerts (2006)	: 17 141
Bénéficiaires RSA (CG68 - 2010)	: 722
Zones affectées à des ZAE (ADAUHR - mars 2008)	: 433 ha
Entreprises et établissements (Sirène - 2009)	: 4 683
Travailleurs frontaliers (2006)	: 247

Habitat / Logement (INSEE - 2006)

Logements	: 22 891
Maisons	: 14 298
Appartements	: 8 406
Logements locatifs publics aidés	: 1 413
Logement locatifs	: 5 844
Loyer moyen en locatif privé (Adil-ODH68 - 2008)	: 6 à 8,03 €/m ²
Logements vacants	: 2 024

Culture et patrimoine (CG68 - 2009)

Ecoles de musique	: 9
Structures d'enseignement de la danse	: 6
Lieu d'enseignement du théâtre et de la musique	: 2
Musées	: 17
Bibliothèques - Médiathèques	: 12
Cinéma	: 2
Inscriptions aux Médiabus du CG	: 6,7 % de la pop.

Tourisme

Pistes et itinéraires cyclables (CG68 - 2010)	: 22 Km
Hébergement (ORT - 2009)	: 14 535 lits
Offices de Tourisme	: 4

Sports (RES - 2010)

Equipements sportifs	: 189
Piscines publiques	: 4
Terrains de football synthétiques	: 1 4 projets

Transports et déplacements (ADAUHR - 2010)

Km de RD (CG68 - 2010)	: 247 Km
Gares d'Arrêt TER	: 1
Lignes de bus interurbains	: 5
Unités routières	: 3
Communes desservies en bus	: 30

Environnement / Cadre de vie (CG68 - 2009)

GERPLAN	: 3
Surface boisée (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 27 400 ha
Surface agricole (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 15 500 ha
Exploitations agricoles (RGA 2000)	: 1 397
Stations d'épuration	: 9
Communes assainies	: 23
Centre d'enfouissement des déchets ultimes	: 1
Déchetteries	: 9

Personnes âgées (CG68 - 2009)

Population de plus de 65 ans (INSEE - 2006)	: 8 699 hab.
EHPAD habilités à l'aide sociale	: 903 places
EHPAD non habilités à l'aide sociale	: 0 places
Unités de soins de longue durée habilitées à l'aide sociale	: 175 places
Service d'accueil de jour	: 10 places
Unités de vie protégées	: 8 places (6 en hébergement permanent et 2 en temporaire).
Hébergement temporaire	: 23 places
Bénéficiaires APA à domicile	: 420

Personnes handicapées (CG68 - 2009)

Bénéficiaires carte d'invalidité	: 1 382 personnes
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	: 1
Foyer d'accueil spécialisé	: 3 (112 places)
Foyer pour adultes handicapés travailleurs	: 2 (30 places)
Service d'Accueil de Jour	: 1 (10 places)

Enfance/Jeunesse (CG68 - 2009)

Population de moins de 20 ans (INSEE - 2006)	: 11 296 hab.
Accueil de la petite enfance	: 232 places
Nombre d'assistantes maternelles agréées	: 275
Nombre de RAM	: 3
Maison d'enfants	: 1 établissement
Collèges	: 4 publics 1 privé
Lycées	: 2 publics

Les services de santé (INSEE - Sirène 2009)

Médecins généralistes	: 51
Infirmiers libéraux	: 43
Pôles de santé	: 6 secondaires
Centres Médico-Sociaux (CG68 - 2010)	: 3

Le Diagnostic du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Cadrage général

*Un Territoire périurbain et rural
sous influence colmarienne*

Les caractéristiques générales

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Situé à l'extrême Nord-Ouest du département du Haut-Rhin, le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche jouxte le département du Bas-Rhin et des Vosges.

Le nom de ce Territoire provient des trois entités qui le composent :

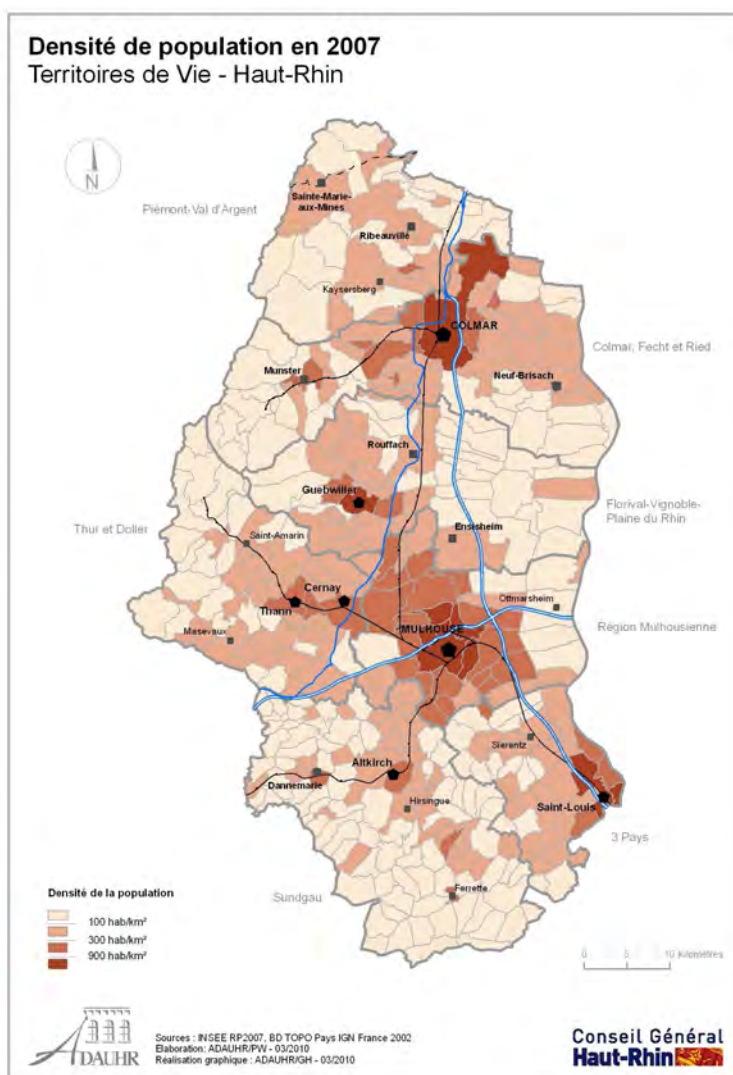
- le piémont correspondant aux communes essentiellement viticoles entre la plaine et les Vosges ;
- le Val d'Argent correspondant aux communes de la vallée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ancien secteur minier d'exploitation de filons d'argent, et ancien secteur industriel ;
- le Pays Welche regroupant les communes du fond de la vallée de KAYSERSBERG.

Le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche côtoie l'agglomération Colmarienne au Sud-Est et se situe à égale distance de l'agglomération strasbourgeoise et mulhousienne.

D'une superficie de 454 Km², le Territoire se partage entre communes montagnardes, fonds de vallées dans le massif vosgien à l'Ouest, communes viticoles sur le piémont vosgien à l'Est et quelques communes de plaine.

Avec 102,5 habitants /Km², la densité du Piémont-Val-d'Argent Pays Welche est la deuxième plus faible du département après le Territoire de Vie de Sundgau et est deux fois inférieure aux densités régionale (219 habitants/Km²) et départementale (209 habitants/Km²).

N'ayant pas de pôle urbain important, le Territoire de Vie est sous l'influence de Colmar et, dans une moindre mesure de Sélestat (à l'exception du Val d'Argent). Il se démarque cependant par une dynamique et un nombre d'emplois important par rapport au poids démographique et urbain dans le département.



Structuration administrative

Le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent Pays Welche se compose de 31 communes, soit 8,2 % des communes du département et compte 46 574 habitants (6,3 % de la population départementale).

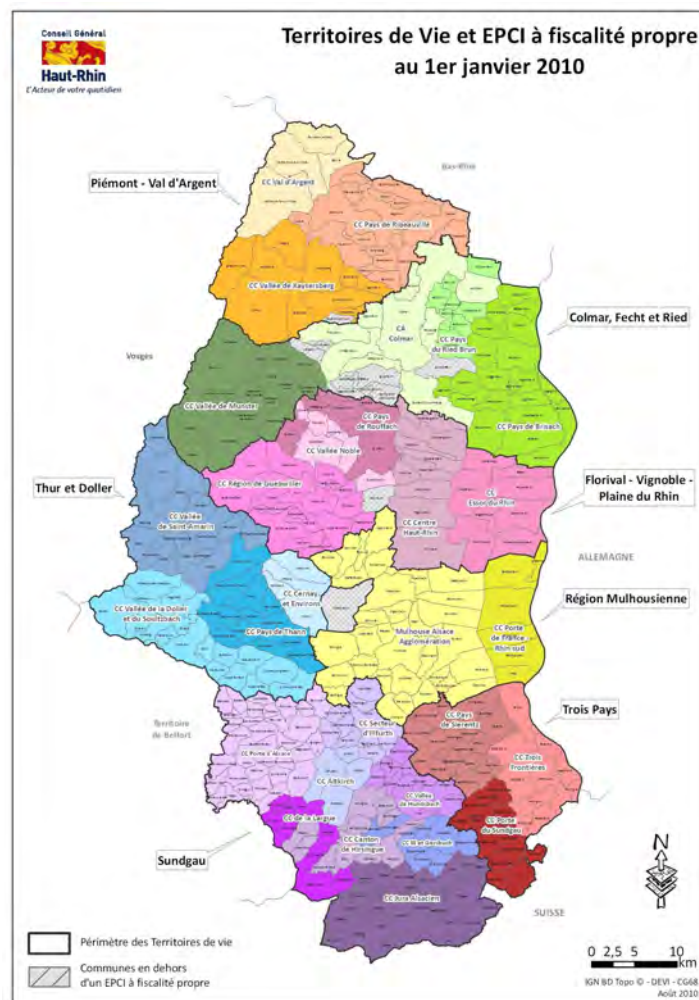
Le Territoire de Vie reprend les limites du SCOT couvrant la Vallée de Kaysersberg et le Pays de Ribeauvillé (SCOT Montagne-Vignoble et Ried) et quatre communes font partie du SCOT de Sélestat et sa Région (SAINTE-MARIE-AUX-MINES, SAINTE-CROIX-AUX-MINES, ROMBACH-LE-FRANC et LIEPVRE). Le SCOT de Sélestat et sa région est en cours d'élaboration. Celui de Montagne-Vignoble et Ried arrêté en 2009 devrait être définitivement approuvé par le Syndicat Mixte à l'automne 2010.

Le Territoire de Vie correspond à l'arrondissement de RIBEAUVILLE (seule la commune d'INGERSHEIM en est exclue). Il comprend trois Communautés de Communes (Communauté de Communes du Val d'Argent, Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg). Enfin, il est découpé en quatre cantons (Canton de Ste-Marie-aux-Mines, Canton de Ribeauvillé, Canton de Lapoutroie et Canton de Kaysersberg).

La particularité de ce Territoire de Vie vient de la présence de la Communauté de Communes du Val d'Argent qui est comprise dans le SCOT interdépartemental de SELESTAT et dans la zone d'emploi de SELESTAT.

NIEDERMORSCHWIHR est la seule commune à n'être intégrée dans aucun EPCI.

Enfin, divers syndicats à géométries et compétences variables (gestion forestière, gestion de l'eau, assainissement...) interviennent sur le Territoire de Vie.



L'armature urbaine du Territoire de Vie

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

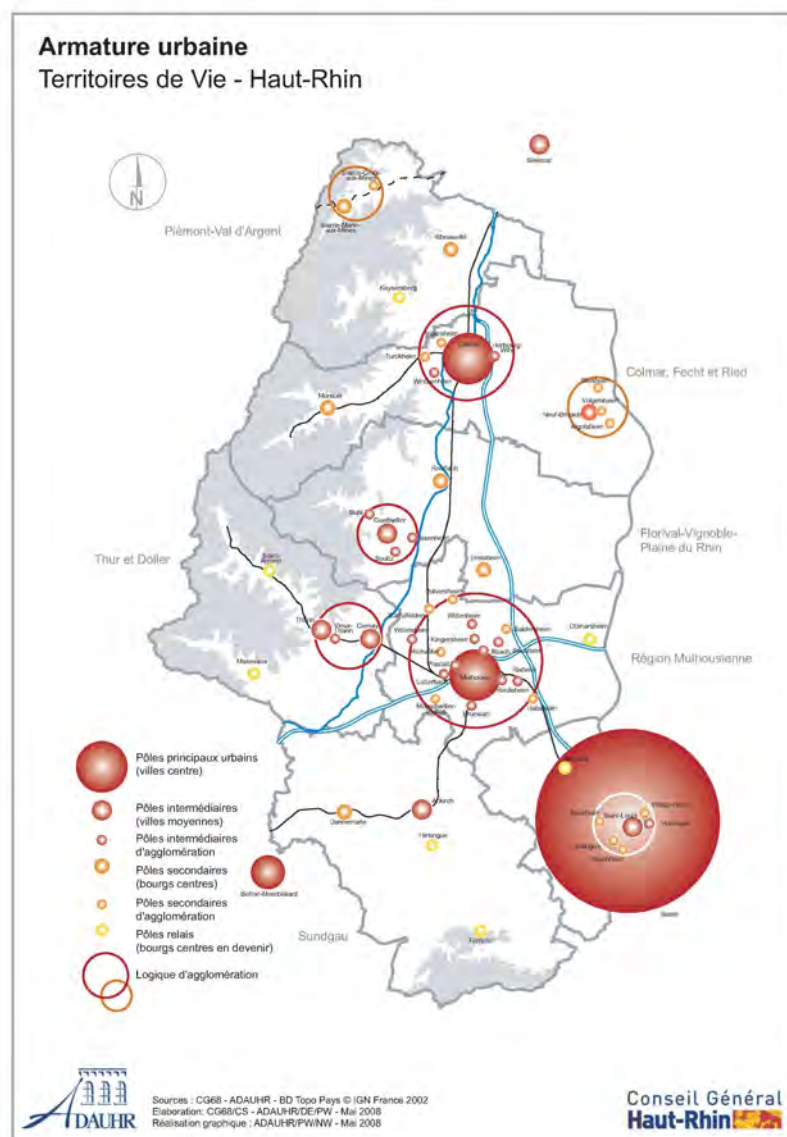
Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche n'est pas structuré autour d'une grande ville, mais de plusieurs réseaux de petites communes et de bourgs-centres.

Un premier axe urbain est présent sur le piémont Vosgien et longe la Route des Vins. Le secteur le plus dense s'étend du bourg centre de RIBEAUVILLE (4 916 habitants selon le recensement de 2007 de l'INSEE) au bourg centre en devenir de KAYSERSBERG (2 720 habitants). Ce secteur du piémont est sous forte influence de l'aire urbaine de COLMAR.

Un second axe se dégage sur le Territoire. Il correspond à la vallée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES. Cette vallée qui s'est développée grâce à l'industrie minière puis textile regroupe notamment le bourg centre de SAINTE-MARIE-AUX-MINES (5 570 habitants) et le pôle secondaire de SAINTE-CROIX-AUX-MINES (2 073 habitants) qui fonctionnent en logique d'agglomération. Cet axe urbain ouvert vers SELESTAT (19 459 habitants en 2006) est davantage sous l'influence de cette ville moyenne bas-rhinoise.

Le Territoire est constitué majoritairement de villages de taille moyenne :

- 7 communes ont plus de 2 000 habitants (LAPOUTROIE, SAINTE-CROIX-AUX-MINES, LABAROCHE, KAYSERSBERG, ORBEY, RIBEAUVILLE et SAINTE-MARIE-AUX-MINES), dont 1 seule commune dépasse les 5 000 habitants (SAINTE-MARIE-AUX-MINES) ;
- 10 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- 14 communes ont moins de 1 000 habitants (45 % des communes). Seule AUBURE a moins de 500 habitants.



Les espaces urbains et ruraux

(Source : INSEE - RP 2006)

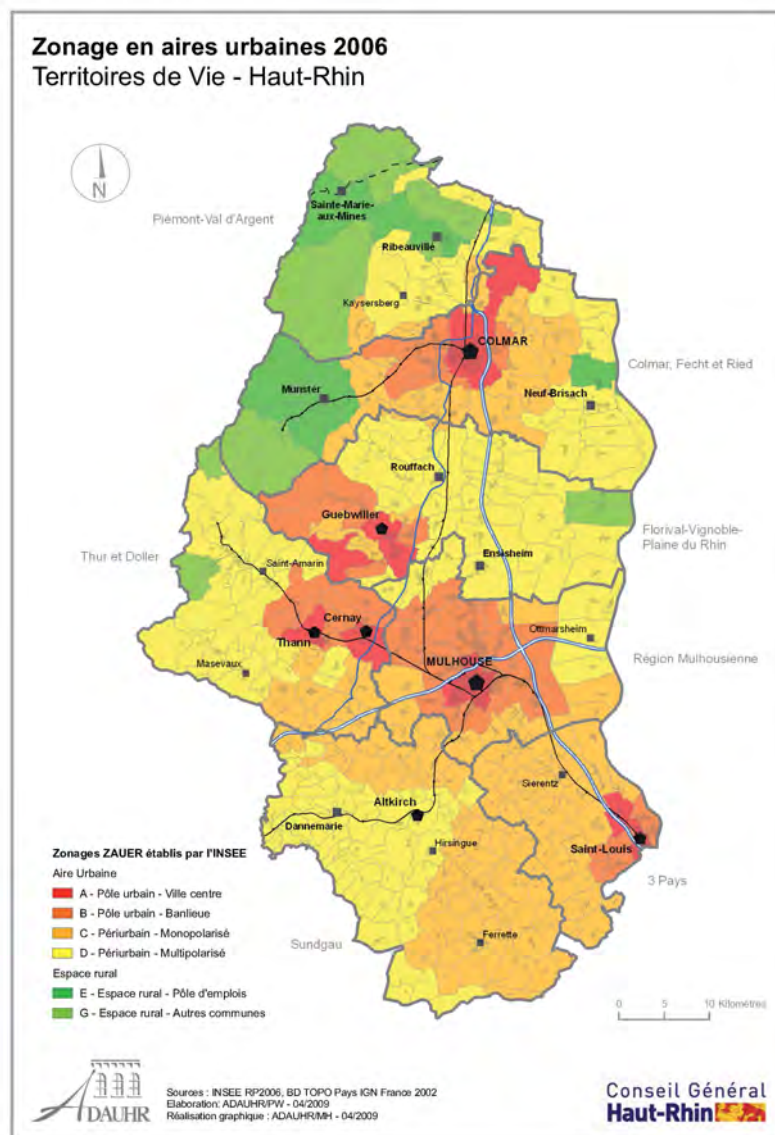
Le découpage des aires urbaines de l'INSEE divise le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche en quatre zonages.

Les espaces ruraux sont composés de :

- la zone la plus vaste du Territoire correspond aux espaces ruraux ne jouant pas le rôle de pôles d'emplois. Cette classe regroupe une quinzaine de communes principalement situées dans le massif vosgien ;
- 3 communes jouant le rôle de pôle d'emploi en espace rural (RIBEAUVILLE, l'agglomération de SAINTE-MARIE-AUX-MINES et SAINTE-CROIX-AUX-MINES) qui offrent emplois, services et équipements de base aux communes rurales alentour.

Les aires urbaines sont composées de :

- la seconde zone en superficie correspond aux communes périurbaines multipolarisées. Ces communes sont à la fois sous l'influence de COLMAR et des pôles secondaires internes du Territoire de Vie. Cette zone correspond aux communes du piémont et de plaine à l'Est du Territoire de Vie ;
- la dernière zone correspondant aux communes urbaines monopolarisées. Ces 4 communes (LABAROCHE, NIEDERMORSCHWIHR, KATZENTHAL et OSTHEIM) sont sous influence stricte de l'aire urbaine de COLMAR.



Les documents d'urbanisme

(ADAUHR - DDT 68, déc. 2009)

Contrairement aux autres Territoires de Vie qui se calquent sur le périmètre d'un SCOT, le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche fait partie du SCOT Montagne Vignoble et Ried et du SCOT de SELESTAT et sa Région (secteur du Val d'Argent).

À une échelle plus large, le Territoire de Vie intègre également le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et le périmètre du Grand Pays de COLMAR.

Le Territoire est bien couvert par les documents communaux d'urbanisme. L'ensemble des communes disposent ou sont en cours de réalisation de documents réglementaires d'urbanisme.

Sur les 31 communes du Territoire de Vie :

- 20 communes disposent de POS/PLU approuvés, avec une très nette majorité de POS ;
- 11 PLU sont en cours d'étude.

⇒ Enjeux relevés :

- **Favoriser les échanges entre les différentes échelles de la structure administrative ;**
- **Intégrer l'ensemble des communes dans un EPCI ;**
- **Développer des coopérations interdépartementales avec le Bas-Rhin, pour le secteur du Val d'Argent notamment ;**
- **Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme locaux lors de la mise en œuvre des orientations du futur SCOT.**

Population

*Un Territoire présentant une part importante
de personnes âgées*

La population et son évolution

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Au dernier recensement de la population de l'INSEE, la population légale du Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent Pays Welche s'élève à 46 574 habitants, soit 6,3 % de la population départementale. Il s'agit du Territoire de Vie le moins peuplé du département.

Les principales zones de peuplement se trouvent dans le regroupement de communes en périphérie de COLMAR, à RIBEAUVILLE et le long de la vallée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

L'évolution démographique sur la période 1999-2007 est de + 3 %.

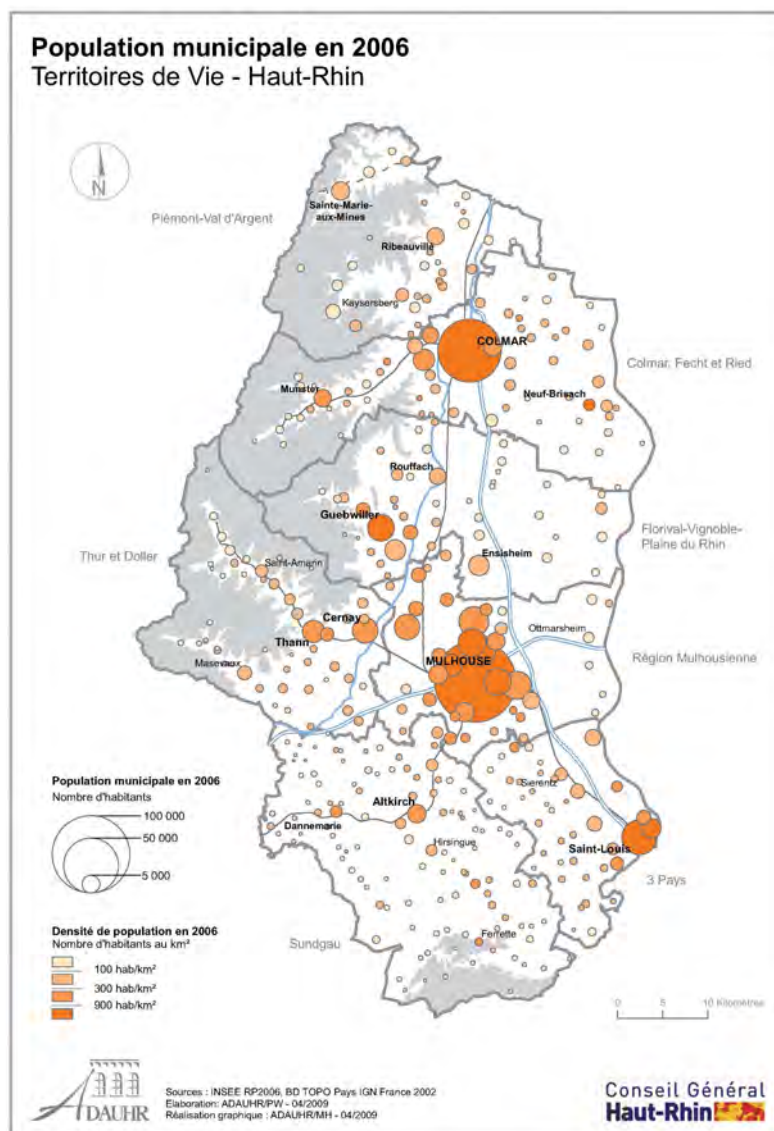
Cette dynamique de croissance est la seconde plus faible de tout le département (croissance départementale de 4,7% entre 1999 et 2007).

La faible croissance démographique s'explique notamment par un solde naturel et migratoire faible :

- le taux de variation annuel dû au mouvement naturel est de 0,10% en 2006 (0,37 pour le département) ;
- le taux de variation annuel dû au mouvement migratoire est de 0,28% en 2006 (0,30 pour le département).

La croissance est principalement soutenue par le solde migratoire qui bénéficie davantage aux communes du piémont proche de COLMAR. Cette croissance n'est pas répartie de façon homogène sur le Territoire. Les communes rurales en secteurs montagnards recensent un nombre de naissances très faible.

On observe une réorganisation de l'espace avec une croissance démographique plus importante en périphérie de COLMAR et dans les communes des débouchés de vallées.



La structure par âges de la population

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

La structure par âge du Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays-Welche est la suivante :

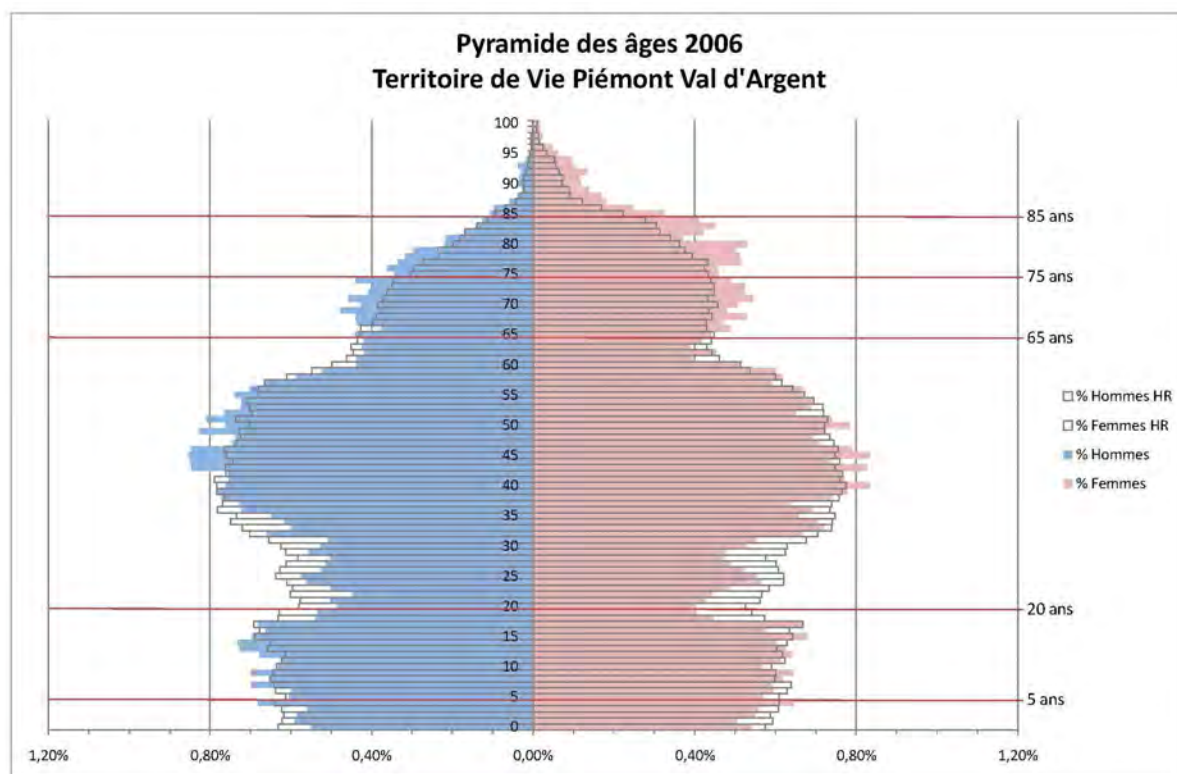
- 24,4 % de la population a moins de 20 ans (moyenne départementale : 25 % ; moyenne nationale : 25,1 %) ;
- 58,4 % de la population a entre 20 et 64 ans (moyenne départementale : 59,5 % ; moyenne nationale : 58,5 %) ;
- 18,8 % de la population a 65 ans ou plus (moyenne départementale 15,5 % ; moyenne nationale : 16,4 %).

Le Territoire du Vie Piémont-Val d'Argent Pays Welche se caractérise par une forte représentativité des populations âgées tandis que la part des populations en bas âge est plus faible que pour la répartition départementale.

La part de la population ayant plus de 65 ans connaît actuellement une forte progression avec le vieillissement des populations du baby-boom. Cette croissance des personnes âgées devrait s'amplifier pendant les 15 prochaines années.

On observe un déficit préoccupant des populations entre 20 et 35 ans. Plusieurs pistes peuvent expliquer ce phénomène :

- un départ pour les études des populations ayant entre 20 et 25 ans ;
- une offre en logements inadaptée pour les primo-accédants ;
- le coût du foncier dans le piémont ;
- la faible attractivité de certaines communes offrant peu de services et une accessibilité réduite notamment dans le massif vosgien.



Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation: ADAUHR/MH - Mars 2010

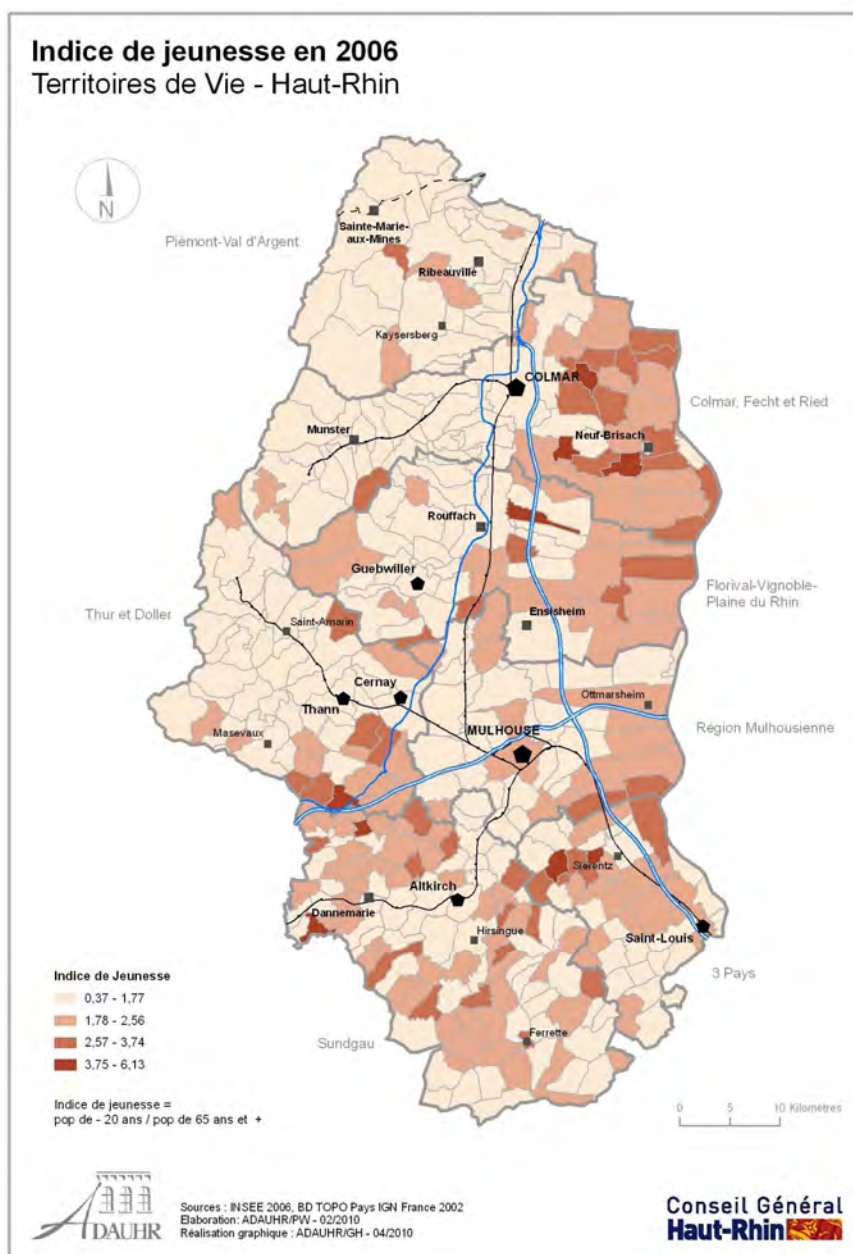
Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.

La part des populations de moins de 20 ans par rapport aux populations de 65 ans et plus est relativement faible. On retrouve ainsi dans de nombreuses communes moins de 1,7 jeunes pour une personne âgée.

Ce phénomène de sur-représentation des personnes âgées touche la majorité des communes du Territoire de Vie. Les communes de LABAROUCHE, RIQUEWIHR, RORSCHWIHR et ILLHAEUSERN ont cependant des indices de jeunesse plus importants qui dépassent le ratio de 2 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 65 ans.

Enfin, la commune d'AUBURE, malgré son caractère de commune rurale, se démarque du reste du Territoire de Vie avec un indice de jeunesse compris entre 2,5 et 3,7 jeunes de moins de 20 ans pour une personne âgée de plus de 65 ans. Ces disparités peuvent provenir d'opérations ponctuelles de création de logements qui ont apporté de nouvelles populations (création de lotissements, de logements collectifs). Le faible poids démographique de certaines communes rurales couplé aux méthodes de recensement peuvent entraîner des variations non représentatives dans les différents indices tels que l'indice de jeunesse.

Ce type de répartition des classes d'âges avec une part de populations jeunes relativement faible par rapport aux personnes âgées est caractéristique des communes rurales des secteurs montagnards. Des indices de jeunesse comparables sont présents tout au long des Vosges jusque dans la vallée de Masevaux au sud de la chaîne vosgienne du département.



La structure des ménages

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

Le Territoire de Vie compte 18 732 ménages en 2006 ce qui représente 6,2 % des ménages du département.

Les ménages se répartissent de la façon suivante :

- la part des familles monoparentales est de 10,1 %
(moyenne départementale de 11 % ; moyenne nationale : 8,6 %) ;
- la part des ménages constitués d'un couple sans enfant est de 29,4 %
(moyenne départementale : 28 % ; moyenne nationale : 26,8 %) ;
- la part des ménages constitués d'un couple avec enfant(s) est de 34,1 %
(moyenne départementale : 34,1 % ; moyenne nationale : 29 %) ;
- la part des ménages constitués d'une personne seule est de 28 %. Elle est légèrement supérieure à la moyenne départementale (27,6 %), mais tend à augmenter avec le vieillissement de la population et les phénomènes de décohabitation, tout en restant bien en-deçà de la moyenne nationale (32,8 %).

⇒ Enjeux relevés :

- **S'adapter à l'évolution des ménages et notamment à la part importante de personnes âgées en redéveloppant les services et les commerces de proximité ad hoc ;**
- **Assurer la tonicité démographique (maintien d'un équilibre générationnel dans les villages) par l'apport de populations jeunes grâce à des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements (notamment sportifs) adaptées.**

Contexte socio-économique

Une économie reposant sur un modèle ancien, avec une part importante d'agriculteurs et d'ouvriers

Les caractéristiques principales de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

La part de la population active dans le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est de 44,5 % de la population, soit 20 602 actifs occupés.

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) se répartissent de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants : 750 actifs
↳ 3,6 % (moyenne départementale : 1,0 % ; moyenne nationale : 2,2 %) ;
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 1 316 actifs
↳ 6,4 % (moyenne départementale : 4,6 % ; moyenne nationale : 6,0 %) ;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 2 163 actifs
↳ 10,50 % (moyenne départementale : 11,7 % ; moyenne nationale : 15,4 %) ;
- Professions intermédiaires : 4 589 actifs
↳ 22,27 % (moyenne départementale : 24,3 % ; moyenne nationale : 24,6 %) ;
- Employés : 5 395 actifs
↳ 26,18 % (moyenne départementale : 27,6 % ; moyenne nationale : 28,7 %) ;
- Ouvriers : 6 390 actifs
↳ 31,02 % (moyenne départementale : 30,6 % ; moyenne nationale : 23,2 %).

Le Territoire se caractérise d'abord par une très nette sur-représentation des agriculteurs (viticulteurs en l'occurrence) et par une part d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises, mais également d'ouvriers, supérieure à la moyenne départementale.

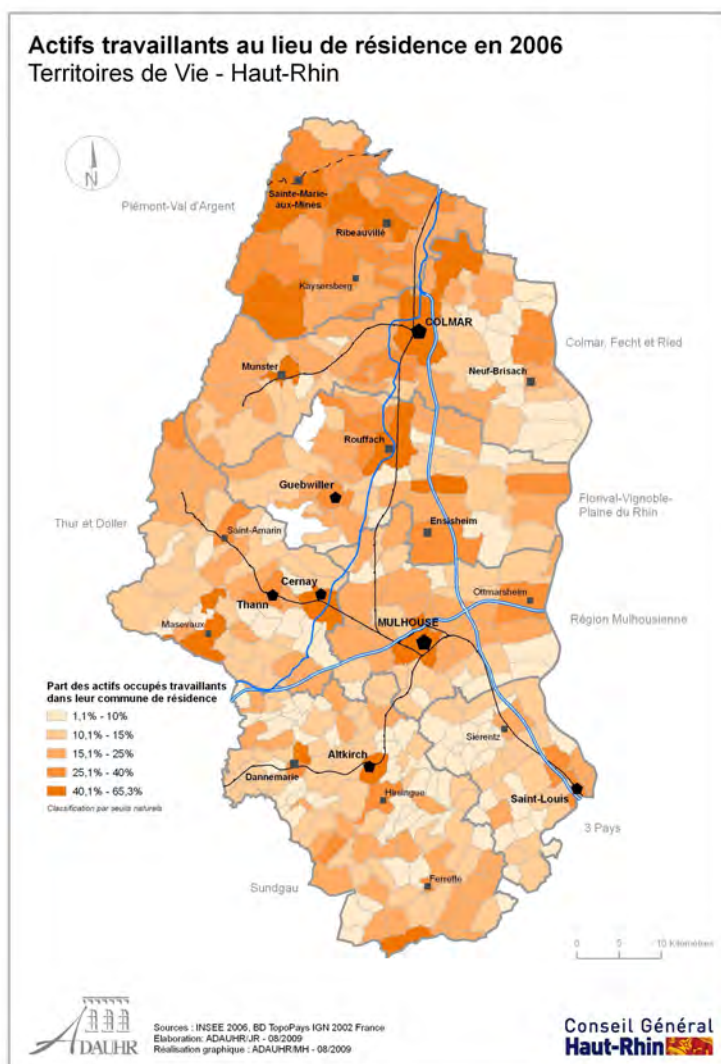
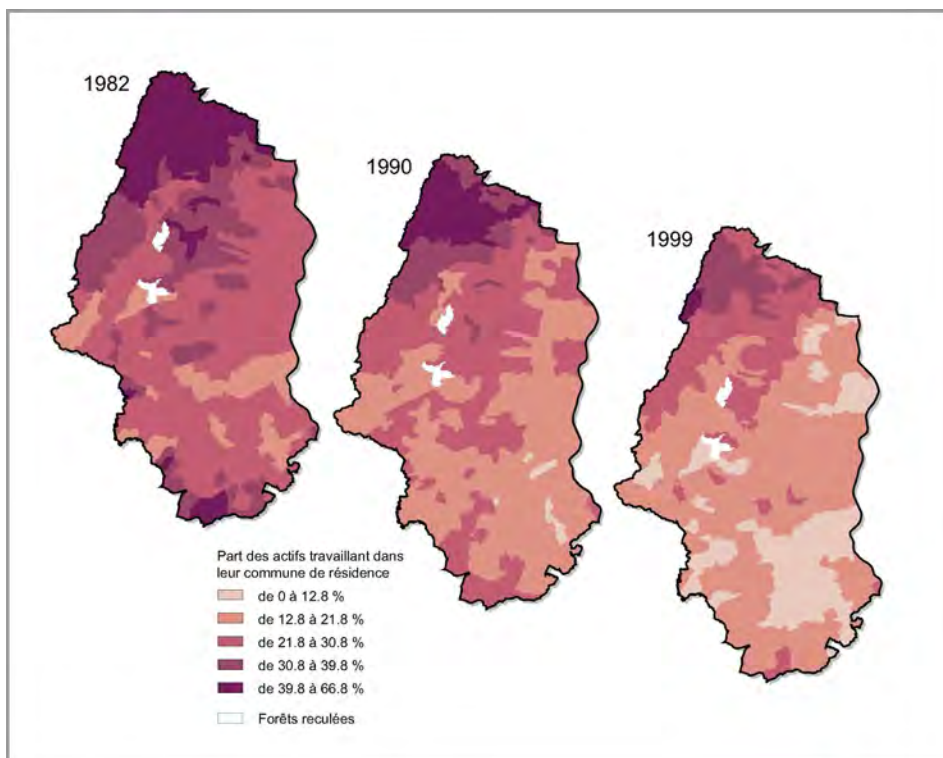
La concentration des emplois :

Sur les 20 643 actifs résidant et vivant dans le Piémont-Val d'Argent Pays-Welche, 32,5% travaillent dans le Territoire de vie en 2006. Ce taux est le deuxième plus élevé du Haut-Rhin après le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

Cette forte concentration d'emplois pour les populations résidentes ne repose cependant pas sur la présence de ville importante qui pourrait drainer de nombreux emplois comme pour Colmar. Elle peut s'expliquer en partie par la répartition des emplois en fonction de secteurs d'activité difficilement déplaçables qui demandent une main d'œuvre importante comme la viticulture ou les industries implantées dans les vallées.

Cependant, cette tendance à « travailler et vivre » dans la même commune régresse. Alors qu'en 1982, entre 40 et 65% des habitants travaillaient dans leur commune de résidence, ce taux a progressivement baissé depuis cette date. Ce sont les communes de montagne et de fond des vallées qui ont conservé les plus fortes concentrations d'emplois d'actifs travaillant dans leur commune de résidence du département. Plus on s'éloigne des Vosges, plus les populations se diluent entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence.

Enfin, 55,5 % de la population résidente du Territoire de Vie travaille dans une autre commune du Haut-Rhin et la proximité du Bas-Rhin explique la part importante d'actif allant travailler dans le département voisin et notamment à Sélestat (10,8% des actifs travaillent dans un autre département).



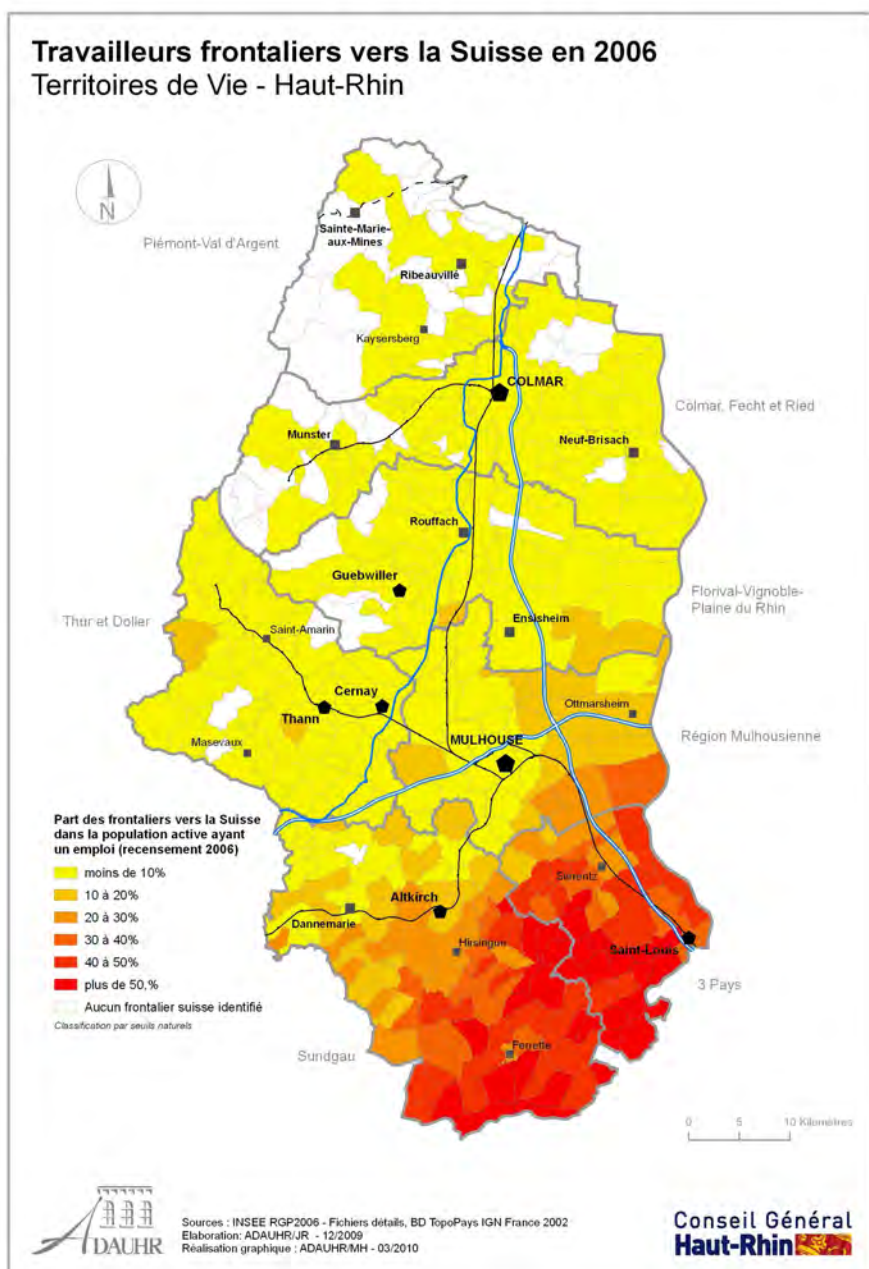
Les travailleurs frontaliers

(Source : INSEE - RP 2006)

Le taux d'actifs travaillant à l'étranger est le plus faible du département (1,2 % de la population active). Deux raisons expliquent ces faibles liens avec les pays voisins :

- la distance qui sépare le Territoire de Vie et la Suisse qui est la première destination des travailleurs frontaliers du Haut-Rhin ; les navetteurs en direction de l'Allemagne, plus proche géographiquement, sont au nombre de 159 (alors que le nombre d'actifs travaillant en Suisse est de 88) ;
- le passé culturel et historique qui rapproche davantage certaines communes du Territoire aux Vosges plutôt qu'à la culture germanique (patois Welche...).

La part de frontaliers est marginale dans le Territoire de Vie. La migration salariale est beaucoup plus importante vers d'autres départements français (10,8 % des actifs travaillent dans un autre département) tels que les Vosges et le Bas-Rhin plutôt que vers l'étranger.

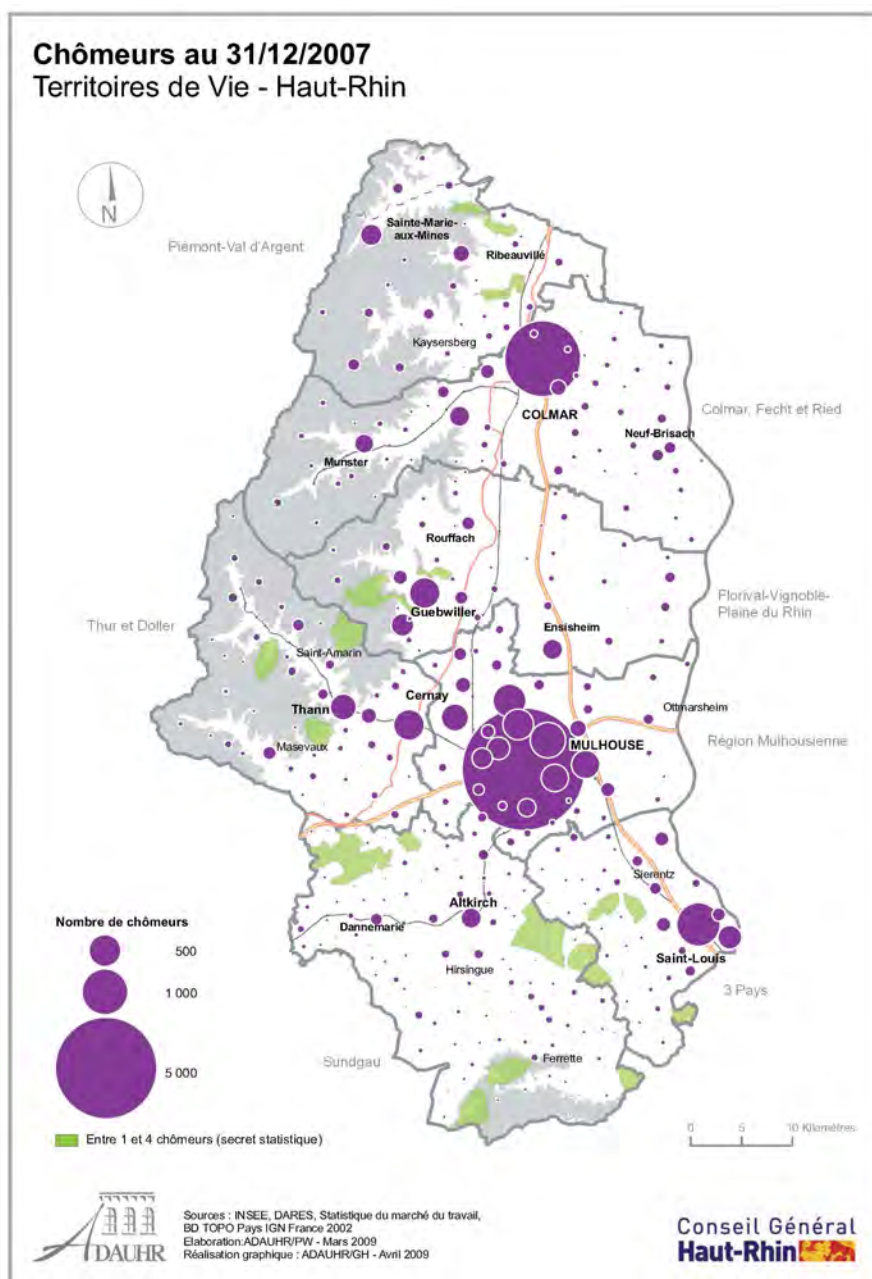


Le chômage

(Source : DIRECCTE Alsace – SESE - 2009)

Au troisième trimestre 2009, au sein de la zone d'emplois de COLMAR, qui comprend partiellement le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, le taux de chômage était de 7,9 % (contre 6,5 % au premier trimestre 2007) de la population active à la recherche d'un emploi soit une augmentation de 31 % en une année.

Malgré une augmentation importante du chômage, le taux reste inférieur à la moyenne régionale (8,5 %) et départementale (8,9 % avec près de 31 510 demandeurs d'emploi). Le chômage se répartit de façon inégale sur le Territoire de Vie.



Les communes de la première couronne colmarienne présentent des revenus imposables élevés supérieurs à la moyenne régionale et la commune de KAYSERSBERG est faiblement touchée par la précarité monétaire et le chômage.

À l'inverse, les fonds de vallées et le secteur de RIBEAUVILLE sont plus en difficultés. Les vallées de KAYSERSBERG et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES font face à des revenus moindres pour leurs habitants par rapport aux revenus régionaux moyens. La seconde vallée doit faire face à une forte évolution de la pauvreté et du chômage. SAINTE-MARIE-AUX-MINES est la commune qui détient le plus grand nombre de chômeurs du Territoire de Vie.

L'aide à l'insertion professionnelle

(Source : CG68-CAF 2009 - 2010)

Au 31 décembre 2008, le Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte 362 bénéficiaires du RMI (il s'agit de ménages bénéficiaires, ce chiffre peut donc comprendre des couples), soit 3,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du RMI dans le département. Au total ce sont 14,3 pour mille habitants qui touchaient le Revenu Minimum d'Insertion, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (13,1 pour mille).

Le Territoire de Vie dépend des pôles d'emplois de COLMAR et de SELESTAT. On trouve une Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Val d'Argent à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

En avril 2010, 722 personnes bénéficient du RSA, dont 552 en « socle et majoré », et 170 en RSA activités.

Il est à noter que le RSA s'adresse à une population plus large que le dispositif RMI, à savoir les ex-bénéficiaires de l'API – (travailleurs « pauvres » en plus des anciens bénéficiaires du RMI).

Ce Territoire est en outre peu doté en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Toutefois un Relais Pôle Emploi situé à SAINTE-MARIE-AUX-MINES est ouvert 3 jours par semaine (il dépend du Pôle Emploi de SELESTAT).

Le niveau de qualification de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

Le niveau de qualification de la population dans le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est le suivant :

- 21,0 % sont sans diplôme (moyenne départementale : 21,8 % ; moyenne nationale : 19,7 %) ;
- 15,8 % ont un niveau certificat d'étude ou brevet des collèges (moyenne départementale : 12,9 % ; moyenne nationale : 18,2 %) ;
- 29,9 % ont un niveau BEP/CAP (moyenne départementale : 31,3 % ; moyenne nationale : 23,8 %) ;
- 14,9 % ont un niveau BAC/BAC Pro (moyenne départementale : 14,2 % ; moyenne nationale : 15,3 %) ;
- 11,1 % ont un niveau BAC+2 (moyenne départementale : 11,2 % ; moyenne nationale : 11,0 %) ;
- 7,3 % ont un diplôme supérieur Bac + 2 (moyenne départementale : 8,5 % ; moyenne nationale : 11,9 %).

Le Territoire de Vie présente un déficit de qualification par rapport aux moyennes départementales (c'est notamment le cas pour la section « certificat d'étude-brevet des collèges » pour les populations de 15 ans ayant les plus faibles qualifications).

A l'opposé, le Territoire se présente également en retrait pour les populations ayant les diplômes les plus valorisants (sauf pour la section des BAC+2).

Les lieux de formation

(Source : CG68, CRA - 2010)

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent Pays-Welche compte 4 collèges publics (2002 élèves au total pour la rentrée 2009/2010) et 1 collège privé d'une capacité de 248 élèves.

On note également la présence de 2 lycées publics à SAINTE-MARIE-AUX-MINES et à RIBEAUVILLE. Le lycée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES est à la fois un lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement professionnel, comprenant un internat.

La commune de KIENTZHEIM accueille également le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA).

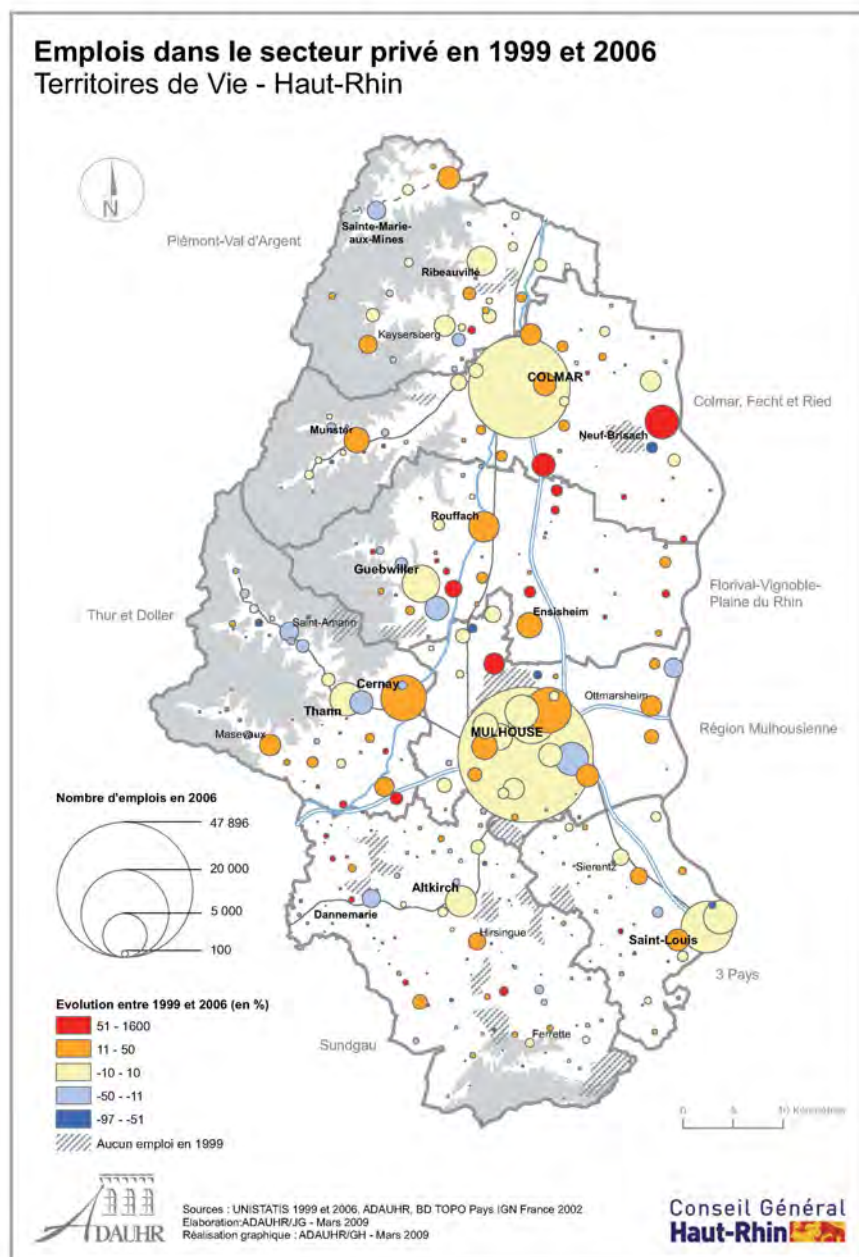
Les emplois offerts et les principales activités économiques

(Source : INSEE - RP 2006)

Le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays-Welche offre 17 141 emplois (6 % des emplois départementaux), pour 20 643 actifs résidant sur le Territoire, soit un taux de concentration d'emplois de 83 % (contre 89,98 % de moyenne départementale et 93 % de moyenne régionale).

La répartition des emplois offerts dans le Territoire du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche selon les secteurs d'activités est la suivante :

- agriculture : 8,4 % (moyenne départementale : 2,4 % ; moyenne nationale : 3,5 %) ;
- industrie : 29,2 % (moyenne départementale : 23,5 % ; moyenne nationale : 15,2 %) ;
- construction : 6,1 % (moyenne départementale : 6,7 % ; moyenne nationale : 6,4 %) ;
- tertiaire : 56,3 % (moyenne départementale : 67,5 % ; moyenne nationale : 74,8 %).



Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent Pays-Welche se démarque fortement dans la répartition de ces emplois par rapport au reste du département. L'industrie y joue encore un rôle important et fournit près de 30% des emplois. Cette représentation forte du monde ouvrier découle notamment du passé industriel de certaines vallées qui persiste aujourd'hui.

Avec plus de 21% des emplois de l'agriculture du département, le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est le second Territoire en proportion relative du nombre d'emplois agricoles. Ce sont plus de 800 personnes qui travaillent directement dans l'agriculture et ce nombre est beaucoup plus important en comptant les emplois indirects notamment dans l'agroalimentaire ou le secteur vinicole (environ 1500 emplois).

Le secteur agricole est notamment soutenu par la viticulture qui offre une forte valeur ajoutée à l'exploitation des terres et un cadre touristique privilégié avec la présence de la route des vins. L'agriculture, dans le secteur du massif vosgien, correspond principalement aux activités d'élevage et de sylviculture.

Au contraire de l'industrie et de l'agriculture, malgré ses 9 647 emplois, l'offre tertiaire est la plus faible des différents Territoires de Vie du département (inférieure de 11 % à la moyenne départementale). Colmar est le premier pôle important d'activité tertiaire à proximité du Territoire de Vie.

Le Territoire compte, au 31 décembre 2009, près de 4 683 entreprises et établissements actifs, soit 9,2 % des entreprises du département (Source : INSEE - Sirène 2009).

Les principaux employeurs sont les suivants (Source : INSEE - Sirène 2009 - Effectifs arrondis à la centaine) :

Nom de l'établissement	Commune principale d'implantation	Tranche d'effectifs
SONY FRANCE SA	BERGHEIM	700
SALM	LIEPVRE	600
MARK IV SYSTEMES MOTEURS	ORBAY	400
PAUL HARTMANN SA	LIEPVRE	300
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	AMMERSCHWIHR	300
HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT	SAINTE MARIE AUX MINES	200
LABORATOIRES ALCON	KAYSERSBERG	200
DS SMITH KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	200

Le plus gros employeur du Territoire de Vie est l'usine Sony à BERGHEIM avec plus de 700 employés, établissement actuellement en situation de fragilité. C'est cependant KAYSERSBERG qui est la commune regroupant le plus d'entreprises avec un effectif supérieur à 100 personnes (5 établissements).

Enfin, c'est à RIBEAUVILLE que l'on retrouve le plus d'entreprises moyennes comptant entre 20 et 100 employés.

Le commerce et l'artisanat

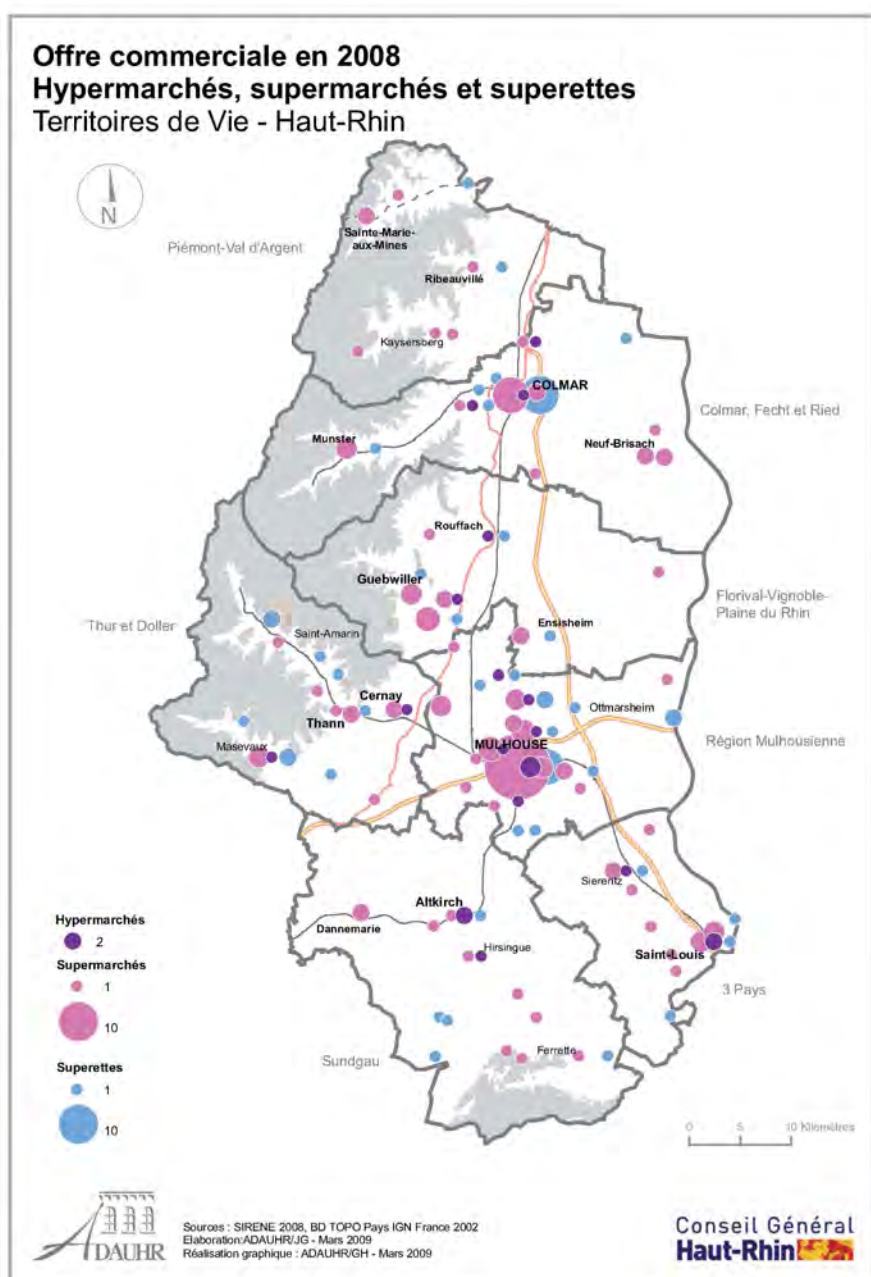
(Source : INSEE - Sirène 2009)

Par rapport aux territoires voisins, le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche présente une offre réduite en hypermarchés, supermarchés et superettes.

Le Territoire de Vie compte au total 9 établissements de ce type soit un ratio de 1,94 pour 10 000 habitants. Il s'agit de l'offre la plus faible du département. On dénombre uniquement des équipements de taille moyenne avec 7 établissements de type Supermarchés et 2 superettes, mais aucun Hypermarché.

C'est le Nord-Ouest du massif vosgien et les communes de la plaine au sud-est qui sont les plus mal desservis par ces équipements.

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est soumis aux aires de chalandise des grandes zones commerciales et hypermarchés de l'aire urbaine de COLMAR et de HOUSSEN, voire de SELESTAT pour le Val d'Argent notamment.

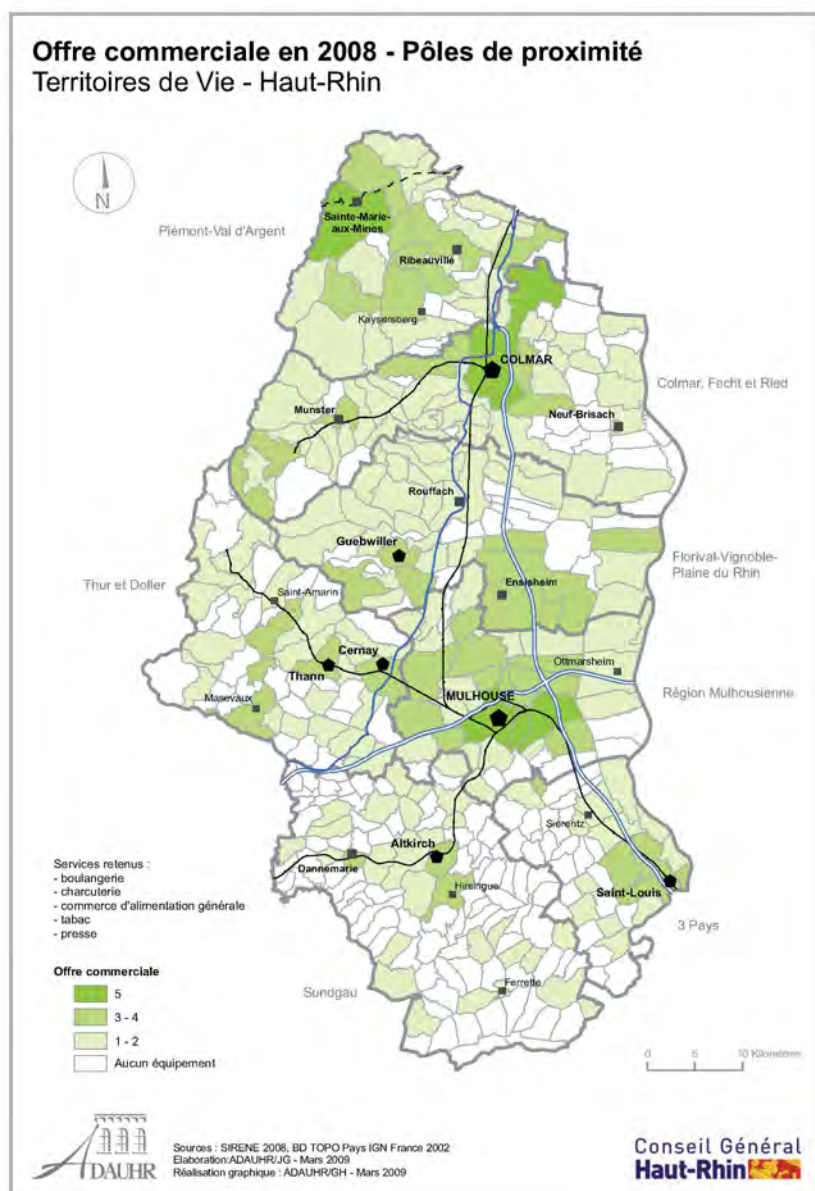


Deux-tiers des communes disposent d'au moins une offre commerciale de proximité. Le pourcentage de communes sans service est l'un des plus faibles du département. Seuls 32,3 % des communes ne disposent d'aucun service de proximité contre une moyenne départementale de 43,4 % des communes.

En 2008, on dénombre 46 services de proximité en diminution de 23 % par rapport à 2000 (- 14 services de proximité en 8 ans). Cette régression s'inscrit dans une tendance générale de diminution de l'offre de ces services. Cependant cette diminution est beaucoup plus importante dans le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche que dans le reste du département (- 13 % entre 2000 et 2008).

Les commerces les plus représentés sont les boulangeries (16 commerces en 2008), suivies des commerces d'alimentation générale (15 commerces en 2008). À l'inverse, ce sont les distributeurs de presses (5) et les boucheries-charcuteries (4) qui deviennent rares sur le Territoire.

Le secteur artisanal est très présent sur ce Territoire, avec 584 établissements recensés en 2007 dans les Communautés de Communes de KAYSERSBERG (267 établissements) et de RIBEAUVILLE (317 établissements). A l'échelle de l'arrondissement de RIBEAUVILLE, près de 759 établissements sont recensés en 2009, soit 8,2 % des établissements artisanaux du département. Par rapport aux moyennes départementales, on observe que le secteur de l'alimentation est davantage représenté (13,7 % des établissements contre 8,6 % dans le département), et le secteur des services est moins bien loti avec 23 % des établissements contre 30 % dans le département (*Source : Chambres des Métiers/SCOT*).



Le foncier et les outils du développement économique

(Source : ADAUHR-DDT - mars 2008 ; CG68 - 2010)

Un des principaux atouts du développement économique du Territoire vient de sa situation géographique en contact direct avec l'aire urbaine de COLMAR. Le piémont viticole offre également un cadre de vie très attrayant et privilégié qui attire des populations travaillant à COLMAR et qui ont les capacités d'accéder au foncier, cher et rare sur le piémont.

Le relief, le vignoble et la présence de nombreuses zones d'AOC limitent l'extension des zones d'activités économiques sur le Territoire.

Au 1^{er} mars 2008, le Territoire de Vie disposait de 433,3 hectares de zones réglementaires affectées à des Zones d'Activités Economiques (ZAE), soit 4 % de la surface de ZAE du Haut-Rhin. Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est le Territoire qui à la plus petite superficie destinée aux zones d'activités du département. 98,5 % des zones affectées aux activités économiques sont occupées et le Territoire ne dispose plus que d'une réserve foncière de 6,7 hectares pour les ZAE.

Les activités artisanales occupent une place importante dans le Territoire puisque 82 % des surfaces de zones d'activités économiques permettent l'implantation d'activités artisanales (contre 51 % en moyenne pour le reste du département).

Sur le Territoire, les zones d'activités sont généralement de petite taille. Nous retrouvons deux unités importantes d'activités économiques sur Territoire de Vie :

- la zone d'activités du Muelbach en extension sur le ban communal de GUEMAR notamment ;
- une zone d'activités à cheval sur les bans de SIGOLSHEIM et de BENNWIHR.

D'autres zones d'activités de taille réduite se situent dans les différents fonds de vallées (SAINTE-MARIE-AUX-MINES, LAPOUTROIE...).

Enfin, un projet de site d'activités d'intérêt inter-départemental est prévu au Danielsrain dans la vallée de la Lièpvrette.

Afin d'inciter à la création et au développement des entreprises dans le Territoire de Vie, un projet de pépinière d'entreprises labélisé par le Conseil Général du Haut-Rhin est en cours de construction et doit ouvrir ses portes à l'automne 2010 dans le site d'activités du Muelbach. Les entreprises peuvent également être soutenues par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Val d'Argent à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

⇒ Enjeux relevés :

- **Prendre en compte la saturation des espaces réservés aux Zones d'Activités Economiques ;**
- **Conforter l'appareil commercial et artisanal existant et parer à la fermeture des commerces de proximité ;**
- **Développer la filière viticole et touristique.**

Zones d'Activités d'Intérêt Départemental Territoires de Vie - Haut-Rhin



Sources : DDE, ADAUHR, BD TOPO Pays IGN France 2002
 Elaboration: ADAUHR/IPW - Avril 2009
 Réalisation graphique : ADAUHR/GH - Avril 2009

**Conseil Général
Haut-Rhin**

Habitat et Logement

*Diversifier l'offre afin de contribuer au
rajeunissement de la population du Territoire*

Les présentes caractéristiques du logement dans le Territoire de Vie sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat et des statistiques 2006 de l'INSEE.

Il existe trois Zones d'Observation de l'Habitat (Z.O.H.) sur le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche qui correspondent chacune à un bassin d'habitat avec ses singularités: la ZOH SAINTE-MARIE-AUX-MINES, la ZOH RIBEAUVILLE, et la ZOH LAPOUTROIE-KAYSERSBERG.

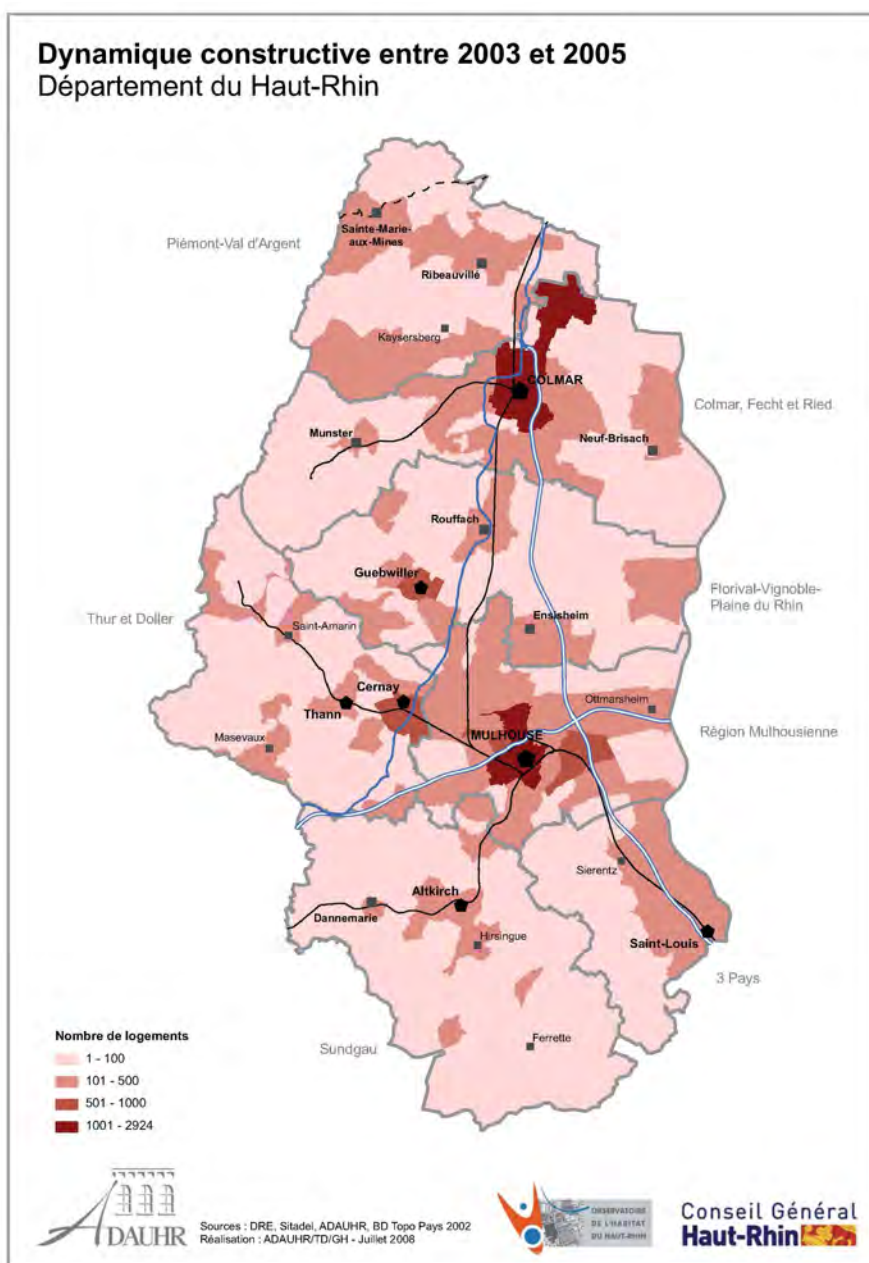
La dynamique constructive

(Source : DREAL - Sitadel)

La dynamique constructive dans le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est contrastée. Seules 8 communes sur 31 ont eu une croissance significative du nombre de logements dans leurs parcs immobiliers. Deux axes de constructions neuves se dégagent.

Le premier, à l'Ouest du Territoire, regroupe les communes d'ORBEY, LABAROCHE, AMMERSCHWIHR et SIGOLSHEIM qui présentent une augmentation importante du nombre de logements existants entre 2003 et 2005.

Le second secteur de dynamique constructive concerne SAINTE-MARIE-AUX-MINES, AUBURE, RIBEAUVILLE et BERGHEIM. Enfin, la commune d'OSTHEIM a pu bénéficier de sa mitoyenneté avec COLMAR pour voir son parc de logements croître tangiblement entre 2003 et 2004.



Les caractéristiques principales du parc de logements

(Source : INSEE – RP 2006)

Les typologies de logements

En 2006, le Territoire Piémont-Val d'Argent-Pays Welche comptait un parc de 22 891 logements. Ce parc a augmenté de 8,3 % entre 1999 et 2006, croissance en-deçà de la moyenne départementale (+ 9,8 % pour le département).

Il se caractérise de la façon suivante :

- 62,5 % des logements sont des maisons (moyenne nationale : 56,1 % ; moyenne départementale : 52,9 %) ;
- 36,7 % des logements sont des appartements (moyenne nationale : 42,4 % ; moyenne départementale : 46,4%) ;

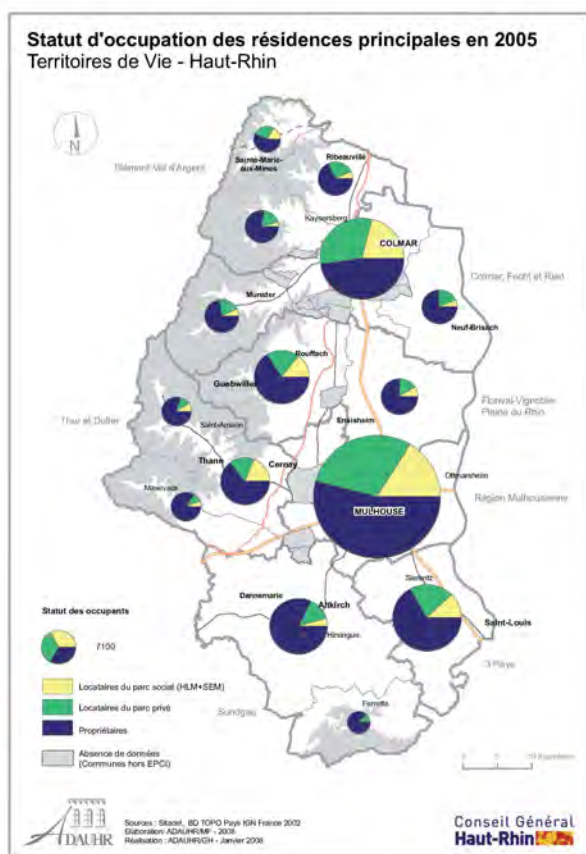
Comme pour les autres territoires périurbains multipolarisés et espaces ruraux du département, le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche se caractérise par une forte prédominance de la maison individuelle comme type d'habitat principal.

Logiquement, ce parc de logements offre également :

- des logements de grande taille : 1 logement sur 2 au moins 5 pièces, contre, en moyenne, au niveau national 35,2 % et 42,7 % pour le Haut-Rhin ;
- une faible proportion de petits logements, inférieure à la moyenne départementale : 1,7 % des logements sont des studios contre 3,2 % pour le Haut-Rhin et 7,8 % sont des 2 pièces contre 9,8 %.

On observe également une proportion importante de résidences secondaires (9,2 % du parc de logements/secteur touristique). Les résidences principales représentent 81,2 % du parc de logements.

Le taux de vacance est supérieur à la moyenne départementale (7,3 %). La zone d'observation de l'habitat la plus touchée est SAINTE-MARIE-AUX-MINES avec une vacance de près de 15% (vacance de 11,8% pour la ZOH de RIBEAUVILLE).



Le statut des occupants

La part des propriétaires est élevée et représente 65,1 % des occupants des résidences principales (moyenne départementale de 57,9 %, moyenne nationale 57,2 %). Les locataires quant à eux représentent 31,2 % des occupants du parc de logements (moyenne départementale : 39,4 % ; moyenne nationale : 39,8 %), la différence s'expliquant par les personnes logées gratuitement.

Le locatif social

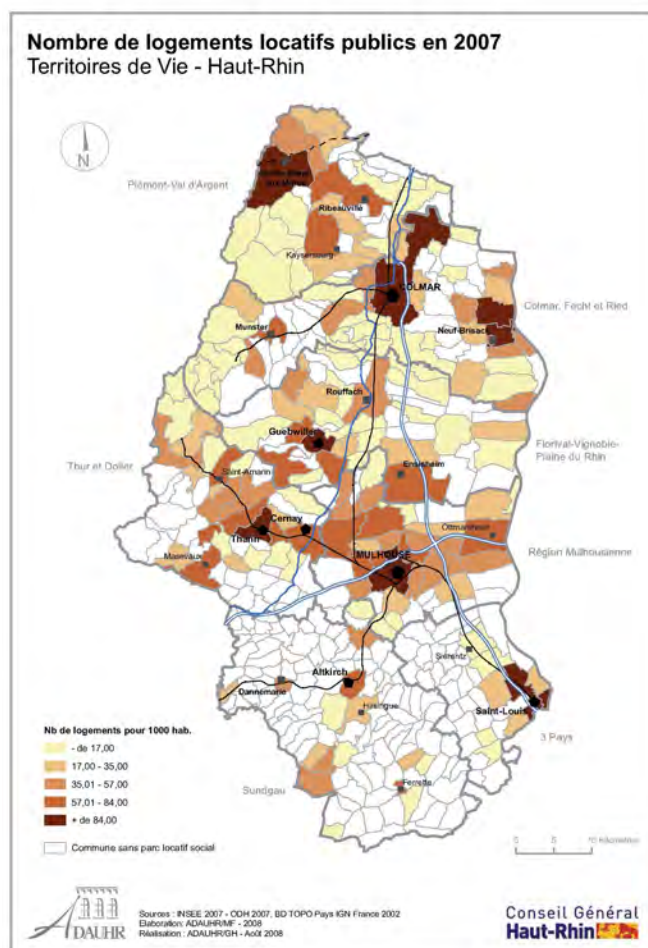
La part de logement locatif, et notamment du locatif social, la plus importante se trouve dans la ZOH de SAINTE-MARIE-AUX-MINES. Ce secteur a une tradition ancienne du logement locatif qui provient du développement industriel et minier de cette vallée.

La part du parc social (HLM+SEM) est par contre faible sur le piémont et surtout dans le Pays Welche qui font partie des ZOH ayant une offre parmi les plus limitées du département.

L'offre en logements locatifs publics est de fait très inégale sur l'ensemble du Territoire avec une forte concentration dans la vallée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, puis dans les bourgs centres de RIBEAUVILLE et KAYSERSBERG.

A l'échelle des ZOH :

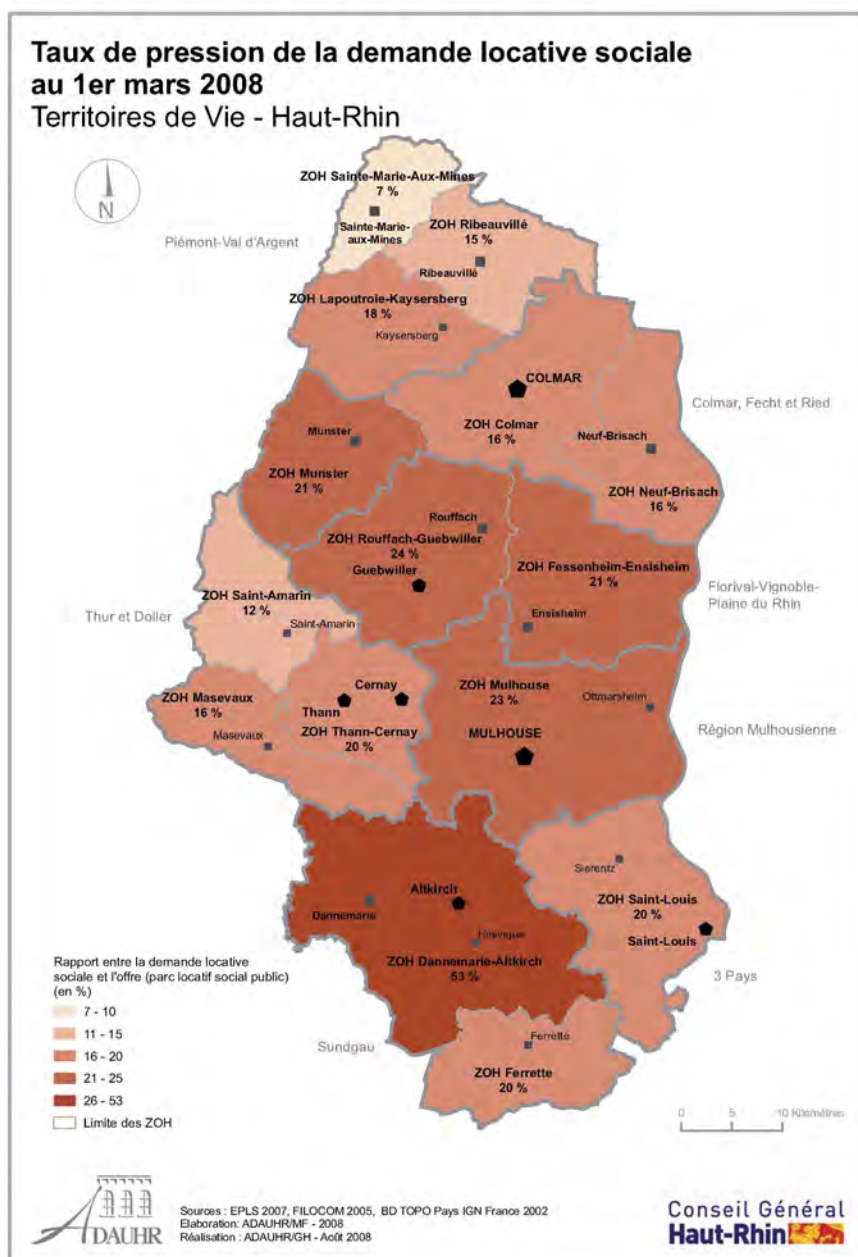
- le parc locatif public représente 17,2 % des résidences principales dans la ZOH de SAINTE-MARIE-AUX-MINES avec près de 75 logements pour 1000 habitants (contre 59 pour 1000 dans le reste du département) ;
- la ZOH de RIBEAUVILLE possède un parc de logement aidé de 6,2 % (en 2005), mais doit augmenter sa production de logements pour atteindre les 10 % en 2015 selon le PDH ;
- le parc locatif public représente 4,1 % des résidences dans la ZOH de LAPOUTROIE-KAYSERSBERG. Cela représente un rapport de 18 logements pour 1000 habitants, largement en retrait par rapport à la moyenne départementale de 59 logements pour 1000 habitants.



La demande moyenne d'accès aux logements locatifs sociaux du Territoire de Vie est l'une des plus faibles du Haut-Rhin. Elle est cependant inégale entre les différentes ZOH. La demande la plus faible se trouve dans la ZOH de SAINTE-MARIE-AUX-MINES où l'écart entre la demande locative sociale et l'offre du parc locatif social public est de 7%. Cette demande atteint les 15,5% pour la ZOH de RIBEAUVILLE et 18% pour la ZOH LAPOUTROIE-KAYSERSBERG.

Deux facteurs sont à l'origine de ce faible taux de pression de la demande :

- le faible taux de pression locative est dû à une demande plus faible de la part de la population en logements locatifs sociaux des ZOH de RIBEAUVILLE et de LAPOUTROIE-KAYSERSBERG et non pas à un parc locatif important ;
- à l'inverse, la pression de la demande locative sociale de 7% dans la ZOH de SAINTE-MARIE-AUX-MINES est due à une offre importante des logements locatifs du secteur. Paradoxalement, le délai moyen d'attribution (4,8 mois) et d'attente (8,4 mois) d'un logement social est assez important.



Loyers moyens dans le parc locatif privé

(Source : Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH).

Les tarifs locatifs varient fortement dans le Territoire de Vie en fonction des secteurs géographiques et de la demande et de l'offre du nombre de logements par ZOH.

Les loyers moyens du parc locatif privé se situent en dessous de la moyenne départementale (8,11 €/m²), mais tendent à s'élever en se rapprochant du secteur de COLMAR.

- 7,91 €/m² pour la ZOH de RIBEAUVILLE ;
- 8,03 €/m² pour la ZOH LAPOUTROIE KAYSERSBERG.

Les sites d'accueil des gens du voyage

(Source : CG68 - DDT - sept. 2009)

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche ne disposait pas de sites d'accueil des gens du voyage début 2009. La commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES recherche actuellement des terrains pour la création d'une aire d'accueil pour remplir les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

À l'occasion des grands rassemblements de gens du voyage, pour des pèlerinages nationaux ou de grands rassemblements à caractère religieux, d'importants groupes de caravanes (100 à 200) font étape dans le secteur (notamment à BERGHEIM/RIBEAUVILLE et AMMERSCHWIHR).

⇒ Enjeux relevés :

- **Promouvoir l'attractivité résidentielle par une diversification de l'offre en logements ;**
- **Développer l'habitat locatif, notamment sur le piémont ;**
- **Permettre l'accession à la propriété par de jeunes ménages par une maîtrise de la pression foncière ;**
- **Réhabiliter le bâti ancien et dégradé et consolider les cœurs de village ;**
- **Résorber la vacance de logements principalement dans la ZOH de SAINTE-MARIE-AUX-MINES en veillant à assurer toutefois une bonne mixité de la population ;**
- **Ne pas accroître l'offre locative sociale sur SAINTE-MARIE-AUX-MINES.**

Tourisme

Une destination touristique plébiscitée

L'image et l'offre touristique

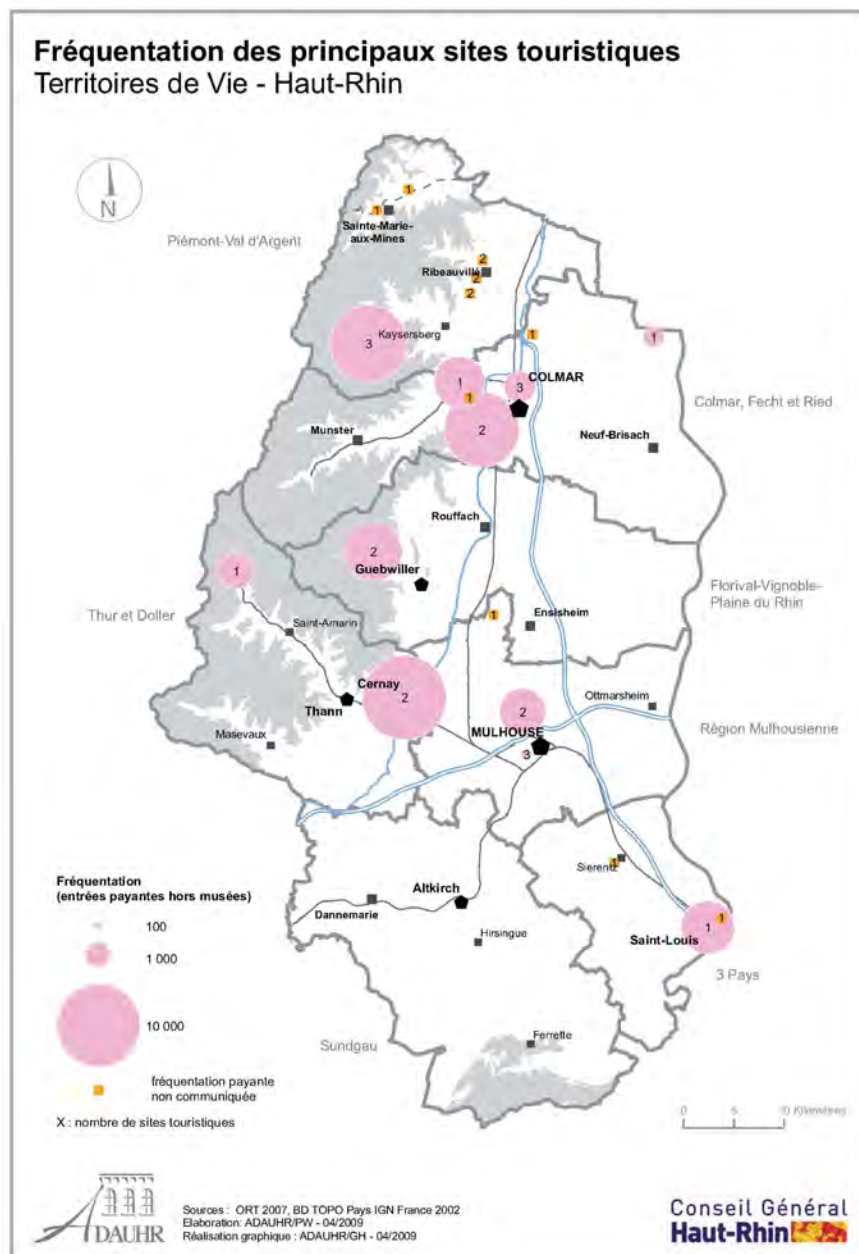
Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent Pays Welche est l'un des secteurs du département les plus attractifs pour le tourisme.

Le Territoire dispose de plusieurs points touristiques stratégiques majeurs et moteurs :

- une route des vins rayonnant sur le piémont viticole ;
- un massif vosgien avec une offre diversifiée ;
- un patrimoine naturel et urbain riche et varié.

Il s'agit essentiellement d'un tourisme culturel, gastronomique et viticole, qui repose sur le patrimoine viticole et les villages traditionnels alsaciens présents tout au long de la Route des Vins, et sur des événements marquants (fêtes des vins, marchés de Noël, Bourse aux Minéraux, Fête du Patchwork...).

A l'Ouest, un tourisme « vert » joue sur le patrimoine naturel (randonnées pédestres, circuits VTT, escalade...) qui se traduit sur le Territoire par la présence de nombreux refuges et auberges. Le tourisme historique et culturel, bien que moins développé, existe également et se développe depuis quelques années (label Pays d'Art et d'Histoire, parc Tellure). Des thématiques allant de l'histoire ancienne (Maison du Pays Welche) jusqu'à la première guerre mondiale, avec le Musée Mémorial du Linge à ORBEY (Champ de Bataille 1914-1918), jouent également un rôle important.



Le Territoire bénéficie d'un emplacement géographique favorable au tourisme. Il est implanté le long du principal axe Nord-Sud (facilité d'accès) et est à proximité de SELESTAT et COLMAR avec lesquelles une synergie touristique a été créée.

La présence de points de passages vers les Vosges (col du Bonhomme, tunnel de SAINTE-MARIE-AUX-MINES) permet également d'accroître l'accessibilité touristique du Territoire.

Les communes de RIQUEWIHR, RIBEAUVILLE et KAYSERSBERG, voire BERGHEIM, font partie des sites les plus touristiques du département.

Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie du Territoire. Il offre de nombreux emplois directs et indirects, mais offre également des revenus complémentaires pour les populations locales qui ont développé en nombre les chambres d'hôtes. En période touristique estivale et lors des vendanges, le nombre d'emplois saisonniers progresse fortement dans le Territoire de Vie. Les marchés de Noël connaissent également un succès important.

Le Territoire dispose de 3 offices du tourisme garantissant la promotion du Territoire :

- l'office du tourisme du Val d'Argent à SAINTE-MARIE-AUX-MINES ;
- l'office du tourisme de RIBEAUVILLE-RIQUEWIHR, avec un bureau d'accueil dans chacune des communes ;
- l'office du tourisme de KAYSERSBERG – ORBEY.

Le patrimoine architectural, industriel et historique présent dans le Territoire reflète l'identité du secteur. On retrouve des centres urbains médiévaux historiques tels que RIQUEWIHR ou KAYSERSBERG par exemple, un patrimoine industriel et minier important dans le Val d'Argent et des communes aux espaces naturels préservés dans le Pays Welche. Mais c'est sans conteste le piémont sillonné par la Route des Vins qui attire le plus de touristes. On y recherche le côté typique de l'Alsace viticole. Ces villages sont les images de carte postale de l'Alsace.

Le Territoire bénéficie également d'une diversité importante de paysages avec un potentiel particulier dans le massif vosgien qui offre de nombreuses possibilités de loisirs (ski, circuit VTT, escalade, randonnée, présence de plusieurs lacs...).

Enfin, de nombreuses manifestations culturelles rayonnent en dehors du Territoire (fêtes des vins, fêtes traditionnelles, bourse aux minéraux, festival « c'est dans la vallée »...).

Malgré les flux de touristes qui viennent dans le Territoire de Vie, une part prépondérante se contente de suivre la Route des Vins et prennent moins de temps pour découvrir le massif et les fonds de vallées de KAYSERSBERG et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

L'offre en hébergement touristique

(Source : ORT - 2009)

Le Territoire de Vie présente une offre d'hébergement de 14 492 lits, soit près de 25 % de l'offre départementale.

	Nb d'établissements	Nb lits
Hôtels	80	3258
Campings, campings à la ferme, aires naturelles	17	3747
Gîtes ruraux	425	1812
Meublés	470	1719
Refuges et gîtes d'étape	10	450
Centres d'accueil et de vacances	14	1398
Chambres d'hôtes	161	1052
Résidence de tourisme	4	760
Autres (Auberge de jeunesse, maison familiales de vacances)	3	296

Sur le Territoire de Vie, c'est le canton de LAPOUTROIE qui offre le plus de lits (4 243 lits), suivi du canton de KAYSERSBERG (4 211 lits) puis des cantons de RIBEAUVILLE et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES (avec respectivement 3 780 et 2 301 lits). Le total en nombre de lits par canton est légèrement supérieur au nombre de lits total du Territoire étant donné que la commune d'INGERSHEIM (canton de KAYSERSBERG) est comprise dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

L'offre d'hébergement dans le Territoire de Vie est assez diversifiée. L'essentiel de l'offre hôtelière est concentré dans le piémont. Les refuges et gîtes d'étapes et de séjours sont davantage présents dans les cantons de LAPOUTROIE et SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

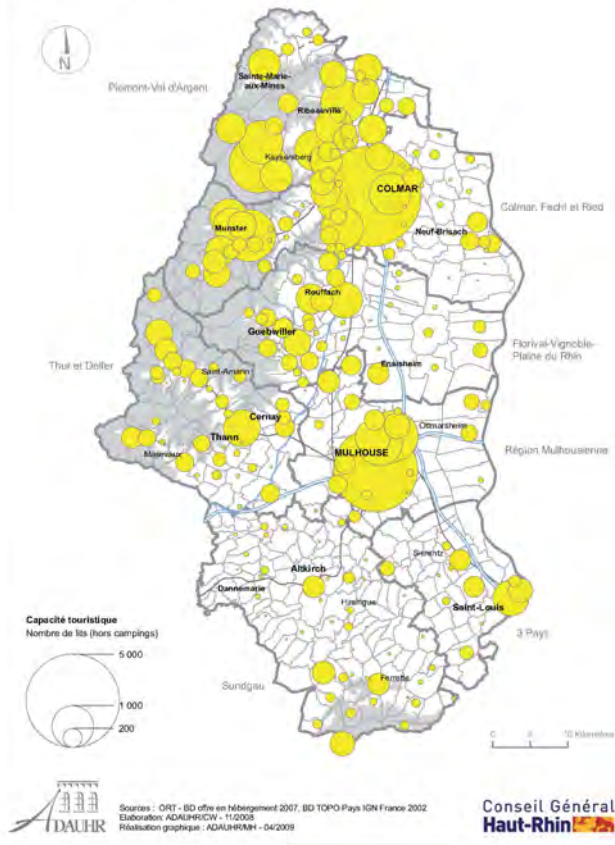
La moitié de l'offre hôtelière, en nombre de lits, se trouve dans les hôtels classés 3 étoiles ; 4 hôtels sont classés 4 étoiles : ils se situent dans les Communautés de Communes de RIBEAUVILLE (3 hôtels) et de KAYSERSBERG (1 hôtel). Le Val d'Argent ne compte aucun hôtel de catégorie supérieure à 2 étoiles. De même, dans ce canton, aucun camping de 3 ou 4 étoiles n'est recensé, alors que ces derniers constituent 73,7 % (en nombre de lits) de l'offre au sein de la Communauté de Communes de RIBEAUVILLE et 32,5 % de l'offre au sein de la Communauté de Communes de KAYSERSBERG.

Les résidences secondaires ne sont pas négligeables et représentent une capacité d'hébergement importante. On estime à environ 1 800 résidences secondaires sur le Territoire pour une capacité théorique d'accueil de 8 955 lits. La majorité des résidences secondaires se retrouve à l'Ouest du Territoire dans les communes du massif vosgien.

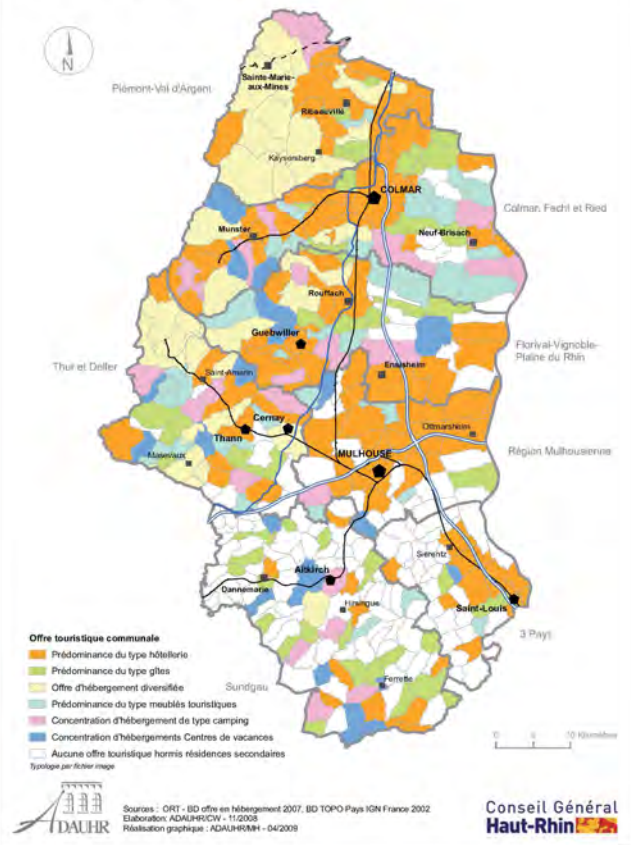
⇒ Enjeux relevés :

- Favoriser l'allongement de la durée des séjours touristiques et développer le tourisme sur l'ensemble de l'année ;
- Développer une politique touristique globale à l'échelle du Territoire de Vie ;
- Promouvoir davantage le potentiel du Pays Welche et du Val d'Argent en retrait par rapport au piémont ;
- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti et naturel.

Capacité d'hébergement touristique en 2007 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Typologie des hébergements touristiques en 2008 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Restaurants en 2008 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Environnement et Cadre de Vie

*Terre d'excellence en termes de qualité des paysages
et de cadre de vie naturel et urbain*

Les espaces naturels et les aspects paysagers

(Source : IGN, Dren - 2009, RGA - 2000)

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche offre une diversité d'espaces naturels qui évoluent par paliers topographiques, des communes de plaine comme ILLHAEUSERN à l'Est jusqu'aux Vosges en passant par les communes viticoles du piémont. À ces trois entités géographiques se rajoutent les paysages particuliers des fonds de vallées.

Le Territoire de Vie offre une très grande diversité de paysages, associant champs cultivés, vignobles, vergers, prairie de fauche et massifs forestiers. Il se caractérise par une gradation du relief entre la plaine à environ 170 mètres d'altitude à l'Est et le massif des Vosges qui culminent autour des 1 000 mètres au BONHOMME.

Le Piémont-Val d'Argent-Pays Welche possède la seconde ressource forestière du département avec 27 371 hectares de surface boisée, soit 60% de la superficie totale du Territoire de Vie. La majorité de cette surface forestière correspond aux massifs forestiers des Vosges composés essentiellement de hêtraies et de hêtraies-sapinières. La couverture forestière du Territoire se compose de 5 formations : la chênaie charmaie mésophile, la chênaie sessiliflore, la hêtraie sapinière à luzule, la hêtraie sapinière à fétuque et la pessière sapinière.

Des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) sont signés (contrats couvrant la période 2009 à 2011) dans les 3 Communautés de communes du Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche. Ils visent à concilier l'activité agricole, l'urbanisation, la préservation des milieux naturels et des ressources.

Près de 87 actions inscrites dans les GERPLAN ont déjà été réalisées, concernant notamment :

- la sauvegarde du verger traditionnel sur le piémont viticole en mettant en place des opérations de formation à l'arboriculture, à la modernisation d'ateliers de pressage de jus de fruit, en favorisant les plantations et préservations des vergers etc... ;
- plus globalement, la préservation de la biodiversité du patrimoine naturel (plantations de prés fleuris, action de sensibilisation, étude sur la gestion écologique du golf...);
- le soutien à une agriculture locale durable et vivante grâce à des actions de promotion (par exemple par l'aménagement d'un point de vente à RIBEAUVILLE) ;
- la préservation de la ressource en eau (travaux/aménagements du Sembach, renaturation de la Weiss,...) ;
- la prévention des problèmes hydrauliques (SIGOLSHEIM) ;
- mais également ouvrir des espaces à vocation agricole dans le secteur de montagne et dans les fonds de vallée.

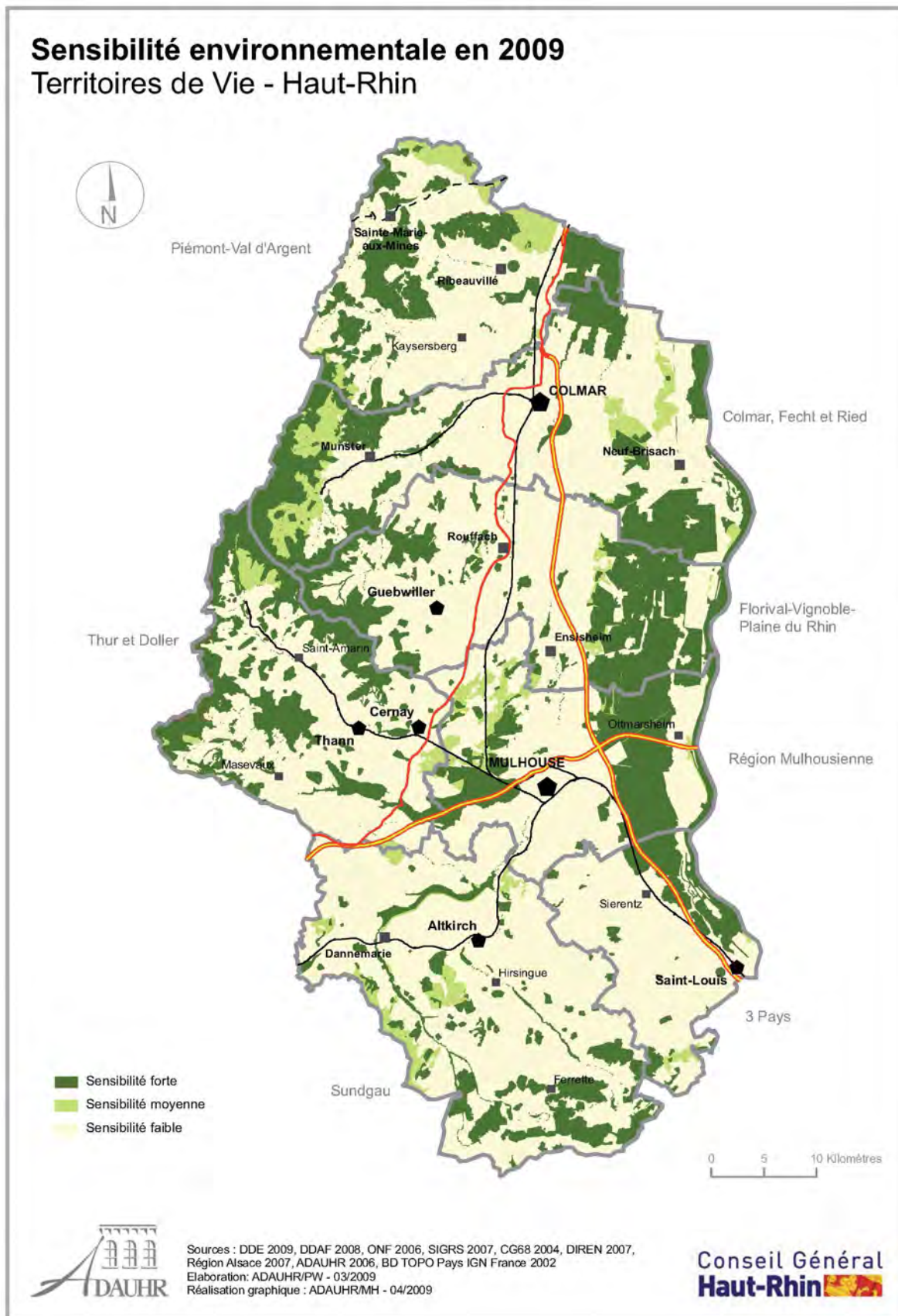
Un axe agri-environnemental (agriculture de montagne) a également été introduit dans les GERPLAN, permettant de préserver et de reconquérir des espaces naturels tout en garantissant les ressources financières des éleveurs grâce au développement des filières courtes et aux mesures agri-environnementales.

Un certain nombre de sites naturels remarquables protégés sont recensés dans le Territoire du Piémont-Val d'Argent Pays Welche. On retrouve notamment :

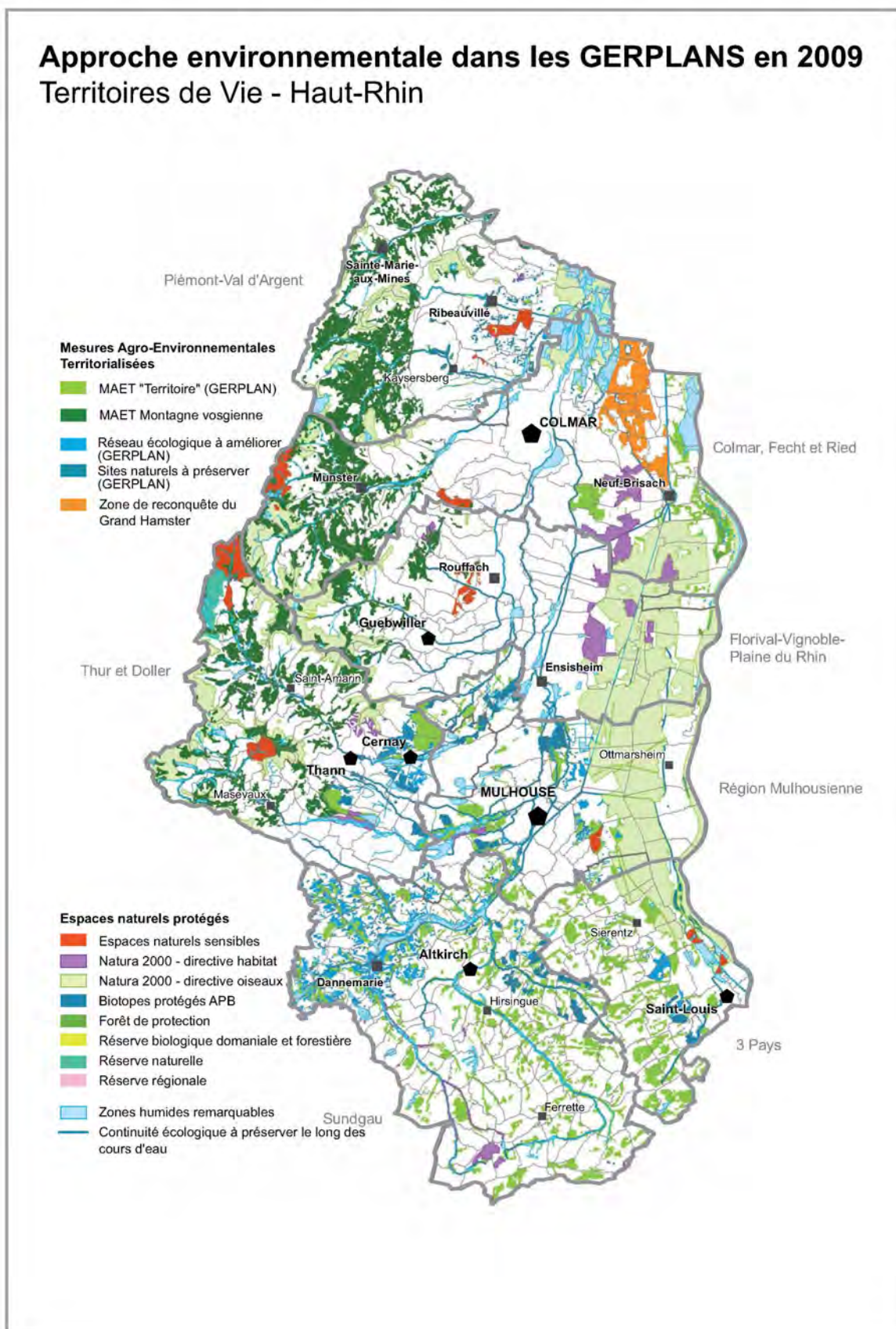
- des sites Natura 2000 (zones de protection et/d'intérêt communautaire) : cirques glaciaires des 2 lacs, site à chauves-souris (ORBÉY) etc...
- des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes (Tête des Faux, l'étang du Devin, tourbière de Surcenord...);
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- des zones humides remarquables ;
- des Espaces Naturels Sensibles à ZELLENBERG, KIENTZHEIM et SIGOLSHEIM ; un projet existe à AMMERSCHWIHR sur un espace le long de la Fecht.

23,2 % du Territoire est en zone Natura 2000 (19 540 ha) ainsi que 4 559 ha de Zones Spéciales de Conservation (habitats ZSC) et 7 137 ha de zones de protections spéciales de la directive oiseaux.

Protection légale en matière d'environnement



Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les espaces agricoles

(Source : IGN, Dren - 2009, RGA - 2000)

Avec 15 483 hectares, les terres agricoles occupent 34,1 % de l'espace, soit la plus petite superficie agricole de l'ensemble des Territoires de Vie.

Ces terrains agricoles correspondent essentiellement à des terrains viticoles (aire AOC) qui permettent à l'agriculture de jouer un rôle économique de premier ordre pour le Territoire de Vie malgré les faibles superficies cultivées.

Le Territoire se découpe en 4 entités agricoles majeures :

- la plaine agricole à l'Est du Territoire, destinée aux cultures annuelles ;
- le vignoble sur le piémont vosgien qui présente un fort enjeu économique et touristique pour le Territoire de Vie ;
- les exploitations des prairies et des pâturages de montagne dans le massif boisé des Vosges Moyennes comme à THANNENKIRCH et AUBURE, secteur qui doit faire face à des problèmes de fermeture des clairières et aux contraintes liées au mode d'exploitation pastorale et bovine ;
- les exploitations forestières du massif vosgien.

Le type d'agriculture de ces 4 entités agricoles est déterminé par la géologie et la géographie.

La valorisation de certaines de ces exploitations (élevages de montagnes, exploitations maraichères) par la vente directe offre des revenus complémentaires et permet une sensibilisation de ces milieux naturels. Le piémont et les collines sous-vosgiennes entre la plaine d'Alsace et les Vosges sont essentiellement reconnus pour la viticulture. La présence d'un périmètre important d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) exploité par les viticulteurs induit une simplification de la biodiversité et oriente l'activité vers la monoculture de la vigne qui est le type d'exploitation agricole le plus rentable financièrement. Ces dernières années, les vergers et les prairies sèches disparaissent progressivement au profit de la vigne.

Les cultures à l'extrême Est du Territoire sont principalement orientées vers la polyculture de céréales.

Plusieurs agriculteurs ont mis en place des actions en faveur du paysage et du cadre de vie consistant à mettre en place des jachères fleuries, des ventes directes de produits fermiers et à favoriser une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles et d'élevage (action du GERPLAN).

Les enjeux liés à l'eau

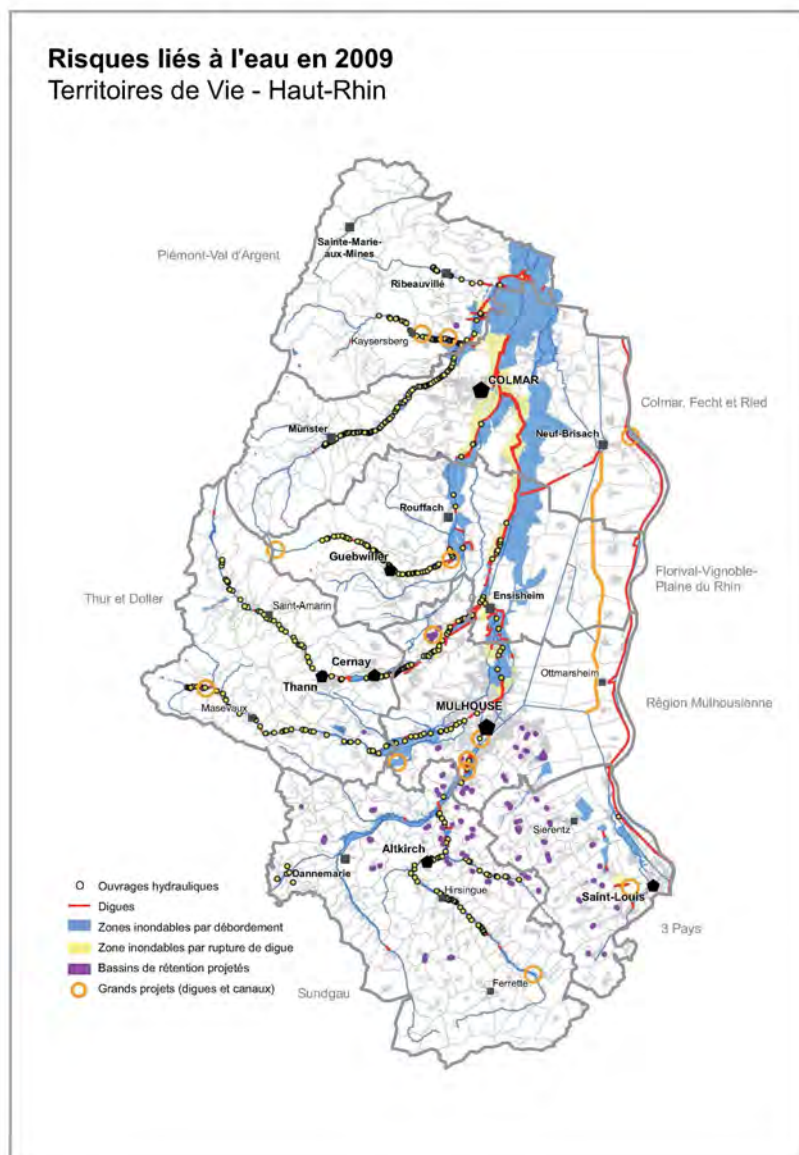
(Source : CG68 - 2009-2010)

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche possède un réseau hydrographique extrêmement dense. On retrouve de nombreux ruisseaux et rivières qui prennent leurs sources dans les Vosges et qui suivent la dénivellation des talwegs vers la plaine. Dans le secteur de montagne, les cours d'eaux permanents sont doublés par des cours d'eaux intermittents servant de collecteurs lors des périodes de fortes pluies.

De nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits le long des cours d'eau de la Weiss (vallée de KAYSERSBERG) et du Strengbach (RIBEAUVILLE) et de nouveaux projets de digue, de canaux et d'aménagements hydrauliques sont prévus notamment en aval de KAYSERSBERG. Lors de fortes pluies, l'importance du ruissellement est susceptible de générer des dégâts importants dans les communes du piémont et nécessitera des travaux visant à réduire ce risque (réalisation de bassin de rétention, nouveaux exutoires vers les rivières...). Une étude hydraulique a été réalisée dans le cadre des GERPLAN afin de déterminer les solutions techniques visant à réduire ce risque sur les communes de KIENTZHEIM, AMMERSCHWIHR, SIGOLSHEIM, BENNWIHR et MITTELWIHR, très touchées par les orages virulents de mai 2008.

La Fecht, la Weiss, la liepvrette et l'Ill sont concernées pour partie par le risque d'inondation ; les Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI) de la Fecht et de l'Ill ont été approuvés respectivement les 14 avril 2008 et 27 février 2006. Certains affluents comme le Berenbach, l'Altweierbach et le Sembach développent également de petites zones inondables.

Si les principales zones inondables du département se situent en aval des cours d'eau présents sur le Territoire à proximité de COLMAR, seules les communes de GUEMAR et ILLHAUEUSERN se situent dans une zone inondable par débordement importante.



Les enjeux liés à l'alimentation en eau potable

(Source : CG68 - 2009-2010)

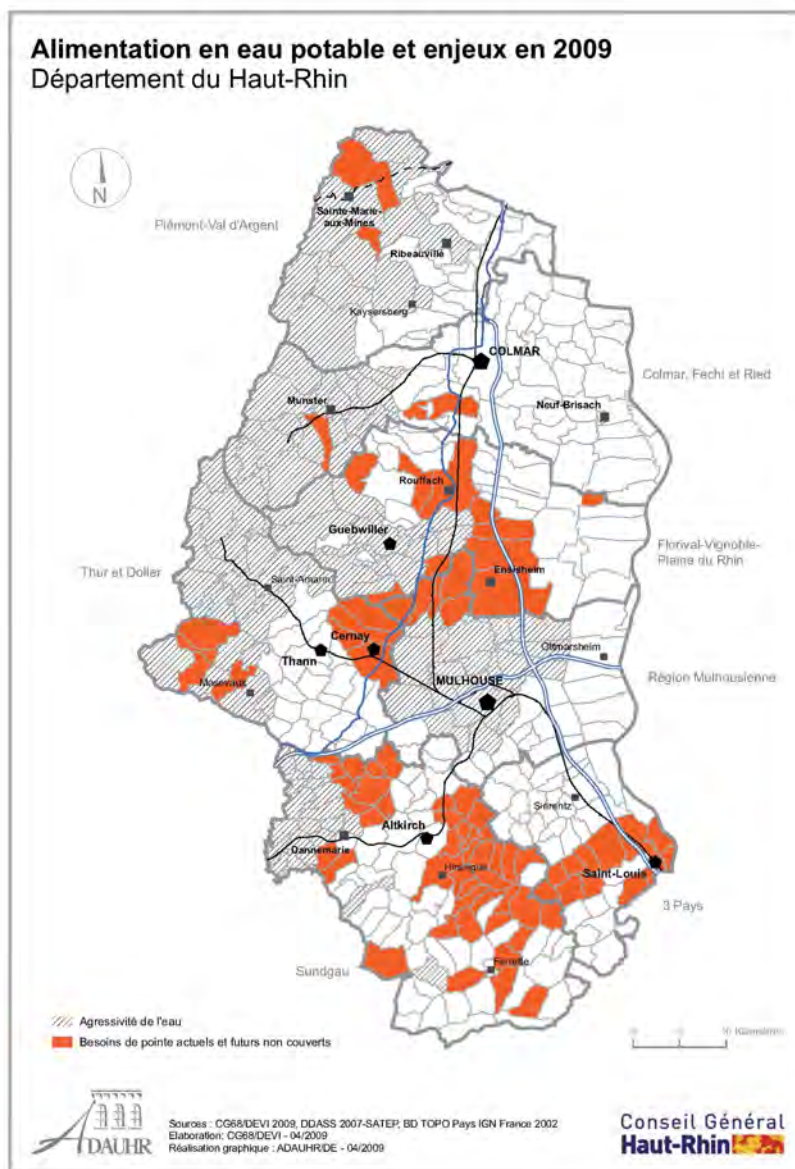
L'eau potable du Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche a plusieurs origines en fonction des lieux de captage, mais elle provient principalement essentiellement des prélèvements effectués sur des sources du massif vosgien à l'Ouest et de pompages de la nappe phréatique rhénane à l'Est.

La gestion de l'eau potable est assurée par :

- 5 syndicats de gestion des eaux ,
- 11 gestionnaires communaux correspondant notamment aux communes de montagne à l'ouest du Territoire.

L'agressivité de l'eau est un problème prépondérant dans la moitié Ouest du Territoire de Vie. De plus, les ressources des communes de SAINTE-CROIX-AUX-MINES et de SAINTE-MARIE-AUX-MINES sont insuffisantes par rapport aux besoins de pointe en période d'été. La commune de LAPOUTROIE, dont les ressources sont également insuffisantes, est en train de renforcer son alimentation en raccordant une nouvelle source (source Mollard) et un nouveau forage. A AUBURE, un nouveau captage pourrait s'avérer nécessaire dans le futur pour pallier les insuffisances.

La qualité de l'eau distribuée est bonne dans le Territoire de Vie.



Les enjeux liés au réseau d'assainissement

(Source : CG68 - 2009-2010)

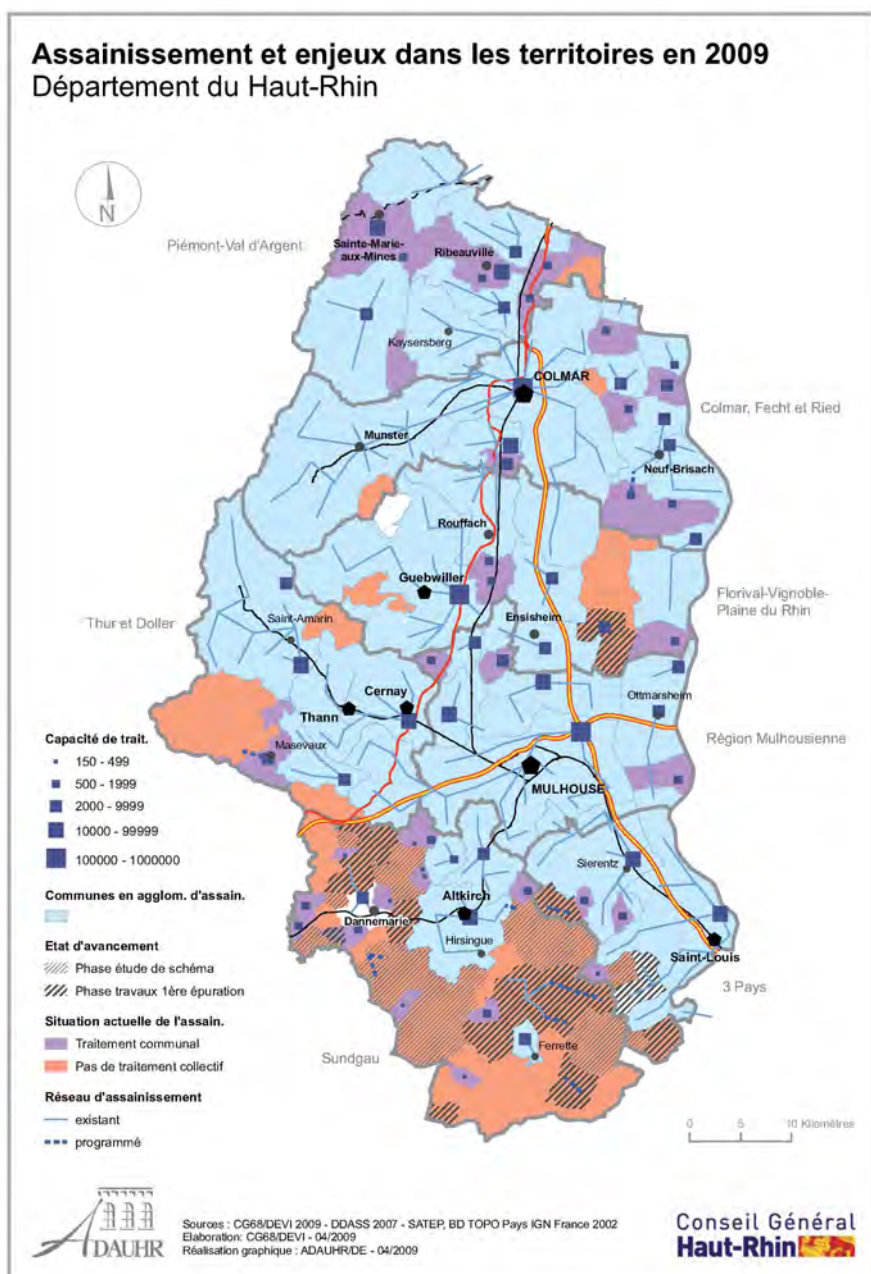
En ce qui concerne l'assainissement, sur 31 communes que compte le Territoire de Vie, la situation est la suivante :

- 21 communes sont raccordées à 9 stations d'épurations existantes dans le Territoire ;
- 7 communes sont raccordées à 2 stations d'épurations situées hors du Territoire ;
- 1 commune est assainie sur le mode semi-collectif ;
- 1 commune reste à ce jour sans assainissement collectif.

Les deux principales stations d'épuration sont :

- la station de SAINTE-MARIE-AUX-MINES construite en 1982 et d'une capacité de 25 000 EH (équivalents habitant) ;
- la station de RIBEAUVILLE construite en 1986 et d'une capacité de 12 000 EH.

L'ensemble des stations du Territoire traitent leurs eaux par des boues activées (par aération prolongée).



Les enjeux liés à la gestion des déchets

(Source : CG68 - 2009-2010)

Le Territoire de Vie dispose de 9 déchetteries essentiellement présentes au Sud-Est du Territoire.

Le Territoire regroupe également plusieurs équipements de tri et stockage des déchets avec un rayonnement important :

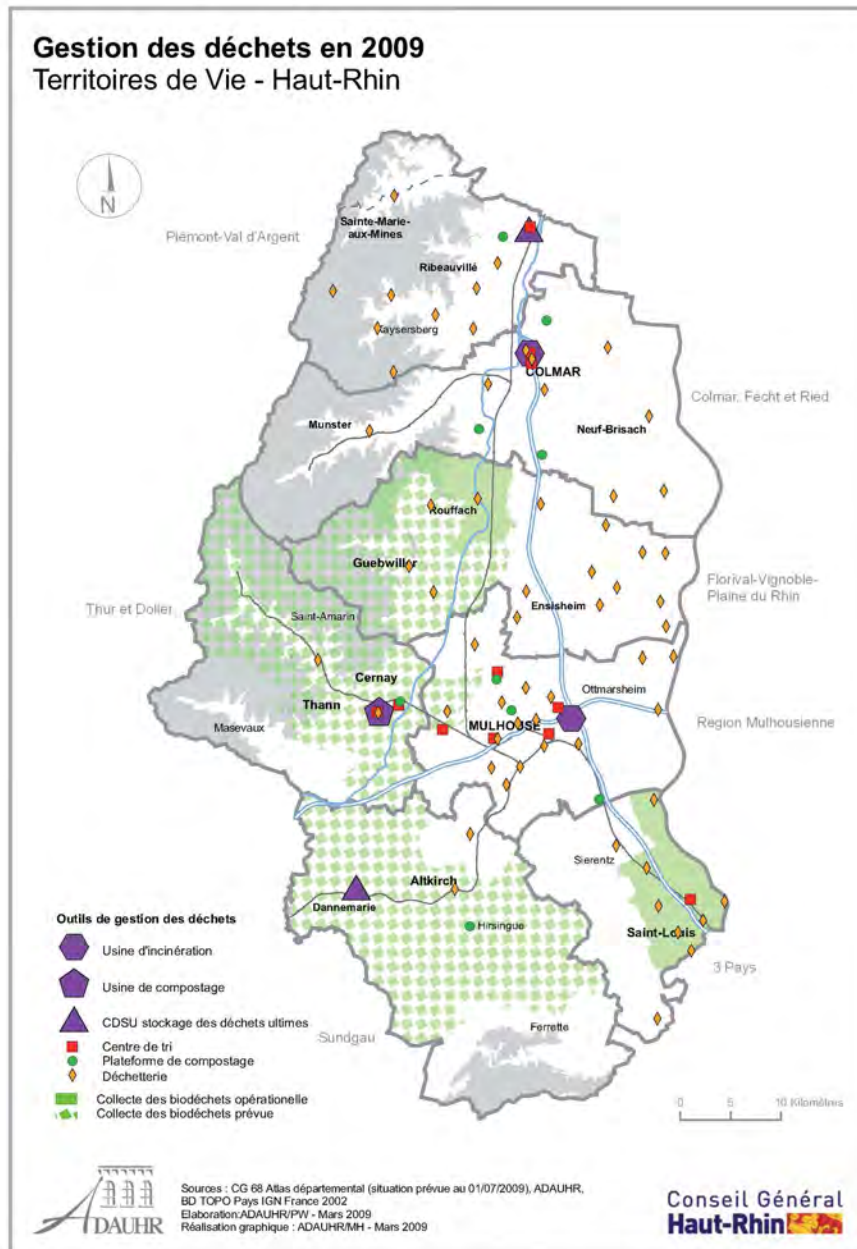
- un centre de stockage des déchets ultimes à BERGHEIM traitant 8000 tonnes par an (uniquement deux centres de ce type existent dans le département).
- un centre de tri traitant 80 000 tonnes par an ;
- une plate-forme de compostage de déchets verts privée traitant 10 000 tonnes par an de boues, déchets verts et déchets agro-alimentaires.

Alors que les communes dépendent de leurs EPCI pour la collecte des déchets, la commune de NIEDERMORSCHWIHR fait partie du Syndicat intercommunal de gestion des déchets de COLMAR.

La Communauté de Communes de RIBEAUVILLE a institué un système de « pesée embarquée » depuis 2002 afin d'inciter au tri des déchets et de diminuer les rejets. La mise en place de ce système a permis de réduire de façon importante et continue la quantité de déchets produits. La Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG a également mis en œuvre ce système (pesée embarquée) de collecte des déchets depuis 2009. Une opération pilote, sur la collecte séparative des biodéchets en vue de leur valorisation par compostage (ou méthanisation) a été lancée en 2010 dans la Communauté de Communes de KAYSERSBERG.

Une unité de méthanisation (projet privé) est en cours de construction à RIBEAUVILLE.

Les déchets incinérés du Territoire de Vie le sont essentiellement dans l'usine d'incinération de COLMAR qui a une capacité de traitement de 78 000 tonnes de déchets solides par an.



⇒ Enjeux relevés :

- **Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle et notamment les vergers et les prairies ouvertes de montagnes (espaces NATURA 2000 et GERPLAN) ;**
- **Restaurer la biodiversité et les continuités naturelles dans la zone de piémont ;**
- **Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations du Territoire ;**
- **Travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment en zone de montagne ;**
- **Prendre en compte les enjeux liés à la gestion des eaux (risques de ruissellement intense/inondation) ;**
- **Poursuivre les politiques de valorisation des filières agricoles locales.**

Culture et Patrimoine

*Un rôle central, avec les paysages, de l'identité et de la richesse
touristique de ce Territoire*

Les caractéristiques patrimoniales générales

(Source : DRAC - 2009)

Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche possède :

- plusieurs identités fortes découlant des origines viticoles, industrielles, minières et montagnardes du Territoire ;
- un nombre important d'associations locales traduisant le dynamisme culturel de ce Territoire à travers une multitude d'actions culturelles tout au long de l'année (théâtre, spectacles, concerts, chorales...);
- un patrimoine viticole prestigieux avec plusieurs grands crus ;
- un patrimoine bâti riche et diversifié sur une grande partie de son Territoire : patrimoine vernaculaire, châteaux... ;
- un patrimoine urbain ancien et pittoresque de plusieurs communes ;
- un patrimoine naturel diversifié qui condense toute la diversité végétale alsacienne (massif vosgien, vallées vosgiennes, collines sous-vosgiennes viticoles, plaine agricole).

Les équipements culturels

(Source : DRAC-ACA - 2008-2009 ; CG68 - 2010)

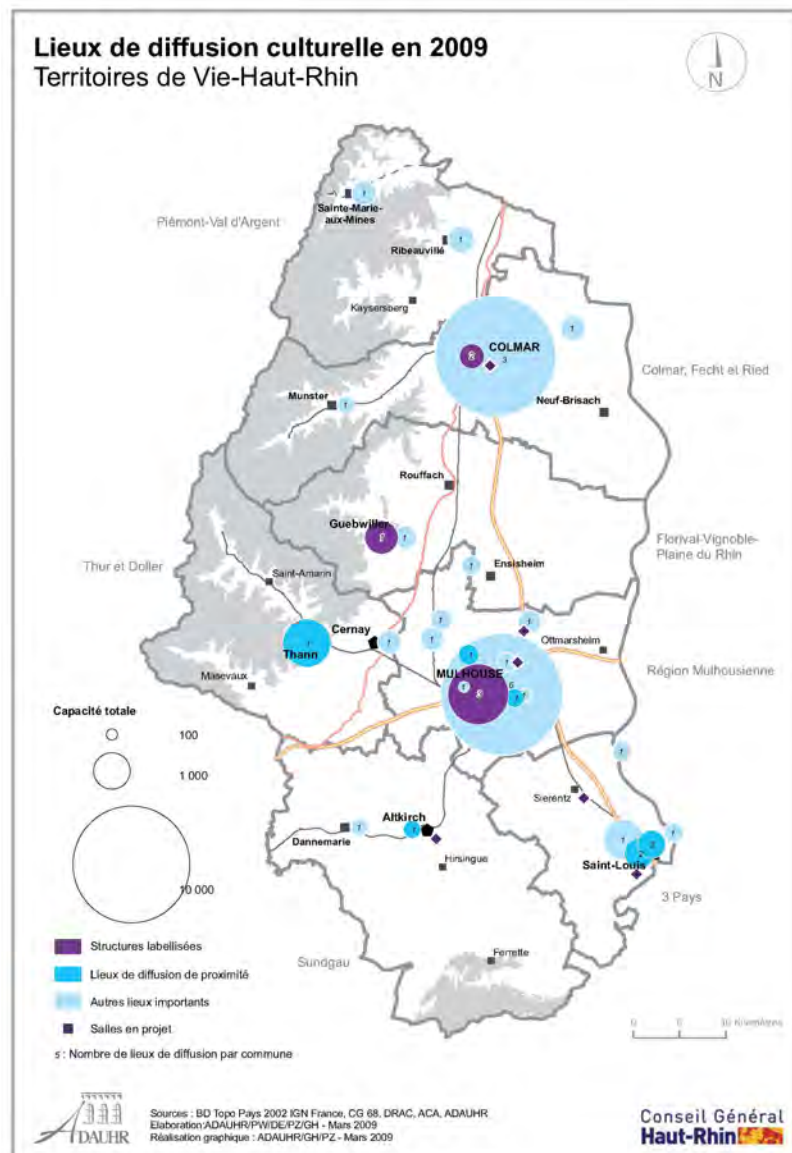
Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche présente un tissu associatif dense, dont une large part à visée culturelle. La musique et le chant ainsi que le théâtre sont bien représentés. La préservation et la promotion du patrimoine culturel (patrimoine alsacien, viticole...) sont le moteur de nombreuses associations du piémont.

Cependant, les équipements culturels de proximité sont limités et se concentrent essentiellement à SAINTE-MARIE-AUX-MINES et à RIBEAUVILLE. Le Territoire est lié à l'offre culturelle de COLMAR qui regroupe une diversité importante d'équipements conséquents (cinémas, multiplexes, centre d'exposition, salles de concert...), voire de SELESTAT (Tanzmatten), plus particulièrement pour les communes du Val d'Argent.

Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, validé par l'Assemblée départementale en décembre 2007, a permis au Département de valoriser son action volontariste en faveur de l'enseignement musical et d'y intégrer la danse et le théâtre.

Ainsi, dans le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, ont adhéré au Schéma et à sa logique de structuration, de qualification des équipes pédagogiques, de diversification de l'offre avec une adaptation aux disciplines nouvelles et d'amélioration de l'accessibilité, les structures suivantes :

- pour l'enseignement de la musique, l'école de musique de la Vallée de KAYSERSBERG, école centre, structure ressource pour le Territoire, conventionnée avec le Département ainsi que sept écoles associatives : GUEMAR, RIBEAUVILLE, RIQUEWIHR, SAINT-HIPPOLYTE, SAINTE-CROIX-AUX-MINES et 2 écoles à SAINTE-MARIE-AUX-MINES ;
- pour l'enseignement de la danse, l'école de RIBEAUVILLE ;
- pour l'enseignement du théâtre, les écoles de RIBEAUVILLE et d'ORBÉY.



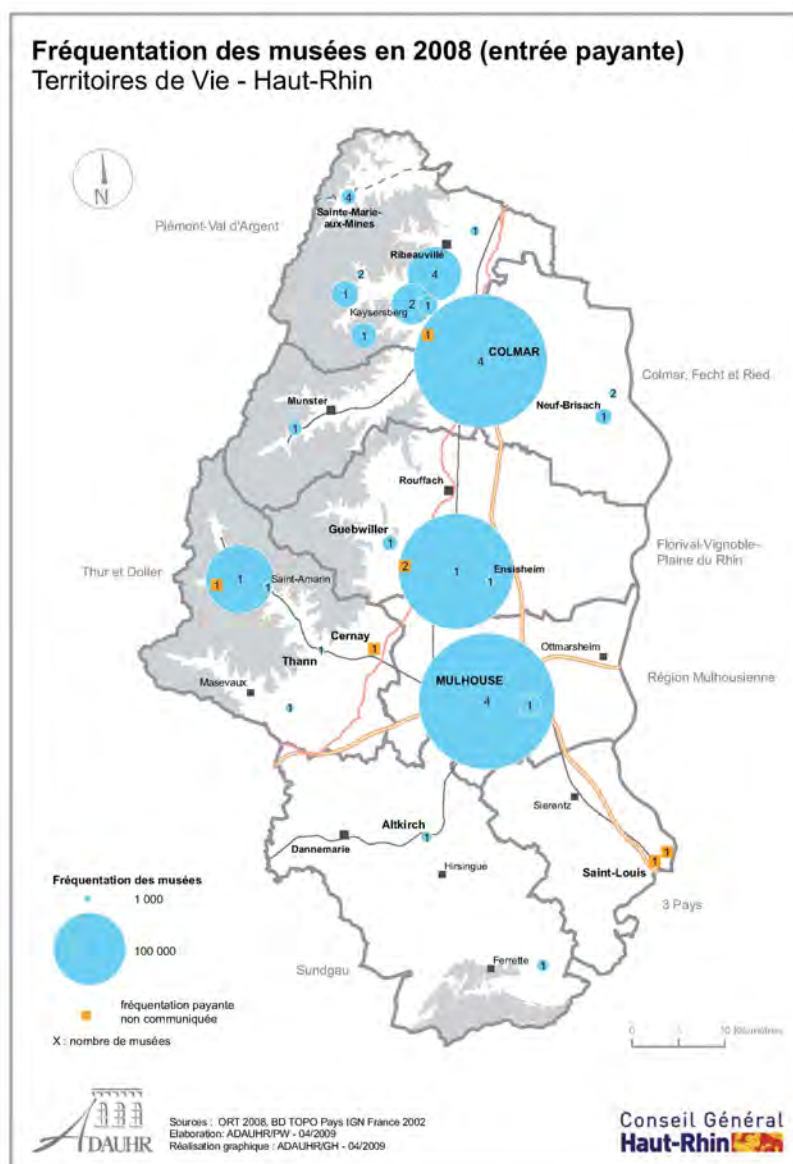
Avec 17 musées, le Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est le Territoire le mieux équipé dans ce domaine du département (8 musées dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried et 6 musées dans le Territoire de Vie Région Mulhousienne). La majorité de ces établissements se situe sur le piémont viticole à proximité de la route de la Route des Vins et notamment à RIQUEWIHR et KAYSERSBERG où les fréquentations sont les plus importantes.

Les principaux musées du Territoire de Vie sont :

RIQUEWIHR	Musée Hansi Musée du Dolder
KAYSERSBERG	Musée Albert Schweitzer Musée d'Histoire Locale
LABAROCHE	Espace des Métiers du Bois et du Patrimoine
LAPOUTROIE	Musée des eaux de vie
KIENTZHEIM	Musée du Vignoble et du Vin
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Mine d'Argent Saint Barthélémy Maison de Pays

Ces musées abordent les thématiques des arts et des traditions populaires, des vestiges historiques et architecturaux ou encore de la mémoire de la Première Guerre Mondiale (Mémorial du Linge).

Le Territoire de Vie est également au premier rang départemental en nombre de châteaux et de ruines qu'il abrite. Ces vestiges historiques pourraient jouer davantage le rôle de vecteur d'attractivité touristique.



Le réseau de lecture publique

(Source : CG68 - Médiathèque Départementale - 2009)

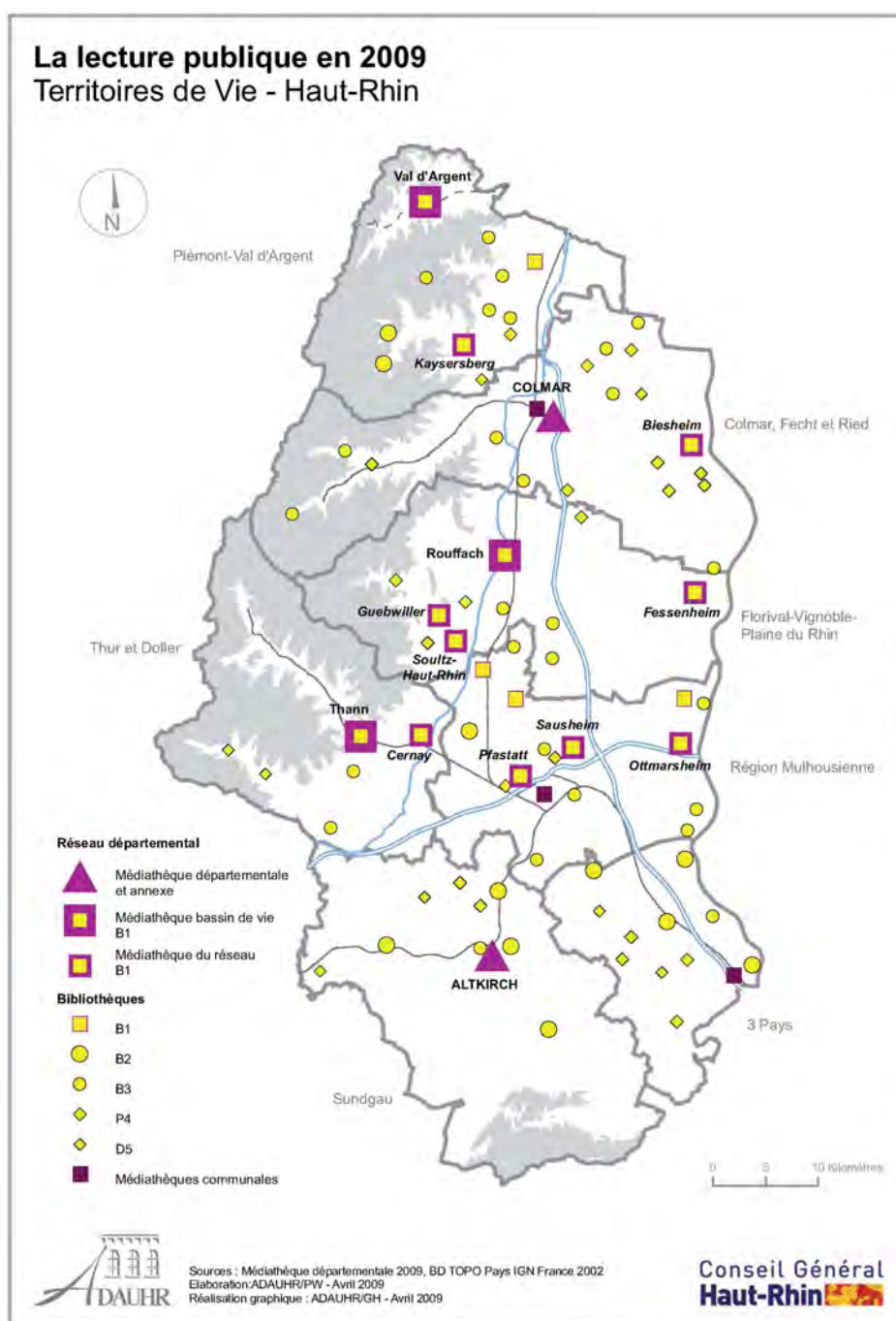
L'offre en équipements :

La structuration territoriale du réseau de lecture publique est assez importante et diversifiée. Au total, on retrouve 11 équipements de lecture publique qui se décomposent de la manière suivante :

- 2 médiathèques (la médiathèque du bassin de vie du Val d'Argent et la médiathèque intercommunale de KAYSERSBERG) ;
- 9 bibliothèques de niveaux différents dont certaines sous-dimensionnées au regard des besoins de la population.

Ces équipements sont assez bien répartis sur l'ensemble du Territoire avec un éventail d'offre assez important.

Le Territoire de Vie se trouve également à proximité de la médiathèque de niveau départemental de COLMAR.

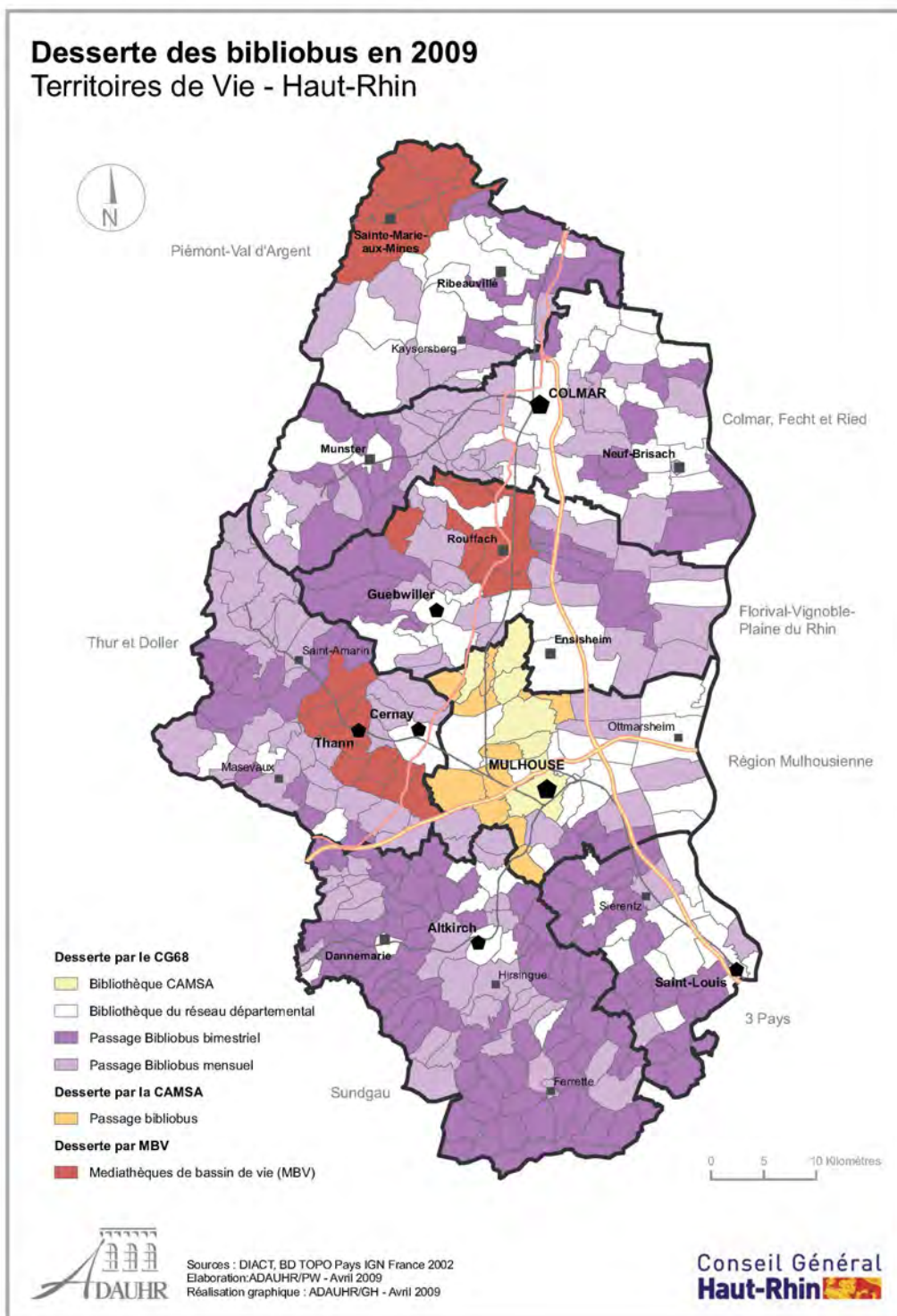


L'offre en services complémentaires :

14 communes disposent de leurs propres équipements de lecture et le bassin de vie du Val d'Argent dispose également d'une médiathèque importante. Les 17 communes non équipées bénéficient d'un passage du Médiabus. Le Sud-Ouest du territoire bénéficie de passages mensuels tandis que le Nord-Est accueille le bibliobus tous les deux mois.

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des Médiabus supérieur à la moyenne départementale. 6,7 % de la population du Territoire sont inscrits aux Médiabus contre 6,4% pour le département.

Plus de 34 200 documents sont prêtés par ce biais, ce qui représente une moyenne de 5 livres par personne inscrite par année.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Mieux coordonner la diffusion culturelle à l'échelle de chaque bassin de vie ;**
- **Promouvoir davantage la lecture publique sur Ribeaupillé notamment par la création d'une médiathèque de bassin de vie ;**
- **Valoriser l'important patrimoine bâti remarquable ;**
- **Impulser une nouvelle dynamique aux musées existants.**

Équipements et Services à la Population

*Une offre globale satisfaisante, mais un enjeu d'aménagement
avec l'habitat pour attirer des populations plus jeunes*

Les équipements sportifs

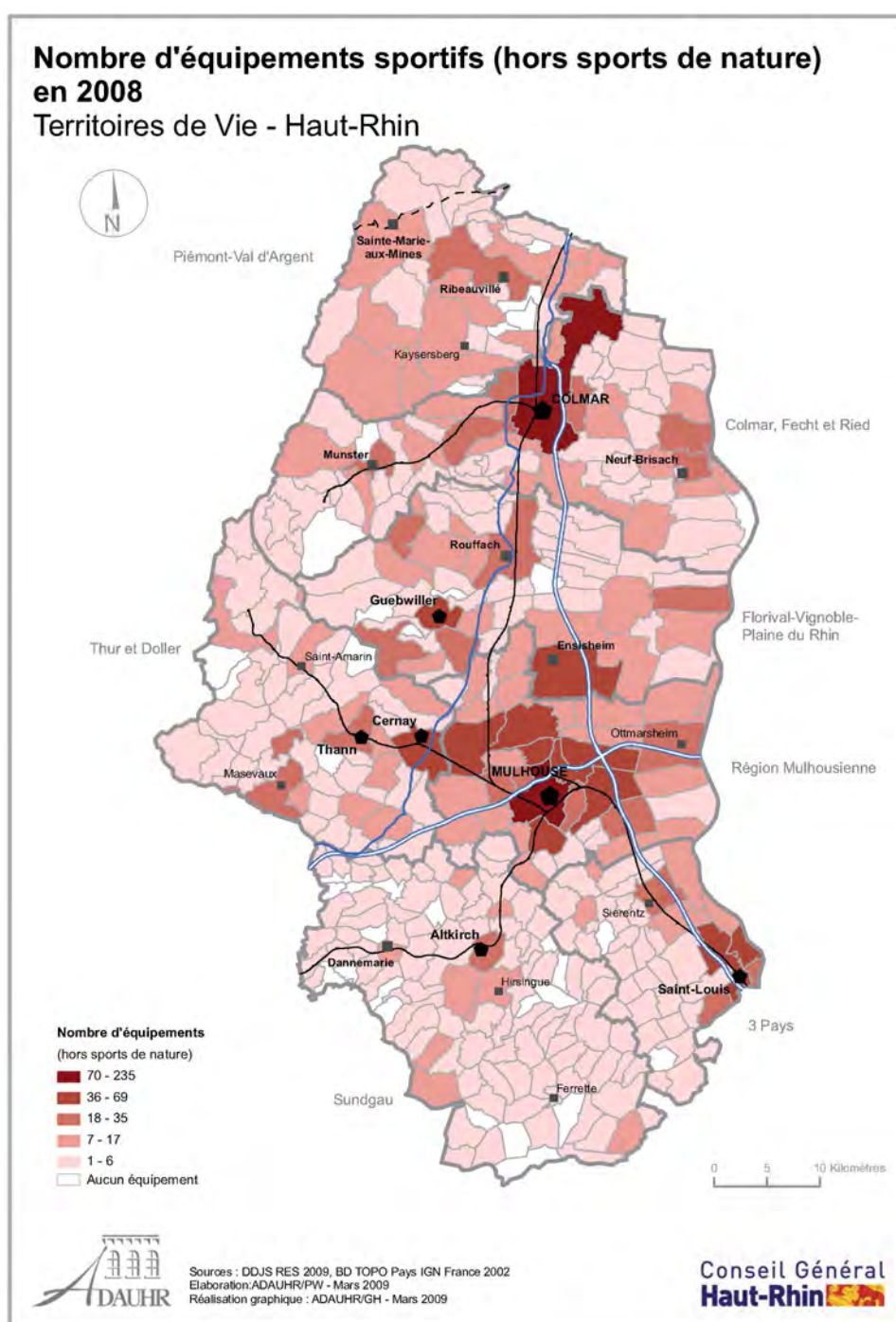
(Source : RES – 2009)

Le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche dispose de 189 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la quasi-totalité des communes du Territoire.

RIBEAUVILLE est la commune qui regroupe le plus d'équipements sportifs (une vingtaine environ). A l'inverse, 5 communes sur le piémont ne disposent d'aucun équipement sportif (RORSCHWIHR et NIEDERMORSCHWIHR) mais trois d'entre elles se partagent des équipements au sein d'un Syndicat (ZELLENBERG, BEBLENHEIM, MITTELWIHR).

Actuellement, le Territoire de Vie dispose d'un terrain de football synthétique à ORBEY et différents projets de terrains supplémentaires sont en projet.

Le Territoire dispose d'un taux d'équipement satisfaisant en termes d'installations sportives dédiées à la pratique du tennis. Toutefois, au vu de la qualité de ses clubs et du nombre important de ses licenciés sportifs, il s'avère nécessaire de revoir certaines installations et de les développer, de préférence de façon intercommunale afin de gagner en cohérence spatiale et en qualité sportive.



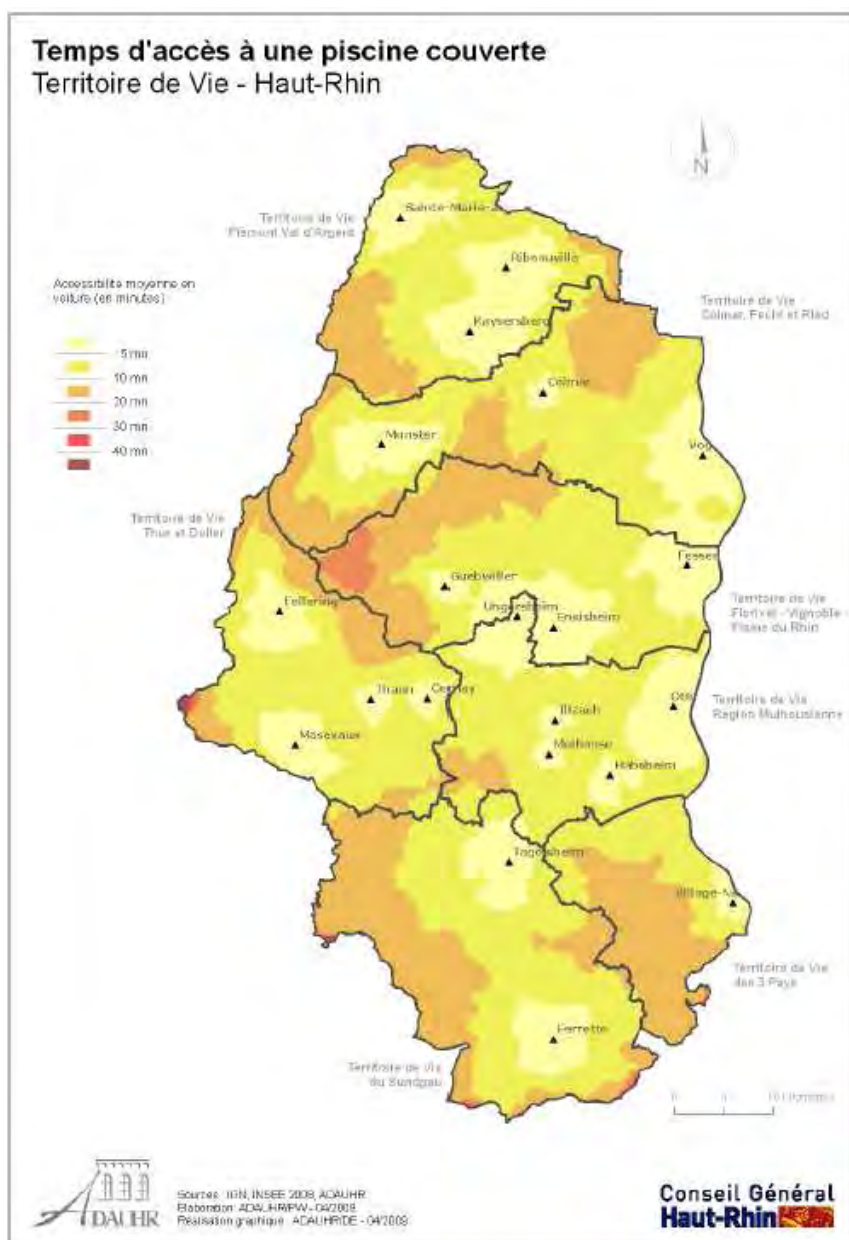
S'agissant des équipements aquatiques, le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche dispose de 4 piscines, avec au total, 6 bassins de natation ludique et 2 bassins sportifs. Quatre de ces bassins sont couverts.

La piscine des Trois Châteaux de RIBEAUVILLE est la plus importante du Territoire de Vie. Elle regroupe un grand nombre d'infrastructures et d'équipements. L'espace nautique l'Arc en Ciel de la vallée de Kaysersberg comprend un bassin de natation de 25 mètres et un bassin ludique de 207m². RIBEAUVILLE profitent également de la piscine de plein air «Carola» ouverte en été.

Enfin, la piscine de SAINTE-MARIE-AUX-MINES se démarque des autres établissements par son architecture et son histoire. Il s'agit de la première piscine couverte et chauffée d'Alsace qui date de 1903.

L'accessibilité aux piscines est inférieure à 20 minutes pour la majorité des communes.

Le rayonnement de la piscine des Trois Châteaux de RIBEAUVILLE dépasse les limites du Territoire de Vie puisqu'elle attire des habitants des communes en périphérie du Piémont.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Compléter l'offre existante afin de séduire les populations plus jeunes (terrains de football synthétique, tennis, ...) en assurant une gestion multi-communale plus intégrée des besoins.**

Les services à l'enfance

(Source : CG68 - 2009)

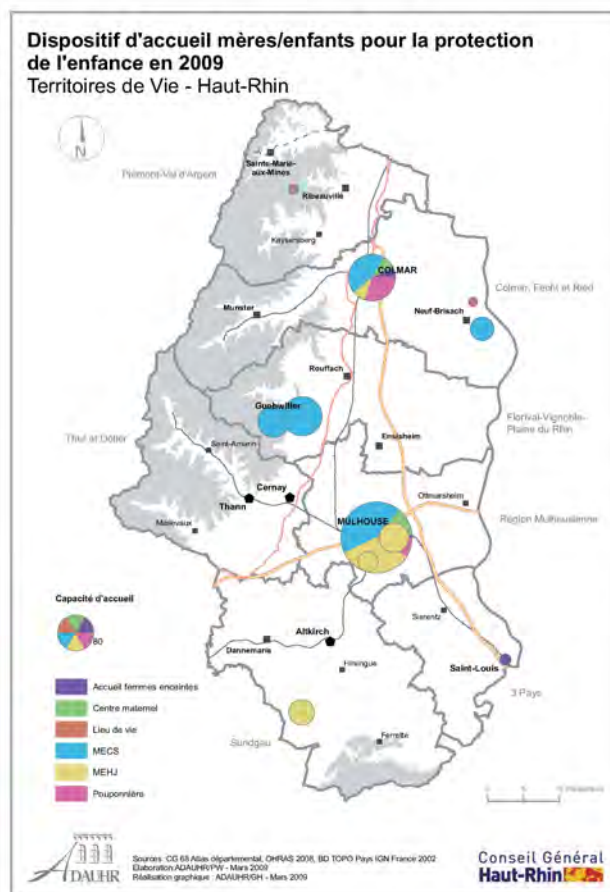
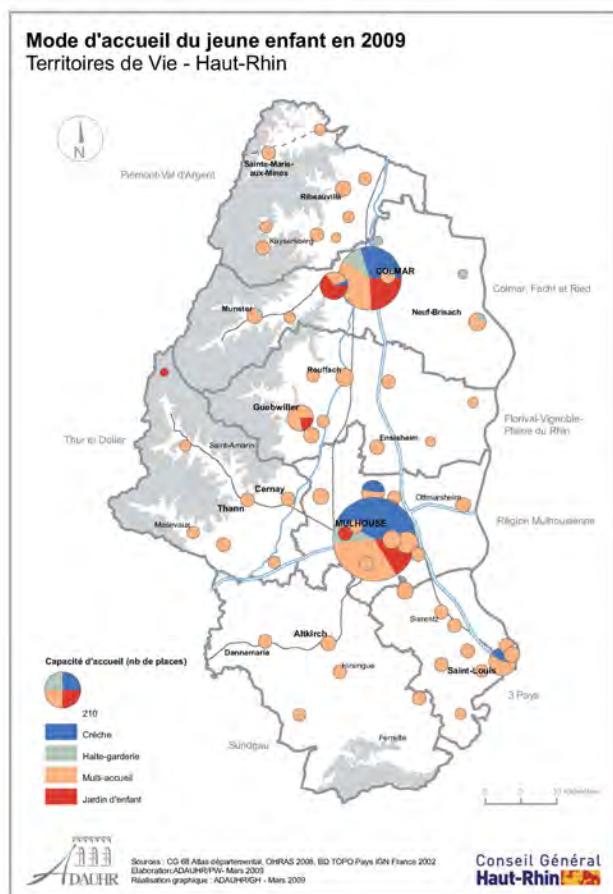
Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche offre 232 places d'accueil à l'enfance en structures multi-accueil.

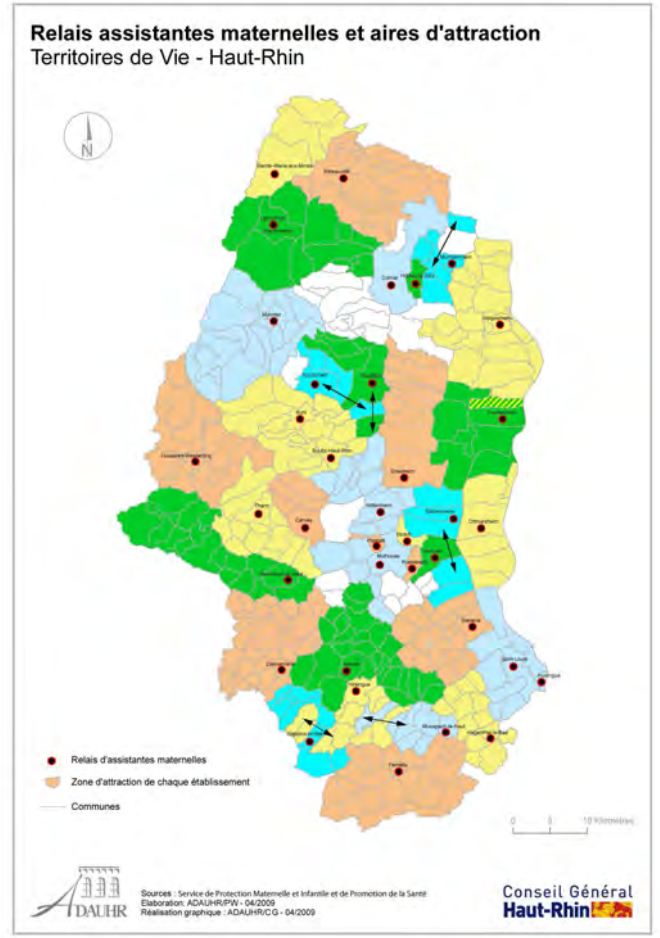
L'offre globale de services à l'enfance est supérieure à la moyenne départementale avec 5,2 places d'accueil pour 1 000 habitants (moyenne départementale : 5,05 places pour 1 000 personnes). Elle est correctement répartie sur l'ensemble du Territoire et profite de surcroît de trois RAM, « relais assistantes maternelles », et de 275 assistantes maternelles agréées.

Les principaux points d'accueil se trouvent dans les quatre communes suivantes (ordre décroissant en fonction du nombre de places d'accueil) : RIBEAUVILLE (accueil enfance jeunesse), SAINT-MARIE-AUX-MINES, KAYSERSBERG (Boucle d'Or) et ORBEY (le Chat Botté).

Le Territoire ne dispose pas de places d'accueil temporaire de mineurs en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et un seul Lieu de Vie existe à SAINT-MARIE-AUX-MINES (ADELSPACH) pour l'accueil mère/enfant pour la protection de l'enfance.

Le manque de diversité des équipements est en partie compensé par la présence de nombreux points d'accueil à l'enfance et à la protection de l'enfance à COLMAR qui rayonne sur les communes du piémont et du Pays Welche.





Les services aux personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le Territoire sont la synthèse du Schéma départemental gérontologique 2006-2011.

Synthèse démographique :

18,8 % de la population a 60 ans ou plus (moyenne départementale 15,54 %), soit 8 699 personnes. Il s'agit du Territoire de Vie qui à la plus grande proportion de personnes âgées. Les populations de plus de 65 ans sont essentiellement féminines (plus de 60%). Si les prévisions de l'INSEE prévoient une stagnation de la part des plus de 85 ans dans les années qui viennent, une nouvelle progression de ces populations devrait démarrer vers 2020.

Le Piémont-Val d'Argent-Pays Welche restera le Territoire le plus âgé entre 2010 et 2020 dans le département d'après les projections de l'Insee.

La population potentiellement concernée par l'entrée en maison de retraite et services de soins de longue durée devrait augmenter progressivement à compter de 2015, avec une seconde phase de progression à partir de 2020 avec une proportion d'hommes plus importante qu'aujourd'hui. (cf. pyramide des âges du Territoire de Vie).

Synthèse des équipements d'hébergement

(Source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009)

920 places en équipements médico-sociaux (maisons de retraite et services de soins longues durées) ont été recensées en 2006. Elles sont réparties sur une vingtaine de structures ou services médico-sociaux avec notamment :

- 9 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 1 unité d hébergement temporaire à BEBLENHEIM ;
- 1 service d'accueil de jour de 10 places à AMMERSCHWIHR ;
- 2 unités de soins de longue durée (RIBEAUVILLE ET ORBEY).

6 places d'hébergement permanent et 2 places d'hébergement TEMPORAIRE ont été créées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (établissements à AMMERSCHWIHR et BEBLENHEIM).

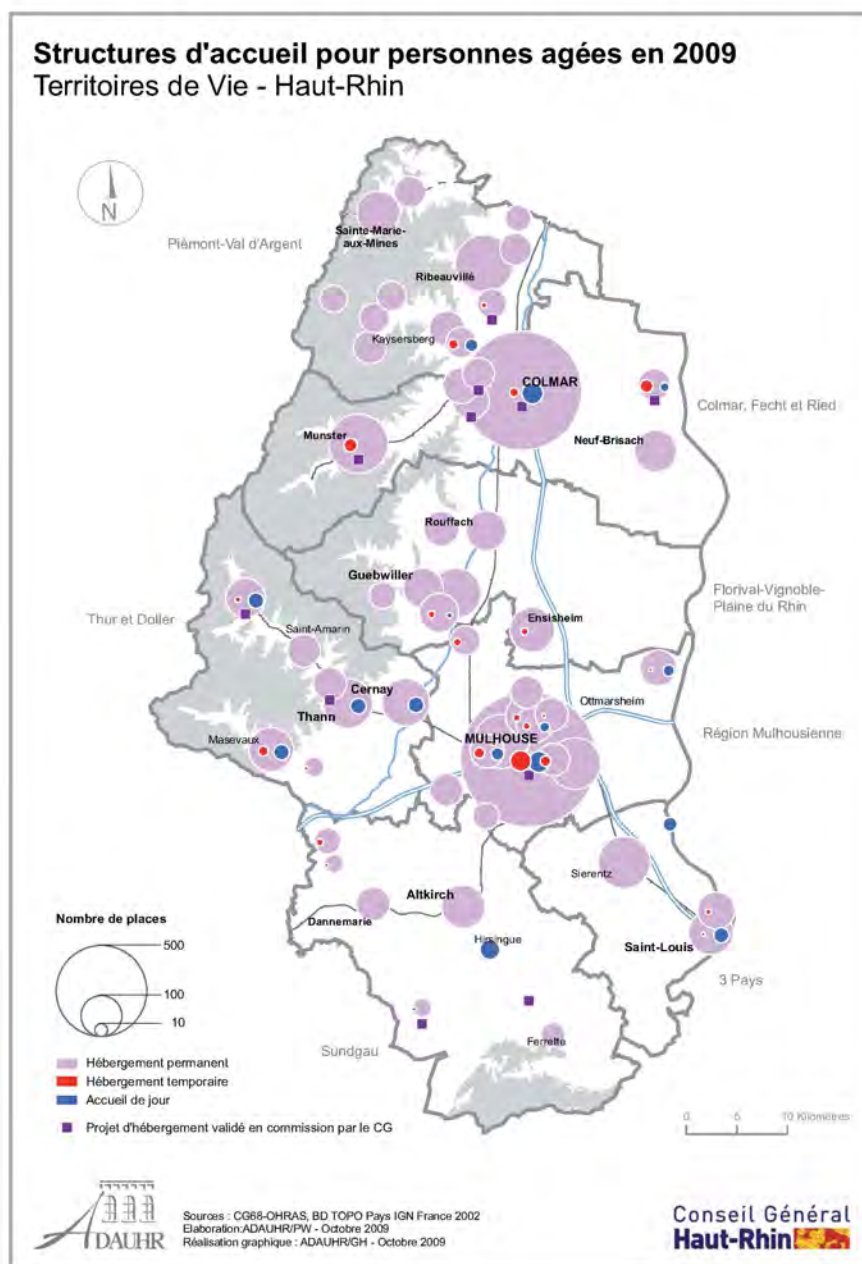
Les principaux établissements d'hébergement sont les Hôpitaux du Canton Vert, du Val d'Argent ainsi que celui de RIBEAUVILLE. Un nouveau lieu d'hébergement validé par le Conseil Général doit compléter l'offre du département et du territoire à BERGHEIM.

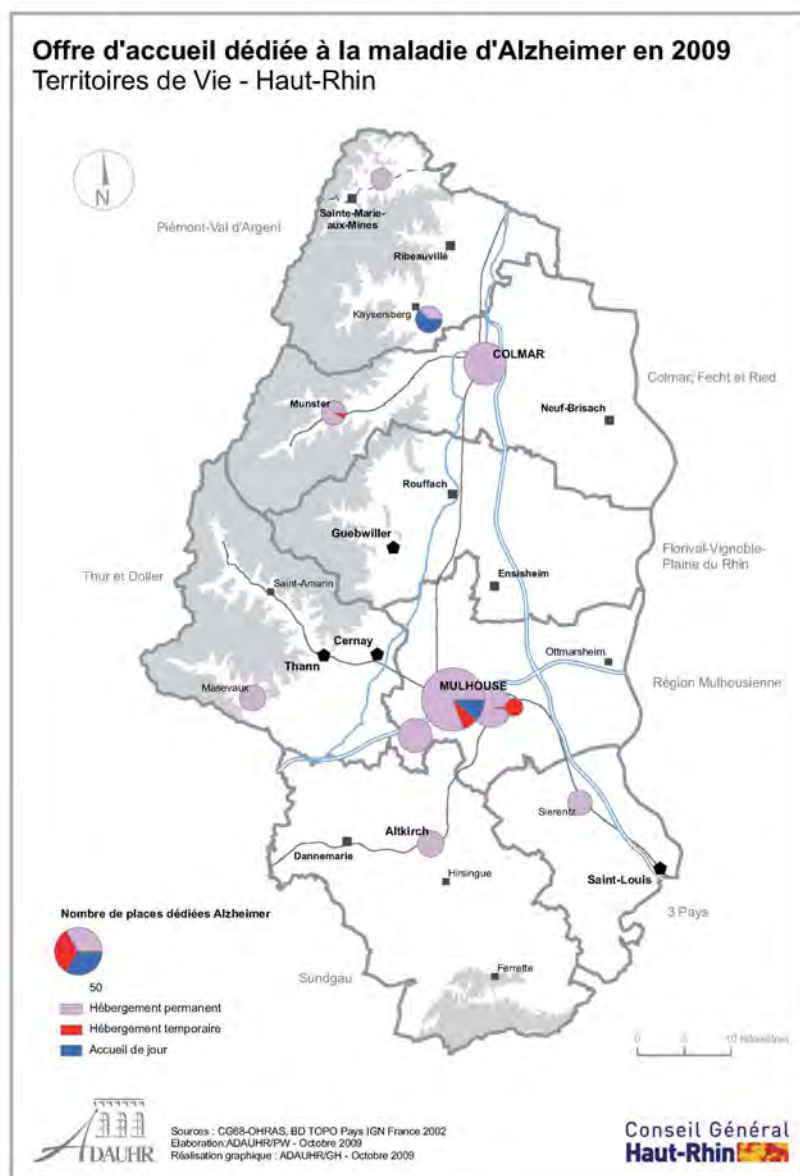
Synthèse des services d'aide à domicile :

420 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile en 2009, soit près de 7 % du nombre total des bénéficiaires qui est de 6 126 pour le département et cela, bien que le Piémont - Val d'Argent Pays Welche soit le Territoire qui a la plus forte proportion de personnes âgées. Les autres bénéficiaires se répartissent notamment comme suit : 34 % pour la Région Mulhousienne, 21 % pour le Territoire de vie Colmar, Fecht et Ried ou encore 10 % pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.

3 services prestataires d'aide à domicile bénéficiant de l'agrément qualité ou autorisés, interviennent sur le territoire.

Le Territoire est bien couvert géographiquement par les établissements d'accueil des personnes âgées, ce qui permet de conserver une certaine proximité entre les résidents et leurs lieux d'origine et leurs familles. Les places d'accueil de jour se situent à AMMERSCHWIHR et BEBLENHEIM.





La prise en charge des maladies Alzheimer et troubles apparentés est en pleine évolution compte - tenu des projections démographiques sur la prévalence de cette pathologie dans les années à venir. En effet, ce public fragilisé demande des réponses appropriées et diversifiées tant à domicile qu'en établissement. Ainsi, en établissement, les petites unités de vie protégées permettent un accueil de qualité dans un cadre de vie adapté avec un personnel formé et une animation pertinente pour les résidents.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Diversifier l'offre présente dans le Territoire ;**
- **Poursuivre les actions en faveur du maintien à domicile notamment à travers la mise en oeuvre des plans d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie (à noter : le peu d'infirmiers libéraux).**

Les services aux personnes handicapées

(Source : MDPH68)

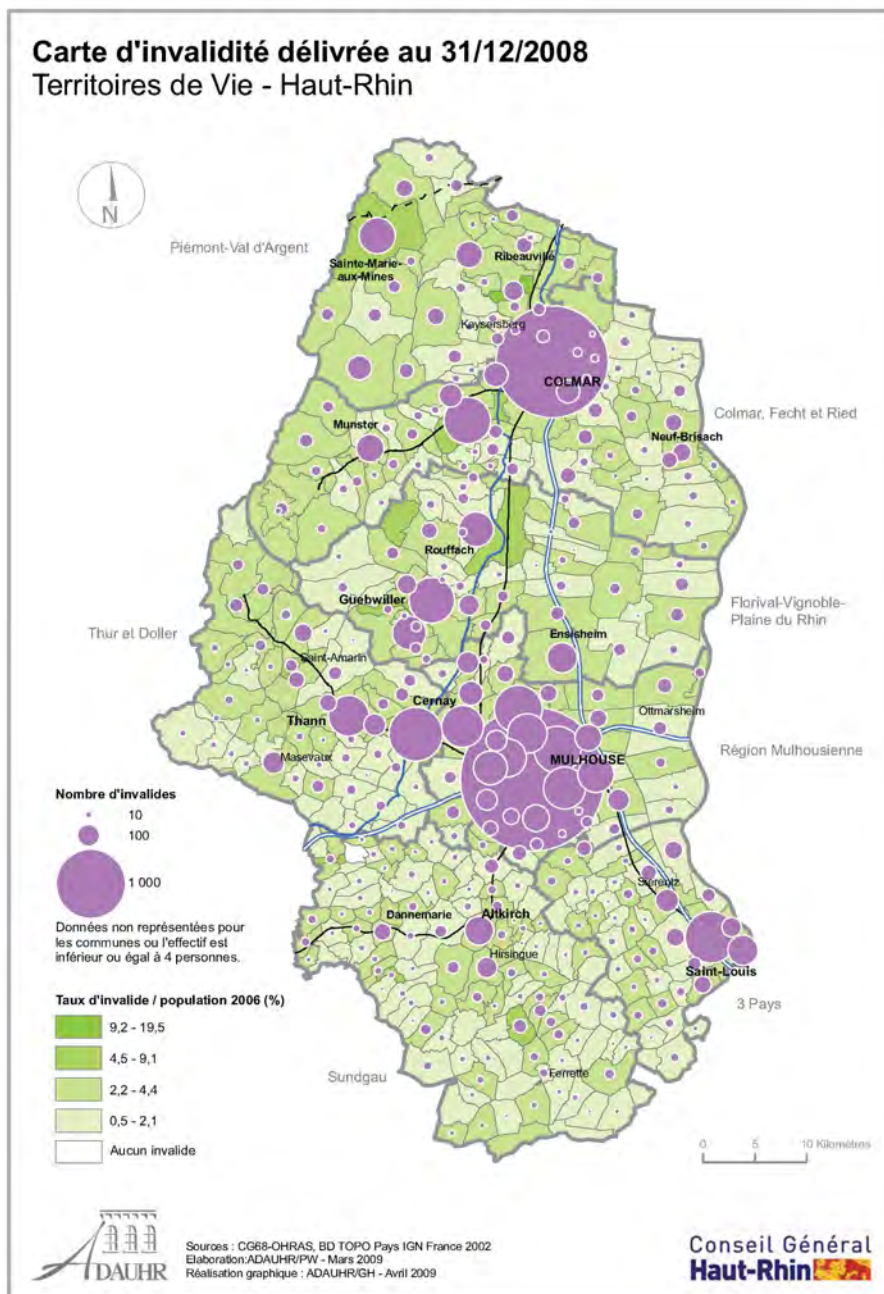
Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Territoire du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche ont été relevées dans le Schéma départemental des personnes handicapées 2009-2013.

Synthèse démographique

Au 31 décembre 2008, 1 382 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire du Piémont Val-d'Argent Pays Welche, soit 6,3% du total départemental.

Les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité représentent près de 3 % de la population du Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche. Cette part est supérieure à la moyenne départementale qui se situe à 2,83 %.

Sur le Territoire, 455 personnes sont bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés.



Synthèse des équipements et services

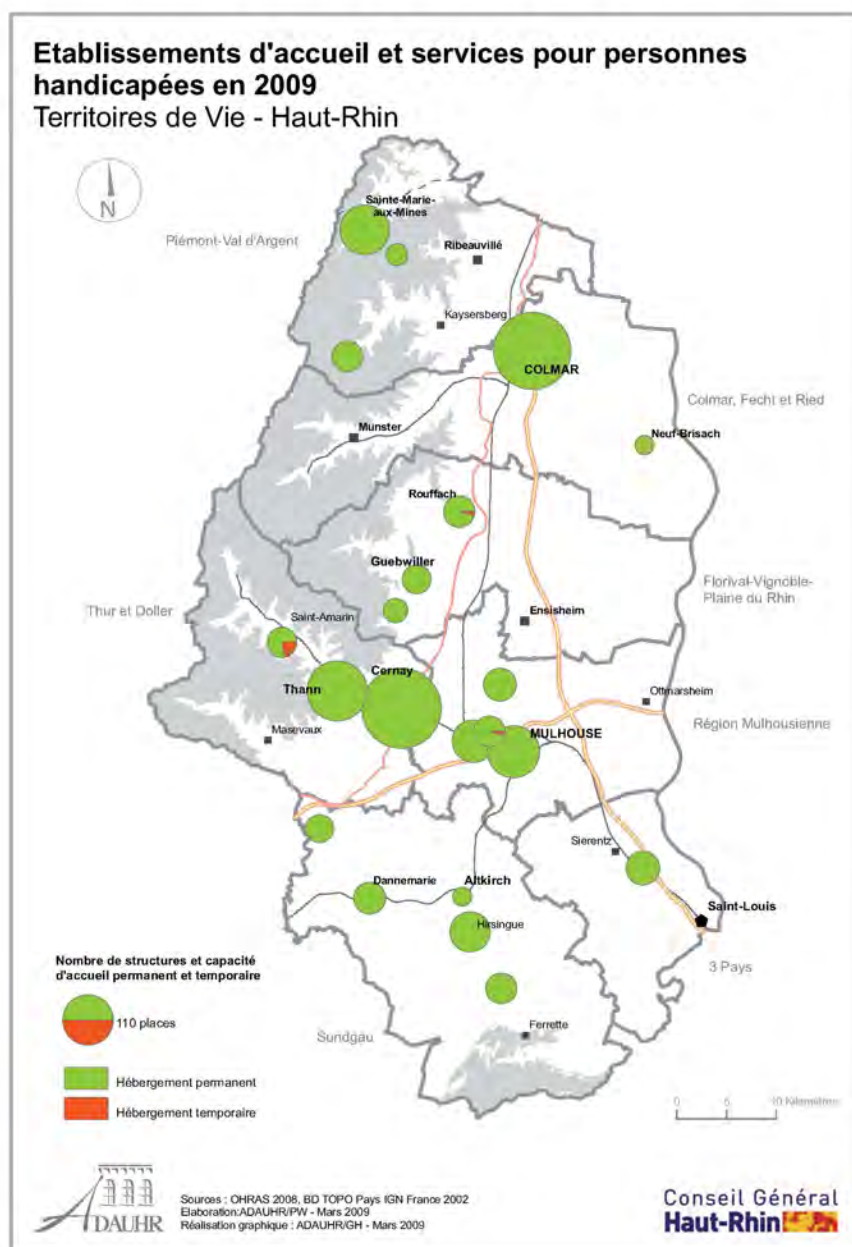
(Source : OHRAS et DA -STE au 1^{er} janvier 2010)

3 structures sont implantées et œuvrent à la prise en charge des personnes handicapées, dont la principale se trouve à SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Foyer « Les Tournesols »).

Les infrastructures d'accueil suivantes sont présentes dans le Territoire de Vie :

- 3 foyers d'accueil spécialisé (FAS) à ORBEY (36 places) et à SAINTE-MARIE-AUX-MINES (20 et 56 places) ;
- 1 service d'accueil de jour de 22 places aux « Les Tournesols » à SAINTE-MARIE-AUX-MINES ;
- 26 places pour l'accueil des adultes handicapés travailleurs (FAHT) au foyer « Les Tournesols » à SAINTE-MARIE-AUX-MINES et 4 places à ORBEY ;
- 1 centre d'accueil de jour de 22 places au centre d'Accueil de Jour « Les Tournesols » à SAINTE-MARIE-AUX-MINES ;
- 1 service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Au total, ce sont 164 places disponibles à l'accueil de personnes handicapées dans le Territoire



⇒ Enjeux relevés :

- Diversifier les modes de prise en charge.
- Avoir une meilleure répartition et un meilleur accès géographique aux centres d'accueil qui sont actuellement tous dans la moitié Ouest du Territoire.

Les services sociaux et médico-sociaux

Dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, le Conseil Général propose une offre de services par l'intermédiaire d'un Espace Solidarité constitué de 3 centres médico-sociaux (SAINTE-MARIE-AUX-MINES, KAYSERSBERG et RIBEAUVILLE).

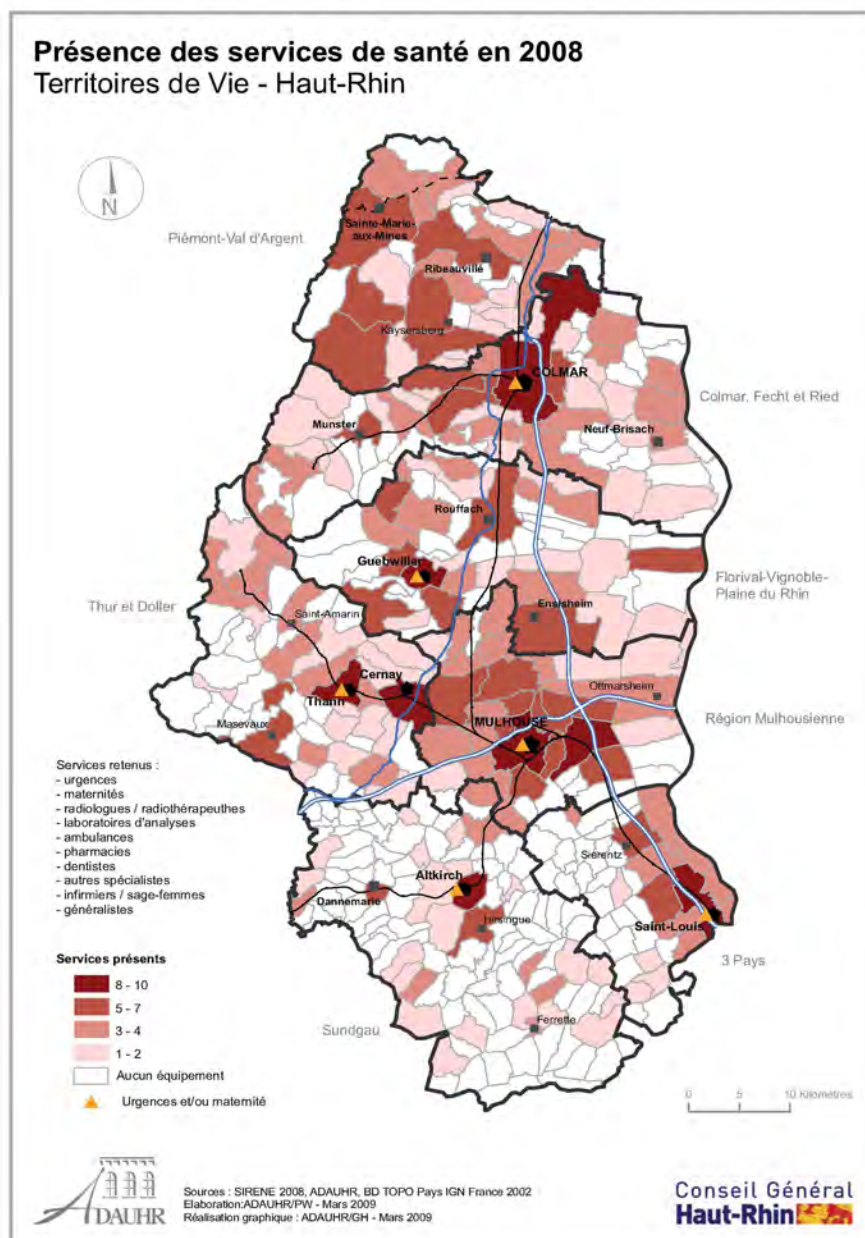
Les services de santé

(Source : INSEE - Sirène - 2009)

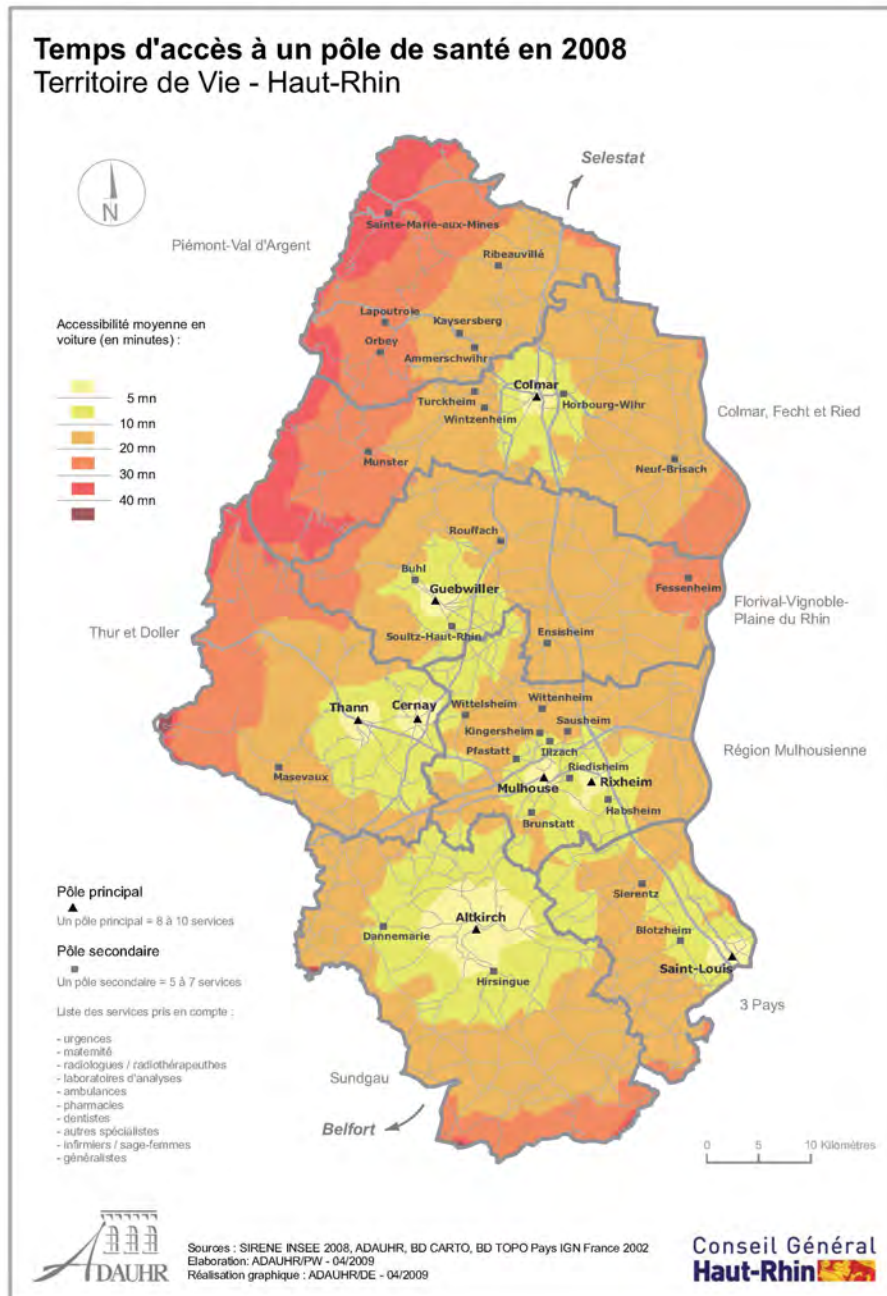
Le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche ne présente pas de centre hospitalier. Ceux de COLMAR et SELESTAT sont les plus proches.

Au total, 146 services de santé sont répartis sur le Territoire pour une moyenne d'équipements de 3,14 pour 1 000 habitants, en dessous de la moyenne départementale de 3,44 équipements pour 1 000 habitants, et ce dans un Territoire marqué par un vieillissement accentué de ses populations :

- médecins généralistes libéraux : 51 médecins, soit un ratio de 11 pour 10 000 habitants (11,3 en moyenne départementale) et une augmentation de 1 point depuis 2003 ;
- infirmiers libéraux : 43 infirmiers sages-femmes, soit un ratio de 9,3 pour 10 000 habitants (7,41 en moyenne départementale). Le nombre d'infirmiers libéraux s'avère plus faible que dans le reste du département avec 4,76 infirmiers pour 10 000 personnes soit 21 postes (7,4 pour 10 000 pour le département).



Le Territoire ne dispose d'aucun pôle principal de santé et d'aucun service d'urgence. Le plus proche se situe à COLMAR ou SELESTAT pour le Val d'Argent. Des pôles secondaires sont présents à RIBEAUVILLE, SAINTE-MARIE-AUX-MINES, LAPOUTROIE, ORBEY et KAYSERSBERG. Le temps d'accès à ce centre de santé augmente avec la distance vers l'Ouest. Le relief et l'absence de voies rapides jouent en défaveur de ces communes de montagne qui sont à plus de 30 minutes de route du premier service d'urgence.



⇒ **Enjeux relevés :**

- Résorber l'inégale répartition des services de santé sur le Territoire de Vie ;
- Favoriser l'augmentation du nombre d'infirmiers libéraux en sous-effectif, notamment pour une population caractérisée par une forte présence de personnes âgées.

Transports et Mobilité

Un Territoire attractif, sensible aux flux, qui doit renforcer son offre en circulations douces et en transport

Les voies de circulation routière

L'ensemble du réseau routier du Territoire s'étend sur plus de 9 596 kilomètres. Le Territoire de Vie comporte un réseau autoroutier de 35 kilomètres de long et un réseau départemental qui s'étend sur 247 Km.

Liaisons Nord-Sud

Le Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche concentre sur un seul axe l'ensemble des trafics routiers en transit par la RN83 qui est rejointe par l'autoroute A35 à hauteur de SAINT-HIPPOLYTE. Il s'agit d'un véritable goulot d'étranglement dans le flux régional Nord-Sud. La fréquentation sur ce tronçon dépasse les 50 000 véhicules/jour.

La seconde liaison Nord-Sud est la Route des Vins. Cet axe longe le piémont viticole et joue un rôle majeur pour le tourisme du piémont, mais également pour les déplacements quotidiens.

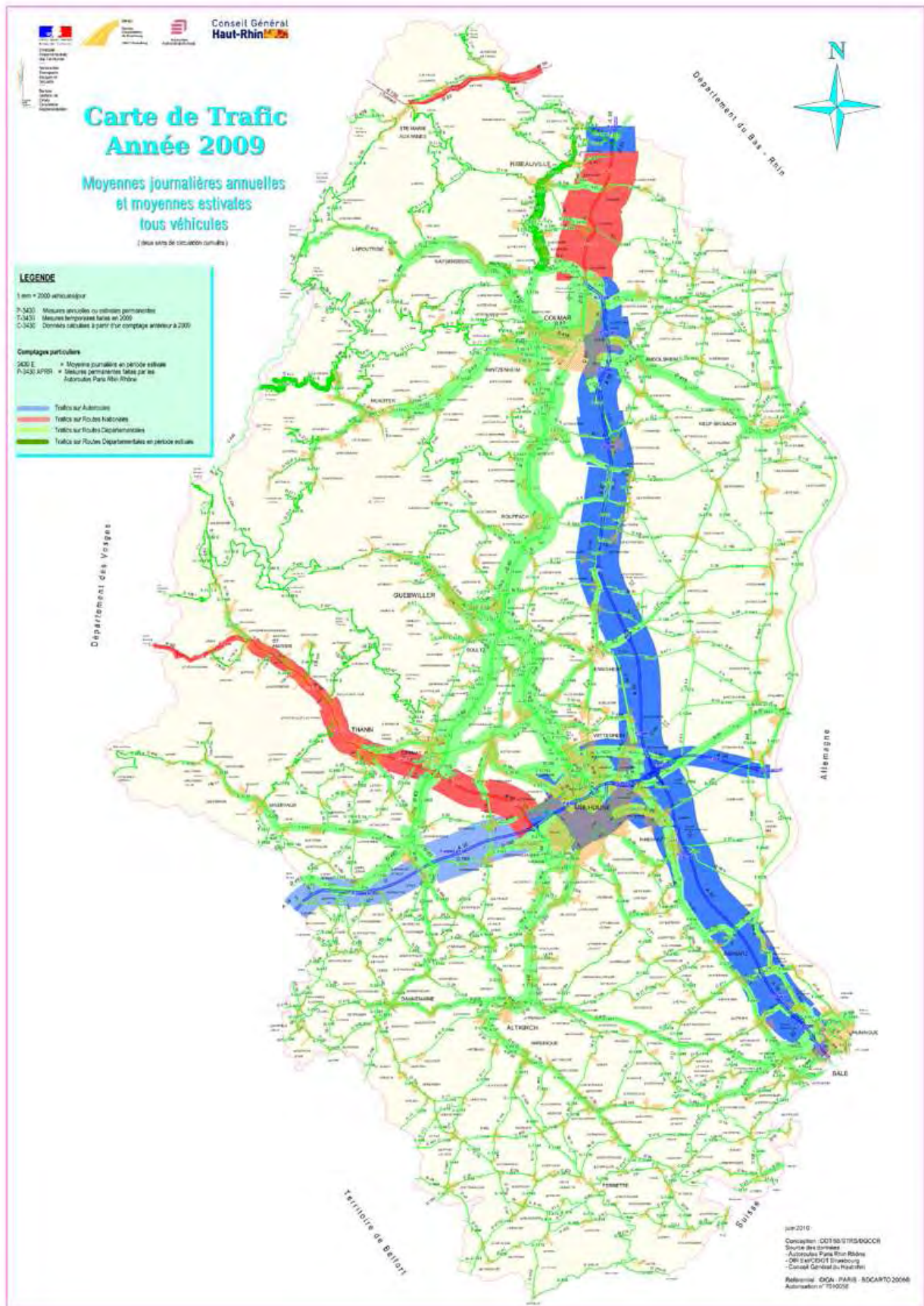
Liaisons Est-Ouest

Deux principaux axes routiers permettent de traverser le Territoire d'est en ouest. Ils se heurtent cependant au relief vosgien qui joue le rôle de frontière naturelle poreuse avec l'Ouest.

La route départementale 415 au sud du Territoire connaît des fréquentations importantes. Les trafics augmentent davantage en aval de la vallée à proximité de KAYSERSBERG. Ainsi au Col du Bonhomme on dénombre 5055 véhicules/jour contre plus de 12 000 à KAYSERSBERG. Les limitations d'accès au tunnel de SAINTE-MARIE-AUX-MINES peuvent également entraîner un report de la circulation sur cet axe et provoquer ainsi une saturation du trafic. Le report s'opère également sur le Col de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Plusieurs projets de déviation sont inscrits dans le SCOT Montagne-Vignoble et Ried, pour dévier les flux de circulation qui traversent actuellement les communes du BONHOMME, LAPOUTROIE et KAYSERSBERG.

Au Nord, la route nationale 59 relie la vallée de SAINTE-MARIE-AUX-MINES à SELESTAT. La circulation varie entre 5 500 véhicules/jour en amont et 9 000 véhicules/jour aux débouchés de la vallée.



Offre en transports collectifs :

Le Territoire du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche est traversé à l'Est par la ligne SNCF STRASBOURG/MULHOUSE/BÂLE qui connaît une fréquence importante de TER (TER 200 et omnibus), TGV et trains de fret. En raison de cette forte utilisation du réseau qui s'est encore accrue avec l'arrivée du TGV et de la présence que de deux voies dans le périmètre du Territoire de Vie, un grand nombre d'arrêts de train ont été annulés dans le secteur pour fluidifier le trafic régional. Seuls quelques TER s'arrêtent encore le week-end à RIBEAUVILLE alors qu'il existe 3 gares sur cette voie dans le périmètre du Territoire de Vie.

Un réseau de bus TER circule dans le Territoire. Il relie RIBEAUVILLE à SELESTAT et surtout le Val d'Argent et les Vosges à SELESTAT en s'arrêtant à LIEPVRE, ROMBACH-LE-FRANC, SAINTE-CROIX-AUX-MINES et SAINTE-MARIE-AUX-MINES (la ligne se prolonge jusqu'à EPINAL) où l'offre de service est bonne (desserte cadencée).

Le réseau TER est complété par un réseau de cars relevant des lignes départementales suivantes :

- la ligne 106 reliant COLMAR à ILLHAEUSERN via RIBEAUVILLE.
- la ligne 109 reliant COLMAR, SAINT-HIPPOLYTE, GUEMAR et OSTHEIM.
- la ligne 147 reliant LE BONHOMME à RIBEAUVILLE.
- la ligne 145 reliant LE BONHOMME à COLMAR.
- la ligne 157 reliant LABAROCHE à COLMAR.

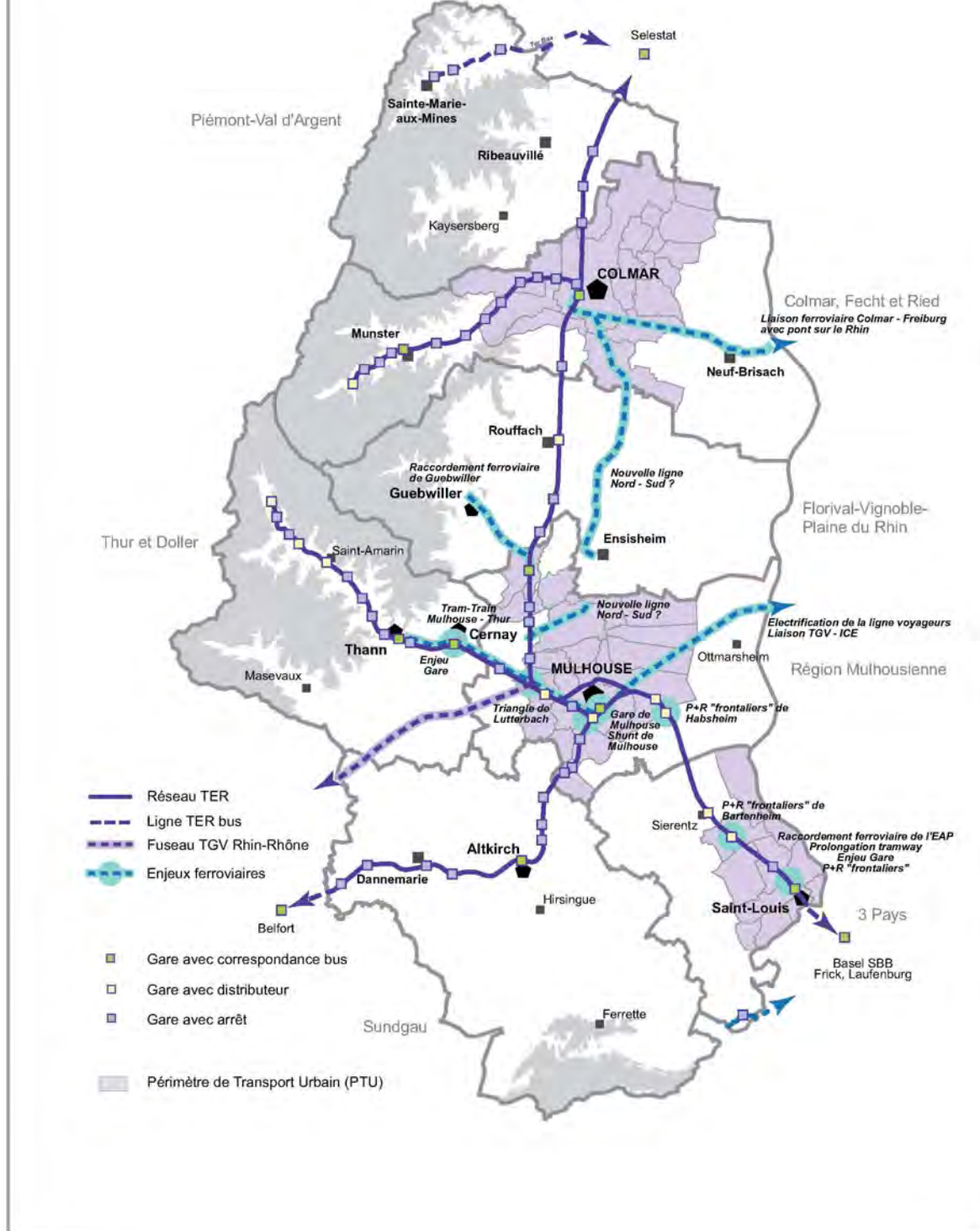
La majorité de ces lignes converge vers la gare de COLMAR et dessert l'ensemble des communes du Territoire à l'exception de THANNENKIRCH.

Des cadencements insuffisants et des temps de trajets relativement longs rebutent les personnes actives à utiliser ces lignes. Ils sont seulement 1 % des actifs habitant et travaillant dans le Territoire de vie à déclarer utiliser les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail (*INSEE - 2006*). De par leurs cadencements, ces lignes de cars sont principalement adaptées aux transports scolaires.

Enfin, la navette des crêtes permet de rattacher les communes vosgiennes à COLMAR. Elle est essentiellement destinée à une utilisation touristique. Elle passe notamment par KAYSERSBERG, ORBEY, LAPOUTROIE et LE BONHOMME.

Enjeux des transports publics en 2009

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Le développement d'un maillage de pistes cyclables sur l'ensemble du Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche se heurte à des conditions topographiques rendent difficile l'utilisation du vélo dans le Piémont et les Vosges.

Le réseau d'itinéraires cyclables départemental existant est de 21,94 Km. Il évite le massif vosgien à l'ouest du Territoire et s'étale sur le piémont viticole et la plaine. Dans ce secteur, le réseau est bien développé et doit relier à terme l'ensemble de ces communes par le biais de pistes cyclables mixtes.

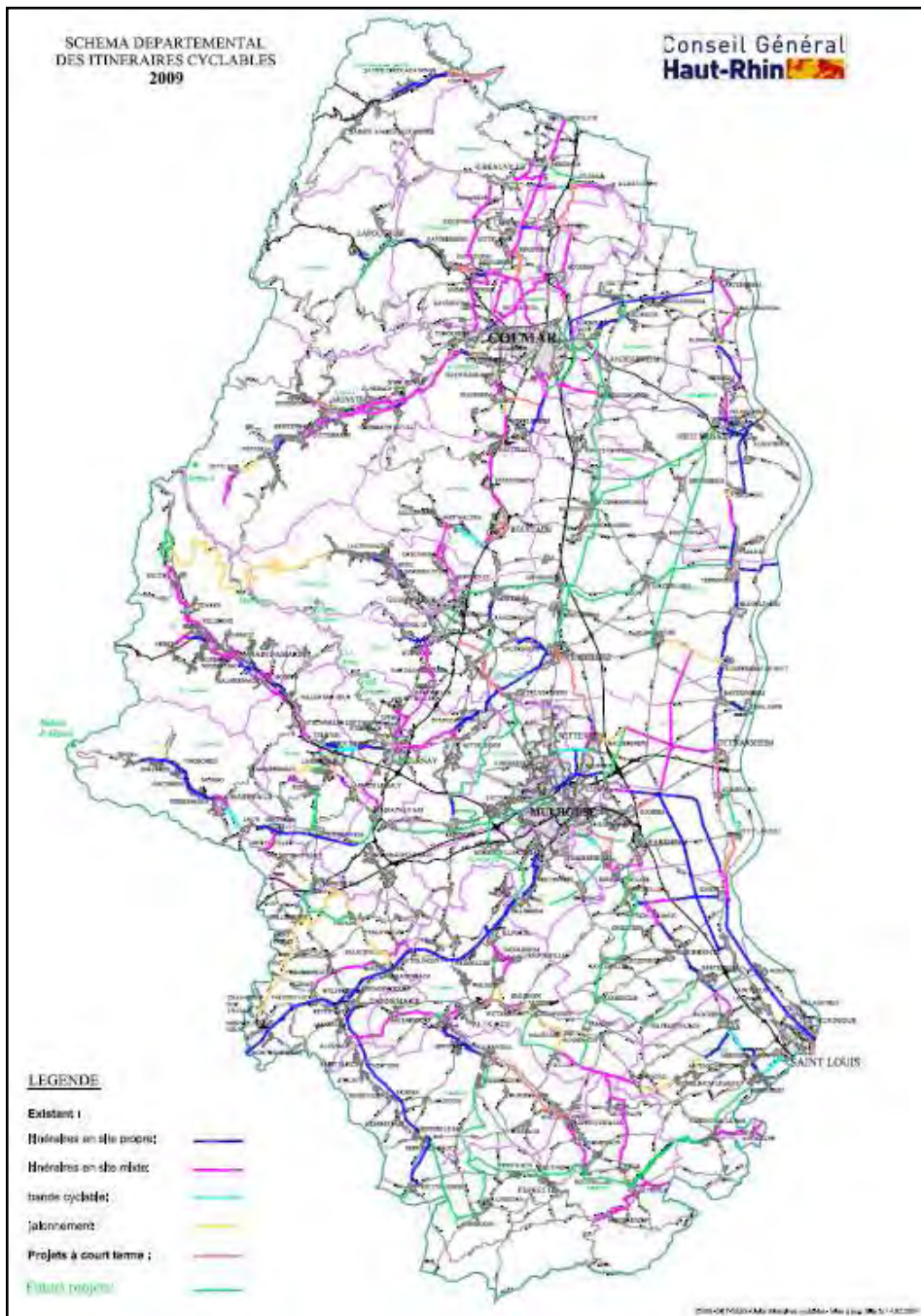
Une traversée Nord-Sud est possible en suivant ces itinéraires à l'Est du Territoire, mais les liaisons Est-Ouest ne permettent pas de traverser le Territoire sur des pistes réservées aux cycles.

Bien que certains projets de création et d'extension d'itinéraires doivent être réalisés à court terme, on observe que les pistes en sites propres uniquement réservées au vélo sont peu répandues dans le Territoire. La majorité des pistes actuelles se trouvent en site mixte.

Le réseau sera progressivement complété par la réalisation de 18,55 Km de pistes ou d'itinéraires déjà programmés et de 43,76 Km de pistes et d'itinéraires supplémentaires prévus à long terme.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Veiller à des conditions de circulation fluide et sécurisée dans les vallées et aux points de passages vers les Vosges ;**
- **Renforcer l'offre en transports en commun et/ou à la demande, notamment pour desservir les principaux sites touristiques et les grands événements ;**
- **Développer les itinéraires cyclables notamment la liaison Est-Ouest ;**
- **Eviter tout transfert et surcharge des vallées vers la Route des Vins.**



Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 :

Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Il s’agit de soutenir des équipements touristiques répondant à des niches touristiques innovantes et non investies sur le Territoire ou devant être localisés sur les secteurs les moins attractifs à ce jour afin d’enrichir l’offre territoriale et de permettre une itinérance à l’échelle du Territoire de Vie.

Axe 1.2 :

Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Le patrimoine architectural et historique présent dans le territoire reflète l’identité du secteur. On retrouve des centres urbains médiévaux historiques tels que RIQUEWIHR, BERGHEIM ou KAYSERSBERG par exemple.

Le Contrat de Territoire veille à conforter la qualité patrimoniale du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche par un soutien aux projets structurants de conservation du patrimoine classé.

Enjeu 2 :

Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 :

Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Les actions collaboratives et complémentaires des intercommunalités dans l'organisation des transports locaux seront accompagnées dans le présent Contrat de Territoire.

Axe 2.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Il s'agira de favoriser ce mode de déplacement en soutenant notamment les itinéraires cyclables intercommunaux en site propre sous réserve de leur complémentarité avec le schéma départemental.

Enjeu 3 :

Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 :

Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Le Contrat de Territoire accompagnera les projets sportifs impactant significativement le territoire et issus d'une concertation et d'une collaboration territoriale avérées. Dans cet esprit, seuls les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (Communauté de Communes ou groupements de communes) pourront être soutenus.

Axe 3.2 :

Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Par exception au principe évoqué dans l'axe 3.A, le Contrat de Territoire soutiendra le projet de création d'un Centre Equestre porté par la commune de RIBEAUVILLE. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un pôle équestre au cœur du Territoire afin d'enrichir l'offre globale du Territoire de Vie dans un secteur où l'offre territoriale est insuffisante.

Enjeu 4 :

Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1. :

Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Sont priorités dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche des activités socio-culturelles diversifiées.

La démarche d'élaboration d'un Contrat Thématique Culturel s'inscrit également dans cet axe.

Axe 4.2 :

Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Le Département soutiendra au travers du Contrat de Territoire l'ambition de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans la réalisation d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile en lien avec le label Pays d'Art et d'Histoire.

Enjeu 5 :

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1. :

Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Les actions intégrées au Contrat de Territoire viseront à l'optimisation des zones d'accueil des entreprises existantes.

S'agissant de nouvelles zones d'activités, elles devront répondre aux besoins des entreprises par des projets définis à une échelle communautaire ou intercommunautaire dans le respect des politiques d'intervention du Département.

Le Conseil Général souhaite également contribuer à la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menées à l'échelle des Communautés de Communes du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Axe 5.2. :

Poursuivre le développement des services à la population.

Le Département apportera un soutien aux projets intercommunaux de multi-accueil afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets liés à la petite enfance pourront être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les projets devront être en compatibilité avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

Le Département pourrait également financer un projet de Maison Médicale dans une commune de montagne.

L'opportunité de ce projet sera jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

Par ailleurs, le Département soutiendra les multiservices ruraux dans l'hypothèse où aucune autre offre de services n'est recensée sur la commune et après analyse de l'offre réelle d'un territoire élargi.

Axe 5.3 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels.

La poursuite des GERPLAN engagés sera ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 5.4 :

Soutien aux politiques locales de l'habitat.

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration des PLH intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique Habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 5.5 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes des chartes de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie du
Piémont – Val d'Argent – Pays Welche**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

***1- La présence du Conseil Général
dans le Territoire de Vie du
Piémont – Val d’Argent – Pays Welche***

Dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin conduit une politique de territorialisation.

Il renforce, par la mise en place d'Antennes territorialisées, sa présence auprès des habitants et permet de développer avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...) et de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche accueille 86 agents territorialisés répartis sur 11 sites.

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche :

► Antenne provisoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

118A, rue De Lattre de Tassigny
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
tél. 03 89 58 91 94 | fax. 03 39 21 64 44

► Espace Solidarité de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

7, avenue Robert Zeller
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
tél. 03 89 58 74 02 fax. 03 89 58 68 36

► Centre Médico-Social de KAYSERSBERG

6A allée Stoecklin
68240 KAYSERSBERG
tél. 03 89 78 24 11 fax. 03 89 78 17 22

► Centre Routier de LAPOUTROIE

330, La Croix d'Orbey
68650 LAPOUTROIE
tél. 03 89 47 50 20

► Centre Routier de SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Sainte-Croix-aux-Mines
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES
tél. 03 89 58 51 97

► Collège Albert Schweitzer

13, rue du Collège
68240 KAYSERSBERG
tél. 03 89 78 23 80

► Collège Jean-Georges Reber

1b, route du Stade
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
tél. 03 89 58 81 06

► Centre Médico-Social de RIBEAUVILLE

70, rue du 3 décembre
68150 RIBEAUVILLE
tél. 03 89 73 61 55 fax. 03 89 73 30 69

► Centre Routier de RIBEAUVILLE

17, rue de l'Abattoir
68150 RIBEAUVILLE
tél. 03 89 73 62 49

► Collège Les Ménétriers

21, rue Landau
68150 RIBEAUVILLE
tél. 03 89 73 64 59

► Collège Georges MATELOT

23, rue Lefébure
68370 ORBEY
tél. 03 89 71 22 96

Les projets du Conseil général pour renforcer sa présence dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

L'Antenne Principale de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Le Département prévoit de regrouper l'ensemble de ses services sociaux oeuvrant dans la Val d'Argent, ainsi qu'une permanence d'un animateur coordonnateur et un bureau pour les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, en réhabilitant l'ancien Hôpital CHENAL situé à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Cette organisation sur un lieu unique adapté aux besoins des professionnels pour le traitement des situations individuelles permettra de favoriser les synergies fonctionnelles et d'accroître la qualité de services rendus à la population.

L'investissement que pourrait consentir le Conseil Général pour cette réhabilitation s'élèverait à 2 600 000 €.

L'Antenne Secondaire du Pays Welche à ORBEY.

L'Antenne Secondaire du Pays Welche à ORBEY sera implantée en 2011 dans les locaux de la bibliothèque municipale d'ORBEY. Elle accueillera la permanence de l'assistance sociale du secteur et du Pôle Gériatrique, ainsi que la consultation jeunes enfants.

Les **Services**
du **Conseil Général** présents
dans votre **Territoire de Vie**



Piémont-Val d'Argent

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009.

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie.

Plus de 18 700 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et à la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin " rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente 299,1 millions € pour l'ensemble de son territoire.

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Un **Espace Solidarité** (ES) situé à SAINTE-MARIE-AUX-MINES veille à offrir une écoute, une aide et un accompagnement à toute personne rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales.

Il anime un réseau partenarial local dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Il peut également aider les communes, les structures intercommunales et les associations à la définition et la conduite de projets de développement social sur le Territoire de Vie couvert par leur service.

L'Espace Solidarité se compose d'une équipe pluridisciplinaire de 20 personnes (1 chef de service, 1 éducateur spécialisé, 1 assistant de service social spécialisé RSA, 1 sage-femme, 1 médecin PMI, 3 puéricultrices, 8 assistants de service social polyvalent et 4 secrétaires), soit 16,6 ETP répartis dans 3 Centres Médico-Sociaux (SAINTE-MARIE-AUX-MINES, RIBEAUVILLE et KAYSERSBERG).

L'Espace Solidarité de SAINTE-MARIE-AUX-MINES a réalisé pour l'ensemble de son territoire plus de 11 976 accueils en 2009 (physiques et téléphoniques).

► Le Développement Social des Territoires.

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires** (DDST) dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social.

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social** (SETS), contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile.

L'activité du **Service de la Protection Maternelle et Infantile** (PMI) s'organise autour des axes suivants :

- les activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- les actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- les actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- les actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- l'agrément et le contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- l'agrément des assistants maternels et familiaux et la formation des assistants maternels (330 000 € en 2009).

A ce titre, le Conseil Général soutient le développement des relais d'assistantes maternelles (RAM), **ce qui représente pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, 3 RAM et 243 assistantes maternelles agréées, soit 258 places (au 31/01/2010).**

- le recueil d'information en épidémiologie et santé publique et le traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► L'Aide Sociale à l'Enfance.

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- de l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche dispose d'un établissement de 6 places à AUBURE, soit 4 ETP pour son fonctionnement.
- de l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- de l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte 17 ETP d'assistants familiaux pour 28 enfants accueillis.
- de l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- de l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 **dont 25 pour le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche ;**
- des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- de la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, 143 146 € d'aides financières et de secours d'urgence ont été accordés aux familles avec enfants en 2009.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- le CAP situé à Mulhouse (conduites addictives) : 796 900 € en 2009,
- l'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009,
- la Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009,
- le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009,
- trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009),
- deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009,

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Elle intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- Association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- Association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- Diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion à travers le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, l'Espace Solidarité de SAINTE-MARIE-AUX-MINES comprend 2 personnes (assistante sociale spécialisée RSA et secrétaire) chargés spécifiquement de **la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.**

Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte 521 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs (source : CAF 1^{er} janvier 2010).

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **un Projet pour l'Insertion (PLI) sur le Territoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche**, en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine de l'insertion.

L'Espace Solidarité de SAINTE-MARIE-AUX-MINES développe également des projets en matière d'insertion mais aussi de coopération avec les établissements culturels pour le montage de projets au bénéfice des populations fragiles.

► L'Insertion et le Développement Local

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL).**

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- Le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €.
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds a bénéficié d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €.
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 10 850 € à Manne-Emploi pour l'accueil des bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 36 646 € à Contact Plus pour l'accompagnement socio-professionnel et l'accompagnement dans l'emploi classique,
- 10 000 € au Centre Socio-culturel de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour l'accompagnement social de bénéficiaires RSA.
- 9000 € à l'Association la Petite Vigne pour l'accompagnement social de bénéficiaires RSA.

Enfin, en 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche :

- 115 443 € en allocations d'aide à l'enfance (données au 31/12/2009)
- 40 915 € en fonds de solidarité logement (données au 31/12/2009)
- 78 487 € en fonds de solidarité d'aide à l'énergie (données au 31/12/2009)
- 7 507 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009)

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique.

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique** (SSG), 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte deux Pôles Gérontologiques (PG) : celui de Kaysersberg – Lapoutroie et celui de Ribeauvillé – Sainte – Marie – aux - Mines. Le siège administratif se trouve à RIBEAUVILLE pour les quatre cantons du Territoire de Vie. Des permanences sont assurées à INGERSHEIM, ORBEY, RIBEAUVILLE et SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des personnes âgées (PA) de 60 ans et plus, dépendantes ou non, et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 514 personnes ont été suivies par les deux Pôles Gérontologiques du territoire de vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. 5 agents assurent le fonctionnement de ce Pôle.

► Les Prestations d'Aides Sociales.

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, ***dont 420 dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.***

En 2009, le Conseil Général a versé des subventions au titre de l'APA à domicile à hauteur de 23 106 676 €.

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche représente une dotation dépendance en hébergement totale versée par le Conseil Général de 1 241 791 €.

► **La Prévention de la Dépendance.**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droits des résidents...),
- gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements.**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

• **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées.**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte 8 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 705 places en hébergement de jour, 23 places en hébergement temporaire (HT) et 175 places en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) :

- *la Résidence Hospitalière de la Weiss à KAYSERSBERG et AMMERSCHWIHR (134 lits et 6 HT),*
- *l'EHPAD du Petit Château à BEBLENHEIM (53 lits + 17 HT),*
- *l'EHPAD de BERGHEIM (62 lits),*
- *la Résidence Médicale du Canton Vert à ORBEY (144 lits et 70 USLD),*
- *l'Hôpital communal de RIBEAUVILLE (119 lits et 46 USLD),*
- *l'Institution Sainte-Famille à RIBEAUVILLE (38 lits),*
- *l'EHPAD de SAINT-HIPPOLYTE (40 places),*
- *l'Hôpital intercommunal du Val d'Argent (115 lits + 59 USLD).*

Les établissements non habilités à l'aide sociale (majoritairement des structures privées à vocation commerciale) sont :

- certaines maisons de retraite privées,
- certaines petites unités de vie (ex : appartements protégés, Fondation Ostermann à COLMAR).

Les frais d'hébergement sont obligatoirement réglés par la personne âgée et/ou par son entourage familial.

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits. ;
- les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche compte :

- 1 FAM (22 lits) à SAINTE-MARIE-AUX-MINES (*Les Tournesols*),
- 3 FAS (112 lits) à ORBEY (*Les Sources*) et SAINTE-MARIE-AUX-MINES (*Arc en Ciel et Foyer Waltersperger*),
- 1 FAHT (26 lits) à SAINTE-MARIE-AUX-MINES (*Les Tournesols*),.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Généraliste** « Les Tournesols » est basé à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, des permanences sont assurées à KAYSERSBERG et RIBEAUVILLE. Le Conseil Général apporte une aide à son fonctionnement à hauteur de 143 142 € en 2009.

Composé de 3 agents, le SAVS s'adresse aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Antenne relais de la MDPH sur le Territoire de Vie, il apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement des personnes handicapées vivant à domicile, à court terme ou dans la durée, dans les démarches d'autonomie.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité.

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité (Réalisation d'études diverses, Participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques)).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports :

Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable.

Plus de 4 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement priorisées.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.**

L'Unité Routière de COLMAR – INGERSHEIM veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental de deux Territoires de Vie (Colmar, Fecht et Ried et Piémont – Val d'Argent – Pays Welche) qui représente près de 718 Km pour les 93 communes de ces deux territoires.

S'agissant plus particulièrement du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche, l'Unité Routière gère 285 km pour les 31 communes du Territoire. Pour ce faire, 3 **Centres Routiers**, situés à LAPOUTROIE, SAINTE-CROIX-AUX-MINES et RIBEAUVILLE, sont implantés sur le Territoire.

Elle est particulièrement en charge de :

- L'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental :

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit de notamment veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des RD et a en charge la signalisation temporaire, mise en place des déviations et à la signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.
A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche a représenté un coût de 731 668 € pour le Conseil Général.
- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers.
En période hivernale (du 15 novembre au 15 mars), le patrouillage est effectué 1 fois par jour en fonction des conditions météorologiques.
Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage 2 fois par semaine.
- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontale et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Donner un avis sur les études de sécurité en traverse d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Donner un avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par les communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables. Le Territoire compte à ce jour 49 Km d'itinéraires cyclables.

L'Unité routière de COLMAR est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 67 personnes : 1 chef et son adjoint, 2 secrétaires, 2 comptables, 5 responsables d'exploitation Entretien Routier, 12 chefs d'équipes et 47 agents d'intervention. Sur le Territoire de Vie du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche 26 agents y sont affectés représentant 26,0 ETP.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- 1 445 000 € en matière de fonctionnement (hors charges de personnel)
- 1 766 000 € en matière d'investissement, notamment pour les reprises des revêtements de chaussées. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - 784 000 € pour les couches de roulement,
 - 450 000 € pour les ouvrages d'art,
 - 325 000 € pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - 207 000 € en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel.

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT).**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière,
 - le Service des Politiques Routières comprenant une unité «Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.

- Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traverse d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat, sera rattaché à ce service.
- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.
- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schéma directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

Aides directes territorialisées

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 643 754 € de concours financiers pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, répartis de la façon suivante :

- ***4 598 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,***
- ***141 623 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,***
- ***459 170 € de subvention pour la voirie communale,***
- ***27 753 € de subvention pour les routes touristiques,***
- ***10 700 € de subvention pour l'équipement de matériels de déneigement.***

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois.

Plus de 1 400 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte dès le plus jeune âge dans les classes maternelles et primaires de l'allemand, forme de référence littéraire et standard de la langue régionale, avec si possible une familiarisation avec les dialectes alsaciens qui en constituent les formes orales. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité l'anglais et le multilinguisme.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► Les équipements départementaux.

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 4 dans le Piémont – Val d'Argent – Pays Welche qui accueillent 2002 élèves :**

- | | |
|---|--------------|
| - Le collège Georges Martelot à ORBEY | : 457 élèves |
| - Le collège Albert Schweitzer à KAYSERSBERG | : 282 élèves |
| - Le collège les Ménétriers à RIBEAUVILLE | : 802 élèves |
| - Le collège Jean-George Reber à SAINTE-MARIE-AUX-MINES | : 461 élèves |

En 2009, le Conseil Général a consacré 962 366 € pour le fonctionnement des collèges publics et privés du territoire.

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.**

36 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 4 collèges du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

► **Les Actions Educatives.**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.

En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué pour le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, 118 750 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré.

- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin.
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués pour l'année 2009, dont 11 142 € pour des étudiants Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
25 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche en 2009 pour un montant de subvention de 31 507 €.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► **La promotion de la Langue et de la Culture Régionale.**

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- l'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- la promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale

Le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent dispose de 14 sites d'enseignement bilingues :

- 1 école privée bilingue (maternelle et élémentaire Sainte Geneviève à SAINTE-MARIE-AUX-MINES) accueillant 85 élèves environ ;
- 5 sites publics en maternelle et 5 sites publics en école élémentaire accueillant plus de 400 élèves ;
- 2 collèges publics (CES G. Reber à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, Collège Les Ménétriers à RIBEAUVILLE) accueillant une centaine d'élèves ;
- 1 lycée public (Lycée L. Weiss à SAINTE-MARIE-AUX-MINES), accueillant les élèves issus de la voie bilingue dans une section européenne spéciale.

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent en 2009 :

- 57 000 € pour l'école bilingue privée Ste Geneviève à Sainte-Marie-Aux-Mines.
- 2 500 € pour l'animation théâtrale en allemand au collège de Sainte-Marie-Aux-Mines.
- 750 € pour le soutien au parler welche.

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête.

Plus de 1 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► Les Actions sportives

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- l'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- le soutien aux instances sportives départementales :
le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- le soutien aux clubs sportifs :
le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 50 105 € en 2009.
- les bourses BAFA :
le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 1 600 € pour des diplômés résidant dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

- les Mercredis du Sport :
les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, 2 Mercredi Sportifs ont été organisés à BERGHEIM et RIBEAUVILLE et ont permis d'accueillir 110 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux.**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté.

Plus de 3 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques...les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières.

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- Garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche 56 250 € au titre du programme départemental.

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

Le SATESE suit le fonctionnement de 9 stations d'épuration dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche et conseille les exploitants pour leur optimisation. L'ingénierie prise en charge par le Département pour l'assainissement est chiffrée à 19 000 € / an.

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 112 080 € aux collectivités du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche au titre du programme départemental.

► L'Aménagement des Rivières.

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétentions visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

En 2009, dans le domaine de l'aménagement des rivières, le Conseil Général a contribué aux budgets des 3 syndicats mixtes fluviaux du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche à hauteur de 40 000 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 3 Communautés de Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire. Le Département a particulièrement contribué à l'élaboration de solutions techniques concrètes pour les communes qui ont été durement touchées par les orages du 30/05/2008, notamment AMMERSCHWIHR, KIENTZHEIM, SIGOLSHEIM, BENNWIHR et MITTELWIHR.

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

L'ingénierie mise à la disposition des territoires représente 4 ingénieurs et 4 techniciens, qui ont travaillé à 20 % pour le territoire Piémont - Val d'Argent (représentant 52 000 € d'aides).

En 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, *dont 25 chantiers dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour un montant de 235 000 €.*

La problématique des inondations consécutives aux orages sur le vignobles du piémont nécessitera dans les prochaines années la réalisation de bassins de rétention et l'aménagement de nouveaux exutoires vers les rivières représentant près de 5 M€ de travaux qui seront à étaler sur 5 à 10 ans.

► Barrages et ouvrages hydrauliques.

Le Département gère 10 barrages situés dans le massif vosgien. Ces barrages assurent le soutien d'étiage des cours d'eau qui irriguent les vallées de la Doller, de la Thur, de la Lauch et de la Fecht, au bénéfice des milieux aquatiques en général et d'industriels au fil de l'eau en particulier.

35 millions de m³ d'eau ont été retenus dans les barrages pour d'une part limiter les pointes de crues en période hivernale et d'autre part, ajouter 12 millions de m³ d'eau dans les rivières durant la période sèche de fin juillet à mi-novembre pour qu'elles ne tombent pas à sec. Plus de 1,6 millions de m³ concernent directement la Fecht.

Quatre barrages existent dans la vallée de la Fecht et permettent de soutenir l'étiage. Il s'agit des barrages du Schiessrothried (325 000 m³) de l'Altenweiher (670 000 m³) du lac Vert (580 000 m³) et du lac du Forlet (150 000 m³).

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural.

► L'Environnement et l'Agriculture.

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture** (SEA) composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

Le Département assure également le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental.

Ainsi, dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et d'arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine dont 525 dans le Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Le Département du Haut-Rhin a créé des espaces naturels sensibles à ZELLENBERG (sur une surface de 470 hectares), ainsi qu'à KIENZHEIM et SIGOLSHEIM (sur une surface de 12 hectares). Un autre espace naturel sensible sera prochainement créé sur une de ses propriétés, le long de la Fecht, à AMMERSCHWIHR. Plusieurs sites qui figurent aux inventaires Natura 2000 ou des zones humides remarquables (tourbières de montagne, cours d'eau des vallées et Ried de BERGHEIM, GUEMAR et SAINT-HIPPOLYTE représentent un potentiel d'espaces naturels sensibles.

L'appui aux associations de protection de la nature, à la Brigade Verte et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a également été renforcé pour s'établir à près de 2 000 000. 305 communes adhèrent à la Brigade-Verte dont 24 du secteur Piémont - Val d'Argent Pays Welche et 27 communes du Territoire de Vie adhèrent au Parc Naturel.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des Territoires. Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux Territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions. En effet, composé d'ingénieurs et de techniciens, le SEA soutient les porteurs de projet en leur apportant l'ingénierie nécessaire pour la réalisation de projets parfois complexes devant s'intégrer dans une approche environnementale globale ; les connaissances méthodologiques, techniques et les retours d'expérience sont valorisés et partagés au sein du réseau des animateurs GERPLAN qui se réunit plusieurs fois par an, en salle mais aussi sur le terrain en fonction des thématiques abordées.

A ce titre, la démarche GERPLAN représente le socle du partenariat de terrain établi entre la collectivité départementale et les territoires. Les 3 structures intercommunales ont signé un contrat GERPLAN sur la période 2009-2011 afin d'engager les actions prévues dans leur programme d'actions :

L'ingénierie départementale est estimée à 20 000 € et les actions réalisées se montent à 2 942 000 € en 2009 (avec une participation départementale de 872 000 €).

Avec le Sundgau, la montagne reste un secteur où l'élevage est encore très présent ce qui permet de maintenir une qualité de vie et paysagère grâce aux vergers et aux herbages entretenus par les éleveurs. Outre la montagne, les enjeux environnementaux de ce territoire sont également de mettre en valeur et restaurer les vergers traditionnels haute-tige très présents dans le piémont, préserver les espaces de cultures diversifiées et les espaces ouverts en plaine (zone inondable de l'III en particulier).

Un axe agro-environnemental soutenu fortement par le Département a ainsi été développé dans les GERPLAN. Cet axe permet de préserver et de reconquérir des espaces naturels tout en garantissant les ressources financières des éleveurs grâce au développement des filières courtes et aux mesures agri-environnementales.

Ainsi, 300 contrats agri-environnementaux ont été engagés avec les agriculteurs de montagne, pour une surface de 12 000 ha et une participation départementale de 120 000 € dont 40 % pour le territoire Piémont – Val d'Argent, soit 48 000 €.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Le Conseil Général contribue également, dans le cadre de la convention départementale de partenariat signée le 20 décembre 2007 avec EDF distribution Alsace et France Télécom, à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages.

Au titre de la politique de l'aménagement foncier et de l'appui à l'agriculture de montagne, **le Conseil Général a soutenu en 2009 les projets suivants dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche :**

- **2 projets d'intégration paysagère de bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour un montant total de 39 413 €.**
- **les opérations d'aménagement foncier de et le soutien à divers organismes agricoles pour 5 000 €.**

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, Sauvegarde de la Faune Sauvage, APRECIAL...).

► **Les équipements départementaux.**

L'abattoir départemental, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Piémont - Val d'Argent - Pays Welche et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constitué d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Mutualiser les données sur infogeo 68**

Le Département met à la disposition des collectivités un support SIG (Système d'Information Géographique) appelé InfoGeo68, qui permet de mutualiser les données sur des bases communes constituées ou acquises par le Conseil Général. Cet outil qui sera, dans sa prochaine version, davantage tourné vers les territoires, représente un investissement annuel de 400 000 € au service des collectivités.

► Les partenaires associés du Conseil Général.

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte.**

Créée en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres (dont 94 du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche) au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).**

Le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets.

► L'Energie et le Recyclage.

Le Département assure la mise en œuvre du Plan départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin ayant pour priorités de réduire les déchets à la source et de les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles.

L'observatoire statistique départemental mis en place permet de mesurer, entre autres, les performances des collectes de déchets "propres et secs" (emballages papier-carton, verre, plastiques et métalliques + journaux-magazines) : on assiste, depuis 1998 à un doublement de la quantité collectée séparativement, ces résultats étant imputables tant au dynamisme des collectivités compétentes qu'à l'accompagnement technique et financier du Conseil Général. Au niveau national, l'Alsace s'affirme comme la région la plus en pointe en termes de valorisation des déchets ménagers, selon l'ADEME.

Une opération pilote, sur la collecte séparative des biodéchets en vue de leur valorisation par compostage (ou méthanisation) a été lancée en 2010. *Elle concerne la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG. Le coût de cette opération sur le territoire Piémont - Val d'Argent – Pays Welche s'élève à 11 000 € en investissement et 70 000 € en fonctionnement.*

Le renouvellement annuel des sacs compostables représente un coût de fonctionnement de 60 000 € et sera renouvelé pendant trois années.

Les interventions financières du Conseil Général, dans le cadre de la convention avec l'ADEME, se sont matérialisées par la réalisation de 11 opérations de collectes sélectives, 10 opérations de compostage, 4 actions de communication et 1 étude avec une participation de 120 000 € les 3 dernières années dans ce territoire.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes.

► Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68).

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour le Territoire de Vie du Piémont – Val d'Argent Pays Welche représente près de 6 % de l'activité du laboratoire vétérinaire, l'aide indirecte du Département à ce territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 40 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► Les partenaires associés du Conseil Général

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme :

Soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois.

Plus de 2 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Alors qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filières dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, le Conseil Général mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► **Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme.**

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE –PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 11 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié un **Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin** (PRE) en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelque 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énérgivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec **l'Université de Haute-Alsace** (UHA) pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins**.

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse :

des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs,
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT :

les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
- le tourisme,
- le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
- le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
- l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).

▪ Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin :

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique et touristique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, **dont 33 800 € pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.**

En 2009, Le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 1 217 521 € :

- politique d'aide à l'artisanat	: 32 668 €
- soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur	: 363 955 €
- meublés de tourisme et chambres d'hôtes	: 35 631 €
- terrains de camping et construction d'habitations légères	: 61 724€
- aide à l'aménagement touristique en forêt	: 14 515 €
- aide à l'hôtellerie familiale et indépendante	: 138 106 €
- fonds départemental de développement touristique	: 640 297 €
- interventions, actions et animations touristiques	: 27 980 €

► Les équipements départementaux.

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► Les partenaires associés du Conseil Général.

L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'Industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, le CAHR a notamment accompagné en 2009, la promotion de la pépinière d'entreprises de Muehlbach et le développement de la Zone d'Activités du même site.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.

Plus de 1 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► **L'Habitat et les Solidarités Territoriales.**

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales** (SHST), met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- La satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires :

- dans le cadre des crédits délégués par l'Etat.

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche ont bénéficié d'un montant total de subventions de 147 500 € pour la création de 29 logements en 2009.

- dans le cadre de ses fonds propres.

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 31 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour un montant total de 144 009 €.

- L'amélioration et le développement du parc privé (ANAH).

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, cela représente 26 logements pour un montant alloué de 119 350 €.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, cela représente 29 logements pour un montant alloué de 573 388 €.

- L'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier).

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 3 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour un montant alloué de 9 000 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat.

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution de « Synergia » qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA). Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés à « Synergia ».
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI).

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (**ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, WATTWILLER, LE BONHOMME**).

- Les garanties d'emprunts.

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- la délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs).

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun.

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A,

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêlée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, CERNAY, GUEBWILLER et **SAINTE CROIX AUX MINES** (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 1 037 sur le Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectifs d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- Connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- Possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- Aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- Accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- Apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : **Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.**

Plus de 1 400 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement des territoires équilibrés et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► Les services présents dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la démarche de territorialisation des services, il est prévu qu'à terme chaque Territoire de Vie disposera d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche dispose :

- **d'une antenne principale provisoire située à SAINTE-MARIE-AUX-MINES,**
- **d'une antenne secondaire située à ORBEY.**

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents départementaux ont été formés pour assurer un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, **4 chargées d'accueil généraliste**, basées dans les CMS du Territoire de Vie doivent permettre un accueil et une information de même niveau de qualité, quelle que soit la nature de la demande de l'utilisateur. Elles sont chargées d'identifier et de qualifier la demande, d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

Un Animateur-Coordonateur du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, qui assure une permanence sur rendez-vous à SAINTE-MARIE-AUX-MINES est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

► **La Prospective Territoriale.**

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► **L'Action Territorialisée.**

A travers la **Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie .

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonateurs ;
 - participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permettra d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 10 830 048 € aux communes et intercommunalités dont 619 270 € pour le Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

► **La Prospective et l'Aménagement.**

A travers le **Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- l'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne.**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par la **Mission Aménagement de la Montagne** (MAM), s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements.**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. Le **Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et prévoit un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Telecom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche :

- **la zone d'activités du Muelhbach à BERGHEIM,**
- **les 4 collèges publics du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche : SAINTE-MARIE-AUX-MINES, KAYSERSBERG, RIBEAUVILLE et ORBEY,**
- **le collège privé Sainte-Marie de RIBEAUVILLE,**
- **le lycée Ribeaupierre à RIBEAUVILLE et le lycée Louise Weiss à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.**

► **Les Affaires Juridiques.**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette première mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, 2 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- En 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols.**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 10 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- **4 collèges,**
- **1 site culturel : l'ancien Lycée Seijo à KIENTZHEIM,**
- **4 sites hébergeant des services administratifs, dont 3 centres routiers, des équipements routiers divers, des terrains....**
- **1 gendarmerie, prise à bail emphytéotique par Habitats de Haute Alsace à LAPOUTROIE.**

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;
- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.

Plus de 800 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques, complétée avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui chaque année bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► Le Patrimoine et la Conservation.

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à Mulhouse, Parc de WESSERLING, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, le Département a participé à la préservation des éléments remarquables du patrimoine historique, qu'il soit protégé, ou non protégé, à l'instar du patrimoine rural ou des maisons anciennes.

► Le Développement Culturel.

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,
- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 117 100 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 108 108 € pour le développement culturel du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche :

- 52 000 € en matière d'expressions artistiques (musique et animation culturelle...);
- 2 843 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'œuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma);
- 53 265 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein de 8 écoles de musiques du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

► La Lecture Publique.

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

Enfin, dans le cadre de la Lecture Publique, le Département soutient les médiathèques de Bassins de Vie de RIBEAUVILLE et KAYSERSBERG à hauteur de 30 604 € en 2009.

► Les Archives Départementales.

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► Les équipements départementaux.

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à Guebwiller, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 85 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions qui se déclinent à raison de :

- 950 000 € pour le fonctionnement,
- 50 000 € pour l'investissement,
- 483 000 € pour la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialisées.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.

Plus de 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'attelle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinationnel de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne.

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.
- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW en POLOGNE), avec l'AUTRICHE (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en ESPAGNE, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-Rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds ;

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationalaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin.

Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles.
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme.
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres.
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent -
Pays Welche

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédent.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.**

• **Infrastructures routières / Grands projets routiers :**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergures réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 millions €.

• **Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014**

Le PDMI s'inscrit dans la continuité du précédent volet routier des Contrats de Plan Etat-Régions (CPER). Par ce dispositif, le Département réaffirme sa volonté de contribuer à la modernisation des grands axes de circulation haut-rhinois, y compris ceux appartenant au réseau national non concédé. Le Conseil Général apportera son concours financier, à hauteur de 2 500 000 € dans le Territoire Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour l'opération suivante :

- Protections phoniques sur la N 83 à hauteur de GUEMAR et d'OSTHEIM.

• **Opérations d'aménagement du réseau routier départemental :**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers...) dont le montant se situe en dessous de 1 900 000 € TTC.

Pour 2010 et les années suivantes, le Conseil Général prévoit d'investir 1 850 000 € pour des aménagements divers tels que :

- **l'aménagement du carrefour giratoire RD 28, RD 11 I et RD 1 bis à KIENTZHEIM,**
- **l'aménagement du carrefour RD 1 bis et RD 6 à RODERN,**
- **études sur l'aménagement du carrefour RD 1 I – III à FRELAND,**
- **des travaux de sécurisation entre OSTHEIM et RIBEAUVILLE.**

- **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables :**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 Km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, le Département a prévu de finaliser ou de réaliser les liaisons cyclables suivantes pour un montant prévisionnel 2 170 000 € :

- **la liaison LIEPVRE / BAS-RHIN,**
- **la liaison OSTHEIM / GUEMAR,**
- **la liaison KIENTZHEIM / KAYSERSBERG,**
- **la liaison KAYSERSBERG / ORBEY Tranche 1.**

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un investissement de près de 10 540 000 € en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, notamment pour :

- la restructuration de la cuisine du collège Schweitzer à KAYSERSBERG,
- la construction d'un gymnase au collège de RIBEAUVILLE,
- des travaux d'amélioration fonctionnelle au collège Reber à SAINTE-MARIE-AUX-MINES,

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général (mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations).

Sur le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, les projets suivants sont envisagés.

L'Antenne Principale de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Le Département prévoit de regrouper l'ensemble de ses services sociaux oeuvrant dans la Val d'Argent, ainsi qu'une permanence d'un animateur coordonnateur et un bureau pour les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, en réhabilitant l'ancien Hôpital CHENAL situé à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Cette organisation sur un lieu unique adapté aux besoins des professionnels pour le traitement des situations individuelles permettra de favoriser les synergies fonctionnelles et d'accroître la qualité de services rendus à la population.

L'investissement que pourrait consentir le Conseil Général pour cette réhabilitation s'élèverait à 2 600 000 €.

L'Antenne Secondaire du Pays Welche à ORBEY.

L'Antenne Secondaire du Pays Welche à ORBEY sera implantée en 2011 dans les locaux de la bibliothèque municipale d'ORBEY. Elle accueillera la permanence de l'assistance sociale du secteur et du Pôle Gériatrique, ainsi que la consultation jeunes enfants.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 5 novembre 2010,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes du Val d'Argent, représentée par Jean-Luc FRECHARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, représentée par Roger BLEU, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, représentée par Pierre ADOLPH, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- Le Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach, représenté par Louis ERBLANC, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du
- La Commune de BERGHEIM, représentée par Pierre BIHL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de FRELAND, représentée par Jean-Louis BARLIER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de KATZENTHAL, représentée par Nicole TISSERAND, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de KAYSERSBERG, représentée par Henri STOLL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de KIENTZHEIM, représentée par Joseph FRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de LAPOUTROIE, représentée par Jean-Marie MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de NIEDERMORSCHWIHR, représentée par Michel TOUSSAINT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de ORBEY, représentée par Guy JACQUEY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de RIBEAUVILLE, représentée par Jean-Louis CHRIST, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de RIQUEWIHR, représentée par Jean BUTTIGHOFFER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES, représentée par Agnès HEINRICHS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

- La Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, représentée par Claude ABEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Le présent Contrat du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1. : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1. : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Axe 5.2. : Poursuivre le développement des services à la population.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Axe 5.4 : Soutenir les politiques locales d'habitat.

Axe 5.5 : Soutenir le Développement local

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », au « vademecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires.
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordinonateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordinonateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.
Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 21 exemplaires

SAINTE-CROIX-AUX-MINES, le 08/12 /2010

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général
du Canton de RIBEAUVILLE

Le Conseiller Général du Canton de
SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Pierre BIHL

Christian CHATON

Le Conseiller Général
du Canton de LAPOUTROIE

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Guy JACQUEY

Henri STOLL

Le Président de la Communauté
de Communes du Val d'Argent

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Jean-Luc FRECHARD

Roger BLEU

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Le Président du Syndicat du
Muehlbach

Pierre ADOLPH

Louis ERBLANC

Le Maire de la Commune de
BERGHEIM

Le Maire de la Commune de
FRELAND

Pierre BIHL

Jean-Louis BARLIER

Le Maire de la Commune de
KATZENTHAL

Nicole TISSERAND

Le Maire de la Commune de
KIENTZHEIM

Joseph FRITSCH

Le Maire de la Commune de
NIEDERMORSCHWIHR

Michel TOUSSAINT

Le Maire de la Commune de
RIQUEWIHR

Jean BUTTIGHOFFER

Le Maire de la Commune de
SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Agnès HEINRICH

Le Maire de la Commune de
KAYSERSBERG

Henri STOLL

Le Maire de la
Commune de LAPOUTROIE

Jean-Marie MULLER

Le Maire de la
Commune de ORBEY

Guy JACQUEY

Le Maire de la Commune de
RIBEAUVILLE

Jean-Louis CHRIST

Le Maire de la Commune de
SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Claude ABEL

Tableaux de synthèse des projets

ANNEXES

Fiches descriptives des projets

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111**

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet : Programme d'aménagement des Bagenelles - restructuration du bâtiment technique.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Val d'Argent.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Restructuration du bâtiment technique notamment par la réfection de la toiture et de l'étanchéité globale du bâtiment.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 40 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **40 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	16 000 €					40 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les heures de régie (salaire horaire charges comprises) sont plafonnées à 15,5 € de l'heure, leur montant ne devant pas dépasser 50 % du coût de l'opération.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet : Mise en valeur touristique du Parc Lefébure.

Maîtrise d'ouvrage :

ORBÉY

Localisation du projet :

ORBÉY

Description du projet :

Amélioration de la qualité d'accueil dans ce parc historique.
Mise en perspective du passé industriel du site et de son évolution.
Préservation du patrimoine arboré séculaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Welche - Pays Welche.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 96 480 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **96 480 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **24 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	77 184 €	19 296 €					96 480 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Parc.

Remarques éventuelles :

Action visant à renforcer l'attractivité touristique de l'un des bourgs centres du Territoire de Vie.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 121

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - Wurtemberg - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

RIQUEWIHR

Localisation du projet :

RIQUEWIHR

Description du projet :

La toiture et les façades du Château des Wurtemberg doivent être entièrement restaurées. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Monuments Historiques, est prévu en 3 tranches annuelles. Le Château est occupé par le Musée de la Communication en Alsace (Musée de la Poste), 2ème musée en France dans ce domaine.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 529 047 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **529 047 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **52 905 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat				
	264 523 €	52 905 €	211 619 €				529 047 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Musée

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 122

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

**Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard -
Wurtemberg - phase 2.**

Maîtrise d'ouvrage :

RIQUEWIHR

Localisation du projet :

RIQUEWIHR

Description du projet :

La toiture et les façades du Château des Wurtemberg doivent être entièrement restaurées. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Monuments Historiques, est prévu en 3 tranches annuelles. Le Château est occupé par le Musée de la Communication en Alsace (Musée de la Poste), 2ème musée en France dans ce domaine.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 450 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **45 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat				
	225 000 €	45 000 €	180 000 €				450 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Musée

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 123

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - Wurtemberg - phase 3.

Maîtrise d'ouvrage :

RIQUEWIHR

Localisation du projet :

RIQUEWIHR

Description du projet :

La toiture et les façades du Château des Wurtemberg doivent être entièrement restaurées. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Monuments Historiques, est prévu en 3 tranches annuelles. Le Château est occupé par le Musée de la Communication en Alsace (Musée de la Poste), 2ème musée en France dans ce domaine.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 431 520 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **431 520 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **43 152 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat				
	215 760 €	43 152 €	172 608 €				431 520 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Musée

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 124

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration de l'église St-Gall.

Maîtrise d'ouvrage :

NIEDERMORSCHWIHR

Localisation du projet :

NIEDERMORSCHWIHR

Description du projet :

Restauration patrimoniale de l'église Saint Grall.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 600 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	300 000 €	60 000 €	240 000 €					600 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site

Remarques éventuelles :

Le soutien départemental ne concernera que les surfaces extérieures du bâtiment.

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Rénovation du Temple Réformé.

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Restauration à l'identique de la couverture du clocher du Temple Réformé, bâtiment structurant pour les animations culturelles du Val d'Argent (Carrefour du Patchwork, concerts...) et édifice culturel régulièrement utilisé par la Communauté Protestante de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Population locale et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 163 120 € HT ou TTC Invest ou Fenet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **163 120 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 312 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	81 560 €	16 312 €	65 248 €					163 120 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 126

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration et préservation du patrimoine historique - phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'Hôpital.

Maîtrise d'ouvrage :

KAYSERSBERG

Localisation du projet :

KAYSERSBERG

Description du projet :

Rendre leur rayonnement aux éléments patrimoniaux classés de la commune tels que la mairie, les tours de l'hôpital en réhabilitant certaines parties endommagées par le temps. Ce riche patrimoine du XVIIème siècle contribue depuis toujours à l'attractivité de la vallée auprès des touristes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 1 115 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 115 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **111 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Region 18 %			
	390 250 €	111 500 €	446 000 €	167 250 €			1 115 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

La qualité de la restauration des édifices ainsi que le nombre de visiteurs.

Remarques éventuelles :

Un diagnostic de l'état sanitaire du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques a été réalisé en 2008. Il a recensé dans les détails l'importance des travaux de réhabilitation à mettre en œuvre pour sauver un patrimoine architectural d'une richesse immense. La commune possède 35 bâtiments classés et apporte à la vallée un potentiel touristique exceptionnel.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 127

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration du mur d'enceinte de la Ville et édifices (porte Est et Tour des Voleurs)

Maîtrise d'ouvrage :

KIENTZHEIM

Localisation du projet :

KIENTZHEIM

Description du projet :

Restauration du mur d'enceinte classé monument historique pour partie et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Mur datant du XIV^{ème} siècle (1375), remanié au XVI^{ème} siècle (1573)

Dernière restauration importante du mur : 1996

Linéaire du mur à restaurer : 962 mètres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 296 700 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **296 700 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **29 670 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	148 350 €	29 670 €	118 680 €					296 700 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

Les coûts présentés sont relatifs aux travaux d'urgence à effectuer sur les remparts.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 128

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 1

Maîtrise d'ouvrage :

BERGHEIM

Localisation du projet :

BERGHEIM

Description du projet :

Le centre ville est blotti dans ses remparts, et la municipalité mène depuis plusieurs années une campagne de restauration et de consolidation de ces linéaires de pierres et de maçonneries. Elle souhaite maintenant se pencher sur la question des tours qui font partie intégrante des remparts nord. L'objectif principal consiste en la prise de mesures de sécurité vis-à-vis des toitures des tours. Celles-ci présentent de nombreuses infiltrations, il s'agit d'éviter toute dégradation ultérieure.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 346 840 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **346 840 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **34 684 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	173 420 €	34 684 €	138 736 €					346 840 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 129

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 2

Maîtrise d'ouvrage :

BERGHEIM

Localisation du projet :

BERGHEIM

Description du projet :

Le centre ville est blotti dans ses remparts, et la municipalité mène depuis plusieurs années une campagne de restauration et de consolidation de ces linéaires de pierres et de maçonneries. Elle souhaite maintenant se pencher sur la question des tours qui font partie intégrante des remparts nord. L'objectif principal consiste en la prise de mesures de sécurité vis-à-vis des toitures des tours. Celles-ci présentent de nombreuses infiltrations, il s'agit d'éviter toute dégradation ultérieure.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 451 770 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **451 770 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **45 177 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	225 885 €	45 177 €	180 708 €					451 770 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 211**

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Kaysersberg.

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 85 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **85 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **42 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	42 500 €	42 500 €					85 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.



Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 212

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport - création d'une navette bus "marchés de Noël" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1

Maîtrise d'ouvrage :

Département du Haut-Rhin

Localisation du projet :

COLMAR - Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

Création, organisation, fonctionnement, et promotion d'une navette de bus cadencée au départ de Colmar (Gare et Unterlinden) desservant les marchés de Noël de Kaysersberg durant les 4 samedis et dimanches de l'Avent.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar, Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Visiteurs des marchés de Noël

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 29 400 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **29 400 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **14 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage CG 68	CCVK	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région					
	14 700 €	7 350 €	7 350 €					29 400 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation des navettes

Remarques éventuelles :

La maîtrise d'ouvrage de la navette est assumée, pour des raisons de simplification administrative, par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de ses marchés sur les lignes régulières départementales.

Le projet pourrait évoluer lors d'une seconde phase (2012 - 2013) au regard des résultats de ces deux premières années d'utilisation.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 213

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Etude visant à organiser le partage de la voirie.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Kaysersberg.

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

L'objectif de cette étude-action est d'apaiser la circulation automobile et d'assurer un meilleur partage de la voirie, pour favoriser la pratique des modes doux (vélo, marche à pied...). Concrètement, l'étude-action portera sur un site identifié comme problématique dans chacune des dix communes de la vallée, notamment aux abords de l'école. Elle doit permettre de proposer le dispositif le plus adapté, en fonction des enjeux et du contexte local (réglementation, signalisation, ...) et de proposer les éventuels aménagements à réaliser.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 65 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 65 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 13 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	52 000 €	13 000 €					65 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 214**

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport. Phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 88 800 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **88 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **44 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	44 400 €	44 400 €					88 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Etude globale sur les déplacements et la mobilité.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Description du projet :

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 de la charte intercommunale d'aménagement et de développement approuvée en octobre 2009 intitulé "Développer des modes de transports alternatifs à la voiture".

Objectif : Mener une vie politique volontariste en élaborant une stratégie en termes de déplacements et de transport à l'échelle de la Communauté de Communes et de sa propre périphérie (Sélestat, Colmar) en vue de favoriser, faciliter et inciter à l'utilisation des transports collectifs, des modes doux (cycles et piétons) et du covoiturage tant pour :

- les déplacements quotidiens des habitants du territoire : scolaires, domicile-travail, services de proximité, équipements structurants ...
- que pour les déplacements touristiques : amélioration de la desserte du territoire depuis les espaces périphériques (gare, territoires voisins ...) et de la desserte interne au territoire.

Résultats attendus : L'étude préalable permettra de définir plus précisément les axes de développement souhaité en matière de déplacements sur le territoire et hors du territoire, d'évaluer la faisabilité des projets ainsi que d'identifier des acteurs et partenaires concernés.

Réalisation de l'étude

- élaboration d'un diagnostic permettant de faire ressortir les habitudes et les besoins des habitants et des touristes, d'analyser l'offre existante en matière de desserte en transports collectifs et de modes doux afin d'identifier les atouts et faiblesses du territoire
- définition des enjeux,
- définition d'un programme d'actions détaillant les mesures et moyens, à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif initial, les résultats attendus, le calendrier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Public visé :

Tout public (habitants et touristes).

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2 010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 35 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct**Participation départementale :**

▶ Base subventionnable retenue : 35 000 €

▶ Taux d'intervention : 50%

▶ Montant de la subvention : 17 500 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	17 500 €	17 500 €						35 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 216**

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Val d'Argent.

Localisation du projet :

Val d'Argent.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 311**

Enjeu : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet : Création d'un complexe multisports intercommunal.

Maîtrise d'ouvrage :

LAPOUTROIE

Localisation du projet :

HACHIMETTE

Description du projet :

Le projet est développé à une échelle intercommunale (5 communes associées : LAPOUTROIE - ORBEY - FRELAND - LE BONHOMME - KAYSERSBERG), il consiste à aménager un plateau sportif sur l'emplacement de l'actuel terrain de football d'Hachimette qui comprend un hall de tennis couvert avec 2 terrains intérieurs destinés à l'ensemble des clubs de la vallée, 2 terrains de tennis extérieurs, un terrain de base-ball (3ème club du Haut-Rhin), vestiaires, VRD.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg - Pays Welche.

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **200 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			ORBEY	KAYSERSBERG	FRELAND	LE BONHOMME	
	200 000 €	200 000 €	192 000 €	336 000 €	40 000 €	32 000 €	1 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de licenciés.
Utilisation de l'équipement par la population de la Vallée.

Remarques éventuelles :

Une participation significative de l'ensemble des communes concernées est demandée pour caractériser le caractère intercommunal de l'équipement.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 321

Enjeu : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Intitulé du projet : Création d'un centre équestre.

Maîtrise d'ouvrage :

RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

RIBEAUVILLE

Description du projet :

Création d'un centre d'activités équestres s'inscrivant dans la politique de développement de l'offre de loisirs et de tourisme. Le projet global portera sur la réalisation de 5 phases de travaux étalés sur plusieurs années et estimés à plus de 5 millions d'€. L'équipement réalisé permettra d'offrir au Territoire un équipement inexistant à ce jour dans le Centre Alsace.

Aire géographique de rayonnement du projet :

centre alsace

Public visé :

Scolaires, touristes, pratiquants sportifs

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 2 165 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 165 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **216 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 948 500 €	216 500 €					2 165 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le soutien portera uniquement sur les phases 1 et 2 du projet.
La Ville de RIBEAUVILLE s'engage à définir avec le gestionnaire de l'équipement une politique tarifaire mesurée permettant la pratique des sports équestres à une large part de la population, notamment les jeunes.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 411

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Modernisation de la salle de spectacle et de cinéma "le Cercle".

Maîtrise d'ouvrage :

ORBEY

Localisation du projet :

ORBEY

Description du projet :

Déplacement de la cabine de projection.
Acquisition d'un équipement de projection numérique.
Aménagement de loges.
Remplacement du chauffage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Welche - Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 120 600 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **120 600 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **24 120 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			association de gestion du cinéma					
	66 480 €	24 120 €	30 000 €					120 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entrées annuelles et nombre de spectacles donnés

Remarques éventuelles :

Action visant à renforcer l'attractivité touristique de l'un des bourgs centres du Territoire de Vie.

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Réfection du théâtre.

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Le théâtre est un bâtiment structurant pour toutes les animations culturelles du Val d'Argent, le rayonnement des manifestations est international en particulier lors du Carrefour du Partchwork et de la Bourse aux Minéraux qui drainent environ 25 000 personnes de tous les continents.

Le projet consiste à rénover quelques parties du bâtiment et surtout renouveler l'ensemble de l'équipement scénique qui à plus de 20 ans. Le matériel est obsolète et il n'est plus aux normes. Il est donc prévu :

- réfection des portes d'entrée, du sol et du 1er étage,
- réfection du foyer, salle cinéma très vétuste,
- aménagement de la scène : remplacement de la structure (poutres), modification de la rampe pour l'apport de matériel, rideaux, renouvellement des équipements sonores et de l'éclairage scénique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 413

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres.

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

Description du projet :

Remise en état d'une salle spécifique de spectacle, en lien avec une forte tradition théâtrale de la commune, le Centre Socio Culturel du Val d'Argent et avec la médiathèque de secteur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

Tout Public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 448 335 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **448 335 €**
- ▶ Taux d'intervention : **13,4%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	388 335 €	60 000 €					448 335 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'événements organisés.

Remarques éventuelles :

Les heures de régie (salaire horaire charges comprises) sont plafonnées à 15,5 € de l'heure, leur montant ne devant pas dépasser 50 % du coût de l'opération.

Les heures de bénévolat sont prises en compte dans la dépense subventionnable à raison de 6,50 € par heure.

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Intitulé du projet : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Val d'Argent.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Il s'agit de faire cohabiter dans un même lieu deux thématiques fortes qui sont inscrites dans l'histoire humaine de la Vallée : l'exploitation minière et la production textile. Regrouper le Centre d'interprétation et le Musée textile au sein de l'Espace Edler - Lepavec apportera une complémentarité entre deux sites touristiques ayant vocation à mettre en valeur le patrimoine local.

Le coût présenté tient compte de l'aménagement muséal interne et externe.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les populations locales et touristiques

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 511**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Extension de la ZA intercommunale labellisée dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique.

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muelbach.

Localisation du projet :

BERGHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activités et à proximité de la future pépinière d'entreprises, il s'agit de procéder à la viabilisation des terrains disponibles afin de répondre aux demandes d'implantation d'entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Entrepreneurs, industriels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 512**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Etude de faisabilité d'une zone d'activités communautaire à SIGOLSHEIM.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de Kaysersberg.

Localisation du projet :

SIGOLSHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du SCOT, les élus du territoire ont inscrit la création à Sigolsheim d'un site d'activités communautaire. Ce site est envisagé en bordure de la RD1bis, à proximité des deux zones existantes : la zone industrielle (Distillerie) et la zone artisanale du Stade. L'action vise à apporter aux élus l'ensemble des éléments de décision préalables à la faisabilité du projet à moyen terme (localisation, intégration environnementale, potentiel d'entreprises, spécialisation d'activités...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 30 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	6 000 €					30 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

décision sur la faisabilité du projet de site d'activités

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 513**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Aménagement d'un multiservice rural.

Maîtrise d'ouvrage :

KATZENTHAL.

Localisation du projet :

KATZENTHAL.

Description du projet :

Rénovation d'un local (isolation, chauffage, sanitaire, vitrines, accès, électricité) afin d'y installer un multiservice rural (produits alimentaires, point poste ...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

KATZENTHAL et environs

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 521**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population.

Intitulé du projet : **Projet de restructuration de la Maison Jean Macé à BEBLENHEIM en structure multi accueil.**

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

BEBLENHEIM.

Description du projet :

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de la charte intercommunale d'aménagement et de développement approuvée en octobre 2009 intitulé « Maintenir et adapter le service enfance-jeunesse aux demandes et à l'évolution démographique du territoire ».

Objectif : Offrir un service de garde adapté aux besoins de la population.

La Communauté de Communes, au travers de sa compétence "Enfance-Jeunesse", a mis en place, depuis 1995, un réseau de trois multi-accueils, onze centres de loisirs et périscolaires et un relais assistantes maternelles.

Cette politique à destination des 0-18 ans se trouve confortée par le renouvellement de la signature d'un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF en 2008.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la structuration du territoire enfance, par l'amélioration et le développement des actions et aménagements : ainsi a-t-elle projeté la création d'une structure Multi accueil de 25 enfants et d'un périscolaire de 30 enfants.

Ce multi accueil remplacera celui devenu vétuste (rapport PMI) et inadapté aux enjeux éducatifs actuels tout en portant sa capacité d'accueil de 20 à 25 enfants.

Le périscolaire sera hébergé dans les locaux de la maison de retraite

« Petit Château » permettant par ailleurs de promouvoir un lien intergénérationnel et de poursuivre les activités pédagogiques entreprises en ce sens par l'équipe du Multi accueil.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 522**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population.

Intitulé du projet : Construction d'une Maison Médicale.

Maîtrise d'ouvrage :

FRELAND.

Localisation du projet :

FRELAND.

Description du projet :

Construction d'un bâtiment répondant aux normes BBC destiné à regrouper deux cabinets pour médecin, deux cabinets d'infirmière, un cabinet de kinésithérapeute ainsi que quatre logements pour personnes âgées.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Welche et Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 541**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutien aux politiques locales de l'habitat.

Intitulé du projet : Etude de définition d'un PLH à l'échelle des deux Communautés de Communes.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Ribeauvillé - CC de la Vallée de Kaysersberg

Localisation du projet : Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

La démarche PLH comporte un diagnostic, puis la définition des objectifs et principes, la définition des actions et des moyens notamment fonciers, le dispositif de suivi. Ces étapes seront suivies avec le concours d'un cabinet d'étude.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Promoteurs, bailleurs, habitants du Territoire, partenaires institutionnels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 80 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **80 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **24 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	56 000 €	24 000 €					80 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les services départementaux et les partenaires associés du Conseil Général (ODH notamment) devront être invités à participer aux travaux de la Communauté de Communes.

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :
Communautés de Communes.

Localisation du projet :
Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de Développement Généraliste :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- * Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- * Communauté de Communes du Val d'Argent.

Aire géographique de rayonnement du projet :
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **576 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **576 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **288 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	288 000 €	288 000 €					576 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 1ers Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de Communes.

Localisation du projet :

Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un premier poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- * Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- * Communauté de Communes du Val d'Argent.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

384 000 €

~~HT~~ ou TTC

~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **384 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **115 200 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	268 800 €	115 200 €					384 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 2 nds Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :
Communautés de Communes.

Localisation du projet :
Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, seule la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg bénéficie d'un second poste d'Agent de développement spécialisé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 128 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **128 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	102 400 €	25 600 €					128 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".
Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Porteurs de projets de développement local.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Autres annexes

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIEMONT, VAL D'ARGENT, PAYS WELCHE 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- ▶ Communauté de Communes du Val d'Argent
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Ribeauville
- ▶ Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach
- ▶ Commune de BERGHEIM
- ▶ Commune de FRELAND
- ▶ Commune de KATZENTHAL
- ▶ Commune de KAYSERSBERG
- ▶ Commune de KIENTZHEIM
- ▶ Commune de LAPOUTROIE
- ▶ Commune de NIEDERMORSCHWIHR
- ▶ Commune de ORBEY
- ▶ Commune de RIQUEWIHR
- ▶ Commune de RIBEAUVILLE
- ▶ Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES
- ▶ Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

[WWW.cg68.fr](http://www.cg68.fr)

Contrat de Territoire de Vie
de Colmar,
Fecht et Ried
2010 - 2013

Document de travail

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



*Plus de **500 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie pour la période **2010-2013***

**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Un Territoire de Vie est un espace délimité naturellement où se déroule l'essentiel de la vie de ses habitants : travailler, aller à l'école, pratiquer un sport, faire ses courses, aller chez le médecin... Il englobe plusieurs cantons.

Colmar, Fecht et Ried forme en ce sens, un Territoire de Vie à part entière.

Face à cette réalité quotidienne et à ce besoin de proximité, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'engager une politique ambitieuse de territorialisation. Depuis 3 ans, il renforce sa présence aux côtés des habitants et développe, avec les acteurs locaux, des projets qui tiennent compte des attentes et des atouts de chaque Territoire de Vie.

Cette politique de territorialisation trouve tout son sens aujourd'hui à travers la mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried. Elaboré par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure. Ce « bien faire ensemble » est aussi nécessaire pour optimiser les moyens financiers de chacun.

Au final, en conjuguant ainsi nos projets, nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires.

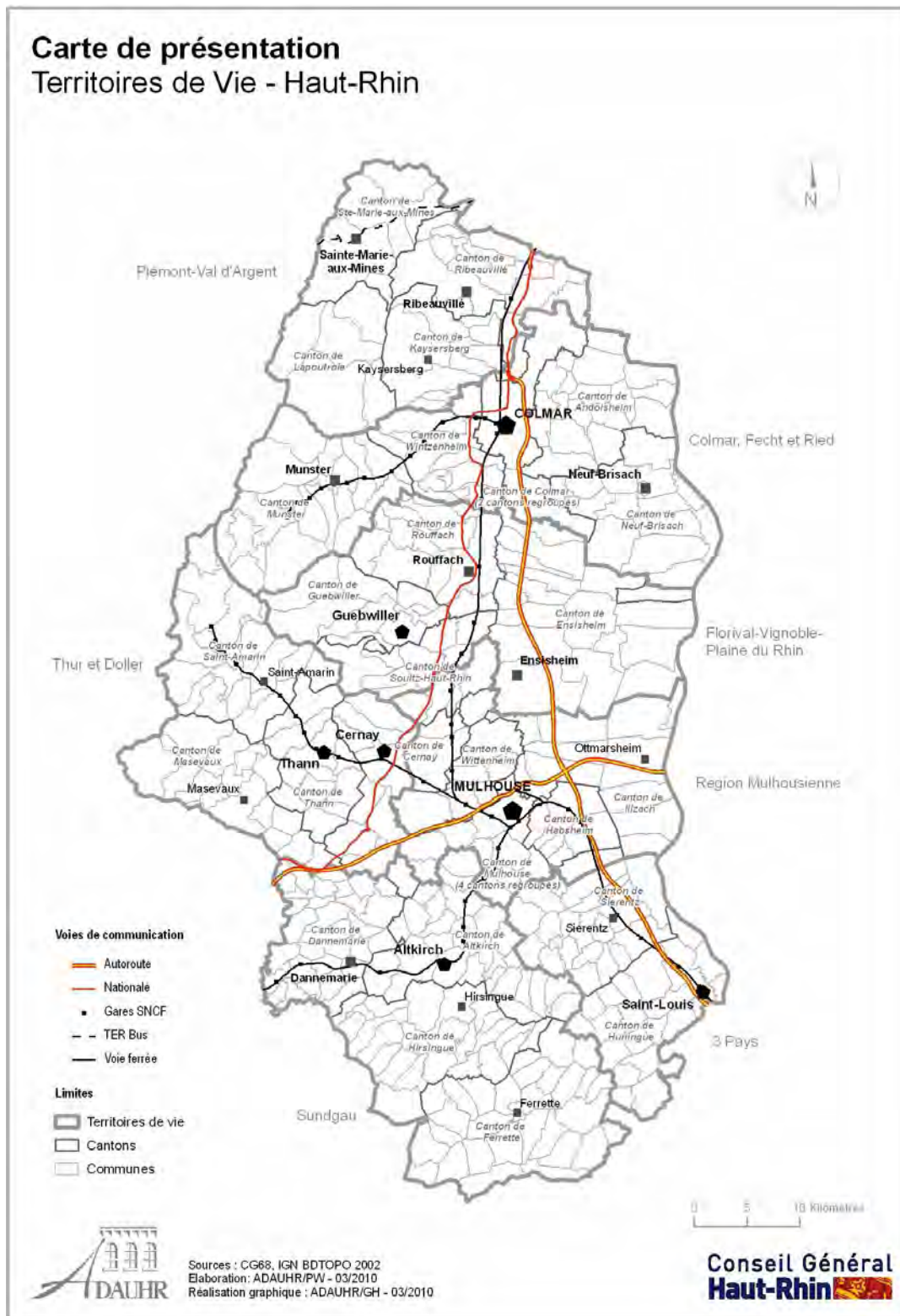
Que tous les partenaires en soient remerciés !

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner'.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Canton de WINTZENHEIM



Guy DAESSLE

Conseiller Général

10 communes

EGUISHEIM | HERRLISHEIM-PRES-COLMAR | HUSSEREN-LES-CHATEAUX | OBERMORSCHWIHR | TURCKHEIM |
VOEGLINSHOFFEN | WALBACH | WETTOLSHEIM | WINTZENHEIM | ZIMMERBACH

18 620 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 80,59 Km²

Canton de MUNSTER



Pierre GSELL

Conseiller Général

16 communes

BREITENBACH | ESCHBACH-AU-VAL | GRIESBACH-AU-VAL | GUNSBACH | HOHROD | LUTTENBACH |
METZERAL | MITTLACH | MUHLBACH-SUR-MUNSTER | MUNSTER | SONDERNACH | SOULTZBACH-LES-BAINS
| SOULTZEREN | STOSSWIHR | WASSERBOURG | WIHR-AU-VAL

16 194 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 195 ,27 Km²

Canton de COLMAR - SUD



Frédéric HILBERT

Conseiller Général

2 communes

COLMAR | SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

42 801 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 25,86 Km²

Canton de COLMAR - NORD



Brigitte KLINKERT

2^{ème} Vice-Présidente du Conseil Général

1 commune

COLMAR

24 456 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 66,50 Km²

Canton de NEUF-BRISACH



Hubert MIEHE

Conseiller Général

16 communes

ALGOLSHEIM | APPENWIHR | BALGAU | BIESHEIM | DESSENHEIM | GEISWASSER | HEITEREN |
HETTENSCHLAG | LOGELHEIM | NAMBSHEIM | NEUF-BRISACH | OBERSAASHEIM | VOGELGRUN |
VOLGELSHEIM | WECKOLSHEIM | WOLFGANTZEN

15 066 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 157,074 Km²

Canton de KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

1 commune du Canton sur le Territoire de Vie
INGERSHEIM

4583 habitants (pop municipale INSEE RP 2007)

Canton d'ANDOLSHEIM



Eric STRAUMANN

Conseiller Général

18 communes

ANDOLSHEIM | ARTZENHEIM | BALTZENHEIM | BISCHWIHR | DURRENENTZEN | FORTSCHWIHR | GRUSSENHEIM | HOLTZWIHR | HORBOURG-WIHR | HOUSSEN | JEBSHEIM | KUNHEIM | MUNTZENHEIM | RIEDWIHR | SUNDHOFFEN | URSCHENHEIM | WICKERSCHWIHR | WIDENSOLEN

22 127 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 140,35 Km²

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE COLMAR, FECHT ET RIED	p. 5
SOMMAIRE	p. 7
PREAMBULE	p. 11
Le Projet Pour le Haut-Rhin	p. 12
Etapes de l'élaboration du Contrat de Territoire	p. 13
Principes et finalités du Contrat de Territoire	p. 14
Structuration du Contrat de Territoire	p. 15
Chiffres clefs et moyens alloués pour le Territoire	p. 16
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIE	p. 19
Les chiffres clefs	p. 21
Le diagnostic du Territoire	p. 27
Les enjeux et les axes structurants du Territoire pour 2010-2013	p. 117
AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT	
POUR LE TERRITOIRE	p. 123
Les ressources départementales mobilisées pour le Territoire de Vie	p. 125
La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	p. 127
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	p. 133
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.....	p. 179
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 183
Article 1 : Objet du contrat	p. 186
Article 2 : Durée du contrat	p. 186
Article 3 : Contenu du contrat	p. 186
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 187
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 188
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 180
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 189
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 189
Article 6 : Gestion et suivi	p. 190
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 190
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 191
Article 7 : Evaluation	p. 191
Article 8 : Publicité et communication	p. 191
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 192
Article 9.1 : Modification	p. 192
Article 9.2 : Cessation	p. 192
Article 9.3 : Résiliation	p. 192
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 193
LES SIGNATAIRES	p. 194
ANNEXES	p. 197
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

PRÉAMBULE

LE PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Depuis 2004, de nouveaux enjeux ont émergé pour l'ensemble des Départements de France :

- à travers l'acte 2 de la décentralisation et le désengagement de l'État d'un certain nombre de secteurs, au niveau financier ou technique,
- par l'évolution du paysage territorial, et particulièrement la forte montée en puissance des intercommunalités à fiscalité propre, qui portent aujourd'hui les projets structurants en termes d'aménagement contribuant ainsi, dans le Haut-Rhin, à un désendettement significatif des communes,
- par le développement des déséquilibres territoriaux et la crise économique : les inégalités se creusent entre territoires « riches » et « pauvres », à l'échelle de la France mais aussi à des échelles plus réduites, comme celles des départements (« Dynamique et diversité des Territoires Français », Rapport de l'Observatoire des Territoires, la Documentation Française, 2005),
- en raison de la raréfaction de leurs ressources financières, les Départements font face à des dépenses obligatoires croissantes et leurs marges de manœuvre se réduisent significativement.

Face à ces enjeux, le Département du Haut-Rhin a eu la volonté de remettre en perspective ses politiques et ses modes d'intervention, et de s'interroger quant à sa place au regard de ses partenaires locaux (communes, communautés de communes et des communautés d'agglomération, syndicats, associations...).

Ainsi, le Projet Pour le Haut-Rhin a défini quatre axes de progrès pour le Département :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires,
- garantir la prospérité,
- poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général : le meilleur service au meilleur coût.

La territorialisation est au cœur de cette démarche. Basée sur l'échelle des Territoires de Vie, elle est, en effet, un processus d'amélioration permanente :

- de la qualité des services rendus,
- de l'optimisation des coûts,
- des relations partenariales avec les différents territoires,
- de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général,
- de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail internes.

La territorialisation du Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit en deux temps :

- la territorialisation des services du Conseil Général, qui s'appuie sur les projets de regroupement des lieux de présence du Conseil Général dans les territoires et la mise en place d'Antennes territorialisées,
- la territorialisation des politiques du Conseil Général, qui vise à mieux accompagner le développement et l'aménagement des territoires en passant d'une logique de guichet uniforme à une démarche de « sur-mesure » pour les Territoires de Vie, au service des Haut-Rhinois.

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, qui doit s'adapter à la diversité géographique, dans un dispositif souple et évolutif.

Évoquée dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin dès le rapport fondateur du 15 octobre 2004, la réforme des aides aux tiers trouve son aboutissement dans la mise en oeuvre de la contractualisation avec les territoires, le présent contrat de territoire en est l'incarnation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les signataires du contrat, un état des lieux des forces et faiblesses du Territoire a identifié les enjeux majeurs auxquels le Territoire doit faire face sur la durée du contrat. Ce diagnostic a permis l'identification des axes structurants de développement qui ont conduit à la hiérarchisation des principales problématiques auxquelles le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried doit répondre et ainsi définir une stratégie commune de développement.

Les orientations du contrat ainsi que les actions structurantes qui prennent place dans le contrat sont les fruits du dialogue qui s'est établi entre les acteurs du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried et le Conseil Général du Haut-Rhin à l'occasion des différentes « Rencontres du Territoire de Vie » qui ont eu lieu pour l'occasion.

1. Le 22 juin 2009 : 1ère Rencontre du Territoire de Vie du Colmar, Fecht et Ried.

La première Rencontre du Territoire de Colmar, Fecht et Ried a eu lieu le 22 juin 2009, en présence du Président du Conseil Général et de l'ensemble des élus du Territoire. Ce moment d'échange a été l'occasion de présenter les grandes orientations de la nouvelle politique de territorialisation des aides du Conseil Général.

Cette rencontre a permis de partager, à travers un diagnostic général, nos visions du territoire et des opportunités qu'il convient, ensemble, de saisir pour assurer son développement.

2. Parallèlement, tous les élus de Colmar, Fecht et Ried ont été invités à réfléchir et à recenser leurs projets structurants (communaux, intercommunaux et associatifs) pour les prochaines années et à renvoyer au Département des fiches projets.

3. L'analyse des projets.

Un groupe de travail piloté par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried a été chargé d'organiser et de définir les besoins territoriaux, de retenir les priorités directrices et d'élaborer un cadre de propositions d'actions.

Le 3 juillet 2010, les travaux du groupe de travail ont été présentés à l'occasion d'une réunion de concertation territoriale associant l'ensemble des partenaires ayant rédigé une ou plusieurs fiches projets.

Les enjeux et axes structurants de développement présentés ont été validés par les participants, la colonne vertébrale du Contrat de Territoire de Vie du Colmar, Fecht et Ried pour la période 2010-2013 a été ainsi établie.

4. Les 6 et 7 septembre 2010 : travail en groupes thématiques.

Les structures porteuses de projets ont été invitées à présenter leurs dossiers devant les Conseillers Généraux du Territoire de Vie.

4 groupes thématiques ont été organisés, selon les enjeux retenus et les projets recensés.

Ces réunions ont permis aux Conseillers Généraux d'approfondir leur connaissance des projets des partenaires locaux, et d'en esquisser la maquette contractuelle.

Au total, 109 fiches projets de 27 maîtres d'ouvrage ont été relayées et examinées.

5. Le 5 novembre 2010 : Approbation du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2010-2013 par l'Assemblée plénière du Conseil Général du Haut-Rhin.

6. Le 27 novembre 2010 : Signature officielle du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2010-2013 à l'Hôtel du Département à COLMAR, en présence du Président du Conseil Général, des Conseillers Généraux, des différents porteurs de projets inscrits dans le Contrat et de l'ensemble des élus du territoire.

LES PRINCIPES ET FINALITÉS DU CONTRAT

Le présent contrat de Territoire de Vie propose de mieux travailler avec les acteurs des territoires qui ont vocation à mettre en œuvre les projets structurants répondant aux besoins spécifiques et identifiés du Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

Ce nouveau partenariat propose de construire de nouvelles relations avec l'ensemble des partenaires du Territoire de Vie (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, associations...) à travers une démarche unique, négociée et partagée permettant le recentrage des aides départementales sur l'accompagnement des projets portés par les acteurs locaux et nécessaires au développement du Territoire de Vie.

De plus, le Conseil Général du Haut-Rhin accompagne les acteurs du Territoire de Vie et contribue aussi au développement du Territoire par le biais des actions qu'il met en œuvre, dans le cadre de ses compétences propres, à l'échelle du Territoire.

A travers cette contractualisation, il s'agit de **conjuguer nos projets**, départementaux et locaux, pour une efficacité et une efficience des actions structurantes entreprises.

Le programme d'actions du contrat de territoire est ainsi en cohérence avec les différents schémas départementaux (Schéma Gérontologique, Schéma de la Petite Enfance, Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental des Enseignements Artistiques...) et les priorités de développement identifiées collectivement pour le Territoire de Vie.

LA STRUCTURATION DU CONTRAT

Le présent Contrat du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est structuré de la façon suivante :

- **Une présentation succincte du Territoire de Vie à travers un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs du Territoire.**

Ce diagnostic a été élaboré sur la base de données collectées auprès des différents services du Conseil Général, de l'ADAUHR, des partenaires du Conseil Général (CCI, Chambre des Métiers d'Alsace, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Agence Départementale de Développement Touristique de Haute-Alsace ...) et à travers différentes études déjà menées sur Colmar, Fecht et Ried.

- **Les Enjeux partagés et les axes structurants du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour la période 2010-2013.**

- **Une partie consacrée à l'ambition d'aménagement et de développement du Département pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.**

Support de valorisation de l'action du Conseil Général, il présente les interventions menées directement par le Conseil Général pour Colmar, Fecht et Ried à travers deux volets :

- les ressources et l'ingénierie départementale mobilisées en faveur du Territoire de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention,
- la valorisation des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La présente partie est développée à titre indicatif. Elle n'est pas contractualisée. Elle témoigne néanmoins de la présence des politiques départementales sur le territoire et des moyens qui sont alloués par le Conseil Général en conséquence.

- **Une partie consacrée aux projets du Territoire**

Il constitue le coeur du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des Partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2010-2013 lors de sa réunion plénière du 5 novembre 2010.

Les projets retenus sont identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe du Contrat de Territoire de Vie.

LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED.

Proche de vous, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants.

Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.

A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.

Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2010, l'ensemble de ces interventions représente un investissement de **95 800 000 €** au profit des différents partenaires du Conseil Général, soit **383 200 000 €** sur la période 2010 - 2013.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, le Département mobilise une ressource humaine dont le coût peut être évalué à 15 300 000 € par an, soit 61 200 000 € sur la période 2010 – 2013, sur le Territoire Colmar, Fecht et Ried.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **50 300 000 €** en faveur du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés, aux côtés des Communes, des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération et des associations partenaires pour permettre le bien vivre de tous.

Dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried, le Département mobilise dès à présent 8 400 000 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur une enveloppe prévisionnelle de 10 millions d'euros pour la période 2010-2013.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement des Territoires de Vie et investit massivement pour contribuer à leur réussite. Ainsi, pour la période 2010 – 2013, l'investissement total du Département est estimé à **503, 1 millions d'euros en faveur de Colmar, Fecht et Ried.**

	pour 2010	2010 / 2013
Engagement financier global du Département sur le Territoire :		503 100 000 €

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		111 500 000 €
L'investissement humain :	15 300 000 €	61 200 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie.		50 300 000 €

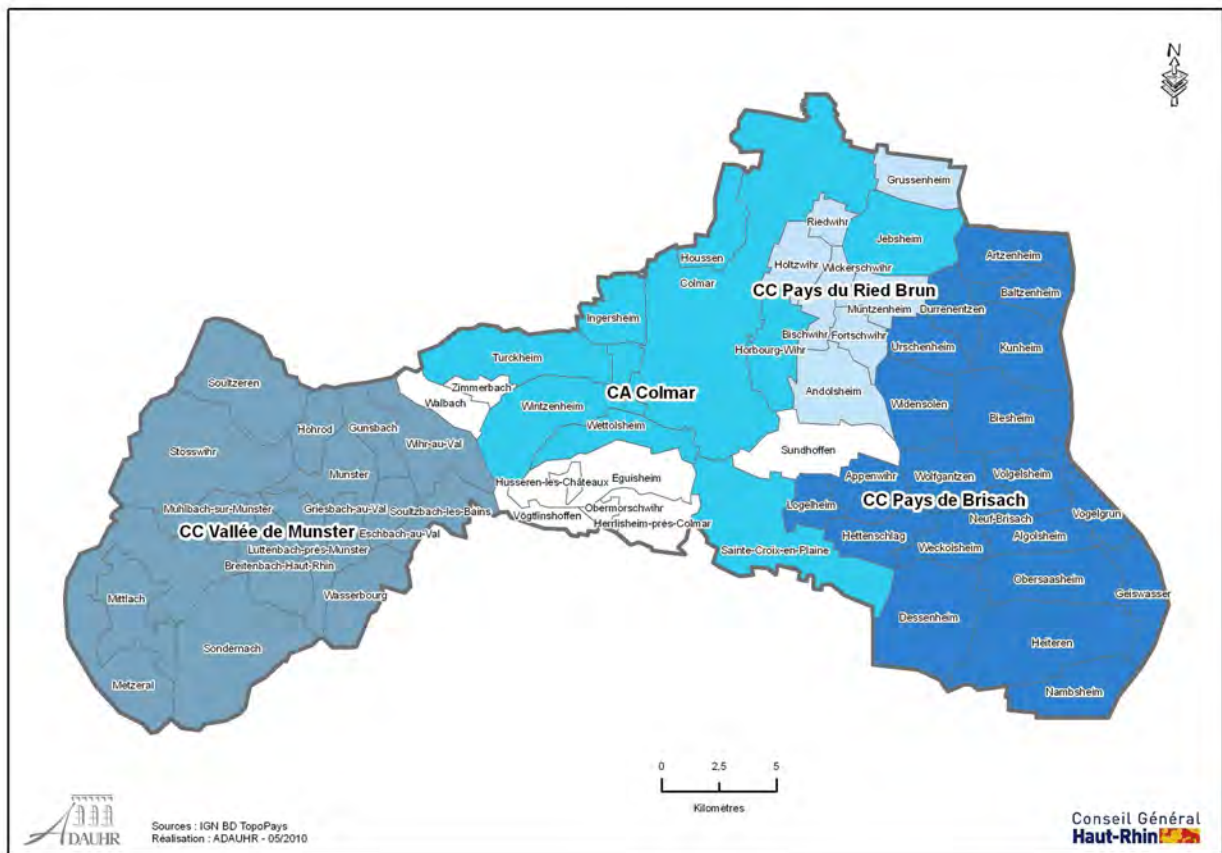
L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie.	95 800 000 €	383 200 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie.	60 400 000 €	241 600 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	7 700 000 €	30 800 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	3 300 000 €	13 200 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	1 000 000 €	4 000 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	7 500 000 €	30 000 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	2 300 000 €	9 200 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.	3 500 000 €	14 000 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.	8 400 000 €	33 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.	1 600 000 €	6 400 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	100 000 €	400 000 €

Le soutien financier de nos partenaires : les projets du Territoire.		8 400 000 €
---	--	--------------------

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Les **Chiffres Clefs** du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Ces chiffres sont issus du diagnostic du Territoire de Vie, leurs sources sont précisées dans le diagnostic



Données générales (INSEE)

Population totale (2007)	: 153 000 hab.
Population municipale (2007)	: 149 927 hab.
Ménages (2006)	: 62 173
Superficie	: 663,5 Km ²
Cantons	: 6 + 1 partiel
Communes	: 63
Communautés d'Agglomération	: 1
Communautés de Communes	: 3
Communes hors EPCI	: 8
Antennes du Conseil Général	: 2

Contexte Socio-Economique (INSEE)

Population active (2006)	: 67 173
Taux de chômage (nov. 2009)	: 7,1 %
Emplois totaux offerts (2006)	: 69 832
Bénéficiaires RSA (CG68 - 2010)	: 2 727
Zones affectées à des ZAE (ADAUHR - mars 2008)	: 2 657 ha
Entreprises et établissements (Sirene - 2009)	: 11 578
Travailleurs frontaliers (2006)	: 526

Habitat / Logement (INSEE - 2006)

Logements (INSEE 2006)	: 69 033
Maisons	: 31 800
Appartements	: 36 795
Logements locatifs publics aidés	: 11 293
Logement locatifs	: 27 049
Loyer moyen en locatif privé (Adil-ODH68 - 2008)	: 7,11 à 8,39 €/m ²
Logements vacants	: 4 365

Culture et patrimoine (CG68 - 2009)

Ecoles de musique	: 17
Structures d'enseignement de la danse	: 2
Lieux d'enseignement du théâtre et de la musique	: 2
Musées	: 8
Bibliothèques - Médiathèques	: 10
Inscriptions aux Médiabus du CG	: 5,7 % de la pop.

Tourisme

Pistes et itinéraires cyclables (CG68 - 2010)	: 47 Km
Hébergement (ORT - 2009)	: 18 777 lits
Offices de Tourisme	: 4

Sports (RES - 2010)

Equipements sportifs	: 615
Piscines publiques	: 4
Terrains de football synthétiques	: 1 (2 projets)

Transports et déplacements (ADAUHR - 2010)

Km de RD (CG68 - 2010)	: 408 Km
Gare d'Arrêt TER	: 16
Lignes de bus interurbains	: 17
Unités routières	: 2

Environnement / Cadre de vie (CG68 - 2009)

GERPLAN	: 2 signés et 1 en cours d'élaboration
Surface boisée (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 25 900 ha
Surface agricole (CIGAL-BD OSC - 2002)	: 33 160 ha
Exploitations agricoles (RGA - 2000)	: 1 629
Stations d'épuration	: 13
Communes assainies	: 56
Déchetteries	: 8

Personnes âgées (CG68 - 2009)

Population de plus de 65 ans : 23 514 hab.
(INSEE - 2006)

EHPAD
habilité à l'aide sociale : 1 254 places

EHPAD
non habilité à l'aide sociale : 19 places

Unité de soins de longue
durée habilitée à l'aide sociale : 230 places

Service d'accueil de jour : 15 places

Unité de vie protégée : 83 places

Hébergement temporaire : 22 places

Bénéficiaires APA à domicile : 1 282

Personnes handicapées (CG68 - 2009)

Bénéficiaires carte d'invalidité : 4 768 personnes

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale (SAVS) : 3

MDPH : 1 (siège)

Foyer d'accueil spécialisé : 1 (103 places)

Foyer pour adultes
handicapés travailleurs : 2 (85 places)

Centre d'Accueil de Jour : 38 places

Hébergement temporaire : 11 places

Enfance/Jeunesse (CG68 - 2009)

Population de moins de 20 ans : 36 408 hab.
(INSEE - 2006)

Accueil de la petite enfance : 1 044 places

Nombre assistantes maternelles agréées : 943

Nombre de RAM : 5

Maison d'enfants : 3 établissements

Collèges : 9 publics
3 privés

Lycées : 7 publics

Université : 1

Les services de santé (INSEE - Sirène 2009)

Médecins généralistes : 246

Infirmiers libéraux : 143

Pôle de santé : 1 principal
5 secondaires

Centre Médico-Social (CG68 - 2010) : 6 dont 3 à Colmar

Le **D**agnostic du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Cadrage général

*Le second centre urbain départemental
et ses espaces périurbains et ruraux*

Les caractéristiques générales

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

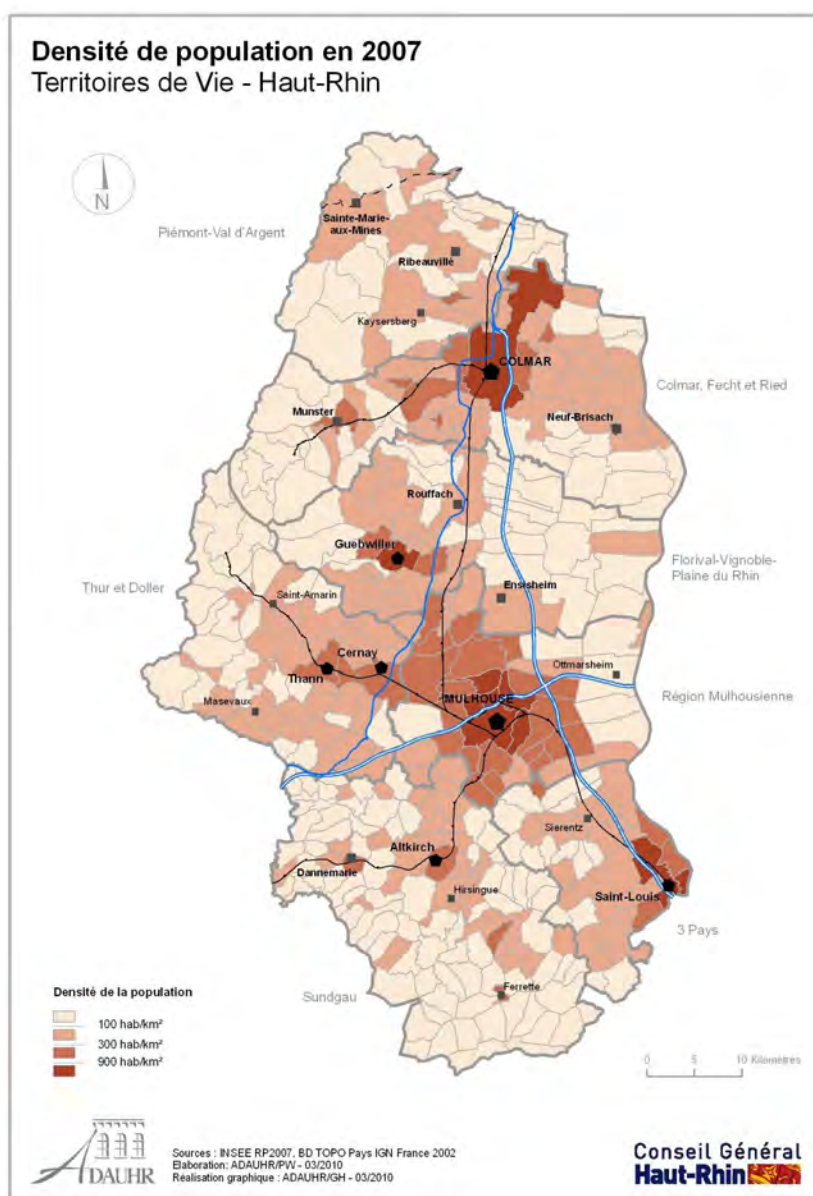
Situé au Nord du département du Haut-Rhin, le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est le seul qui traverse d'Ouest en Est l'ensemble des entités paysagères et naturelles des Vosges au Rhin.

Ce Territoire regroupe les communes périurbaines du Ried à l'Est et des Hautes-Vosges et de la vallée de la Fecht et du piémont à l'Ouest. Ces entités s'articulent de part et d'autre du centre urbain de COLMAR et de son agglomération. Le Territoire possède deux pôles urbains secondaires avec MUNSTER à l'Ouest et le tripôle NEUF-BRISACH-VOLGELSHEIM-BIESHEIM à l'Est.

Le Territoire occupe une place centrale en Alsace, à environ 70 Km de STRASBOURG et 25 Km de SELESTAT au Nord et à une quarantaine de Km de MULHOUSE au Sud. Le Territoire a également une façade directe avec l'Allemagne face à FRIBOURG dans le Bade Sud.

D'une superficie de 663,54 Km², le Territoire composé de 63 communes se partage entre communes montagnardes, fonds de vallées dans le massif vosgien à l'Ouest, de communes viticoles sur le piémont vosgien à l'Ouest et de communes de plaine à l'Est. Il s'agit du Territoire de Vie le plus grand du département.

Avec 226 habitants /Km², la densité du Territoire Colmar Fecht et Ried est la seconde la plus forte du département après la Région Mulhousienne. Cette densité moyenne cache cependant de fortes inégalités entre communes rurales peu denses à l'Ouest et au Sud-Est notamment et d'autres communes ayant de fortes densités dans l'aire urbaine de COLMAR (source : INSEE RP 2007).



La structuration administrative

Le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried se compose de 63 communes, soit 16,4 % des communes du département et compte environ 150 000 habitants (20 % de la population départementale).

Le Territoire de Vie reprend les limites du SCOT Colmar-Rhin-Vosges en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte du même nom. En attendant la finalisation et l'approbation du SCOT à l'automne 2010, c'est le schéma directeur Colmar-Rhin-Vosges approuvé en juin 2005 et réalisé par le Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement Colmar-Rhin-Vosges qui est en vigueur.

Le Territoire de Vie correspond au périmètre de l'arrondissement de Colmar, la commune d'INGERSHEIM appartenant quant à elle à l'arrondissement de RIBEAUVILLE.

À une échelle plus large, le Territoire de Vie intègre partiellement le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et le périmètre du Grand Pays de COLMAR.

Il comprend trois Communautés de Communes (Communauté de Communes de Munster, Communauté de Communes du Ried Brun et Communauté de Communes du Pays de Brisach) ainsi que la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Enfin, il est découpé en six cantons : le canton de MUNSTER, le canton de WINTZENHEIM, les cantons de COLMAR Nord et de COLMAR Sud, le canton d'ANDOLSHEIM, et le canton de NEUF-BRISACH. La commune d'INGERSHEIM qui fait partie du canton de KAYSERSBERG appartient également au Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Huit communes n'ont intégré aucun EPCI : WALBACH, ZIMMERBACH, SUNDHOFFEN et les communes de VOEGLINSHOFFEN, OBERMORSCHWIHR, HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, EGUISHEIM ET HUSSEREN-LES-CHATEAUX qui forment un regroupement continu de communes. C'est là une particularité dans un espace départemental fortement organisé en intercommunalités que l'on retrouve également dans le Territoire de Vie du Sundgau.

Enfin, divers syndicats à géométries et compétences variables (gestion forestière, gestion de l'eau, assainissement...) interviennent sur le Territoire de Vie.



L'armature urbaine

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

COLMAR (66 560 habitants) est la commune structurante qui correspond au pôle urbain principal du Territoire de Vie. Cette ville centre a créé une logique d'agglomération avec les communes d'INGERSHEIM (4583 habitants), TURCKHEIM (3 731 habitants), WINTZENHEIM (7 610 habitants) et HORBOURG-WIHR (5 005 habitants) qui forment ensemble l'agglomération urbaine colmarienne. La CAC représente près de 94 486 habitants, soit 63 % de la population du Territoire de Vie.

Une seconde logique d'agglomération avec un rayonnement secondaire sur l'Est du Territoire s'est formée autour de NEUF-BRISACH (2 134 habitants) avec les communes de VOLGELSHEIM, BIESHEIM et ALGOLSHEIM. Cette entité agglomérée regroupe 8 980 habitants. Bien que NEUF-BRISACH soit la commune centrale de cette agglomération, c'est également la commune qui a le plus faible poids démographique. Enfin, MUNSTER, quatrième ville du Territoire, avec près de 5 000 habitants, est un pôle secondaire qui joue le rôle de bourg-centre pour la vallée de MUNSTER et les Hautes-Vosges à l'Ouest.

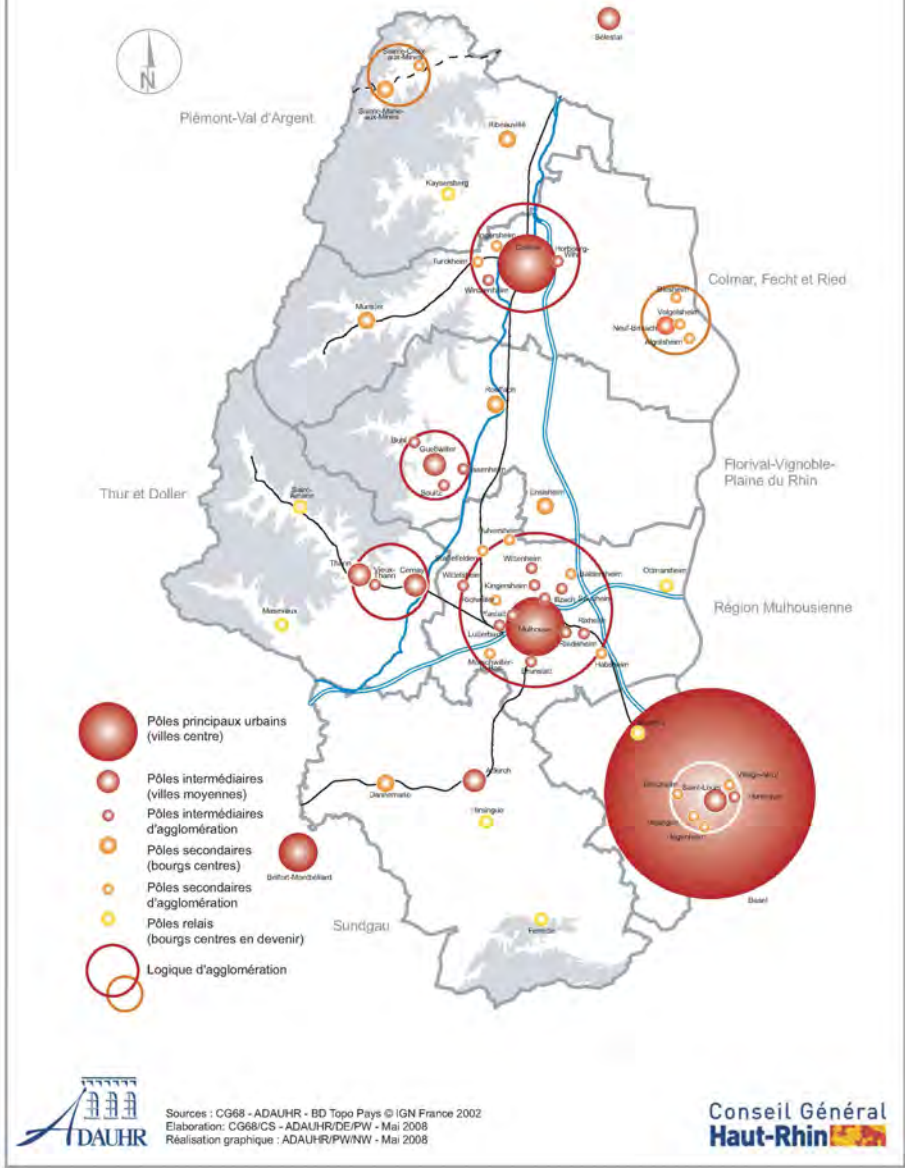
Le Territoire est constitué majoritairement de villages de petite taille :

- 52 % des communes (32) du Territoire ont moins de 1 000 habitants. Les plus petites communes telles que MITTLACH (314 habitants), GEISWASSER (326 habitants) ou encore HETTENSCHLAG (328 habitants) se situent dans le secteur des Hautes Vosges ou dans le secteur du Ried ;
- 82,3 % des communes (51) sont des villages de moins de 2000 habitants, soit près de 45 914 habitants (31 % de la population du Territoire) ;
- 8 communes ont entre 2 000 et 5 000 habitants soit 24 838 personnes (17 % des habitants) ;
- 2 communes ont entre 5 000 et 10 000 habitants, HORBOURG-WIHR avec 5 005 habitants et WINTZENHEIM avec 7 610 habitants ;
- COLMAR, la ville la plus importante regroupe, au dernier recensement de 2007, 66 560 habitants, soit 44 % des habitants du Territoire de Vie.

La hiérarchie urbaine du Territoire de Vie est très inégalitaire entre COLMAR, centre urbain, et le reste du Territoire composé de petites communes à caractère rural ou périurbain. Aucune commune ne peut contrebalancer le déséquilibre démographique présent sur le Territoire, même si MUNSTER à l'Ouest et le tripôle NEUF-BRISACH-VOLGELSHEIM-BIESHEIM à l'Est assurent des fonctions relais.

Armature urbaine

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les espaces urbains et ruraux

(Source : INSEE - RP 2006)

Le Territoire de Vie regroupe également l'ensemble des zonages établis par l'INSEE qui décrivent en six catégories les communes selon leurs caractéristiques plus urbaines ou rurales.

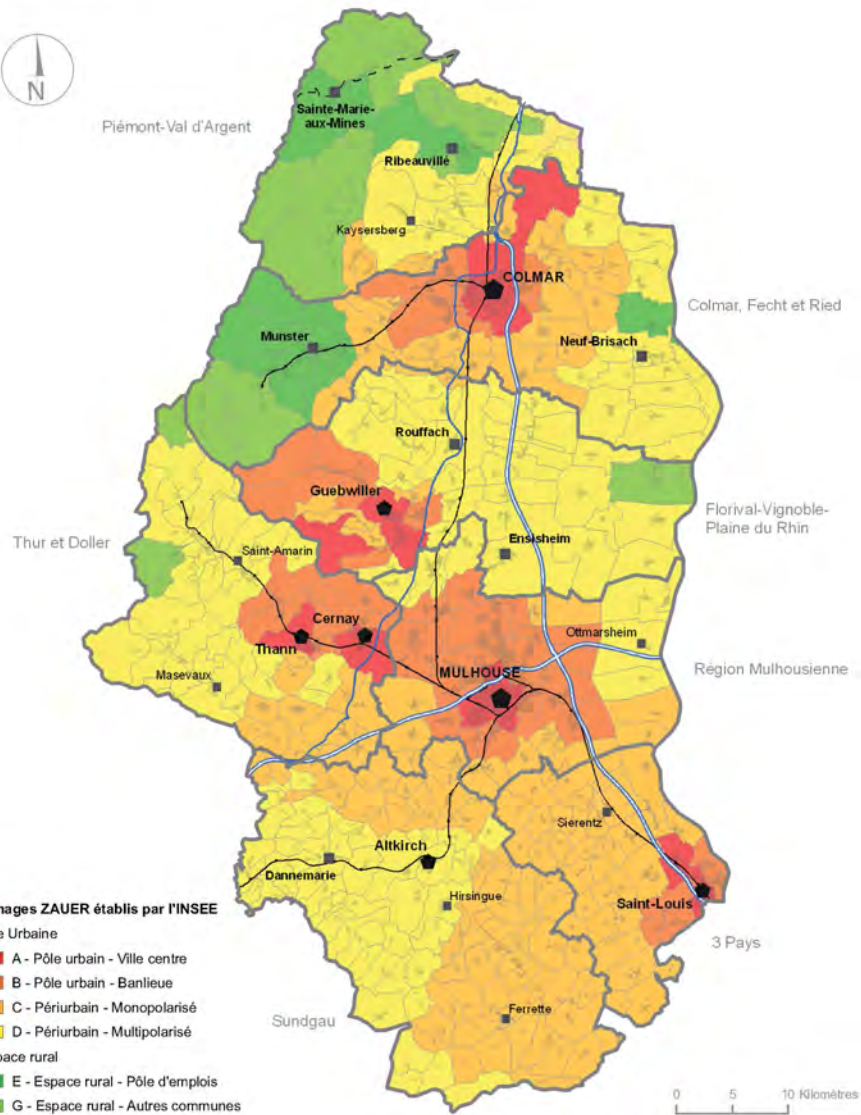
Les aires urbaines composées de :

- COLMAR est la seule commune du Territoire à être définie comme une ville centre d'un pôle urbain. C'est autour de cette ville que vont se répartir les banlieues, les zones périurbaines et les espaces ruraux selon un modèle radioconcentrique.
- les communes de banlieue se trouvent principalement au Sud-Ouest et à l'Est de COLMAR et forment l'unité urbaine colmarienne. Ces communes sont totalement tournées vers COLMAR avec qui elles entretiennent des relations strictes pour les services ou l'emploi de leurs habitants.
- au-delà de la banlieue, nous retrouvons les communes périurbaines monopolarisées qui sont sous influence stricte de l'unité urbaine de COLMAR. Elles dépendent essentiellement de la ville-centre pour l'emploi, les services et les équipements. Contrairement aux banlieues, ces communes ont gardé un caractère villageois fort même si la multiplication des lotissements habités par des personnes originaires et travaillant en ville (les rurbains) a changé le mode de fonctionnement du monde rural. L'unité urbaine et ces communes périurbaines forment l'aire urbaine de COLMAR.
- la dernière zone périurbaine regroupe les communes périurbaines multipolarisées. Ces communes de plaine à l'Est du Territoire sont à la fois sous l'influence de COLMAR, mais également de pôles secondaires internes du Territoire de Vie (NEUF-BRISACH) et de l'Allemagne.

Les espaces ruraux sont composés de :

- l'ensemble des espaces ruraux qui se concentrent à l'Ouest du Territoire dans le secteur des Vosges et de la vallée de MUNSTER. Nous pouvons opposer les communes au Nord de cet espace qui jouent le rôle de pôle d'emploi local d'équipement et de services au premier rang duquel se trouve MUNSTER et les communes au Sud de cet espace qui ont des relations limitées avec le reste du Territoire.
- à l'Est, la commune de BIESHEIM est également présentée comme un espace rural générateur d'emplois. Cette commune se démarque de ses communes voisines par une certaine autonomie grâce au nombre d'emplois (présence d'une importante zone industrielle) et de services qui s'y trouvent. La commune exerce cependant un poids trop limité pour entraîner une dépendance de ses communes voisines envers elle.

Zonage en aires urbaines 2006 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Zonages ZAUER établis par l'INSEE

Aire Urbaine

- A - Pôle urbain - Ville centre
- B - Pôle urbain - Banlieue
- C - Périurbain - Monopolarisé
- D - Périurbain - Multipolarisé

Espace rural

- E - Espace rural - Pôle d'emplois
- G - Espace rural - Autres communes



Sources : INSEE RP2006, BD TOPO Pays IGN France 2002
Elaboration: ADAUHR/PW - 04/2009
Réalisation graphique : ADAUHR/MH - 04/2009

Conseil Général
Haut-Rhin

Documents d'urbanisme

(ADAUHR - DDT 68, déc. 2009)

L'ensemble du Territoire est pratiquement couvert par les documents locaux d'urbanisme (POS/PLU). Seule la commune de SONDERNACH dispose d'une carte communale.

De nombreuses études sont en cours pour la réalisation et la révision de PLU (WOLFGANTZEN, ALGOLSHEIM, MUNSTER...). Mais la majorité des communes sont encore couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) et seules 15 communes sur 62 disposent de PLU approuvés.

⇒ Enjeux relevés :

- Favoriser les échanges entre les différentes échelles de la structure administrative ;
- Intégrer l'ensemble des communes isolées dans des EPCI ;
- Définir des politiques communes entre les différents documents d'urbanisme et chartes qui couvrent le Territoire ;
- Favoriser la transformation des documents d'urbanisme locaux en Plan Locaux d'Urbanisme encore peu présents sur le Territoire en prenant en compte les orientations du SCOT en passe d'être approuvé (fin 2010).

Population

*Une croissance démographique faible dans le centre urbain et
des espaces périurbains dynamiques*

La population et son évolution

(Source : INSEE - RP 2007 - pop municipale)

Au dernier recensement de la population de l'INSEE, la population légale du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried s'élève à 149 927 habitants, soit 20,2% de la population départementale. Il s'agit du second Territoire de Vie le plus peuplé après le Territoire de la Région Mulhousienne.

Entre 2006 et 2007, la croissance démographique a été de 1 513 habitants (croissance annuelle de 0,2 %) soit l'équivalent de la population d'une commune comme EGUISHHEIM. Sur la période 1999-2007, la croissance démographique a été de 5,1 %

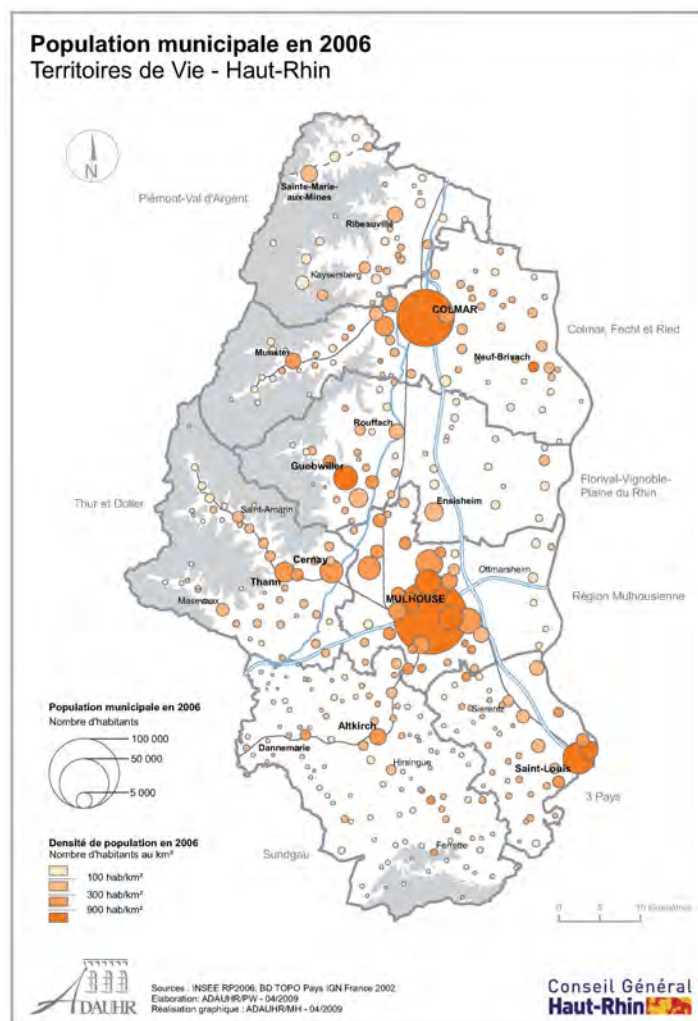
Cette dynamique de croissance légèrement inférieure à la croissance départementale (5,6 %) se place entre les fortes croissances démographiques des Territoires à dominante rurale et les faibles croissances démographiques des Territoires à prédominance urbaine comme MULHOUSE (croissance démographique de 3 % lors de ces 8 mêmes années).

La faible croissance démographique s'explique notamment par un solde naturel et migratoire faible :

- taux de variation annuel dû au mouvement naturel élevé de 0,45 % en 2006 (0,37 pour le département) ;
- taux de variation annuel dû au mouvement migratoire faible de 0,11 % en 2006 (0,30 pour le département).

Le Territoire croît surtout grâce à une croissance endogène reposant sur la dynamique démographique des populations déjà présentes dans le Territoire.

Lors de la période 1999 à 2006, le solde migratoire a bénéficié aux communes de plaine à l'Est du Territoire, dans la première couronne de l'aire urbaine de COLMAR, (RIEDWIHR, WICKERSCHWIHR, LOGELHEIM), ainsi qu'aux communes frontalières du Sud-Est (NAMBSHEIM, GEISWASSER). Ce sont essentiellement les petites communes qui ont vu arriver de nouvelles populations qui cherchent notamment à bénéficier des opportunités foncières. A l'inverse des communes de plus grande taille ont fait l'objet de départs de leurs populations (COLMAR, HORBOURG-WIHR, VOLGELSHEIM...).



La structure par âges de la population

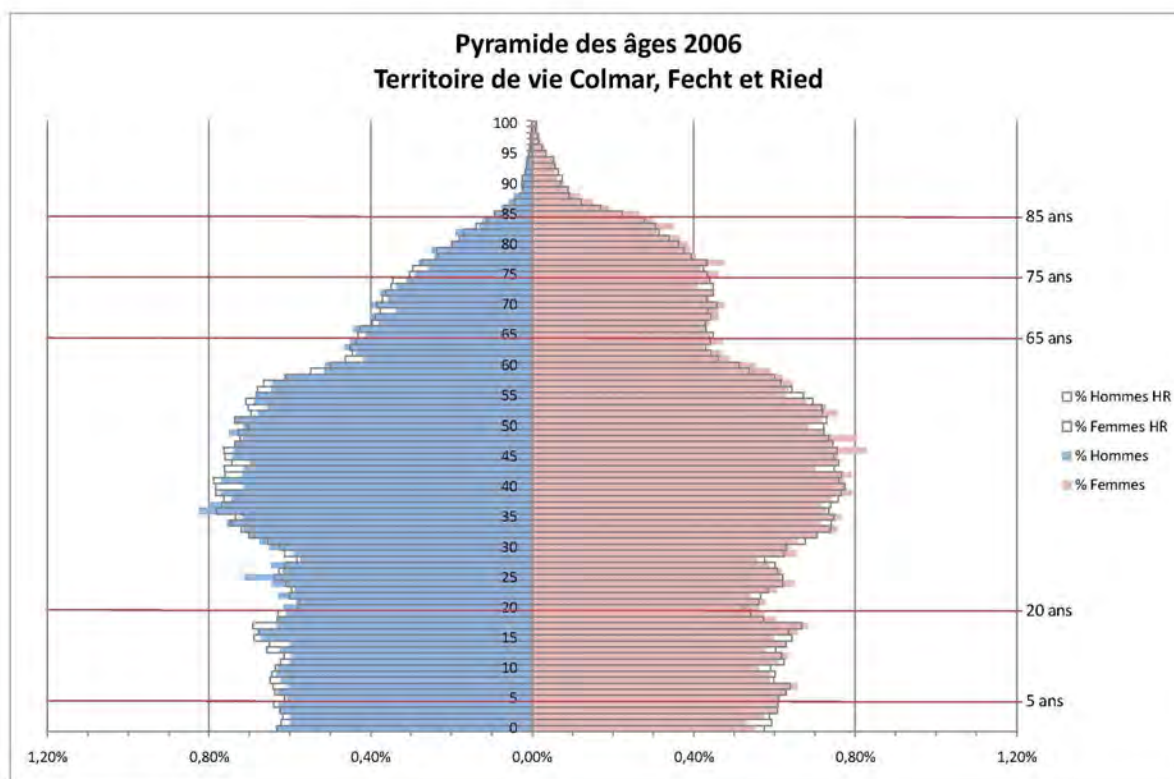
(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

La structure par âge du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est la suivante :

- 24,5 % de la population a moins de 20 ans (moyenne départementale : 25 % ; moyenne nationale : 25,1 %) ;
- 59,6 % de la population a entre 20 et 64 ans (moyenne départementale : 59,5 % ; moyenne nationale : 58,5%) ;
- 15,8 % de la population a 65 ans ou plus (moyenne départementale : 15,5 % ; moyenne nationale : 16,4 %).

Par rapport à d'autres Territoires du département, le secteur de Colmar, Fecht et Ried ne présente pas de particularité marquée dans la répartition des classes d'âges de sa population. Trois catégories se détachent nettement :

- les 30-60 ans qui sont les plus nombreux et vont entraîner une augmentation mécanique du nombre de personnes de plus de 60 ans dans les années à venir. La part la plus âgée de cette population correspond aux enfants du baby-boom.
- la seconde catégorie en effectif total dans le Territoire de Vie correspond aux moins de 30 ans qui ont une répartition par âges identique. Nous pouvons cependant observer un léger déficit des populations des 20-25 ans qui s'explique en partie par le départ de plusieurs d'entre eux pour réaliser des études dans des Territoires ayant une offre de formations supérieures plus variées et attrayantes ;
- enfin, la dernière catégorie représente les personnes âgées de 60 ans et plus qui présentent une forte inégalité entre les hommes et les femmes, beaucoup plus nombreuses. Le vieillissement de la population va faire reculer ce seuil et le nombre de plus de 85 ans va augmenter de façon importante dans un premier temps chez les femmes, puis de façon plus progressive chez les hommes d'après la pyramide des âges ci-dessous.



Source : INSEE tableaux détaillés 2006
Réalisation: ADAUHR/MH - Mars 2010

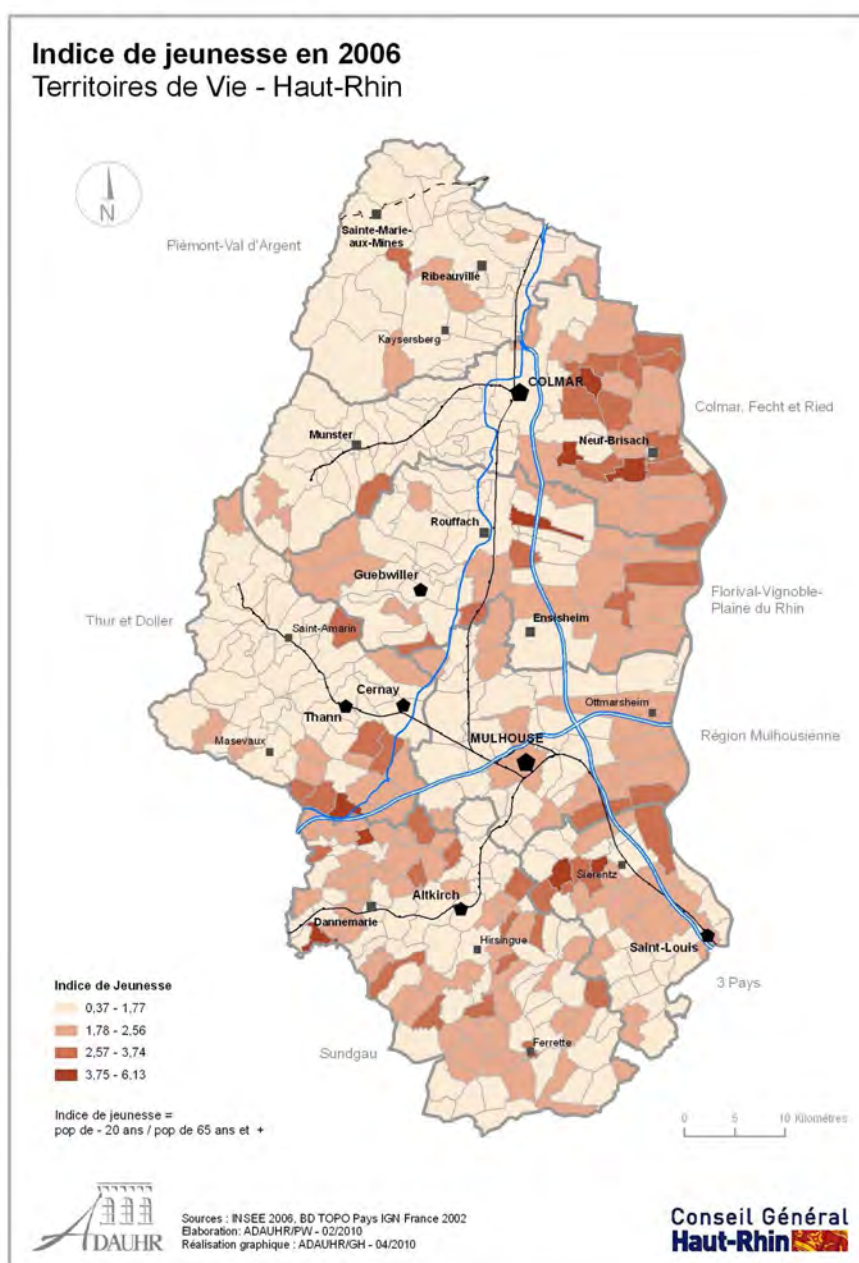
Le pourcentage correspond à la part de chaque classe (âge + sexe) par rapport à la population totale du territoire.

Nous retrouvons dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried la même dissociation que dans l'ensemble du département qui oppose l'Ouest et ses communes vosgiennes vieillissantes à l'Est, avec une proportion de jeunes plus importante.

Ce phénomène est accentué dans le Territoire de Vie où l'on retrouve plusieurs communes ayant les plus forts indices de jeunesse du département. Le taux de jeunesse correspond à la part des populations de moins de 20 ans par rapport aux populations de 65 ans et plus. Les communes de FORTSCHWIHR, WECKOLSHEIM, LOGELHEIM ont plus de 4 jeunes pour une personne de plus de 65 ans.

Alors que les communes de l'Est ont généralement plus de 2 jeunes pour une personne âgée, on retrouve pour toute les communes à l'Ouest de l'autoroute A35 moins de 1,77 jeunes pour une personne âgée (à l'exception de WASSERBOURG et MITTLACH).

Ces phénomènes s'expliquent en partie par l'urbanisation récente des communes rurales de l'Est du Territoire. De nouvelles populations s'y sont installées en bénéficiant d'un prix du foncier plus attractif (création de lotissements avec pavillons individuels) que sur le piémont et d'une accessibilité plus importante que dans les fonds de vallées et y ont ainsi apporté une nouvelle vitalité démographique et un fort renouvellement des populations.



La structure des ménages

(Source : INSEE - RP 2006 - pop municipale)

Le Territoire de Vie compte 62 173 ménages en 2006, ce qui représente 20,6% du total départemental. Les ménages se répartissent de la façon suivante :

- la part des familles monoparentales est de 12,4% (moyenne départementale de 11 % ; moyenne nationale : 8,6 %);
- la part des ménages constitués d'un couple sans enfant est de 27,7%, proche des moyennes (moyenne départementale : 28% ; moyenne nationale : 26,8 %) ;
- la part des ménages constitués d'un couple avec enfant(s) est de 31% (moyenne départementale : 34,1 % ; moyenne nationale : 29 %) ;
- la part des ménages constitués d'une personne seule est de 30,9%, au dessus de la moyenne départementale de 27,6 % (moyenne nationale : 32,8 %).

La part de ces personnes seules est plus élevée à COLMAR et dans son unité urbaine par rapport aux communes périurbaines et rurales du Territoire.

⇒ Enjeux relevés :

- **Prendre en compte le vieillissement de la population dans la moitié Ouest du Territoire en développant les services de proximité ;**
- **Adapter les politiques locales de l'habitat pour accueillir des populations plus diversifiées.**

Contexte socio-économique

Une économie tertiaire et touristique dynamique

Les caractéristiques principales de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

La part de la population active dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried est de 45,3 % de la population soit 67 173 actifs occupés, il s'agit de l'un des taux les plus élevés du département.

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) se répartissent de la façon suivante :

- Agriculteurs exploitants : 835 actifs
↳ 1,25 % (moyenne départementale : 1,0 % ; moyenne nationale : 2,2 %) ;
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 3 248 actifs
↳ 5,0 % (moyenne départementale : 4,6 % ; moyenne nationale : 6,0 %) ;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 8 262 actifs
↳ 12,4 % (moyenne départementale : 11,7 % ; moyenne nationale : 15,4 %) ;
- Professions intermédiaires : 16 355 actifs
↳ 24,5 % (moyenne départementale : 24,3 % ; moyenne nationale : 24,6 %) ;
- Employés : 18 900 actifs
↳ 28,3 % (moyenne départementale : 27,6 % ; moyenne nationale : 28,7 %) ;
- Ouvriers : 19 108 actifs
↳ 28,6 % (moyenne départementale : 30,6 % ; moyenne nationale : 23,2 %).

Le Territoire de Vie, du fait de sa structure géographique et démographique, présente des chiffres proches des normes départementales. Les catégories socioprofessionnelles supérieures (cadres et professions intellectuelles supérieures, artisans, chefs d'entreprises) sont plus présentes que dans les autres Territoires de Vie. Ces tendances sont le fruit du poids économique et urbain de COLMAR qui draine une part importante de ces CSP.

La concentration des emplois :

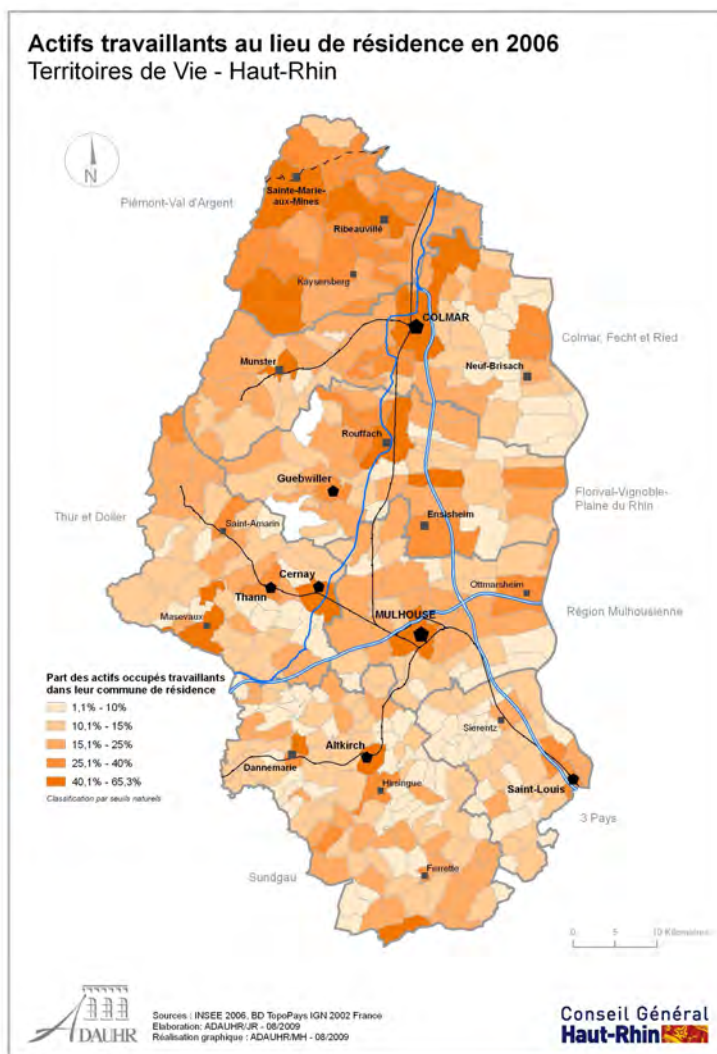
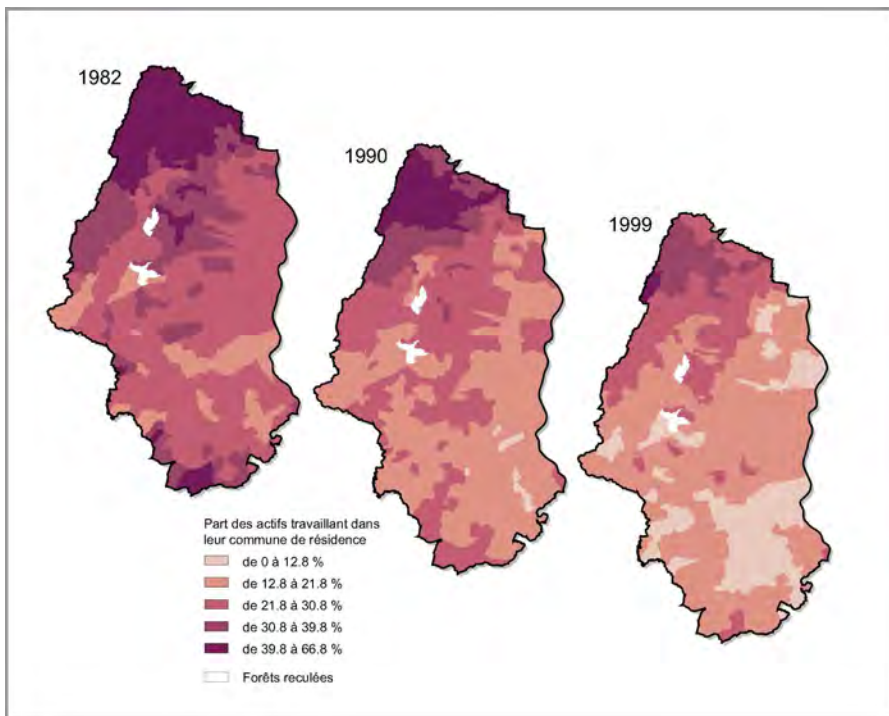
Sur les 67 173 actifs résidant et vivant dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried, 38,1 % travaillent dans leurs communes de résidence. En règle générale, la mobilité des travailleurs a augmenté sur l'ensemble du Territoire, mais le taux de concentration élevé du Territoire cache cependant des inégalités géographiques. Le caractère résidentiel acquis par les communes rurales de l'Est du Territoire lors de ces 20 dernières années est à l'origine de nombreux flux pendulaires de populations qui vont travailler en ville. Ainsi, la concentration des emplois dans ces communes de plaine a diminué et ne dépasse plus les 20% de la population active qui réside et travaille dans la même commune.

Les communes de montagne et de fonds de vallées ont également vu leurs concentrations d'emplois régresser entre 1982 et les années 2000. Cette diminution peut s'expliquer par la fermeture de nombreuses entreprises et les difficultés économiques rencontrées par le passé dans la vallée de MUNSTER qui ont imposé une hausse de la mobilité pour ses habitants, mais également par le jeu du desserrement urbain à partir de la ville-centre et de son agglomération.

Le piémont ainsi que COLMAR sont les seuls secteurs géographiques à avoir conservé un nombre important d'emplois locaux dans leurs communes. L'importance du tourisme et de la viticulture offrant un nombre élevé d'emplois dans certaines de ces communes explique la conservation de ces forts taux d'emplois dans le premier cas.

Aujourd'hui, COLMAR est la ville du Territoire qui fournit le plus d'emplois à ses habitants (environ 50% des actifs résidants), suivie de MUNSTER. Le nombre important (et la diversité pour Colmar) d'emplois dans ces communes offre davantage d'opportunités pour satisfaire les aspirations de leurs habitants.

Au final, 25,8 % de la population résidante du Territoire de Vie travaille dans une autre commune du Haut-Rhin. La proximité du Bas-Rhin explique la part relativement importante d'actifs allant travailler dans un autre département et notamment à Sélestat (4% des actifs travaillent dans un autre département).

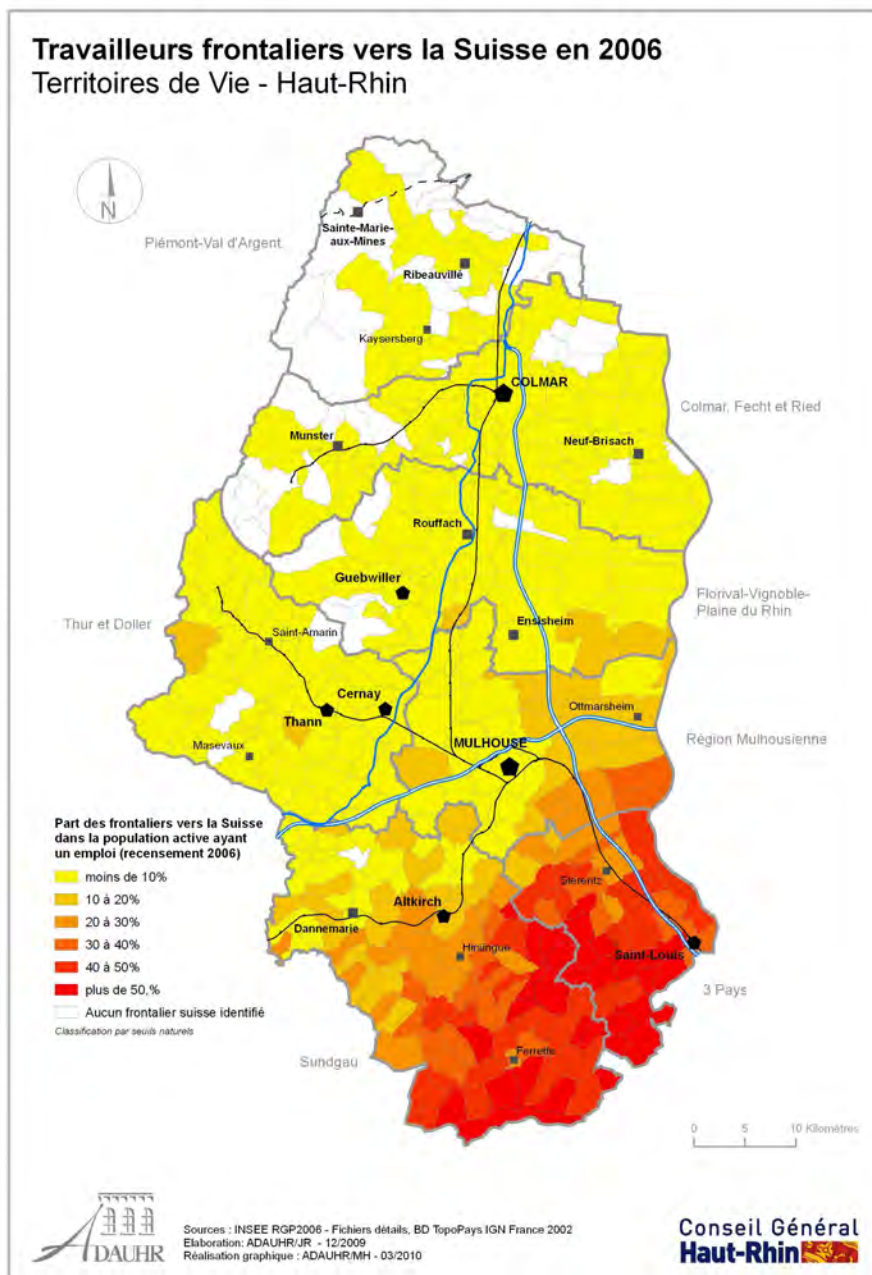


Les travailleurs frontaliers

(Source : INSEE - RP 2006)

Le taux d'actifs travaillant à l'étranger est de 4,4 %. Ces frontaliers se rendent en SUISSE ou en ALLEMAGNE. Les frontaliers travaillant en ALLEMAGNE se concentrent principalement dans les communes proches du Rhin alors que les frontaliers travaillant en SUISSE sont présents sur une plus grande partie du Territoire, notamment dans la plaine et le Ried.

Comme pour le reste du département, le nombre de frontaliers a tendance à diminuer. Ainsi, ils étaient 708 à habiter COLMAR et à travailler à l'étranger en 1999 et ils ne sont plus que 526 à occuper un emploi frontalier en 2006 (diminution de 25,7 %).



Le chômage

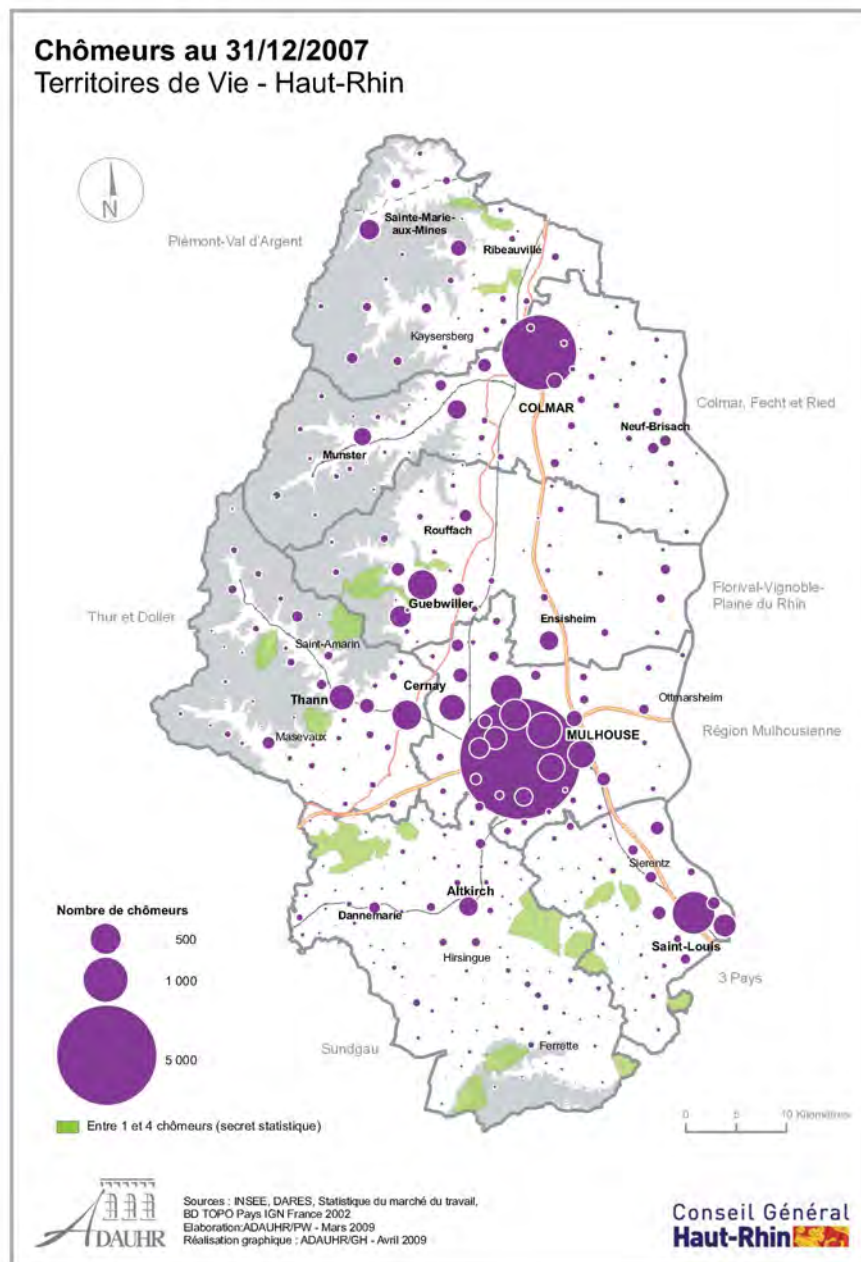
(Source : DIRECCTE Alsace – SESE - 2009)

Au troisième trimestre 2009, au sein de la zone d'emplois de COLMAR, le taux de chômage était de 7,9 % de la population active à la recherche d'un emploi avec une augmentation de 29 % en une année.

Malgré une augmentation importante du chômage, le taux reste inférieur à la moyenne régionale (8,5 %) et départementale (8,9 % avec près de 31 510 demandeurs d'emploi). On observe une croissance du chômage depuis 2007 (trimestre 1) où le taux de chômage était de 6,5 % dans la zone d'emplois.

COLMAR est la commune qui dénombre le plus de chômeurs suivie de MUNSTER, WINTZENHEIM puis NEUF-BRISACH et VOLGELSHEIM.

Outre COLMAR, le secteur qui rencontre le plus de difficultés (proportion de chômeurs la plus importante) est la haute-vallée de MUNSTER dans laquelle les activités touristiques ne suffisent pas à enrayer la montée progressive du taux de chômage induit par le retrait des activités industrielles.



L'aide à l'insertion professionnelle

(Source : CG68-CAF 2009 - 2010)

Au 31 décembre 2008, le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried compte 2 103 bénéficiaires du RMI, soit 18,4% de l'ensemble des bénéficiaires du RMI dans le département. Au total ce sont 14,3 bénéficiaires du RMI pour mille habitants qui touchaient le Revenu Minimum d'Insertion, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (13,1 pour mille). Les bénéficiaires du RMI se trouvent principalement dans les pôles urbains du Territoire (COLMAR et ses communes voisines, MUNSTER, NEUF-BRISACH).

Le Territoire de Vie dépend du pôle emploi de COLMAR qui possède trois agences :

- le pôle emploi COLMAR - Europe
- le pôle emploi COLMAR - Pasteur
- le pôle emploi COLMAR - République

COLMAR concentre un certain nombre de services d'insertion du département, au total ce Territoire compte 11 structures d'insertion par l'activité économique : 3 entreprises de travail temporaire d'insertion, 2 associations intermédiaires et 6 ateliers et chantiers d'insertion.

En avril 2010, le Territoire compte 2 727 bénéficiaires du RSA.

Il est à noter que le RSA s'adresse à une population plus large que le dispositif RMI, à savoir les ex-bénéficiaires de l'API – travailleurs « pauvres » en plus des anciens bénéficiaires du RMI.

Le niveau de qualification de la population active

(Source : INSEE- RP 2006)

Le niveau de qualification de la population dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est le suivant :

- 19,2 % sont sans diplôme (moyenne départementale : 21,8 % ; moyenne nationale : 19,7 %) ;
- 14 % ont un niveau certificat d'études ou brevet des collèges (moyenne départementale : 12,9 % ; moyenne nationale : 18,2 %) ;
- 30,4 % ont un niveau BEP/CAP (moyenne départementale : 31,3 % ; moyenne nationale : 23,8 %) ;
- 14,7 % ont un niveau BAC/BAC Pro (moyenne départementale : 14,2 % ; moyenne nationale : 15,3 %) ;
- 12,2 % ont un niveau BAC+2 (moyenne départementale : 11,2 % ; moyenne nationale : 11,0 %) ;
- 9,4 % ont un diplôme supérieur Bac + 2 (moyenne départementale : 8,5 % ; moyenne nationale : 11,9 %).

Globalement, le niveau de formation du Territoire s'avère un peu plus élevé que la moyenne départementale.

Ainsi, la part de la population à avoir un niveau de formation au-dessus du bac et bac pro et/ou ayant Bac+2 et supérieur est plus élevée d'environ 1 %. A l'opposé de cette part plus importante de populations diplômées, les actifs de plus de 15 ans qui n'ont qu'un niveau « certificat d'études ou brevet des collèges » est nettement plus faible que la normale départementale.

Les lieux de formation

(Source : CG68, CRA - 2010)

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried compte 9 collèges publics pour une capacité totale de 6 950 élèves. Avec 3 collèges privés, la région de COLMAR a la plus grande proportion d'établissements privés du Département.

Des formations supérieures (IUT et universitaires) peuvent être suivies sur le Territoire notamment par le biais de l'UHA avec l'UFR pluridisciplinaire d'enseignement professionnel supérieur qui propose des formations dans le domaine des carrières juridiques, du génie biologique, des réseaux et télécommunications...

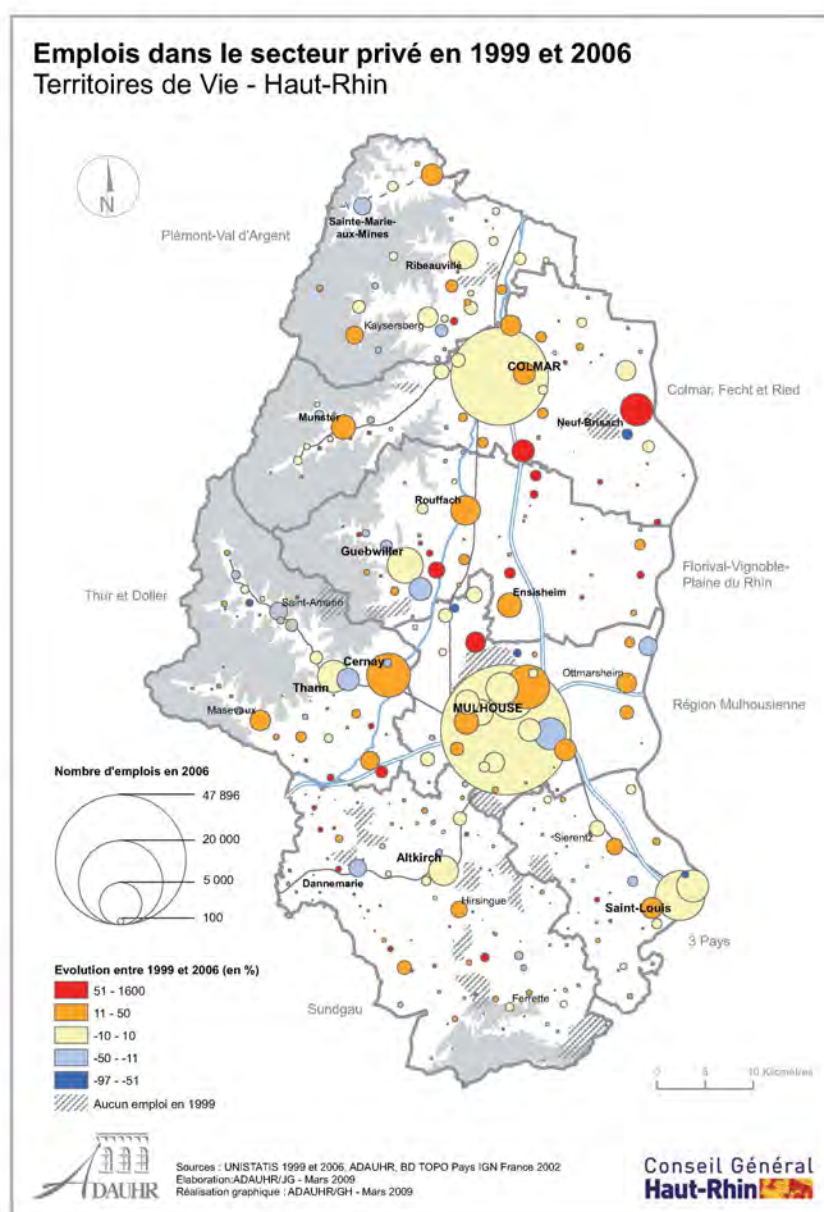
Les emplois offerts et les principales activités économiques

(Source : INSEE- RP 2006)

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried offre 69 832 emplois (24,3 % des emplois départementaux), pour 67 173 actifs résidant sur le Territoire, soit un taux de concentration d'emplois de 104 % (contre 89,98 % de moyenne départementale et 93 % de moyenne régionale).

La répartition des emplois offerts dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried selon les secteurs d'activités est la suivante :

- agriculture : 2,3 % (moyenne départementale : 2,4 % ; moyenne nationale : 3,5 %) ;
- industrie : 20,7 % (moyenne départementale : 23,5 % ; moyenne nationale : 15,2 %) ;
- construction : 7,3 % (moyenne départementale : 6,7 % ; moyenne nationale : 6,4 %) ;
- tertiaire : 69,7 % (moyenne départementale : 67,5 % ; moyenne nationale : 74,8 %).



Le Territoire est le premier Territoire de Vie en nombre d'emplois dans l'agriculture (près de 850 emplois directs). L'économie agricole et viticole est puissante et fortement liée au secteur touristique qui emploie un nombre important d'actifs.

Les emplois dans le secteur agricole en 2006 ne représentent toutefois que 2,3 % du total des emplois dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried. Depuis le recensement agricole de 1979, le nombre d'exploitations agricoles a connu une baisse sensible : on dénombre 1 629 exploitations en 2000, contre 2 674 en 1979 (- 39 %).

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried se démarque par l'importance de son secteur tertiaire, toutefois plus faible relativement que la normale nationale ou que celle du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne (71,2%). COLMAR se caractérise par une offre d'emploi tertiaire très importante qui repose sur la présence de plusieurs établissements publics qui offrent de nombreux emplois de cadres et dans le fonctionnariat (centre hospitalier public, Département, Préfecture, Caisse d'Assurance Maladie...). Ces fonctions de commandement du secteur public assurent une certaine stabilité économique à la ville.

Si COLMAR concentre les instances décisionnelles du département, le Territoire dispose également d'une industrie puissante avec un rayonnement qui dépasse les limites du Territoire de Vie. Ainsi, les 5 plus grandes industries (Rhénalu, Liebherr, Timken, Ricoh, Wrigley) emploient plus de 5 000 personnes et font chacune partie des leaders mondiaux dans leurs domaines de compétences.

Le Territoire compte, au 31 décembre 2009, près de 11 578 entreprises et établissements actifs, soit 22,8 % des entreprises du département. Il s'agit de la seconde plus importante concentration d'entreprises dans un Territoire de Vie après le Territoire de Vie de la région mulhousienne.

Les principaux employeurs sont les suivants (Source : INSEE - Sirène 2009 - Effectifs arrondis à la centaine) :

Nom de l'établissement	Commune principale d'implantation	Tranche d'effectifs
CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR	COLMAR	4300
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN	COLMAR	2000
LIEBHERR-FRANCE	COLMAR	1500
PAUL HARTMANN SA	COLMAR	1500
ALCAN RHENALU	BIESHEIM	1500
CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	HORBOURG WIHR	1300
RICOH INDUSTRIE FRANCE	WETTOLSHEIM	1100
THE TIMKEN COMPANY	COLMAR	900
WRIGLEY FRANCE SNC	BIESHEIM	700
GRUPE HOSPITALIER DU CENTRE ALSACE	COLMAR	600

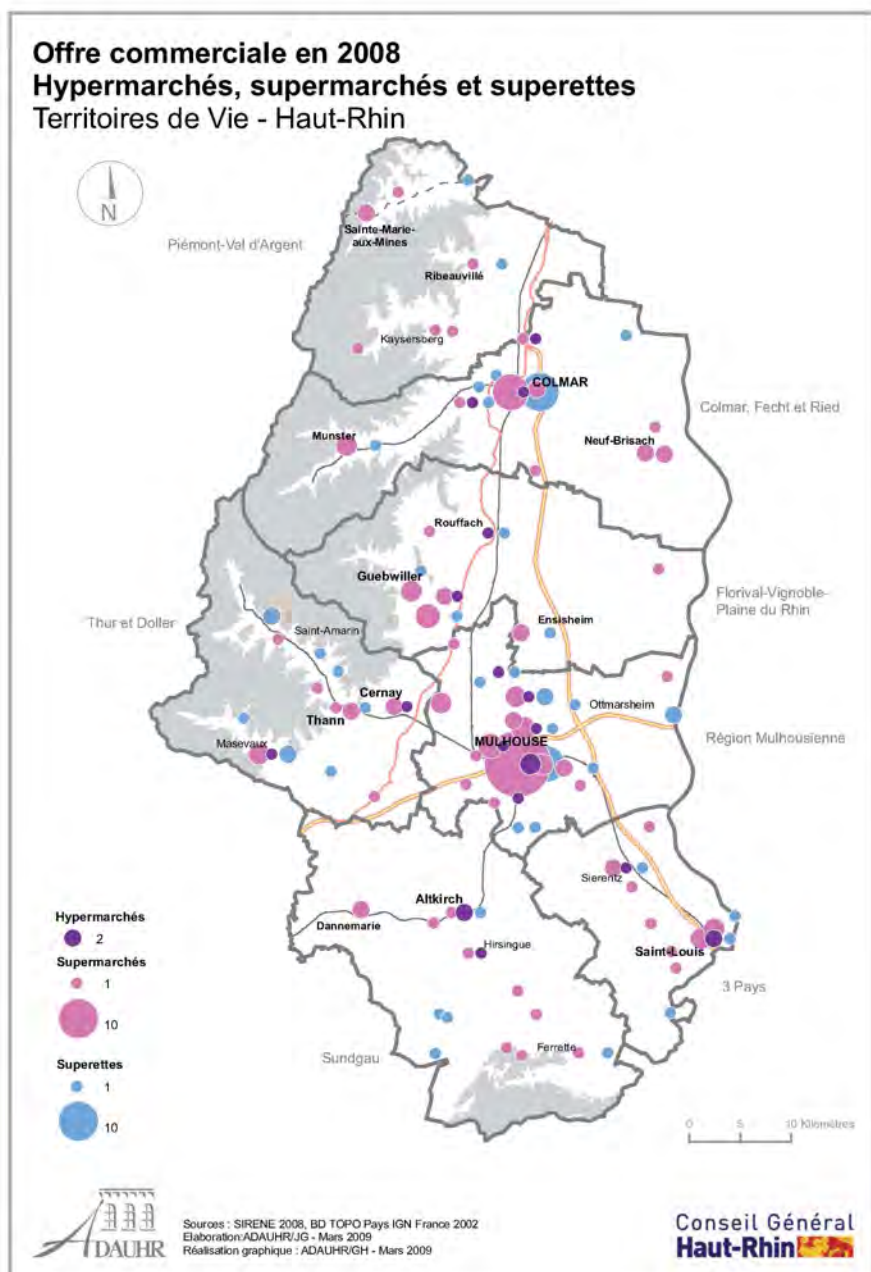
Le commerce et l'artisanat

(Source : INSEE - Sirène 2009)

L'offre commerciale est importante et diversifiée pour le Territoire de Colmar, Fecht et Ried. Notons qu'elle connaît un taux de concentration très important à COLMAR et sa périphérie (HOUSSEN), sur le tripôle NEUF-BRISACH, BIESHEIM, VOLGELSHEIM, à NEUF-BRISACH et MUNSTER qui possèdent chacun plusieurs Hyper- ou Super- marchés. Les communes éloignées de ces pôles urbains et bourgs secondaires se contentent d'une offre pauvre en surfaces commerciales.

Le Territoire de Vie compte au total 38 établissements de type hypermarchés, supermarchés ou supérettes soit un ratio de 2,56 pour 10 000 habitants en retrait par rapport à la moyenne départementale (2,73 pour mille). L'offre la plus représentée concerne les supermarchés (21) tandis que l'on ne dénombre que 3 hypermarchés qui se trouvent uniquement dans l'aire urbaine de COLMAR. Ces deux catégories représentent une offre de 179 510 m² de commerces de plus de 300m².

L'aire de chalandise des commerces de l'aire urbaine colmarienne dépasse les limites du Territoire de Vie et attire une part importante des populations du piémont du Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et des Territoires bas-rhinois et allemands voisins.



40 communes sur 62 disposent d'au moins une offre commerciale de proximité.

35 % des communes ne disposent d'aucun service, chiffre inférieur à la moyenne départementale et qui est l'un des plus faibles du département.

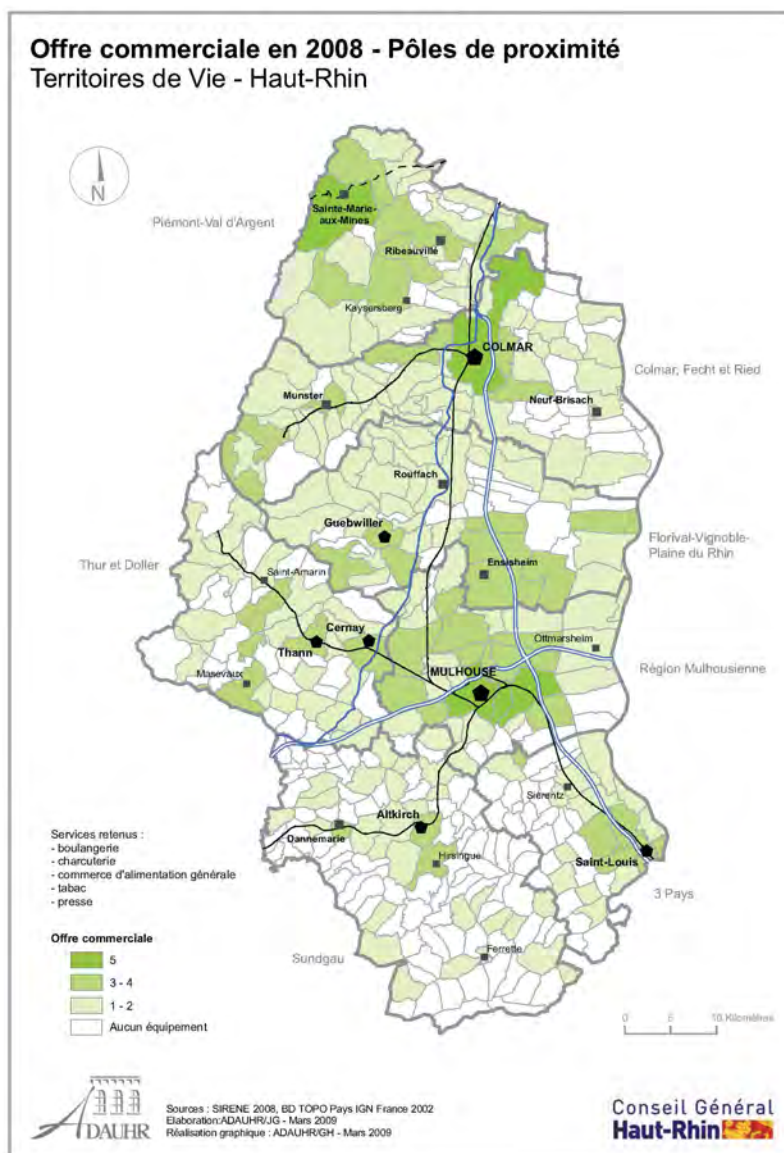
L'offre en services de proximité est cependant limitée dans de nombreuses communes. 62,5 % des communes équipées de services n'en possèdent qu'un seul, et l'on ne retrouve que 2 communes qui ont 4 services et une commune qui possède plus de 5 services.

En 2008, on dénombre 66 services de proximité en forte diminution de 15 % par rapport à 2000. Ce sont 10 services de proximité qui ont fermé en 8 années. Cette régression s'inscrit dans une tendance générale de diminution de l'offre de ces services de proximité et de concentration des commerces.

Les commerces les plus représentés sont les boulangeries (31 commerces en 2008 soit 3 de moins qu'en 2000) suivies des commerces d'alimentation générale (18 commerces en 2008 soit 4 de moins qu'en 2000). À l'inverse, ce sont les boucheries-charcuteries (7 en 2000 et 6 en 2008) et les tabacs (8 en 2000 et 5 en 2008) qui deviennent les services les plus rares sur le Territoire. La seule création de commerce de proximité depuis l'année 2000 concerne la création d'un point presse.

Concernant les activités artisanales, la Chambre de Métiers recense 1994 établissements artisanaux en 2009 sur l'arrondissement de Colmar, soit 21 % des établissements du département. Les établissements du secteur du bâtiment sont les plus nombreux (40,6 % des établissements du Territoire ; département : 39,7 %), suivi par le secteur des services qui représente 30,4 % des établissements (département : 30,4 %), le secteur de la production (20,8 % ; département : 21,3 %) et enfin l'alimentation (8,3 % des établissements ; département : 8,6 %).

(Source : Chambres des Métiers/SCOT)



Le foncier et les outils du développement économique

(Source : ADAUHR-DDT - mars 2008 ; CG68 - 2010)

Le Territoire de COLMAR, Fecht et Ried dispose d'une richesse économique et industrielle de premier ordre avec des entreprises leaders jouant un rôle important dans le développement local et régional.

Au 1^{er} mars 2008, le Territoire de Vie disposait de 2 657 hectares de zones règlementaires affectées à des Zones d'Activités Economiques (ZAE), soit 24,7 % de la surface de ZAE du Haut-Rhin. Il s'agit du second Territoire en superficies destinées aux zones d'activités du département.

Les trois principales Zones d'activités du département sont :

- les zones commerciales, industrielles et artisanales au nord de COLMAR de 688 ha dont 122 ha disponibles ;
- la zone d'activités VVBK (VOGELGRUN, VOLGELSHEIM, BIESHEIM, KUENHEIM) destinée à l'industrie et aux activités portuaires, d'une superficie de 550 ha ;
- la zone d'activités industrielles, avec un potentiel portuaire, BNHG (BALGAU, NAMBSHEIM, HEITEREN).de 456 ha définie comme une zone d'intérêt départemental.

D'autres zones de plus petite superficie sont présentes sur le Territoire comme la ZA commerciale et artisanale de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE (de 205 ha), la ZA tertiaire, artisanale et commerciale de WETTOLSHEIM de 87 ha ou encore la ZA industrielle, artisanale et tertiaire de Munster (24 ha).

Les surfaces disponibles les plus facilement mobilisables se trouvent à COLMAR et à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE qui disposent chacune d'un peu plus de 100 ha.

Afin de développer le secteur économique du Territoire, le secteur de Colmar, Fecht et Ried possède par ailleurs une pépinière d'entreprises implantée à COLMAR (ICE) dans la zone d'activités Nord.

Ce type de structure apporte un appui et un accueil à des jeunes créateurs d'entreprises initiées par les collectivités locales. Elle assure hébergement, accompagnement et services aux nouveaux entrepreneurs.

⇒ Enjeux relevés :

- **Améliorer la répartition de l'appareil commercial et artisanal et limiter la fermeture des services de proximité dans les communes rurales et périurbaines ;**
- **Favoriser le développement économique en transformant des réserves foncières en ZAE disponibles et en valorisant le potentiel portuaire de deux de ses principales zones d'activités économiques ;**
- **Favoriser l'intégration paysagère des industries dans un Territoire où le tourisme joue également un rôle majeur.**

Zones d'Activités d'Intérêt Départemental Territoires de Vie - Haut-Rhin



Sources : DDE, ADAUHR, BD TOPO Pays IGN France 2002
Elaboration: ADAUHR/PW - Avril 2009
Réalisation graphique : ADAUHR/GH - Avril 2009

Conseil Général
Haut-Rhin

Habitat et Logement

*Diversifier l'offre, équilibrer le développement territorial
et gérer la pression foncière*

Les présentes caractéristiques du logement dans le Territoire de Vie sont le résultat de l'analyse des chiffres de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, du Plan Départemental de l'Habitat et des statistiques 2006 de l'INSEE.

Il existe trois Zones d'Observation de l'Habitat (Z.O.H.) sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried qui correspondent à des bassins particuliers : la ZOH de COLMAR, la ZOH de MUNSTER, et la ZOH de NEUF-BRISACH.

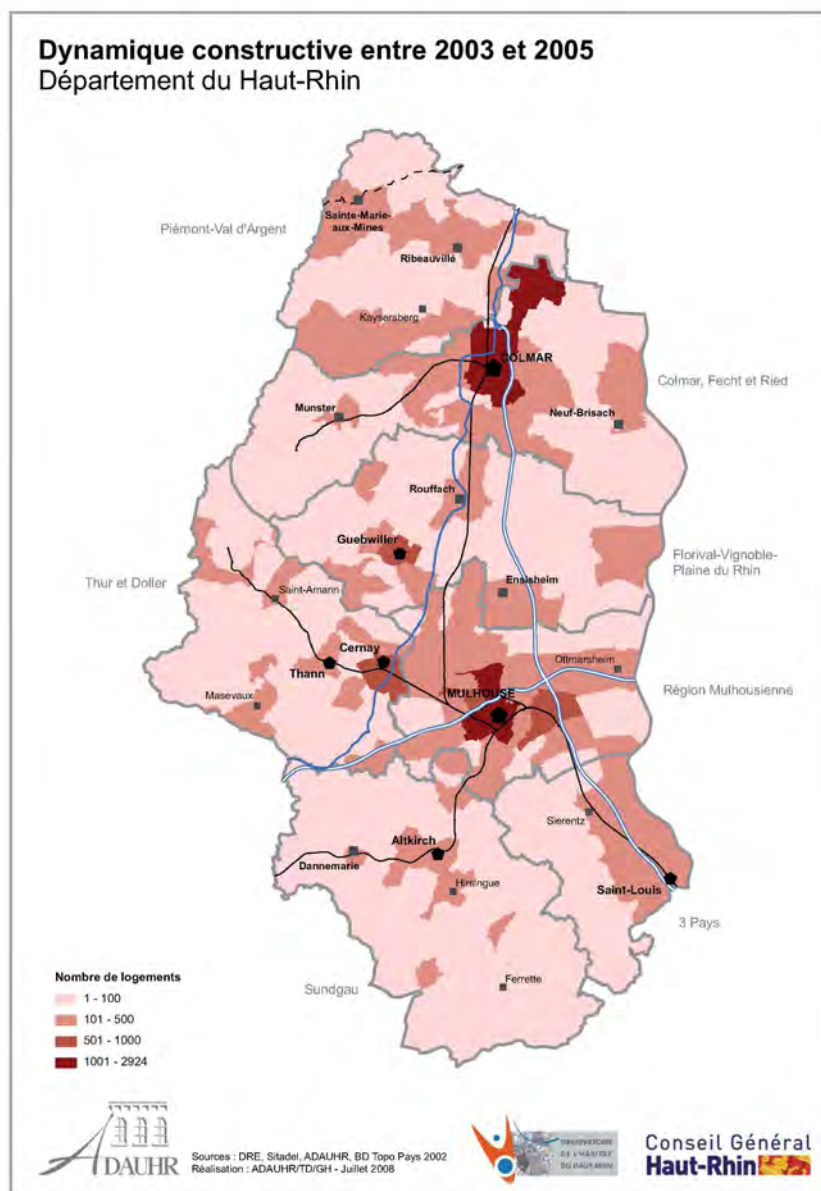
La dynamique constructive

(Source : DREAL - Sitadel)

En 2006, le Territoire Colmar, Fecht et Ried comptait 69 033 logements. Le parc de logements a augmenté de 9,1 % entre 1999 et 2006 en dessous de la moyenne départementale de + 9,8 %.

Depuis 1990, le parc de logements a augmenté de 24 % alors que la croissance démographique n'a pas dépassé les 11%. Cet écart important est provoqué par l'allongement de la durée de la vie (décès d'un des deux conjoints) et par les nouveaux modes de vie qui favorisent la décohabitation (divorces, célibat plus long et/ou plus fréquents,...).

L'augmentation du nombre de logements est inégale selon les communes du Territoire. Si la ville de COLMAR a connu une augmentation importante en valeur absolue entre 2003 et 2005, l'évolution globale entre 1999 et 2007 montre que le secteur du Ried Brun est celui qui a connu la dynamique la plus importante du Territoire avec près de 25 % d'augmentation devant le secteur de la Communauté de Communes de MUNSTER (+ 8,5 %) et la Communauté d'Agglomération de COLMAR(+ 8 %).



Les caractéristiques principales du parc de logements

(Source : INSEE – RP 2006)

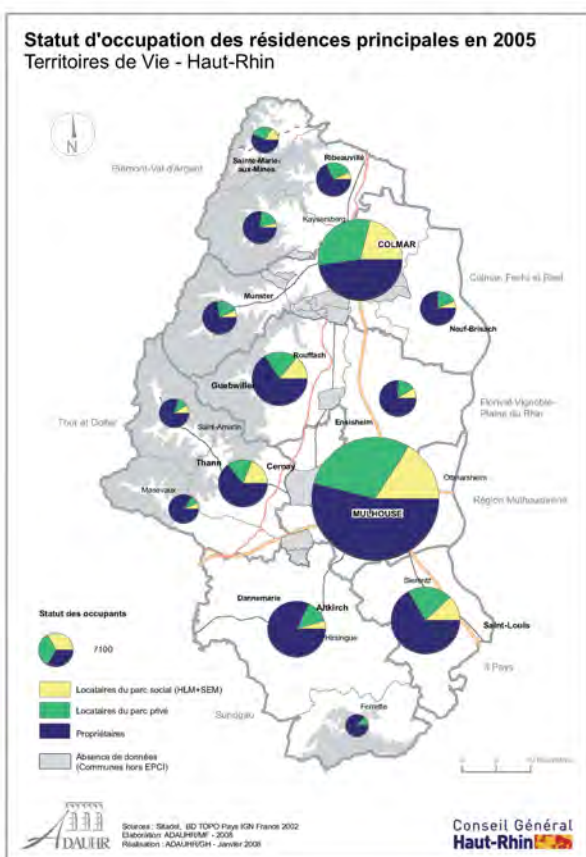
Les typologies de logements

Le Territoire de Vie est marqué par le parc de logements de son agglomération et de sa ville-centre ; il présente une répartition de ses types de logements proche de la moyenne départementale : 56 % des logements sont des maisons et 44 % des logements sont des appartements. Les moyennes nationales et départementales présentent respectivement des ratios de : 42,4 % / 56,1 %, et de 46,4 % / 52,9 %.

La présence d'une proportion plus importante de studios, F2 et F3 est caractéristique de secteurs dominés par le poids démographique d'une grande ville. Ces logements de petite taille se retrouvent essentiellement en ville alors que la part des grands logements 4 et 5 pièces et plus est plus élevée dans les secteurs ruraux et périurbains où le coût du mètre carré est moins élevé.

Les résidences principales représentent 90 % du total des logements, taux équivalent à la moyenne départementale (90,1 %). Ce même taux s'établit au niveau national à 83,9 % en 2006.

Le taux de vacance de 7 % est nettement inférieur à la vacance observée dans l'ensemble du département (8,5%) et concerne 700 à 1 000 logements pouvant être à nouveau mobilisés dans le parc utile.



Le statut des occupants

Le Territoire présente un taux de locataires supérieur à la moyenne départementale reflétant le poids démographique de COLMAR. La part des propriétaires de leurs logement est la plus basse du département avec 54 % pour le Territoire de Colmar, Fecht et Ried.

Dans le détail, la part des propriétaires prédomine dans les ZOH périurbaines et rurales de MUNSTER et NEUF-BRISACH, tandis qu'elle diminue dans la ZOH urbaine de COLMAR où la part des propriétaires vivant dans leurs logements représente moins de 50% des propriétaires.

Le locatif social

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried possède la part de locataires en HLM publique par rapport à l'ensemble du parc des résidences principales la plus importante du département avec 18,2 % de locataires. Comme pour l'ensemble des Territoires, ce taux est en diminution, mais la baisse de la part des locataires d'HLM est de - 0,28 % contre 0,48 % pour l'ensemble du département.

Par rapport aux ZOH de secteurs ruraux et périurbains, le parc locatif public est beaucoup plus développé et représente plus de 25 % du parc immobilier avec 10 519 logements en 2007. L'offre en logements locatifs publics est toutefois bien inégale sur l'ensemble du Territoire avec une forte concentration de ces logements à COLMAR, NEUF-BRISACH et VOLGELSHEIM où l'on recense plus de 84 logements pour 1000 habitants.

A l'échelle des ZOH :

- le parc locatif public le plus important se trouve dans la ZOH de COLMAR avec 10 519 logements ;
- 906 logements locatifs publics sont présents dans la ZOH de NEUF-BRISACH avec une progression de 6,6 % entre 2003 et 2006 qui répondent à l'une des plus fortes progressions du nombre de ménages du département. Cependant, un déficit important en logement dit « très social » est mis en avant dans le Plan Départemental de l'Habitat ;
- le parc locatif public de la ZOH de MUNSTER est le plus petit du Territoire avec 510 logements, dont près de 80% situés sur la seule commune de MUNSTER.

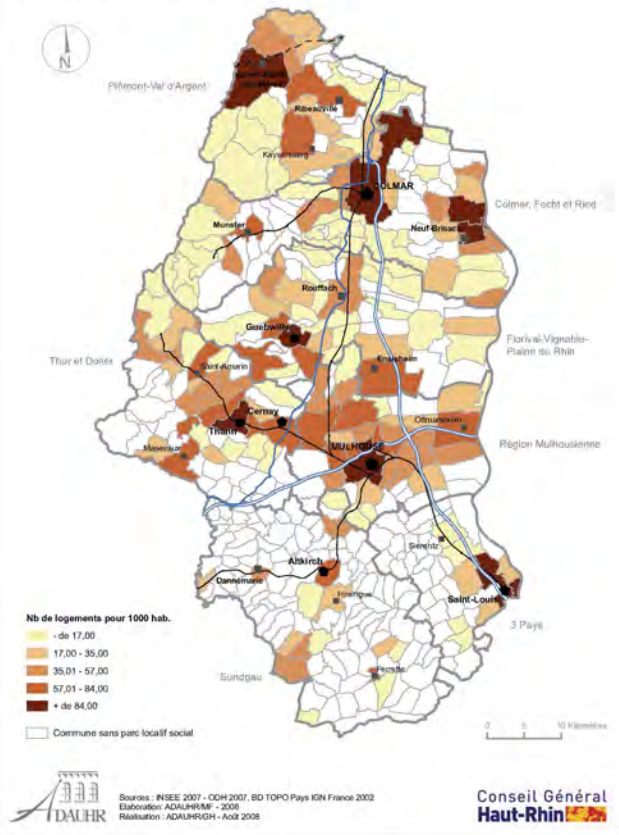
La demande d'accès aux logements locatifs sociaux du Territoire de Vie se situe dans la moyenne du Haut-Rhin, quelles que soit les ZOH observées. Elle est cependant plus forte dans le secteur de Munster qui dispose du parc locatif social le plus faible, parc dans lequel aucun logement public n'a été financé entre 2004 et 2008, et ce quel que soit le mode de financement.

Les demandes les plus faibles se retrouvent dans les ZOH de COLMAR et de NEUF-BRISACH où la différence entre la demande locative sociale et l'offre du parc locatif social public est de 16 %. Notons toutefois que le taux de pression externe est plus élevé sur NEUF-BRISACH (proche de 22 % en en croissance sur un an, contre 20 % en moyenne départementale fin 2008).

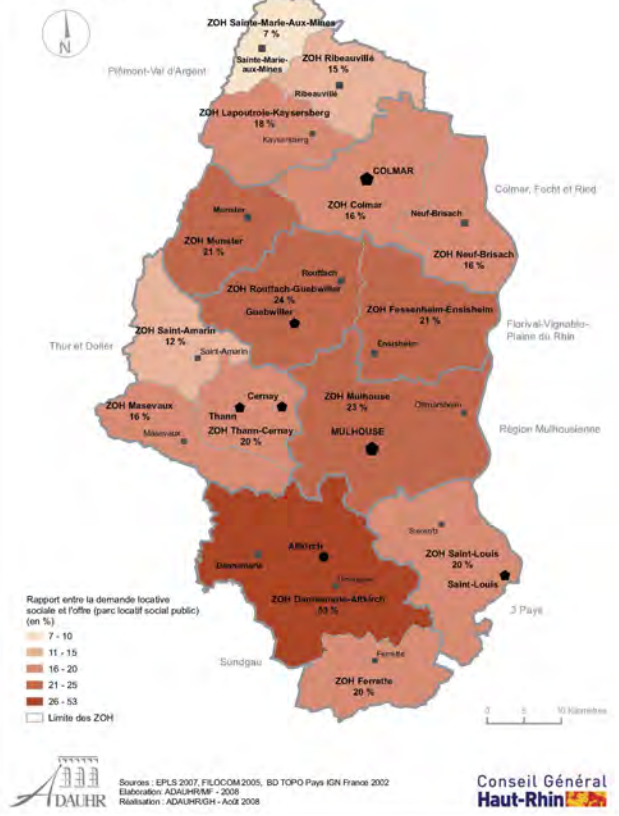
Deux facteurs sont à l'origine de ce faible taux de pression de la demande :

- les plus faibles taux de pression locative sont dus à un parc locatif important et en évolution depuis 2004 dans les ZOH de COLMAR et de NEUF-BRISACH afin de répondre aux besoins locaux, même si dans ce dernier secteur la tendance est à la hausse ;
- à l'inverse, la pression de la demande locative sociale de 21 % dans la ZOH de MUNSTER est due à une offre plus faible des logements locatifs du secteur, alors que la part des ménages aux revenus faibles (revenus inférieurs à 60 % du plafond HLM en 2007) est une des plus importantes du Haut-Rhin avec les ZOH de MULHOUSE et surtout de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.
- paradoxalement, le délai moyen d'attribution et d'attente d'un logement social est assez important quelle que soit la configuration des situations parc/demandes dans les trois ZOH.

Nombre de logements locatifs publics en 2007
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Taux de pression de la demande locative sociale au 1er mars 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Loyers moyens dans le parc locatif privé

(Source : Enquête Loyers 2009 – Adil-ODH).

Les tarifs moyens dans le parc locatif privé varient fortement dans le Territoire de Vie en fonction des secteurs géographiques et de la demande et de l'offre du nombre de logements par ZOH.

Les loyers moyens du parc locatif privé se situent en dessous de la moyenne départementale dans les ZOH de Munster et de Neuf-Brisach, respectivement 7,17 €/m² et 7,11 €/m² (8,22 €/m² fin 2009), alors qu'ils sont parmi les plus élevés du Haut-Rhin dans le secteur de COLMAR avec une moyenne qui se situe à 8,39 €/m².

Les sites d'accueil des gens du voyage

(Source : CG68 - DDT - sept. 2009)

A l'automne 2009, le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried dispose d'une aire d'accueil ouverte sur Colmar et un projet sera développé sur la commune de HORBOURG-WIHR. Le Territoire disposera donc de deux aires d'accueil de 20 places chacune.

À l'occasion des grands rassemblements de gens du voyage, pour des pèlerinages nationaux ou de grands rassemblements à caractère religieux, d'importants groupes de caravanes (100 à 200) font étape dans le département, et dans le Territoire de Vie, et force est de constater que les aires temporaires de grand passage préconisées dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage n'ont pas été réalisées dans le Haut-Rhin ce qui crée des moments de tensions dus à une utilisation quelque peu anarchique de terrains non aménagés. On recense ainsi 7 sites utilisés à ces occasions dans le Territoire.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Gérer la pression foncière et maîtriser l'étalement urbain ;**
- **Veiller à une meilleure diffusion dans la région colmarienne de l'offre locative publique aujourd'hui surreprésentée dans la ville-centre et à un rééquilibrage sur Munster en privilégiant si possible l'implantation des nouvelles opérations à proximité des sites de services et d'équipements ;**
- **Veiller à l'accès au logement par les jeunes ménages d'une façon générale, notamment à Colmar où les loyers figurent parmi les plus élevés du département, et dans la vallée de Munster dans un souci de contrecarrer la tendance au vieillissement ;**
- **Renforcer et diversifier l'offre locative sur tout le Territoire, et notamment sur la première couronne de l'agglomération colmarienne ;**
- **Poursuivre les efforts engagés en matière d'accueil des nomades sédentarisés dans l'agglomération colmarienne ;**
- **Résorber la vacance de logements à Munster ;**
- **Profiter de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco pour enrayer la déqualification du parc existant de Neuf-Brisach.**

Tourisme

Une destination touristique reconnue et plébiscitée

L'image et l'offre touristique

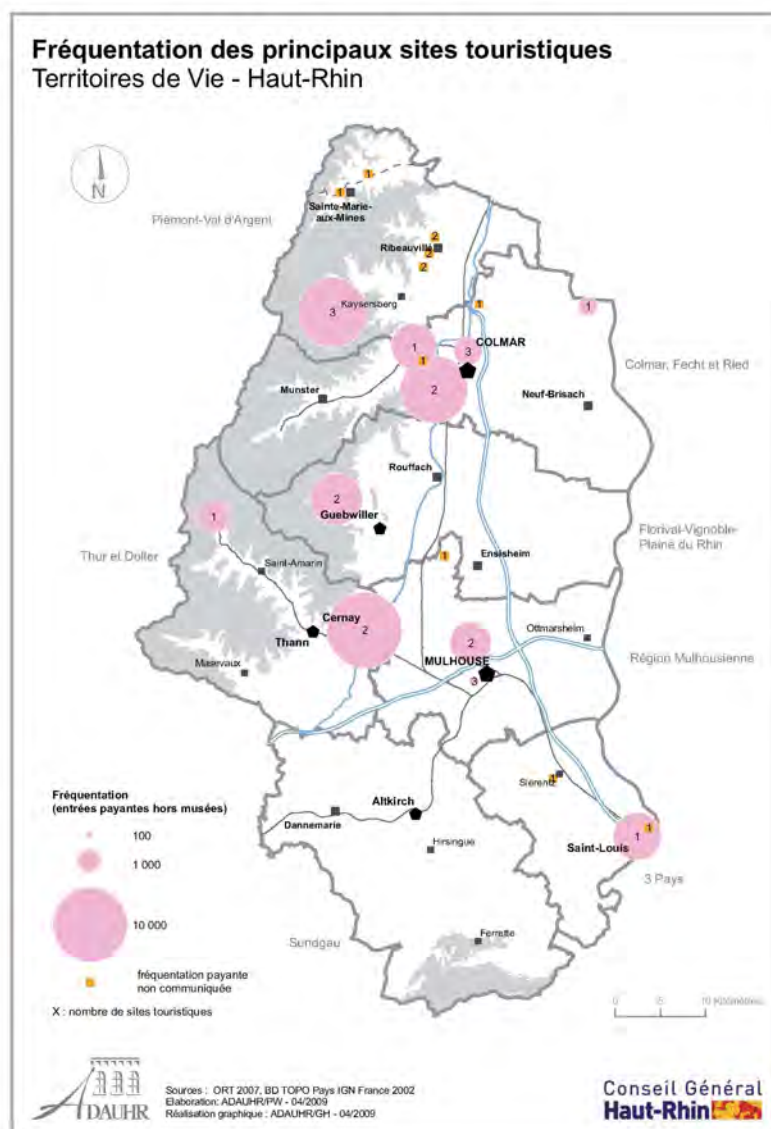
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est l'un des secteurs du département les plus attractifs pour le tourisme du fait de la très grande diversité de ses unités géographiques et paysagères, de son patrimoine urbain et culturel et de l'offre en équipements et en évènements particulièrement riche.

L'offre touristique se structure autour de COLMAR et le vignoble.

- COLMAR possède un patrimoine architectural et culturel riche, une gare TGV et des équipements touristiques de rayonnement dépassant largement le Territoire de Vie ;
- le piémont viticole bénéficie de la route des vins et de son patrimoine architectural, gastronomique et viticole important ;
- la vallée de MUNSTER et le massif Vosgien sont tournés vers le tourisme vert, la randonnée et les sports d'hiver ;
- la plaine à l'Est a une attractivité touristique moins importante que l'Ouest. Le principal atout touristique est la cité Vauban de NEUF-BRISACH classée au patrimoine de l'UNESCO et l'île du Rhin.

Le Territoire bénéficie d'un emplacement géographique favorable au tourisme. Il est un secteur de passage pour l'ensemble des flux touristiques Nord-Sud et possède des liaisons directes avec les Vosges via la vallée de MUNSTER et vers l'Allemagne.

Les principaux lieux touristiques du Territoire sont COLMAR, EGUISHEIM, TURCKHEIM et MUNSTER.



Le tourisme joue donc un rôle majeur dans l'économie de ce Territoire. Il offre de nombreux emplois directs et indirects, mais également des revenus complémentaires pour certaines populations locales qui ont développé des chambres d'hôtes notamment dans la vallée et sur le piémont.

Le Territoire dispose de 4 offices du tourisme qui garantissent la promotion du Territoire :

- l'office du tourisme de COLMAR ;
- l'office du tourisme du Pays de Brisach à NEUF-BRISACH ;
- l'office du tourisme d'EGUISHEIM et environs ;
- l'office du tourisme de la Vallée de MUNSTER.

Le patrimoine architectural, historique et culturel présent dans le Territoire reflète l'identité du secteur. On retrouve des centres urbains anciens et remarquables (COLMAR et EGISHEIM), un patrimoine militaire reconnu et mis en valeur ou en passe de l'être (Hohlandsbourg, Neuf-Brisach), des musées, des villages viticoles, des stations de montagne, un port de plaisance, une gastronomie renommée et présente dans tous le Territoire, des équipements ludiques de haut niveau, un panel d'évènements d'aura nationale tout au long de l'année (marché de Noël, Festivals de musique, Foire et fêtes des vins,...).

C'est aussi le Territoire qui, avec Piémont-Val d'Argent- Pays Welche, offre le plus grand potentiel de sites de visites en Alsace (108 sur 199 répertoriés par l'ORT).

Le Territoire, véritable résumé géographique de l'Alsace, bénéficie également de la très ample diversité de ses paysages avec un potentiel particulier dans le massif vosgien qui offre de nombreuses possibilités de loisirs de plein air (ski, circuit VTT, escalade, randonnée, présence de plusieurs lacs...).

L'offre en hébergement touristique

(Source : ORT - 2009)

Le Territoire de Vie présente une offre d'hébergement de 18 777 lits, soit 32,5 % de l'offre départementale.

	Nb d'établissements
Hôtels	92
Campings	18
Gîtes ruraux	270
Meublés	389
Refuges et gîtes d'étape	20
Centres d'accueil et de vacances	13
Chambres d'hôtes	103

Sur le Territoire de Vie, c'est le canton de MUNSTER qui offre le plus de lits (7746 lits), nettement devant COLMAR (3716 lits). Globalement cette offre d'hébergement dans le Territoire de Vie est bien diversifiée. Elle est toutefois essentiellement marquée par :

- l'hôtellerie en ville (Colmar assure 621 000 nuitées, soit 11 % des nuitées alsaciennes en 2009) et les campings ;
- les résidences secondaires, campings et gîtes ruraux en montagne et sur le piémont ;
- elle s'équilibre bien entre hôtels et campings en plaine ;
- la bande rhénane faisant la part belle aux campings.

Le camping est le type d'hébergement touristique le plus répandu du Territoire (6 682 lits) avec les hôtels (6 260 lits).

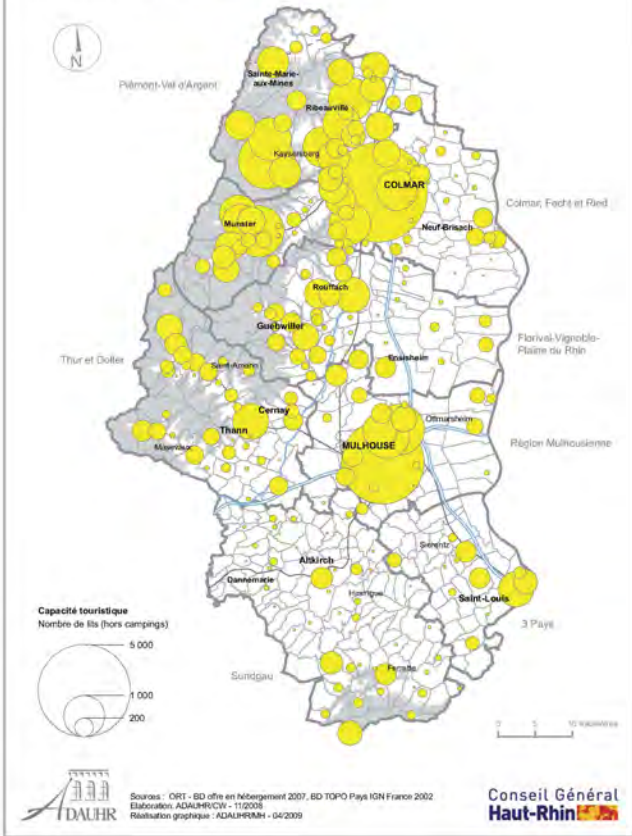
L'hôtellerie offre un panel bien diversifié d'établissements comprenant toutes les catégories pour un total de 6 260 lits, dont 440 places réparties dans les 4 hôtels classés 4 étoiles du Territoire de Vie.

Les résidences secondaires ne sont pas négligeables et représentent une capacité d'hébergement importante. On estime leur nombre à environ 2 216 résidences secondaires sur le Territoire pour une capacité théorique d'accueil 11 080 lits. La majorité des résidences secondaires se retrouve à l'Ouest du Territoire dans les communes du massif vosgien.

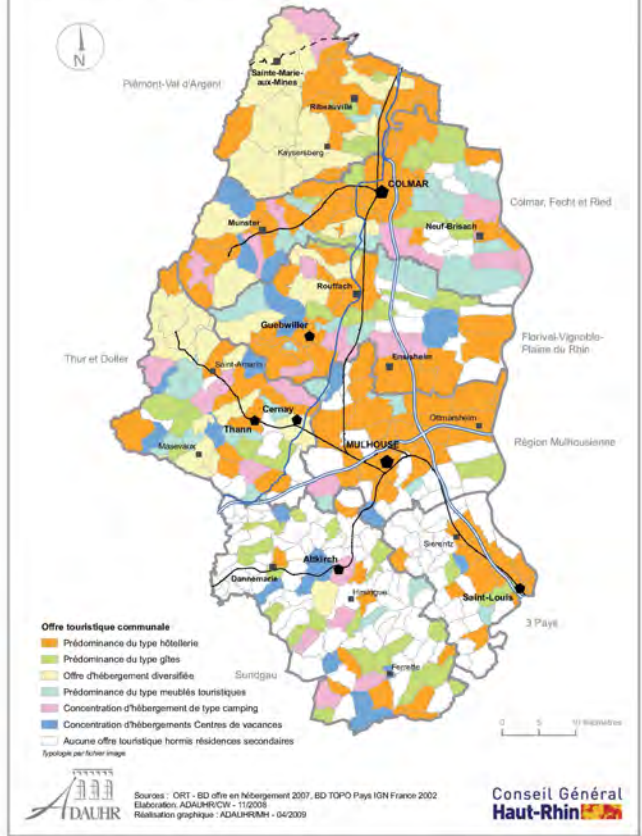
⇒ Enjeux relevés :

- **Valoriser l'Est du Territoire autour du potentiel des fortifications Vauban, du Rhin et du Canal de COLMAR en lien avec Vieux-Brisach (patrimoine, tourisme fluvial et tourisme vert) ;**
- **Organiser et maîtriser le potentiel estival du massif vosgien ;**
- **Possibilités de valorisation et de développement touristique supplémentaires pour un Territoire déjà bien pourvu en développant une politique touristique globale à l'échelle du Territoire de Vie et une plus grande synergie entre offices du tourisme.**

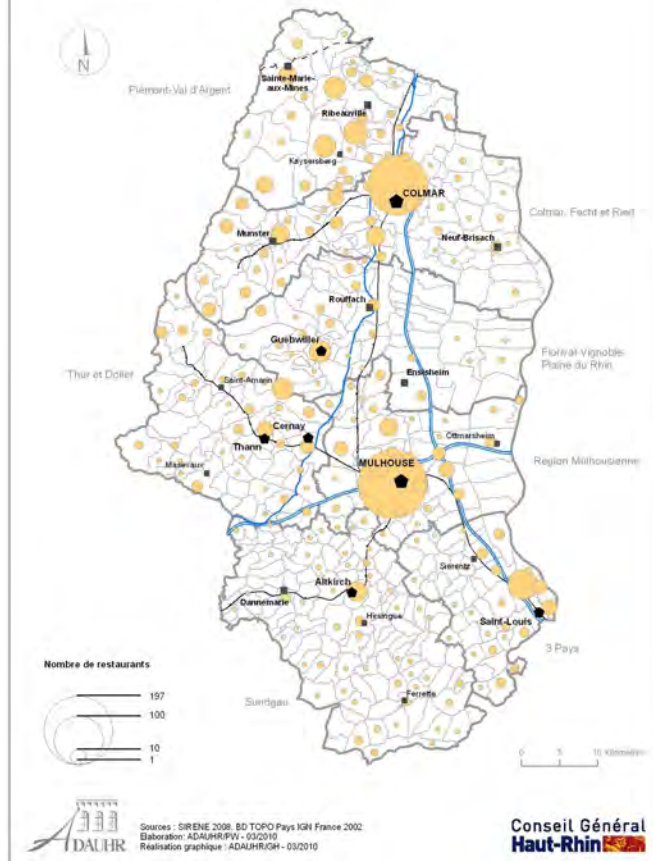
Capacité d'hébergement touristique en 2007
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Typologie des hébergements touristiques en 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Restaurants en 2008
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Environnement et Cadre de Vie

*Un résumé attrayant des grandes entités naturelles et
paysagères de l'Alsace*

Les espaces naturels et les aspects paysagers

(Source : IGN, Dren - 2009, RGA - 2000)

Le Territoire de Vie de Colmar Fecht et Ried offre une diversité d'espaces naturels avec d'Ouest en Est, les massifs montagneux (Hautes Vosges) et la vallée de Munster, le piémont viticole (communes de la couronne Ouest de l'agglomération colmarienne), l'agglomération de Colmar et les communes de la plaine rhénane à l'Est.

Les Hautes-Vosges (point culminant à plus de 1 300 m) constituent une mosaïque d'espaces naturels avec leurs chaumes primaires et secondaires, leurs formations végétales des cirques glaciaires, leurs tourbières...

Sur le piémont, la viticulture domine ; les collines sous vosgiennes accueillent également sur leurs flancs des pelouses calcaires. Les communes de plaine se caractérisent par une agriculture dominée aujourd'hui par la céréaliculture.

Le Territoire de Vie offre ainsi une très grande diversité de paysages, associant paysages montagnards, vignobles, massifs forestiers (forêt de montagne (hêtraie-sapinière), forêt de plaine, forêt du Rhin et paysages de plaine).

Ce Territoire possède la troisième ressource forestière du département avec 25 917 hectares de surface boisée, soit 39 % de la superficie totale du Territoire de Vie.

La majorité de cette surface forestière correspond aux massifs forestiers des Vosges composés essentiellement de hêtraies et de hêtraies-sapinières.

La richesse des milieux naturels a entraîné la mise en œuvre de nombreuses mesures de protection. Les sites naturels remarquables faisant l'objet de protection dans le Territoire Colmar Fecht et Ried sont les suivants :

- des zones de protection spéciale (Natura 2000) directive oiseaux ;
- des sites d'intérêt communautaire (Natura 2000) ;
- des arrêtés préfectoraux de conservation des biotopes (SONDERNACH, VOEGLINSHOFFEN, WINTZENHEIM) ;
- un arrêté de protection de la flore (massif du Hohneck, avec les cirques du Frankenthal et du Wormspel, sur les Territoires de METZERAL et de MITTLACH) ;
- des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (6 ZNIEFF de type 1 couvrant 2 814 ha et 7 ZNIEFF de type 2 couvrant 8 753 ha) ;
- 3 sites naturels protégés par la loi du 2 mai 1930 (sites inscrits) : le massif vosgien (massifs de la Schlucht et du Hohneck, les îles du Rhin et la forêt du Hardtwald, sur le Territoire d'Heiteren) ;
- 1 réserve naturelle nationale qui s'étend sur le massif du Frankenthal-Missheimle ;
- 1 réserve naturelle régionale (forêt Méquillet dans le Hardtwald à HEITEREN) ;
- Plusieurs forêts rhénanes sont classées en forêts de protection.

25,4% du Territoire est en zone Natura 2000 (16 850 ha) ainsi que 8 858 ha de Zones Spéciales de Conservation (Habitats ZSC) et 13 837 ha de zones de protections spéciales de la directive oiseaux (ces 2 types de zones se chevauchent partiellement).

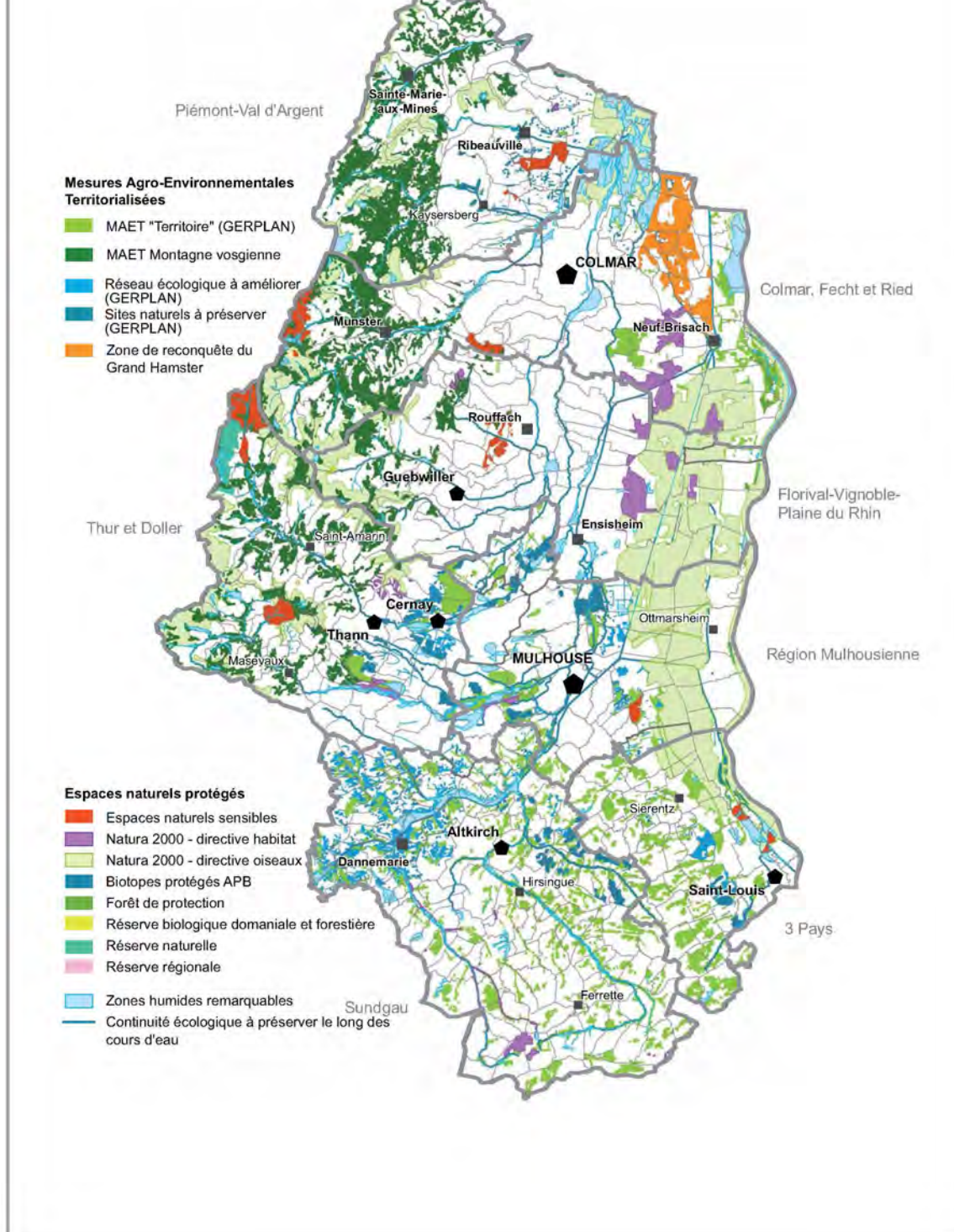
Des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) sont engagés dans les Communautés de Communes du Ried Brun et du Pays de Brisach. Ils visent à concilier l'activité agricole, l'urbanisation, la préservation et la mise en valeur des milieux naturels et des ressources.

Par ailleurs la Communauté de Communes de la Vallée de Munster élabore actuellement son GERPLAN.

Sensibilité environnementale en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Approche environnementale dans les GERPLANS en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les espaces agricoles

(Source : IGN, Diren - 2009, RGA - 2000)

Avec 33 160 hectares, les terrains agricoles occupent 49,9 % de l'espace soit la seconde plus grande superficie agricole de l'ensemble des Territoires de Vie du département.

Selon le recensement Général Agricole (RGA), la Surface Agricole Utilisée (SAU) a en revanche augmenté sur cette période, ainsi que la taille moyenne des exploitations, et plus particulièrement à l'Est du périmètre où cette taille moyenne a quasiment triplé (cultures céréalières).

Le Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried offre une palette relativement diversifiée au niveau de la production agricole ; il se compose de 3 grandes entités agricoles :

- la plaine agricole à l'Est du Territoire destinée essentiellement aux cultures annuelles à dominante céréalières ;
- le piémont viticole (aire AOC) ;
- la vallée de MUNSTER où une part importante de la SAU (Surface Agricole Utilisée) est dédiée à l'élevage (bovins notamment). L'activité agricole et notamment l'élevage, s'accompagne fréquemment d'activités complémentaires (ferme auberge....).

Les enjeux liés à l'eau

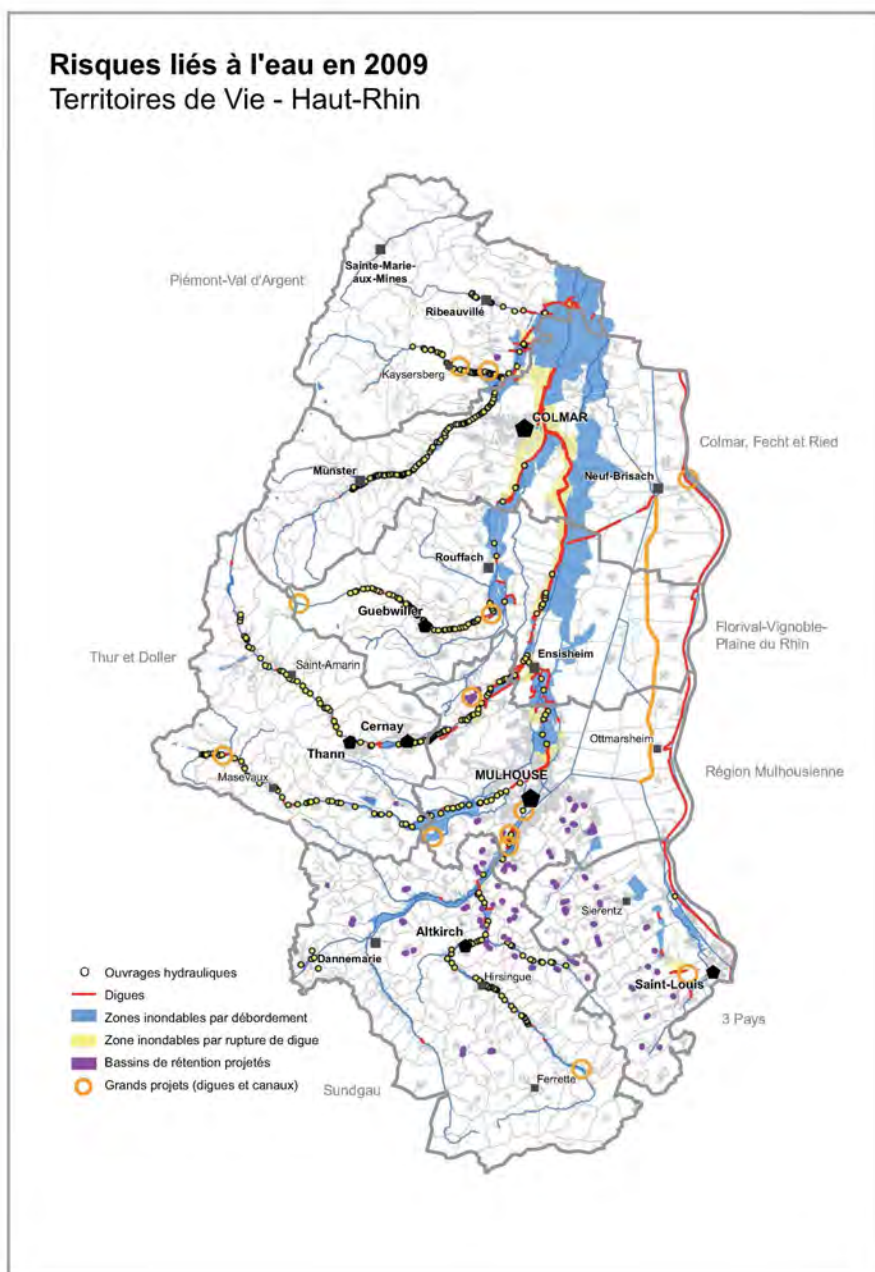
(Source : CG68 - 2009-2010)

Le Territoire de Vie de Colmar Fecht et Ried dispose d'un réseau hydrographique composé des cours d'eau descendant le massif vosgien et rejoignant le réseau de cours d'eau de plaine, dont l'Ill constitue le principal affluent et vers laquelle convergent tous les cours d'eau. Les principaux affluents de l'Ill sur ce Territoire sont la Fecht et la Lauch.

66 % des communes du SCOT sont aujourd'hui concernées par le risque d'inondation par débordement ou par rupture de digue. Le risque de rupture des retenues vosgiennes concerne le Forlet, le Lac Vert, le Schiessrothried et l'Altenweiher.

26 communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé (Ill, Lauch et Fecht). Les communes de BIESHEIM et VOGELGRUN sont concernées par un PPRI prescrit en 2000.

L'ensemble des points de captages (forages et sources) sont protégés par des périmètres de protection.



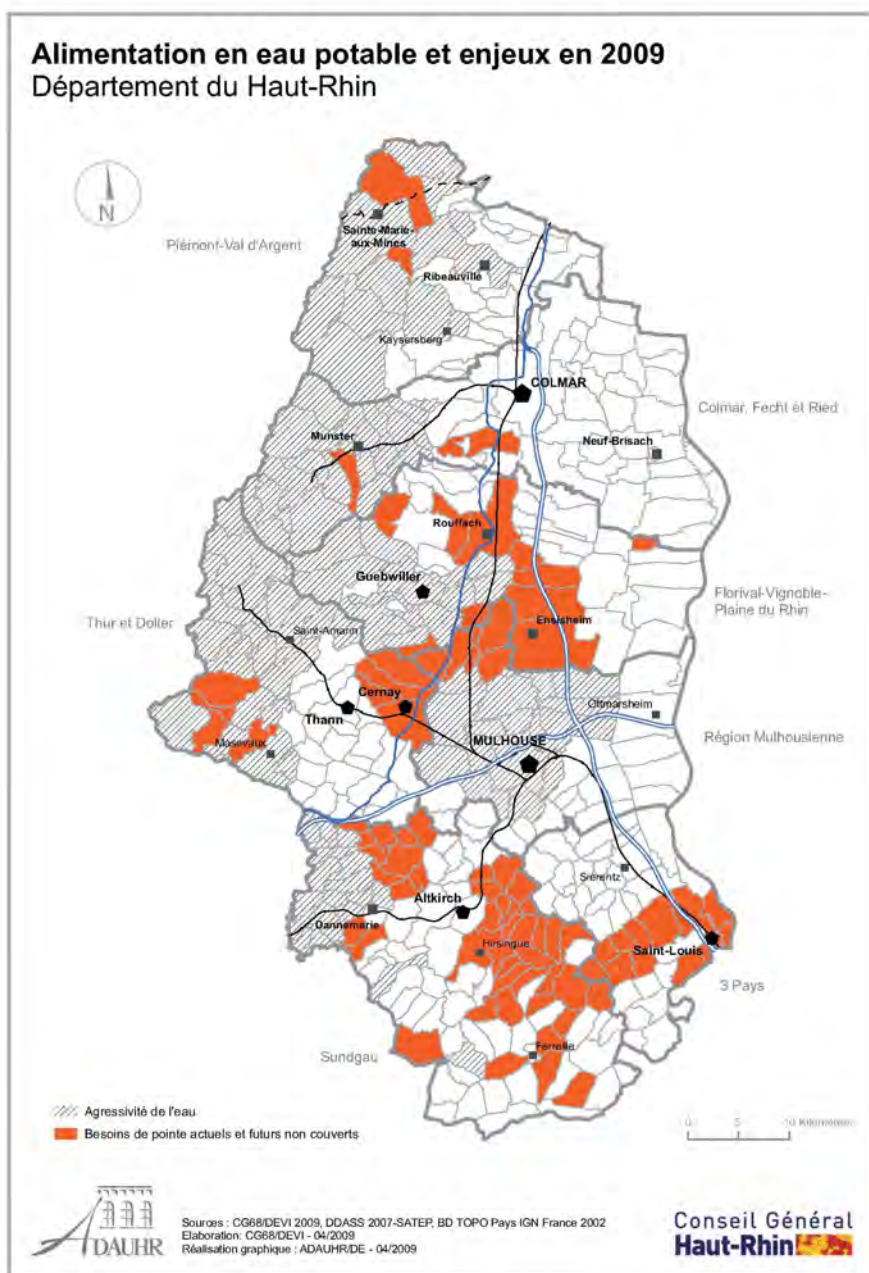
Les enjeux liés à l'alimentation en eau potable

(Source : CG68 - 2009-2010)

L'eau potable du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried a plusieurs origines en fonction des lieux de captage, mais elle provient principalement des prélèvements sur des sources du massif vosgien à l'Ouest et de pompages de la nappe phréatique rhénane à l'Est.

Comme pour l'ensemble des communes du massif vosgien à l'Ouest du Territoire, les communes de la vallée de Munster ainsi qu'une partie des communes du piémont sont touchées par des problèmes liés à l'agressivité de l'eau.

Un nouveau captage est envisagé par le syndicat de NEUF-BRISACH pour assurer l'approvisionnement futur de l'Est du Territoire.



Les enjeux liés au réseau d'assainissement

(Source : CG68 - 2009-2010)

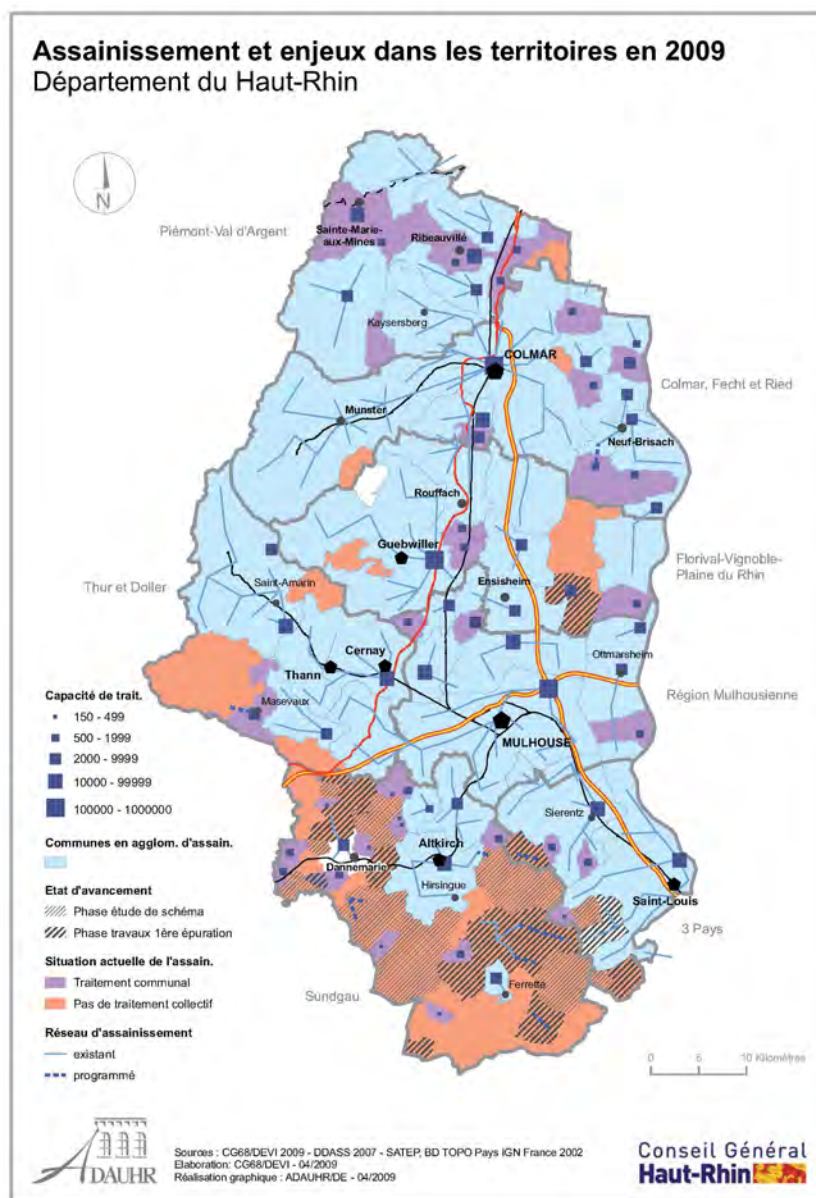
L'ensemble des communes du Territoire de Vie hormis FORTSCHWIHR (travaux en cours) et WASSERBOURG (option sur l'assainissement non collectif) sont raccordées à des stations d'épuration.

58 communes du Territoire de Vie sur 63 sont regroupées en agglomération d'assainissement tandis que les 5 dernières communes réalisent un traitement communal de leurs eaux usagées (JEBSHEIM, KUNHEIM, DESSENHEIM, HEITEREN et HERRLISHEIM).

Le Territoire dispose de 13 stations d'épuration communales et intercommunales dont la principale est la station de COLMAR qui traite l'eau de 35 communes du territoire, dont toutes les communes de la vallée de MUNSTER (hors WASSERBOURG) ainsi que plusieurs communes appartenant aux Territoires de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et du Piémont-Val d'Argent, Pays Welche. La capacité de cette station, à laquelle sont raccordées 46 communes, s'élève à 300 000 EH (Equivalents-Habitants) d'eaux usées.

Les stations d'épuration de NAMBSHEIM et d'EGUISHEIM (nouvelle) sont également utilisées par plusieurs communes du nord-est et du nord-ouest du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.

Sur l'ensemble des stations d'épuration, 11 utilisent le procédé des boues activées, dont 9 fonctionnent en aération prolongée, et 2 stations utilisent le procédé de la lagune - lit bactérien – lagune pour traiter les eaux usées.



Les enjeux liés à la gestion des déchets

(Source : CG68 - 2009-2010)

Le Territoire de Vie dispose d'un total de 16 équipements de stockage, de traitement ou de valorisation de déchets.

On retrouve ainsi :

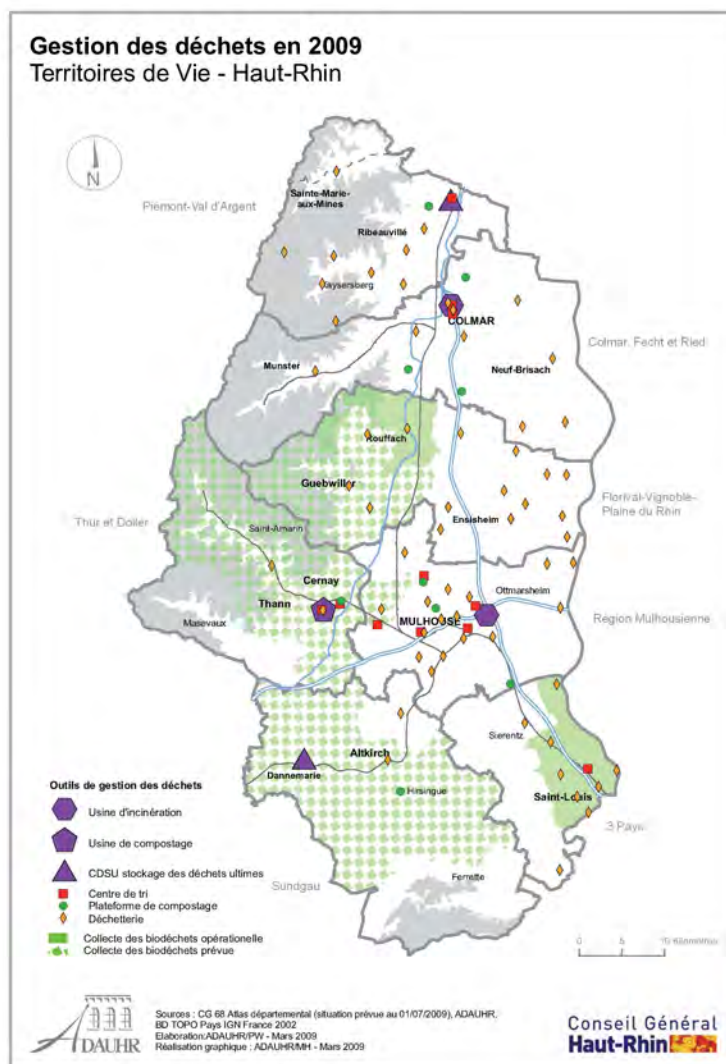
- 8 déchetteries ;
- 2 déchetteries professionnelles à COLMAR;
- 2 centres de tri ;
- 3 plateformes de compostage ;
- 1 usine d'incinération à COLMAR.

L'organisation du traitement des déchets se partage entre quatre entités pour l'ensemble du Territoire : la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, la Communauté d'Agglomération de Colmar, la Communauté de Communes du Pays de Brisach et le SIEOMEC pour le secteur des Trois Châteaux et du Ried.

Les capacités actuelles de tri total de l'ordre de 400 000 tonnes par an permettent de répondre aux besoins des collectivités.

Le taux de valorisation de matière, de compostage et de recyclage des déchets est inégal sur l'ensemble du terrain. Le SIVOM du Pays de Brisach s'occupant des ordures ménagères à l'Est du Territoire présente le meilleur taux de valorisation des déchets du Territoire (55 % des déchets valorisés). Il est suivi par SIEOMEC à l'Est de COLMAR (valorisation de 47,2 %), puis de la Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER qui valorise ses déchets à 45%. Enfin, la Communauté d'Agglomération de COLMAR ferme la marche avec une valorisation de ses déchets de l'ordre de 36%, ce taux devrait être amélioré dans les prochaines années.

Les taux de valorisation par recyclage, compostage et incinération avec récupération d'énergie sont significativement plus élevés dans le Haut-Rhin que dans le reste de la France.



⇒ Enjeux relevés :

- La préservation et la valorisation de la mosaïque paysagère et naturelle et notamment des vergers et des prairies ouvertes de montagnes (espaces NATURA 2000 et GERPLAN) ;
- La mise en œuvre de solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations du Territoire ;
- L'amélioration du taux de valorisation, de compostage et de recyclage des déchets de la Communauté d'Agglomération de COLMAR ;
- L'amélioration de la qualité et de l'approvisionnement en eau potable dans la partie ouest du Territoire ;
- La protection de l'agglomération colmarienne du risque potentiel d'inondation.

Culture et Patrimoine

*Un Territoire reconnu pour son patrimoine
et son offre culturelle*

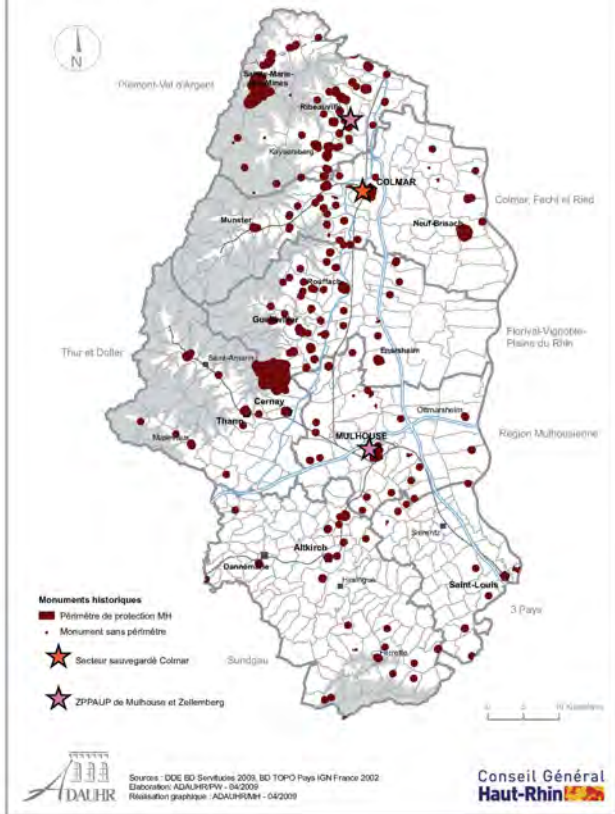
Les caractéristiques patrimoniales générales

(Source : DRAC - 2009)

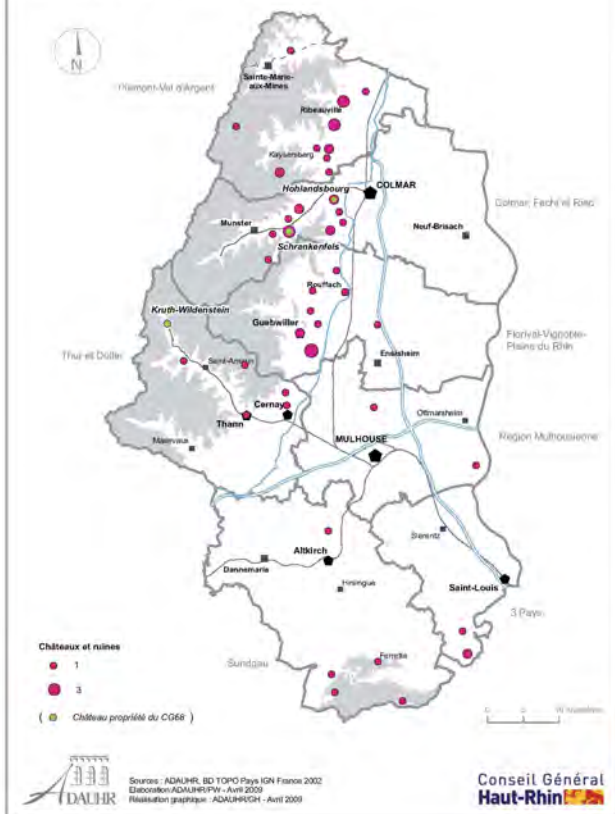
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried possède une réelle richesse patrimoniale avec notamment :

- plusieurs identités fortes découlant de la structure géographique et topographique du périmètre : Hautes Vosges, vallées, vignoble, plaines du Ried et du Rhin à travers lesquels sont rattachés des paysages et patrimoines bien typés et diversifiés ;
- un patrimoine urbain ancien pittoresque (TURCKHEIM, COLMAR, EGUISHHEIM), des châteaux (dont le Hohlandsbourg), la ville de Neuf-Brisach, ville forteresse classée au patrimoine mondial de l'UNESCO etc... ;
- un patrimoine viticole pittoresque offrant de nombreuses actions culturelles et touristiques tout au long de l'année dans plusieurs communes de la route des vins ;
- la partie sommitale et pittoresque des Hautes-Vosges (Hohneck, Kastelberg, Rainkopf..) et les lacs de montagne ;
- un nombre important d'associations locales traduisant le dynamisme culturel de ce Territoire à travers une multitude d'actions culturelles tout au long de l'année (théâtre, spectacles, concerts, chorales...)

Patrimoine historique protégé
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Ruines et châteaux
Territoires de Vie - Haut-Rhin



De nombreux équipements culturels structurants

(Source : DRAC-ACA - 2008-2009 ; CG68 - 2010)

La musique et le chant ainsi que le théâtre et la danse sont bien représentés dans le monde associatif et bénéficient de locaux associatifs ne nécessitant pas d'équipements particuliers importants. Cependant, l'on peut noter que le niveau et la qualité des équipements ne sont pas homogènes sur l'ensemble du Territoire.

Colmar concentre la majorité des lieux de diffusion culturelle avec une capacité totale d'accueil de près de 10 000 places. Ainsi, la ville centre accueille la Comédie de l'Est, scène labellisée, et le Théâtre Municipal ainsi qu'une salle dédiée aux Musiques Actuelles dont l'extension est en projet. L'Est et l'Ouest du Territoire sont faiblement dotés d'équipements associatifs et de lieux de diffusion culturelle (une structure existe à MUNSTER, Espace culturel Saint-Grégoire, et une structure se trouve à MUNTZENHEIM, Espace Ried Brun).

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

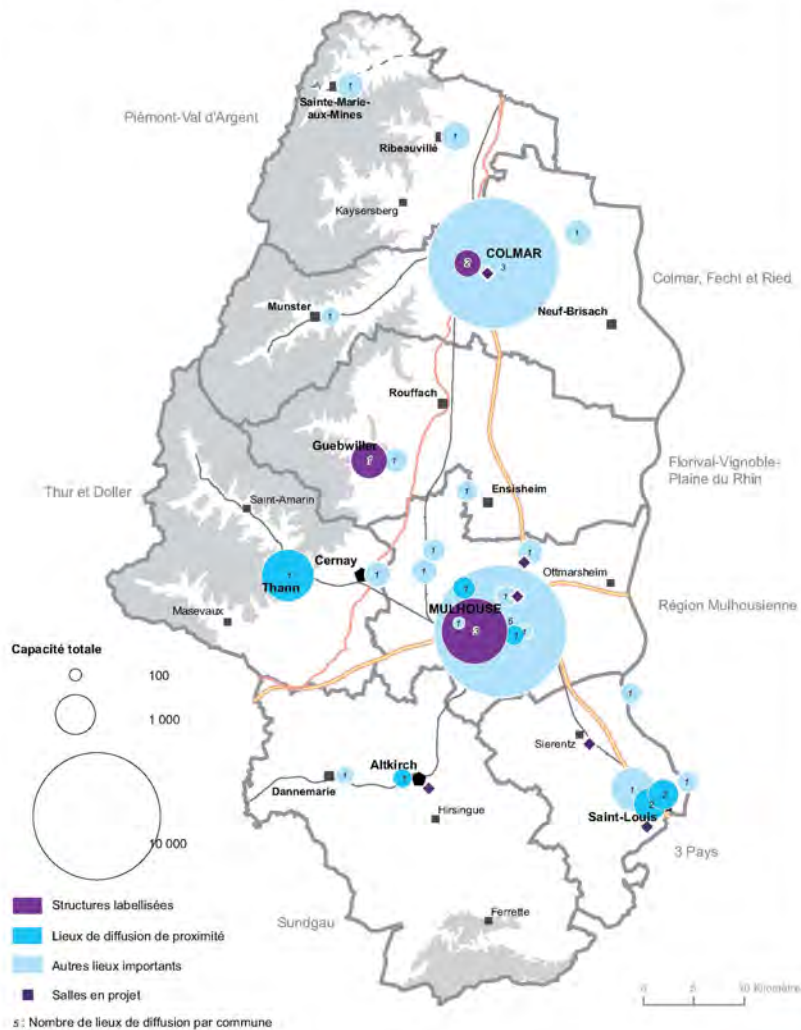
Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, validé par l'assemblée départementale en décembre 2007, a permis au département de valoriser son action volontariste en faveur de l'enseignement musical et d'y intégrer la danse et le théâtre.

Ainsi, dans ce Territoire de Vie, outre le Conservatoire à rayonnement départemental de COLMAR avec lequel le Département a signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre de son projet d'établissement, ont adhéré au Schéma et à sa logique de structuration, de qualification des équipes pédagogiques, de diversification de l'offre avec une adaptation aux disciplines nouvelles et d'amélioration de l'accessibilité, les structures suivantes :

- pour l'enseignement de la musique, 2 écoles centre, structures ressources pour le Territoire, conventionnées avec le Département : l'école de musique et de danse de la Vallée de MUNSTER ainsi que celle de la Communauté de Communes du Pays de Brisach et 15 écoles de musiques associatives ;
- pour l'enseignement de la danse, 2 écoles : COLMAR et MUNSTER ;
- pour l'enseignement du théâtre, 2 structures : COLMAR et WINTZENHEIM.

Lieux de diffusion culturelle en 2009

Territoires de Vie-Haut-Rhin



Sources : BD Topo Pays 2002 IGN France, CG 68, DRAC, ACA, ADAUHR
 Elaboration ADAUHR/PWIDE/PZ/GH - Mars 2009
 Réalisation graphique : ADAUHR/GH/PZ - Mars 2009

Conseil Général
Haut-Rhin

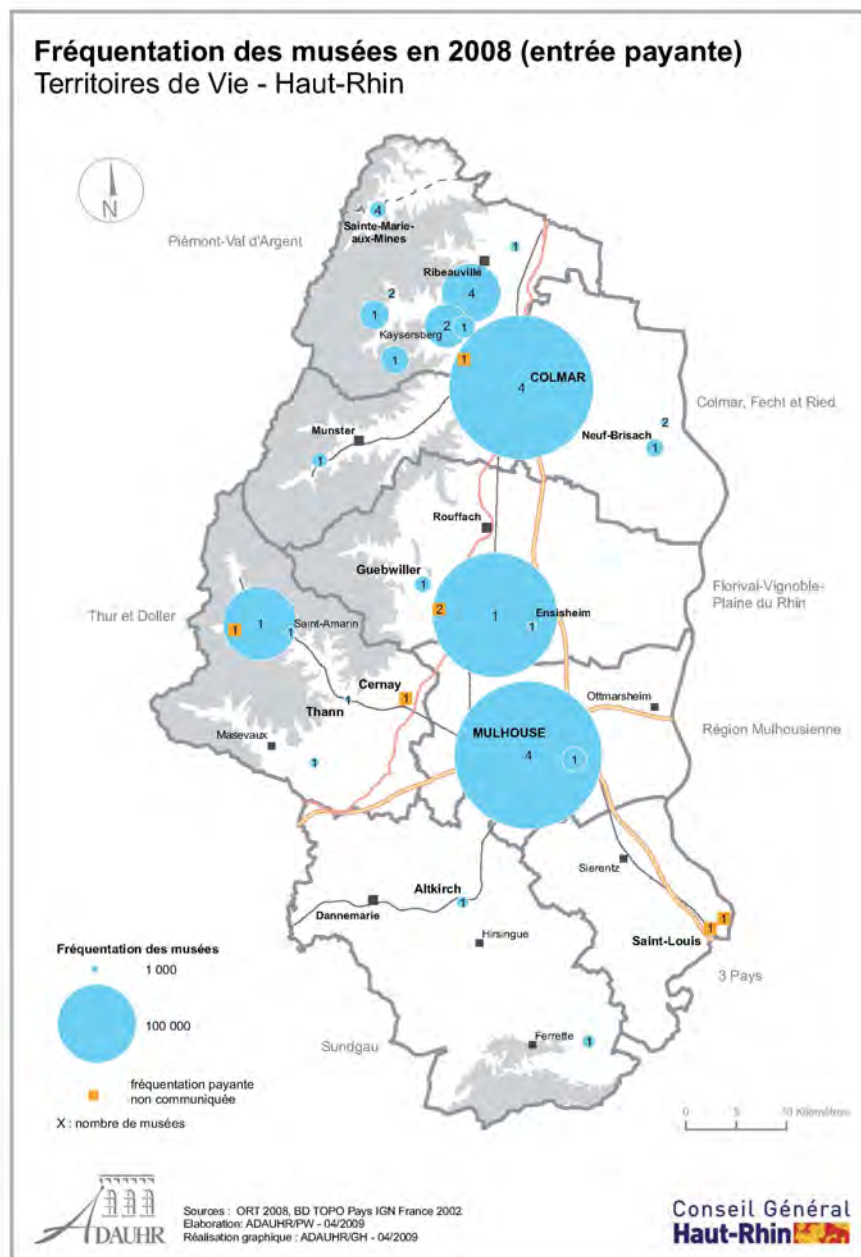
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried possède 8 musées dont la moitié se trouve à COLMAR.

Les principaux pôles muséographiques sont les suivants :

COLMAR	Musée Unterlinden
COLMAR	Musée Bartholdi
COLMAR	Musée animé du jouet et des petits trains
COLMAR	Muséum d'Histoire Naturelle
GUNSBACH	Maison d'Albert Schweitzer
NEUF-BRISACH	Musée Vauban
BIESHEIM	Musée Gallo-Romain
BIESHEIM	Musée de l'Instrumentation Optique

Ces musées abordent les thématiques des arts, des traditions et du patrimoine alsaciens. Le principal musée du Territoire est le musée Unterlinden installé dans le couvent des Dominicains et exposant le Retable d'Issenheim, ainsi qu'une collection de statues et tableaux.

La présence de nombreux châteaux et espaces classés par les monuments historiques offre une réserve importante de possibilité de développement touristique.



Le réseau de lecture publique

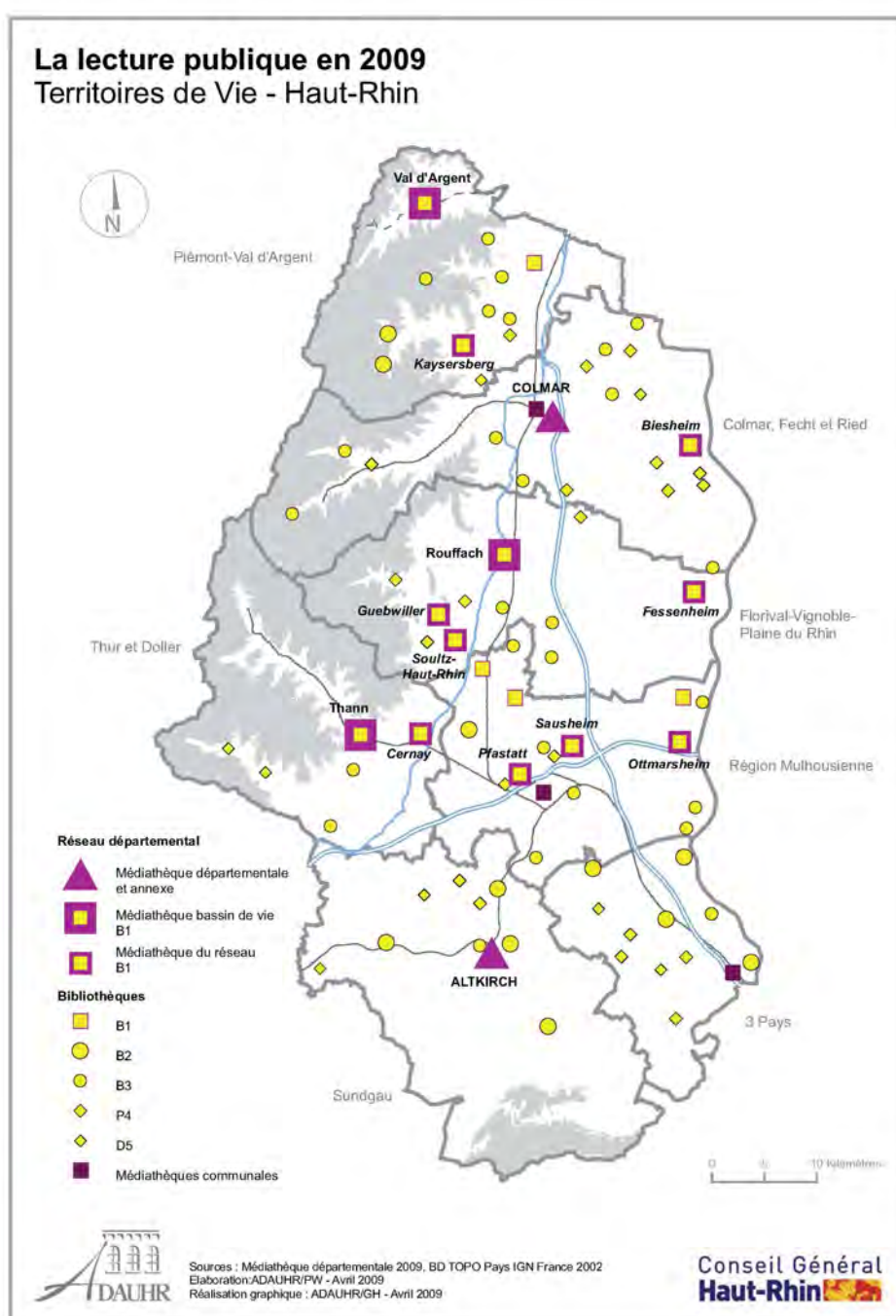
(Source : CG68 - Médiathèque Départementale - 2009)

L'offre en équipements

La structuration territoriale du réseau de lecture publique est composée de 3 équipements d'ordre départemental :

- la médiathèque départementale de COLMAR ;
- la bibliothèque municipale de COLMAR ;
- la médiathèque de BIESHEIM.

16 bibliothèques municipales viennent compléter le réseau de lecture publique à l'échelle locale dont certaines sont sous-dimensionnées par rapport au besoin des habitants.



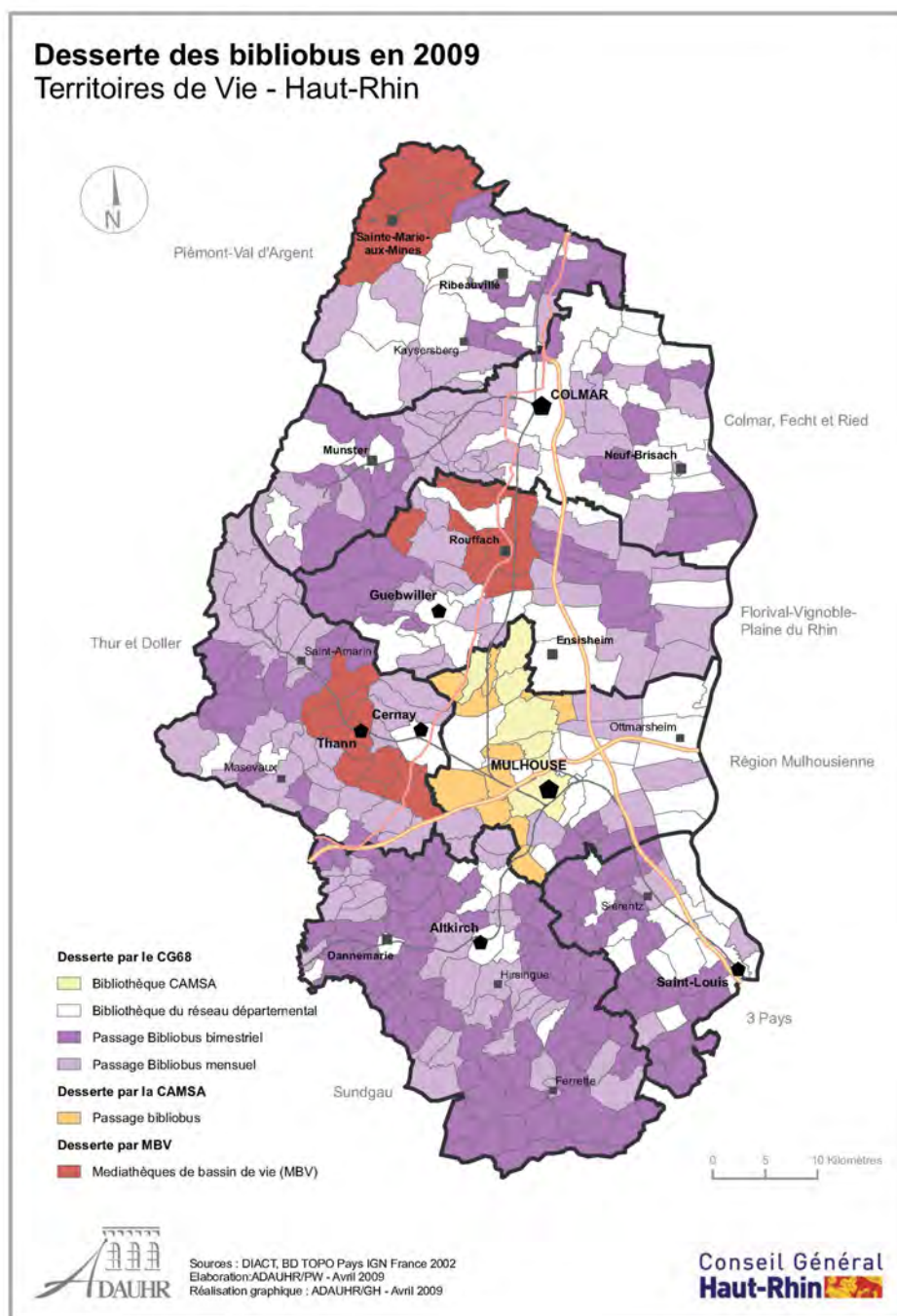
L'offre en services complémentaires :

(Source : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin)

La couverture géographique des équipements de lecture est de bonne qualité sur le Territoire de Vie. Le passage mensuel ou bimestriel d'un bibliobus permet de desservir l'ensemble des communes qui ne possèdent pas de bibliothèques et de médiathèques.

Le Territoire de Vie enregistre un taux de fréquentation des Médiabus inférieur à la moyenne départementale. 5,7 % de la population du Territoire est inscrite aux Médiabus contre 6,4 % pour le département. Ce taux plus faible s'explique en partie par le bon niveau d'équipement de lecture présent sur le Territoire. Seules les plus petites communes non équipées bénéficient de ce service.

Le Territoire connaît l'un des plus grands nombres de prêts annuels avec plus de 23 livres, films et CD empruntés par personne inscrite. Ce sont près de 70 800 documents qui sont prêtés chaque année par ce biais.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **Améliorer la répartition des lieux de diffusions culturelles sur l'ensemble du Territoire ;**
- **Améliorer l'offre qualitative et quantitative des lieux de spectacle.**
- **Impulser une nouvelle dynamique aux musées existants notamment à MUNSTER et à NEUF-BRISACH.**
- **En matière de lecture publique, il manque un équipement structurant à Munster afin d'offrir une meilleure qualité de service dans la vallée.**

Équipements et Services à la Population

Une offre globale de qualité

Une concentration d'équipements sportifs

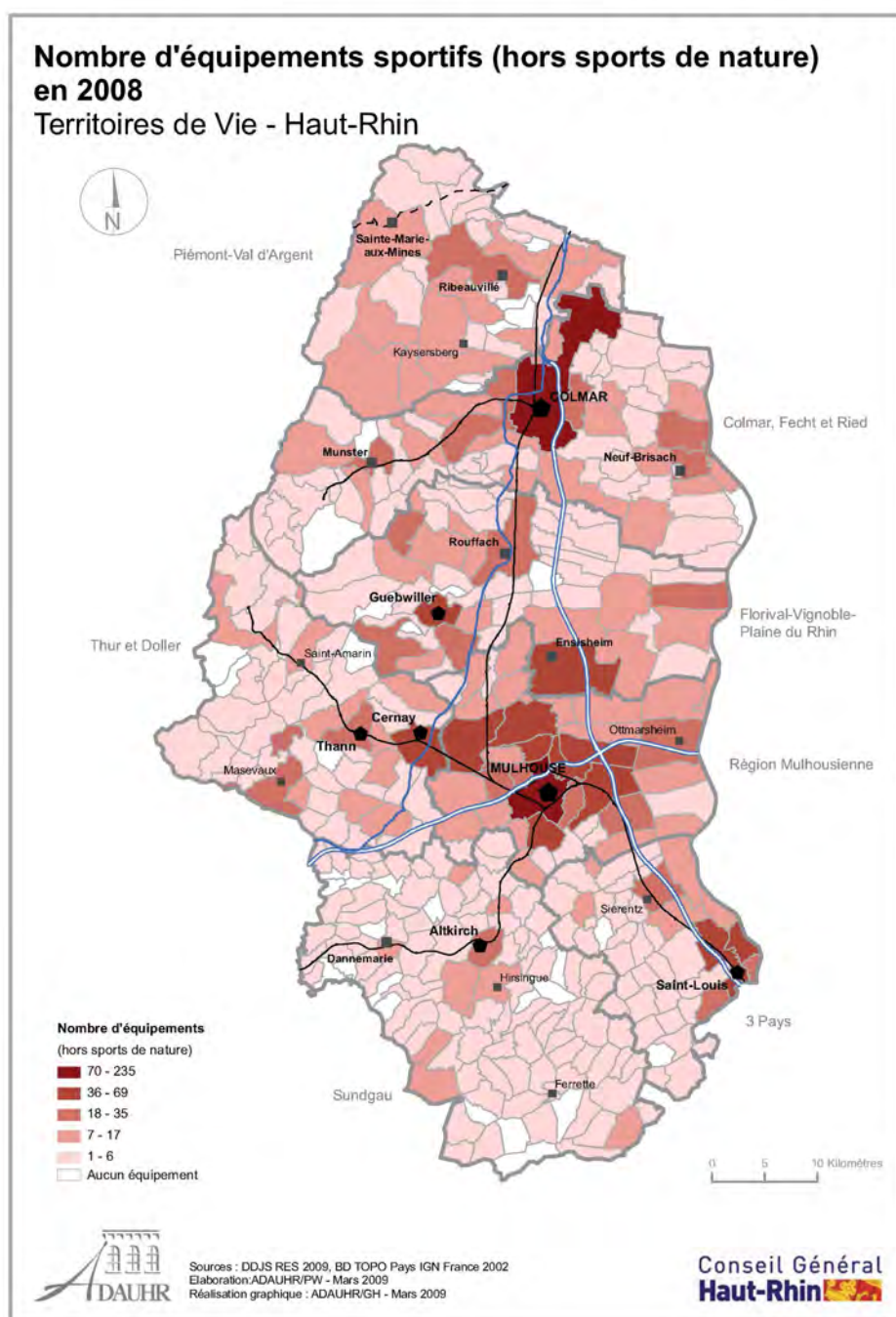
(Source : RES – 2009)

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose d'un équipement sportif important et de qualité. Il dispose de 615 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la quasi-totalité des communes du Territoire. Le taux d'équipement est de 41,4 équipements pour 10 000 personnes.

COLMAR est la commune qui regroupe le plus d'équipements sportifs, dont plusieurs équipements au rayonnement départemental (stade nautique, patinoire, stade de foot, base de loisirs...). À l'inverse, seules les communes de SONDERNACH et de HOHROD n'ont aucun équipement sportif.

Des activités sportives de montagne telles que le ski (domaine skiable de la Haute Vallée), l'escalade, la randonnée se sont développées à l'Ouest du Territoire dans le massif vosgien.

Le Territoire se singularise quelque peu en matière de pratique des Arts Martiaux par le nombre et la diversité de ses clubs et l'importance de leurs licenciés sportifs. La création d'un Dojo permettant l'accueil de compétitions s'avèrerait utile dans la périphérie orientale de l'agglomération colmarienne.



S'agissant des équipements aquatiques, le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose de 4 établissements ; l'ensemble dispose de 4 bassins de natation ludique, de 4 bassins à visée sportive et de 4 bassins « mixtes ». 65% des bassins du Territoire sont des bassins couverts.

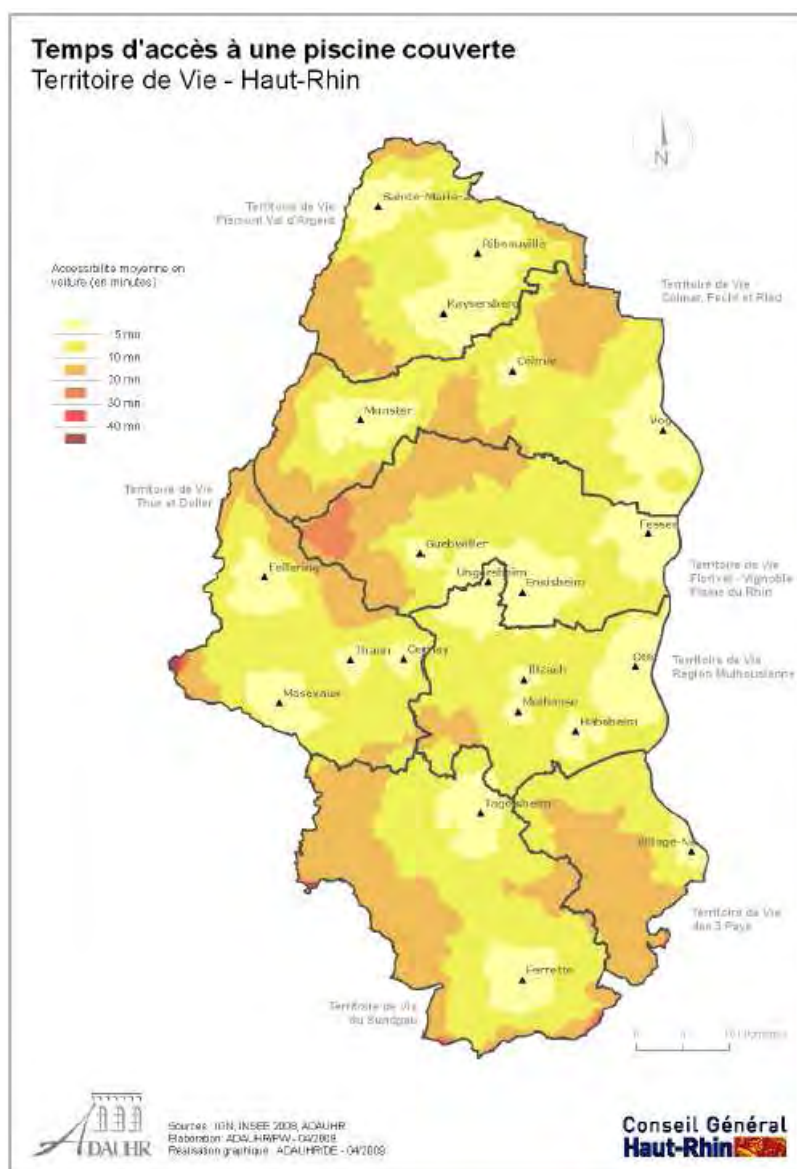
Les piscines du Territoire sont :

- le stade nautique de COLMAR avec ses bassins de 25x15 et 50x20 ;
- la piscine Aqualia de COLMAR avec ses bassins de 25x20 et 15x15 ;
- la piscine Sirenia de VOGELGRUN avec ses deux bassins de 10x15 (natation) et 15x10 (ludique) et qui possède un toit escamotable ;
- la piscine de MUNSTER avec ses bassins couverts et en extérieur de 25x8 et de 10,8x5 qui possède également des équipements de balnéothérapie.

L'offre est diversifiée sur l'ensemble du Territoire et son implantation dans les trois zones géographiques (Vallée de MUNSTER, proximité du piémont viticole à COLMAR et bande rhénane à VOGELGRUN) permet d'avoir une bonne accessibilité dépassant rarement les 10 minutes. Paradoxalement, c'est COLMAR avec ses deux centres nautiques qui possède la moins bonne accessibilité en raison des conditions de circulation.

L'accessibilité aux piscines est inférieure à 20 minutes pour la majorité des communes.

Le Territoire bénéficie également de la proximité des piscines de KAYSERSBERG, RIBEAUVILLE et SELESTAT et du potentiel thermal outre-Rhin.



Les services à l'enfance et la petite enfance

(Source : CG68 - 2009)

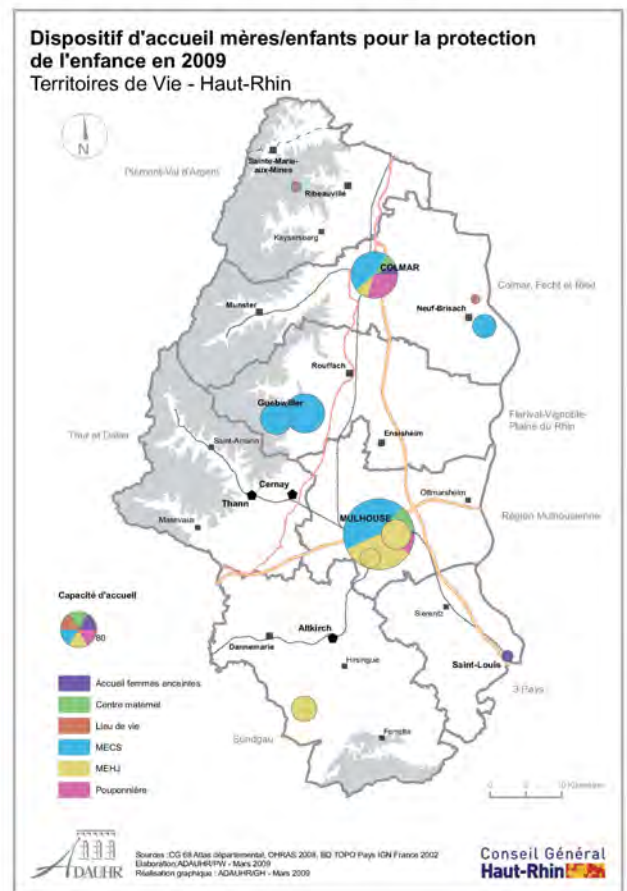
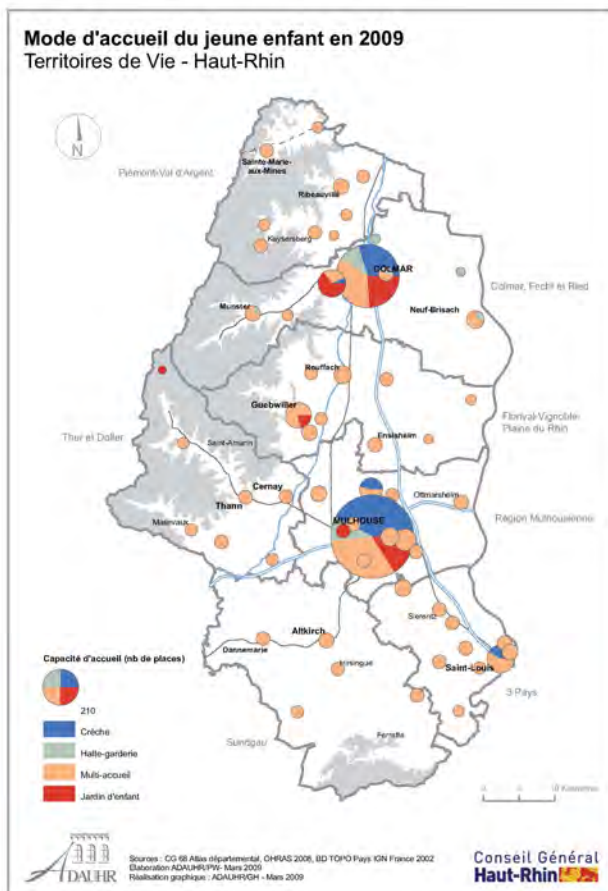
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried offre 1 044 places d'accueil à la petite enfance qui se répartissent comme suit :

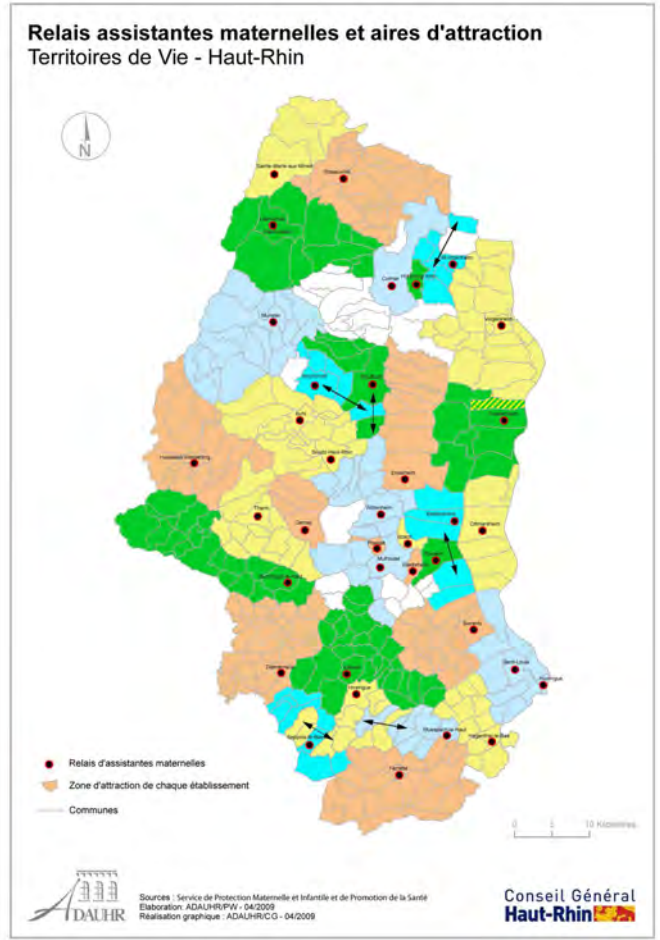
- 554 places en accueil permanent en multi-accueil + 115 places en accueil régulier temporaire ;
- 60 places en occasionnel (anciennement en halte garderie) ;
- 5 places pour l'accueil d'enfants handicapés ;
- 235 places en jardin d'enfants ;
- 15 places en accueil familial collectif (crèches familiales) ;
- 60 places en périscolaire maternel (3/6ans).

L'offre globale de services à l'enfance est supérieure à la moyenne départementale avec 6,7 places d'accueil pour 1 000 habitants (moyenne départementale : 5,05 places pour 1 000 personnes). Une grande partie de l'offre est concentrée à Colmar.

Cette offre est complétée par les assistantes maternelles ; on dénombre dans le Territoire 943 assistantes maternelles et 5 RAM (Relais Assistantes Maternelles) localisés à MUNSTER, COLMAR, HORBOURG-WIHR, MUNTZENHEIM et VOLGELSHEIM.

En ce qui concerne les établissements spécialisés pour enfants et adolescents, le Territoire accueille 3 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) totalisant 106 places, 1 pouponnière/centre maternel (87 places), 1 centre d'accueil de femmes enceintes accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (31 places), 1 accueil familial (15 places), 1 lieu de vie (BIESHEIM) et 2 services d'action éducative en milieu ouvert à COLMAR et LOGELBACH.





⇒ **Enjeux relevés :**

- **Renforcement de l'offre d'accueil de la petite enfance en termes de capacité et de diversité dans les parties Est et Ouest du Territoire.**

Les services aux personnes âgées

Les présentes caractéristiques des services aux personnes âgées dans le Territoire sont la synthèse du Schéma départemental gérontologique 2006-2011.

Synthèse démographique

La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années. Plus de 23 500 personnes ont plus de 65 ans soit 15,8 % de la population. La part des plus de 75 ans augmente aussi fortement.

Le Territoire a su se doter d'infrastructures d'accueil et a mis en place des politiques d'aides aux personnes âgées importantes pour permettre de répondre aux nouveaux besoins de cette population.

Synthèse des équipements d'hébergement

(Source : OHRAS et DA-STE au 31 décembre 2009)

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose de 1 525 places en équipements médico-sociaux (EHPA, EHPAD...). Elles sont réparties comme suit :

- 11 EHPAD (structures ou services), dont 4 à COLMAR et 3 à MUNSTER ;
- 3 unités de soins de longue durée ;
- 1 maison non médicalisée à COLMAR ;
- 1 établissement non habilité à l'aide sociale.

On retrouve sur le Territoire :

- 1 503 places en hébergement permanent ;
- 22 places en hébergement temporaire ;
- 15 places en accueil de jour ;
- 83 lits répartis en 3 Unités de Vie Protégée (UVP) dédiées aux malades Alzheimer et troubles apparentés (+ 30 places dans 2 nouvelles UVP à compter d'octobre 2010). La prise en charge des malades Alzheimer et troubles apparentés est en pleine évolution compte-tenu des projections démographiques sur la prévalence de cette pathologie dans les années à venir. En effet, ce public fragilisé demande des réponses appropriées et diversifiées tant à domicile qu'en établissement. Ainsi, en établissement, les petites unités de vie protégées permettent un accueil de qualité dans un cadre de vie adapté avec un personnel formé et une animation pertinente pour ces résidents.

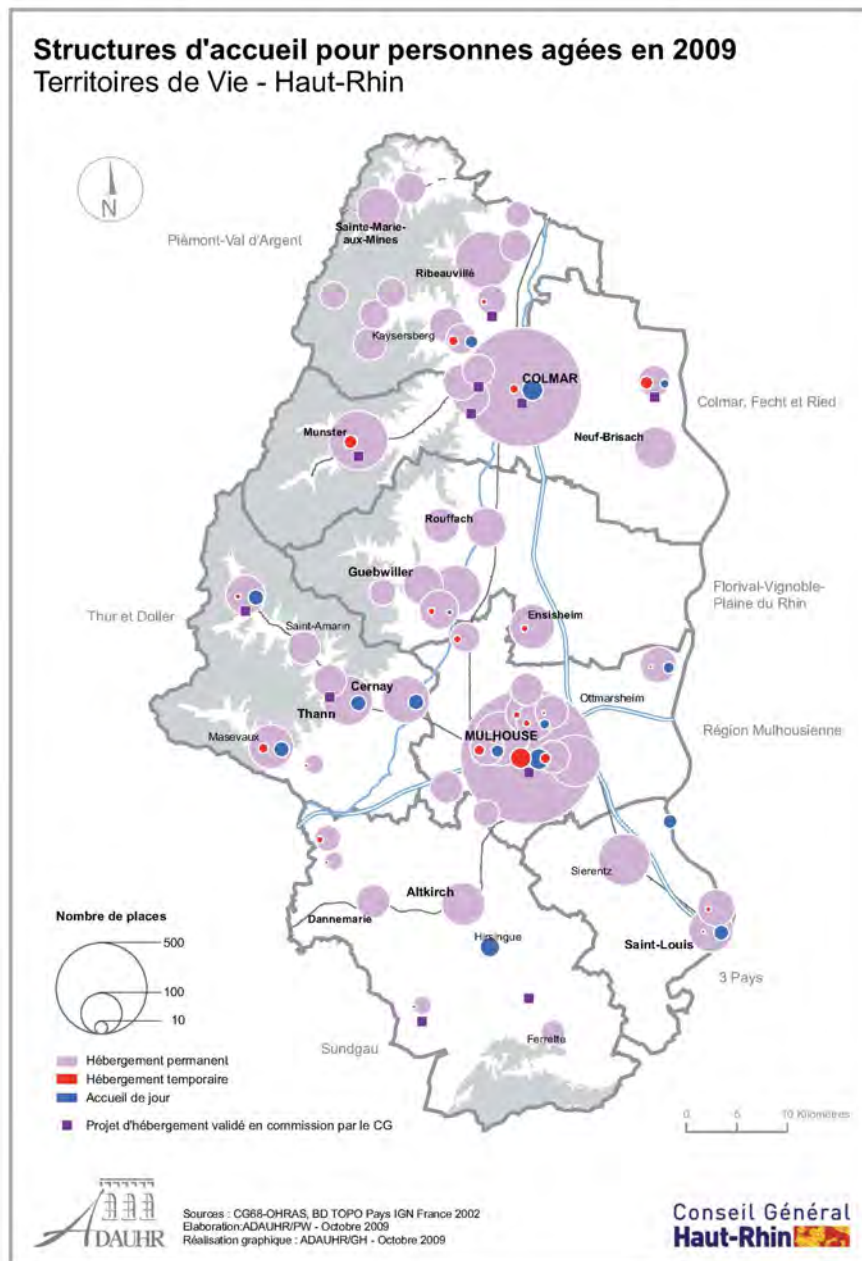
Il s'agit du Territoire qui offre la plus grande proportion de places avec 10,5 places pour 1 000 habitants.

Ce Territoire s'est adapté au vieillissement de la population en créant plusieurs pôles d'accueil répartis sur l'ensemble du Territoire. COLMAR regroupe un nombre important d'équipements, mais MUNSTER à l'Ouest et KUNHEIM à l'Est regroupent également des services pour un rayonnement local.

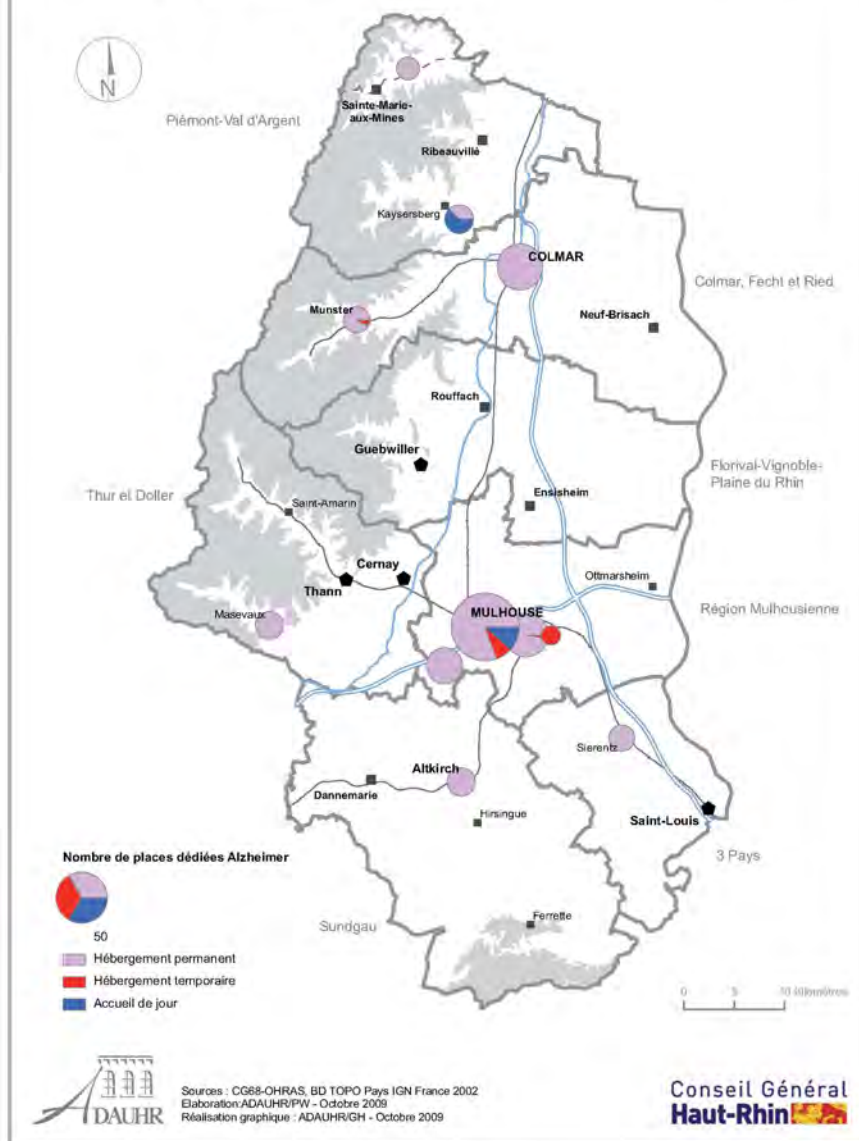
Synthèse des services d'aide à domicile

1 282 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile en 2009. Bien que la part de personnes âgées soit plus faible que la moyenne départementale, le Territoire bénéficie davantage d'aides à la personne âgée et concentre 21 % des allocataires du département (34 % pour la Région Mulhousienne, 10 % des APA pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin...).

On dénombre 2 foyers-logements sur le Territoire, à COLMAR, qui offrent une capacité de 137 places. 7 prestataires agréés ou autorisés sont présents sur le Territoire, et 4 pôles gérontologiques couvrent l'ensemble du Territoire de Vie.



Offre d'accueil dédiée à la maladie d'Alzheimer en 2009 Territoires de Vie - Haut-Rhin



⇒ Enjeux relevés :

- Diversifier l'offre présente dans le Territoire ;
- Développer des solutions alternatives pour la prise en charge des personnes âgées vivant à domicile, mais ayant besoin d'un suivi médical ou sanitaire.

Les services aux personnes handicapées

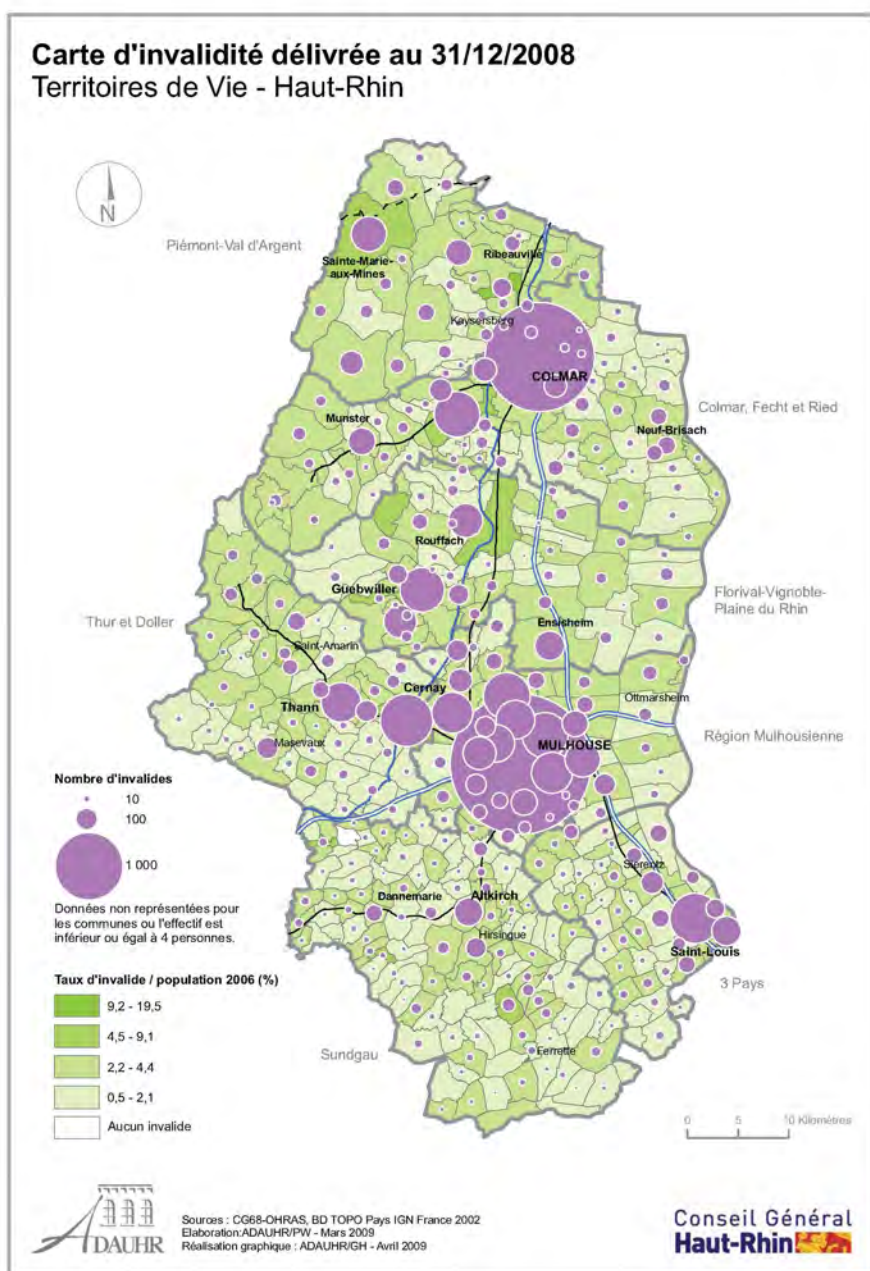
(Source : MDPH68)

Les présentes caractéristiques des services aux personnes handicapées dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried ont été relevées dans le Schéma départemental des personnes handicapées 2009-2013.

Au 31 décembre 2008, 4 768 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried, soit 21,8 % du total départemental.

Les titulaires d'une carte d'invalidité représentent près de 3,18 % de la population du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried. Cette part est supérieure à la moyenne départementale de 2,83 %.

Sur le Territoire, 2 414 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation pour Adultes Handicapés au 31 décembre 2008.



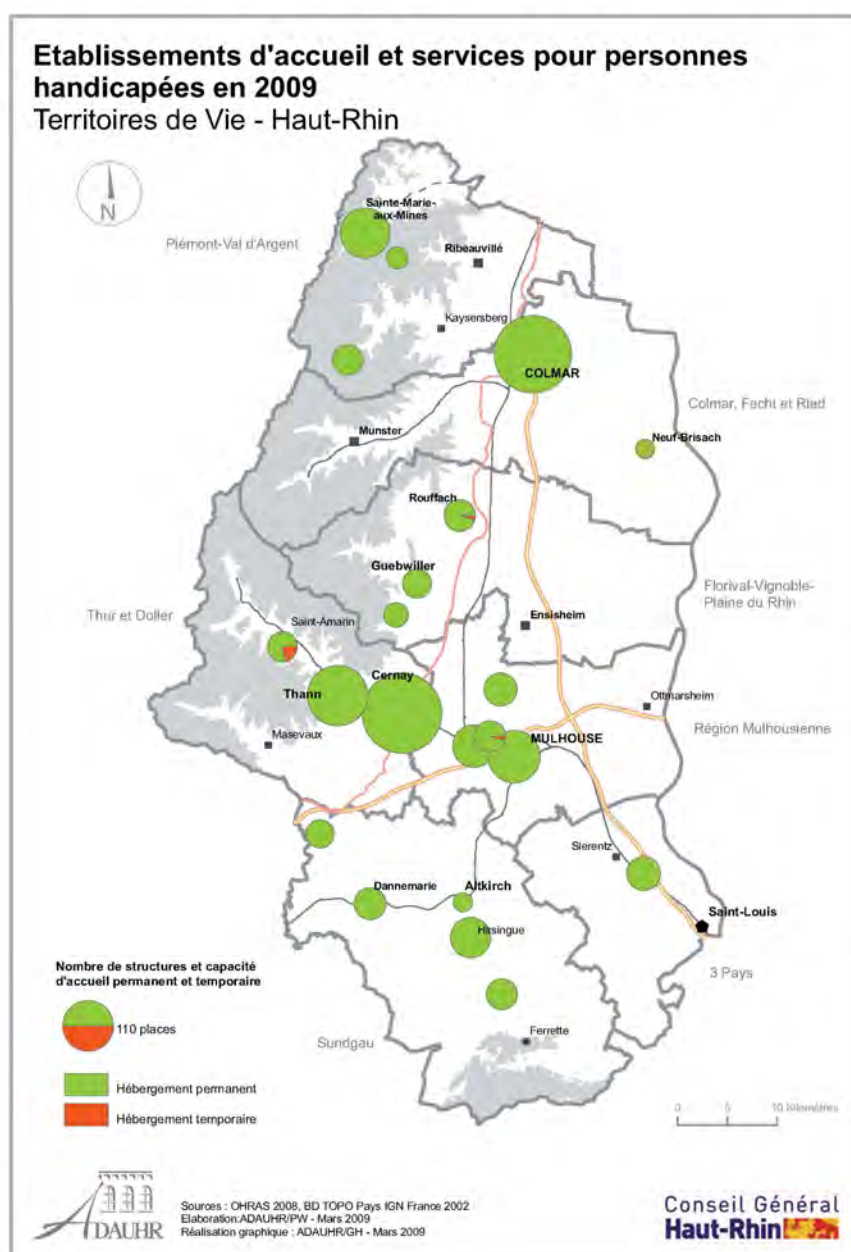
Synthèse des équipements et services

(Source : OHRAS et DA -STE au 1^{er} janvier 2010)

Les structures d'accueil suivantes sont présentes dans le Territoire de Vie :

- 1 Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) à COLMAR (98 places + 5 places en hébergement temporaire) ;
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) À COLMAR avec une capacité de 45 places ;
- 2 Foyers d'Accueil pour adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) à COLMAR (85 places) ;
- 2 services d'accueil de jour de 23 places à COLMAR et 15 places à BIESHEIM ;
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) à COLMAR, NEUF-BRISACH, WINTZENHEIM.

En outre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a son siège à COLMAR.



⇒ Enjeux relevés :

- **Poursuivre la diversification des modes de prise en charge ;**
- **Amélioration de la répartition territoriale des accès aux centres de prise en charge ou de soins.**

Les services sociaux et médico-sociaux :

Dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, le Conseil Général propose une offre de service par l'intermédiaire de 2 Espaces Solidarité constitués de 6 centres médico-sociaux (3 à COLMAR, MUNSTER, VOLGELSHEIM et WINTZENHEIM).

Les services de santé : une offre conséquente en termes de structures et d'effectifs

(Source : INSEE - Sirène - 2009)

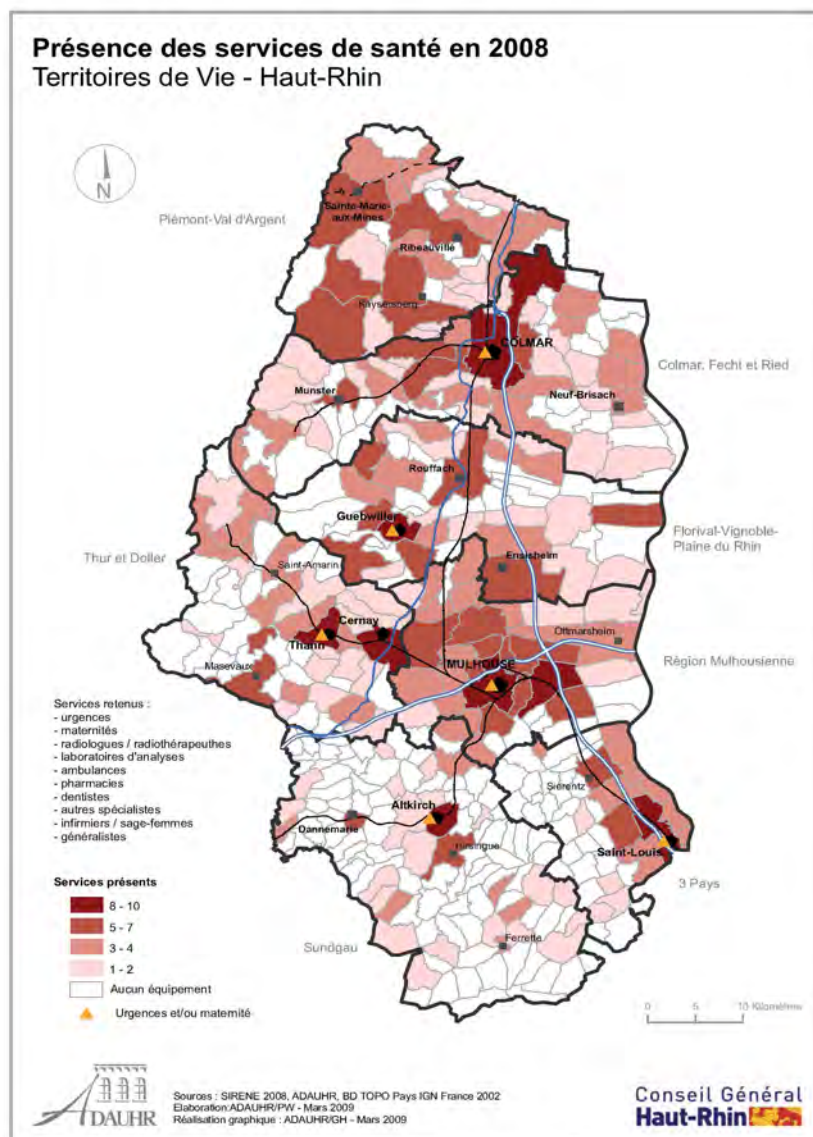
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, qui comprend dans son périmètre le Centre Hospitalier Pasteur et l'hôpital « Albert Schweitzer » (regroupement récent des établissements privés de COLMAR), structures d'envergure régionale, bénéficie d'une offre diversifiée et de qualité en termes de santé.

Les hôpitaux locaux de MUNSTER et NEUF-BRISACH, assurent des soins spécifiques (soins de longue durée notamment).

Au total, 632 services de santé sont répartis sur le Territoire pour une moyenne d'équipements et de services de 4,2 pour 1 000 habitants, ratio qui se situe au-dessus de la moyenne départementale de 3,44 équipements pour 1 000 habitants.

246 médecins généralistes sont recensés dans le Territoire (16,6 médecins pour 10 000 personnes contre 11,3 de moyenne départementale) ainsi que 143 infirmières soit 9,6 infirmières pour 10 000 personnes (moyenne départementale de 7,4 infirmières pour 10 000 habitants). On observe une polarisation des services médicaux dans les centres urbains (COLMAR notamment, puis MUNSTER et NEUF-BRISACH).

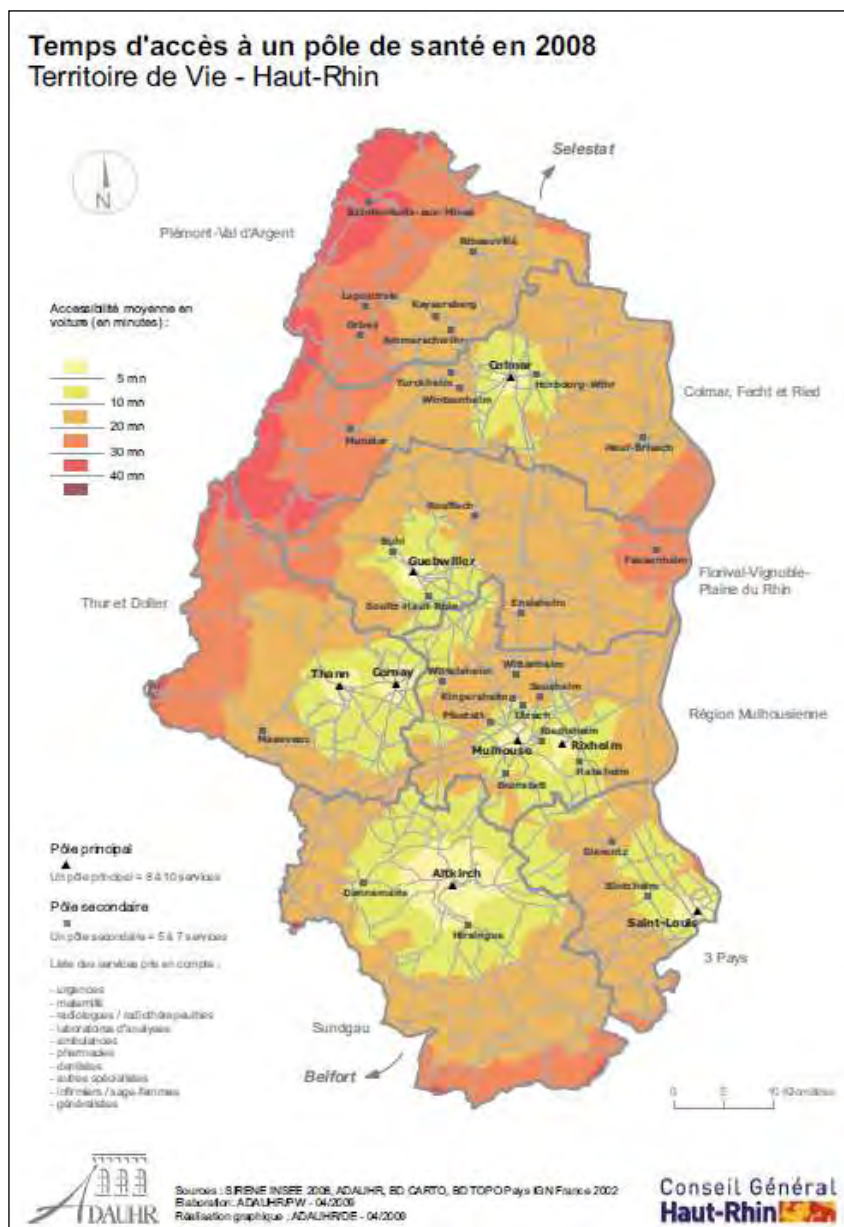
Le Territoire dispose d'un nombre important de généralistes et d'infirmiers, alors que la présence de laboratoires et de dentistes est plus faible.



Le pôle de santé principal du Territoire de Vie se trouve à COLMAR. Il repose sur la présence d'hôpitaux publics, de cliniques privées, de services d'urgence et de maternités. Il s'agit du second pôle médical du Haut-Rhin après MULHOUSE.

Le temps d'accès au pôle de santé de COLMAR est inférieur pour la partie centrale du Territoire (agglomération de COLMAR et première couronne périurbaine). Il dépasse cependant les 20 minutes au Sud-Est du département (GEISWASSER, HEITEREN...) et en amont de la vallée de MUNSTER. Les communes mitoyennes du département vosgien (METZERAL, MITTLACH, SONDERNACH) se trouvent distantes de 30 à 40 minutes d'automobile pour accéder au pôle de santé de COLMAR.

Plusieurs pôles secondaires regroupant entre 5 et 7 services médicaux différents sont présents à TURCKHEIM, WINTZENHEIM, MUNSTER, HORBOURG-WIHR et NEUF-BRISACH.



⇒ **Enjeux relevés :**

- **qualité et diversité des soins à maintenir ;**
- **garantir une bonne accessibilité aux soins pour l'ensemble de la population du Territoire.**

Transports et Mobilité

Un Territoire accessible et bien irrigué en infrastructures

Les voies de circulation routière

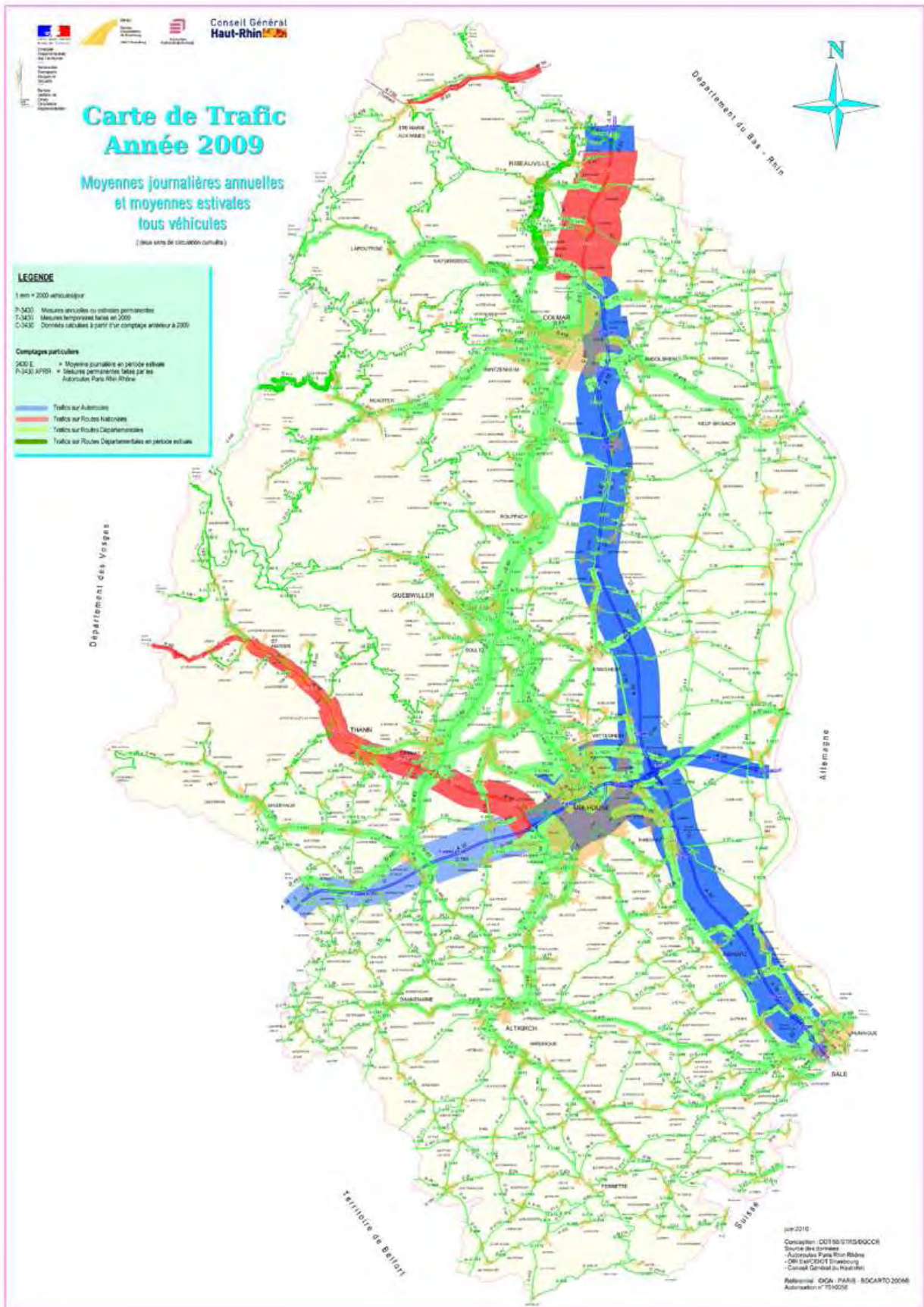
L'ensemble du réseau routier du Territoire s'étend sur plus de 1 766 kilomètres. Le Territoire de Vie comporte un réseau autoroutier de 30,7 kilomètres de long et un réseau départemental qui s'étend sur 408 Km.

L'axe RN83/RD83 est l'axe structurant du Territoire qui relie COLMAR à SELESTAT et STRASBOURG au Nord et MULHOUSE au Sud. Cet axe est utilisé par près de 56 300 véhicules/jour en 2009 (au Nord de HOUSSEN), en progression de 19 % par rapport à 1997 au Nord de COLMAR. L'autoroute A35 compte près de 45 000 véhicules/jour en forte progression (+ 50 % entre 1997 et 2006). Cet axe combine la vocation de transit et de desserte d'agglomération.

Les axes Est-Ouest sont moins fréquentés, mais jouent également un rôle structurant pour le Territoire. Ils sont principalement fréquentés par un trafic local et répondent à un besoin de desserte d'agglomération.

A l'Ouest, la vallée de Munster est desservie par la RD 417 qui traverse le Col de la Schlucht. En amont de WINTZENHEIM, le trafic est de l'ordre de 14 500 véhicules/jour en moyenne annuelle.

A l'Est, la RD 415 dessert NEUF-BRISACH puis l'Allemagne à partir de COLMAR. On observe une forte croissance du trafic sur ce secteur : près de 25 % entre 1997 et 2005. Le nombre de poids lourds traversant la frontière ou se rendant aux zones d'activités économiques a fortement augmenté. On observe une saturation du réseau (RD 417) notamment entre COLMAR et ANDOLSHEIM et à l'entrée Est de COLMAR.



L'offre en transports collectifs :

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est traversé par la ligne de chemin de fer STRASBOURG-BÂLE qui est l'axe structurant du réseau régional. L'arrivée du TGV Est à COLMAR permet de rapprocher PARIS qui est désormais à 2H50 de train. Cependant, COLMAR offre la seule gare du Territoire sur cet axe majeur sur les 16 gares/arrêts du Territoire de Vie.

Deux autres lignes desservent l'Est et l'Ouest du Territoire :

- la ligne COLMAR/METZERAL avec 21 allers/retours et une fréquentation limitée aux publics captifs avec des temps de trajets plus élevés que ceux de l'automobile (réseau TER) ;
- la ligne COLMAR/NEUF-BRISACH VOLGELSHEIM (- MARCKOLSHEIM) actuellement réservée au fret terme pourrait servir, à long terme, de base à une liaison ferroviaire COLMAR-FRIBOURG.

Un réseau de transports en commun complet structuré par COLMAR est présent sur le Territoire. Nous pouvons opposer l'utilisation faite de ce réseau dans COLMAR, où il est une alternative viable à l'automobile, par rapport aux lignes desservant le reste du Territoire qui sont davantage utilisées par un public captif sans automobile (collégiens, lycéens, personnes âgées...).

Cette offre de transport correspond à la fois :

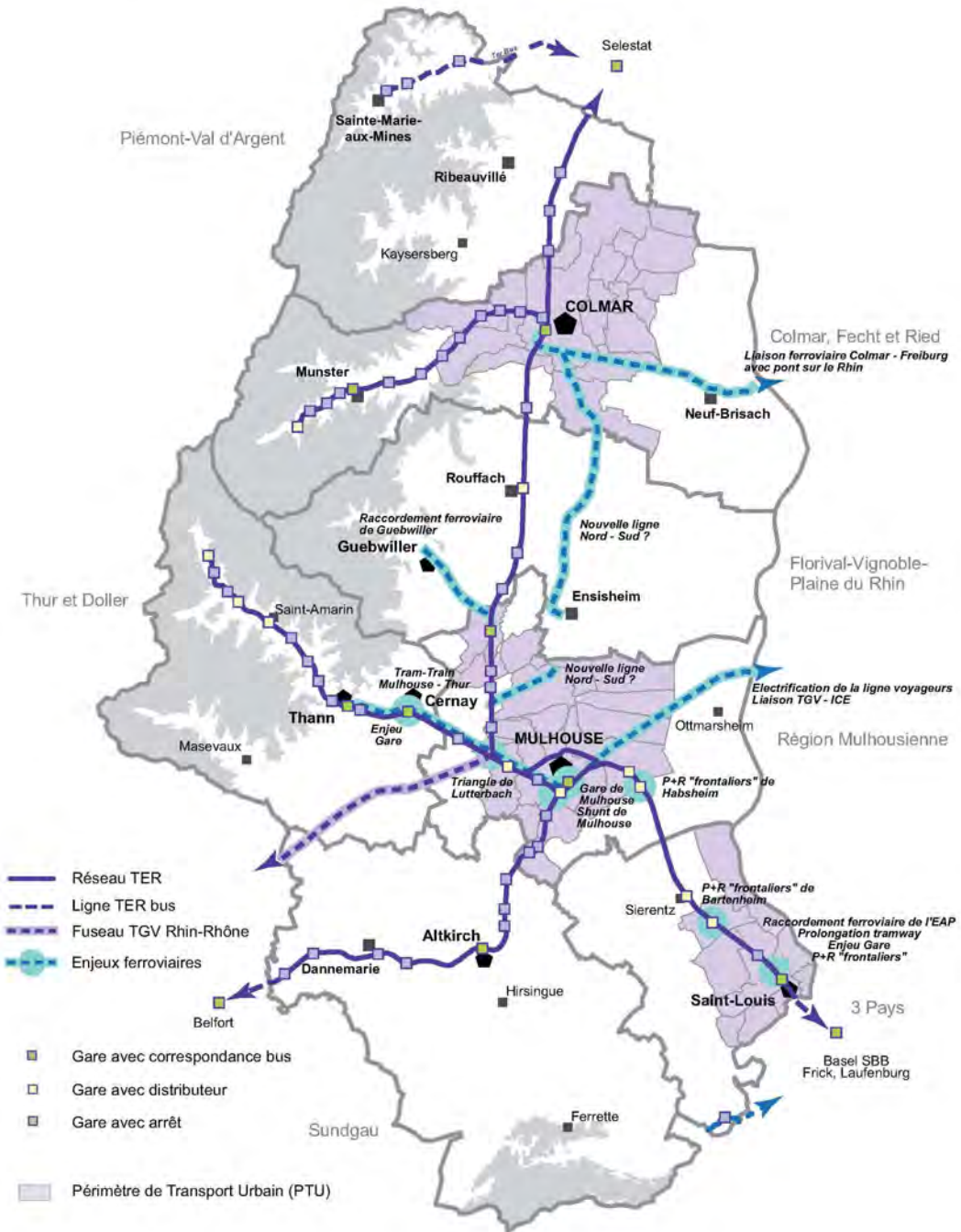
- aux bus du Conseil Général qui permettent de se déplacer sur l'ensemble du département et permettent des rabattements vers la gare de COLMAR ;
- au réseau TRACE de COLMAR (société des transports urbains de Colmar et Environs) qui dessert l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération de COLMAR ainsi que la vallée de MUNSTER. Il est composé de 16 lignes couvrant près de 200 kilomètres.

Enfin, le Territoire dispose de l'aéroport de COLMAR-HOUSSEN qui est essentiellement destiné à l'aéronautique de loisirs (90 % des vols), mais qui permet de transporter environ 2 100 passagers lors de vols commerciaux.

A l'Est, le port de COLMAR / NEUF-BRISACH permet un point d'accès sur le Rhin pour les entreprises et zones économiques proches du Rhin.

Enjeux des transports publics en 2009

Territoires de Vie - Haut-Rhin



Le réseau de pistes cyclables départemental existant dans le Territoire est de 46,7 Km sur un total départemental de 628 Km. Le réseau actuel est limité et dessert un nombre restreint de communes ; il est davantage tourné vers le loisir que vers les usages quotidiens.

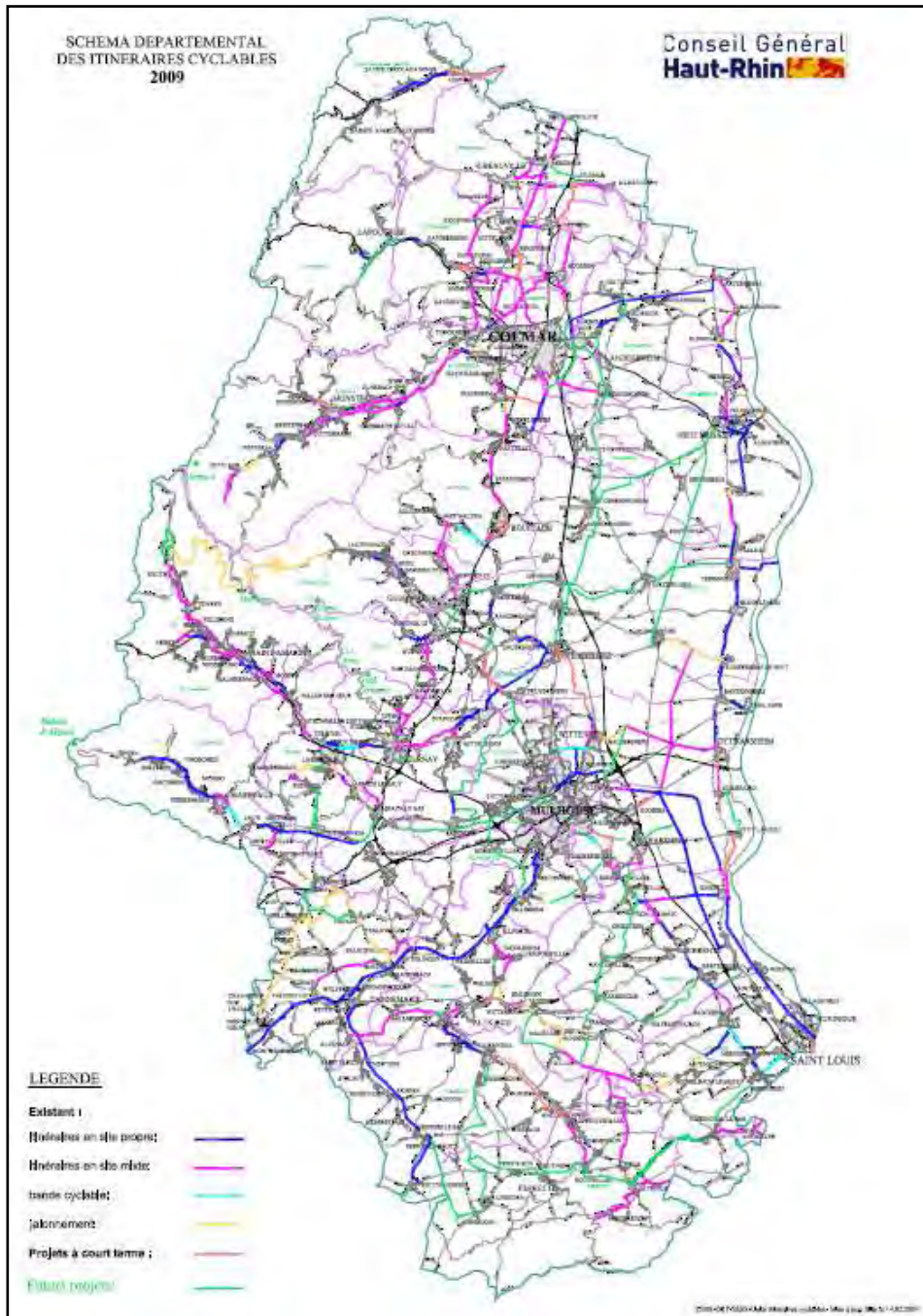
Plusieurs axes cyclables se dégagent :

- la vallée de MUNSTER reliant MITTLACH à WINTZENHEIM en alternance entre site propre et bande cyclable ;
- la bande rhénane du canal de COLMAR entre HORBOURG-WIHR et ARTZENHEIM ;
- l'axe HEITEREN/ARTZENHEIM avec une part importante en site propre ;
- l'axe Nord-Sud entre les communes du piémont notamment.

Le réseau sera progressivement complété par la réalisation de 37 Km de pistes déjà programmées et de 96 Km de pistes supplémentaires prévues à long terme qui porteront le réseau de pistes cyclables départemental à 180 Km dans le Territoire de Vie.

⇒ **Enjeux relevés :**

- **Diminuer la polarisation routière de COLMAR qui condense la majorité des flux du transit ;**
- **Améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transports en commun (train, bus du CG, réseau TRACE) pour augmenter la fréquentation de ces réseaux ;**
- **Faire face à l'augmentation des flux au niveau des contournements de COLMAR et de la RD 417 ;**
- **Développer l'axe ferroviaire METZERAL / NEUF-BRISACH et son extension vers l'Allemagne ;**
- **Développer les itinéraires cyclables pour une utilisation quotidienne hors de COLMAR.**



Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégalement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementales ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du Guide des Aides.

Enjeu 1 :

Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe 1.1 :

Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried a la chance de disposer de nombreux atouts touristiques : la labellisation des fortifications de Neuf-Brisach au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO est venue enrichir significativement la capacité d'attraction et la reconnaissance internationale du patrimoine de l'Est de Colmar, Fecht et Ried.

L'attribution de ce prestigieux label impose au Territoire des obligations au regard de la conservation du patrimoine mais plus globalement dans la qualité des prestations offertes aux touristes et excursionnistes.

L'intervention départementale vise à soutenir l'ambition des collectivités locales en la matière.

Axe 1.2 :

Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est l'un des secteurs du département les plus attractifs pour le tourisme du fait de la très grande diversité de ses unités géographiques et paysagères, de son patrimoine urbain et culturel et de l'offre en équipements et en événements particulièrement riche.

Le Département souhaite conforter l'attractivité du territoire en soutenant les projets innovants présentés par les partenaires.

Enjeu 2 :

Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 :

Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Il s'agit de valoriser les initiatives des Communautés de Communes soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général.

Axe 2.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Outre la poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental référent pour les itinéraires structurants et aux abords des collèges, le soutien du Département permettra la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal en site propre, complémentaires au schéma départemental.

Enjeu 3 :

Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe 3.1 :

Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Par cette entrée, le Département souhaite participer au positionnement de COLMAR comme capitale culturelle du Territoire par le renforcement qualitatif des lieux de diffusions culturelles et par un accroissement significatif de la capacité totale d'accueil.

Axe 3.2 :

Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.

Outre l'effort qui sera consenti sur les lieux de spectacle, le Département contribuera à la création d'un équipement structurant de lecture publique impactant l'agglomération colmarienne et globalement le Territoire de Vie.

Enjeu 4 :

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 :

Contribuer au développement économique territorial.

Il s'agira dans un premier temps de soutenir les intercommunalités dans la définition d'une stratégie économique globale visant à une définition précise des besoins territoriaux et des équipements nécessaires.

Les investissements à réaliser, sur la Vallée de Munster plus spécifiquement, seront analysés à la révision à mi-parcours.

Par ailleurs, les études programmées en 2010 par les communes sur le devenir des friches économiques seront intégrées au Contrat de Territoire.

Le Conseil Général souhaite également contribuer à la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menées à l'échelle des Communautés de Communes de Colmar, Fecht et Ried.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Enfin, le Département souhaite favoriser l'émergence de projets collectifs et innovants, portés par les intercommunalités, notamment dans le domaine agricole.

Axe 4.2 :

Poursuivre le développement des services à la population.

Le soutien départemental se concentrera sur des équipements intercommunaux regroupant en un même lieu plusieurs partenaires proposant des services complémentaires. Il s'agit de favoriser les mutualisations de moyens et les synergies fonctionnelles.

Axe 4.3 :

Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien.

Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Le manque d'équipements structurants pour la pratique des arts martiaux dans l'Est colmarien est un élément mis en exergue par les différents diagnostics territoriaux. Le Département apportera son soutien financier à la création d'une salle dédiée permettant des rapprochements entre les différentes associations du Territoire.

Le département soutiendra le projet de rénovation du COSEC de la Cité Scolaire Schwendi d'INGERSHEIM.

Axe 4.4 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels.

La poursuite des GERPLAN engagés sera ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Les projets intercommunaux de déchetteries et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 4.5 :

Soutien aux politiques locales d'habitat.

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration des PLH intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique Habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 4.6 :

Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

II. AMBITION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LE TERRITOIRE :

**Le Conseil Général agit directement
au cœur du Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried**

VOLET 1 :

Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Le présent volet expose les prestations assurées par le Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des Territoires de Vie dans le cadre de ses domaines d'intervention.

1- La présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin conduit une politique de territorialisation.

Il renforce, par la **mise en place d'Antennes territorialisées**, sa présence auprès des habitants et permet de développer avec les acteurs locaux, des projets répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Il s'agit de rendre davantage accessibles les services du Département aux usagers, mais aussi aux différents acteurs locaux (économiques, associatifs...) et de donner de la cohérence à la présence du Conseil Général dans les territoires en opérant des regroupements de services.

Le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried accueille 221 agents territorialisés répartis sur 26 sites (hors Hôtel du Département).

Les lieux de présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried :

▶ **Espace Solidarité de COLMAR PLAINE**

5, rue Messimy
68000 COLMAR
tél. 03 89 30 67 40 fax. 03 89 21 93 47

▶ **Espace Solidarité de COLMAR VALLEES**

15, avenue de Paris
68000 COLMAR
tél. 03 89 30 68 80 fax. 03 89 21 72 97

▶ **Centre Médico Social**

17, rue des Brasseries
68000 COLMAR
tél. 03 89 41 43 80 fax. 03 89 24 07 05

▶ **Centre Médico Social de MUNSTER**

16, rue des Clefs
68140 MUNSTER
tél. 03 89 77 92 70 fax. 03 89 77 47 03

▶ **Centre Médico Social de VOLGELSHEIM**

40, rue des Vosges
68600 VOLGELSHEIM
tél. 03 89 72 64 40 fax. 03 89 72 90 85

▶ **Centre Médico-Social de WINTZENHEIM**

19, rue Clémenceau
68920 WINTZENHEIM
tél. 03 89 27 05 98 fax. 03 89 27 34 05

▶ **Centre Routier d'INGERSHEIM**

39, route d'Eguisheim
68040 INGERSHEIM
tél. 03 89 27 92 95

▶ **Centre Routier de MUNSTER**

7, rue des Artisans
68140 MUNSTER
tél. 03 89 77 38 20

▶ **Centre Routier de VOLGELSHEIM**

14, rue du Bassin
68600 VOLGELSHEIM
tél. 03 89 72 55 84

▶ **Collège Hector Berlioz**

42, rue Ampère
68025 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 41 56 82

▶ **Collège Victor Hugo**

2, rue des Ecoles
68025 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 41 27 73

▶ **Collège Molière**

36, avenue de Paris
68025 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 30 11 30

▶ **Collège Pfeffel**

36, route d'Ingersheim
68000 COLMAR
tél. 03 89 22 94 30

▶ **Collège d'enseignement Secondaire**

20, route de Colmar
68320 FORTSCHWIHR
tél. 03 89 47 40 58

▶ **Collège Frédéric HARTMANN**

2, rue Alfred Kern
68140 MUNSTER
tél. 03 89 77 38 68

▶ **Collège Jacques Prévert**

15, rue de la Vallée
68920 WINTZENHEIM
tél. 03 89 27 02 03

▶ **Collège Lazare de Schwendi**

17, route de Turckheim
68040 INGERSHEIM
tél. 03 89 27 35 35

▶ **Collège Robert Schuman**

10, chemin des Ecoliers
68600 VOLGELSHEIM
tél. 03 89 72 55 00

Les projets du Conseil Général pour renforcer sa présence dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

L'Antenne Secondaire de Munster.

Le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et leurs partenaires associatifs (Ecole de Musique, Manne Emploi, la Mission Locale, Vecteur, Centre d'Hygiène Alimentaire...) ont décidé de s'associer pour regrouper leurs services à la population sur un même site. Outre les substantielles économies liées à l'organisation d'un chantier unique et à la mutualisation de certains équipements (salles mutualisées, locaux techniques, chaufferie, parkings...), ce partenariat permettra :

- d'offrir à la population locale, à proximité immédiate de la gare SNCF et des établissements scolaires, un pôle administratif "décloisonné" moderne et accueillant ;
- de développer de réelles synergies entre différents acteurs intervenant sur des problématiques connexes ;
- de mettre en valeur, dans le cadre d'une démarche de développement durable, un bâtiment historique en friche mais à forte valeur patrimoniale, situé dans un secteur stratégique du bourg centre.

Le projet de Maison des Services vise à mettre en œuvre une nouvelle stratégie dans l'organisation des services publics locaux en renforçant la présence des acteurs publics sur le territoire, en centralisant leur présence en un lieu unique et facilement accessible et en décloisonnant leurs interventions au bénéfice direct des usagers, souvent déroutés par la pluralité des opérateurs. Outre la proximité liée à la localisation des services dans un lieu unique, le décloisonnement des interventions sera assuré par la mise en place d'un système d'informations compatibles, de mutualisation et de procédures de concertation régulières.

L'Antenne Secondaire de NEUF-BRISACH.

C'est dans le même esprit de proximité et d'efficience que l'Antenne Secondaire de Neuf-Brisach prévoit de regrouper les services sociaux oeuvrant dans l'Est du Territoire, ainsi qu'une permanence d'un animateur coordonnateur et un bureau pour les Conseillers Généraux du Territoire de Vie. Cette Antenne sera implantée en plein cœur de NEUF-BRISACH, dans les locaux du Foyer Sainte-Thérèse.

Les **Services**
du **Conseil Général** présents
dans votre **Territoire de Vie**



- Antenne principale
- Future Antenne secondaire
- Centre Médico-Social
- Pôle Gériatologique
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- Siège de l'Unité Routière
- Centre Routier
- Collège
- Territoire de Vie
- Limite Communale
- Limite des Pôles Gériatologiques
- Limite de l'Espace Solidarité
- Limite de l'Unité Routière

- COLMAR VILLE
- 2 Espaces Solidarité
- Centre Médico-Social
- Pôle Gériatologique
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- 4 Collèges
- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Cité de l'Enfance
- Médiathèque Départementale
- Archives Départementales
- Laboratoire Vétérinaire
- SATEP - Eau Potable
- SATESE - Station d'Épuration

M - ACQUA-FR - 181 - Espace Vie © ICA/Insee 2009 - Elaboration: C2S/03 - ADON/ES/2010 - Avril 2009

Colmar, Fecht et Ried

2- L'Action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Les montants concernant les aides apportées par le Conseil Général sont indiqués pour l'année 2009.

2.1. La solidarité :

Pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie.

Plus de 60 400 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La Solidarité est la principale compétence du Conseil Général. Ce dernier agit en faveur de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans les Territoires de Vie.

A travers ses missions de solidarité, le Conseil Général entend accompagner chacun des Haut-Rhinois à tous les âges, pour leur bien être et leur bien vivre, dès la naissance et les premiers temps de la parentalité ; sur les questions de la santé, dans le cadre de la prévention sociale et de l'insertion professionnelle ou encore pour faciliter l'accès au logement : une attention toute particulière est portée sur les personnes en situation de handicap et les Aînés, dans leur accompagnement quotidien et leur besoin en hébergement.

- **Dans le domaine de la petite enfance**, le Conseil Général accompagne les jeunes parents, dès les premiers mois de la grossesse, jusqu'à la naissance et tout au long des premières années de l'enfant. Il a également en charge l'aide aux familles qui souhaitent adopter un enfant ainsi qu'à toute personne à la recherche de ses origines.

Le Conseil Général soutient les modes d'accueil de la petite enfance, que ce soit en structure collective ou auprès d'une assistante maternelle pour lesquelles il délivre l'agrément et organise le suivi et la formation.

Il agit en faveur de l'enfance en danger et a la responsabilité de l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la gestion de la Cité de l'Enfance. Dans ce cadre, il apporte une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté.

Le Conseil Général aide à l'information sur la sexualité et la contraception. Il assure le bien-être des mères et de leur enfant par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles.

- **Le Conseil Général se mobilise pour les personnes -les jeunes et les familles notamment les plus en difficulté- sur le plan social et professionnel**, par le financement du RSA et un accompagnement visant leur insertion à travers notamment l'accès au logement et le retour à l'emploi.
- **Les actions de santé publique** comptent également parmi les principales missions du Conseil Général. Pour cela, il finance et encourage les campagnes de vaccinations, le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose...
- **Le Conseil Général organise et diversifie la prise en charge des personnes handicapées** par leur accueil et leur information dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées à Colmar et Mulhouse, par la préservation de leur autonomie, à travers les Services d'Accompagnement à la Vie sociale, leur hébergement et la participation à la construction et à l'humanisation des foyers et le soutien aux aidants familiaux.
- **Le Conseil Général s'attache à offrir les meilleures conditions de vie aux Aînés**, par la gestion des Pôles Gérontologiques, des mesures diverses en faveur du maintien à domicile, par le soutien aux opérations de restructuration et d'humanisation des maisons de retraite. Il attribue des prestations, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), finance la modernisation et la réalisation des établissements d'accueil des personnes âgées. Il veille dans ce cadre à une prise en charge adaptée.
Le Conseil Général coordonne également des actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Un comité de pilotage " bien-être et bien vieillir dans le Haut-Rhin " rassemble les partenaires institutionnels et associatifs pour définir les priorités d'intervention.
Le Conseil Général du Haut-Rhin se mobilise également pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, une priorité départementale. Ces derniers peuvent être désormais accueillis au sein de la Maison MAIA récemment ouverte à Mulhouse.

Le budget 2009 du Département pour la Solidarité représente 299,1 millions € pour l'ensemble du Haut-Rhin

2.1.1 Actions en faveur de l'enfance et de la famille.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Les Espaces Solidarité de Colmar, Fecht et Ried animent et contribuent à un réseau partenarial local notamment dans le domaine de l'insertion, de la prévention de l'enfance en danger et de l'action sociale de proximité.

Afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, le territoire de la Ville de Colmar est composé de 2 Espaces Solidarité.

L'Espace Solidarité Colmar Vallées, sur la partie Ouest du territoire, se compose de 44 agents, soit un effectif de 40,4 ETP (dont 2 ETP de cadre, 5,2 ETP de secrétaire, 5 ETP de puéricultrice, 1 ETP d'éducateur spécialisé, 10,8 ETP d'assistant de service social, 0,8 ETP de CESF).

L'Espace Solidarité de Colmar Vallées est doté d'une Commission Territoriale de Solidarité Active qui gère l'ensemble des dossiers du territoire (1,8 ETP d'assistante sociale spécialisée RSA, et 3 ETP de secrétariat).

L'Espace Solidarité est composé de trois centres médico-sociaux :

- 15 avenue de Paris à Colmar.
- 16 rue des Clefs à Munster.
- 19 rue Clémenceau à Wintzenheim.

L'Espace Solidarité de Colmar Vallées a réalisé 18 288 accueils du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 (physiques et téléphoniques).

L'Espace solidarité Colmar Plaine, à l'Est du Territoire de Vie, se compose de 29 agents, soit un effectif de 26,8 ETP (2 ETP de cadre, 6,5 ETP de secrétaire, 3 ETP de puéricultrice, 1 éducateur spécialisé, 0,8 ETP de CESF, 13,5 ETP d'assistant de service social polyvalent).

L'Espace Solidarité est composé de trois centres médico-sociaux :

- 5 rue Messimy à Colmar.
- 17 rue des Brasseries à Colmar.
- 40 rue des Vosges à Volgelsheim.

L'Espace Solidarité de Colmar Plaine a réalisé 8 296 accueils du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 (physiques et téléphoniques).

► Le Développement Social des Territoires.

Afin de mener à bien la démarche de développement social des Territoires de Vie, **la Direction du Développement Social des Territoires (DDST)** dispose de 2 chargés de mission dont le rôle principal est d'intervenir en appui technique et méthodologique dans le cadre de la conception et la réalisation de diagnostics sociaux de territoire et de projets.

► L'Expertise en Travail Social.

3 conseillers techniques, au sein du **Service d'Expertise en travail social (SETS)**, contribuent territorialement à l'expertise et aux diagnostics relatifs aux pratiques professionnelles mises en œuvre dans l'action sociale : le travail familial, le suivi de la demande d'asile... Ils participent à la définition, au suivi et à l'analyse d'outils concourant aux évaluations des besoins sociaux par territoire ainsi qu'au développement social local en instruisant les demandes d'associations oeuvrant plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

► La Protection Maternelle et Infantile.

L'activité du **Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** s'organise autour des axes suivants :

- les activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- les actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans du département (mise à disposition du carnet de santé de la maternité, du carnet de santé de l'enfant, consultations gratuites pour les futurs parents, les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3 - 4 ans),
- les actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités,
- les actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et conseils aux familles pour la prise en charge de ces handicaps,
- l'agrément et le contrôle des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- l'agrément des assistants maternels et familiaux et la formation des assistants maternels (330 000 € en 2009),
A ce titre, le Conseil Général soutient le développement des relais d'assistantes maternelles (RAM), **ce qui représente pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 5 RAM et 943 assistantes maternelles agréées, soit 1029 places (au 31/01/2010).**
- Le recueil d'information en épidémiologie et santé publique et le traitement de ces informations.

De plus, une conseillère technique Petite Enfance intervient dans la création de structures d'accueil collectif petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) auprès des communes, des EPCI et des associations. Elle apporte une expertise et des conseils dans l'analyse des besoins, la conception architecturale des bâtiments, la définition du contenu du cahier des charges et les aspects juridiques.

Un schéma départemental de la petite enfance est en cours d'élaboration.

► L'Aide Sociale à l'Enfance

A travers le **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le Conseil Général est en charge :

- des aides éducatives à domicile (maintien du mineur en famille) : 106 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 2 020 enfants en 2008 ;
- des travailleuses familiales (soutien éducatif et matériel aux familles en difficultés par le biais d'associations) : 33,8 ETP pour 960 familles aidées en 2008 ;
- de l'accueil en établissements d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : 25 établissements avec une capacité d'accueil de 866 places, soit 645 ETP, pour un budget total supporté par le Conseil Général de 53 585 200 € en 2008. 983 enfants et 46 jeunes majeurs ont ainsi pu être accueillis en 2008.
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose de 4 établissements proposant 138 places à COLMAR (2 établissements), ALGOLSHEIM et BIESHEIM, soit 125 ETP pour leur fonctionnement.
- de l'accueil en pouponnière (enfants de 0 à 6 ans) : 2 établissements (MULHOUSE et COLMAR) et 6 ETP de travailleurs sociaux ;
- de l'accueil en familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : budget de 9 947 000 € en 2008. 281 ETP d'assistants familiaux pour 382 enfants et 22 majeurs.
Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried compte 20 ETP d'assistants familiaux pour 33 enfants accueillis.
- de l'accueil de mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans en difficulté sociale : 2 centres d'accueil sur la Région Mulhousienne et sur Colmar (40,6 ETP) et 3 sites d'accueil en Centre Hospitalier (24 places) à MULHOUSE, COLMAR et SAINT-LOUIS, pour un budget de 3 138 106 € en 2009 ;
- de l'agrément des familles en vue de l'adoption : 277 candidats agréés à l'adoption en janvier 2010 **dont 52 pour Colmar, Fecht et Ried ;**

- des assistantes familiales situées hors département : 13 ETP pour 21 enfants gardés ;
- de la formation des assistantes familiales salariées de l'ASE : 121 649 € en 2009.

Sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 775 257 € d'aides financières et de secours d'urgence ont été accordés aux familles avec enfants en 2009.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

Plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Conseil Général dans le domaine de la santé et sont soutenus financièrement :

- le CAP (conduites addictives) : 796 900 € en 2009.
- l'Union Française pour la Santé bucco-dentaire du Haut-Rhin (prévention et dépistage dans les écoles) : 80 000 € en 2009.
- la Migration Santé (mise à disposition d'interprètes en langues étrangères en service PMI) : 20 000 € en 2009.
- le CREGEMES (recueil de données épidémiologiques relatives aux malformations congénitales) : 10 000 € en 2009.
- trois associations assurent les actions de dépistage des cancers (utérus, sein et colorectal) : EVE (65 000 € en 2009), ADEMAS (148 000 € en 2009), ADECA (100 000 € en 2009).
- deux dispensaires pour les Maladies Sexuellement Transmissibles aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE et COLMAR : 25 000 € en 2009.

Le Conseil Général est également présent dans le GIP de **la Maison des Adolescents** (3 postes mis à disposition et une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2009), située à MULHOUSE et ouverte depuis octobre 2009. Celle-ci intervient pour accompagner les familles et les adolescents dans tous les domaines (santé, scolaire,...) et pour les orienter selon leurs besoins spécifiques vers d'autres structures spécialisées. Au 31/12/2009, 104 adolescents ont été suivis.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs partenaires oeuvrent aux côtés du Département et sont soutenus financièrement :

- association THEMIS (mission d'accompagnement des mineurs victimes) : 95 000 € en 2009, 400 dossiers suivis par an ;
- association ONED (suivi du numéro vert national pour signaler les cas de maltraitance) : 25 083 € en 2009 ;
- diverses associations pour le soutien à la parentalité (enfance et famille d'adoption du Haut-Rhin, familles d'accueil du Haut-Rhin, l'Orée, Entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance – Main Tendue) : 41 700 € en 2009.

2.1.2 Actions en faveur de l'insertion.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Pour mettre en œuvre la politique départementale d'insertion à travers le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, l'Espace Solidarité de Colmar Vallées comprend 2 personnes (assistante sociale spécialisée RSA et secrétaire) chargées spécifiquement de **la Commission Territoriale de Solidarité Active à l'échelle du Territoire.**

Au 1^{er} janvier 2010, le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried compte 2 727 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs.

Le Conseil Général est par ailleurs chargé d'élaborer **un Plan Local d'Insertion (PLI) sur ce Territoire de Vie**, en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine de l'insertion.

► L'Insertion et le Développement Local.

L'expertise sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et le Fonds Social Européen (FSE) est assurée par **le Service Insertion et Développement Local (SIDL).**

Le Département participe à plusieurs dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble du Haut-Rhin pour l'insertion :

- le Fonds d'aides aux Jeunes (FAJ), qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 25 ans en leur attribuant des aides individuelles financières. En 2009, l'aide du Conseil Général était de 380 000 €,
- le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires (FIVS), qui permet de soutenir des projets menés au sein des collèges. En 2009, ce fonds a bénéficié d'un soutien du Département à hauteur de 40 000 €,
- les opérations Villes Vie Vacances, qui permettent de réaliser des actions socio-éducatives auprès des jeunes pendant les vacances scolaires. Le Conseil Général y a apporté une aide de 31 000 € en 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à l'échelle de Colmar, Fecht et Ried, le Conseil Général a conventionné avec différentes structures selon les objectifs suivants :

- 528 063 € aux associations Europe et Florimont pour des actions de prévention spécialisée,
- 397 481 € pour l'ADEIS pour l'accueil des bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 52 348 € pour Manne Emploi pour l'accueil des bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 365 800 € pour ESPOIR pour l'accueil des bénéficiaires du RSA en structures d'insertion par l'activité économique,
- 385 906 € à Contact Plus pour l'accompagnement socio-professionnel et l'accompagnement dans l'emploi classique.

Enfin, en 2009, le Conseil Général a alloué les aides suivantes sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried :

- 486 714 € en Fonds de Solidarité Logement pour 701 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 442 776 € en Fonds de Solidarité Energie pour 1099 bénéficiaires (source : données SIDL au 31/12/2009),
- 44 063 € en secours Conseil Général pour l'autonomie et l'insertion (données au 31/12/2009).

2.1.3 Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

Colmar, Fecht et Ried compte 4 Pôles Gérontologiques (PG) :

- le PG de COLMAR pour les cantons de COLMAR Nord et COLMAR Sud (à l'exception de la commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE),
- le PG III, Ried et Rhin pour les cantons d'ANDOLSHEIM et NEUF-BRISACH (plus la commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE),
- le PG de WINTZENHEIM pour le Canton de WINTZENHEIM (à l'exception des communes de ZIMMERBACH et WALBACH),
- le PG de MUNSTER pour le Canton de MUNSTER et les communes de ZIMMERBACH et WALBACH.

Ces Pôles assurent une mission d'expertise et d'évaluation auprès des Personnes âgées de 60 ans et plus, dépendantes ou non, et proposent un accompagnement social individualisé ou des actions collectives, par exemple pour soutenir les aidants familiaux.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et de conseil pour les personnes âgées et leurs familles. Ils ont aussi vocation de mener des réflexions avec les acteurs locaux autour de préoccupations communes. Ce sont des lieux d'observation de l'évolution des problématiques médico-sociales dans le domaine gérontologique.

En 2008, 1570 personnes ont été suivies par les Pôles Gérontologiques de Colmar, Fecht et Ried. 14 Agents assurent le fonctionnement de ces 4 Pôles.

L'Equipe Médico-sociale (EMS) de COLMAR Ouest et de COLMAR Est, composée de deux médecins-gériatres, des travailleurs sociaux des pôles gérontologiques, d'un cadre du Service Social Gérontologique ainsi que d'un agent-instructeur du service Prestations Aides Sociales, se réunit 2 fois par mois pour évaluer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'aide personnalisée pour les demandeurs de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried.

► L'Autonomie et le Service Social Gérontologique.

La Direction de l'Autonomie (DA), représentée par 4 personnes, contribue à la mise en œuvre des missions suivantes :

- conforter l'autonomie par la mise en œuvre des aides et actions définies par le cadre légal et l'Assemblée Départementale et les adapter au contexte socio-démographique et territorial du département ;
- piloter le Schéma Départemental Gérontologique et le Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Au sein du **Service Social Gérontologique (SSG)**, 6 personnes sont chargées du conseil technique et du management des travailleurs sociaux et du personnel administratif des 22 Pôles Gérontologiques répartis sur le département.

► Les Prestations d'Aides Sociales.

Le Service des Prestations d'Aides Sociales (PAS), composé de 34 collaborateurs, a en charge l'instruction et le suivi des demandes de prestations d'aides sociales en faveur d'une population handicapée ou âgée et mettre en paiement les prestations allouées et notamment :

- pour l'aide sociale à domicile : aides en nature (frais de repas, aide-ménagère) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- pour l'aide sociale à l'hébergement : aide sociale et APA en hébergement.

887 077 heures d'aide-ménagère et d'aide à domicile ont été financées par le Conseil Général sur l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2009, 6 126 personnes bénéficient de l'APA à domicile, **dont 1282 dans Colmar, Fecht et Ried.**

En 2009, le Conseil Général a alloué aux établissements sociaux et médico-sociaux du département une subvention de 21 606 326 € au titre de la dotation dépendance en établissement (APA) et pour les accueils de jour.

A ce titre, Colmar, Fecht et Ried perçoit une dotation dépendance en hébergement totale du Conseil Général de 4 883 408 €.

► **La Prévention de la Dépendance.**

Le Service Prévention de la Dépendance (SPD), composé de 8 agents, assure les missions suivantes :

- Accompagner les établissements dans une démarche qualité afin d'améliorer les prestations offertes aux résidents (ex : accueil, animation, droits des résidents...),
- Gérer les dispositifs des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées (PH) au niveau départemental,
- Piloter des actions de prévention.

► **La Tarification des Etablissements**

Le Conseil Général est en charge de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux du Haut-Rhin.

Le Service de la Tarification des Etablissements (STE) compte 14 agents et assure les missions suivantes :

- examen des budgets prévisionnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées et définition de leur prix de journée ou de leurs dotations ;
- examen des comptes administratifs avec affectations des résultats ;
- examen des subventions de fonctionnement aux associations et étude des aides à l'investissement sollicitées par les établissements dans le cadre de leurs projets architecturaux.

• **Les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées**

En 2009, le Haut-Rhin compte 87 structures d'hébergement pour personnes âgées, représentant un volume de 6 885 lits. Dans ces structures, les personnes âgées accueillies bénéficient d'un hébergement dans un cadre sécurisant ainsi que d'une surveillance par du personnel qualifié et, pour les structures dites « médicalisées », d'une prise en charge médicale. Les structures assurent également la charge des repas, du ménage et du blanchissage, de même que l'animation.

Parmi ces 87 structures, 77 sont habilitées par le Département à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les établissements habilités à l'aide sociale sont :

- les maisons de retraite rattachées et gérées par un centre hospitalier,
- les maisons de retraite publiques,
- les maisons de retraite gérées par des associations et/ou des congrégations religieuses,
- les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA),
- les Services d'Accueil de Jour,
- les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) hébergeant des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Les personnes hébergées dans ces établissements ne disposant pas des ressources financières nécessaires, peuvent, sous certaines conditions, voir leurs frais d'hébergement pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général.

Le Territoire de Colmar, Fecht et Ried compte 13 établissements habilités à l'aide sociale, offrant 1254 places en hébergement de jour, 22 places en hébergement temporaire (HT), 230 places en Unité de Soins de longue durée (USLD) :

- le Diaconat de COLMAR (80 USLD),
- l'EHPAD Florimont d'INGERSHEIM (63 lits),
- l'EPHAD Notre-Dame des Apôtres à COLMAR (51 lits + 1 HT),
- l'EHPA Saint-Gilles de COLMAR (107 lits),
- l'EHPAD CRDS de COLMAR (281 lits + 120 USLD),
- l'EHPAD CPA (Hôpitaux civils) de COLMAR (251 lits + 1 HT),
- l'EHPAD la Roselière de KUNHEIM (62 lits + 10 HT),
- l'EHPAD Hôpital Loewel de MUNSTER (67 lits),
- l'EHPAD Foyer du Parc de MUNSTER (80 lits + 3 HT),
- l'EHPAD Foyer Caroline de MUNSTER (66 lits + 7 HT)
- l'EHPAD Fondation Xavier-Jourdain de NEUF-BRISACH (72 lits + 30 USLD)
- l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM (74 lits),
- l'EHPAD Les Magnolias à WINTZENHEIM (80 lits),

Les établissements non habilités à l'aide sociale (majoritairement des structures privées à vocation commerciale) sont :

- certaines maisons de retraite privées,
- certaines petites unités de vie (ex : appartements protégés, Fondation Ostermann à COLMAR).

Les frais d'hébergement sont obligatoirement réglés par la personne âgée et/ou par son entourage familial.

En 2009, Colmar, Fecht et Ried compte 1 établissement non habilité à l'aide sociale, offrant 19 places en hébergement permanent (l'EHPA Fondation Ostermann à COLMAR).

• **Les établissements et services pour personnes adultes handicapées.**

En 2009, le Haut-Rhin compte 62 établissements pour personnes adultes handicapées représentant un volume de 1 537 lits. Les différentes structures d'hébergement pour handicapés sont :

- Les Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV), représentant 114 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS), représentant 570 lits ;
- Les Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), représentant 508 lits ;
- Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) représentant 161 lits.

Les Accueils de Jour sont un autre type de structure. Ils représentent 184 places et offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies en journée, le soutien aux parents ou à leur environnement proche. En 2009, le Conseil Général a accordé une dotation de fonctionnement totale de 3 227 659 € pour les 11 accueils de jour existant dans le département.

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose de :

- 1 FAS (98 lits + 5 temporaires) à COLMAR (CRDS),
- 2 FAHT (85 lits) à COLMAR (Papillons Blancs et Foyer Saint-Joseph),
- 1 FAM (45 lits) à COLMAR (CRDS Les Peupliers).

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Généraliste de l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA) est chargé du suivi des Cantons de MUNSTER et de WINTZENHEIM. Son siège est à WINTZENHEIM et des permanences sont assurées à MUNSTER et LOGELBACH.

Le SAVS des Bords du Rhin est basé à NEUF-BRISACH et assure le suivi de la plaine du Rhin.

Le SAVS « Les Papillons Blancs » dont le siège est à MULHOUSE assure des permanences à COLMAR.

Les SAVS s'adressent aux personnes handicapées de 20 à 60 ans - voire au-delà pour certaines situations particulières - vivant à domicile, reconnues par la Commission des Droits de l'Autonomie ou susceptibles de l'être.

Il veille à une coordination des interventions en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Ces trois SAVS sont composés de 11 agents (9,35 ETP), le Conseil Général en a apporté une subvention de fonctionnement de 602 600 € en 2008.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Composée de 62 agents et basée sur 2 sites (COLMAR et MULHOUSE), elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et à leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle s'adresse à tout enfant ou adulte handicapé en situation de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, de polyhandicap ou de troubles de santé invalidants.

Elle s'appuie sur un réseau territorialisé de SAVS généralistes et spécialisés.

Les SAVS spécialisés, situés dans la région mulhousienne ont un rayonnement départemental et sont soutenus par le Département à hauteur de 898 994 € pour leur fonctionnement en 2009.

2.1.4 Action transversale pour la solidarité.

L'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS) est un observatoire à vocation généraliste. Son expertise se décline de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques relatives aux compétences du Département dans le domaine de l'action sociale. Composé de 3 Chargées d'Etudes et d'1 Assistante d'Etudes (3,7 ETP), l'Observatoire poursuit plusieurs missions en direction des services de la Solidarité : réalisation d'études diverses, participation à l'élaboration et au suivi des schémas médico-sociaux, Appui méthodologique aux services, Mise à disposition de ressources spécifiques (fonds documentaire, cartographie, données statistiques)).

L'OHRAS dispose d'un fonds documentaire de plus de 600 ouvrages relevant du champ de l'action sociale à destination des professionnels du Conseil Général, des partenaires associatifs ou encore des étudiants. Possibilité de prêts gratuits pour tout public, d'une durée d'un mois et/ou de consultation sur place.

2.2. Le réseau routier et les transports :

Faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable

Plus de 7 700 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La vie d'aujourd'hui ne peut s'imaginer sans que les déplacements soient facilités, que ce soit pour les trajets quotidiens vers son lieu de travail, son établissement d'enseignement ou pour accéder aux services et loisirs, mais aussi à plus grande échelle, pour se rapprocher des grandes villes européennes et accéder aux quatre coins du monde.

Plus près, plus vite, plus loin, mais aussi de façon plus sûre et plus durable : le Conseil Général investit dans toutes les formes de mobilité.

L'action du Conseil Général dans le domaine des routes et des transports s'inscrit dans un triple objectif : sécuriser les déplacements, faciliter la fluidité du trafic et désenclaver les territoires.

A ce titre, il développe et modernise le réseau routier départemental. Il maintient un niveau élevé d'entretien du réseau (fauchage, patrouillage,...) et garantit les meilleures conditions de circulation notamment en période de crise (déneigement, accident...). Des aides sont apportées dans ce cadre aux communes et intercommunalités pour financer leurs travaux de voirie.

Le Conseil Général privilégie également l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport. Il encourage la pratique du vélo à travers le programme départemental de développement des pistes cyclables. Les liaisons vers les collèges ou les zones d'activités économiques sont plus particulièrement priorisées.

Dans le même esprit, le Conseil Général finance les parkings autour des gares et organise le réseau des lignes de bus interurbaines ainsi que la prise en charge du transport collectif des jeunes haut-rhinois (gratuité jusqu'à 16 ans) en direction de leur établissement scolaire.

En 2009, le Conseil Général a inscrit un budget global de 103,1 millions € pour les transports et infrastructures.

► La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.

L'Unité Routière de COLMAR veille à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier départemental qui représente près de 765 km dont 459 sont situés sur le territoire de vie concerné.

3 Centres Routiers, situés à INGERSHEIM, MUNSTER, et VOLGELSHEIM sont implantés sur le Territoire de Vie.

L'Unité Routière est notamment en charge de :

- l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental.

Ainsi, l'unité routière a en charge toutes les tâches quotidiennes qui assurent une bonne traficabilité du réseau et un bon entretien de la route et de ses dépendances. Il s'agit notamment de veiller au bon état de la chaussée et de réparer au quotidien les dégradations constatées, de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts (notamment fauchage et taille des arbres le long des routes).

Elle assure également l'exploitation courante des RD et a en charge la signalisation temporaire, mise en place des déviations et signalisation des dangers aux usagers de la route.

- La viabilité hivernale du réseau routier départemental.

A ce titre, pour l'hiver 2009-2010, la viabilité hivernale sur le Territoire de Vie a représenté un coût de 1 039 051 € pour le Conseil Général.

- Le patrouillage sur l'ensemble des routes départementales par les Centres Routiers de l'ensemble du réseau.
En période hivernale (du 15 novembre au 15 mars pour le Centre Routier de Vogelsheim et Ingersheim, et du 1^{er} novembre au 31 mars pour le Centre Routier de Munster), le patrouillage est effectué au minimum 1 fois par jour en fonction des conditions météorologiques.
Hors de la période hivernale, l'Unité Routière procède à un patrouillage de l'ensemble du réseau routier au minimum 1 fois par semaine.
- L'ensemble de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des routes (renouvellement des couches de roulement, glissières de sécurité, marquage horizontal et signalisation) et des petits aménagements des routes départementales.
- Donner un avis sur les études de sécurité en traversée d'agglomération et effectuer le suivi de la signalisation, des déviations et des travaux de terrassement engagés sur les routes départementales ou réalisés par les concessionnaires des réseaux souterrains.
- Donner un avis lors de l'instruction des demandes d'accès sur le domaine public routier départemental.
- La vérification des travaux réalisés par des communes, les intercommunalités et les concessionnaires et pour lesquels un soutien financier du Conseil Général a été apporté.

L'Unité Routière est l'interlocuteur local pour les questions relatives au réseau routier départemental.

En matière de pistes cyclables, l'Unité Routière intervient pour la maîtrise d'œuvre - travaux pour les nouveaux projets de pistes cyclables inscrites au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

L'Unité routière est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 67 personnes (66,60 ETP) : 1 chef et son adjoint, 2 secrétaires, 2 comptables, 5 responsables d'exploitation Entretien routier, 12 chefs d'équipes et 44 agents d'intervention. Sur le Territoire de Vie COLMAR – FECHT – RIED spécifiquement, 41 agents y sont affectés représentant 40,6 ETP.

En 2009, le budget spécifique de l'Unité Routière était de :

- 1,439 M € en matière de fonctionnement
- 4,434 M€ en matière d'investissement. A ce titre, en 2009, les travaux suivants ont été réalisés :
 - o 2,059 M€ pour les couches de roulement,
 - o 1,350 M€ pour les ouvrages d'art,
 - o 0,818 M€ pour les conventions de mandat au titre du calibrage,
 - o 0,207 M€ en entretien et renouvellement des équipements sur réseau bidirectionnel

► **A l'échelle départementale : la Direction des Routes et des Transports (DRT).**

En charge de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine des routes et des transports, la DRT regroupe 95 agents. Elle est organisée comme suit :

- La Direction adjointe de l'Entretien et de l'Exploitation, qui comprend :
 - Le Service des Unités Routières et de l'Exploitation des routes composé des Unités Routières et de la Cellule Opérationnelle de Coordination Routière.
 - Le Service des Politiques Routières comprenant une unité « Sécurité Routière » qui a la responsabilité de l'expertise et de l'animation dans ce domaine, une unité « Politiques Routières » chargée notamment de réviser les méthodes d'intervention et une unité « Système d'information routier » qui assurera notamment le suivi des banques de données routières et d'ouvrages d'art et les comptages.
 - Le Service Entretien des Routes et Dépendances comprenant une unité « entretien » chargée de la programmation et du suivi des travaux d'entretien, une unité « Traversée d'agglomération et bureau d'études » qui a pour mission de suivre les opérations de sécurité en traversées d'agglomération sur RD et la réalisation des études d'entretien pour les unités routières et une unité « ouvrages d'art » en charge des travaux de réparation et de reconstruction des ouvrages d'art.
Ultérieurement en 2011, le Parc départemental, après transfert de l'Etat, sera rattaché à ce service.

- La Direction adjointe des Projets Routiers. Cette entité est divisée en 3 services qui comportent des unités de projets routiers.

Ces unités conduisent les projets routiers et cyclables soit en assurant la maîtrise d'œuvre avec leurs moyens propres, soit en confiant la maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études privés. Un pool contrôleurs aura pour mission d'assurer le contrôle d'une partie des travaux de cette direction adjointe.

- Le Service Administration et Finances avec les trois unités Finances, Gestion du Domaine Public et Subventions.
- Le Service Transports et Déplacements composé du Service des Transports Scolaires et d'une Mission Prospective en charge des études générales en transport et déplacements, du suivi des schémas directeurs cyclables, de la question du bruit, de la qualité de l'air..., et du développement durable ainsi que de la problématique des parkings relais et de l'inter-modalité.

Aides directes territorialisées.

En 2009, en matière d'aide à la voirie, le Conseil Général a attribué 804 676 € de concours financiers, répartis de la façon suivante :

- ❖ **798 576 € d'aide en investissement selon la ventilation suivante :**
 - **10 815 € de subvention pour l'écoulement des eaux pluviales,**
 - **44 020 € de subvention en sécurité en traverse d'agglomération,**
 - **740 557 € de subvention pour la voirie communale,**
 - **3 184 € de subvention pour l'équipement de matériels de déneigement.**
- ❖ **6 100 € d'aide en fonctionnement pour l'entretien des itinéraires cyclables.**

2.3. L'action éducative et la jeunesse :

Pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois.

Plus de 3 300 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général a en charge l'entretien et la modernisation des collèges. Cette mission se traduit par un engagement fort : favoriser la réussite éducative en offrant des conditions optimales de travail et de vie pour les élèves, les enseignants et les personnels des établissements.

Et pour donner un maximum de chances aux jeunes collégiens haut-rhinois, le Conseil Général met également l'accent sur le bilinguisme et l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

Chaque année, le Conseil Général consacre plus de 2 000 euros par collégien. Cette somme sert à la fois pour la modernisation des établissements (collèges publics mais aussi privés), le financement des actions éducatives et des transports scolaires.

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Conseil Général veille à prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et les nouvelles technologies de l'information. Les derniers établissements récemment ouverts sont des exemples réussis qui préfigurent le Collège du 21^{ème} siècle.

Cet encouragement à l'ouverture sur le monde trouve aussi tout son sens dans les efforts déployés par le Conseil Général pour développer le bilinguisme auprès des jeunes haut-rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte dès le plus jeune âge dans les classes maternelles et primaires de l'allemand, forme de référence littéraire et standard de la langue régionale, avec si possible une familiarisation avec les dialectes alsaciens qui en constituent les formes orales. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité l'anglais et le multilinguisme.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'attache également à accompagner les projets et actions qui encouragent la citoyenneté des collégiens (devoir de mémoire...), qui aident les jeunes ou qui facilitent leur éveil aux pratiques culturelles et au sport. Des lieux d'accueil et d'écoute leur sont aussi consacrés en dehors du collège comme la nouvelle Maison des Adolescents à Mulhouse.

En 2009, 16,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action éducative et la jeunesse.

► **Les équipements départementaux.**

Le Conseil Général construit, entretient et équipe **les collèges publics** dans le département. L'objectif est de permettre aux collèges de jouer leur rôle d'outil d'enseignement moderne et performant, de travail agréable et de lieu de diffusion du savoir et de la culture.

Au 1^{er} janvier 2010, le Haut-Rhin compte 57 collèges publics, **dont 9 dans le Territoire Colmar, Fecht et Ried qui accueillent 5756 élèves :**

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| - le collège Berlioz à COLMAR | : 764 élèves, |
| - le collège Victor Hugo à COLMAR | : 582 élèves, |
| - le collège Molière à COLMAR | : 516 élèves, |
| - le collège Pfeffel à COLMAR | : 474 élèves, |
| - le collège de FORTSCHWIHR | : 807 élèves, |
| - le collège Schwendi à INGERSHEIM | : 524 élèves, |
| - le collège Hartmann à MUNSTER | : 736 élèves, |
| - le collège Schuman à VOLGELSHEIM | : 718 élèves, |
| - le collège Prévert à WINTZENHEIM | : 635 élèves. |

En 2009, le Conseil Général a consacré 2 687 521 € pour le fonctionnement des collèges publics et privés du Territoire.

Par ailleurs, Le Conseil Général met à disposition de l'Education Nationale :

- des locaux dédiés aux 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) implantés respectivement à COLMAR et MULHOUSE pour un fonctionnement annuel total de 72 032 €.
- le château de la Neuenbourg à GUEBWILLER, pour l'accueil du Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue (CFEB).

► **La présence des services départementaux dans le Territoire de Vie.**

98 agents Technique, Ouvrier et de Service des collèges (TOS) sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant (espaces verts, restauration collective, maintenance technique...) des 9 collèges du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

► **Les Actions Educatives.**

L'action du Conseil Général se concrétise par :

- le recrutement et la gestion des TOS des collèges publics.
- Le soutien des dossiers d'investissement, notamment en matière de périscolaire, des collectivités et des associations.

En 2009, en matière éducative, le Conseil Général a attribué pour le Territoire Colmar, Fecht et Ried 125 335 € de subvention aux communes pour les investissements scolaires du 1^{er} degré.

- Le soutien aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des 12 collèges privés sous contrat d'association dans le Haut-Rhin.
En 2009, il a ainsi alloué au total 4 040 172 € de subvention de fonctionnement et 806 970 € de subvention d'investissement pour les 12 collèges privés sous contrat d'association.
- L'attribution d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur, sous certaines conditions.
199 073 € ont été attribués, dont 49 190 € pour des étudiants de Colmar, Fecht et Ried, pour l'année 2009.
- La gestion de différents dispositifs éducatifs, préventifs et de loisirs en faveur des collégiens :
 - soutien au devoir de mémoire et éveil à la citoyenneté (visite des lieux de mémoire),
 - soutien à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées.
46 sorties scolaires ont été soutenues par le Conseil Général dans le Territoire Colmar, Fecht et Ried en 2009 pour un soutien de 83 585 €.
- Suivi du dispositif « Conduite Accompagnée 68 » destiné à réduire l'accidentalité des jeunes conducteurs (16 à 25 ans) en incitant à la conduite accompagnée. Le dispositif permet la formation du tuteur référent ainsi qu'une aide financière directement versée aux écoles de conduite partenaires, diminuant ainsi le coût de la formation. Le financement du Conseil Général s'élève à 160 € par élève.
En 2009, 66 jeunes conducteurs de Colmar, Fecht et Ried ont été soutenus par le Département pour un montant de 13 710 €.
- Le soutien à divers organismes éducatifs pour la mise en œuvre d'actions d'envergure départementale. En 2009, le Conseil Général a attribué 499 030 € à ces organismes (Comité Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, association Sémaphore à MULHOUSE...).

► La promotion de la Langue et de la Culture Régionale.

Le Conseil Général encourage le bilinguisme auprès des jeunes Haut-Rhinois. Cette action très volontariste s'appuie sur la découverte du dialecte -langue régionale- dès le plus jeune âge, dans les classes maternelles et primaires. Elle constitue assurément une passerelle vers un apprentissage précoce et facilité de l'allemand.

La Mission Langue et Culture Régionale (LCR), compte 3 personnes et assure notamment les missions suivantes :

- l'aide et le conseil au montage de projets linguistiques des institutions, des collectivités, des associations, des établissements scolaires ;
- la promotion et la diffusion du bilinguisme, notamment vers les parents d'élèves intéressés.

Le Département a attribué en 2009 les aides suivantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du département :

- 1 000 000 € de fonds de concours dédié au fonctionnement du partenariat quadripartite entre l'Académie, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux d'Alsace.
- 30 100 € pour le soutien de diverses associations culturelles.
- 18 000 € pour l'organisation du Forum de la langue régionale d'Alsace pour la jeunesse « Bilingo ».
- En matière de bilinguisme, le Conseil Général soutient à hauteur de 70 000 € en 2009, **l'Office pour la Langue et la Culture Régionales d'Alsace (OLCA)** pour la promotion de la langue « hors enseignement », principalement sous sa forme dialectale.

Le Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried dispose de sites d'enseignement bilingues :

- **1 école associative (école J. Petit à INGERSHEIM) et une école privée (l'Assomption à COLMAR) accueillant environ 400 élèves ;**
- **22 sites publics en maternelle et 17 sites publics en école élémentaire accueillant 1100 élèves environ ;**
- **4 collèges publics (MUNSTER, Berlioz de COLMAR, L. de Schwendi à INGERSHEIM, R. Schuman à VOLGELSHEIM) accueillant 230 élèves environ ;**
- **1 collège privé (l'Assomption à COLMAR) accueillant 26 élèves ;**
- **1 lycée public (Bartholdi à COLMAR) accueillant 150 élèves environ.**

Par ailleurs, le Département a attribué, pour la promotion du bilinguisme, les aides suivantes sur le Territoire de Vie de Colmar Fecht et Ried en 2009 :

- **5 000 € pour les animations théâtrales en allemand et en dialecte au collège L. de Schwendi à Ingersheim ;**
- **4 600 € pour le fonctionnement des bibliothèques scolaires des écoles bilingues publiques ;**
- **157 000 € aux écoles bilingues privées (Assomption Colmar) et associatives (Ecole J. Petit ABCM à Ingersheim) ;**
- **13 350 € aux associations culturelles et au théâtre alsacien (Kinderstrub/TAC/ Comité Fédéral) ;**
- **5 500 € aux locaux pour sites bilingues (Turckheim).**

2.4. Les activités sportives et de loisirs :

Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête

Plus de 1 000 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général encourage la pratique du sport et porte haut ses valeurs. Facteur d'intégration sociale, source de dépassement et de bien-être, d'épanouissement personnel et de partage, le sport est prioritairement promu auprès des jeunes pratiquants.

Le développement de la politique sportive et de loisirs auprès des jeunes haut-rhinois est au cœur de la politique du Conseil Général. Cet engagement fort trouve son aboutissement dans l'opération Pass Sport Aventure qui, pour des milliers de jeunes collégiens, ponctue chaque fin d'année scolaire.

Pour développer la pratique sportive, le Conseil Général « joue collectif ». Il aide les communes, les comités départementaux et les clubs à travers le versement de subventions annuelles, le développement des équipements, le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure.

En 2009, le Département a consacré au total 8 309 604 € en faveur des activités sportives et de loisirs.

Et, parce que le sport est un élément fort du rayonnement du Haut-Rhin bien au-delà de ses frontières, le Conseil Général soutient également les équipes et les sportifs de haut niveau.

Enfin, riche d'un environnement naturel de qualité et facilement accessible, le Conseil Général promeut les sports de nature, en plaine ou en montagne.

► Les Actions sportives.

Pour encourager la pratique sportive dans le département, le Conseil Général, au travers du **Service des Actions Sportives (SAS)**, intervient dans les domaines suivants :

- L'aide et le conseil au montage de dossiers d'investissement des collectivités et des associations. A ce titre, en 2009, 68 associations ont été accompagnées.
- Le soutien aux instances sportives départementales.
Le Conseil Général participe au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports, des 63 comités départementaux sportifs (frais d'organisation et actions d'animation sportive). Il soutient par ailleurs les actions sur le plan départemental de l'UNSS dans les Collèges, de l'USEP dans les écoles primaires et du Cercle de Voile de MULHOUSE. En 2009, la contribution totale du Conseil Général s'élève à 568 863 €.
- Le soutien aux clubs sportifs.
Le Conseil Général accorde aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés, les déplacements en championnats de France, les créations de clubs, les participations des compétitions internationales, les écoles de sports, les Mercredis de Neige et le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.
Les associations sportives du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried ont bénéficié, à ce titre, d'un montant de 175 348 € en 2009.
- Les bourses BAFA.
Le Conseil Général alloue aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande une bourse départementale après l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs (100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD).
En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 4 600 € pour des diplômés résidant dans Colmar, Fecht et Ried.

- Les Mercredis du Sport.

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général font la promotion auprès des jeunes, de sports tels que le volley-ball, le basket-ball, le football, le hand-ball. Il s'agit pour les jeunes de rencontrer à cette occasion des sportifs de haut niveau. Les clubs partenaires sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département (FC MULHOUSE et SR COLMAR pour le Football, ASPTT MULHOUSE pour le Volley, KAYSERSBERG pour le basket et MULHOUSE Handball Sud Alsace pour le handball).

En 2009, 67 600 € ont été mobilisés par le Conseil Général pour l'organisation de 28 Mercredis du Sport dans le Haut-Rhin, qui ont accueilli plus de 2 000 enfants au total.

Dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 9 Mercredis Sportifs ont été organisés à EGISHEIM, DESSENHEIM, HORBOURG-WIHR, GRUSSENHEIM, SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, WIHR-AU-VAL, BIESHEIM et COLMAR (2 événements) et ont permis d'accueillir 850 enfants.

Le Conseil Général élabore actuellement un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

► **Les équipements départementaux.**

Le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) est un équipement d'envergure départementale situé à BRUNSTATT, dédié à la pratique sportive et mis à la disposition des clubs.

Il est composé de différentes salles de sport, d'un centre médico-sportif, d'équipements hébergement, d'un espace de restauration et de salles de réunion.

Cet établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement globale de 690 000 € en 2009.

Par ailleurs, le CSRA accueille une antenne du CREPS d'Alsace pour l'organisation de formations et le suivi des sportifs de haut niveau du Département. En 2009, la somme consacrée par le Conseil Général s'élevait à 30 000 €.

2.5. L'environnement et le cadre de vie :

Une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté.

Plus de 7 500 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Responsabilité, proximité, inventivité : en matière d'environnement et de développement durable, le Conseil Général va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Département exemplaire et pionnier dans de nombreux domaines, le Haut-Rhin fait de la protection des richesses naturelles et de la valorisation du cadre de vie une exigence permanente.

La gestion de l'eau, de la source à la rivière, compte parmi les toutes premières préoccupations du Conseil Général. Pour mener à bien cette mission, la collectivité gère et entretient 10 barrages en amont d'un réseau fluvial long de plus de 1 000 km. Les investissements concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements hydrauliques et la surveillance des débits des rivières.

Autres domaines d'intervention : la protection des espaces naturels et l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur. Enfouissement des lignes électriques, préservation des paysages, de la biodiversité, de la faune et de la flore, appui à l'agriculture de montagne, protection contre les risques naturels, promotion de nouvelles filières économiques... Les GERPLAN -Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain- sont au cœur de l'action départementale de développement durable. Concertés et élaborés avec les acteurs de terrain, les GERPLAN sont par ailleurs complétés par un soutien affirmé au réseau associatif pour favoriser notamment l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics.

Avec le plan départemental de valorisation des déchets mais aussi le développement des énergies renouvelables, le Conseil Général priorise le développement de nouvelles solutions. Il met plus particulièrement en place les filières et les équipements nécessaires à la collecte, au traitement et au recyclage des matières premières ainsi récupérées. La démarche « biodéchets », alternative au projet d'incinérateur d'Aspach, symbolise ce volontarisme.

En 2009, le Conseil Général a consacré au total 60,9 millions € à l'environnement.

2.5.1 Actions en faveur de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des rivières.

► L'Eau, l'Épuration et les Equipements Ruraux.

Le Conseil Général, en s'appuyant sur le **Service de l'Eau de l'Épuration et des Equipements ruraux (S3E)**, apporte un conseil aux collectivités en amont de la définition des projets tenant à :

- garantir une eau potable et en quantité suffisante.

Un ingénieur et 2 techniciens du S3E assurent le **Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP)** au profit des collectivités pour la gestion des ouvrages d'eau potable et les protections des périmètres des captages d'eau.

Dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 6 dossiers de périmètres de protection des captages d'eau sont en cours de traitement (ingénierie estimée à 53 000 €).

En 2009, dans le domaine de l'eau potable, le Conseil Général a alloué aux collectivités du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 19 795 € de subventions au titre du programme départemental.

- Assainir et épurer les eaux usées en vue du bon état des cours d'eau.

Le Département soutient les travaux à réaliser et suit les stations d'épuration avec le **Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE)** qui est composé d'un ingénieur et d'un technicien.

En 2010, dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 2 nouveaux contrats pluriannuels d'assainissement ont été conclus avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, la Communauté de Communes du Ried Brun et la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Le SATESE suit le fonctionnement de 13 stations d'épuration sur Colmar, Fecht et Ried et conseille les exploitants pour leur optimisation notamment l'exploitant d'une station conventionnée pour son optimisation (l'ingénierie prise en charge par le Département pour l'assainissement est chiffrée à 19 700 €/an pour ce territoire de vie)

En 2009, dans le domaine de l'assainissement, le Conseil Général a alloué 323 456 € de subventions aux collectivités du Territoire de Vie du Colmar, Fecht et Ried au titre du programme départemental et 477 296 € au titre de la SUR. Les principaux projets ont porté sur les réseaux de collecte dans la Vallée de Munster.

► **L'Aménagement des Rivières.**

Le Conseil Général, à travers le **Service d'Aménagement des Rivières (SAR)** composé de 10 personnes dont 4 ingénieurs et 4 techniciens, intervient notamment pour l'aménagement des rivières haut-rhinoises dans le respect de leur écosystème et pour la réalisation de bassins de rétention visant à résoudre la problématique des coulées de boue.

Il gère, en tant que maître d'ouvrage délégué et pour le compte de 15 syndicats mixtes fluviaux et 17 structures intercommunales, la plupart des cours d'eau haut-rhinois (soit près de 800 km de linéaire) et l'aménagement de bassins de rétention des crues et coulées de boue. A ce titre, le SAR assure quotidiennement le suivi technique des syndicats, qui regroupent plus de 200 Communes.

En 2009, dans le domaine de l'aménagement des rivières, le Conseil Général a contribué aux budgets des 3 syndicats mixtes fluviaux de Colmar, Fecht et Ried à hauteur de 100 000 €.

De plus, en 2009, dans le cadre de la démarche GERPLAN mise en place par le Département, 3 Communautés de Communes ont bénéficié d'une étude hydraulique complète de leur territoire réalisée par le SAR.

L'ingénierie mise à la disposition des territoires représente 4 ingénieurs et 4 techniciens, qui ont travaillé à 20 % pour le territoire Colmar Fecht et Ried (représentant 52 000 € d'aides).

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Département contribue à la qualité écologique des cours d'eau haut-rhinois par le biais d'études et de travaux. Deux ingénieurs à temps plein travaillent à l'élaboration d'un Programme de Mesures adapté aux enjeux du territoire.

Ainsi, en 2009, le Conseil Général a consacré 6 100 000 € pour le programme d'aménagement des rivières, qui permet une prise en compte globale des cours d'eau, respectueuse à la fois des équilibres biologiques et des contraintes humaines. Près de 190 chantiers ont été menés en 2009, **dont 45 chantiers dans le Territoire de Vie du Colmar, Fecht et Ried pour un montant de 1 450 000 €.**

La gestion des canaux de la plaine, dont les canaux de la Hardt est un enjeu important pour les dix années à venir. La population souhaite que les canaux soient gérés comme des milieux naturels, car ils constituent aujourd'hui un élément paysager et naturel précieux dans la Hardt.

Le Département est propriétaire du Canal du Rhône au Rhin Déclassé qu'il gère de cette façon depuis plusieurs années. Le montant annuel d'investissement sur ce canal de monte à 200 000 €. Un itinéraire de promenade sera progressivement mis en place sur la rive Est et les anciennes écluses seront équipées en centrales hydroélectriques.

Barrages et ouvrages hydrauliques.

Le Département gère 10 barrages situés dans le massif vosgien. Ces barrages assurent le soutien d'étiage des cours d'eau qui irriguent les vallées de la Doller, de la Thur, de la Lauch et de la Fecht, au bénéfice des milieux aquatiques en général et d'industriels au fil de l'eau en particulier.

35 millions de m³ d'eau ont été retenus dans les barrages pour, d'une part limiter les pointes de crues en période hivernale et, d'autre part, ajouter 12 millions de m³ d'eau dans les rivières durant la période sèche de fin juillet à mi-novembre pour qu'elles ne tombent pas à sec. Plus de 1,6 millions de m³ concernent directement la Fecht.

Quatre barrages existent dans la vallée de la Fecht et permettent de soutenir l'étiage. Il s'agit des barrages du Schiessrothried (325 000 m³) de l'Altenweiher (670 000 m³) du lac Vert (580 000 m³) et du lac du Forlet (150 000 m³).

Le Département investit ainsi en moyenne 100 000 € sur le territoire pour la gestion annuelle des barrages qui s'y trouvent.

2.5.2 Actions pour l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable de l'espace rural.

► L'Environnement et l'Agriculture.

Le Conseil Général, par l'intermédiaire du **Service de l'Environnement et de l'Agriculture** (SEA) composé de 17 personnes, assure notamment les missions de conseils et d'avis en matière de prise en compte de l'environnement dans divers projets départementaux, communaux et intercommunaux.

Il assure par ailleurs le suivi de la gestion des propriétés départementales qui sont soit gérées en régie, soit confiées au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ou à l'Office National des Forêts (ONF).

Le Département a également assuré le pilotage technique de diverses opérations de génie écologique sur le patrimoine naturel départemental.

Le Département du Haut-Rhin a créé des espaces naturels sensibles à METZERAL (autour du lac du Schiessrothried – 14 hectares), à STOSSWIHR (Réserve Naturelle du Frankenthal-Misseheimle) et à VOEGLINSHOFFEN (vergers, carrière et vallon humide – 285 hectares). Les propriétés départementales à vocation naturelle seront classées au titre des espaces naturels sensibles à SOULTZBACH-LES-BAINS (massif forestier et ruines de châteaux – 110 hectares), WOLFGANTZEN (canal et sa ripisylve – 16 hectares) et VOGELGRUN (zone humide remarquable – 5 hectares). La collectivité contribue également au maintien des terres agricoles favorables au hamster à GRUSSENHEIM et JEBSHEIM. Cette région est également concernée par plusieurs zones humides remarquables (tourbières et cours d'eau de montagne, Ried de la Lauch et Vieille Thur).

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, plus de dix mille arbres et arbustes ont été plantés avec les communes et les syndicats de rivières, et 4 500 arbres fruitiers ont été distribués à l'occasion de la Sainte-Catherine dont 890 dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

L'appui aux associations de protection de la nature, à la Brigade Verte et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a également été renforcé pour s'établir à près de 2 000 000 €. 305 communes adhèrent à la Brigade-Verte dont 44 du secteur Colmar, Fecht et Ried et 27 communes du Territoire de Vie adhèrent au Parc Naturel.

A travers les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), le Conseil Général soutient les structures intercommunales qui souhaitent assurer la promotion d'une gestion durable du patrimoine naturel et de la diversité des territoires. Un outil spécifique a été créé à cet effet : le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain). Ainsi, de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre opérationnelle, le Département accompagne financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage et permet ainsi d'apporter aux territoires une réelle mise en cohérence des différentes actions. En effet, composé d'ingénieurs et de techniciens, le SEA soutient les porteurs de projet en leur apportant l'ingénierie nécessaire pour la réalisation de projets parfois complexes devant s'intégrer dans une approche environnementale globale ; les connaissances méthodologiques, techniques et les retours d'expérience sont valorisés et partagés au sein du réseau des animateurs GERPLAN qui se réunit plusieurs fois par an, en salle mais aussi sur le terrain en fonction des thématiques abordées.

A ce titre, la démarche GERPLAN représente le socle du partenariat de terrain établi entre la collectivité départementale et les territoires. 3 GERPLAN sont engagés par les Communautés de Communes du Pays du Ried Brun, du Pays de Brisach et de la Vallée de MUNSTER. 2 contrats 2009-2011 sont en cours pour les deux premières structures intercommunales citées. Le coût projeté de la mise en œuvre de leur programme d'actions se monte sur cette période à :

- 300 000 € pour la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun dont une participation prévisionnelle du Département de 105 147 € ;
- 1,05 M€ pour la Communauté de Communes du Pays de Brisach dont une participation prévisionnelle du Département de 451 296 €.

La part d'ingénierie départementale est estimée à 15 000 € et les actions réalisées se montent à 363 000 € en 2009 (avec une participation départementale de 150 000 €).

Les enjeux environnementaux de ce territoire sont : mettre en valeur et restaurer les vergers traditionnels haute-tige, préserver les espaces de cultures diversifiées et les espaces ouverts (notamment les prairies résiduelles en particulier dans le Ried), valoriser les cours d'eau dans leur fonction d'animation des paysages, préserver et mettre en valeur le patrimoine qui contribue à l'identité du territoire, renforcer le caractère rural du territoire et affirmer l'identité des villages en réduisant les nuisances identifiées.

Un axe agro-environnemental soutenu fortement par le Département a aussi été développé dans les GERPLAN. Cet axe permet de préserver et de reconquérir des espaces naturels tout en garantissant les ressources financières des éleveurs grâce au développement des filières courtes et aux mesures agri-environnementales. 1,6 M€ ont été inscrits pour accompagner la démarche GERPLAN et le cofinancement des contrats agri-environnementaux en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Plus de 2 600 ha de prairies ont ainsi été contractualisés en 3 ans avec près de 100 éleveurs pour un montant d'aides de l'ordre de 1 100 000 €.

Le Conseil Général est un acteur important dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. En 2009, il a soutenu pour un montant total de 940 000 € l'activité de plus de 20 structures, dont 4 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et 2 fermes pédagogiques. 80 000 visiteurs, public principalement d'origine scolaire, ont ainsi pu être sensibilisés.

Dans ce cadre, le Département a soutenu l'Association Observatoire de la Nature de COLMAR en lui versant annuellement une aide de 50 000 € (2 232 journées participants réalisées) ainsi que la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de COLMAR pour 8 500 € (1 272 journées participants).

Au titre de la politique de l'aménagement foncier et de l'appui à l'agriculture de montagne, **le Conseil Général a soutenu en 2009 les projets suivants dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried :**

- **2 projets d'intégration paysagère de bâtiments d'élevage et de stockage de foin dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour un montant total de 51 699 €.**

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature, des associations qui interviennent à l'échelle départementale ont été soutenues à hauteur de 379 300 € au titre du fonctionnement (ex : Ligue de Protection des Oiseaux, Sauvagerie Faune Sauvage, APRECIAL...).

► **Les équipements départementaux.**

L'abattoir départemental, situé à CERNAY, qui a ouvert ses portes en 2006, vise à développer la filière courte et s'adresse principalement aux éleveurs dont l'exploitation est implantée dans le Territoire Colmar, Fecht et Ried et la montagne vosgienne.

Cet équipement, qui représente un investissement de près de 4,7 millions € TTC, est actuellement géré par une société d'exploitation constituée d'éleveurs, de bouchers et d'associations (association des fermiers-aubergistes d'Alsace...).

En 2009, le Conseil Général a investi 250 000 € pour maintenir le haut niveau de qualité de cet outil.

► **Mutualiser les données sur infogeo 68.**

Le Département met à la disposition des collectivités un support SIG (Système d'Information Géographique) appelé InfoGeo68, qui permet de mutualiser les données sur des bases communes constituées ou acquises par le Conseil Général. Cet outil qui sera, dans sa prochaine version, davantage tourné vers les territoires, représente un investissement annuel de 400 000 € au service des collectivités.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général est membre des syndicats mixtes suivants :

- **Le Syndicat mixte de la Brigade Verte**

Créée en 1988 et dont le siège est situé à SOULTZ, la Brigade Verte regroupe des gardes champêtres intercommunaux et a pour principales missions la préservation du milieu rural ainsi que la surveillance des espaces naturels des 305 communes membres (dont 94 du Territoire Colmar, Fecht et Ried) au travers d'actions préventives, pédagogiques ou répressives.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du Syndicat mixte de la Brigade Verte à hauteur de 1 424 094 €.

- **Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).**

Le PNRBV, dont le siège est situé à MUNSTER, intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, le développement local et touristique et la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

En 2009, le Conseil Général a participé au fonctionnement du PNRBV à hauteur de 155 906 €.

2.5.3 Actions en faveur de la valorisation des déchets.

► **L'Energie et le Recyclage.**

Le Département assure la mise en œuvre du Plan départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin, conformément aux priorités qui y figurent : réduire les déchets à la source, les valoriser par recyclage et compostage, afin de poursuivre la baisse de la part des ordures ménagères résiduelles.

L'observatoire statistique départemental mis en place en collaboration avec le Département du Bas-Rhin permet de mesurer, entre autres, les performances des collectes de déchets "propres et secs" (emballages papier-carton, verre, plastiques et métalliques + journaux-magazines) : on assiste, depuis 1998 à un doublement de la quantité collectée séparativement, ces résultats étant imputables tant au dynamisme des collectivités compétentes qu'à l'accompagnement technique et financier du Conseil Général. Au niveau national, l'Alsace s'affirme comme la région la plus en pointe en termes de valorisation des déchets ménagers, selon l'ADEME.

Les interventions financières du Conseil Général, dans le cadre de la convention avec l'ADEME, se sont matérialisées pour le Territoire de Colmar, Fecht et Ried par la réalisation de 2 opérations relatives aux collectes sélectives, 2 opérations de compostage individuel et 1 action de communication pour un montant de 38 000 €.

Le Département participe à la définition de l'évolution de l'usine d'incinération de COLMAR en cofinçant l'étude à hauteur de 27 000 € et en participant au comité de suivi.

2.5.4 Actions visant à assurer une veille sanitaire et la sécurité des personnes.

► **Une veille sanitaire assurée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 68).**

Le LVD 68, composé de 12 personnes, contribue :

- à la protection de la santé publique par la surveillance et le dépistage chez l'animal de maladies transmissibles à l'homme,
- à l'amélioration de la santé des cheptels par des analyses de diagnostic et de prophylaxie vétérinaires,
- à la protection de l'environnement par le suivi sanitaire de la faune sauvage et des contrôles de la contamination de la chaîne alimentaire par les radionucléides.

En 2009, dans le domaine vétérinaire, l'activité analytique en sérologie a concerné 17 000 paramètres. Les diagnostics effectués sur 61 espèces (dont mammifères : 29, oiseaux : 25) ont mis en œuvre 175 autopsies, 41 prélèvements en vue du diagnostic de la rage (tous négatifs), environ 650 analyses bactériologiques dont 278 recherches de salmonelles COFRAC, et 1 100 examens parasitologiques, dont 434 demandes de recherche de trichines dans les viandes, portant sur 1 575 échantillons de viandes de porcs et sangliers. En radiobiologie, 453 échantillons alimentaires ou témoins d'environnement ont été analysés.

La part d'analyse réalisée pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried représente 5 % de l'activité du LVD68. L'aide indirecte du Département à ce Territoire à ce titre peut ainsi être estimée à 35 000 €, le Département ne faisant supporter qu'une partie du coût de ces analyses aux éleveurs et autres demandeurs.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS68), établissement public administratif dont le siège est situé à COLMAR, a pour rôle de mener à bien les missions de sécurité et secours des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les principales missions du SDIS68 sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie,
- organisation des moyens de secours sur le territoire départemental,
- gestion d'une équipe de sapeurs pompiers professionnels du corps départemental,
- soutien opérationnel à l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires,
- prévention et évaluation des risques technologiques et naturels pour adapter les moyens d'intervention et de secours face à ces risques,
- vérification du respect des règles de sécurité (Commission Départementale de Sécurité),
- prévention auprès du public.

Le SDIS68 est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative d'un Conseil d'Administration présidé par un représentant élu du Conseil Général.

Le Conseil Général est le principal contributeur au budget du SDIS68. En 2009, le Département lui a versé une dotation globale de 18 182 000 €.

2.6. L'économie et le tourisme :

Soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois.

Plus de 2 300 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Bien qu'il ne constitue pas une compétence obligatoire, l'emploi est une préoccupation forte du Conseil Général.

Sans économie forte, pas d'action sociale forte : cette priorité passe ainsi par un soutien appuyé à l'ensemble du tissu économique et aux projets qui participent directement au développement économique et à la création d'emplois.

Les principaux acteurs du développement économique peuvent compter sur le soutien appuyé du Conseil Général.

Au-delà de son effort d'investissement dont les retombées bénéficient directement aux entreprises locales, des aides à l'artisanat, au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...) et aux nouvelles filières dans le domaine environnemental constituent les principaux champs d'intervention du Conseil Général.

Le Département du Haut-Rhin accompagne aussi les collectivités pour le développement d'hôtels d'entreprises, l'aménagement de zones d'activités, les restructurations de friches industrielles. Il mobilise dans ces objectifs ses partenaires comme le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin et l'Agence de Développement Touristique en Haute-Alsace.

Il contribue également pleinement à l'excellence de l'enseignement supérieur dans le Haut-Rhin et à la recherche à travers le financement des projets portés notamment par l'Université de Haute-Alsace mais aussi des pôles de compétitivité (automobiles du futur, fibre textile...).

Au titre des grandes infrastructures, le Conseil Général mobilise les énergies pour le développement et l'attractivité de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE, véritable porte sur les marchés mondiaux pour les entreprises haut-rhinoises mais aussi pôle créateur d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. De même qu'il finance le développement des grands équipements et infrastructures de transport et de communication (TGV, liaisons à très haut débit...) indispensables à son développement futur et à sa compétitivité.

Enfin, le Conseil Général s'attache à développer des coopérations avec les départements voisins.

En 2009, le Conseil Général a affecté plus de 13 millions € en faveur du développement économique.

► **Le Développement Economique, l'Enseignement Supérieur et le Tourisme.**

Le Département mène une politique volontariste en faveur du Tourisme, de l'Economie-Université à travers :

- le soutien à la création et au développement des entreprises industrielles,
- le développement des zones d'activités et la réhabilitation de friches industrielles,
- la réalisation de Pépinières d'entreprises,
- le soutien à l'artisanat,
- l'accompagnement du développement économique des TPE – PME et des PMI,
- le soutien au développement touristique,
- l'offre d'un environnement favorable au développement des activités et à l'emploi,
- le soutien à l'enseignement et aux formations supérieures,
- le développement de la recherche scientifique et l'appui à l'organisation de manifestations scientifiques.

Le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU) est composé de 9 collaborateurs.

Dès 2004, le Conseil Général a initié un **Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin** (PRE) en partenariat avec l'Etat et la Région Alsace. Celui-ci a permis de mobiliser une enveloppe de 30 millions d'euros exerçant un véritable effet de levier grâce auquel ce sont 100 millions d'Euros qui ont été injectés dans l'économie locale et ont contribué à la création ou au maintien de plus de 4 000 emplois.

Cette démarche a trouvé son prolongement en 2009 par "**Les Assises de l'Economie pour l'Emploi**" qui ont mobilisé quelque 180 acteurs (chefs d'entreprises, partenaires institutionnels et territoriaux, responsables associatifs et syndicaux...). Réunis à plusieurs reprises à COLMAR, dans le cadre d'ateliers thématiques, ils ont fait émerger, au travers de leurs contributions, des axes de progrès en faveur de l'économie Haut-Rhinoise :

- le développement de la pratique des langues au service de l'économie,
- l'impulsion de l'économie transfrontalière et la mise au point des outils permettant son expansion,
- les chances de développement économique : développement durable (Bâtiment Basse Consommation - transport fluvial) - biotechnologies - technologies de l'information et de la communication - pôle avionique, aéronautique,
- une stratégie de veille économique au service des entreprises et la mise en place d'un marketing territorial,
- l'économie des services à la personne en lien avec l'évolution démographique du département du Haut-Rhin.

Le Département est par ailleurs un partenaire privilégié des cinq Pôles de Compétitivité présents sur le territoire Haut-Rhinois (Pôle Véhicule du Futur, Pôle Innovations Thérapeutiques, Pôle Fibres Naturelles, Pôle Cluster Alsace énérgivie « Bâtiment durable et efficacité énergétique » et Pôle Gestion des eaux continentales). Ces derniers contribuent au développement d'une industrie moderne et compétitive, améliorant le transfert de technologie entre le secteur public et l'Industrie pour dégager des synergies autour de projets innovants.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général participe à l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et formation de près de 8 000 étudiants répartis sur les sites universitaires de COLMAR et de MULHOUSE à travers une convention de partenariat avec **l'Université de Haute-Alsace** (UHA) pour la période 2008-2010.

Ainsi, le Département apporte une aide à hauteur de 1 650 000 € en investissement et de 390 000 € en fonctionnement pour ces trois années.

Par ailleurs, le Conseil Général a engagé **des partenariats avec ses territoires voisins**.

- Partenariat avec la République et Canton du Jura Suisse.

Des rencontres organisées avec cette collectivité ont permis d'élaborer les axes de coopération et de travail suivants :

- le tourisme à travers l'itinérance douce (cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre), la promotion commune et croisée des deux territoires et le développement de projets touristiques historiques, culturels et gastronomiques communs.
- des partenariats d'affaires et technologiques dans le domaine de la mobilité (pôle du véhicule du futur, pôle de compétences technologiques en mobilité durable et aéronautique) et une réflexion sur le développement d'autres projets économiques, notamment en matière d'infrastructures et de technologies.

- Partenariat avec le Conseil Général du Territoire de BELFORT.

Les deux collectivités ont signé une convention de coopération en 2007.

Outre les questions liées aux projets majeurs de réalisation des grandes infrastructures, telles que le TGV Rhin-Rhône et l'autoroute, les deux départements ont orienté leur coopération vers les politiques concernant :

- les routes (viabilité hivernale, exploitation et entretien des routes, réflexion commune sur les Parcs de l'Équipement),
- les itinéraires cyclables (valorisation et promotion des itinéraires cyclables communs),
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

- la coopération transfrontalière (développement de projets environnementaux et culturels avec la République et Canton du Jura Suisse),
- le tourisme,
- le haut-débit (interconnexions aux limites départementales et développement des services respectifs),
- le social (réflexions communes sur le développement de projets interdépartementaux en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées),
- l'économie (appréciation commune de l'intérêt économique du pôle Véhicule du Futur).

▪ Partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le travail en commun des 2 Départements s'appuie sur des convergences en termes de méthode et d'objectifs dans les domaines de la territorialisation et de la contractualisation.

Il vise également à améliorer l'efficacité des politiques départementales par la recherche d'économies d'échelles.

Enfin, il a permis d'harmoniser des dispositifs et de faciliter leur lisibilité, notamment dans le domaine économique et touristique en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace : guichet unique pour les aides individuelles à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, guichet unique pour les aides à l'hôtellerie familiale et indépendante...

Enfin, le Conseil Général a engagé un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) sur la période 2007-2009 pour la réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques dans les forêts domaniales. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir et d'informer le public en forêt (signalétique, abris forestiers, tables et bancs, parcours de santé, sentiers pédagogiques, points de vue...).

Pour la période 2007-2009, il a soutenu ces aménagements à hauteur de 179 970 €, dont 19 525 € pour le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

En 2009, Le Conseil Général a apporté son aide au développement de l'économie et du tourisme dans le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried à travers une série de mesures de soutien à la création et à l'activité dans les domaines de l'économie artisanale et commerciale, industrielle et du tourisme pour un montant total de 1 196 317 € :

- GEODE (Gestion Opérationnelle et dynamiques des entreprises)	: 3040 € ;
- politique d'aide à l'artisanat	: 97 467 € ;
- fonds de garanties OSEO et SIAGI	: 42 000 € ;
- soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur	: 707 014 € ;
- plate forme d'initiative locale	: 180 000 € ;
- meublés de tourisme et chambres d'hôtes	: 62 704 € ;
- terrains de camping et construction d'habitations légères	: 62 251€ ;
- aide à l'aménagement touristique en forêt	: 22 354 € ;
- aide à l'hôtellerie familiale et indépendante	: 72 413 € ;
- soutien à la restauration traditionnelle	: 7 199 € ;
- Convention de Massif	: 18 210 € ;
- interventions, actions et animations touristiques	: 48 620 €.

► Les équipements départementaux.

La Maison de l'Alsace est un outil de promotion des acteurs touristiques et économiques alsaciens et de l'Alsace à PARIS.

Elle a vocation à devenir un lieu évènementiel exceptionnel et un centre de convergence des Alsaciens pour leurs rencontres professionnelles à Paris. En cours de réaménagement, elle comprendra prochainement un club affaires avec bureaux et salles de réunions, un restaurant, un espace évènementiel..., qui permettront de promouvoir l'image de l'Alsace et ses nombreux atouts.

Cet établissement est une propriété conjointe des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un programme global d'investissement de 12,5 M€ a été défini entre les deux collectivités pour traiter cette restructuration.

En 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin a consacré 414 795 € d'investissement et 150 000 € au titre du fonctionnement pour la Maison de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Fermière de la Maison d'Alsace à PARIS.

► Les partenaires associés du Conseil Général.

L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace est principalement chargée, pour le compte du Conseil Général, de la promotion touristique du département. Elle met son ingénierie (20 collaborateurs) à disposition des différents acteurs du tourisme dans le département pour :

- la promotion touristique (collecte, traitement et gestion de l'information touristique ; communication externe, promotion et information ; conception, production et commercialisation de produits ou services ...).
- l'ingénierie et le développement touristiques (diagnostic, étude et conseil marketing ; assistance administrative et qualification de l'offre ; assistance à la recherche d'acteurs ; animation de réseaux et intermédiation...).

Pour assurer ces différentes missions, le Conseil Général a alloué à l'ADT 2 614 558 € en 2009.

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) est principalement chargé de l'appui technique à l'implantation et au développement d'entreprises industrielles et de services à l'Industrie dans le département :

- aide à la réflexion, au financement et à la promotion de l'offre économique territoriale, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur (zones d'activités et bâtiments économiques disponibles),
- veille réglementaire et ingénierie financière aux projets,
- appui à la reprise d'entreprises en difficultés,
- facilitation des contacts économiques transfrontaliers,
- reconversion de friches industrielles.

Plus spécifiquement, concernant le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le CAHR a notamment accompagné en 2009, le développement et la promotion de la zone d'activités Balgau – Namsheim – Heiteren - Geisswasser, la reconversion de la friche industrielle Piles d'Alsace à Breitenbach et la réflexion sur la création d'une zone communautaire d'activités à l'échelle du Ried Brun.

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général a financé, en 2009, le fonctionnement du CAHR à hauteur de 1 108 500 €.

Alsace International (AI) est chargée de la prospection et de la promotion économique internationale :

- implantation d'entreprises étrangères,
- développement international des acteurs économiques alsaciens,
- promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'International...

Le Conseil Général est l'un des partenaires d'Alsace International et a contribué à son fonctionnement à hauteur de 1 240 000 € en 2009.

2.7. L'habitat et le logement :

Aider à bien se loger et construire l'habitat de demain.

Plus de **3 500 000 €** consacrés au Territoire de Vie en **2009**

Parce que l'accès au logement est l'une des premières préoccupations des Haut-Rhinois, le Conseil Général du Haut-Rhin s'attache à faciliter leur parcours résidentiel. Il aide ainsi chaque année à la construction de quelque 1 000 logements.

Parallèlement, à travers les projets Quartiers Innovants et la réhabilitation des grands ensembles urbains, il s'investit pleinement dans les nouvelles formes d'habitat, à taille humaine et respectueuses de l'environnement.

Pour financer la construction et la réhabilitation de logements, le Conseil Général gère depuis 2006 les aides financières à la construction et à l'amélioration des logements, au titre de la délégation de compétence, pour le compte de l'Etat et de l'ANAH.

Cela concerne le parc locatif public et l'amélioration du parc privé (ANAH). Cette nouvelle compétence concerne l'ensemble du territoire départemental à l'exclusion des 32 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui s'est dotée également de la compétence logement.

Le Conseil Général facilite dans ce cadre l'accès au logement à vocation sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété grâce à la mise en oeuvre, en 2009 du Pass-Foncier.

Parallèlement, soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'amélioration de la qualité de vie, le Conseil Général porte également le projet « QI » comme « Quartiers Innovants ». Cette démarche exemplaire vise à imaginer les futurs quartiers comme des espaces à vivre qui s'intègrent harmonieusement dans les villes, qui respectent l'environnement et favorisent le bien vivre ensemble.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi plus de 12 millions € dans le domaine de l'habitat en 2009.

► L'Habitat et les Solidarités Territoriales.

Le Département, à travers le **Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST)**, met à disposition des collectivités et de ses partenaires 5 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement qui interviennent notamment dans les domaines suivants :

- la satisfaction des besoins en logements locatifs dans les territoires.

- Dans le cadre des crédits délégués par l'Etat.

L'intervention pour la création et l'amélioration du parc public de logements représente 1 490 logements et 4 289 885 € d'aides attribuées en 2009. 95 % de ces aides sont dédiés à la création de logements.

A ce titre, les porteurs de projets du Territoire de Colmar, Fecht et Ried ont bénéficié d'un montant total de subventions de 1 173 500 € pour la création de 295 logements en 2009.

- Dans le cadre de ses fonds propres.

En 2009, 1 027 logements locatifs publics ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses fonds propres, ce qui représente une aide totale de 3 183 366 €.

A ce titre, 255 logements locatifs publics ont été soutenus dans le Territoire de Colmar, Fecht et Ried pour un montant total de 855 594 €.

- L'amélioration et le développement du parc privé (ANAH).

En 2009, l'intervention pour l'amélioration et le développement du parc privé représente :

- 1 100 128 € pour les propriétaires occupant leur logement (257 logements).
Pour le Territoire de Colmar, Fecht et Ried, cela représente 66 logements pour un montant alloué de 250 039 €.
- 3 157 920 € pour les propriétaires bailleurs (179 logements).
Pour le Territoire de Colmar, Fecht et Ried, cela représente 76 logements pour un montant alloué de 1 060 636 €.

- l'accession sociale à la propriété (le Pass Foncier) :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le Pass Foncier pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Le Pass-Foncier est un dispositif destiné aux logements neufs (1^{ère} résidence principale) situés dans le Département et sur le territoire d'une commune ou d'un EPCI ayant adhéré au présent dispositif et contribué pour 50% au financement de l'aide à l'accession sociale, nécessaire à la mise en œuvre du Pass Foncier et accordée conjointement par le Conseil Général et le partenaire local.

Le Conseil Général assure la communication sur le Pass Foncier et oriente les candidats potentiels vers le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL). Il participe financièrement aux projets des accédants éligibles au dispositif en prenant en charge l'avance initiale à 100 %.

En 2009, 32 dossiers Pass Foncier ont été soutenus sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour un montant alloué de 115 000 €.

- La définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat.

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Elaboré en collaboration avec l'Etat, le PDH repose sur un diagnostic territorial partagé qui identifie les marchés de l'habitat, les enjeux, les orientations et besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat du département.

Sa finalité est double :

- être un outil de connaissance et d'orientation pour les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat,
- être un cadre de référence pour la définition d'une nouvelle politique départementale de l'habitat dont le but est d'apporter les réponses spécifiques à chaque bassin d'habitat en relation avec les EPCI.

Suite à l'élaboration de ce PDH, et après trois ans de délégation de compétence, la révision de la politique départementale de l'habitat a été engagée, avec pour objectif de territorialiser, adapter et optimiser cette politique dans les parcs publics ou privés.

Dans ce contexte, il convient de souligner :

- La synergie qui résulte de la constitution de « Synergia », pôle du Conseil Général qui regroupe la Société d'Economie Mixte de Haute Alsace (SEMHA), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), l'Observatoire de l'Habitat (ODH), le Service Habitat et Solidarités Territoriales (SHST), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (SEMCLORH) et Habitats de Haute Alsace (HHA).
Il a pour vocation l'accompagnement des territoires (EPCI et ou communes) qui souhaitent réfléchir « autrement » à un urbanisme durable.
- L'intérêt de généraliser les Programmes Locaux d'Habitat (PLH) qui sont l'occasion de développer une réflexion sur la politique locale de l'habitat à l'échelle des EPCI, en associant les services regroupés de « Synergia ».
Le PLH est en effet le moyen pour un territoire de se doter d'une véritable politique locale de l'habitat, en lien avec les orientations du PDH et en partenariat avec les professionnels du logement.

- L'appel à projets Quartiers Innovants (QI)

Le Conseil Général a lancé un appel à projets Quartiers Innovants auprès des collectivités locales en 2007 pour inciter à la réalisation de projets exemplaires, appel à projets qui promeut de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et d'énergie et le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle, selon les principes du développement durable.

5 sites pilotes ont été sélectionnés pour être accompagnés dans l'élaboration des programmes des concours d'idées (ISSENHEIM, STAFFELFELDEN, UNGERSHEIM, WATTWILLER, LE BONHOMME).

- Les garanties d'emprunts.

Les garanties d'emprunt concernent les prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le parc locatif public selon les principes suivants :

- Tout prêt accordé par la CDC doit faire l'objet d'une garantie à 100% par une ou plusieurs collectivités locales ;
- Le bailleur indique quel est le(s) garant(s) et la CDC étudie la situation financière du garant en fonction du montant garanti ;
- Le garant peut être une commune, une communauté d'agglomération, ou le Département.

A ce jour, l'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt s'organise autour de deux axes :

- La délégation des aides à la pierre (les contrats d'objectifs)

Pour les opérations locatives sociales sur le territoire de compétence du Département, délégataire des aides à la pierre, (hors territoire de la M2A) et dans le cadre des contrats d'objectifs conclus annuellement entre le Département et les bailleurs sociaux, octroi de la garantie départementale intégrale (100%) pour les prêts de la CDC sans implication de la commune d'implantation.

- Le droit commun

Cela concerne toutes les opérations ne relevant pas des contrats d'objectifs conclus entre le Département et les bailleurs sociaux et le cas échéant, les opérations réalisées sur le territoire de la M2A,

Il existe la possibilité d'octroi d'une garantie départementale partielle, en complément de celle de la commune d'implantation ayant préalablement accordé sa garantie, la quotité communale étant arrêlée à 12€ par habitant.

► Les partenaires associés du Conseil Général.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information avant tout préventive permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Les partenariats développés entre l'ADIL et ses membres (CAF, Etat, agglomérations, acteurs du logement) lui permettent de répondre à toute question relative au logement, tant au niveau juridique que fiscal ou financier, posée par toute personne : locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, candidat à l'accession mais aussi professionnel, travailleur social...

Les effectifs sont de 5 juristes et 2 postes administratifs.

L'ADIL assure un accueil du public dans ses locaux de COLMAR et de MULHOUSE. Par ailleurs, l'ADIL assure des permanences dans chaque Territoire de Vie : à SAINT-LOUIS (2 permanences mensuelles), à ALTKIRCH, CERNAY, GUEBWILLER et SAINTE CROIX AUX MINES (une permanence mensuelle).

13 000 personnes ont été renseignées en 2009, **dont 3976 sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.**

Le Conseil Général a apporté une contribution au fonctionnement de cette structure à hauteur de 76 274 € pour cette même année.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH) a pour objectifs d'améliorer la connaissance du marché local de l'habitat, souvent parcellaire et sectorisée, de constituer un centre de ressources, un lieu d'échanges et de réflexion, et de servir d'aide à la décision.

A la disposition des acteurs de l'habitat (collectivités locales et élus, Etat, opérateurs publics et privés, associations..), il s'inscrit résolument dans le contexte nouveau de la délégation de compétence des aides à la pierre au profit des collectivités territoriales initiée par l'Acte II de la décentralisation.

Outre le poste de directeur, partagé avec l'ADIL, les effectifs de l'ODH sont de 2 chargés d'études, dont l'ingénierie déployée pour le compte des Territoires concerne les domaines suivants :

- connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat : élaboration et mise à jour régulière de diagnostics Habitat à l'échelle des intercommunalités,
- possibilité de réaliser des analyses ponctuelles à d'autres échelles (Territoires de Vie, SCOT, éventuellement commune) ou d'analyser avec précision une thématique particulière ou un secteur particulier,
- aide à la compréhension du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat (Atouts / Faiblesses - Opportunités / Contraintes),
- accompagnement des territoires dans leurs réflexions et démarches Habitat : Accompagnement des EPCI dans les démarches d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (aide à la rédaction des cahiers des charges, repérages des acteurs à associer à la démarche, identification des sources de données mobilisables, aide à la mise en place d'un suivi du PLH),
- apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLU),
- apport de la connaissance des marchés locaux de l'habitat en amont d'un projet de création de logements (connaissances du niveau des prix, des loyers, du contexte socioéconomique, approche de la demande exprimée et potentielle).

Le Conseil Général verse également une deuxième participation à l'ADIL pour le fonctionnement de l'ODH d'un montant de 145 860 € en 2009.

2.8. L'aménagement et le développement des territoires : Privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré.

Plus de 8 400 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

La politique de territorialisation est au cœur de l'action départementale. Elle conduit à un aménagement équilibré des territoires et vise à rapprocher toujours plus les services départementaux des populations et des acteurs de terrain.

Le Conseil Général consacre une part considérable de son budget annuel pour soutenir les initiatives des acteurs locaux. Ces aides touchent l'ensemble de la population dans son quotidien : construction de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, aménagement de voiries et de pistes cyclables, équipement des bibliothèques municipales ... Le Département joue ainsi de façon volontariste son rôle traditionnel de partenaire privilégié des collectivités locales, de répartiteur d'équité et de solidarité territoriale.

En 2009, le Conseil Général a versé près de 50 millions d'euros d'aide aux communes et intercommunalités.

Ces liens très étroits tissés avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont également complétés par une présence accrue des services départementaux dans les Territoires de Vie. Antennes territoriales, unités routières, pôles médico-sociaux, le Conseil Général rapproche ainsi ses services des populations et des acteurs locaux. Plus accessibles, les services départementaux sont aussi plus efficaces et en capacité de mieux répondre aux besoins du terrain.

Dans les antennes territoriales, les habitants et partenaires disposent d'un accueil privilégié, complété par la mise à disposition de supports d'information sur les services départementaux, d'une borne internet, de salles de réunion et d'espaces pour l'organisation des permanences des conseillers généraux.

► Les services présents dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin et plus particulièrement de la démarche de territorialisation des services, il est prévu qu'à terme chaque Territoire de Vie disposera d'une Antenne principale et le cas échéant d'antennes secondaires.

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose :

- **du siège du Conseil Général à COLMAR,**
- **et, à terme, de deux antennes secondaires situées à MUNSTER et NEUF-BRISACH.**

Un Accueil Relais Généraliste (ARG) est présent dans chaque Territoire de Vie. 85 agents départementaux ont été formés pour assurer un rôle d'information générale auprès des usagers sur les missions et services du Conseil Général.

Sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, **15 chargées d'accueil généraliste**, basées dans les Centres Médico-Sociaux du Territoire, doivent permettre un accueil et une information de même niveau de qualité, quelle que soit la nature de la demande de l'utilisateur. Elles ont pour mission d'identifier et de qualifier la demande, d'orienter, d'apporter aide et conseil dans le cadre d'un accueil personnalisé et polyvalent.

Un Animateur-Coordonnateur du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est chargé d'assurer un rôle d'interface, de facilitateur de projets, d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels, particuliers...) et d'animation des Territoires de Vie aux côtés des conseillers généraux, en particulier concernant la mise en place et le suivi du Contrat de Territoire de Vie.

► La Prospective Territoriale.

La Mission Prospective Territoriale (MPT), composée de 2 personnes, contribue au pilotage technique du Projet Pour le Haut-Rhin et participe activement à la mise en œuvre de la territorialisation des services et des politiques, en particulier à la mise en place du maillage territorial des Antennes principales et secondaires du Conseil Général dans les Territoires de Vie.

Elle contribue au suivi et à l'évaluation de la territorialisation, qui permet d'adapter et d'ajuster en permanence les dispositifs et les outils.

► L'Action Territorialisée.

A travers **la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**, le Département entend décliner le projet politique de Territorialisation et appuyer particulièrement l'animation des Territoires de Vie .

- La responsable de la DAT assure notamment les missions suivantes en lien avec les Territoires :
 - mise en place et suivi de la contractualisation et appui aux animateurs-coordonnateurs ;
 - participation à des réunions à enjeux transversaux (Dotation Globale d'Équipement, Dotation de Développement Rurale, Commission Départementale de Coopération Intercommunale).
- 6 Animateurs-Coordonnateurs assurent l'animation des 7 Territoires de Vie, secondés par une assistante pour la gestion administrative et financière des dossiers.
- Un Animateur du **Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité** a pour rôle d'organiser des rencontres thématiques et ateliers techniques à destination des acteurs du Réseau (élus, agents de développement et services des intercommunalités) afin d'apporter des informations d'actualité, d'assurer un partage d'expériences et de mutualiser les actions innovantes développées par toute intercommunalité en France. Le budget du Réseau représente 80 000 € pour l'ensemble de ses rencontres, de ses actions et pour ses projets de développement (publications).
- **Le Service Coordination et Ressources (SCR)**, composé de 5 personnes, assure notamment les missions suivantes dédiées aux partenaires locaux :
 - Gestion du n° vert 0 800 08 68 08, utilisable pour les communes et intercommunalités ;
 - Démarche qualité « gestion des subventions » et suivi du Progiciel PROGOS assurant une garantie de gestion uniforme des dossiers de subventions ;
 - Interlocuteur privilégié pour le guide des aides (information générale et conseil) ;
 - Instruction des dossiers liés aux bâtiments communaux et intercommunaux et aux édifices culturels ;
 - Suivi des réunions du Contrat de Projets Etat-Région et des comités de programmation des fonds européens permettant d'appuyer les dossiers haut-rhinois.
- Deux assistantes de direction assurent notamment l'accueil téléphonique des partenaires, orientent vers l'interlocuteur approprié et le cas échéant apportent une première information générale.

La DAT est chargée de l'organisation de la rencontre annuelle destinée aux dirigeants des communes, des intercommunalités et des agents de développement (« Journée des Secrétaires de Mairie »). Cette rencontre se fera en deux temps : une séance plénière de réflexions sur les politiques territoriales et une demi-journée de travail dans chaque Territoire de Vie qui permettra d'aborder des problématiques de terrain. Le budget de cette action s'élève à 20 000 € par an.

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 10 830 048 € aux communes et intercommunalités dont 3 066 346 € pour le Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

► **La Prospective et l'Aménagement.**

A travers **le Service de la Prospective et de l'Aménagement** (SPA), le Département apporte une ingénierie en faveur des Territoires de Vie, notamment :

- L'animation du partenariat avec les structures associées du Département : ADAUHR, CAUE, SEMHA, qui sont des partenaires associés oeuvrant sur les territoires et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (SMATT),
- le suivi d'études et de projets d'aménagement,
- l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions liées à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ces trois missions représentent un volume horaire annuel d'un peu plus de 2 000 heures de travail d'ingénieur.

Par ailleurs, le SPA assure la coordination des services départementaux dès lors que le Conseil Général est sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans divers dossiers d'aménagement et l'élaboration de documents d'urbanisme.

► **L'Aménagement de la Montagne.**

Le Conseil Général apporte un accompagnement technique, juridique et financier aux structures publiques d'aménagement des stations de montagne (4 sites d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local).

La mise en œuvre de cette politique départementale s'effectue à travers les structures publiques existantes ou spécifiquement créées pour cela (Communautés de Communes ou Syndicats Mixtes).

L'appui apporté directement à ces structures par **la Mission Aménagement de la Montagne** (MAM), s'effectue dans deux domaines particuliers :

- appui technique : préparation et validation des projets, assistance, avis et conseils techniques, préparation, rédaction, montage de dossiers techniques,
- administratif, juridique et financier : montage de dossiers, rédaction suivi de conventions, cahiers des charges, préparations budgétaires, mise en place de plans de financements.

► **Les Grands Equipements.**

Le Conseil Général promeut et soutient le développement des grands projets en matière d'infrastructures de transports et de raccordements en fibre optique. **La Mission des Grands Equipements** (MGE) assure le suivi de cette politique.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV Est et Rhin-Rhône) concernent l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux TGV, le Conseil Général a investi 12 465 000 € en 2009 et apporte un soutien à hauteur de 12 514 000 € en 2010.

Par ailleurs, le Département a soutenu les raccordements en fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Haut-Rhin Télécom. Il s'agissait en particulier de permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité par le recours aux communications électroniques à très haut débit et de faciliter l'implantation d'entreprises développant de nouveaux services numériques ou ayant besoin du très haut débit. De plus, le Conseil Général a entrepris le raccordement en fibre optique de sites publics dans les Territoires de Vie.

Les sites suivants ont ainsi pu être raccordés au très haut débit dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried :

- **la zone d'activités d'HORBOURG-WIHR,**
- **la zone d'activités BNHG à NAMBSHEIM,**
- **la zone d'activités de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE,**
- **8 collèges publics du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried : les 4 collèges de COLMAR et les collèges de MUNSTER, INGERSHEIM et WINTZENHEIM.**
- **le centre hospitalier Louis Pasteur de COLMAR et l'Hôpital Loewel de MUNSTER,**
- **les lycées Camille Sée, Bartholdi de COLMAR, les LEGT Schongauer et Blaise Pascal de COLMAR, le LEPTI Schwendi d'INGERSHEIM, le LEGT Kirschleger de MUNSTER, le LEGTA du Pflixbourg à WINTZENHEIM.**

► **Les Affaires Juridiques.**

Le Conseil Général s'appuie sur la Direction des Affaires Juridiques (DJU) pour exercer une double mission d'assistance :

- l'une tournée vers les organismes et collectivités partenaires du Département. Pour cette seconde mission, elle est sollicitée par courrier, télécopie ou courriel par les communes ou leurs groupements.
- l'une en faveur de la collectivité départementale et des services,

La DJU compte 6 personnes. Son intervention porte sur la rédaction d'études juridiques en réponse à une problématique posée.

Sur l'année 2009, 35 études à destination des partenaires extérieurs ont été réalisées. **Sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 6 études ont été produites.**

Le Département apporte, par ailleurs, un soutien aux organismes favorisant la diffusion, la connaissance et la pratique du droit local d'Alsace-Moselle auprès des institutions et du public :

- en 2009, il a participé à hauteur de 50 000 € au fonctionnement de **l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan** dont la mission est de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements concernés.
- Une contribution départementale d'investissement de 250 000 € a été également versée à **l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)** qui assure l'exploitation informatique du système AMALFI (Alsace-Moselle Application pour un Livre Foncier Informatisé) numérisant les registres manuscrits des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle. Ce soutien favorise notamment l'accès gratuit au Livre Foncier Informatisé proposé par l'EPELFI aux communes.

► **Le Patrimoine départemental et le Droit des Sols.**

La Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (DPS), composée de 17 personnes, est en charge :

- de l'ensemble des transactions immobilières pour les besoins des services départementaux,
- de la gestion locative du patrimoine départemental (locations, charges ...),
- des assurances de la collectivité en tous domaines (biens immobiliers, véhicules, personnes ...),
- du suivi des politiques patrimoniales et foncières du Département et travaux nécessaires à leurs évolutions (documents d'urbanisme à faire adapter aux projets départementaux, système d'information du patrimoine immobilier, études sur le patrimoine et son devenir, propositions d'actions nouvelles ...).

Sur le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, le Département est propriétaire ou gestionnaire de 77 sites qui peuvent être regroupés comme suit :

- **9 collèges,**
- **l'hôtel du Département à COLMAR,**
- **1 site culturel : le château du Hohlandsbourg,**
- **4 sites d'intérêt écologique, dont l'un en copropriété avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, 1 canal déclassé, 3 lacs, 5 maisons éclusières,**
- **11 sites hébergeant des services administratifs, dont 3 centres routiers, des équipements routiers divers, des terrains....**
- **3 gendarmeries, prises à bail emphytéotique par Habitats de Haute Alsace à JEBSHEIM, MUNSTER et INGERSHEIM.**

Diverses associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département pour assurer des missions en lien avec les compétences et les politiques menées par le Conseil Général.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) œuvre en faveur des Territoires de Vie à travers deux grandes activités :

- les actions directes conduites pour les territoires
- l'accompagnement des grandes politiques départementales.

L'ADAUHR est une régie départementale, chargée d'être un facilitateur du travail à la fois des services du Conseil Général et de l'ensemble des collectivités haut-rhinoises.

Elle est principalement chargée des missions suivantes :

- une mission d'assistance et de conseil gratuit aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement et de l'information géographique. La quasi-totalité des communes et intercommunalités du Département ont passé des conventions d'assistance avec l'ADAUHR. Le Conseil Général souhaite ainsi conforter l'intelligence collective du territoire départemental tout en respectant l'autonomie des acteurs des territoires ;
- une mission d'assistance technique et administrative pour l'élaboration des SCOT dans le département ;
- des missions menées pour le compte du Département, selon un programme partenarial.

L'ADAUHR est constituée de près d'une quarantaine de collaborateurs aux métiers divers qui réalisent chaque année plus de 2 500 jours d'expertises au service des collectivités

Les missions de l'Agence Départementale, tant celles au service du Conseil Général que celles d'assistance et de conseils pour les communes et intercommunalités du département impliquent un ensemble de savoir faire qui sont regroupés en cinq métiers :

- Le métier de l'Aménagement vise à conseiller et aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité ;
- Le métier de l'Urbanisme en particulier dans sa dimension réglementaire doit aider les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme ;
- Le métier de la Stratégie et la Prospective Territoriale a pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'action et de préparer l'avenir ;
- Le métier de l'Information doit s'imposer comme un véritable centre de ressources et de données animant une somme d'observatoires et un système d'information géographique. Cet ensemble de ressources a pour but de servir le pilotage des politiques de l'ensemble des collectivités et acteurs de la vie sociale et économique du Haut-Rhin ;

- Le métier de l'Assistance Juridique et du Développement Innovant doit aider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.

Le Conseil Général verse une participation annuelle pour le fonctionnement de l'ADAUHR. En 2009, cette participation s'est élevée à 2 100 000 €.

2.9. L'action culturelle :

Pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire.

Plus de 1 600 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

Le Conseil Général fait vivre la culture sous toutes ses formes et dans tous les Territoires de Vie ; une culture vivante et accessible à tous mais aussi une culture généreuse qui révèle les talents et fait partager les émotions au public le plus large.

Cet engagement se traduit par un soutien marqué au tissu associatif et aux lieux de diffusion, l'exigence d'un enseignement artistique de qualité et une attention permanente à la valorisation d'un patrimoine d'exception.

Parmi ses missions obligatoires figurent la promotion de la lecture publique, la préservation et la gestion des archives ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le Conseil Général s'attache à renforcer considérablement l'offre de lecture publique dans les Territoires de Vie à travers le développement des médiathèques départementales et des bibliothèques, complétée avec la desserte des communes par les médiabus.

Au-delà de ces grandes compétences, le Conseil Général s'attache également à accompagner celles et ceux qui font vivre et rayonner la culture dans les villes et les villages haut-rhinois. Communes, associations, festivals, musées, lieux de diffusion culturelle ou d'enseignement : ce sont des centaines de partenaires qui, chaque année, bénéficient ainsi des aides financières du Conseil Général.

Autres priorités départementales : la promotion de la culture régionale, la valorisation du patrimoine bâti, les archives pour lesquelles il assure le contrôle scientifique et technique. Tous ces trésors d'hier et d'aujourd'hui sont autant d'atouts pour le rayonnement de la Haute-Alsace.

En 2009, le Conseil Général a investi quelque 11 millions d'euros pour la culture.

► **Le Patrimoine et la Conservation.**

Le Conseil Général participe à la préservation du patrimoine historique immobilier et mobilier. Il contribue ainsi notamment à la conservation des monuments historiques, parmi lesquels le château du Hohlandsbourg dont il est le propriétaire, et au développement des nombreux musées haut-rhinois (Musée des Unterlinden à COLMAR, Cité de l'Automobile à MULHOUSE, Parc de WESSERLING, Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM...).

Le Service du Patrimoine et de la Conservation (SPC), composé de 3 agents est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le Département a participé à la préservation des éléments remarquables du patrimoine historique, qu'il soit protégé comme par exemple le château du Hohlandsbourg, ou non protégé, à l'instar du patrimoine rural ou des maisons anciennes.

► **Le Développement Culturel.**

Dans le domaine du développement culturel, le Conseil Général entend :

- accompagner les projets culturels en veillant à un équilibre territorial,
- encourager la diversification d'une offre culturelle ouverte à toutes les esthétiques, y compris les plus innovantes,

- favoriser l'appropriation des savoirs et l'accès aux pratiques artistiques.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Conseil Général privilégie une approche partenariale et territoriale, une logique de réseaux et de mutualisation ainsi qu'une démarche d'observation et d'évaluation.

Le Service du Développement Culturel (SDC), composé de 6 agents, est chargé de ces missions.

En 2009, le Conseil Général a attribué 1 608 210 € à des organismes divers pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'envergure départementale, dont :

- 117 100 € au titre du soutien aux expressions artistiques,
- 1 491 110 € en faveur des institutions et lieux de diffusion à rayonnement départemental, régional ou national (Opéra du Rhin, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), Mission VOIX, Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

En 2009, le Conseil Général a alloué un montant total de 605 643 € pour le développement culturel du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried :

- 189 200 € en matière d'expressions artistiques (musique et animation culturelle...);
- 168 000 € pour les institutions et lieux de diffusion :
- 6 017 € au titre du soutien à la découverte par les collégiens d'œuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma (opération Collège au Cinéma) ;
- 240 425 € au titre des enseignements artistiques afin de garantir un enseignement de qualité au sein de **15 écoles de musiques de Colmar, Fecht et Ried.**

► **La Lecture Publique.**

La Médiathèque Départementale, située à COLMAR, est chargée de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département qui s'articule autour de différentes missions :

- des conseils et une expertise technique en création, extension, modernisation et informatisation des bibliothèques communales et intercommunales,
- une aide technique et une formation continue offertes aux bibliothécaires. En 2009, 17 500 € ont été consacrés à la formation,
- une aide à l'animation,
- un service de prêt et de réservation de documents aux 83 bibliothèques municipales du réseau. En 2008, 60 800 prêts ont été effectués,
- la mise en place de manifestations culturelles visant à sensibiliser le public au plaisir de lire, d'écouter, de découvrir et d'imaginer (prêts d'expositions, festival des Belles Etrangères...). En 2009, le Conseil Général a consacré 64 000 € pour la réalisation de ces différentes actions culturelles.

La Médiathèque Départementale compte une quarantaine de collaborateurs.

Afin de compléter la mission de Lecture Publique, le Département déploie **6 médiabus** dans 270 communes de moins de 10 000 habitants et prête gratuitement des livres, des périodiques et des CD musicaux. En 2008, la Médiathèque a effectué 481 000 prêts aux lecteurs. Ces médiabus représentent 3 500 heures d'ouverture au public par an.

En 2009, le Conseil Général a consacré 843 600 € pour les activités de la Médiathèque Départementale.

► **Les Archives Départementales.**

Les Archives Départementales du Haut-Rhin (AD68), situées à Colmar depuis 1795, comptent 19 agents. Elles ont pour principales missions le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques et privées qui leur sont confiées. Elles comptent 25 kilomètres linéaires de documents, des plus anciens (VI Siècle) aux plus contemporains (2010).

La conservation des archives, quel que soit leur support (parchemin, papier, film, cassette, CD ...) est indispensable pour que les administrations et les administrés puissent exercer leurs droits et pour la recherche historique.

Les Archives Départementales exercent, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des collectivités territoriales (communes et structures intercommunales) vérifiant régulièrement les conditions de conservation, de classement, de communication, et apportant des conseils d'organisation.

En 2009, le Conseil Général a consacré 224 000 euros à l'activité des Archives Départementales.

► **Les équipements départementaux.**

Le Château du Hohlandsbourg, géré par un syndicat mixte, est situé sur les hauteurs de WINTZENHEIM et a été construit en 1279. Il est le plus grand monument laissé par les Habsbourg en Haute-Alsace. Il a pu être restauré grâce au Conseil Général qui en est propriétaire. Le site accueille chaque année 45 000 visiteurs.

En 2009, le Conseil Général a consacré 180 000 € pour le fonctionnement du Hohlandsbourg.

Les Dominicains de Haute-Alsace, situés à GUEBWILLER, sont une propriété départementale depuis 1991, constituée notamment d'une église, d'un cloître et d'un couvent. Cet ensemble conventuel fut administré, de sa création en 1312 à 1791, par les frères Dominicains.

Devenu Bien National, le site connaît alors des destinations très variées liées aux propriétaires qui se succèdent mais lorsque son acoustique exceptionnelle est repérée au milieu du 19^{ème} siècle, il accueillera une activité musicale qui se poursuivra jusqu'au projet culturel actuel.

En effet, aujourd'hui, les Dominicains, dont le couvent est classé monument historique, voient se déployer tout à la fois un projet de valorisation du patrimoine, mais aussi de pratique musicale et de diffusion de tous les styles musicaux.

En 2009, le Conseil Général a consacré 85 000 € d'investissement et 932 000 € pour le fonctionnement des Dominicains.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association des Dominicains de Haute Alsace 3 362 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 328 484 €.

Le site de WESSERLING, situé dans la vallée de SAINT-AMARIN, est une ancienne manufacture royale. Le parc de WESSERLING offre aux touristes la visite de quatre somptueux jardins, d'un musée textile et d'une maison de l'agriculture de montagne.

Le Département contribue annuellement au financement de l'association de gestion du site. En 2009, cette participation s'établissait à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et de 125 000 € en investissement.

Par ailleurs il met gratuitement à disposition de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de WESSERLING 5 590 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 547 820 €.

► **Les partenaires associés du Conseil Général**

L'Agence Culturelle d'Alsace, située à SELESTAT, a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Le Conseil Général est membre fondateur de cette association. A ce titre, en 2009, 284 110 € ont été alloués par le Département pour son fonctionnement.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), situé à GUEBWILLER et fondé en 1991, est une création originale du Conseil Général qui met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

En 2009, le Département lui a apporté un soutien de 23 000 € en investissement et de 319 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 160 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 13 896 €.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), établissement public administratif créé en 2006 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mutualise des moyens dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'archéologie. Situé à SELESTAT, il assure la gestion de l'ensemble de la chaîne archéologique pour les opérations programmées sur le territoire alsacien. Il emploie 71 personnes dont 30 permanents (archéologues, topographes, logisticiens, restaurateurs, médiateurs du patrimoine, documentaliste...).

En 2009, le Département a contribué à son fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), situé à GUEBWILLER, participe à l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré par le Département. Il est également partenaire du Département pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel.

En 2009, le Département lui a alloué 1 483 000 € pour l'ensemble de ces missions qui se déclinent à raison de :

- 950 000 € pour le fonctionnement,
- 50 000 € pour l'investissement,
- 483 000 € pour la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialisés.

Par ailleurs, le Conseil Général met gratuitement à disposition de l'Association 191 m² de bâtiments. Ce qui représente une valeur locative annuelle de 22 802 €.

2.10. L'action européenne et transfrontalière : Dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

Plus de 100 000 € consacrés au Territoire de Vie en 2009

L'avenir du Haut-Rhin passe par la montée en puissance de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur. Cet espace situé au centre de l'Europe, sur l'un de ses axes les plus dynamiques, se caractérise par sa cohérence géographique, ses synergies économiques et le partage d'une identité rhénane commune.

Résolument ouvert sur le monde, le Haut-Rhin, qui compte 88 000 travailleurs frontaliers et 145 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, prend en compte cette réalité quotidienne et s'attelle à jouer pleinement la carte d'une coopération transfrontalière fructueuse.

La coopération transfrontalière et internationale figure parmi les axes forts de la politique départementale et concerne de nombreux aspects de la vie des Haut-Rhinois : l'emploi, les transports, la santé, l'environnement, l'éducation, le commerce, le tourisme, la culture...

Conscient de cette réalité et engagé résolument dans le projet de création de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur, le Conseil Général cultive des relations étroites avec la Suisse et l'Allemagne.

Il finance de nombreux projets ou soutient activement les initiatives développées par les instances de coopération transfrontalières telles que l'Eurodistrict Trinationnel de BALE, l'Eurodistrict Région FREIBOURG, Centre et Sud Alsace, la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan.

Il participe au Programme Interreg et développe les structures d'information transfrontalière comme Infobest pour la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans le Rhin Supérieur.

La conception du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur compte également parmi les initiatives innovantes portées par le Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général a consacré 348 000 € à la coopération transfrontalière et 232 000 € à la coopération européenne et internationale.

► L'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne.

Le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne (SAT) est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la politique volontariste d'ouverture à l'international décidée par le Conseil Général. A ce titre, il contribue :

- à la définition et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers dont le Département est porteur ou financeur ;
- au suivi des relations entre partenaires allemands, suisses et français dans l'espace du Rhin Supérieur et dans le cadre des structures existantes (Conférence du Rhin Supérieur, Regio du Haut-Rhin, Eurodistricts, Conseil Rhénan...);
- à la participation active à la création d'une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ;
- au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) : projet novateur réalisé grâce à un réseau d'experts français, allemands et suisses, visant à créer et maintenir à jour des banques de données géographiques et à représenter de manière homogène et cohérente le territoire du Rhin Supérieur à travers diverses cartographies. Il favorise également l'échange d'informations et de savoir-faire techniques et technologiques au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

- au suivi des politiques européennes ayant une incidence pour le Département, la recherche de financements européens, le conseil et l'accompagnement pour le montage de projets européens.
- à la coopération décentralisée avec les Pays de l'Europe de l'Est (partenariat avec le Powiat de WROCLAW en POLOGNE), avec l'AUTRICHE (Land de Basse-Autriche) et les Pays en voie de développement (MALI et NAMIBIE) :
 - Depuis 2006, le Département conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au MALI. En 2009, diverses actions ont été réalisées (une retenue d'eau, du mobilier et du matériel didactique pour 27 écoles de second degré).
 - Le Département a signé un accord de partenariat avec la Région d'Omusati en NAMIBIE et le Territoire historique de Gipuzkoa-San Sebastian en ESPAGNE, le 10 juillet 2009. Il est envisagé de travailler sur des méthodes de conservation des aliments afin de contribuer à assurer à la population une plus grande autonomie alimentaire.
- L'aide au développement. A ce titre, en 2009, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du soutien départemental à des actions conduites par des associations ou des organismes haut-rhinois dans le monde (MALI, TOGO, CAMBODGE, MADAGASCAR, PEROU, VIETNAM, AFGHANISTAN et ROUMANIE), pour un montant total de 97 912 €.

Le SAT apporte également une aide financière et une assistance technique dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières de toute sorte, d'origine publique ou privée.

Le SAT est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes : un responsable et son adjoint, un chargé de mission suivi des instances de coopération transfrontalière, un ingénieur géomaticien pour l'Unité Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), un chargé de mission coopération transfrontalière, un chargé de mission Europe, un instructeur en charge de la coopération décentralisée, un chargé de mission INFOBEST et 3 assistantes.

► **Les partenaires associés du Conseil Général.**

Le Département du Haut-Rhin participe activement au fonctionnement et au financement de divers organismes transfrontaliers.

- **La Conférence du Rhin Supérieur (CRS)** est une structure qui regroupe des représentants des collectivités territoriales et d'administrations gouvernementales de France, d'Allemagne et de Suisse dans le cadre de 12 groupes de travail traitant de sujets aussi divers que l'environnement, les transports, l'agriculture ou la gestion des risques. L'objectif étant de coordonner les actions nationales, de coopérer et d'initier des projets communs.

Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) assure le suivi des travaux de la CRS. Il doit également assurer la coordination entre les groupes de travail et d'experts.

La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière destiné à financer des projets transfrontaliers, n'excédant généralement pas 30 000 €. Le Département figure parmi les cofinanceurs de ce fonds.

- **INTERREG** est une initiative de l'Union Européenne permettant de financer jusqu'à 50% des projets bi ou trinationalaux dans l'espace du Rhin Supérieur. INTERREG IV (2007-2013) est doté de 67 millions €.

Le Secrétariat Technique Commun du programme Interreg IV-A Rhin Supérieur chargé de la gestion de ce programme est basé à la Région Alsace. Son fonctionnement est cofinancé par les grandes collectivités du Rhin Supérieur, dont le Département du Haut-Rhin.

- **Les INFOBEST du PALMRAIN et de VOGELGRUN** sont des instances d'accueil, d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, auprès des citoyens du Rhin Supérieur destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes évoluant dans cet espace. Les questions posées sont de natures très variées (scolarité, études, fiscalité, droit du travail, aides sociales ...).

A ce titre, le Conseil Général met à disposition un chargé de mission et une assistante auprès de l'Instance d'Information et de Conseil sur les questions Transfrontalières INFOBEST PALMRAIN à VILLAGE-NEUF.

- **L'Eurodistrict Trinational de BALE** est chargé de la mise en oeuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de BALE fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles.
- **L'Association Conseil Economique et Social de la Regio** a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.
- **La Regio du Haut-Rhin** est chargée de favoriser la coopération entre les milieux économiques et culturels et de promouvoir le bilinguisme.
- **Le Bureau Alsace** est l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et chambres consulaires alsaciennes. Il assure 5 missions principales :
 - la promotion et la représentation des intérêts de ses partenaires,
 - l'information et la veille sur les dossiers européens entrant dans les compétences de ces derniers,
 - l'accueil de délégations,
 - l'accompagnement dans le montage de projets européens,
 - la coordination des affaires européennes des structures membres ;
- **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)** a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :
 - la diffusion de documentation,
 - des actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...),
 - des actions de sensibilisation (organisation de conférences et de formations, animations en milieu scolaire).

Le CIIE peut notamment organiser, avec les communes ou intercommunalités qui le souhaitent, des quinzaines européennes pour animer leur territoire.

VOLET 2 :
Les projets d'investissement
sous maîtrise d'ouvrage départementale
dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Le Conseil Général, par ses propres actions et dans le cadre de ses compétences, agit et investit en faveur du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Ce volet est présenté à titre informatif, en vue d'une parfaite complémentarité entre les actions portées par le Département et celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Les opérations que le Département souhaite mettre en œuvre pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dans les prochaines années se déclinent selon les différentes compétences du Département et thématiques présentées dans le volet précédent.

► **Faciliter la mobilité et les déplacements dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried**

- **Infrastructures routières / Grands projets routiers.**

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement en faveur de l'amélioration de ses infrastructures routières.

Les grandes opérations d'aménagement routier sont l'expression d'une volonté politique départementale ambitieuse en faveur de l'investissement routier qui traduit une logique forte d'aménagement du territoire, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des habitants du Territoire.

Le Programme Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR), adopté en séance plénière du Conseil Général du 23 mars 2007, consiste à mettre en place une planification globale prévisionnelle de toutes les opérations routières d'envergure réalisées par le Département pour les prochaines années. Il est estimé à 450 millions €.

Dans le cadre du PPIR, le Conseil Général prévoit d'investir 34 millions € pour l'aménagement de la Rocade Ouest de COLMAR - 2ème phase.

- **Opérations d'aménagement du réseau routier départemental.**

En complément des opérations prévues dans le PPIR, le Conseil Général entreprend des opérations d'aménagement du réseau routier départemental (carrefours giratoires, rectification de virages, aménagements divers...) dont le montant se situe en dessous de 1 900 000 € TTC.

Sur le Territoire, le Conseil Général prévoit d'investir 1 000 000 d'€ pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à WIHR-AU-VAL.

- **Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables.**

Le Conseil Général a approuvé en 2003 l'actuel Schéma Départemental des itinéraires et pistes cyclables, dont l'objectif est la mise en service d'une série d'itinéraires d'une longueur cumulée de 800 Km.

Dans l'optique d'achever la construction de ce réseau à moyen terme dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le Département a prévu de réaliser ou d'étudier les liaisons cyclables suivantes pour un montant de 2 100 000 € :

- **les études préliminaires de la liaison HORBOURG - WIHR / SAINTE-CROIX EN PLAINE,**
- **liaison ANDOLSHEIM – BISCHWIHR,**
- **les études de faisabilité de la liaison COLMAR - ENSISHEIM tranche 1, tranche 2, tranche 3.**

► **Offrir aux collégiens les meilleures conditions pour étudier en développant et en améliorant les infrastructures éducatives dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.**

Le Conseil Général a la charge des collèges haut-rhinois et, à ce titre, il en assure la construction, la restructuration, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Un programme prévisionnel des investissements (PPI) des collèges haut-rhinois a été adopté par le Conseil Général le 9 décembre 2009. Ce PPI des collèges est régulièrement mis à jour.

Le PPI des collèges prévoit pour les prochaines années, un investissement de près de 7 991 000 € en faveur des collèges situés dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, notamment pour :

- l'extension de la salle de restauration du collège Berlioz à COLMAR,
- la mise en place de garages et de clôtures au collège Molière à COLMAR,
- la création d'un bloc sanitaire et d'un préau au collège Pfeffel à COLMAR,
- la restructuration des bâtiments administratifs et des logements du collège de FORTSCHWIHR,
- la construction d'une demi-pension au collège Schwendi à INGERSHEIM,
- l'extension et la restructuration du collège Schuman à VOLGELSHEIM.

► **Agir en faveur du développement culturel du Territoire de Vie du Colmar, Fecht et Ried.**

Le site du HOHLANDSBOURG présente un caractère exceptionnel et réunit de nombreux atouts (panorama, investissements réalisés, environnement naturel...), le château s'inscrit dans la spécificité de l'offre touristique alsacienne.

L'aménagement du lieu prévoit :

- de mettre en avant ses caractéristiques propres : panorama – belvédère, spectacles et divertissements.
- de profiter de l'essor du tourisme culturel notamment généré par les visiteurs régionaux et des pays limitrophes.
- de développer l'offre de tourisme et de loisirs en adaptant notamment le service restauration.
- Le pôle culturel constitue le cœur de l'activité du château, diverses manifestations, animations, et visites thématiques sont proposées quotidiennement.

L'investissement sur le site du HOHLANDSBOURG pourrait se chiffrer à hauteur de 7 000 000 € dont 55 % à charge du Département soit, 3 850 000 €.

► **Accompagner l'aménagement du Territoire et offrir des services au plus proche des habitants du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.**

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois.

Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général.

Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général : mise à disposition de brochures, de plaquettes d'information et de bornes de consultation d'Internet, une orientation de la personne vers le service, les agents et partenaires compétents par des accueillants généralistes et un premier niveau de traitement de certaines situations.

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried sera prochainement maillé par deux Antennes secondaires à MUNSTER et NEUF-BRISACH. Pour la réalisation de ces deux projets, le Département prévoit d'investir 1 400 000 €.

III. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 5 novembre 2010,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération de Colmar, représentée par Gilbert MEYER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes du Pays de Brisach, représentée par Gérard HUG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster, représentée par Norbert SCHICKEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, représentée par Bernard GERBER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- Le Sivom des Trois Epis, représenté par Anne-Rose DENIS, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du
- Le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'INGERSHEIM, représenté par Gérard CRONONBERGER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster, représenté par Pierre GSELL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du
- La Commune de COLMAR, représentée par Gilbert MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de BREITENBACH, représentée par Pierre GSELL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune d'EGUISHEIM, représentée par Claude CENTLIVRE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de MUNSTER, représentée par Pierre DISCHINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de SUNDHOFFEN, représentée par Jean-Marc SCHULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de TURCKHEIM, représentée par Jean-Marie BALDUF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Est conclu un Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013 :

Article 1 :

Objet du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Le présent Contrat du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe 1.1 : Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Axe 1.2 : Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Axe 2.1 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe 3.1 : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Axe 3.2 : Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.

Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial.

Axe 4.2 : Poursuivre le développement des services à la population.

Axe 4.3 : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien. Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Axe 4.5 : Soutien aux politiques locales d'habitat.

Axe 4.6 : Développement local.

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subventions pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Article 5.3 : Échelonnement et versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vademecum du développement local », au « vademecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le Président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat.
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires.
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordinonateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordinonateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué à mi-parcours, dans l'optique de sa révision, et au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.
Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors, que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes irrégulièrement utilisées sera ordonné.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 22 exemplaires
COLMAR, le 27/11/2010

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général
du Canton de WINTZENHEIM

Le Conseiller Général
du Canton de MUNSTER

Guy DAESSLE

Pierre GSELL

Le Conseiller Général
du Canton de COLMAR Sud

La Conseillère Générale
du Canton de COLMAR Nord

Frédéric HILBERT

Brigitte KLINKERT

Le Conseiller Général
du Canton de NEUF-BRISACH

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Hubert MIEHE

Henri STOLL

Le Conseiller Général
du Canton d'ANDOLSHEIM

Eric STRAUMANN

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
de COLMAR

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Brisach

Gilbert MEYER

Gérard HUG

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Munster

Norbert SCHICKEL

La Présidente du SIVOM
des Trois Epis

Anne-Rose DENIS

Le Maire de la
Commune de BREITENBACH

Pierre GSELL

Le Maire de
la Commune d'EGUISHEIM

Claude CENTLIVRE

Le Maire de la Commune
de NEUF-BRISACH

Richard ALVAREZ

Le Maire de
la Commune de TURCKHEIM

Jean-Marie BALDUF

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays du Ried Brun

Bernard GERBER

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement des Stations de la
Vallée de MUNSTER

Pierre GSELL

Le Maire de
la Commune de COLMAR

Gilbert MEYER

Le Maire de
la Commune de MUNSTER

Pierre DISCHINGER

Le Maire de
la Commune de SUNDHOFFEN

Jean-Marc MULLER

Le Président du Syndicat des
Affaires Culturelles et Scolaires
d'INGERSHEIM

Gérard CRONENBERGER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 1.1 :									
Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.									
111	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 1	CC Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	650 000 €	2011	2012	650 000 €	10%	65 000 €
112	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 2			450 000 €	2012	2013	450 000 €	10%	45 000 €
113	Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique	CC Pays de Brisach	Pays de Brisach	24 800 €	2010	2010	24 800 €	20%	4 960 €
114	Aménagement de la Porte de Belfort : Implantation de l'OT du Pays de Brisach	CC Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	560 000 €	2011	2012	560 000 €	20%	112 000 €
115	Réaffectation d'une Tour Bastionnée en espace de conférence et d'exposition "Tour du Pays de Brisach"	CC Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	200 000 €	2011	2012	200 000 €	20%	40 000 €
116	Création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoilé de Neuf-Brisach	CC Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	350 000 €	2011	2012	350 000 €	20%	70 000 €
117	Programme pluriannuel de dégagement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts,	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	180 000 €	2011	2013	180 000 €	20%	36 000 €
118	Rénovation patrimoniale de l'Hôtel de ville dans le cadre du label Unesco	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	250 000 €	2011	2012	250 000 €	20%	50 000 €
	<i>Implantation du Musée de l'infanterie dans le caserne Suozzi</i>	NC	NEUF-BRISACH	n.c.	n.c.	n.c.	à examiner à mi-parcours		
	<i>la réaffectation d'une tour bastionnée pour l'accueil des touristes.</i>	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	200 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
Axe 1.2 :									
Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.									
121	Création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de Colmar	COLMAR	COLMAR	4 400 000 €	2010	2011	4 400 000 €	20%	880 000 €
122	Création d'un Nouvel Office de Tourisme	COLMAR	COLMAR	1 106 609 €	2011	2012	450 000 €	20%	90 000 €
123	Aménagement du Musée du Jouet	COLMAR	COLMAR	388 800 €	2010	2011	388 800 €	20%	77 760 €
124	Aire de services de Camping-cars - 50 places	MUNSTER	MUNSTER	400 000 €	2011	2012	250 000 €	20%	50 000 €
125	Aire de services de Camping-cars - 11 places	CC Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	120 000 €	2011	2012	55 000 €	20%	11 000 €
126	Aire de services de Camping-cars - 40 places	EGUISHEIM	EGUISHEIM	600 000 €	2011	2012	200 000 €	20%	40 000 €
127	Projet de remise en navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESEHEIM	CG 67	ARTZENHEIM	827 450 €	2011	2011	827 450 €	7%	61 900 €
128	Développement touristique de la Ville par une mise en valeur patrimoniale.	TURCKHEIM	TURCKHEIM	1 400 000 €	2010	2012	1 400 000 €	30%	420 000 €
129	Aménagement touristique de la Place du marché	MUNSTER	MUNSTER	1 170 000 €	2012	2013	1 170 000 €	20%	234 000 €
1210	Projet touristique et culturel de la station des 3 épis.	SIVOM des 3 Epis	3 Epis	1 000 000 €	2011	2012	500 000 €	20%	100 000 €
12111	Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 1	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	310 000 €	2010	2011	310 000 €	40%	124 000 €
12112	Création d'une Via Ferrata	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	150 000 €	2011	2011	150 000 €	20%	30 000 €
	<i>Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 2</i>	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	250 000 €	2012	2013	à examiner à mi-parcours		
Total Enjeu 1									2 541 620 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 2 : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.									
axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.									
211	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	20 000 €	2011	2011	20 000 €	50%	10 000 €
212	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2			80 000 €	2012	2013	80 000 €	50%	40 000 €
213	Etude sur le développement du transport à la demande			30 000 €	2011	2011	30 000 €	20%	6 000 €
214	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	100 000 €	2010	2011	100 000 €	50%	50 000 €
215	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2			140 000 €	2012	2013	140 000 €	50%	70 000 €
216	Mise en place d'une Navette Marché de Noël	EGUISHEIM	EGUISHEIM	15 000 €	2010	2011	15 000 €	25%	3 750 €
	Mise en œuvre du Plan des Déplacements Urbains sur l'Agglomération colmarienne - analyse au cas par cas des actions structurantes à l'échelle du Territoire de Vie.	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.									
221	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).			400 000 €	2010	2011	400 000 €	30%	120 000 €
222	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Wettolsheim (540 mètres linéaires) et entre Jebshheim et Colmar (650 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	160 000 €	2012	2012	160 000 €	30%	48 000 €
223	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Colmar (1400 mètres linéaires) et Colmar - Wintzenheim (450 mètres linéaires).			200 000 €	2012	2013	200 000 €	30%	60 000 €
224	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim - Colmar (1400 mètres linéaires).			329 000 €	2013	2013	329 000 €	30%	98 700 €
225	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	450 000 €	2011	2013	450 000 €	30%	135 000 €
226	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 1 Wickerschwihl - Fortschwihl			40 000 €	2011	2011	40 000 €	40%	16 000 €
227	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 2 Bischwihr - Fortschwihl	CC du Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	39 200 €	2012	2012	39 200 €	40%	15 680 €
	Création d'un itinéraire cyclable et passerelle reliant la gare de GUNSBACH à la Maison du Munster	CC Vallée de Munster	GUNSBACH	100 000 €	2012	2013	à examiner à mi parcours		
							Total Enjeu 2		673 130 €
Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.									
axe 3.1 : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.									
311	Restauration du Centre Socio-Culturel Europe	COLMAR	COLMAR	5 200 000 €	2011	2012	5 200 000 €	20%	1 040 000 €
312	Extension et restauration de la Salle des Musiques Nouvelles du Griffon	COLMAR	COLMAR	1 700 000 €	2010	2012	1 700 000 €	20%	340 000 €
axe 3.2 : Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.									
321	Création d'une Médiathèque	COLMAR	COLMAR	8 990 000 €	2010	2012	8 990 000 €	14%	1 310 000 €
							Total Enjeu 3		2 690 000 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried									
axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial.									
411	Étude de stratégie et de spatialisation économique	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	30 000 €	2011	2011	30 000 €	30%	9 000 €
412	Mise en place d'une coopérative fromagère	CC de la Vallée de Munster	GUNSBACH	1 200 000 €	2011	2012	1 200 000 €	20%	240 000 €
413	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	270 000 €	2011	2013	240 000 €	25%	60 000 €
414	Etude visant à la requalification de la friche industrielle Varta	BREITENBACH	BREITENBACH	33 000 €	2010	2010	33 000 €	40%	13 200 €
	<i>Accompagnement de la stratégie économique</i>	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions</i>	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	300 000 €	2012	2013	à examiner à mi parcours		
axe 4.2 : Poursuivre le développement des services à la population.									
421	Création d'une Maison des Services	CC de la Vallée de Munster	MUNSTER	2 600 000 €	2010	2012	2 600 000 €	15%	390 000 €
axe 4.3 : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports nautiques sur l'Est Colmarien. Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.									
431	Construction d'un équipement dédié à la pratique des arts martiaux	SUNDHOFFEN	SUNDHOFFEN	2 154 000 €	2010	2011	833 334 €	30%	250 000 €
432	Rénovation du COSEC	Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs	INGERSHEIM	805 000 €	2010	2011	474 950 €	40%	189 980 €
axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable									
441	Mise en œuvre du GERPLAN - actions de préfiguration	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster		2011	2011			25 000 €
442	Restructuration de la déchetterie de l'III à Horbourg-Wihr	Communauté d'Agglomération de Colmar	HORBOURG-WIHR	1 270 000 €	2011	2012	1 270 000 €	20%	254 000 €
443	Restructuration de la déchetterie du Ladhof		COLMAR	1 100 000 €	2012	2013	1 100 000 €	20%	220 000 €
444	Restructuration de la déchetterie de Colmar - Europe		COLMAR	1 150 000 €	2012	2013	1 150 000 €	20%	230 000 €
	<i>Mise en œuvre du GERPLAN</i>	CC de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Reconduction du GERPLAN</i>	CC de la Vallée de Munster	Pays du Ried Brun	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
	<i>Reconduction du GERPLAN</i>	CC de la Vallée de Munster	Pays de Brisach	n.c	2012	2013	à examiner à mi parcours		
axe 4.5 : Soutien aux politiques locales de l'habitat.									
451	Etude de définition d'un PLH	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	80 000 €	2011	2012	80 000 €	20%	16 000 €
axe 4.6 : Soutenir le Développement local									
461	Agents de Développement Généralistes	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	576 000 €	2010	2013	576 000 €	50%	288 000 €
462	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	255 000 €	2010	2013	256 000 €	30%	76 800 €
463	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	256 000 €	2010	2013	256 000 €	20%	51 200 €
464	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	160 000 €
								Total Enjeu 4	2 473 180 €

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures de NEUF-BRISACH phase 1.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

Réalisation de travaux de sauvegarde et de valorisation sur les remparts de Neuf Brisach d'après l'étude 2010 de l'architecte homologué par le service des Bâtiments de France.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et transfrontalier.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 650 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **650 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **65 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Ville de NEUF-Brisach	Etat	Région		
	65 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €	195 000 €		650 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

contrôle de la commission ad hoc de l'UNESCO,
date d'ouverture des sites,
retombées médiatiques et fréquentation.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures de NEUF-BRISACH - phase 2.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Réalisation de travaux de sauvegarde et de valorisation sur les remparts de Neuf Brisach d'après l'étude 2010 de l'architecte homologué par le service des Bâtiments de France.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et transfrontalier

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 450 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **45 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Ville de NEUF-Brisach	Etat	Région		
	45 000 €	45 000 €	45 000 €	180 000 €	135 000 €		450 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

contrôle de la commission ad hoc de l'UNESCO,
date d'ouverture des sites,
retombées médiatiques et fréquentation.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique.

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays de Brisach

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

La Communauté de Communes a souhaité se doter d'un plan global de stratégie touristique afin de bien mesurer les impacts de la labellisation UNESCO mais aussi de porter un regard neuf sur le potentiel de développement du territoire dans son ensemble. L'étude de stratégie et de développement touristique constitue la feuille de route de l'action intercommunale rédigée en concertation avec les différents partenaires territoriaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Les élus et le personnel de la CC du Pays de Brisach, les partenaires institutionnels.

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : HT ou-TTC Invest ou-Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **24 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **4 960 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	14 880 €	4 860 €	4 860 €				24 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des actions inscrites dans l'étude.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire
de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°114**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Aménagement de la Porte de Belfort - implantation de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

Améliorer l'accueil matériel des visiteurs par un espace approprié dans le cadre de la réhabilitation et de la mise en valeur de la Porte de Belfort (projet inscrit au plan de gestion UNESCO)
Conforter l'interprétation de la Cité Vauban et du Pays de Brisach.
Accueil du plan maquette de la Cité sous vitrage.
Elargir l'espace de présentation des animations et événements.
Aménagements fonctionnels des locaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 560 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **560 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **112 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	448 000 €	112 000 €					560 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Questionnaires de satisfaction,
Taux de demandes de renseignements au guichet,
Chiffre d'affaires de la boutique,
Nombre d'accueil de groupes.

Remarques éventuelles :

Base subventionnable limitée à 1000 € / m2.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Réaffectation d'une tour bastionnée en espace de Conférence et d'exposition "Tour du Pays de Brisach"

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Réhabilitation d'une des huit tours bastionnées de la cité Vauban, dans l'esprit de la tour réaménagée à Breisach en un espace public et culturel.
Optimisation de l'accessibilité aux publics subissant un handicap.
Équipement en nouvelles technologies d'information et communication.
Équipement pour recevoir des conférences entre élus, cadres techniques, citoyens, porteurs de projets, partenaires économiques et sociaux, partenaires transfrontaliers.
Exposition permanente actualisée sur l'histoire du Pays de Brisach, les activités de la Comcom, expositions temporaires artistiques, culturelles, transfrontalières .

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires, institutionnels...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 200 000 € HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	160 000 €	40 000 €					200 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre personnes accueillies,
Communiqués de presse,
Retours sur utilisation par différents acteurs.

Remarques éventuelles :

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **350 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **70 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	70 000 €					350 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de personnes accueillies,
Communiqués de presse,
Retours sur utilisation par différents acteurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°117**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Programme pluriannuel de dégagement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts.

Maîtrise d'ouvrage : NEUF-BRISACH.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Valorisation patrimoniale et paysagère annuelle (pâturage, débroussaillage des fossés, entretien des espaces végétaux sur le haut des fortifications).
Dévégétalisation des remparts et préservation des murs.
Revégétalisation du site suivant l'époque de Vauban.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 180 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **180 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **36 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	144 000 €	36 000 €					180 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le soutien Départemental sur une période de trois ans non renouvelable a pour objet d'accroître l'efficacité du programme de restauration des remparts, il s'agit par ce biais de se placer dans une dimension préventive de sauvegarde.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Rénovation de l'Hôtel de Ville dans le cadre du label Unesco.

Maîtrise d'ouvrage : NEUF-BRISACH.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Mise en valeur de l'extérieur du bâtiment par la réfection des façades et de la toiture.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 500 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **250 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	450 000 €	50 000 €					500 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Augmentation globale des visiteurs.

Remarques éventuelles :

Les travaux programmés sur l'intérieur du bâtiment ne seront pas intégrés à la dépense subventionnable retenue dans le cadre de cette action. Un dossier complémentaire pourra être présenté à l'analyse départementale selon les critères du Guide des Aides (travaux liés à l'accessibilité et aux économies d'énergie).

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'un Centre de Congrès au Parc des Exposition de Colmar

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Parc des expositions de COLMAR

Description du projet :

Requalification et transformation du hall 1 du Parc des Expositions de Colmar ainsi que des espaces congrès attenants déjà existants en véritable centre de congrès équipé d'une tribune télescopique de 1500 places, d'un podium équipé de sonorisation, d'éclairage et des équipements techniques et décoratifs appropriés.

L'équipement polyvalent pourra également servir lors des foires et expositions traditionnelles organisées à Colmar et pour tous spectacles correspondant à cette jauge.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale

Public visé :

Tous congrès avec ou sans exposition associée;
Toutes expositions;
Tout spectacle correspondant à une jauge de 1500 places;

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 122**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'un nouvel Office de Tourisme.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR

Localisation du projet : COLMAR, anciens Bains Municipaux.

Description du projet :

Intégration de l'office de Tourisme dans le projet global d'extension du musée Unterlinden afin de favoriser les synergies touristiques et culturelles. Les aménagements concernent une surface de 450 m².

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale

Public visé :

Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 106 609 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **90 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 016 609 €	90 000 €						1 106 609 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

questionnaires de satisfaction,
taux de demandes de renseignements au guichet,

Remarques éventuelles :

Dépense subventionnable limitée à 1000 € / m2

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 123

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aménagement du Musée du Jouet.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : COLMAR.

Description du projet :

Travaux visant à l'amélioration de l'accueil du public afin d'offrir les conditions d'une visite optimale. Les aménagements prévus permettront de mettre en valeur les nouvelles collections.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé :

Touristes et locaux.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 388 800 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **388 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **77 760 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	311 040 €	77 760 €					388 800 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de fréquentation du Musée.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 124**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars - 50 places.

Maîtrise d'ouvrage : MUNSTER

Localisation du projet : MUNSTER, à proximité directe de la gare.

Description du projet :

De nombreux camping-cars fréquentent la Vallée, mais à ce jour, aucun équipement n'est prévu pour les recevoir. Programmée dans le cadre d'un schéma de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, l'aire de services sera équipée pour le dépotage. A proximité directe de la Gare, des départs de randonnées pédestres et VTT, et localisée sur l'itinéraire cyclable reliant Turckheim à Metzeral, elle présentera un atout inévitable et structurant pour le développement économique et touristique de la Vallée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 400 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **250 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	350 000 €	50 000 €						400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 125**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars -10 places.

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Dans le cadre du schéma des aires de camping-cars du territoire, une aire proche de la cité Vauban permettra de répondre aux demandes croissantes de ce public amené à visiter Neuf-Brisach et ses alentours.

Équipement spécifique : raccordement à l'assainissement collectif, sanitaires, acquisition de bornes pour l'eau (système séparateur d'eaux grises/eaux noires) ; branchement électrique, éclairage public. Aménagement d'un parking paysagé avec barrière et caisse automatique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 120 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **55 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **11 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	109 000 €	11 000 €						120 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 126**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars - 40 places

Maîtrise d'ouvrage : EGUISHHEIM.

Localisation du projet : EGUISHHEIM.

Description du projet :

La commune réalise un parking à proximité de la Mairie pour répondre aux besoins de stationnement de ses nombreux touristes et résidents. Le projet comporte la création d'une aire de services pour campings-cars afin de répondre aux demandes croissantes de ce public.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 600 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 200 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 40 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	560 000 €	40 000 €					600 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 127**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : **Projet de remise en navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM**

Maîtrise d'ouvrage : CG 67.

Localisation du projet : ARTZENHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du projet global de remise à la navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM, le Département apportera son soutien à la réalisation de l'itinéraire cyclable prévu le long du canal, au prorata du linéaire réalisé sur son territoire. Le Département du Bas-Rhin a été désigné Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux par convention ad hoc.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes et Habitants du Territoire de Vie.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 12 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 827 540 €
- ▶ Taux d'intervention : 7,48%
- ▶ Montant de la subvention : 61 900 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	765 550 €	61 900 €						827 450 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'itinéraire.

Remarques éventuelles :

Le pourcentage d'intervention du Département est calculé sur la base du linéaire départemental concerné.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 128**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Développement touristique de la Ville par une mise en valeur patrimoniale.

Maîtrise d'ouvrage : TURCKHEIM.

Localisation du projet : TURCKHEIM.

Description du projet :

Requalification du centre ville comprenant l'aménagement des places et la mise en valeur du patrimoine historique. L'objectif est de renforcer la centralité du village au profit des piétons et de réhabiliter divers espaces.

Restauration de la tour ronde à l'est de la Ville et des remparts attenants.

Par la mise en oeuvre de ce projet, il s'agit de positionner TURCKHEIM en pôle touristique vecteur économique de croissance et d'emplois.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes, commerçants et habitants de Turckheim.

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 400 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **420 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	980 000 €	420 000 €						1 400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation touristique - impact économique

Remarques éventuelles :

Les coûts liés à la voirie communale se sont pas pris en compte dans la dépense subventionnable.
Les dépenses liées aux éléments de mobilier urbain se sont pas prises en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 129**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aménagement touristique de la Place du marché.

Maîtrise d'ouvrage : MUNSTER

Localisation du projet : MUNSTER

Description du projet :

MUNSTER se caractérise par son centre, le projet d'aménagement de la Place du Marché est intégré dans un projet plus global de requalification urbaine. La place est fréquentée par de nombreux touristes et accueille également le marché deux fois par semaine.

Le projet contribuera à renforcer MUNSTER dans son statut de bourg centre et de pôle touristique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants de la Vallée de Munster.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 1 700 000 € HT ou TTC Invest ou Fenet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 170 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **234 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	936 000 €	234 000 €					1 170 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation touristique - impact économique

Remarques éventuelles :

La place ne devra pas être destinée au stationnement des véhicules.
Les dépenses liées aux éléments de mobilier urbain ne sont pas prises en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1210**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : **Projet culturel et touristique de la station des TROIS-EPIS.**

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM des Trois-Epis.

Localisation du projet : TROIS-EPIS.

Description du projet :

Restructuration de l'espace public dans une stratégie de réaffirmation de l'attractivité touristique de la station et de redynamisation de l'économie locale du site au travers :

- de la création de trois jardins thématiques,
- d'un projet urbain pour valoriser les espaces publics,
- d'un projet artistique portant notamment sur la création de trois portes et d'un cheminement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Public de proximité et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 942 600 € HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	842 600 €	100 000 €						9 426 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Les coûts liés à la voirie communale se sont pas pris en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1211**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Révision à 30 ans des installations du Tanet - Phase 1.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges

Localisation du projet : Le Tanet.

Description du projet :

La station de montagne du Tanet présente un intérêt pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried. L'inspection à 30 ans des téléskis est une étape obligatoire pour faire perdurer la pratique du ski alpin sur le site. Il s'agit de remplacer les moteurs thermiques par des moteurs électriques, de remplacer la gare de départ, de sécuriser la piste de montée et de remplacer les pylônes corrodés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants du Territoire.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 310 000 € HT ou TTC Invest ou Fenet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **310 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **124 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	186 000 €	124 000 €					310 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de skieurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1212**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'une Via Ferrata.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges.

Localisation du projet : Le Tanet (à proximité du GR 5 et du site d'escalade).

Description du projet :

Renforcer la vallée de Munster comme destination privilégiée et reconnue pour les sports de pleine nature et compléter la palette d'activités proposées avec la création de la première via ferrata du Haut-Rhin.

Mettre en place une activité et des équipements à la fois répondant aux attentes de la clientèle et respectueux des paysages exceptionnels de la vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Touristes et habitants du territoire.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 150 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL	
			Région	Europe				
	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €				150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°211**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet :

Vallée de Munster

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

* Tout public

* Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°212**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport - phase 2.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Munster.

Localisation du projet :

Vallée de Munster.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

* Tout public

* Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **80 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **80 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	40 000 €	40 000 €					20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°213**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Etude sur le développement du transport à la demande.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach

Localisation du projet :

Pays de Brisach

Description du projet :

Dans l'objectif d'un élargissement de la zone de desserte aux communautés de communes voisines et d'une meilleur offre de service aux habitants, l'étude viserait à tirer un bilan des 2 années d'expérimentation, redéfinir les besoins et déterminer la formule la plus adaptée. Elle traitera des montages techniques, juridiques et financiers permettant de travailler à l'échelle intercommunautaire. L'aspect communication sera également abordé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 30 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **0%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	24 000 €	6 000 €					30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 214**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach.

Localisation du projet :

Pays de Brisach.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

* Tout public.

* Plus particulièrement les aînés.

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **100 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **100 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	50 000 €	50 000 €					100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°215**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport - phase 2

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach.

Localisation du projet :

Pays de Brisach.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

La phase anticipe le développement du service suite aux conclusions de l'étude (fiche projet 213).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

* Tout public

* Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **140 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **140 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **70 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	70 000 €	70 000 €					140 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 216**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Mise en place d'une navette "Marché de Noël".

Maîtrise d'ouvrage :

EGUISHEIM.

Localisation du projet :

EGUISHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la desserte des Marchés de Noël, la Commune d'Eguisheim souhaite mettre en place une offre de transport par ligne régulière (semaine, samedi inclus) et d'autre part une desserte spécifique par navette (semaine+WE) depuis la gare de Colmar (26-27 et 28 décembre ; du 3 au 23 décembre) à raison de 3 AR par jour (1 matin + 2 AM).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

* Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 221**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - Phase Colmar - Wintzenheim et phase Turckheim - Wintzenheim.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 400 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **120 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	120 000 €						400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 222**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim et Wettolsheim et entre Jepsheim et Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Wettolsheim (540 mètres linéaires) et entre Jepsheim et Colmar (650 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 160 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **160 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **48 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	112 000 €	48 000 €					160 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 223**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase Ingersheim - Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Colmar (1 400 mètres linéaires) et Colmar - Wintzenheim (450 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 200 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	140 000 €	60 000 €					200 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim - Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim - Colmar (1 400 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 329 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **329 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **98 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	230 300 €	98 700 €						329 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 225**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Elaboration du schéma des pistes cyclables du Pays de Brisach et programme pluriannuel de création.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Brisach

Localisation du projet : Ensemble du territoire du Pays de Brisach

Description du projet :

En complémentarité du schéma départemental des pistes cyclables, la CCPdB souhaite élaborer son propre outil de planification, élaboration, gestion des pistes cyclables afin de promouvoir l'utilisation des liaisons douces comme mode de déplacement professionnel, scolaire, de loisirs, de proximité en substitution de déplacements motorisés. Le programme sera déployé sur 3 années de réalisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ensemble du territoire du Pays de Brisach et recherche d'une continuité avec les territoires voisins.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 450 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 450 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 135 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	315 000 €	135 000 €					450 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 226**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wickerschwihl et Fortschwihl.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays du Ried Brun.

Localisation du projet : Pays du Ried Brun.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre Wickerschwihl - Fortschwihl.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays du Ried Brun

Public visé :

Habitants du territoire et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 40 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 40 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 16 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	16 000 €					40 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 227

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Bischwihr et Fortschwih

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays du Ried Brun.

Localisation du projet : Pays du Ried Brun.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre Bischwihr et Fortschwih

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays du Ried Brun

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 39 200 € HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 39 200 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 15 680 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	23 520 €	15 680 €						39 200 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 311**

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel

Axe : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle

Intitulé du projet : Restructuration du Centre Socioculturel Europe.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Centre Socioculturel Europe - Rue de Varsovie - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Ce projet a pour but de répondre aux besoins de la population du quartier Europe en matière d'animation sociale et culturelle pour la jeunesse et pour les adultes, y compris pour les aînés. Il participe à la stratégie de désenclavement du Quartier Europe à travers la création d'une salle de spectacle complémentaire à l'offre qui existe actuellement.

Outre ces aspects, les options suivantes ont été retenues pour définir le projet :

- création d'un équipement socioculturel de qualité comportant quatre pôles (culturel, action sociale et citoyenneté, petite enfance et jeunesse) touchant tous les publics et tous les âges.
- création d'une salle de spectacles venant compléter les équipements qui existent déjà dans la région de Colmar.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les différentes activités qu'offrira le Centre Europe au terme des travaux dont il va bénéficier seront organisées pour toucher un panel de publics très large, jeunes, adultes, aînés, familles et associations avec une couverture des couches socio-économiques la plus importante possible.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **5 200 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **5 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 040 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	4 160 000 €	1 040 000 €					5 200 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site, nombre d'évènements.

Remarques éventuelles :

Projet inscrit dans le cadre de l'ANRU de la Ville de COLMAR.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°312**

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel

Axe : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Intitulé du projet : Extension et restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR

Localisation du projet : Salle du Grillen - Rue des Jardins - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Après plus de dix ans de fonctionnement, le Grillen a enrichi l'offre culturelle, tout en dynamisant la création musicale actuelle et en faisant émerger de nombreuses associations.
Il s'agit d'augmenter le potentiel de cet équipement, par des travaux de restructuration pour en améliorer la fonctionnalité, mais aussi par la création d'un espace scénique adapté aux petites formations.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les associations, les groupes, les artistes, le public jeune et les moins jeunes, amateurs de musiques nouvelles.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 700 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 700 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 340 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 360 000 €	340 000 €						1 700 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Une première subvention de 82 000 € a été accordée par le Département dans le cadre du Partenariat pour l'investissement 2009 (participation aux frais d'études).

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 321**

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe : Contribuer à l'émergence d'équipements structurants de lecture publique.

Intitulé du projet : Création d'une médiathèque.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Place du 2 février - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Création d'une médiathèque multimédia riche d'un fonds documentaire de premier ordre sur une surface de plus de 6505 m² dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital, édifice du 18^{ème} siècle classé à l'inventaire des monuments historiques.

Cet équipement doit permettre de créer les conditions d'un développement de la lecture, notamment chez les jeunes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Cet équipement visera notamment les jeunes, les scolaires, les enseignants, les particuliers.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2008
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 11 300 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **8 990 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **14%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 310 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	CAC			
	1 434 935 €	1 310 000 €	3 145 065 €	3 100 000 €			8 990 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre et provenance des abonnés.

Remarques éventuelles :

Le Département a par ailleurs octroyé à la ville un total de 150 000 € de subvention pour les études dans les programmes 2006, 2007 et 2008 du Partenariat Pour l'Investissement ainsi que 180 000 € pour le désamiantage au titre du programme 2009. Le soutien total au projet se porte ainsi à 1 640 000 €.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 411**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Etude de stratégie et de spatialisation économique.

Maîtrise d'ouvrage : CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet : Vallée de Munster.

Description du projet :

Réalisation d'une étude économique pour définir les futurs investissements à réaliser adaptés à la situation du territoire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 30 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 30 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 9 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	21 000 €	9 000 €						30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 412

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en place d'une coopérative fromagère.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Localisation du projet : GUNSBACH.

Description du projet :

Accompagner et soutenir les agriculteurs dans leurs projets de valorisation et de commercialisation de leur production laitière en circuit court en leur mettant les locaux d'entreprise à disposition.
Créer une symbiose et une dynamique d'animation avec la Maison des fromages de la Vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Agriculteurs, habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	1 200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
--------------------------------	--------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **240 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	960 000 €	240 000 €						1 200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'agriculteurs concernés.
Production fromagère.

Remarques éventuelles :

Les investissements productifs n'intègrent pas la dépense subventionnable.

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 413

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services sur le Pays de Brisach.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale pour lutter contre l'évasion commerciale.

L'OCM est composée de 2 volets :

- un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).
- un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et d'artisans du Territoire).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

Commerçants, artisans, entreprises de services.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 270 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **240 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €			240 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution du nombre d'adhérents à l'association professionnelle, nombre de dossiers déposés, nombre de dossiers réalisés, retombées en termes de fréquentation, consommation des crédits.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 411**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Etude visant à la requalification de la friche industrielle Varta.

Maîtrise d'ouvrage : BREITENBACH

Localisation du projet : BREITENBACH.

Description du projet :

Réalisation d'une étude économique pour définir les possibilités de restructuration de la friche Varta. Les conclusions de l'étude alimenteront les travaux de la CC de la Vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : 33 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 33 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 13 200 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	19 800 €	13 200 €						33 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 421**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population

Intitulé du projet : Création d'une Maison des Services.

Maîtrise d'ouvrage : CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet : MUNSTER.

Description du projet :

Requalification complète de 2400 m² de bâtiment pour rassembler différents services de la CC de la Vallée de Munster, du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster, de l'Ecole de Musique Intercommunale et de différentes associations partenaires.

Création d'une synergie et mutualisation des moyens entre ces différents services à la population.
Implantation à proximité de la gare SNCF et des établissements scolaires du secondaire.
Mise en valeur d'un bâtiment à forte valeur patrimoniale situé au coeur de la ville de Munster

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

Habitants, personnel des services concernés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 2 600 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **390 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat (PER)	Région			
	1 181 000 €	390 000 €	960 000 €	69 000 €			2 600 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le Département installera sur le même site une Antenne Secondaire afin de renforcer les synergies fonctionnelles au profit des usagers de la Vallée.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 431**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien.

Intitulé du projet : Construction d'un équipement dédié à la pratique des arts martiaux.

Maîtrise d'ouvrage :
SUNDHOFFEN.

Localisation du projet :
SUNDHOFFEN.

Description du projet :

L'équipement dédié aux arts martiaux est intégré à un projet plus vaste répondant aux besoins associatifs de la Commune. L'équipement sportif à proprement parler comprend la réalisation d'une salle qualitative d'arts martiaux, une salle de musculation, des vestiaires et douches.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Est du Territoire de Vie.

Public visé :

Sportifs.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 2 154 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **833 334 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **250 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 904 000 €	250 000 €						2 154 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de pratiquants.
Nombre d'événements sportifs.

Remarques éventuelles :

Le soutien du Département ne porte que les surfaces dédiées à la pratique des arts martiaux, environ 40 % des surfaces totales de l'équipement.

Le club résidant devra mener une véritable politique d'ouverture vis-à-vis des autres clubs du Territoire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 432**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Intitulé du projet : Rénovation du COSEC de la Cité Scolaire Lazare de Schwendi à INGERSHEIM.

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs.

Localisation du projet :

INGERSHEIM.

Description du projet :

Rénovation de la toiture du COSEC et travaux connexes d'isolation thermique et acoustique, remplacement de l'installation de chauffage, éclairage et sonorisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

INGERSHEIM et environs.

Public visé :

Collégiens et lycéens.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 805 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **474 950 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **189 980 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	615 020 €	189 980 €					805 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

La base subventionnable retenue par le Département représente le prorata des effectifs collégiens au regard de l'effectif total de la Cité Scolaire, soit 502 collégiens sur 850 élèves (59 % des effectifs).

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 441**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Mise en œuvre du GERPLAN - action de préfiguration.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de Munster

Localisation du projet :

Vallée de Munster.

Description du projet :

La CC de la Vallée de Munster procède actuellement aux différentes études nécessaires à la rédaction d'un GERPLAN. Les actions de préfiguration permettent de mettre en œuvre certaines actions prioritaires avant la validation définitive du GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

CC Vallée de Munster et communes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 442**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie de l'III à HORBOURG-WIHR.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

HORBOURG-WIHR.

Description du projet :

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim.
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers.
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries.
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites.
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement.
- amélioration de la signalétique sur site.
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS)
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar - Est du Territoire de Vie.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :**1 270 000 €**

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 270 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **254 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 016 000 €	254 000 €						1 270 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 443**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie du Ladhof.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

COLMAR.

Description du projet :

Réaménagement et extension de la déchetterie existante sur le site du Ladhof.

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers,
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries,
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites,
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement.
- amélioration de la signalétique sur site,
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures,
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS),
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

1 100 000 €

HT ~~ou~~ TTC

Invest ~~ou~~ Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 100 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 220 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	880 000 €	220 000 €						1 100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 444**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie de Colmar Europe.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

COLMAR

Description du projet :

Réaménagement et extension de la déchetterie existante sur le site de Colmar Europe.

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers,
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries,
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites,
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement,
- amélioration de la signalétique sur site,
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations, classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS)
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar et Ouest du Territoire de Vie.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

1 150 000 €

HT ~~ou~~ TTC

Invest ~~ou~~ Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 230 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	920 000 €	230 000 €					1 150 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 451**

Enjeu : Accompagner l'aménagement et le développement de Colmar, Fecht et Ried

Axe : Soutien aux politiques locales de l'habitat.

Intitulé du projet : Etude de définition d'un PLH.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

La démarche PLH comporte un diagnostic, puis la définition des objectifs et principes, la définition des actions et des moyens notamment fonciers, le dispositif de suivi. Ces étapes seront suivies avec le concours d'un cabinet d'étude.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

Promoteurs, bailleurs, habitants du Territoire, partenaires institutionnels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 80 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **80 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	64 000 €	16 000 €					80 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les services départementaux et les partenaires associés du Conseil Général (ODH notamment) devront être invités à participer aux travaux de la Communauté de Communes.

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de Développement Généraliste :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach,
- * Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

576 000 €

~~HT~~ ou TTC

~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **576 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **288 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	288 000 €	288 000 €					576 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°462

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 1ers Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'Agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un premier poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes,
- * Agent de développement,
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 256 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **76 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	179 200 €	76 800 €					256 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 463

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 2 nds Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un second poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 256 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **51 200 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	204 800 €	51 200 €					256 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".
Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 464

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **à définir** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir**
- ▶ Taux d'intervention : **max 40%**
- ▶ Montant de la subvention : **160 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	à définir	160 000 €					à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d'ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques	
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux							

Le maître d'ouvrage remettra chaque année deux tableaux :

- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l'année,
- un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l'année suivante.

Chaque maître d'ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu'il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l'objet d'une présentation et d'échanges en comité technique et d'une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté d'Agglomération de Colmar
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Brisach
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- ▶ Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
- ▶ SIVOM des Trois Epis
- ▶ Syndicat du Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster
- ▶ Syndicat Mixte des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim
- ▶ Commune de BREITENBACH
- ▶ Commune de COLMAR
- ▶ Commune d'EGUISHEIM
- ▶ Commune de MUNSTER
- ▶ Commune de NEUF-BRISACH
- ▶ Commune de SUNDHOFFEN
- ▶ Commune de TURCKHEIM

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

[WWW.cg68.fr](http://www.cg68.fr)

Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Service concerné	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		
						Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.										
Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.										
111	Programme d'aménagement des Bagenelles -restructuration du bâtiment technique	MAM	CC Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	40 000 €	2011	2011	40 000 €	40%	16 000 €
112	Mise en valeur touristique du Parc Lefébure	SEU	ORBÉY	ORBÉY	96 480 €	2010	2012	96 480 €	20%	19 296 €
	<i>Réalisation d'une ferme pédagogique et d'élevage</i>		<i>CC Val d'Argent</i>	<i>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</i>	<i>4 500 000 €</i>	<i>2012</i>	<i>2014</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
	<i>Création d'un Pôle Culturel et Muséographique Albert Schweitzer</i>		<i>KAYSERSBERG</i>	<i>KAYSERSBERG</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
	<i>Association du Mémorial du Linge</i>		<i>Association du Mémorial du Linge</i>	<i>ORBÉY</i>	<i>500 000 €</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
	<i>Programme d'aménagement et de dynamisation de la station des Bagenelles (ski nordique et aménagement été)</i>		<i>CC Val d'Argent</i>	<i>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.										
121	Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phase 1	DCPA	RIQUEWIHR	RIQUEWIHR	529 047 €	2011	2011	529 047 €	10%	52 905 €
122	Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phase 2	DCPA			450 000 €	2012	2012	450 000 €	10%	45 000 €
123	Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phase 3	DCPA			431 520 €	2013	2013	431 520 €	10%	43 152 €
124	Restauration de l'Église St-Gall	DCPA	NIEDERMORSCHWIHR	NIEDERMORSCHWIHR	600 000 €	2011	2013	600 000 €	10%	60 000 €
125	Rénovation du Temple réformé - rénovation du clocher	DCPA	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	163 120 €	2010	2011	163 120 €	10%	16 312 €
126	Restauration et préservation du patrimoine historique (phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'hôpital)	DCPA	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	1 115 000 €	2010	2011	1 115 000 €	10%	111 500 €
127	Restauration du mur d'enceinte et édifices - phase urgente.	DCPA	KIENTZHEIM	KIENTZHEIM	296 700 €	2011	2013	296 700 €	10%	29 670 €
128	Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 1	DCPA	BERGHEIM	BERGHEIM	346 840 €	2010	2011	346 840 €	10%	34 684 €
129	Restauration et aménagement de trois tours - "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" phase 2	DCPA			451 770 €	2012	2013	451 770 €	10%	45 177 €
Total Enjeu 1										473 696 €

Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Service concerné	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		
						Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.										
axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.										
211	Contrat Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation)	DRT	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	85 000 €	2011	2011	85 000 €	50%	42 500 €
212	Contrat Thématique Transport - création d'une navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	DRT	Département du Haut-Rhin	Vallée de Kaysersberg	29 400 €	2010	2011	29 400 €	50%	14 700 €
213	Etude visant à organiser le partage de la voirie.	DRT	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	65 000 €	2011	2011	65 000 €	20%	13 000 €
214	Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation)	DRT	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	88 800 €	2010	2011	88 800 €	50%	44 400 €
215	Etude globale sur les déplacements et la mobilité (TAD et itinéraires cyclables)	DRT	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	35 000 €	2010	2011	35 000 €	50%	17 500 €
216	Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation)	DRT	CC Val d'Argent	Val d'Argent	32 600 €	2010	2013	32 600 €	50%	16 300 €
	<i>Contrat thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2012 - 2013</i>		<i>CC Vallée de Kaysersberg</i>	<i>Vallée de Kaysersberg</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
	<i>Contrat Thématiques Transport - création d'une navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2</i>		<i>CC Vallée de Kaysersberg</i>	<i>Vallée de Kaysersberg</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
	<i>Contrat thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2012 - 2013</i>		<i>CC Pays de Ribeauvillé</i>	<i>Pays de Ribeauvillé</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.										
	<i>Programme intercommunal de création d'un réseau d'itinéraires cyclables</i>		<i>CC Pays de Ribeauvillé</i>	<i>Pays de Ribeauvillé</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
Total Enjeu 2										148 400 €
Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.										
axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.										
311	Création d'un complexe multisports intercommunal	SAS	LAPOUTROIE	HACHIMETTE	1 000 000 €	2011	2012	1 000 000 €	20%	200 000 €
	<i>Construction d'une salle des sports / Multisports</i>		<i>GUEMAR</i>	<i>GUEMAR</i>	<i>n.c</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>		
axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.										
321	Création d'un Centre Équestre	SAS	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	2 165 000 €	2010	2011	2 165 000 €	10%	216 500 €
Total Enjeu 3										416 500 €
Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.										
axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.										
411	Modernisation de la Salle de spectacles et de cinéma Le Cercle	DCPA	ORBÉY	ORBÉY	120 600 €	2010	2011	120 600 €	20%	24 120 €
412	Réfection du Théâtre.	DCPA	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	135 000 €	2010	2011	135 000 €	20%	27 000 €
413	Rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres	DCPA	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	448 335 €	2011	2013	448 335 €		60 000 €

Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche
 Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Service concerné	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale			
						Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée	
axe 4.2 :											
Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.											
421	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile	DCPA	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 300 000 €	2011	2012	1 300 000 €	25%	325 000 €	
									Total Enjeu 4	436 120 €	
Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.											
axe 5.1 :											
Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.											
511	Extension de la ZA intercommunale labellisée dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique	SEU	Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach	BERGHEIM	2 320 000 €	2010	2011	2 320 000 €		200 000 €	
512	Etude de faisabilité d'une ZA communautaire	SEU	CC Vallée de Kaysersberg	SIGOLSHEIM	30 000 €	2011	2011	30 000 €	20%	6 000 €	
513	Aménagement d'un multiservices rural	DAT	KATZENTHAL	KATZENTHAL	103 000 €	2011	2011	103 000 €	20%	20 600 €	
	<i>Création d'une zone d'activités intercommunautaire</i>		<i>CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>2013</i>		<i>à examiner à mi parcours</i>			
	<i>Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions</i>		<i>CC Pays de Ribeauvillé</i>	<i>Pays de Ribeauvillé</i>	<i>240 000 €</i>	<i>2011</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>			
axe 5.2 :											
Poursuivre le développement des services à la population.											
521	Projet de restructuration de la Maison Jean Macé à Beblenheim en structure multi accueil	PMI	CC Pays de Ribeauvillé	BELENHEIM	770 000 €	2010	2011	770 000 €	20%	154 000 €	
522	Construction d'une Maison Médicale	DSOL	FRELAND	FRELAND	1 140 904 €	2010	2012	481 400 €	20%	96 280 €	
axe 5.3 :											
Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.											
	<i>Reconduction du GERPLAN</i>		<i>CC Pays de Ribeauvillé</i>	<i>Pays de Ribeauvillé</i>	<i>nc</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>			
	<i>Reconduction du GERPLAN</i>		<i>CC Vallée de Kaysersberg</i>	<i>Vallée de Kaysersberg</i>	<i>nc</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>			
	<i>Reconduction du GERPLAN</i>		<i>CC Val d'Argent</i>	<i>Val d'Argent</i>	<i>nc</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>à examiner à mi parcours</i>			
axe 5.4 :											
Soutien aux politiques locales de l'habitat.											
541	Etude de définition d'un PLH à l'échelle des deux communautés de Communes	SHST	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé	Vallée de Kaysersberg Pays de Ribeauvillé	80 000 €	2012	2013	80 000 €	30%	24 000 €	
axe 5.5 :											
Soutenir le Développement local											
551	Agents de Développement Généralistes	DAT	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	576 000 €	2010	2013	576 000 €	50%	288 000 €	
552	1ers Agents de Développement Spécialisés	DAT	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	384 000 €	2010	2013	384 000 €	30%	115 200 €	
553	2ème Agents de Développement Spécialisés	DAT	CC Vallée de Kaysersberg	CC Vallée de Kaysersberg	128 000 €	2010	2013	128 000 €	20%	25 600 €	
554	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	DAT	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Kaysersberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	280 000 €	
									Total Enjeu 5	1 209 680 €	
										Total Général	2 684 396 €